This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 474735

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

5e [illegible] 1862

METZ

TYPOGRAPHIE ROUSSEAU-PALLEZ, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

RUE DES CLERCS, 14

1863

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

METZ

TYPOGRAPHIE ROUSSEAU-PALLEZ, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

RUE DES CLERCS, 14

1863

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Mich.
6-5-33
26766

NOTICE

PRÉCÉDÉE DE DEUX LETTRES

SUR LES

ANTIQUITÉS DES MUSÉES

DE MAYENCE & DE WIESBADEN,

ET SUR QUELQUES AUTRES

ANTIQUITÉS DES BORDS DU RHIN & DE CEUX DE LA MOSELLE INFÉRIEURE.

A Monsieur E. de Bouteiller,

Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

I.

Metz, le 5 juillet 1860.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Je reviens en France après avoir fait un séjour de plus d'un mois dans le duché de Nassau, à Bad-Weilbach, petit établissement thermal entièrement isolé, qui n'est qu'à douze kilomètres de Mayence. Dans une de mes excursions, j'ai reçu, à Wiesbaden, de M. le docteur Rossel, conservateur du musée des antiques et secrétaire de la Société archéologique du duché de Nassau, un exemplaire d'*inscriptions latines*, dont il fait hommage à la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle [1]. J'éprouve un véritable plaisir à

[1] Inscriptiones latinæ in terris Nassoviensibus repertæ et auctoritate Societatis antiquariorum Nassoviensis editæ. Aquis Mattiacis (Wiesbaden). MDCCCLV., etc., in-8°.

Digitized by Google

vous le remettre, et je profite de cette circonstance pour vous dire que M. le docteur Rossel m'a exprimé le désir d'entrer en relations avec notre Société. Il a eu pour moi la plus grande complaisance et m'a fait voir la suite numismatique romaine du musée de Wiesbaden. Cette suite est belle et considérable; elle est même précédée de plusieurs médailles grecques d'argent d'une parfaite conservation, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes d'une grande valeur. Quant aux monuments et aux objets antiques, ils sont très nombreux dans le musée de Wiesbaden. Mais dans celui de Mayence, que m'a fait visiter M. le professeur Louis Lindenschmitt, qui en est le conservateur, les antiquités des Germains, des Romains, des Gallo-Romains, des Francs, etc., sont beaucoup plus nombreuses. Les découvertes sont continuelles sur les deux rives du Rhin, en sorte que MM. les Conservateurs des antiques, à Mayence et à Wiesbaden, ont souvent l'occasion d'augmenter et d'enrichir les collections confiées à leur garde et à leur soin. Il y a, entre autres choses, à remarquer ceci de particulier, à Mayence comme à Wiesbaden, que beaucoup de tuiles, parmi celles qui ont des rebords et parmi les creuses, et surtout les briques, portent les timbres des diverses légions romaines qui furent établies ou seulement campées près du Rhin. Beaucoup de plats, d'assiettes, de tasses, coupes ou patères, en terre rouge fine, sont aussi marqués, mais à l'intérieur et sur le fond, des noms des potiers qui les fabriquèrent. Tout au contraire, les objets semblables découverts jusqu'à ce jour, dans le département de la Moselle, avec les noms des fabricants ou potiers gallo-romains, ont été rares, et, pour le nombre, il n'y a aucune proportion à établir entre eux et l'immense quantité de ceux que l'on a trouvés dans les terres voisines du Rhin, et du Mein son affluent au-dessus de la ville de Mayence.

Je vous prie d'agréer l'hommage des sentiments de très haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Secrétaire,

votre très humble serviteur,

l'Abbé Ad. Ledain.

Digitized by Google

II.

Louvigny, le 15 décembre 1860.

Monsieur le Secrétaire,

Après être retourné à mon ermitage de Louvigny, à la suite du petit voyage que j'avais fait à Metz dans les derniers jours du mois de novembre, j'ai relu ma *Lettre* [1] qui venait de paraître dans le *Bulletin d'archéologie* du mois de juillet, et j'ai jugé qu'il m'était facile d'y ajouter quelques détails pour la compléter. Je me suis donc mis à rassembler mes notes et mes souvenirs, et j'en ai composé la Notice suivante, que j'ai l'honneur de vous adresser pour notre Société, la destinant ainsi à servir de supplément un peu étendu à la *Lettre* dont il s'agit, et dans laquelle je m'étais borné à rapporter deux ou trois circonstances de mon voyage d'Allemagne.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, le nouvel hommage de mes sentiments de très haute considération.

L'Abbé Ad. Ledain.

Le musée des antiques de la ville de Mayence occupe plusieurs salles et galeries au rez-de-chaussée de l'ancien palais des archevêques, électeurs de l'Empire. Cet édifice inachevé est situé près du Rhin, mais à l'extrémité septentrionale de la ville, et un peu plus loin que le palais de S. A. le grand-duc de Hesse-Darmstadt, qui a appartenu aux chevaliers de l'Ordre teutonique, et qui, pour cette raison, est encore appelé *das Deutsche Haus*. La bibliothèque, le cabinet des médailles, les tableaux et les diverses collections d'histoire naturelle remplissent les salles du premier et du second étages du même palais électoral.

Dans ma *Première Lettre* j'aurais pu nommer les Burgundes avec les autres nations barbares dont les antiquités

[1] La lettre précédente datée du 5 juillet 1860.

Digitized by Google

se peuvent voir au musée de Mayence. C'est ordinairement la découverte de sépultures germaines, franques et burgundes, qui a fait exhumer des squelettes humains tout entiers, et avec eux des ornements, des parures, des armes et divers ustensiles. Quelques-uns des squelettes sont exposés sous verre, et ils sont entourés des objets qui avaient été placés dans le sein de la terre près des cadavres.

Cependant les antiquités des peuples barbares ne sont pas, à beaucoup près, aussi nombreuses que celles des Romains et des nations voisines du Rhin que les Romains, après la conquête, s'étaient assimilées en les dotant de leurs institutions et de leur civilisation. Ainsi on voit au musée une quantité considérable d'armes offensives et défensives, d'ornements, de statuettes de bronze, de vases et d'ustensiles en terre cuite et en métal, des sandales ou chaussures antiques retrouvées dans la terre à une assez grande profondeur, des trépieds de bronze, des outils et des instruments de toute espèce, etc., qui appartiennent aux temps que nous désignons communément, en France, sous le nom d'époque gallo-romaine. Tous ces objets sont disposés et étiquetés dans les verrières et les grandes armoires vitrées qui garnissent les salles inférieures de l'ancien palais électoral.

Les monuments de pierre sont également très nombreux. Ils consistent en statues, bas-reliefs, autels votifs, sarcophages romains couverts d'inscriptions et autres monuments funèbres, etc.; ils sont rangés dans les salles et surtout dans les galeries qui conduisent aux salles.

A Mayence, comme à Wiesbaden, ville principale du duché de Nassau, plusieurs autels votifs avec des inscriptions sont faits d'une matière volcanique très commune dans ces contrées. C'est de cette pierre poreuse et assez pesante, dont la couleur approche du gris foncé ou du bleu cendré, que furent aussi faites les petites meules à bras fort en usage autrefois et encore bien connues aujourd'hui sur les bords du Rhin, et dans notre province, où l'on en trouve de nom-

Digitized by Google

breux fragments dans les terrains qui recèlent des substructions gallo-romaines. Le *Bulletin de la Société d'archéologie*, du mois d'avril 1859, nous a appris la découverte d'une de ces petites meules à la citadelle de Metz, et le don qui en a été fait à la même Société par M. de Lamothe, colonel directeur d'artillerie.

La vue de quelques épitaphes chrétiennes pour ainsi dire perdues, au musée de Mayence, parmi les inscriptions païennes, me causa une satisfaction particulière. Ces épitaphes doivent être rapportées aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Leur brièveté, la pensée qu'elles expriment et les mots employés pour l'exprimer, la pierre même sur laquelle elles sont gravées, en un mot, tout, dans ces inscriptions, porte le cachet d'une foi et d'une simplicité touchantes dont les épitaphes modernes offrent très-peu d'exemples. On dirait, en les lisant, que la mort a dépouillé ce qu'elle a de terrible et d'effrayant, puisqu'elle ne nous apparaît plus, en quelque sorte, dans un langage aussi simple, que comme un doux et paisible sommeil, dont s'endorment les fidèles serviteurs de Dieu, dans l'espérance du réveil de la bienheureuse résurrection. Il est vrai que pour les premiers chrétiens, détachés des biens fragiles et périssables de ce monde, et souvent persécutés à cause de leur foi religieuse, la mort n'était que la fin des maux et de toutes les misères de la vie présente exposée à une multitude de tentations qui mettent en péril notre salut éternel.

J'ai copié trois épitaphes chrétiennes, et je les reproduis ici *avec leurs incorrections* que j'attribue à des ouvriers encore peu au courant de la langue latine; mais le lecteur corrigera sans effort d'esprit les fautes échappées à l'inattention ou à l'ignorance.

La première épitaphe est celle d'un époux mise, par les soins de sa compagne, sur l'humble pierre qu'elle a fait dresser à sa mémoire :

Digitized by Google

HIC QUIESCET IN
PACE LUDINO QUI
UIXIT ANNUS XXX
TITOLUM POSUII
UXOR DUDA

Au-dessous de l'inscription une croix, dont les quatre branches sont égales, est seulement figurée au trait. La tête ou partie supérieure se recourbe de manière à former la lettre P des Grecs; sous les deux branches latérales se trouvent les deux lettres grecques A et ω. Cette croix avec ses accessoires représente le monogramme du Christ, mais non pas tel qu'il est ordinairement et que nous le voyons sur les médailles de bronze du César Decentius, frère de l'usurpateur Magnentius. Sur le bas de la pierre, deux colombes, tournées l'une vers l'autre, sont figurées au trait comme la croix même.

La deuxième épitaphe est celle d'un enfant de cinq ans. Ici, c'est un père qui cherche un léger soulagement à sa douleur en plaçant cette pierre sur la dépouille mortelle du tendre objet ravi à son affection :

HIC QUIESC
ET UNPAC
HLAS QUI
UIXIT ANN
US V TIPO
PATER

Enfin, la troisième épitaphe est incomplète parce qu'elle s'est trouvée mutilée :

HIC QVIE
XCIT INPA
CE EPPOQV

Au-desssous est gravé le monogramme du Christ tel que nous le connaissons, c'est-à-dire formé par la réunion des deux lettres grecques initiales X et P entre les lettres A et ω qui en sont inséparables : on voit encore à gauche une colombe qui est tournée vers le monogramme, et à droite

Digitized by Google

une branche d'arbre ou peut-être d'olivier qui paraît venir du côté où est la colombe.

Au surplus, la pierre précédente avec l'inscription se trouve exactement représentée à la page 45 du petit recueil d'*Inscriptions latines du duché de Nassau,* dont M. le docteur Rossel, de Wiesbaden, a fait hommage à la *Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.*

Il faut ici remarquer que, à l'exception du nom du jeune enfant, HLAS, ou peut-être HILAS, qui est grec, les autres noms, LUDINO, DUDA, EPPO, ont des terminaisons qui ne sont point latines, et qu'ils paraissent convenir à des indigènes des contrées voisines du Rhin, où ces désinences de noms propres furent communes.

En second lieu, dans les deux premières épitaphes, la forme de l'U majuscule français sert à la fois à représenter les lettres U et V, tandis que, dans la troisième, ces deux lettres sont représentées par le seul V, comme dans toutes les inscriptions des monuments romains.

Il reste à faire une troisième remarque. La lettre L, dans les deux premières épitaphes, a une ouverture qui la fait ressembler à un petit angle obtus, parce que sa partie inférieure est oblique au lieu d'être horizontale.

La matière qui a été employée pour ces trois petits monuments chrétiens est une pierre blanche d'un grain assez fin et un peu brillant; le recueil des *Inscriptions* déjà cité la désigne, à la page 45, par le nom latin de *alabastrites*, qui signifie *pierre d'albâtre.*

M. le professeur Lindenschmitt, conservateur des antiques de la ville de Mayence, avait eu la délicate attention de m'introduire dans les salles réservées où la foule des visiteurs n'était point encore admise. Il m'annonça son intention de donner bientôt au public lettré le recueil imprimé de toutes les inscriptions antiques qui sont au musée. Pour un moment j'eus la curiosité de connaître les noms des principaux fabricants de poterie dont les marques ou les em-

Digitized by Google

preintes se voient sur les plats, les assiettes, les patères et les autres vases de cette terre rouge fine qui est de la couleur de la cire à cacheter, et qui était appelée par les Romains *terra sigillaris* ou *sigillata* par ce qu'on en faisait de petites figures en relief. Tous ces objets, de formes et de dimensions très diverses, étaient rangés en grand nombre sur plusieurs tables, dans une galerie du rez-de-chaussée où il y avait eu, la veille de ma visite, une exposition archéologique à laquelle avaient prêté leur concours les antiquaires de Mayence et des lieux voisins. Mais je renonçai au désir que je venais d'exprimer, aussitôt que M. le Conservateur m'eût dit que les noms des potiers paraîtront aussi dans son Recueil d'inscriptions. Cependant je n'ai point quitté la ville de Mayence sans m'être procuré quelques fragments, quelques légers débris de vases et de patères trouvés dans les environs. Or, voici les noms des potiers dont ils sont timbrés:

ACCOF, sur le fond d'une petite tasse; la lettre F qui termine le nom a été mise pour *Fecit;*

CALAM..; les lettres de ce nom sont disposées circulairement sur le fond d'un petit vase;

FELIXF, au fond d'un très petit vase; F pour *Fecit;*

ISSVR, sur le fond d'un vase qui était assez grand;

MARS, sur le fond d'une petite tasse;

PRIMITIVSF, sur le fond d'un plat; F pour *Fecit;*

SAVMA..; cette empreinte est disposée circulairement sur le fond d'une patère; à la première vue, on la prendrait pour un petit fleuron;

SEVERVS, sur le fond d'une petite tasse;

Enfin sur une moitié de patère, cassée par le milieu, je n'aperçois que la moitié d'un fleuron.

Des huit noms de potiers qui précèdent je n'en ai trouvé que deux, PRIMITIVS et SEVERVS, dans le recueil des *Inscriptions du duché de Nassau*, où les noms des potiers romains sont pourtant fort nombreux. Les six autres sont donc inédits pour le pays de Nassau; mais ils ne le seront

Digitized by Google

pas sans doute pour le pays de Mayence, et il est probable que nous les lirons dans le Recueil que nous promet M. Lindenschmitt.

Au lieu d'être marqués sur le fond du vase et à l'extérieur, comme le sont aujourd'hui les noms des faïenceries et des fabriques de poterie sur tous les produits qui en sortent, les noms anciens, dont je parle, sont imprimés ou timbrés à l'intérieur, au milieu d'un cercle petit ou grand selon la capacité du vase.

Quelquefois les noms des potiers contiennent des abréviations. Les huit noms que j'ai donnés tout à l'heure m'en fournissent deux exemples. Ainsi, dans le mot MARS la lettre A fait partie de la lettre M, et dans SEVERVS les lettres R et V sont liées entre elles.

Les débris de vases, sur lesquels j'ai recueilli les noms des fabricants de poterie romaine qu'on a lus, sont tous d'une terre cuite et fine qui ressemble à la cire à cacheter rouge dont nous faisons usage.

Je ne puis laisser ce qui concerne le musée des antiques de Mayence sans dire un mot du cabinet des médailles, qui n'en fait point partie, il est vrai, mais qui se trouve au premier étage du palais, où il est contigu à la bibliothèque. A Wiesbaden, au contraire, le cabinet des médailles est une dépendance du musée des antiques, ce que j'ai du reste donné à entendre dans ma première lettre.

La collection numismatique de Mayence doit être considérable, s'il en faut juger par les médailles qui couvrent les nombreuses tablettes exposées dans les vitrines, et par celles qui sont encore conservées sous clé comme étant les plus rares et les plus précieuses.

Les médailles et les monnaies épiscopales frappées, dans les trois métaux, à Mayence, à Bingen et en d'autres lieux du domaine temporel des anciens archevêques, forment une suite très belle et à peu près complète. On a placé en tête de cette suite le denier d'argent frappé à Mayence pour le

Digitized by Google

roi de France Charles-le-Chauve, après qu'il se fut emparé, en 859, du royaume de Lorraine. A cette époque toutes les villes situées à la gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'à l'embouchure de la Meuse, faisaient partie de ce royaume; les plus importantes d'entre elles étaient Strasbourg, Spire, Worms, Mayence, Trèves et Cologne [1]. Or, voici la description du denier d'argent de Charles-le-Chauve: au droit, la légende + CARLVSREXFR, autour d'un monogramme dans lequel se retrouvent toutes les lettres du mot KAROLVS, et au revers, la légende + MOGONTIA, autour d'une croix qui occupe le centre de la médaille et dont les quatre branches sont égales.

Feu M. Teissier, ancien sous-préfet de Thionville, fit, au mois de mai 1825, une communication à la Société académique de Metz, dont il était membre, au sujet de la découverte qui avait eu lieu, un mois auparavant, d'un petit trésor numismatique composé de 10 florins d'or et de 70 pièces d'argent, qui s'était trouvé enfoui dans les ruines du monastère de Sainte-Croix, à Bouzonville. Trois de ces florins avaient été frappés au nom des archevêques de Mayence dans l'atelier monétaire de Bingen, sur le Rhin, le *Bingium* de Tacite et de la Table Théodosienne, comme l'indiquait la légende MONETA OPIDIPINGENSIS (Sic). J'ai autrefois possédé un florin d'une belle conservation qui avait fait partie de cette trouvaille; il avait pour légendes, au revers, la précédente, et, au droit, les mots abrégés IOHIS AREP MAGV, pour IOHANNIS ARCHIEPISCOPI MAGVNTINI, en caractères du quatorzième siècle; un évêque vu de face et assis occupait le centre de la médaille. J'ai retrouvé au cabinet de Mayence un exemplaire du même florin.

Si la suite des monnaies et des médailles épiscopales de

---

[1] Voyez la *Notice des Monnaies Françaises* composant la collection de M. J. Rousseau, etc., par Adrien de Longpérier, in-8°; Paris, 1848; pages 220 et 221.

Digitized by Google

Mayence est curieuse à voir pour la parfaite conservation des pièces, pour la grande dimension de plusieurs d'entre elles, et pour la richesse du métal employé dans la fabrication, celle des médailles romaines offre moins d'attrait aux amateurs, et je ne crains pas d'avouer que mon attente a été trompée. Cette deuxième suite, sous beaucoup de rapports, est inférieure à la précédente. Premièrement, elle n'est point classée. Toutes les cases des tablettes sont remplies, à la vérité, mais l'argent est mêlé au bronze; des deniers consulaires se trouvent parmi les médailles des empereurs, et quelquefois des médailles de l'époque de Constantin-le-Grand et de ses fils sont placées à côté de celles du haut empire; c'est une véritable confusion, je suis fâché de le dire. En second lieu, j'avais espéré de voir dans la suite romaine beaucoup de médailles de bronze à fleur de coin, parce que je considérais le pays de Mayence comme très riche en antiquités de toute sorte et particulièrement en médailles romaines; cependant, j'y en ai peu vu et, au contraire, j'ai cru reconnaître, au cuivre rougi d'un grand nombre, qu'elles avaient passé par le feu et qu'elles avaient été retirées d'édifices incendiés.

J'ai dit plus haut que les médailles rares et précieuses ne sont point exposées aux regards du publie. Elles sont en effet conservées sous clé dans un meuble qui pourrait être facilement emporté en lieu sûr, s'il y avait à craindre le retour d'événements semblables à ceux qui troublèrent Mayence en 1848.

Cette ville, dont l'aspect antique a été changé par de nombreuses constructions modernes, et qui, surtout, est devenue la principale forteresse de la Confédération germanique, a perdu à peu près tout ce qui lui était resté des ouvrages des Romains : ils ont été renversés et détruits pour céder la place aux constructions intérieures de la ville et aux fortifications qui occupent autour de Mayence une étendue considérable de terrain. Si quelques parties mutilées d'édifices

Digitized by Google

et d'ouvrages romains ont échappé à la destruction commune, elles ont été certainement ensevelies sous des montagnes de terre.

A ce point de vue, Mayence et notre ville de Metz peuvent, sans la moindre difficulté, être rangées dans la même catégorie; Metz, comme Mayence, ne possède plus, dans son intérieur, rien qui rappelle l'art de bâtir des Romains, quoique plusieurs restes d'édifices existassent encore au dix-septième siècle et à l'époque du dix-huitième où les religieux Bénédictins composèrent leur histoire. Les changements et les immenses travaux exécutés dans la ville, et les nécessités de sa mise en état de défense d'après le système moderne, ont fait sacrifier et détruire tout ce qui aurait pu intéresser sous le rapport de l'art des constructions, tel qu'il avait été pratiqué par le peuple qui y excella entre les nations de l'antiquité.

Dans un premier mémoire, publié en 1823, sur les *Antiquités médiomatriciennes*, M. L. Devilly donna la description de plusieurs monuments gallo-romains découverts, en 1822, derrière la citadelle, au pied de la courtine près du pont qui conduit à la Fontaine-des-Forçats. Ces pierres antiques, les une chargées d'inscriptions, les autres seulement sculptées, étaient entassées dans une portion de murs bâtie ou réparée sous le duc de Guise, pendant le siége de 1552. Elles ont, à la vérité, été déposées au musée de la ville, mais leur lieu d'origine est demeuré inconnu, et il n'a pas été possible de déterminer d'une manière précise l'emplacement primitif qu'elles avaient occupé.

En 1825 ou en 1826, lorsqu'on bâtit la grande maison qui est située à l'angle de la place de Chambre, immédiatement derrière le Marché-Couvert, je vis, dans les fondations qu'on avait creusées à la profondeur de trois ou quatre mètres, les restes de murailles romaines construites en petit appareil, dont l'épaisseur et la solidité étaient telles que l'on pouvait facilement y asseoir les nouveaux murs à élever.

Digitized by Google

Plus de vingt années après, j'ai vu, en Nexirue, à la suite de démolitions, une portion de mur romain en petit appareil qui était restée debout et paraissait encore très solide. Ce mur a été peut-être conservé dans la maison nouvelle construite sur le même emplacement.

Ceux qui ont visité la maison que les RR. PP. Jésuites habitèrent, pendant vingt ans, dans la rue des Trinitaires, se souviennent certainement d'avoir vu et admiré, au grenier du principal corps-de-logis, un mur romain, d'un assez grand développement, qui avait été construit en moëllons piqués, et qui s'élevait depuis les fondations jusqu'au faîte de l'édifice. Une niche élégante, de construction romaine comme le mur même, occupait un angle du grenier.

Mais il est temps que je revienne à ce qui peut encore concerner les antiquités de Mayence, que mes réminiscences du pays messin me faisaient oublier.

A l'ouest de la ville et en dehors de l'enceinte de ses redoutables fortifications, se trouvent, sur le territoire du village de Zahlbach, les ruines d'un aqueduc romain qui amenait l'eau de source à la ville antique des Mogontins, comme notre aqueduc de Jouy servit à amener les eaux de Gorze à la ville des Médiomatriciens. Seulement l'aqueduc de Mayence avait été établi au-dessus d'un ravin au fond duquel coulait un ruisseau, tandis que le pont de Jouy avait été construit au-dessus du cours même de la Moselle. Aujourd'hui les ruines de cet aqueduc, que les Mayençais désignent, en langage germanique, par les mots : *Ruinen einer roemischen Wasserleitung*, ne sont plus, au milieu des jardins et des champs du village de Zahlbach, que des masses presque informes de maçonnerie, à la vérité solide, mais que les ravages du temps et les entreprises des hommes, plus destructeurs que le temps même, acheveront de renverser.

Toutes les bases ou les parties inférieures des piles de ce pont romain, comme je le crois, y sont encore, et elles

Digitized by Google

arrivent, l'une à la suite de l'autre, jusqu'aux premiers escarpements des fortifications fédérales ; mais elles ne vont pas plus loin. Celles qui furent les plus rapprochées de la ville ont été vraisemblablement ensevelies sous les remparts assez élevés de la partie occidentale de la forteresse actuelle.

L'intervalle qui séparait les piles de cet aqueduc m'a paru, à vue d'œil, être égal à celui qui sépare les piles de l'ancien pont de Jouy ; d'où il suit que l'ouverture des arcades des deux ouvrages romains a dû être la même.

Lorsque je compare dans ma pensée les ruines défigurées et presque méconnaissables, que j'ai vues près de Mayence, à nos arches de Jouy et à celles qui leur correspondent de l'autre côté de la Moselle, sur le territoire du village d'Ars, où leur solidité et leur hauteur excitent l'étonnement de tous les voyageurs, la vérité m'oblige à dire que les restes de notre aqueduc romain, que le temps et les hommes ont respectés, sont encore aujourd'hui une rare merveille dont n'approche point ce qui est demeuré debout de l'aqueduc de Mayence. Du reste, ce dernier ouvrage n'eut pas l'étendue de celui de Gorze, ni son importance.

J'allai, au mois de juin 1860, visiter ces ruines, espérant bien les trouver dans un état de conservation propre à satisfaire ceux que la vue des monuments antiques ne laisse pas indifférents. J'ai dit comment mon espoir fut déçu. Ensuite je cherchai à reconnaître la nature des matériaux et des débris répandus sur le sol, près de l'aqueduc, et dans quelques pépinières voisines. Le premier fragment de brique que je ramassai portait le timbre à demi-effacé d'une légion romaine ; ce qui me fit conjecturer que les briques ainsi marquées pouvaient être communes sur les bords du Rhin. Mais quelques jours après j'eus de ce fait une entière conviction, lorsque, visitant le musée des antiques de Wiesbaden, j'y vis un grand nombre de briques et de tuiles avec de pareilles empreintes.

Plus loin que le village de Zahlbach, toujours vers l'ouest,

Digitized by Google

mais à la distance de treize kilomètres de Mayence et seulement à deux kilomètres de la rive gauche du Rhin, dont le cours majestueux a un peu changé de direction, se trouvent les deux villes de *Ober Ingelheim* et *Nieder Ingelheim*, très rapprochées l'une de l'autre. *Ober Ingelheim*, ou Ingelheim-le-Haut, possède trois églises, dont une très ancienne, avec de beaux vitraux peints. Charlemagne y tint plusieurs diètes, dans l'une desquelles il déposa, en 788, Tassillon, duc de Bavière, qui s'était déclaré contre les Francs dès l'année 764. *Nieder Ingelheim*, ou Ingelheim-le-Bas, fut un des principaux lieux de séjour de Charlemagne. Ce prince y fit construire, de 768 à 774, un magnifique palais en pierres de taille, et l'orna de cent colonnes de marbre et de granit. On voit encore quelques ruines de cette résidence à l'est du bourg, où elles occupent un assez grand emplacement qui est désigné sous le nom de *Salle*. Cette petite ville dispute à Aix-la-Chapelle l'honneur d'avoir été le berceau du grand empereur d'Occident.

A six kilomètres de Mayence et à l'est, sur la rive droite du Mein et aussi sur la droite du Rhin, c'est-à-dire un peu plus haut que le point où se fait la jonction du Mein avec le Rhin, se développe le bourg de *Hochheim*, renommé pour son excellent vin [1]. Placé sur des hauteurs exposées aux rayons du soleil pendant tout le jour, et dans une situation charmante, ce bourg voit s'étendre au loin au-dessous de lui, semblables à une immense nappe de verdure, ses vignes dont la végétation est si riche et le produit si estimé. Il a été honoré de la visite de S. M. Victoria, reine d'Angleterre, et un monument destiné à rappeler cet événement, et qui n'est pas sans beauté, a été élevé dans les vignes; il peut très facilement être aperçu des voyageurs que les trains

[1] Le nom de *Hochheim*, si je ne me trompe, signifie un lieu habité, *heim*, dont la situation est élevée, *hoch*.

Digitized by Google

emportent sur la voie ferrée de Wiesbaden et Mayence à Francfort.

Les étrangers qui visitent Mayence et les lieux environnants dans un but d'observation et d'étude, ne s'éloignent presque jamais sans aller aussi à Oppenheim, petite ville située sur la rive gauche du Rhin, entre Mayence et Worms, et sur la ligne même du chemin de fer hessois, par lequel s'opèrent aujourd'hui les communications établies depuis peu de temps entre les deux points extrêmes de Bâle et de Cologne. C'est de la ville d'Oppenheim que quelques-uns de nos concitoyens israélites ont tiré le nom qu'ils portent parmi nous, de même que plusieurs autres, leurs coreligionnaires, s'appellent Worms, Francfort, Fould, Ratisbonne, Anspach, Fribourg, Brisach, etc., des noms des diverses villes d'Allemagne dans lesquelles leurs ancêtres s'étaient réfugiés, et d'où revinrent les fils de ces derniers lorsqu'il fut permis aux juifs de rentrer dans les pays qu'ils avaient habités avant leur expulsion.

Or, il y a, sur la partie la plus élevée d'Oppenheim, une église très ancienne et très belle, encore appelée l'église de Sainte-Catherine, quoiqu'elle soit en la possession des protestants, qui ont remplacé par une table sans signification et sans aucune efficacité pour le salut de l'homme, l'autel sur lequel la Divine victime s'offrait, par les mains du prêtre, pour les péchés du monde. Commencée en 1262, cette église fut terminée en 1317. Elle fait voir dans toute sa beauté le style ogival allemand en usage à cette époque pour la construction des églises. Les vitraux peints, les sculptures et les tombeaux de plusieurs nobles de la famille des Dalberg, qui avaient des fleurs de lys dans leurs armoiries, sont dignes d'être vus comme l'église même. Ce fut une collégiale à laquelle était attaché un chapitre de chanoines. Sa position solitaire, loin du bruit et au-dessus de la ville d'Oppenheim, en faisait un lieu très propre au recueillement, à la divine psalmodie. C'est du moins l'im-

Digitized by Google

pression qui m'est demeurée lorsque, après avoir visité l'église, au mois de septembre 1855, j'en eus fait aussi le tour extérieur, en goûtant, je dirai presque en savourant le profond silence qui règne autour des sépultures des chanoines répandues sur l'étendue du terrain compris aujourd'hui entre les murs de l'église et les vignes qui l'environnent. L'église de Sainte-Catherine, d'architecture ogivale, a pourtant deux absides opposées l'une à l'autre: la première est dirigée vers l'orient, la seconde, vers l'occident. L'incendie allumé, le 31 mai 1689, par les Français, et qui fit de la ville d'Oppenheim un monceau de cendres, n'épargna pas non plus l'église; le chœur occidental fut brûlé et il n'a point encore été réparé. Chose triste à avouer! Dans tout le Palatinat du Rhin, le passage des armées françaises de Louis XIV n'a été marqué que par le carnage, l'incendie et la destruction, et, après plus de 170 ans, les ruines qu'elles ont faites sont à peine effacées!

Lorsque je visitai, dans le même mois de septembre 1855, la majestueuse cathédrale de Spire, construite à l'époque déjà reculée où l'art romano-byzantin, style d'architecture imposant et sévère, florissait sur les bords du Rhin, et dans ces derniers temps décorée de peintures, à l'intérieur, par des artistes de l'école de Munich auxquels on ne pourra refuser ni le talent d'exécution, ni l'inspiration chrétienne, ni la connaissance de l'art chrétien acquise par de longues et consciencieuses études, je vis de nombreux ouvriers occupés à rétablir le portail détruit de l'auguste basilique, dans laquelle avait retenti, le 27 décembre 1146, en la fête de saint Jean l'évangéliste, la puissante voix de saint Bernard exhortant l'empereur Conrard III, les princes germaniques, les grands, et un peuple innombrable accouru de tous côtés, et les pressant de s'unir dans une sainte ligue pour marcher au secours des chrétiens de la Terre-Sainte [1].

[1] *Histoire de saint Bernard*, par M. l'abbé Théodore Ratisbonne, première édition, 1840, tome II^e^, chap. 37^e^.

Digitized by Google

Ce fut pendant ma station à la cathédrale, d'où je ne pouvais me résoudre à sortir, que j'eus la bonne fortune de voir passer le vénérable Mgr Weiss, ce fils du peuple de la campagne devenu un saint et savant évêque. Le bon, simple et charitable prélat, dans cette occasion, portait la condescendance jusqu'à se faire le *cicerone* de toute une famille de catholiques allemands, qui était allée lui présenter ses hommages, et qui avait été amenée à Spire par le désir de voir les magnificences de l'antique cathédrale du onzième siècle, admirablement peinte et restaurée. Enfin, le soir étant venu et la fraîcheur, causée par la proximité du Rhin, commençant à se répandre avec l'obscurité, je retournai à l'hôtel. Comme je m'y entretenais avec le maître de la maison des maux que la ville avait autrefois soufferts, de la destruction de l'ancien palais des évêques, et des dommages considérables qui avaient été faits même à la cathédrale, et que j'exprimais un vif regret que tant de malheurs fussent arrivés à l'antique cité de Spire, je reçus pour réponse: *Ce sont Messieurs les Français qui ont fait tout cela.* Ils y avaient, en effet, porté deux fois la dévastation et l'incendie. Les soldats de Louis XIV, en conséquence des ordres donnés par le ministre Louvois, mirent le feu, le même jour, c'est-à-dire le 31 mai 1689, aux villes de Spire, de Worms et d'Oppenheim. Dans l'immense désastre du Palatinat, les tombeaux de huit empereurs ne furent pas non plus respectés. Ils étaient renfermés dans la crypte qui règne sous toute la partie orientale ou le chœur de la cathédrale de Spire, qui est également appelée le *dôme,* et en allemand *Der Kaiser-Dom.* Les soldats les ouvrirent, les fouillèrent et les détruisirent ou les mutilèrent. Ces profanateurs avaient espéré y trouver des trésors. Ensuite ils mirent le feu au dôme. A leur tour, les soldats de la République française, en 1794, dévastèrent et dépouillèrent la vénérable basilique. Déjà même ils l'avaient minée pour l'anéantir par l'explosion, lorsqu'un officier supérieur français, qui n'était point un

Digitized by Google

vandale, intervint et proposa de transformer la cathédrale en magasin à fourrages; ce qui eut lieu. On peut dire aujourd'hui que la postérité lui est redevable de cette importante conservation [1].

La ville de Worms se trouve entre Spire et Mayence, et, comme ces deux cités, elle est placée sur la rive gauche du Rhin. Elle avait été souvent le séjour des premiers rois Francs, de Charlemagne et de ses successeurs, et plusieurs diètes et autres grandes assemblées s'y étaient tenues. Avant la Prétendue-Réformation de Luther elle comptait, selon la tradition locale, une population de 70,000 âmes répandues dans l'enceinte de la ville et dans les faubourgs. Worms possédait aussi quarante-trois églises et chapelles; quatre étaient des églises collégiales, et toutes les autres étaient affectées au service des nombreuses paroisses, ou dépendaient des couvents.

La diète de 1521, devant laquelle fut cité Luther et devant laquelle il comparut, rendit l'*édit de Worms* qui condamnait cet hérésiarque; ce qui n'empêcha pas Worms d'être, entre les villes d'Allemagne, une des premières à embrasser la nouvelle doctrine. Aussi mérita-t-elle, par son empressement, de recevoir plusieurs lettres adressées par le célèbre réformateur *à la communauté de Worms.*

Ces événements et d'autres non moins graves, qui devaient, pour un temps très long, jeter des milliers et des milliers d'hommes hors de la vraie voie du salut, se passaient au seizième siècle. Worms qui, depuis l'introduction de la prétendue-réforme, était déjà déchue de son ancienne grandeur et de la situation extrêmement prospère que lui

---

[1] Il y a de très intéressants détails sur la cathédrale de Spire, particulièrement au point de vue de l'art, dans l'opuscule intitulé: *Une visite à la cathédrale de Spire, par M. E. de Bouteiller. Metz, Rousseau-Pallez;* 1860. — Voyez aussi, dans l'*Austrasie* du mois de mai 1862, une *Lettre* fort intéressante écrite à l'occasion de la ville de Spire, par M. le baron Sers, ancien préfet de la Moselle et de la Gironde.

Digitized by Google

avaient créée son industrie et son commerce, possédait encore cependant une population de 30,000 âmes en 1648, à la fin de la guerre de Trente ans, lorsque fut signé le traité de Westphalie par lequel la liberté de conscience était assurée aux Réformés. Vers la fin du dix-septième siècle, en l'année 1689, arrivèrent les Français commandés par le général Mélac, appelé *le grand dévastateur* à Worms et dans tout le pays qu'il a rendu témoin de ses tristes exploits. Alors Worms éprouva toutes les horreurs auxquelles une ville peut être en proie de la part d'ennemis irrités et implacables. Elle fut pillée, dévastée et ensuite livrée aux flammes. Presque toute la ville fut réduite en cendres, et les habitants se dispersèrent.

Une catastrophe si lamentable était-elle, dans les desseins de Dieu, le châtiment de l'apostasie des habitants de Worms qui, au siècle précédent, avaient montré tant de facilité et d'empressement à accueillir le plus fameux hérésiarque des temps modernes, à embrasser sa fausse doctrine, et à remplacer l'ancienne religion d'institution divine par une croyance toute nouvelle et d'institution humaine? Dieu, qui souvent se sert des hommes pour punir les hommes, avait-il ainsi voulu achever d'humilier cette ville que sa longue prospérité, son opulence et sa puissance avaient enorgueillie, et que ses premiers malheurs n'avaient pas fait revenir de son infidélité? Il est permis de le croire. Néanmoins, le souvenir de ces calamités, arrivées par le moyen des Français, produit une très pénible impression sur le cœur de tout bon Français qui souhaiterait que sa chère patrie, la France, Fille aînée de l'Église, en quelque lieu que son glorieux nom ait été porté, ne fût connue que par les actes de justice, d'humanité et de désintéressement de tous ceux qui veulent être nommés ses enfants.

La population de Worms, qui, selon la tradition locale, avait été de 70,000 âmes, avant la Réformation, qui était descendue à 30,000 en 1648, à la fin de la guerre de Trente

Digitized by Google

ans, se trouva réduite à 8,000, à la suite de tous les malheurs que la ville avait éprouvés. Aujourd'hui elle s'élève à environ 12,000 âmes réparties de la manière suivante: 2,500, qui appartiennent à la religion catholique, 8,000, au protestantisme, et 1,500, au culte israélite.

Dans l'incendie qui consuma Worms, la rue, ou plutôt le quartier des Juifs, qui se trouve à l'une des extrémités de la ville et à l'est, à peu près comme le quartier de l'Arsenal que les Juifs occupent à Metz, fut le seul que les flammes n'atteignirent pas. Ce quartier est ainsi le plus ancien de la ville de Worms sortie de ses cendres; du moins il l'est dans celles de ses parties qui n'ont point été renouvelées ou rebâties postérieurement. Mais la synagogue est beaucoup plus ancienne, puisque sa construction remonte au douzième et peut-être au onzième siècle. Elle doit être visitée par les voyageurs un peu curieux de connaître le style d'architecture en usage, même pour les synagogues, à cette époque reculée. Le style général de celle-ci est le roman secondaire ou de la deuxième époque, et, sous ce rapport, il ne diffère pas du style d'architecture d'après lequel furent construits, vers le même temps, le dôme ou la cathédrale de Worms, l'église de Saint-Martin et la collégiale abandonnée de Saint-Paul; car ces trois églises très remarquables, sur lesquelles sept siècles ont passé, ont été aussi épargnées par les flammes qui dévorèrent la ville.

La synagogue de Worms est vaste; sa voûte, qui a de l'élévation, s'arrondit en plein-cintre et vient s'appuyer sur des piliers cylindriques surmontés de chapiteaux cubiques peu ouvragés. Le portail et les fenêtres s'arrondissent également en plein-cintre. Le sol de la synagogue est de 50 à 60 centimètres plus bas que le niveau de la rue voisine des Juifs, et il faut descendre quelques marches, à l'entrée d'une cour, avant de pénétrer dans l'antique édifice.

Mais il faut descendre davantage pour entrer dans l'église de Saint-Martin, située au centre de la ville, sur un côté de

Digitized by Google

la grande place, et dans l'ancienne collégiale de Saint-Paul, parce que l'exhaussement plus sensible du sol, dans les rues et sur les places voisines de ces deux églises, est d'environ un mètre. Lorsque je passai pour la seconde fois à Worms, au commencement du mois de juillet 1860, j'appris que le comité archéologique et catholique, qui avait déjà fait restaurer la coupole octogonale qui surmonte la partie orientale du dôme, désirait aussi la restauration de l'église collégiale de Saint-Paul et qu'il recherchait les moyens de l'exécuter.

Dans le petit nombre d'édifices d'un autre âge qui ont été préservés des flammes et du vandalisme des destructeurs, il n'en est pas, à Worms, de plus remarquable que le dôme ou la cathédrale. La vénérable basilique est aperçue de loin, dans cette immense plaine du Rhin, et à mesure que le voyageur approche de la ville, il voit mieux paraître la couleur antique et sombre du monument, et mieux se dessiner les deux coupoles byzantines qui lui servent en quelque sorte de couronnes, et les quatre tours rondes de pierre, placées à l'orient et à l'occident, sur les côtés des deux absides.

Jusqu'à ce jour aucune main royale ou princière ne s'est ouverte, comme à Spire ou comme à Cologne, pour fournir les moyens de restaurer le dôme de Worms. Des travaux de consolidation et de restauration y sont pourtant nécessaires, surtout dans l'abside occidentale, où le mur du fond a fait un mouvement qui a produit une forte lézarde. Les dégradations, que l'on remarque à regret dans quelques parties du dôme, quand on l'examine de près et dans ses détails, n'empêchent pas de l'admirer et de s'arrêter pour ainsi dire en contemplation devant lui, dès qu'on est placé convenablement pour le bien voir et en embrasser du regard l'harmonieux ensemble. C'est devant la face latérale méridionale qu'il faut venir se placer; partout ailleurs, c'est-à-dire derrière l'abside orientale, devant la face septentrionale et

Digitized by Google

derrière l'abside occidentale, l'espace est trop resserré et trop étroit pour qu'il soit possible à l'observateur de se reculer et de s'éloigner à une distance suffisante du monument sur lequel il veut diriger toute son attention.

Ceux qui ont visité la cathédrale de Spire ont aussi pu voir avec quel art les parties détruites ou seulement endommagées de l'antique édifice sont aujourd'hui rétablies et refaites de façon à imprimer le caractère de l'unité d'architecture à toute cette construction. Ils ont encore admiré les peintures qui en décorent l'intérieur. Ainsi restaurée et en quelque sorte rajeunie, la cathédrale de Spire plaît, charme, séduit. En outre, toutes les dimensions et les proportions de la basilique sont plus grandes que celles du dôme de Worms; elle a un grand portail tourné à l'occident, et le dôme de Worms n'a que des petits portails placés sur ses faces latérales. Les quatre tours carrées et les deux coupoles octogones et byzantines de Spire ont plus d'élévation que les quatre tours rondes et les deux coupoles de Worms. Enfin, à Spire, la nef principale et le transsept ont plus de développement et d'élévation, et une petite galerie, faisant le tour entier de la basilique germano-romane, lui sert de magnifique couronnement.

Malgré ces avantages et cette supériorité de la cathédrale de Spire, je préfère, sous certains rapports, le dôme de Worms. Sa nef moins étendue, avec un double chœur ou une double abside; sa couleur générale, qui est d'un rouge sombre; ses dégradations mêmes; ses murs intérieurs et ses piliers dépourvus de peintures, qui ne laissent voir partout que la pierre taillée, avec quelques rares ornements du onzième siècle sculptés sur les chapiteaux coniques des colonnes isolées et engagées et quelques figures en relief d'évêques, attestent beaucoup mieux pour moi l'antiquité du saint édifice et m'en imposent davantage. Car l'antiquité et la longue durée de nos vieilles églises, et de celles de nos vénérables basiliques que les révolutions des siècles ont

Digitized by Google

respectées, apparaissent toujours à ma pensée comme un reflet ou comme une image affaiblie de la perpétuelle durée qui a été promise, il y a dix-huit cents ans, à la sainte Église par son Divin fondateur, N.-S. Jésus-Christ.

Les fondements du dôme de Worms furent jetés dès le huitième siècle, mais l'édifice fut seulement continué et achevé dans les siècles qui suivirent. Il faut y remarquer la grande rose vitrée qui occupe le milieu du chœur occidental, et qui a pu servir de modèle pour quelques-unes des magnifiques fenêtres en forme de rose construites au treizième et au quatorzième siècles. On croit reconnaître dans ce chœur les formes et le style de l'architecture des églises pendant le douzième siècle. La chapelle des fonts baptismaux et le beau portail ogival qui y est attenant sont les seules constructions du quatorzième siècle qui aient été ajoutées au dôme et qui soient demeurées sur la face méridionale. Il y avait eu du même côté un cloître voûté; il a été démoli, et les stations du chemin de la croix, de pierre sculptée et d'assez grande dimension, qui s'y trouvaient, ont été transportées dans la chapelle des fonts et encastrées dans les murs. Il reste aussi, à vingt mètres du dôme et au midi, un beau portail en plein-cintre par lequel on entrait autrefois, soit dans les bâtiments de la collégiale dont le dôme faisait partie, soit dans la seconde église de la collégiale, où avait lieu le service paroissial; car il est ici à remarquer que les quatre collégiales de la ville avaient chacune une seconde église pour l'exercice des fonctions pastorales.

Le portail roman, dont il s'agit, est du même style que le portail le plus ancien de la face méridionale du dôme, qui est le second de ce côté de l'église. Les deux portails ont pour décoration principale la moulure demi-ronde, appelée le tore ou le boudin, et la baguette, moulure plus petite que la précédente, mais ils plaisent par leur simplicité même.

J'ai cru distinguer encore les restes d'une construction très ancienne et de quelque étendue dans la partie des bâ-

Digitized by Google

timents particuliers qui bornent, du côté du couchant, le petit clos converti en jardin, qui est compris entre la face méridionale du dôme et le petit portail roman dont j'ai parlé.

Lorsque la Prétendue Réforme se fût établie à Worms, les protestants s'emparèrent des couvents, des églises et des autres propriétés ecclésiastiques. Ils voulurent aussi s'emparer du dôme, qui était la principale église de la ville. Les chanoines s'y réunirent alors, et, après s'être concertés, déclarèrent aux spoliateurs qu'ils étaient fermement résolus à rester dans le lieu saint et à n'en sortir à aucune condition. Cette courageuse déclaration fut immédiatement suivie de son effet: les chanoines demeurèrent dans l'église, se tenant prêts à souffrir les dernières extrémités plutôt que de l'abandonner. Les Protestants, n'osant pas se porter à des actes de violence pour les contraindre et les arracher de l'église, se virent obligés à renoncer à leur sacrilége dessein, et le dôme fut ainsi conservé aux catholiques. Il est aujourd'hui la première église paroissiale de Worms, et il est desservi par un curé et un vicaire. L'église de Saint-Martin, la seconde paroisse, a seulement un curé, parce que le nombre des fidèles y est plus faible.

Quoique le dôme de Worms ait été construit avant celui de Spire, commencé seulement en 1030, et que ses deux absides avec leurs quatre tours rondes lui donnent un caractère particulier d'antiquité, c'est néanmoins le même style d'architecture qui se reconnaît dans les deux monuments. Cette architecture pourra être appelée *lombarde* par les uns, parce qu'ils lui trouveront quelque ressemblance avec l'architecture des églises du nord de l'Italie; par les autres, surtout par les Allemands, elle sera appelée *ancienne architecture allemande*, parce qu'ils la considèreront comme étant particulière à l'Allemagne et, en quelque sorte, comme attachée aux contrées voisines du Rhin, où l'on en trouve de nombreux exemples. Enfin d'autres, considérant cette architecture sous un aspect plus général, et la rapprochant

Digitized by Google

de celle des églises les plus anciennes que la France ait conservées, l'appelleront *architecture romane secondaire*, ou mieux, *architecture romano-byzantine*, à cause du système des coupoles et des tours, soit rondes, soit carrées, qui est un de ses principaux caractères. Le nom qui me paraît lui convenir est celui d'*architecture germano-romane*, qui lui a été donné par les hommes dont la parole fait autorité dans les questions d'archéologie, et qui, d'ailleurs, se trouve exprimé dans le *Programme* des questions qui furent soumises au Congrés archéologique tenu à Metz, en 1846.

Le principe générateur de l'*architecture germano-romane* est l'arc en plein cintre appliqué aux portails, aux fenêtres, aux voûtes, aux baies des tours, etc. Ce caractère lui est commun avec l'*architecture romano-byzantine ;* mais ce qui lui est propre, c'est la petite galerie qui, selon le même *Programme*, est le couronnement obligé des églises germano-romanes. Quelquefois cette galerie fait le tour entier de l'édifice, comme cela se voit à la cathédrale de Spire ; le plus souvent elle a été établie seulement au-dessus de l'abside ou du chœur, comme on le voit au dôme de Worms, à la cathédrale de Mayence, à l'église de Saint-Castor de Coblentz, à l'église des Saints-Apôtres et aux autres vieilles églises de Cologne dont la construction, soit partielle, soit totale, remonte au onzième siècle. Parmi ces dernières on doit ranger Saint-Séverin, au sud, près d'une porte de la ville, Saint-Georges, rue Saint-Séverin, avec une tour énorme bâtie au onzième siècle, Sainte-Marie-au-Capitole, etc.

Un autre caractère particulier de l'architecture germano-romane paraît dans le double chœur ou la double abside de certaines basiliques. Cette disposition, fréquente en Allemagne, sans y avoir été néanmoins appliquée à un très grand nombre d'églises, existe dans les cathédrales de Trèves, de Mayence et de Worms, qui ont chacune un premier chœur, ordinairement le plus ancien, dirigé vers l'orient, et un second chœur opposé au premier et dirigé

Digitized by Google

vers l'occident. Des tours carrées ou rondes s'élèvent sur les côtés des deux chœurs, et des coupoles byzantines, de forme polygonale, surmontent les deux transepts. L'effet produit par cette disposition est de donner à l'ensemble, c'est-à-dire, au *vaisseau* de l'édifice, quoique cette dernière expression lui convienne peu, l'apparence de deux églises réunies et, en quelque sorte, soudées l'une à l'autre par leur façade.

La cathédrale de Mayence, un peu moins ancienne que le dôme de Worms, a été construite, dès le commencement, sur un plan tout semblable. Ainsi, il y eut une nef principale terminée, à chaque extrémité, par une abside et deux tours rondes. Il y eut aussi deux transsepts et deux nefs latérales. Enfin, une coupole byzantine couronnait chaque transsept. Ce plan primitif n'a point été changé, mais, dans la suite des siècles, des séries de chapelles ont été ajoutées aux deux nefs latérales. L'architecture ogivale de ces chapelles du quatorzième siècle, accolées à un édifice lombard ou byzantin, produit un contraste désagréable aux yeux du spectateur placé à l'intérieur de la cathédrale.

L'abside orientale est la moins grande et la plus ancienne: sa construction date du dixième siècle. Commencée en 978, elle fut terminée en 1009. Cette abside a pour couronnement la petite galerie dont j'ai parlé plus haut. Deux petits portails romans, très beaux dans leur simplicité, donnent entrée, à droite et à gauche de l'abside, dans la vieille basilique. A l'intérieur de la même abside se voient, sur les côtés, deux charmants escaliers byzantins par lesquels on monte aux tours, et, au milieu, une magnifique urne baptismale en bronze du quatorzième siècle. Cette urne, d'une très grande dimension, porte sur sa face extérieure les figures en relief des douze apôtres et de saint Martin, patron de l'église.

La seconde abside, qui est dirigée vers l'occident et dont le gros clocher a aujourd'hui deux cents pieds d'élévation, avait été incendiée en 1190. Elle fut, à la vérité, réparée dans les

Digitized by Google

siècles suivants ; mais c'est au dix-huitième siècle que l'abside, son clocher et ses deux tours ont été surchargés d'une telle profusion d'ornements, selon le goût qui régnait alors, qu'un écrivain célèbre à divers titres, M. Victor Hugo, a appelé cette singulière restauration du nom d'*architecture Pompadour* [1].

Les fenêtres de la cathédrale de Mayence, construites en plein cintre comme celles des cathédrales de Spire et de Worms, en diffèrent pourtant par leurs ornements extérieurs, qui sont des chevrons brisés. Du reste, les trois basiliques germano-romanes ont encore une décoration extérieure qui leur est aussi commune avec beaucoup d'églises bâties en Allemagne et en France, dans les onzième et douzième siècles. Cette décoration consiste dans les petits arcs saillants qui se déroulent et s'étendent horizontalement, en lignes droites ou circulaires, sous l'entablement des murs des nefs, un peu au-dessus des fenêtres, et souvent sur les façades des portails, de façon à y marquer la séparation de leurs diverses parties ou de leurs étages.

Les cathédrales de Spire, de Worms et de Mayence, moins élevées que la plupart des cathédrales que nous nommons improprement *gothiques*, ont été construites sans contre-forts et sans arcs-boutants, que leur style d'architecture n'admettait d'ailleurs pas. Le plein cintre de leurs voûtes a donc rendu nécessaire la construction de murs assez solides pour résister à la poussée de ces mêmes voûtes. Aussi les murs de ces basiliques, faits de belles pierres de taille d'appareil, sur les deux faces intérieure et extérieure, ont-ils une épaisseur peu commune. De plus, les voûtes des nefs principales et latérales sont supportées, à l'intérieur, par de fortes colonnes cylindriques peu élevées, dont

---

[1] *Le Rhin*, Lettres à un ami, par M. Victor Hugo. (Edition Hetzel ; Paris 1856.)

Digitized by Google

les unes sont entièrement dégagées, et les autres seulemen engagées ou à demi saillantes. Les chapiteaux de ces colonnes ont la forme de cônes tronqués et renversés et sont généralement peu ouvragés ou sculptés. Enfin, les voûtes elles-mêmes ont dû être construites avec une certaine légèreté, dans le but de prévenir l'écartement des murs contre lesquels elles sont appuyées; celle du dôme de Worms est en partie faite de tuf.

On peut désirer pour la cathédrale de Mayence ce que l'on est en droit de désirer pour quelques cathédrales et pour plusieurs des églises monumentales de la France: c'est un complet dégagement et la démolition des maisons et des autres constructions qui l'entourent. Car l'abside orientale, avec les deux petits portails romans, peut seule être vue du dehors. Quant au portail de la face septentrionale, où sont aujourd'hui les portes de bronze du onzième siècle, qui furent données par l'archevêque Willigis à l'ancienne église de Notre-Dame, il est masqué par les maisons; il faut suivre une petite rue étroite, qui ressemble plutôt à un couloir, pour y arriver et ensuite pénétrer, par ce côté, dans l'intérieur de la cathédrale.

De tout temps Strasbourg a été une des villes les plus importantes des bords du Rhin, et, pendant plusieurs siècles, elle a fait partie de l'empire d'Allemagne. Il ne peut donc pas être étonnant que nous reconnaissions, dans ses plus anciens édifices religieux, l'influence de l'architecture que nous avons vu fleurir à Worms, à Mayence, et qui a produit plusieurs autres belles églises dans la vallée du Rhin. Or, sa cathédrale, si justement célèbre, et qui, au jugement de de l'auteur d'une *Notice* publiée à Strasbourg même, présente, dans ses diverses parties, des modèles de toutes les époques de l'architecture chrétienne et peut être ainsi, pour l'artiste et l'archéologue, un sujet d'études très-instructives, rappelle effectivement, par le style de quelques parties et du portail méridional, l'architecture germano-romane que nous

Digitized by Google

avons admirée ailleurs. Mais, à l'intérieur, le style du chœur et du transsept est exclusivement celui de l'architecture byzantine ou romano-byzantine. Ce que vous y voyez est si beau, si nouveau, si grand, si majestueux, et, en même temps, éclairé d'un demi-jour si mystérieux, que vous ne vous lassez pas de regarder, d'aller et de revenir afin de voir encore.

Le but de la restauration entreprise, il y a déjà plusieurs années, dans la cathédrale de Strasbourg, avait été surtout d'établir une parfaite harmonie entre toutes les parties du chœur et du transsept, et de faire bien ressortir le caractère byzantin de cette portion importante de l'église, où il avait été altéré et défiguré par divers travaux exécutés à une époque de mauvais goût. Ce but a été atteint avec un grand succès, et aujourd'hui la célèbre cathédrale est peut-être, de tous les monuments religieux existants, celui qui a été, dans notre dix-neuvième siècle, le mieux et le plus complètement restauré, grâce aux ressources et aux revenus de l'Œuvre de Notre-Dame. Sur sa face septentrionale a été construit, dans le style ogival du quatorzième siècle, un cloître assez à jour et assez percé pour que la partie inférieure de la cathédrale ne soit nullement dérobée à la vue. Je me permets ici d'exprimer le vœu que notre vénérable cathédrale de Metz ait, un jour, un cloître semblable, du côté de la place Napoléon, lorsque les ressources permettront de le construire, après qu'on aura fait disparaître les maisons qui restent encore du même côté et dont l'effet est si disgracieux quand on porte son regard sur la basilique.

Le temple de Saint-Thomas, qui est en la possession des protestants, et la petite église de Saint-Étienne, qui dépend aujourd'hui du nouveau Petit-Séminaire, sont, à Strasbourg, deux autres monuments très anciens et très remarquables sur lesquels le style byzantin a également laissé sa religieuse et sévère empreinte. Puisse le temple de Saint-Thomas être rendu au culte catholique ! Mais, surtout, puissent nos

Digitized by Google

frères séparés de la confession d'Augsbourg bientôt revenir à l'Église ! Hélas ! il y a trop longtemps qu'ils en vivent éloignés ! Leur retour à l'unité catholique sera pour nous, enfants de la véritable Église, un plus grand sujet de joie que la restitution du temple antique dont leurs ancêtres se sont emparé, et qui, sous le rapport de l'entretien et de la conservation, a été, de la part des descendants, l'objet d'un moindre soin qu'il l'aurait été, s'il fût demeuré aux catholiques.

Quoique je me sois déjà beaucoup étendu en parlant de Worms, je dois cependant ajouter ici que cette ville possède peu de restes de l'ancien pâlais de l'empire. Les vieux murs qui forment l'enclos d'un petit jardin et l'enceinte d'une grange, derrière le *Burgerhof*, où réside le bourguemestre, firent partie de ce palais. On voit aussi, dans la cour, quelques sarcophages romains, des pierres sépulcrales et d'autres antiquités placées dans la muraille. Mais ces diverses antiquités recueillies dans un espace étroit et entièrement découvert, où elles sont exposées à l'action de l'air et à toutes les injures du temps, sont en réalité peu de chose en comparaison de celles qu'il faudrait trouver à Worms, si la cité n'avait pas eu tant à souffrir des bouleversements et des dévastations qui y ont eu lieu, depuis les ravages exercés par Attila, roi des Huns, jusqu'aux guerres des Français.

Au temps de sa prospérité et de sa puissance, Worms avait une enceinte fortifiée qui se composait d'une haute muraille flanquée de tours et d'un fossé profond, par lesquels la ville était séparée de ses faubourgs. Il lui reste aujourd'hui, du côté occidental, une partie de cette enceinte qui sert, non plus à sa défense, mais à l'agrément et à la promenade de ses habitants.

Enfin, à une petite distance de Worms et au nord, s'élève, tout près du Rhin, une vaste église ogivale du quatorzième siècle, sous le vocable de Notre-Dame (en allemand,

Digitized by Google

Liebfrauenkirch). Elle a dû appartenir à un chapitre de chanoines établi *extrà muros*, à l'extrémité du faubourg septentrional, et elle a été le but d'un pèlerinage fréquenté. Cette église solitaire, placée au milieu des enclos de vignes qui remplissent cette partie de la plaine du Rhin, est aperçue de loin par les voyageurs qui viennent de Mayence. Elle est orientée comme toutes les églises dont j'ai parlé jusqu'à présent. Je l'ai visitée au mois de septembre 1855, et j'ai vu avec beaucoup de regret que, du côté du Rhin, l'abside et les chapelles qui en sont voisines menaçaient extérieurement ruine. Lorsque j'ai de nouveau passé à Worms, au commencement du mois de juillet 1860, j'ai cru voir, à distance, que des travaux de réparation avaient lieu autour du chevet de la vénérable église. Dans les vignobles qui l'entourent il y eut autrefois des maisons d'habitation ; les malheurs des temps les ont fait disparaître, mais le sol, à sa surface, présente encore beaucoup de débris qui proviennent des édifices ruinés. Il y a un peu plus de trente ans qu'on découvrit, à proximité de l'église, des armes et des sarcophages romains. Le vin délicieux et si estimé à Worms, qui est nommé en allemand *Liebfrauenmilch*, expression qui peut se traduire en français par celle de *lait de Notre-Dame*, croît dans les vignes qui entourent l'église; mais la meilleure exposition est derrière le chœur, du côté du Rhin.

Après avoir fait, dans les pages précédentes et par forme de digression, une revue des monuments sur lesquels s'arrêtait mon attention, tandis que je parcourais quelques-unes des villes des bords du Rhin, je reviens encore à Mayence, afin de terminer ce que je me suis proposé de dire au sujet des antiquités de son Musée.

J'ai dit plus haut que parmi les galeries et les salles réservées, que j'avais parcourues sous la conduite de M. Louis Lindenschmit, conservateur des antiques, il s'en était trouvée une dans laquelle avait eu lieu une *Exposition archéolo-*

Digitized by Google

gique. Plusieurs antiquaires du pays y avaient prêté leur concours par l'envoi de beaucoup d'objets antiques rares ou bien conservés de leurs collections particulières. Ces objets leur ont été fidèlement rendus après l'Exposition. Comme le Musée de Mayence y avait aussi contribué pour sa bonne part, il est arrivé que, voyant non sans étonnement cette grande quantité de vaisselle romaine et de poterie de terre commune et de terre rouge fine étalée à terre et sur des tables, ces outils, ces armes, ces trépieds de bronze, ces ornements et ces parures, etc., je me suis cru pour un moment transporté dans quelque grande boutique du temps des Romains, dans laquelle il était facile de se procurer la plupart des choses nécessaires aux usages de la vie.

Je dois ici faire remarquer que l'*Exposition archéologique* de Mayence, du mois de juin 1860, n'est point du tout un fait isolé et exceptionnel. Il y a eu déjà d'autres Expositions du même genre en Allemagne, où la coutume paraît s'en établir. Ainsi, nous avons lu, il y a environ dix ans, dans quelques feuilles publiques, qu'une Exposition archéologique avait eu lieu à Cologne. Mais là ne furent pas exposés des objets de l'antiquité païenne et romaine; ce furent, au contraire, des objets de l'antiquité chrétienne et de la période intéressante du moyen âge. Les églises rhénanes, qui conservaient des objets qui avaient anciennement servi au culte catholique, mais dont l'usage aujourd'hui est entièrement passé, tels, par exemple, que des ornements de forme antique, des vases sacrés, d'anciens reliquaires, d'anciens tissus, etc., les envoyèrent à l'Exposition de Cologne, à laquelle contribuèrent également les collections particulières où se trouvaient des objets semblables.

Plusieurs avantages me paraissent résulter de ces *Expositions*. C'est d'abord de faire connaître les richesses archéologiques que renferme un pays ou une province; ensuite c'est d'établir des rapports entre les hommes qui s'occupent d'archéologie, d'exciter parmi eux une émulation qui doit

Digitized by Google

servir au progrès des sciences historiques, et de développer l'esprit de communication; c'est, enfin, de faire recueillir et conserver beaucoup d'objets intéressants dont le temps amène la découverte, et qui, trop souvent, sont exposés à être perdus ou même à être détruits par l'ignorance et la négligence de ceux qui les ont trouvés. Mais considérées d'un point de vue général, ces *Expositions archéologiques,* dont l'innovation assez récente est due à l'Allemagne, sont un moyen très-propre à faciliter, entre les hommes qui s'occupent d'archéologie et d'histoire, la mise en commun de leurs connaissances et de leurs richesses scientifiques, et à bannir de leurs mutuelles relations certaines dispositions à l'égoïsme qu'on leur a quelquefois reprochées.

L'esprit de bienveillante communication, d'association et de noble émulation entre les hommes adonnés aux recherches scientifiques, à l'étude de l'histoire et particulièrement à celle de l'archéologie, n'est pas moins vivace ni moins répandu sur la rive droite du Rhin, à Wiesbaden, dans le duché de Nassau, que sur la rive gauche du fleuve, à Mayence et à Cologne. Ainsi, à Wiesbaden, les antiques, les médailles, les tableaux, les collections d'histoire naturelle, la bibliothèque, en un mot, toutes les collections appartiennent, non pas à l'État, mais au pays de Nassau; *elles sont une propriété du pays*, selon les paroles mêmes de M. le docteur Rossel, secrétaire de la Société archéologique et conservateur des antiques, qui s'occupe avec un zèle très louable du dépôt particulier confié à ses soins. Un seul édifice, vaste, élevé et d'une architecture sévère, a reçu toutes ces diverses collections, que le public est admis à visiter les mercredis, depuis une heure jusqu'à six heures du soir, pendant la saison d'été. Au rez-de-chaussée se trouvent les antiques, les médailles et les tableaux; les collections d'histoire naturelle remplissent les salles du premier étage, et les livres le deuxième étage presque tout

Digitized by Google

entier. Enfin, dans la cour et dans quelques salles de dépôt du rez-de-chaussée, se voient encore beaucoup d'antiquités et une énorme quantité de briques, de tuiles creuses et de tuiles à rebords, timbrées des noms des légions romaines, que le défaut d'espace a empêché de placer dans les galeries et les salles spécialement destinées à recevoir les antiques.

Je ne dois pas omettre de dire que, chaque année, des fonds sont mis à la disposition de M. le Secrétaire de la Société archéologique pour les nouvelles acquisitions d'objets antiques, et pour les travaux de fouille qu'il y a lieu de faire exécuter sur les points du pays de Nassau où la présence de substructions romaines importantes a été reconnue.

Celui d'entre ces endroits qui a été, pour le musée de Wiesbaden, une mine féconde d'antiquités intéressantes et curieuses, s'appelle *Heddernheim*. C'est un village situé à l'extrémité du duché de Nassau et à une assez grande distance de Wiesbaden, la capitale, tout près de la frontière de l'Électorat de Hesse-Cassel ; il est, en outre, peu éloigné de la ville libre de Francfort-sur-le-Mein. Il y a, près d'*Heddernheim*, un terrain assez étendu qui est désigné sous le nom de *Heidenfeld*. Je ne l'ai point visité, mais j'ai vu beaucoup d'objets qui en avaient été rapportés et qui, parmi les autres antiques du musée de Wiesbaden, avaient une étiquette ainsi conçue : *Heidenfeld bei Heddernheim*, mots qui signifient, *la terre des païens près d'Heddernheim*. Ce lieu m'a fait souvenir de *la terre des païens*, *Heidenfeld*, qui est voisine d'Elzing, hameau situé à 26 kilomètres de Metz, vers l'orient, et dont j'avais parlé dans mes *Lettres à M. G. Boulangé*, ingénieur des ponts et chaussées.

Or, toutes les apparences extérieures démontrent que, sous la domination des Romains, une ville s'élevait sur l'emplacement voisin d'Heddernheim qui porte aujourd'hui le nom de *Heidenfeld*. Les substructions y sont tellement considérables que les habitants d'Heddernheim les exploitent comme ils feraient d'une vaste carrière de pierres. Pendant

Digitized by Google

l'hiver, lorsque les travaux de la campagne ont entièrement cessé, ils vont en arracher les matériaux, c'est-à-dire les moëllons, les briques, les tuiles et le ciment, pour les employer ensuite dans la réparation et la construction de leurs maisons ou dans l'arrangement de leurs chaussées et de leurs chemins. Il leur est arrivé de démolir ainsi, en un seul hiver, de dix à douze de ces *caves*, et d'en avoir retiré une énorme quantité de matériaux propres aux bâtiments.

Les Allemands du pays de Nassau appellent du nom de *cave*, *keller*, toute substruction, toute espèce de construction qui ne paraît point au-dessus de la surface du sol. J'ai entendu d'autres Allemands, dans notre département de la Moselle, se servir du même mot pour exprimer la même chose, et il n'est pas jusqu'aux habitants des villages français et patois de Les Ménils et Bouxières-sous-Froidmont (Meurthe), de Cheminot, Longeville-lès-Cheminot et Louvigny (Moselle), qui ne désignent, sous le nom de *caves*, les substructions gallo-romaines assez nombreuses répandues sur leurs territoires, où se voient encore aujourd'hui des traces et même des morceaux entiers de deux voies romaines, dont la première allait de Metz à Toul par Scarponne, en remontant la rive gauche de la Seille jusqu'au-dessous de Les Ménils, tandis que la seconde allait de Metz à Nomeny, sur la rive droite de cette rivière. Si les habitants de ces villages, dans leurs travaux agricoles, viennent à mettre à découvert des portions de ciment romain dans un assez bon état de conservation, ils disent que ce sont les âtres d'anciens fours à cuire le pain, quand, dans la réalité, ces portions de ciment ne sont pas autre chose que les restes du sol inférieur de maisons habitées par des gallo-romains qui furent peut-être leurs ancêtres.

C'est donc, ainsi que je l'ai dit, près du village d'Hedernheim qu'il a été fait des découvertes archéologiques importantes dont le musée de Wiesbaden a recueilli une part considérable. Lorsque ces découvertes commencèrent à

Digitized by Google

être connues, les antiquaires vinrent avec empressement des villes de Francfort, de Darmstadt, de Wiesbaden et de Mayence pour se procurer quelques-uns des objets trouvés.

Les antiquaires de Sarrelouis, de Sarrebruck et d'autres lieux étaient autrefois accourus de même vers notre montagne du *Hiéraple,* située entre Folckling et Cocheren, à une petite distance de Forbach, afin de recueillir les objets rares et précieux, et les médailles antiques que les travaux de l'agriculture et les excavations ramenaient du sein de la terre sur ce plateau dont les Romains avaient fait un camp retranché important et, en outre, mis en communication avec d'autres positions fortifiées et avec des villes éloignées, au moyen de larges voies stratégiques qui n'ont pas entièrement disparu [1]. Beaucoup de médailles romaines furent trouvées sur le Hiéraple, et dans leur nombre il y eut des médailles grecques et même un médaillon grec de l'empereur Septime-Sévère. Ces dernières médailles avaient dû être apportées par des soldats appartenant aux légions romaines qui de l'Orient avaient passé dans l'Occident de l'Empire. Au reste, le fait de la découverte de médailles impériales grecques, dans nos contrées occidentales, ne doit pas nous étonner, quand, d'autre part, nous lisons dans le récit d'un Voyage exécuté, en 1813 et en 1814, dans le pays compris entre la Meuse et le Rhin, et imprimé à Paris en 1818, que « *des monnaies judaïques apportées sans doute* » *par les légions qui, sous Titus, avaient saccagé Jéru-* » *salem,* » sont quelquefois trouvées, avec d'autres mé-

[1] Voyez les *Observations sur le Hiéraple,* etc., par M. Altmayer, dans les Mémoires de l'Académie de Metz de l'année 1828—1829. Voyez aussi la *Notice sur le Hiéraple,* par M. Victor Simon, dans les Mémoires de l'année 1840—1841. — Enfin voyez, dans le Bulletin de la Société d'archéologie, du mois d'avril 1862, une *Lettre* de M. Gustave Lousteau, ingénieur au chemin de fer du nord, et mon ancien condisciple au collége de Metz, pendant les années 1824, 1825 et 1826.

Digitized by Google

dailles d'argent et de cuivre, et avec des statuettes de bronze, près des mines de calamine de Gressenich, de Breinig et de Busbach, voisines des mines de Stolberg qui se trouvent au centre des précédentes, et seulement à quelques lieues d'Aix-la-Chapelle.

Au musée de Wiesbaden il est facile de reconnaître, à leurs étiquettes, la plupart des antiquités romaines qui ont été recueillies sur l'emplacement nommé *Heidenfeld près d'Heddernheim*. Mais si l'on parcourt le petit *Recueil d'inscriptions latines du duché de Nassau*, on peut se faire une idée plus exacte du grand nombre des monuments de pierre et de ceux de terre cuite qui ont été extraits d'une mine aussi féconde, dont l'exploitation a été beaucoup mieux conduite que celle des substructions du *Hiéraple*, puisque nous sommes en quelque sorte réduits à ignorer aujourd'hui dans quelles mains ont passé toutes les antiquités romaines intéressantes qui avaient été découvertes sur notre célèbre montagne. Or, les vingt-sept premières pages du *Recueil* dont je parle, et qui ne fait aucune mention des outils, des haches, des armes, etc., rapportés d'Heddernheim, contiennent toutes les inscriptions recueillies sur les monuments sculptés découverts près de ce village, et dans la suite du *Recueil* le même lieu est encore cité très souvent pour les inscriptions et les noms propres qui ont été lus sur les tuiles et les briques, et sur les vases de fabrication romaine, qu'on en avait tirés. Les briques, avec les timbres de plusieurs légions romaines, me paraissent notamment y avoir été assez communes. Le musée de Wiesbaden en possède un grand nombre qui furent trouvées à Heddernheim et sur d'autres points du pays de Nassau. Comme il n'est pas sans intérêt, pour bien connaître l'histoire de nos contrées de l'Est de la France, qui firent autrefois partie de la *Première Belgique*, de savoir aussi quelles légions romaines avaient été cantonnées ou établies dans la partie du pays rhénan qui nous avoisine, j'en donnerai ici la nomenclature d'après

Digitized by Google

les monuments mêmes, c'est-à-dire d'après les briques timbrées des noms de ces légions qui sont conservées au musée de Wiesbaden. Cette nomenclature pourra, dans l'occasion, servir à expliquer les découvertes du même genre qui seraient faites dans notre province. Elle aura en outre l'avantage de nous laisser deviner l'influence que le séjour de telle ou telle légion romaine a exercé sur nos contrées occidentales, à l'époque où le Christianisme commençait à se répandre dans l'univers.

Je vais suivre l'ordre du *Recueil d'inscriptions latines :*

Legio I adjutrix ; sur les briques, LEGIAD ou ADI. Cette légion a tenu garnison à Mayence depuis l'année 100 jusqu'en l'année 150 de l'ère chrétienne ; il y a, au musée de Wiesbaden, 6 briques timbrées de son nom.

Legio IIII Macedonica ; sur les briques, IIII LEG ; 3 briques timbrées.

Legio VIII augusta ; sur les briques, LEG VIII AVG ; 5 briques.

Leyio XIIII gemina Martia victrix ; sur les briques, LEG XIIII G ou GM ou GMV ; 49 briques.

Legio XXI rapax ; sur les briques, LEG XXI R. Cette légion se trouvait dans la Germanie supérieure pendant les années 60 et suivantes de notre ère ; 13 briques.

Legio XXII primigenia pia fidelis ; sur les briques, LEG XXII PPF. Environ 170 briques, dont plusieurs sont, en outre, timbrées des noms des potiers, ou de ceux des centurions placés à la tête des ouvriers chargés de la fabrication.

Legio XXX Ulpia victrix ; sur les briques, LEG XXX V·V. Cette légion, qui avait été formée par l'empereur Trajan, demeura pendant plusieurs siècles dans la Germanie inférieure. Beaucoup de briques, timbrées du nom de la trentième légion, furent autrefois trouvées à Nied *(Nida)*,

Digitized by Google

petit bourg situé entre les villes de Francfort-sur-le-Mein et de Hoechst; mais aucune n'a pu être conservée [1].

Le *Recueil des inscriptions latines du duché de Nassau* donne également les inscriptions recueillies sur les briques timbrées des noms de quelques cohortes.

Cohors III Dalmatorum; sur les briques, COH III DAL. Le musée de Wiesbaden possède vingt-une briques ainsi marquées.

Cohors III Treverorum; sur les briques, COH III TR; 1 brique.

Cohors IIII Vindelicorum; sur les briques, COH IIII VIND; 4 briques.

Lorsque je suis entré dans les détails qui précèdent, je n'ai point oublié que notre honorable président, M. Victor

---

[1] Je lis dans le *Voyage exécuté entre la Meuse et le Rhin*, cité plus haut, que des tuiles et des carreaux de terre cuite, en très-grand nombre, et marqués des noms de la XV^e^, de la XVI^e^ et de la XXX^e^ légion, furent aussi trouvés plus bas, sur la rive gauche du Rhin, au-dessous de Cologne, près des villes de Nuys ou Neuss (*Novesium*) et de Xanten ou Santen (*Vetera* ou *Castra Vetera*), qui toutes deux sont mentionnées sur la table Théodosienne comme des stations intermédiaires entre *Colonia Agrippina* (Cologne) et *Colonia Trajana* (Koln ou Keln près de Clèves). Je remarquerai ici, en passant, que les trouvailles d'antiquités romaines ont été tellement nombreuses à *Vetera* ou *Castra Vetera* (Xanten ou Santen) et à Koln ou Keln, sur l'emplacement de *Colonia Trajana*, que M. Ph. Houben, notaire à Xanten, en avait formé une collection considérable qui était devenue célèbre en Allemagne pour sa richesse, et qui, de plus, a été décrite dans un ouvrage spécial en langue allemande, du format in-4^e^, orné d'un grand nombre de planches coloriées. Cette intéressante collection d'antiquités a dû être vendue à Cologne, au commencement du mois de juin 1860. Mais, déjà en l'année 1795, M. le président de Buggenhagen avait fait imprimer, à Berlin, une description allemande des antiquités découvertes à Xanten. On pourra consulter la *Géographie ancienne* et la *Notice de l'ancienne Gaule, par d'Anville*, pour connaître exactement les positions de *Novesium* (Nuys ou Neuss), de *Vetera* ou *Castra Vetera* (Xanten ou Santen), et de *Colonia Trajana* (Koln ou Keln), trois stations de la voie romaine par laquelle étaient reliées entre elles, en suivant la rive gauche du Rhin, les deux villes *Colonia Agrippina* (Cologne) et *Lugdunum Batavorum* (Leyde, qui est aujourd'hui une ville de la Hollande).

Digitized by Google

Simon, avait fait déjà l'an dernier, à la Société d'archéologie, un rapport sur le *Recueil des inscriptions latines du duché de Nassau* auquel j'ai emprunté mes citations. Ce rapport se trouve imprimé dans le *Bulletin* du mois de juin 1861.

Je tenais beaucoup à me procurer, à Wiesbaden, au moins un échantillon des briques fabriquées par les légions romaines qui furent établies sur les bords du Rhin. Or, il est arrivé, par un hasard que je dois appeler heureux, que le fragment que j'ai rapporté, et que je conserve avec soin, est marqué des caractères LEG XXII PPF, qui désignent clairement la vingt-deuxième légion, surnommée *primigenia pia fidelis*. Cette légion n'est point inconnue dans la contrée que nous habitons.

J'ai eu déjà, dans le cours de la présente *Notice,* l'occasion de citer le *Premier Mémoire sur les Antiquités Médiomatriciennes,* par M. L. Devilly. J'y trouve, au sujet de la vingt-deuxième légion, quelques détails qu'il peut être intéressant de noter ici, parce qu'ils concernent, du moins en partie, la ville de Metz.

La vingt-deuxième légion avait été formée en Égypte par Auguste. Elle servit sous Titus dans la guerre de Judée, et fut employée dans les Gaules sous divers Césars et Empereurs. Elle renfermait beaucoup de chrétiens, comme le prouvent les inscriptions que l'on a découvertes. La ville de Mayence et ensuite la Germanie lui furent redevables des bienfaits du christianisme, par le moyen et le crédit de S. Crescence qui était soldat dans cette légion. Du reste, il paraît certain que la vingt-deuxième légion fit un long séjour à Mayence et qu'elle tint garnison à Metz avant d'aller à Soleure, où elle était en l'année 219, comme on peut le voir par les monuments décrits par Schœpflin dans son ouvrage intitulé : *Alsatia illustrata*.

Parmi les inscriptions latines, les pierres tumulaires, les fragments de corniches, etc., qui furent découverts en

Digitized by Google

1822, derrière la citadelle de Metz, il y eut une pierre tumulaire mutilée avec une inscription qui faisait mention d'un officier ou d'un vétéran de la vingt-deuxième légion, de première création, la pieuse, la fidèle, *primigeniæ, piæ, fidelis*. Mais c'est dans quelques autres parties des Gaules, et surtout dans les pays Rhénans, qu'il reste le plus de souvenirs de cette légion célèbre, à cause des nombreux monuments qu'elle y a laissés, en raison des séjours plus longs qu'elle y a faits et des garnisons qu'elle y a tenues. Cependant j'ai cru que l'influence religieuse et civilisatrice que la vingt-deuxième légion avait exercée sur les contrées du Rhin voisines du pays des Médiomatriciens, influence qui a dû se faire aussi sentir à Metz, ville capitale de ce dernier peuple, où elle avait tenu garnison, était ici un motif suffisant pour m'arrêter à en parler. Je reviens à Wiesbaden.

Dans la galerie du rez-de-chaussée que les visiteurs traversent pour entrer, soit dans les salles où se trouvent les tableaux, soit dans les salles des antiques, j'ai vu deux colonnes milliaires bien conservées, au milieu d'autres monuments de pierre d'une assez grande dimension. La première fois que je visitai le musée des antiques, M. le docteur Rossel, qui eut alors tant de complaisance pour moi, m'invita très poliment à profiter du séjour que je faisais à Bad-Weilbach pour revenir le voir lui-même, et pour examiner une seconde fois les antiquités qui m'avaient beaucoup intéressé. J'acceptai avec reconnaissance cette invitation et je promis de revenir bientôt. Je retournai donc à Wiesbaden, à la fin du mois de juin 1860, quelques jours avant celui où je devais me remettre en route pour la France, que j'avais quittée depuis le 25 de mai. J'eus le regret de ne plus retrouver M. le conservateur: il avait été obligé de s'absenter, et il était parti pour Ems, ville située sur la rivière la Lahn, où l'on venait de faire une nouvelle découverte d'antiquités romaines[1]. Je mis néanmoins à profit ma seconde

[1] Lorsque les légions romaines, sous le règne des empereurs Auguste et

Digitized by Google

visite au musée des antiques: je revis plusieurs objets qui, la première fois, avaient peu attiré mon attention, et je pus admirer une belle porte de bronze, haute de deux mètres et large d'environ un mètre. Elle était brisée, à la vérité, mais tous les fragments en avaient été retrouvés dans la terre, et des ouvriers, à ce moment même, s'occupaient à les réunir et à les ajuster sur des ais solidement assemblés et coupés selon la hauteur et la largeur de cette porte antique. Je remarquai aussi, dans une des nombreuses armoires vitrées qui renfermaient la poterie romaine, une assiette grossière d'argile grise presque bleue, entièrement semblable, par la matière et par la forme, à un morceau d'assiette que j'avais ramassé, le 1er mai précédent, au pied de l'Oratoire des Templiers de la citadelle de Metz. Cette petite circonstance, indifférente en elle-même, me surprit pourtant un peu à cause de l'étendue de pays qui sépare notre ville de Metz de Wiesbaden. Je crus, en effet, y voir une fois de plus la preuve du fait que les mêmes procédés de fabrication, pour tous les ouvrages de terre cuite, tels que la poterie commune, la poterie fine, les carreaux, les briques, les tuiles creuses, les tuiles à rebords, etc., furent connus

---

Tibère, eurent occupé les montagnes de la chaîne du Taunus, des thermes considérables furent élevés à Ems en l'honneur des nymphes protectrices des eaux minérales. Aussi beaucoup d'antiquités romaines et de monuments ont-ils été découverts à Ems et aux environs de cette ville. Une voie romaine y passait, et un retranchement, connu sous le nom de *vallum romanum*, et qui était un chef-d'œuvre de fortification romaine, couvrait entièrement Ems et tout le pays voisin, sur une grande longueur, et opposait une puissante barrière à la redoutable nation des *Cattes* qui était établie à l'est du Mein et du Rhin. Il est, encore aujourd'hui, facile de reconnaître, en plusieurs lieux, les traces ou les restes de ce retranchement, qui paraît surtout avoir été formé d'un fossé profond et d'un rempart de terre couronné d'une haute et forte palissade. D'Anville, au chapitre *Germania* de sa Géographie ancienne, et à l'article *Castellum Trajani* de sa Notice de l'ancienne Gaule, parle de ce long retranchement, de ce fossé palissadé, nommé *Pfahlgraben* dans le pays même, où il est regardé comme un ouvrage des Romains.

Digitized by Google

et mis en usage au loin dans les pays passés sous la domination romaine. Dès cette époque il put y avoir, en petit nombre, de grandes fabriques de poterie dont les produits étaient expédiés dans un rayon de pays de quelque étendue; mais les nombreuses découvertes qui ont eu lieu autorisent à croire que les fabriques locales l'emportèrent toujours sur les précédentes par le nombre, et même qu'elles furent très multipliées.

Cependant, il y a un autre fait dont il n'est guère possible de douter: c'est qu'il dut y avoir, sur les bords du Rhin, des établissements spéciaux, des chantiers d'où sortaient les meules-à-bras de lave ou de matière volcanique qui devinrent si communes dans notre province, puisqu'on en découvre des fragments partout, du moins dans tous les terrains qui recèlent des substructions gallo-romaines. Les volcans éteints les plus rapprochés de nous ne se trouvent que dans les hautes montagnes dont les chaînes imposantes forment le bassin du Rhin, et par conséquent la pierre volcanique qui a été mise en œuvre pour ces meules-à-bras, ne se trouvait également que dans le voisinage du Rhin. Il est très-probable que, des bords de ce fleuve, où elles avaient été taillées, ces petites meules furent expédiées, par les voies romaines et par les rivières, dans diverses directions et particulièrement vers les contrées arrosées par la Moselle, la Meurthe et la Sarre. S'il n'en avait pas été ainsi quelle autre explication pourrait-on donner de la présence, dans les substructions antiques de notre province, d'un si grand nombre de meules-à-bras, quand la matière volcanique dont elles ont été faites n'existe nulle part dans les montagnes dont nous sommes entourés?

Ceux qui auront assez de patience pour me lire, diront peut-être que, dans le cours de cette *Notice*, j'ai fait plusieurs rapprochements un peu longs entre les antiquités que j'ai vues sur les bords du Rhin et celles de notre province. J'en tomberai d'accord avec eux, mais j'ajouterai

Digitized by Google

aussi qu'il est difficile au voyageur, qui parcourt un pays étranger dans un but d'observation, de n'être pas souvent ramené par la pensée aux choses de son propre pays, et de ne point faire qnelquefois certaines comparaisons qui sont tantôt à l'avantage du pays qu'il visite actuellement, tantôt à l'avantage de celui qu'il a quitté et qu'il espère bientôt revoir. J'ai obéi à ce sentiment naturel en disant, selon les circonstances, quelques mots des antiquités du département de la Moselle, lorsque je m'étais surtout proposé d'entretenir la Société d'archéologie des antiquités des Musées de Mayence et de Wiesbaden. Avec un peu plus d'oubli ou d'abandon de ma part, mes digressions auraient été sans doute plus longues ; mais j'ai tâché de me borner. Qu'il me soit néanmoins permis de faire encore divers rapprochements motivés par l'analogie et quelquefois par l'exacte ressemblance des dénominations appliquées à certaines choses ou à certains lieux, chez nous et dans le pays de Nassau.

Dans ce duché tout allemand, les noms employés pour désigner les emplacements antiques ne diffèrent pas de ceux qui peuvent être donnés aux emplacements du même genre, dans nos contrées de l'est de la France, où l'idiôme allemand est demeuré la langue vulgaire ou dominante. Quelques exemples vont le prouver.

Je ne veux pas ici rappeler ce que j'ai dit déjà de l'étendue de terrain qui dépend du village d'Heddernheim, et qui, dans tout le pays d'alentour, est connue sous le nom de *Heidenfeld bei Heddernheim, la terre des Païens près d'Heddernheim,* de même que, dans le département de la Moselle, le confin ou canton de terres le plus voisin du hameau d'Elzing, du côté du nord, est désigné sous le nom de *Heidenfeld bei Elsingen, la terre des Païens près d'Elzing.* Je ferai seulement remarquer que les dénominations suivantes, *Rœmer-Castell, Heidenberg, Heidenkirche, Heidengasse* avec ou sans *e* à la fin, *Heidenstrasse* avec ou sans *e* à la fin, *Heidenloch,*

Digitized by Google

Rœmische-Graeber, et plusieurs autres semblables, qui sont en usage sur les bords du Rhin et particulièrement dans le pays de Nassau, le sont aussi dans notre province ; elles ne frappent nos oreilles d'aucun son nouveau, et nous devons les avoir entendues, si nous avons un peu parcouru soit la Lorraine allemande, soit la partie allemande du département de la Moselle qui fut autrefois soumise à la juridiction spirituelle des Archevêques de Trèves.

J'ouvre donc le *Dictionnaire géographique de la Meurthe* publié, en 1860, par l'honorable M. Henri Lepage, président de la Société d'Archéologie Lorraine, et j'y lis plusieurs dénominations ou semblables, ou analogues à celles que je viens d'énumérer. C'est d'abord *Heidenbrunnen* (fontaine des Païens), nom qui est donné à une fontaine de la commune de Virming ; puis, *Heidenschloss* (château des Païens), nom donné à une montagne du territoire de la commune de Walscheid ; ensuite, *Heidenstrass* (route des Païens), nom donné à un chemin de la commune de Virming.

M. de Viville, dans son *Dictionnaire du département de la Moselle,* et M. Verronnais, dans la *Statistique du département,* ne me paraissent pas avoir noté et recueilli les dénominations semblables qui peuvent être usitées dans notre partie allemande Cependant il est certain qu'il y en existe. Notre confrère M. Charles Abel a pris le soin d'en recueillir plusieurs dont il a fait l'objet d'un petit *Questionnaire* à adresser aux maires des communes. Je puis, à mon tour, en citer quelques-unes qui me sont particulièrement connues, et qui ne se trouvent ni dans le *Dictionnaire* de M. Henri Lepage, ni dans le *Questionnaire* proposé par M. Abel à notre Société d'archéologie, et depuis imprimé dans le Bulletin du mois de mai 1860. Ainsi, j'ai entendu désigner sous le nom de *Heidenpull* ou *Heidenpeil* (trous ou mares des Païens), les nombreuses excavations répandues dans les cantons de Thionville, de Metzervisse et de Sierck, aux environs des voies romaines, dont il reste des morceaux plus ou moins considérables dans

Digitized by Google

ces trois cantons et à proximité des forts, aujourd'hui ruinés, que les Romains y avaient aussi élevés en grand nombre pour la défense du pays conquis par eux.

D'autre part, j'ai entendu de même désigner sous le nom de *Heydenschanz* ou *Heydenschanzen* (camp, retranchements des Païens) des retranchements romains qui se trouvent dans une forêt du domaine de l'État, entre les villages de Kès-Kastel et de Herbitzheim (Bas-Rhin), de l'autre côté de la Sarre et à quatre kilomètres de Sarralbe. Plus près de cette petite ville et sur son territoire, une certaine étendue de prairie, au-dessous de l'ancien Haras, est aussi désignée sous le nom de *Schanz*, *Heydenschanz*. Cette prairie n'est que le commencement d'une prairie immense qui s'étend, en remontant, sur la rive gauche de la Sarre, et qui, encore aujourd'hui, est appelée *Hunaue, prairie* ou *plaine des Huns*, parce que, dit-on, les Huns y ont campé et qu'ils y ont livré bataille. Le mot allemand *aue,* qui signifie *prairie,* est plus relevé que le mot *wisse,* qui a la même signification et qui est employé dans le langage ordinaire.

Maintenant, si je quitte les départements de la Moselle et de la Meurthe pour passer en Alsace, terre riche en antiquités romaines et en antiquités du moyen âge, sans aller loin et dans le seul arrondissement de Schélestadt, je trouve le fameux *Mur Païen* ou *des Païens*, *Heidenmauer*, de la montagne de Sainte-Odile, une *redoute païenne*, *Heidenschanz,* non loin des châteaux de Lutzelbourg et de Rathsamhausen, et, enfin, les ruines d'un *château païen, Heidenschloss,* au nord-ouest de Kligenthal.

Comme on le voit, tous ces noms diffèrent peu ou ne diffèrent pas de ceux qui sont employés dans le pays de Nassau : le mot *Heiden* ou *Heyden, des Païens*, s'est retrouvé invariablement dans les uns et les autres ; il est la partie radicale de toutes ces dénominations qui ne diffèrent quelquefois entre elles que par leurs terminaisons.

Les lieux, les localités qui portent le nom de *Castel* ne

Digitized by Google

manquent pas non plus chez nous. Les ruines de Châtel-Saint-Germain et celles de Châtel-Saint-Blaise, près de Metz, sont assez connues pour qu'il me suffise d'en faire ici une simple mention. Or, le mot *Châtel* n'est-il pas l'équivalent français du mot *Castel*, *Castell* ou *Kastel*, qui est usité en Allemagne et qui se rapproche plus du diminutif latin *castellum*, qui signifie un *fortin*, un *petit fort* ? En outre, nous avons sur la Sarre, entre les petites villes de Sarralbe (Moselle) et de Sarrunion ou Bouquenom (Bas-Rhin), un village appelé *Kès-Kastel*, *Cœsaris Castellum*, dont j'ai dit un mot dans mes *Lettres* à M. G. Boulangé. Plus bas, près de la même rivière, et un peu au-dessus de la ville allemande de Sarrebourg, qui appartient à la Prusse, se trouve le village de *Kastel*, sur une éminence qui domine le cours de la Sarre. Monsieur G. de B., qui n'est autre, à ce qu'il me semble, que M. le comte de Villers fils, du château de Bourgesch, dans le canton de Sierck, a fait de la célèbre abbaye de Mettloch, sur la Sarre, du village de *Castell* (car il écrit ainsi ce nom), et de celui de Serrig ou Serich, le sujet d'une *Promenade archéologique* qui a été publiée dans l'*ancienne Austrasie*. Il y avait eu près de *Castell*, ou *Kastel*, un camp romain dont l'importance militaire a pu égaler celle du camp retranché du mont Hiéraple, comme cela paraît résulter des inscriptions qui y ont été trouvées, des nombreuses découvertes d'antiquités qui y ont eu lieu, et surtout de la présence des chaussées romaines qui aboutissaient à cette position. Cassini n'a point omis le village de *Kastel* sur sa carte géographique de notre province, carte qui s'arrête là où commencent le Luxembourg d'un côté, et l'Électorat de Trèves de l'autre.

Sur la même carte je trouve un autre village de *Kastel* sur la rivière la Brems, dans l'ancien bailliage de Schambourg, qui a appartenu à la France jusqu'en 1814. Enfin Cassini a placé un troisième *Castel* tout près du hameau d'Altwies ou d'Altewisse, dans le canton de Cattenom, et à une petite distance de la grande chaussée romaine qui, après

Digitized by Google

avoir passé à côté de Metz et près de Thionville, traverse le parc du château de Preisch et se dirige vers Trèves.

Les exemples précédents, auxquels il m'aurait été facile d'en ajouter quelques autres, confirment ce que j'avais annoncé en disant que, dans le pays de Nassau et dans nos contrées allemandes de l'Est de la France, les mêmes dénominations sont appliquées aux emplacements antiques, aux chaussées construites par les Romains et aux autres ouvrages ou travaux que la tradition populaire attribue à ce peuple conquérant et civilisateur.

Maintenant il est à propos de voir quels lieux du pays de Nassau ont reçu les dénominations qui y sont en usage et que j'ai rapportées.

Rœmer-Castell, *Castrum* ou *Castellum Romanum*. Ce nom, dans les *Inscriptions latines du duché de Nassau*, est donné à divers quartiers ou emplacements antiques du pays, qui sont indiqués de la manière suivante : *Aquis Mattiacis* (Wiesbaden) *in castro Romano;* Heftrich, *in castro Romano;* Hofheim, *in castro* ou *castello Romano;* Kastel (Castel am Rhein), *Castelli*, *Castellum*, *Castellum Romanum*, *Castro Romano ad Rhenum Mogontiacum versùs*, *in Castello Romano*. Ce dernier lieu a acquis une importance réelle en devenant la petite ville fortifiée de Kastel, qui forme aujourd'hui la tête du pont de bateaux par lequel la forteresse fédérale de Mayence et la rive gauche du Rhin sont mises en communication avec la rive droite où Kastel est bâti.

Kastel est traversé par la voie ferrée de Francfort-sur-le-Mein à Wiesbaden. Cette voie est connue sous le nom allemand *Taunus-bahn*, qui signifie *ligne ferrée de la chaîne du Taunus*. Kastel est la station où descendent tous les voyageurs qui arrivent à Mayence par la rive droite du Rhin, ou qui, ne voulant pas y entrer, se disposent à prendre le bateau à vapeur pour descendre le Rhin jusqu'à Coblentz ou jusqu'à Cologne.

J'ai lu, au musée de Wiesbaden, une étiquette ou inscrip-

Digitized by Google

tion ainsi conçue : *Kreuzbad im Rœmer-Castell auf dem Heidenberg;* elle m'a paru se rapporter à un cinquième endroit ou emplacement antique du pays de Nassau encore désigné sous le nom de *Rœmer-Castell;* à moins, cependant, qu'il ne s'agisse là que du quartier même de Wiesbaden qui a retenu le nom de *Rœmer-Castell, in Castro Romano.*

Heidenberg; ce nom signifie *une montagne* ou *éminence des païens*, c'est-à-dire des Romains.

Heidenfels, roche ou *rocher des païens.* Ce nom est donné, non plus dans le pays de Nassau, mais dans la Bavière rhénane, à un rocher qui se trouve à une petite distance de la ville de Landstuhl, et sur lequel ont été sculptées six figures antiques peu reconnaissables aujourd'hui. Franz de Sickingen avait son château à Landstuhl. La vie et les exploits de ce vaillant guerrier ont fourni à M. de Bouteiller, notre secrétaire perpétuel, la matière d'un livre rempli de savantes recherches.

Ringmauer, ou *Heidenmauer, mur des païens.* Ce nom est donné encore, dans la Bavière du Rhin, à une enceinte de pierres entassées ayant une demi-lieue de circuit, qui se trouve sur la montagne de Hartenbourg, près de la ville de Durkheim. Les uns prétendent que cette enceinte a été un camp d'Attila, roi des Huns; les autres, au contraire, veulent qu'elle ait été un camp fortifié des Romains dont Attila s'empara ensuite pour le service de ses troupes.

Heidenkirche, église ou *temple des païens.* Ce nom, donné à une position du pays de Nassau où se trouvaient les ruines d'un temple païen et que je n'ai pu déterminer, est cité à la page 66 des *Inscriptions latines*, au sujet de la découverte d'une inscription.

Heidengasse, rue ou *passage des païens.* Près de l'établissement thermal de Schwalbach (duché de Nassau), qui est peu éloigné de Wiesbaden, il y a un passage ainsi désigné : *Heidengasse nach der Schwalbacher strasse, rue des païens vers la route de Schwalbach.*

Digitized by Google

Heidenstrasse, route ou *chaussée des païens.* C'est de ce nom que la plupart des chaussées construites par les Romains sont appelées dans le pays de Nassau et sur les bords du Rhin. Il est l'équivalent de celui de *Rœmerweg*, par lequel on désigne quelquefois chez nous, dans la partie allemande, *un chemin des Romains ;* ainsi, près du hameau d'Elzing, dans le canton de Metzerwisse et un peu au-dessous du moulin de Helling, il y a un ancien chemin connu sous le nom de *Rœmerwey ;* c'est un morceau ou un tronçon de la voie romaine qui allait de Metz à Trèves par *Caranusca* et *Ricciacum*[1].

Heidenloch, trou des païens. Par ce nom et par celui de *Heidengass* sont encore désignés deux endroits particuliers de l'important bourg de Winkel situé au bord du Rhin, sur la rive droite du fleuve, et un peu au-dessus du célèbre Johannisberg, qui est une propriété de la famille de Metternich. Les Romains eurent à Winkel *(vini cella)* un dépôt de vins pour leurs troupes. Winkel et le Johannisberg se trouvent près du Rhin, entre Mayence et Bingen.

---

[1] Le mot allemand *strasse* ou *strass*, qui signifie *une route, une chaussée*, et qui entre dans la composition du mot *Heidenstrasse*, peut ici donner lieu à une citation qui sera un éclaircissement archéologique. Ce mot *strasse* doit venir du mot latin *strata*. Dans une Note de la page 339 de son livre intitulé : *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*, etc., le laborieux, l'érudit M. Henry d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube, s'exprime ainsi : « Ce que nous savons des voyages faits par saint Bernard dans le » département de l'Aube, en 1147, est très intéressant pour l'histoire des voies » de communication de ce pays. Se rendant de Châlons-sur-Marne à Clairvaux, » saint Bernard suivit une voie romaine signalée dans la Table Théodosienne, » et figurée en grande partie dans la carte de Cassini. Il passa en effet à Don- » nement, Rosnay, Brienne et Bar-sur-Aube, qui sont situés sur cette route. » L'auteur, témoin oculaire, appelle *strata* le chemin suivi par saint Bernard. » On sait que ce terme, au moyen âge, est souvent employé pour désigner les » voies romaines. » J'ajouterai simplement que, dans l'historien Tite-Live, on trouve déjà l'expression *strata via*, dont la signification est celle de *chemin pavé*, de *chaussée pavée*. Les plus anciennes, les plus célèbres voies romaines furent pavées.

Digitized by Google

Dans la Bavière rhénane, non loin de la petite ville de Kousel, qui est située sur une des routes de Kayserslautern, apparaît une montagne, à la forme conique, couronnée d'antiques murailles construites par les Romains: elle est appelée *Heidenbourg;* des inscriptions et des médailles y ont été trouvées. A Strasbourg, l'emplacement qui fut occupé par l'ancien couvent de Saint-Étienne, s'était aussi appelé *Heydenburg* (fort païen) [1].

Rœmische Graeber, sépultures romaines. On en a découvert un grand nombre dans le pays de Nassau et autour de la ville de Mayence. Près du village de Zahlbach, dont j'ai parlé à l'occasion de l'aqueduc romain qui amenait l'eau de source à la ville des Mogontins, il y eut un lieu de sépulture des Romains.

J'ai terminé ce qui concerne les noms allemands donnés, sur les bords du Rhin et dans notre province, aux travaux et aux lieux auxquels est demeuré attaché le souvenir des Romains, plus connus du peuple des campagnes sous la dénomination générale de *Païens*. Une seule mention est encore due à une petite ville située à l'extrémité septentrionale de l'État de Nassau: elle s'appelle *Hackenburg*. Sur un ancien autel de bois, curieusement sculpté, peint et doré, qui se trouve au musée de Wiesbaden, on lit ces mots: *Hoch altar aus der abtei Marienstadt bei Hackenburg (maître-autel provenant de l'abbaye de Marienstadt près de Hackenburg).* J'avoue que ce dernier nom de lieu me fit immédiatement souvenir de notre montagne du *Hackenberg*, qui est à quinze kilomètres, au sud, de la petite ville de Sierck, et à quinze kilomètres, au sud-est, de Thionville. Un ancien maire de Monneren et de Sainte-Marguerite, villages situés à l'est du Hackenberg, M. Richard père, mort depuis plusieurs années,

---

[1] Rapport lu par M. Victor Simon, à la séance extraordinaire de la Société d'archéologie, du 22 août 1861. Voyez le *Bulletin*.

Digitized by Google

me dit un jour que le *Hackenberg,* au sommet duquel il y a seulement une vaste église avec un cimetière, un presbytère et une maison pour le clerc ou chantre de la paroisse, qui est composée de trois villages et d'une cense, avait été anciennement appelé la *citadelle.* Si la tradition particulière, sur laquelle s'appuyait M. Richard, est fondée, le *Hackenberg* pourrait bien avoir aussi porté le nom de *Hackenburg,* la terminaison *burg,* qui vient d'un mot de la basse latinité, signifiant *un fort,* ou *un château.* Mais c'est là une simple hypothèse à laquelle je n'attache pas d'importance.

J'avais voulu profiter du dernier petit séjour que je fis en Allemagne, en 1860, pour demander quelques renseignements sur certaines excavations ou certains trous assez larges et assez profonds, dont j'avais, depuis longtemps, reconnu la présence dans nos contrées, et que je supposais n'être pas inconnus dans les plaines du Rhin.

La destination ancienne de ces excavations, à ce qu'il me semble, n'a pas été jusqu'à ce jour clairement déterminée; cependant il y a lieu de croire qu'elles ont été l'ouvrage des hommes, à une époque déjà éloignée de nous, en raison de leur grand nombre et de leur disposition à proximité des voies romaines, deux circonstances dont il est facile de s'assurer dans notre département de la Moselle. Quelques archéologues, à la vérité, ont prétendu que ces excavations sont des enfoncements ou des affaissements naturels du terrain, partout où elles ont été observées; mais leur présence le long des voies romaines et aux environs de forts romains en ruines, et l'opinion vulgaire des habitants de la partie allemande du département, opinion qu'il est bon quelquefois de consulter parce que c'est le seul vrai moyen de connaître les traditions locales, sont contraires à un sentiment fondé sur un examen trop peu attentif. Or, dans l'opinion des habitants de la campagne, les excavations ou les trous, dont il s'agit ici, sont l'ouvrage des païens qui occupèrent anciennement notre pays, et, pour cette raison, ils ont reçu le nom

Digitized by Google

de *Heidenpeil* ou *Heidenpull* qui n'est pas d'invention moderne, mais qui a été transmis par la tradition. Le mot *Heidenpull* ou *Heidenpeil* veut dire *mares des païens*. Ces trous, ces excavations sont effectivement des mares profondes et larges. J'en ai vu, dans les forêts et les bois, qui étaient en tout temps des réservoirs d'eau où croissaient en abondance les roseaux et les autres plantes propres aux eaux marécageuses. Dans les plaines et sur les plateaux découverts ces trous sont quelquefois à sec; plusieurs aussi ont été en partie comblés par les travaux de l'agriculture.

Mon ancien et vénérable maître, M. l'abbé F. Bettinger, curé de Waldweistroff, où il est mort octogénaire au commencement de l'année 1837, s'était souvent occupé, pendant son heureuse vieillesse *si amie des bonnes lettres*, de recherches historiques et archéologiques, et cela à une époque où il n'y avait que M. Teissier, sous-préfet, M. le comte de Villers père, de Bourgesch, et lui, qui s'en occupassen dans l'arrondissement de Thionville. Dans ses promenades, qui avaient presque toujours un but d'étude et d'observation, il avait donné une attention particulière aux mares ou excavations dont je parle, parce qu'elles sont très-nombreuses sur les territoires des paroisses de Laumesfeld et de Waldweistroff qu'il a successivement administrées. Il les désignait toutes sous le nom d'*excavations romaines*, et c'est ainsi qu'il les a appelées dans quelques *Notes manuscrites* qu'il a laissées à sa famille. Il ajoutait même qu'elles devaient avoir servi aux troupes romaines lorsque, dans leurs marches, elles s'étaient arrêtées pour camper ou seulement pour bivouaquer; mais je n'ai entendu M. l'abbé Bettinger citer aucune autorité, aucun texte de quelque écrivain de l'antiquité latine à l'appui de cette conjecture. J'ai conservé le nom d'*excavations antiques* ou *romaines*, qu'il leur avait donné, quand, pour la première fois, j'ai parlé de ces trous larges dans les *Lettres* que j'ai adressées à M. G. Boulangé[1].

[1] *Austrasie;* livraison du mois d'octobre 1837.

Digitized by Google

J'ai dit, dans les *Lettres* dont il s'agit, qu'un grand nombre d'excavations se trouve dans les cantons de Metzerwisse et de Sierck, et dans les environs de la petite ville de Sarralbe. Ainsi, il y en a au-dessus du hameau d'Elzing et des villages de Buding, d'Inglange et d'Elzange, tous situés sur le ruisseau la Caner; mais les excavations sont du côté de l'ouest. Sur ces hauteurs elles m'ont toujours paru suivre, en quelque sorte, une voie romaine de jonction ou d'embranchement qui se dirigeait vers les positions de Ham basse, ou, peut-être, de Yutz basse, deux villages qui sont placés près de la Moselle, au-dessous de Thionville. Les excavations antiques sont nombreuses aussi entre le village de Monneren et le hameau de Lacroix, et dans le bois dit *le Breitenbusch* qui les sépare et qui a peut-être été défriché. Elles le sont encore autour de Calembourg [1], annexe de Laumesfeld, autour du village de Waldweistroff, et dans la grande forêt appelée *la Calenhowen*, qui est traversée par la voie romaine de Metz à Trèves, dont le passage cependant ne se trouve indiqué ni sur ma *Carte de Cassini*, ni sur la *Carte topographique du canton de Sierck*, par M. Fristo, officier de santé, ni sur la *Carte détaillée de l'arrondissement de Thionville*, par M. A.-L. Reignier, voyer.

Enfin, je disais, dans les *Lettres* à M. G. Boulangé, que j'avais découvert des excavations ou des mares, entièrement semblables aux précédentes, dans la forêt communale de Sarralbe, sur la rive gauche de la Sarre, et sur la rive droite, dans la forêt du domaine de l'État qui s'étend à l'est des villages de Kès-Kastel et d'Herbitzheim (Bas-Rhin). Mais là les excavations sont devenues, à l'ombre des forêts, des réservoirs d'eau et des mares véritables dans lesquelles se perpétuent plusieurs plantes aquatiques de nos contrées. Or, j'ai cru remarquer aussi quelques excavations dans les plaines du Rhin, à peu de distance de la célèbre et antique

---

[1] Voyez la deuxième Note supplémentaire, *page* 76.

Digitized by Google

métropole de Cologne. Comme cette observation, ou cette découverte postérieure, se rattache, par ses circonstances, à un autre voyage fait en Allemagne, plusieurs années avant celui de 1860, le récit de cette excursion hors de France peut ici trouver sa place et fournir ainsi la matière d'un dernier épisode pour la présente *Notice* sur les antiquités du Rhin.

Au commencement du mois de septembre 1852 j'entrepris un voyage de navigation sur la Moselle. La petite ville de Sierck, où je suis né et où je ne suis pas retourné depuis ce voyage, fut mon point de départ et d'embarquement. On parle beaucoup des bords du Rhin, et c'est avec raison qu'on les vante : pour être juste il faudrait aussi un peu parler des bords de la Moselle inférieure. Au jugement d'un respectable Anglais nommé M. Valter, qui avait voyagé et qui se trouvait avec moi sur le bateau à vapeur, ces bords agréables ne sont pas assez connus, ou, s'ils le sont, on en perd trop facilement le souvenir. Cependant ils présentent des beautés peu communes. Vous passez devant des lieux tout embellis par les prairies, les vergers et les vignes qui, avec de beaux villages, se succèdent presque depuis Sierck jusqu'à Coblentz. Quelquefois ces charmantes rives changent d'aspect : elles deviennent escarpées et sauvages ; elles se rapprochent et se resserrent pour ne livrer qu'un étroit passage au cours tourmenté de la Moselle, auparavant si paisible. Toutefois n'allez pas croire que la nature ait été là abandonnée à son état sauvage et laissée sans culture. Plus elle paraissait rebelle et difficile à vaincre, plus ont été grands les efforts tentés pour la réduire et la soumettre, efforts qui ont été enfin couronnés d'un succès complet. Ainsi, l'industrie et le travail opiniâtre de l'homme sont parvenus à transformer ces rochers, à l'apparence aride et stérile, en fertiles vignobles dont le produit, connu sous le nom de *vin de la basse Moselle*, est justement renommé. Quel étranger, quel voyageur n'a point considéré, avec un sentiment de surprise mêlée d'effroi, ces roches pour ainsi dire suspendues au-dessus de

Digitized by Google

sa tête, sur lesquelles le vigneron mosellan, au prix de mille fatigues et de dangers réels, plante et cultive les précieux ceps et en récolte les raisins? A la vue des sentiers étroits et raides qui sillonnent ces escarpements, vous êtes tout disposé à croire qu'il est impossible d'y faire un pas sans glisser et sans être précipité dans la rivière. C'est du moins l'impression que le spectacle de ces rives a produite sur moi.

Comme le bateau s'arrêtait à Trèves, je fus ravi de visiter de nouveau la *ville aux antiques souvenirs* que j'avais visitée déjà deux fois, en 1835 et en 1844.

Trèves, entre beaucoup de grandes villes de notre époque qui ont été autrefois célèbres, a eu le rare privilège, malgré tous les malheurs qu'elle éprouva au temps des invasions barbares, de pouvoir conserver dans leur entier, ou seulement dans quelques-unes de leurs parties, plusieurs des principaux monuments de sa grandeur passée. Cette grandeur de la métropole des Trévirois avait été à son apogée à l'époque du césar Constance Chlore, de sainte Hélène, de Constantin-le-Grand leur fils, et des successeurs de ce dernier prince qui eut l'honneur et la gloire d'être le premier empereur romain qui fit publiquement profession de christianisme [1]. Tous ces empereurs tinrent leur cour à

---

[1] Par le second rang qu'elle parut occuper, à cette époque, dans l'immense empire romain; par la prééminence que lui donnait sur toutes les autres villes une antiquité extrêmement reculée; par les grands établissements que le séjour des Empereurs y avait fait créer, tels qu'une fabrique d'armes, un arsenal, un atelier monétaire où l'on frappait monnaie dans les trois métaux, etc.; par son étendue, dont les étroites limites de l'enceinte actuelle de ses murs ne peuvent faire concevoir la moindre idée; par sa richesse et son opulence; par les nombreux monuments publics qui l'embellissaient et dont il y a encore aujourd'hui de si beaux restes; enfin, par les grands chemins qui y aboutissaient des divers points de cette partie de l'Empire, Trèves passait pour la *Rome* des Gaules; elle aurait même pu passer pour une *seconde Rome*. Ces considérations, sans doute, ont porté plusieurs écrivains à appeler quelquefois Trèves *la Rome du Nord*, par opposition à la véritable Rome qui se trouve au centre d'une vaste contrée du midi, à cette Rome, hélas! aujourd'hui l'objet *de tant de convoitises injustes*.

Digitized by Google

Trèves, ville importante dont le séjour sur les belles rives de la Moselle les charmait, mais qui avait surtout, par sa position à l'occident de l'immense empire romain, l'avantage d'être comme un boulevard d'où il était facile de maintenir dans l'obéissance les provinces conquises du nord de la Gaule, et de s'opposer à temps aux entreprises et aux invasions des peuples barbares, Germains d'origine, campés de l'autre côté du Rhin.

Les antiquités de la ville de Trèves sont de deux sortes. Les antiquités païennes et romaines appartiennent à la première catégorie; les antiquités chrétiennes se placent dans la seconde. Mais les plus vénérables et les plus précieuses de toutes, sans contredit, sont *la Relique de la sainte Robe* de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est conservée à la cathédrale, et une assez grande portion *de la vraie Croix,* qui se trouve dans l'église de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Mathias, située au milieu du faubourg du même nom. *La Robe* sans division et sans couture de Notre Seigneur est un symbole de l'unité et de l'indivisibilité de l'Église. Elle avait été exposée à la vénération des fidèles et des pèlerins, une première fois, au commencement de ce siècle, en l'année 1811; elle le fut de nouveau en 1844, et plus d'un million de personnes, des divers États de l'Europe, allèrent à Trèves pour ranimer leur foi et leur piété par la contemplation d'un objet si sacré.

Les antiquités romaines, ou plutôt les ouvrages romains les plus remarquables de Trèves sont: à l'ouest, *le Pont de pierre* sur la Moselle, qui met la rive droite, sur laquelle la ville est bâtie, en communication avec la rive gauche; au sud-est, les ruines du *Palais des Thermes,* qui reçurent, au dixième siècle, le nom de *Porte Blanche, Alba Porta,* lorsqu'on y eut établi, pour ce côté de la ville, une entrée flanquée de deux petites tours; encore au sud-est, mais à la distance de moins d'un kilomètre à l'est du Palais des Thermes, l'*Amphithéâtre,* dont la découverte et le complet dégagement des

Digitized by Google

terres qui le couvraient, derrière une colline tapissée de pampres verts, ne remontent guère qu'à trente-cinq ou quarante ans. La construction de cet Amphithéâtre et son état de conservation sont remarquables. A l'intérieur, de chaque côté de l'*Arena* ou partie sablée, l'on voit encore six loges, construites en voûte, pour les bêtes fauves qui y étaient renfermées, et qui ensuite étaient lâchées, au moyen de herses mobiles, sur les infortunées victimes humaines vouées à la mort pour le plaisir des spectateurs.

La cité impériale de Trèves, que le saint prêtre Salvien, de Marseille, appelle quelque part, dans son Traité *de Gubernatione Dei, la Capitale des Gaules*, eut aussi un *Cirque*, que le rhéteur Eumène, secrétaire de l'empereur Constance Chlore, n'hésitait pas à comparer, pour sa beauté et pour sa grande étendue, au cirque de la ville de Rome: *Video Circum maximum, œmulum, credo, romano.* Saint Augustin lui-même en a parlé au huitième livre de ses *Confessions*. Or, ce cirque, si vaste, a été entièrement détruit; mais le savant auteur des *Recherches sur les Antiquités tréviroises*, M. Wittenbach, en a reconnu les traces et retrouvé les restes; ils sont enfouis sous les jardins et les champs de la plaine voisine du mont et du petit village de Sainte-Croix, au sud de la ville de Trèves. Dans une circonstance mémorable, Salvien, à l'occasion de ce cirque, prononça des paroles empreintes d'une vive éloquence. La cité impériale, la capitale des Gaules, avait été prise et ruinée trois fois par les Huns, par les Vandales et par les Goths. Sur toute l'étendue de cette ville jadis si belle, si opulente et si fière, on n'avait vu que des cadavres, des cendres et des ruines amoncelées. La désolation et le silence de la mort régnaient en tous lieux. Cependant une partie de la noblesse, échappée à d'aussi grands désastres, demanda aux empereurs de rétablir à Trèves les jeux du cirque. Transporté d'une sainte indignation, Salvien s'écrie: « Fugitifs de la ville de Trèves, » vous vous adressez aux empereurs afin d'obtenir la per-

Digitized by Google

» mission de rouvrir le théâtre et le cirque: mais où » est la ville, où est le peuple pour qui vous présentez » cette requête[1]?

Mais il reste à Trèves, de l'époque romaine, encore quelques autres monuments sur lesquels ne se sont appesanties ni l'ardeur de la destruction ni la main du temps. Les hommes les ont respectés, et le temps, dont l'action destructive, pour être plus lente que celle des hommes, n'en est pas moins assurée, me semble les avoir épargnés comme pour laisser aux générations futures un témoignage de plus du génie et de la puissance du peuple qui avait conquis le monde et donné des lois à l'univers. Ainsi, à l'extrémité septentrionale de Trèves, du côté de Coblentz, se dresse l'imposante *Porte-de-Mars, Porta Martis,* qui est également appelée la *Porte-Noire, Porta Nigra,* à cause de la teinte grisâtre et presque noire que lui ont imprimée les siècles. Cette porte, dont une représentation en relief très-réduite, mais que je crois exacte, se trouve à la Bibliothèque de Metz, est le mieux conservé de tous les monuments romains de Trèves. Quelques auteurs lui ont assigné une antiquité très reculée; ils ont prétendu que c'est une construction belge-celtique, antérieure à l'occupation romaine. Mais il est plus probable que c'est une création de l'empereur Constantin-le-Grand, qui y employa une partie des architectes et des ouvriers que Constance Chlore, son père, avait amenés de la Grande-Bretagne pour qu'ils l'aidassent à rétablir les villes ruinées de la Gaule et surtout celles des provinces belges. La destination de la Porte-de-Mars, de cette grandiose construction, fut sans doute de servir de porte, mais de porte monumentale digne de la

---

[1] Theatra igitur quæritis, circum à principibus postulatis: quæso cui statui, cui populo, cui civitati? (Salvian... de Gubern. Dei, lib. VI). Voyez aussi les *Études historiques* de M. de Chateaubriand; 6e discours, seconde partie, suite des mœurs des Barbares.

Digitized by Google

cité impériale, capitale des Gaules, et d'être en même temps un boulevard, *propugnaculum*, un château fortifié tourné vers la Germanie, précisément vers le côté d'où arrivaient sans cesse les invasions.

Dans les siècles suivants, et particulièrement au moyen-âge, presque toutes les villes de quelque importance eurent leurs principales entrées défendues par des portes fortifiées qui furent souvent de véritables châteaux-forts. Notre ville de Metz en posséda plusieurs dont il ne lui reste plus aujourd'hui que le *Château de la Porte des Allemands*, qui vient d'être, de la part du Génie militaire, l'objet d'une intelligente restauration [1]. Quelques numismates ont cru voir la *Porte-de-Mars* représentée sur les nombreuses médailles de Constantin-le-Grand qui ont été frappées à Trèves, et au revers desquelles se trouve gravée une *Porte massive entre deux tours*, avec la légende *Providentiu Augg.*

A l'intérieur de la ville de Trèves, mais dans la partie orientale, sont encore les restes d'un vaste édifice construit en belles et larges briques romaines, et percé de nombreuses croisées, hautes de douze pieds, et arrondies en plein-cintre. Il est nommé le *Palais de Constantin*. Sa longueur est de cent quatre-vingts pieds, et sa largeur de quatre-vingt-huit. Ses murs ont neuf pieds d'épaisseur. L'état de conservation de ses principales parties, du tribunal et des galeries, est tel que l'on peut facilement, en l'examinant bien, se faire une idée exacte de ce qu'on appelle la *basilique antique*.

Enfin quelques vestiges du *Palais de sainte Hélène*, mère de Constantin, des arcs en briques, des chapiteaux de colonnes, se peuvent voir dans les murs de la vénérable Cathédrale romane, où ils se trouvent de même que s'ils y avaient été encastrés.

---

[1] Voyez la première note supplémentaire, page 74.

Digitized by Google

Maintenant il faut dire quelques mots des antiquités et des monuments des âges chrétiens. Le plus considérable est la belle *Cathédrale romane* dont je viens de parler. Elle a, comme les cathédrales de Worms et de Mayence, deux absides circulaires opposées l'une à l'autre; mais l'abside occidentale est la plus ancienne, et la disposition des matériaux employés dans sa construction rappelle la manière de bâtir des Romains. Cette abside se trouve entre deux petits portails, de façon que la cathédrale de Trèves n'a pas non plus de grand portail.

Tout à côté de la cathédrale, et au sud, s'élève la curieuse Église de Notre-Dame (*Liebenfrauen-Kirche*), construite, au treizième siècle, un peu dans le style oriental ou byzantin, sur le plan d'une rotonde ou d'un hexagone.

L'Église de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Mathias se trouve au milieu du faubourg qui s'étend au sud de la ville. Ses trois tours carrées, qui se terminaient jadis en flèche, portent tous les caractères de l'architecture romane, et sa vaste crypte est soutenue par des colonnes de granit.

La Tour carrée de l'église de Saint-Gengoult, près de la grande place du Marché, rappelle de loin, par sa structure et par sa hauteur, la tour beaucoup plus ancienne dont est flanqué, à son extrémité orientale, l'hôtel-de-ville d'Aix-la-Chapelle; cette dernière tour est appelée *la tour de Granus,* du nom du romain qui la fit construire.

La Crypte de l'église de Saint-Paulin, dans le faubourg qui est au nord de la ville, renferme tout à la fois un nombre considérable d'ossements des martyrs de Trèves et les sarcophages du consul Palmatius, des quatre sénateurs et des magistrats qui furent mis à mort, en l'année 286, sous les empereurs Dioclétien et Maximien-Hercule, par l'ordre du cruel préfet de Trèves, Riccius Varus, pour avoir refusé de renier Jésus-Christ et de fléchir le genou devant la statue de Jupiter. Sur chacun des sépulcres de pierre est gravé, en caractères latins anciens, le nom d'un magistrat. A la vue

Digitized by Google

de tant de vénérables restes des martyrs qui ont laissé verser leur sang pour la foi et sont morts en prononçant le nom de Jésus-Christ, il vous est difficile de ne point éprouver un religieux attendrissement, dont l'impression vous accompagne, lorsque vous remontez de la crypte dans l'église, et peut quelquefois durer assez longtemps. Cette crypte se trouve sous le chœur. Il y en a une autre plus longue sous la nef de l'église. Là sont amoncelés, comme dans un vaste ossuaire ou charnier, les ossements d'une multitude de chrétiens trévirois de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui furent immolés après les courageux magistrats de Trèves, et dont le sang, ainsi répandu à flots, alla se mêler aux eaux de la Moselle, au bord de laquelle s'exécutait cette épouvantable boucherie humaine.

L'Église actuelle de Saint-Paulin, qui est moderne, ayant été entièrement relevée et réédifiée en 1734, par les soins du vénérable archevêque François-Georges de Schœnborn, prévôt de son abbaye, est encore bien digne d'être visitée pour les peintures à fresque de sa voûte. Elles sont dues au pinceau du peintre allemand Scheffner, qui a retracé en traits vigoureux, hardis et chaudement coloriés, l'immolation et l'apothéose des Martyrs trévirois. Pour composer les touchants et majestueux tableaux dont il a couvert la longue voûte de Saint-Paulin, le peintre s'est heureusement inspiré des visions décrites, dans le livre prophétique de l'Apocalypse, par l'apôtre et évangéliste saint Jean, pendant son exil dans l'île de Patmos. Devant l'église et entre une double avenue d'ormes ou de tilleuls, une vieille croix byzantine de couleur grise, supportée par un fût de granit et quatre pierres ou bornes presque enfouies dans le sol, suivant une respectable tradition, marquent la place où le féroce Riccius Varus fit massacrer une des cohortes de la légion thébéenne, avec son chef Thyrsus, et avec Palmatius, consul de la ville, les quatre sénateurs et les autres ma-

Digitized by Google.

gistrats dont j'ai parlé, et qui étaient au nombre de onze [1].

Pendant ce dernier séjour fait à Trèves, j'y employai trois jours à mes diverses visites aux monuments anciens, aux églises, à la galerie des antiques et au cabinet des médailles, à la galerie d'histoire naturelle et à la bibliothèque. De même que les bibliothèques de Metz, de Mayence, de Wiesbaden et de beaucoup de villes de la France et des pays étrangers, furent composées, par suite de la sécularisation des propriétés du clergé, avec les bibliothèques particulières des couvents, ainsi la bibliothèque de Trèves, qui est très-considérable, a été formée en grande partie des bibliothèques des abbayes et des autres couvents de la ville et des environs. C'est pourquoi l'homme instruit, le prêtre, le bibliophile sont sûrs d'y retrouver un grand nombre de livres qui ont appartenu à la célèbre et savante abbaye de Saint-Maximin,

---

[1] Ceux qui voudront avoir quelques détails de plus sur les anciens monuments et sur les églises de Trèves, pourront lire l'opuscule intitulé : *Une Promenade à Trèves en 1844*, etc., par M. Justin Bonnaire, avocat à la cour royale de Nancy; in-8°, Nancy, 1844. Dans ce petit écrit, dicté par une pensée très-catholique, j'ai trouvé beaucoup de détails intéressants dont je n'ai point hésité à faire usage, en conservant même souvent les propres expressions de l'auteur. C'est un devoir pour moi de le déclarer ici, et je m'y crois d'autant plus obligé que, à l'époque où nous vivons, dans le but peut-être de s'attribuer le mérite d'une première découverte ou d'une *publication inédite*, l'on oublie quelquefois, dans la pratique, une vérité contenue dans l'adage général *Cuique suum*, vérité pourtant bien élémentaire et qui peut être ainsi formulée : *A chacun doit revenir le mérite de ses recherches, de ses observations*, et j'ajouterai, *de ses découvertes et de ses inventions*, lorsqu'il s'agira de procédés nouveaux applicables aux arts utiles ou à l'industrie. D'autre part, il a pu arriver à quelques-uns de citer, d'une manière si générale, les sources auxquelles ils avaient puisé, ou les archives qu'ils avaient consultées, qu'il était difficile, sinon impossible, d'aller vérifier si leurs citations, à l'appui des faits par eux allégués, étaient exactes. A ce sujet il m'est venu plusieurs fois déjà à la pensée que cette méthode d'indiquer, ou de citer vaguement, était très-commode pour avancer des choses qui n'avaient de fondement ni dans l'histoire écrite, ni dans la tradition, et faire ainsi passer les inventions d'une imagination, un peu trop amie du système, pour des réalités historiques ou géographiques.

Digitized by Google

aux abbayes de Saint-Mathias, de Saint-Martin et de Sainte-Marie, toutes quatre de l'ordre de Saint-Benoît, à la Chartreuse de Saint-Alban, qui se trouvait près de la Moselle et à quelque distance de Trèves, vers le sud, etc[1].

Je me serais adressé à moi-même un reproche, si je n'avais pas fait aussi une visite aux bouquinistes et à ceux qui tiennent la librairie ancienne; en Allemagne, ils sont connus sous le nom bien caractéristique d'*Antiquar*. J'allai donc chez les deux principaux qui s'occupent, à Trèves, de ce genre de commerce. Le plus assorti en vieux livres, M. le docteur Linder, me fit voir un magnifique in-folio doublé de velours rouge et doré sur tranche: ce volume contenait les *Lettres de saint Jérome* écrites sur vélin en caractères improprement appelés *gothiques*. J'aurais eu, peut-être, la velléité d'acheter ce précieux volume, si, à cette époque, je n'avais pas déjà possédé les mêmes *Lettres imprimées* par l'un des deux associés de *Guttemberg*, le célèbre inventeur de l'imprimerie. Or, voici l'intitulé du commencement de mon in-folio: *Introductoriū in Epistolare bt̄i Jeronimi impressionis magūtine facte p virū famatum in hac arte Petrum Schoiffer de gernsheym*. Ce volume, dont l'état de conservation laisse à désirer, est sans aucune date: les premiers livres imprimés furent sans date[2]. La possession de cet

---

[1] Je possède un *Commentaire littéral et mystique sur le Premier Livre des Machabées*, par un Évêque suffragant de Trèves; au bas de la page de titre de cet in-folio latin se trouvent les mots suivants écrits à la main: *Ex libris Cartusiæ sancti Albani martyris prope Treviros*. Sur un autre in-folio latin, imprimé, en 1512, à Paris, chez Henri Etienne, et qui contient les Épîtres de Saint Paul avec les commentaires, je lis ces mots d'une écriture très-ancienne: *Codex monasterii sancti Mathie apostoli extra muros Treveren.*

[2] Sur un second grand *incunable* que je possède, et que je puis encore considérer comme un des premiers produits de l'art de la Typographie, je ne trouve ni le nom de l'imprimeur, ni celui de la ville où le livre a été imprimé, ni enfin l'année. Toutefois il est vraisemblable que cette œuvre importante est sortie des premières presses qui furent établies à Lyon. En voici le titre: *Incipit rationale*

Digitized by Google

incunable, imprimé par *Pierre Schœffer,* né à Gernsheim, dans le duché de Hesse-Darmstadt, remplaça bien pour moi le volume soigneusement écrit sur beau vélin que je vis chez M. le docteur Linder, à Trèves [1].

Lorsque j'ai dit, tout à l'heure, que *Pierre Schoiffer,* ou *Schœffer,* avait été l'un des deux associés du célèbre *Guttemberg,* je me suis peut-être trompé. *Schœffer* avait été l'associé et le gendre de *Fust,* qui lui-même avait été, seulement pendant quelques années, l'associé de *Guttemberg.*

Je partis enfin de Trèves pour continuer jusqu'à Coblentz mon petit voyage de navigation sur la Moselle. C'est surtout entre ces deux villes que les bords de la Moselle offrent, par leurs déchirements, les aspects les plus sévères et les plus pittoresques à la fois, et qu'ils présentent au voyageur des tableaux en raccourci de quelques-uns de ceux qui l'étonnent sur les bords du Rhin, particulièrement entre Mayence et Coblentz. Vous êtes alors emporté, avec plus de rapidité, par la rivière, dont le lit est de plus en plus resserré par les rochers et les montagnes. A voir son cours si tourmenté, les circuits qu'elle fait et ses retours en arrière, il vous semble que la Moselle, à une époque primitive, et peut-être à la suite de quelque convulsion de la nature, ait eu à se frayer un étroit passage à travers les immenses obstacles dressés devant elle par les soulèvements intérieurs de la terre. Mais à mesure que vous approcherez du confluent de la Moselle et du Rhin, et de la ville de Coblentz, à laquelle le nom

---

divinorum officiorum guilhelmi minatensis ecclesie episcopi. L'auteur de ce savant Traité est *Guillaume Durand,* évêque de Mende, mort en 1296. Le volume se trouvait autrefois dans la bibliothèque de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Avold, ce qui est plusieurs fois attesté sur les premiers feuillets, mais notamment par ces mots : *Ex Monasterio S. Naboris* ; Saint-Avold est en effet *la ville de saint Nabor.*

[1] La qualification de *docteur,* qui est commune en Allemagne, m'a paru correspondre à celle d'*homme de lettres,* qui est usitée en France.

Digitized by Google

antique et latin *Confluentes* fut donné précisément à cause de la position qu'elle occupait près du point de jonction de ces deux grands cours d'eau, vous verrez les rives de la Moselle s'abaisser et s'éloigner sensiblement l'une de l'autre, et enfin cette rivière rouler ses ondes avec la majesté d'un fleuve.

A Coblentz, je visitai l'église romane de Saint-Castor, qui est près du Rhin et sur sa rive gauche. Elle avait été récemment restaurée, et les vieilles peintures à fresque qui en décorent l'intérieur avaient été rafraîchies. Cette remarquable église a son abside dirigée vers l'orient. Je visitai aussi la bibliothèque et la salle des antiques, où sont déposés tous les objets de l'antiquité romaine qui ont été découverts dans les environs de Coblentz. Les monuments de pierre, et ceux de terre cuite, tels que les vases grossiers d'une grande capacité, les tuiles anciennes, etc., y sont assez nombreux. Ensuite je m'embarquai sur le Rhin pour descendre jusqu'à Cologne, qui était le but principal de la navigation que j'avais entreprise.

Depuis quelques années, en effet, j'avais formé le dessein de visiter cette antique et célèbre métropole, vers laquelle je me sentais en quelque sorte attiré. J'éprouvais surtout un vif désir de voir sa cathédrale, dont on parlait beaucoup alors, cette merveilleuse cathédrale, chef-d'œuvre inachevé de l'architecture ogivale du treizième siècle, que les siècles passés ont légué incomplet à notre siècle, comme pour lui abandonner le soin et la gloire de le terminer. Il y a lieu d'espérer que le dix-neuvième siècle, qui s'est lui-même appelé, par excellence, *le siècle des lumières et du progrès*, et qui, jusqu'à ce jour, a accompli, dans l'ordre purement matériel, des restaurations nombreuses, exécutera aussi, dans l'ordre moral et religieux, des réparations beaucoup plus nécessaires, plus importantes et plus décisives pour le véritable bonheur des peuples. La génération présente est en droit d'attendre de lui ce grand résultat, dont l'inévitable

Digitized by Google

effet sera de faire entièrement disparaître les ruines intellectuelles et morales accumulées pendant les trois derniers siècles.

Quand je fus enfin arrivé dans les murs de Cologne, je dirigeai bientôt mes pas vers la Cathédrale. Je m'arrêtai longtemps à contempler, à l'extérieur et à l'intérieur, l'admirable édifice conçu par le génie catholique, exécuté par l'esprit de piété et de dévouement des siècles de foi, et majestueusement élevé sur les bords du Rhin pour y servir de point de ralliement et de centre aux nombreuses populations rhénanes soumises aux douces et saintes lois de l'Évangile. Je ne manquai pas non plus l'occasion, qui m'était naturellement offerte, de vénérer, dans l'auguste basilique, les saints corps des trois Rois Mages qui vinrent des contrées de l'Orient à Bethléem, guidés par une étoile miraculeuse, pour adorer Notre Seigneur encore petit enfant. Leur châsse d'or et d'argent, enrichie d'un nombre infini de pierres précieuses, et rehaussée de grands camées antiques avec les effigies en relief et finement gravées de plusieurs empereurs et impératrices, est estimée à une somme de plusieurs millions de francs. C'est un trésor d'un très-grand prix, sans doute, mais sa valeur n'est point comparable à celle des ossements sacrés qui y sont renfermés. Ensuite je sortis de Cologne en prenant la résolution d'y revenir un jour.

Or, lorsque je commençais à m'éloigner de son enceinte et des vieilles tours de ses églises *germano-romanes*, que je venais de saluer d'un dernier regard, je crus remarquer, à une petite distance de la voie ferrée d'Aix-la-Chapelle et de Liége, sur laquelle le convoi s'avançait assez lentement, selon l'usage des convois de l'Allemagne, je crus, dis-je, remarquer de larges trous semblables aux excavations antiques que j'avais si souvent rencontrées dans notre département de la Moselle. A ce moment même, le convoi suivait la direction du nord-ouest, et nous pouvions traverser le

Digitized by Google

point où la grande voie romaine sortant de Cologne (*Colonia Agrippina*), et se dirigeant vers Leyde (*Lugdunum Batavorum*), s'était autrefois divisée en deux voies, dont la première et la plus ancienne avait suivi les bords du Rhin, en passant, selon l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne, par les stations militaires *Novesium* (aujourd'hui Neuss ou Nuys), *Asciburgium* (Asburg), *Vetera* (Santen ou Xanten), *Colonia Trajana* (Keln ou Koln, près de Clèves), tandis que la seconde, plus récente et dont l'Itinéraire d'Antonin seul fait mention, passait par les stations militaires *Tiberiacum* (Bergheim), *Juliacum* (Juliers), *Coriovallum* (Falkenburg), *Theudurum* (Tudder), *Mederiacum* (Bruggen), *Sablones* (Int-Sand, près de la petite ville de Stralen), *Mediolanum* (Moylant, près de la Meuse), et rejoignait la première voie à la station de *Colonia Trajana*. A partir de ce dernier point, il n'y avait plus qu'une voie unique, qui était la continuation de la grande voie romaine construite primitivement pour relier Cologne à Leyde. La seconde voie romaine, à la différence de l'autre, qui suivait les bords du Rhin, avait été établie dans l'intérieur des terres, entre le Rhin et la Meuse, parce que les Francs, sous le règne des empereurs Adrien et Antonin, avaient vraisemblablement intercepté la ligne de communication établie le long du fleuve entre la Colonie Agrippine et la Colonie Trajane. Les Romains avaient été ainsi forcés de prendre, dans l'intérieur du pays, une autre ligne de communication entre ces deux colonies, afin d'arriver aux postes militaires plus éloignés qu'ils avaient sur le Rhin, et enfin à Leyde, près de l'embouchure du fleuve [1].

Les détails, dans lesquels je viens d'entrer, m'ont paru nécessaires pour donner un point d'appui à ma conjecture

---

[1] Voyez la note 58 du *Voyage*, déjà cité, *dans le pays entre la Meuse et le Rhin*.

Digitized by Google

touchant les excavations que j'avais remarquées, au mois de septembre 1852, dans la plaine du Rhin, au nord-ouest de la ville de Cologne; j'ai cru qu'ils seraient ici d'autant moins déplacés que, dans notre département de la Moselle, j'avais presque toujours trouvé les excavations antiques à proximité des voies romaines qui le traversent du côté de l'Allemagne.

Six ans plus tard, au commencement du mois d'août 1858, j'eus encore l'occasion de remarquer, près de Cologne, les mêmes excavations. Après une saison tout entière passée aux eaux d'Ems, sur la Lahn, j'étais retourné à Cologne. J'y avais vu le progrès des travaux de la cathédrale. J'avais passé sous les galeries de bois, qui forment un vaste rectangle sur la place voisine de la célèbre basilique, du côté du sud. J'y trouvai de nombreux ouvriers occupés à tailler et à sculpter les pierres qui avaient été amenées à grands frais de la France et de l'Allemagne, et qui devaient ensuite être élevées par les grues *pour aller fleurir dans les airs*, suivant une expression à la fois originale et pittoresque de M. Louis Veuillot visitant lui-même, il y a environ douze ans, les travaux de la cathédrale de Cologne [1]. J'allai aussi voir, pour la première fois, dans la partie occidentale de la ville, une tour ronde en briques dont les parois extérieures présentent des étoiles, des demi-cercles et une symétrie de compartiments. C'est une tour antique très-remarquable qui, d'après le témoignage de la tradition, fut bâtie par les Ubiens, qui habitèrent Cologne et le pays d'alentour [2]. Ce peuple était primitivement établi sur la rive droite et orien-

---

[1] Cet écrivain distingué, cet éminent publiciste, s'est vu, dans ces derniers temps, condamné au silence pour la noble indépendance de sa plume et de sa pensée dans la défense des grands principes conservateurs de la société civile, politique et religieuse.

[2] Voyage fait, en 1815 et en 1814, dans le pays entre la Meuse et le Rhin; Lettre VIII, Paris, 1818; in-8°.

Digitized by Google

tale du Rhin ; Agrippa, lieutenant d'Auguste, le fit passer sur la rive gauche, et Cologne devint sa capitale. Ma seconde visite de Cologne terminée, je partis par la même voie ferrée d'Aix-la-Chapelle que j'avais suivie la première fois, et je revis, au point signalé plus haut, les excavations antiques qui avaient été l'objet de mon attention au mois de septembre 1852.

Au mois de juin 1860, il y a donc deux ans à présent, je crus l'occasion favorable pour demander, au sujet de ces trous ou de ces excavations, un éclaircissement à l'un d'entre les archéologues rhénans qui m'avaient accueilli avec bienveillance. Mais comme j'avais oublié de proposer verbalement ma question, je n'eus plus d'autre ressource que celle d'écrire une lettre, que j'eus encore la bizarre pensée de composer en mauvais latin, parce qu'il m'aurait été trop difficile de la rédiger en langue allemande. Voici cette lettre, que je reproduis dans l'unique but de préciser l'objet sur lequel portait ma demande d'éclaircissements archéologiques:

Die decimâ quartâ junii 1860, de Balneis Weilbach propè Mœnum amnem, in Flœrshemensi pago Ducatûs Nassoviensis.

Honorabili Domino **** in Musæo **** Conservatori salutem.

Excusatum me habeas quod te studiis nimiùm operam dantem heri invisere præsumpserim. Liceat hodiè tamen charitati tuæ quæstionem de re, quæ ad scientiam antiquitatis, in quâ tibi maxima laus est, pertinet, novam proponere. In ipsis finibus Galliæ et Germaniæ, in regione quæ inter *Divodurum Mediomatricorum* (Metz) et *Augustam Treverorum* (Trèves), perantiquas, ut nosti, ac potentes civitates, intercedit, plurima apparent *Viarum romanarum* vestigia quorum quædam mihi sunt cognita. Illis in locis, ut constans refert traditio, sæpiùs etiam castra posuerunt sive Romani, sive Germani et cæteri Barbari qui Galliam invasêre. Porrò, haud rarò nec longè ab his *Viis* et à lapsis *Castellis romanis*, in saltibus præsertim et silvis, passim reperiuntur *excavationes antiquæ* sat latæ profundæque, et insuper aquosæ, quarum variatur numerus ità ut sint modò tres simul parùm inter se distantes, modò sex aut etiam novem. Scribas mihi, quæso, an *excavationes* intrà fines Coloniensium et

Digitized by Google

Moguntinorum, in agris et in silvis, juxtà *Vias romanas* pariter reperiantur. Nùm quasdam imò plures vidisti? Quid sentis de istis? Nùm versati in *Rebus Germanicis* viri hâccę de re pauca scriptis mandârunt et posteris tradiderunt? Vale.

La réponse à la lettre précédente et l'explication ne furent pas telles que je les avais attendues. Car il paraît, premièrement, que les excavations antiques, si communes, si nombreuses dans les cantons de Thionville, de Sierck, de Metzerwisse et de Sarralbe de notre département de la Moselle, ne le sont pas au même degré sur les bords du Rhin, dans les environs de Cologne et de Mayence; secondement, celles qui peuvent s'y trouver en petit nombre ont été sans doute peu remarquées, et elles n'ont donné lieu, de la part des archéologues rhénans, à aucune observation importante. Ainsi la petite difficulté que j'avais proposée, et au sujet de laquelle j'attendais une solution, demeure pour moi ce qu'elle était auparavant. Mais j'espère que de nouvelles recherches et de nouvelles découvertes nous procureront bientôt les éléments nécessaires pour obtenir enfin une explication satisfaisante [1].

---

[1] En l'absence de toute notion positive sur les *excavations antiques*, et tandis que le champ reste ouvert aux conjectures, je viens proposer ma conjecture particulière, comme M. l'abbé Bettinger, curé de Waldweistroff, proposait autrefois la sienne. Ces trous furent anciennement larges et profonds, à juger de leur état passé par leur état actuel, après une succession de seize à dix-huit siècles. N'auraient-ils pas été des lieux d'abri, de retraite, ou peut-être d'embuscade pour des postes avancés, quand ils se trouvent à proximité des forts romains et des camps retranchés, tels, par exemple, que le petit fort (*castellum*) de Calembourg, au canton de Sierck, fort dont aujourd'hui on ne montre plus que l'emplacement à l'extrémité d'une immense prairie qui fut un étang; tel encore que le camp qui avait été établi sur les hauteurs qui dominent cette partie de la vallée de la Caner où sont situés le hameau d'Elzing et les villages de Buding et d'Inglange, au canton de Metzerwisse; tel, enfin, que le camp retranché, *Heydenschanz*, qui forme un vaste rectangle dans la forêt domaniale qui s'étend à l'est des villages de Kès-Kastel et d'Herbitzheim, sur les bords de la Sarre, à l'opposite de la ville de Sarralbe. Le rempart de terre de ce dernier camp est

Digitized by Google

Telles sont, dans ce qui a rapport à l'archéologie, les observations que j'ai eu lieu de faire, en différents temps, en Allemagne, et plus particulièrement dans mon dernier voyage sur les bords du Rhin. Cette manière de développer ma *Lettre* du 5 juillet 1860, et, en quelque sorte, de la commenter par une *Notice* aussi étendue, pourra difficilement échapper au reproche d'être longue et diffuse, qui lui sera adressé par plusieurs. Mais, si l'on veut bien considérer que ce qui précède a été écrit par un malade, à des reprises diverses et trop souvent éloignées l'une de l'autre, à cause des souffrances qu'il éprouvait, et, par conséquent, sans cette suite, sans cette continuité du travail qui est très-propre à conserver l'unité du sujet dans une composition écrite de quelque étendue, on sera peut-être disposé à lui montrer un peu d'indulgence et à reconnaître que son *essai,* malgré les défauts qui s'y rencontrent, offre du moins la preuve de sa bonne volonté envers la Société d'archéologie, à laquelle il a eu dessein d'apporter ce faible tribut de ses observations particulières, et des recherches qu'il a faites pour les compléter.

Louvigny, le 12 juillet 1862.

---

encore très-apparent, et l'entrée du camp est reconnaissable à l'angle du nord-est. Les mares ou les réservoirs d'eau que j'ai remarqués dans la même forêt, et dont j'ai parlé plus haut, sont peu éloignés de la position fortifiée.

Lorsque les excavations antiques paraissent seulement suivre la direction des voies romaines et qu'il n'y a point de traces apparentes d'une fortification quelconque, je crois qu'elles ont pu servir de postes et de lieux de retraite aux détachements de troupes romaines envoyés en observation ou en reconnaissance sur ces mêmes voies, pour en assurer la libre circulation dans un pays qui n'était qu'une immense forêt (*a*).

(*a*) Les nombreux poiriers sauvages qui étaient encore disséminés, il y a quarante ans, sur une partie considérable des terres du canton de Metzerwisse, et qui, la plupart, étaient parvenus à une grosseur et à un développement remarquables, m'ont toujours paru être les vénérables débris des antiques forêts qui avaient été successivement défrichées par les hommes qui peuplèrent le pays. Avec les poires de ces arbres séculaires, qui en portaient des quantités étonnantes, les habitants de la campagne faisaient du cidre dont j'ai bu quelquefois ; mais il était impossible de manger l'espèce la plus commune de ces poires sauvages, nommées des *karasis* ; ou du moins quand on les avait mâchées l'on ne pouvait les avaler parce qu'elles ne passaient pas.

Digitized by Google

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

—

PAGE 61.

PORTE DE LA CRAFFE, OU DE NOTRE-DAME, A NANCY.

L'ancienne *Porte de la Craffé*, ou de *Notre-Dame*, à Nancy, peut être considérée comme un ouvrage fortifié qui eut une destination semblable à celle de la *Porte de Mars*, de Trèves, et du *Château de la Porte des Allemands*, de Metz. Je ne parle ici que de l'espèce de petit château qui s'élève à l'extrémité de la *grande rue ville vieille* et fait face à cette rue. Au moyen-âge, ce château, avec la muraille d'enceinte qui était reliée à ses côtés, séparait ce qu'on nomme, à Nancy, *la ville vieille* de la campagne. L'agrandissement successif des fortifications de Nancy l'a, pour ainsi dire, placé dans l'intérieur de la ville. Car, aujourd'hui, après vous être engagé sous la voûte de la *Porte de la Craffe*, vous arrivez à une seconde porte qui vous paraît moderne en comparaison de la précédente. Cette porte n'est devenue bien apparente que depuis que la longue voûte a été percée pour laisser pénétrer le jour par une ouverture circulaire qui est au-dessus de votre tête, et qui est destinée à éclairer le passage et la seconde porte, en haut de laquelle vous lisez, à votre gauche, la date 1498, et à votre droite la date 1513. Ensuite vous suivez une rue de sortie et vous arrivez, en dernier lieu, à une troisième porte, nommée aujourd'hui la *Porte de la Citadelle*, qui est l'ouvrage du duc Charles III, mort en 1608. Ce fut en effet ce grand prince, le législateur de la Lorraine, qui fit bâtir la *ville neuve* et considérablement agrandir les fortifications de Nancy. De ces dernières il reste, du côté du nord, la porte dont je viens de parler, deux portions d'un fort rempart, à droite et à gauche de la porte, et un fossé très-large qui, avec le rempart, peut donner une idée des fortifications de Nancy au temps de sa puissance. Une belle statue en pied, placée sur le haut de la *Porte extérieure de Notre-Dame*, ou *de la Citadelle*, représente Charles III tenant de la main droite le plan déroulé de la *ville neuve* et des nouvelles fortifications. Le prince est tourné vers la campagne et la vallée de la Meurthe, et il paraît montrer le plan des immenses travaux qu'il a fait exécuter.

Mais pour revenir à cette partie qui est proprement appelée la *Porte de la Craffe*, ou la *Porte intérieure de Notre-Dame*, je dois dire qu'elle a été très-bien restaurée en 1861, sous la direction de M. Trancart, commandant du génie. Cette ancienne porte fortifiée, ou cette espèce de *châtelet*, se compose d'une face centrale assez élevée, sous laquelle existe le passage voûté, et

Digitized by Google

de deux grosses tours rondes surmontées de toitures qui ont la forme de cônes allongés. Du côté de la *ville vieille* l'entrée du passage est dans le style ogival primitif ou du treizième siècle. Les deux dates 1336 et 1861, placées l'une et l'autre au-dessus de la simple arcade qui forme la porte, indiquent l'année de sa construction et celle de sa restauration. Une petite niche élégante, dans le style ogival du quatorzième siècle, a reçu une statue de Notre-Dame. La divine Mère, couronnée d'une couronne ducale, est assise et tient l'Enfant Jésus; la Vierge et son Fils ont le visage et les mains noirs. A gauche, on voit le buste en relief du duc Raoul, qui régna depuis l'année 1328 jusqu'en l'année 1346; ces deux dates, en chiffres du quatorzième siècle, sont gravées au-dessus de la tête du prince. A droite, c'est le buste en relief de Jean Ier, fils de Raoul, avec les dates 1346 et 1390 également gravées au-dessus. Les deux figures sont de profil et se regardent. L'image de Notre-Dame et les bustes de Raoul et de Jean ornent ainsi la partie inférieure de la façade. Un peu plus haut, dans la retraite du même mur de face, un grand et bel arc en ogive, dans le style d'architecture du quatorzième siècle, encadre la double croix de Lorraine fleuronnée et taillée en creux de façon à laisser pénétrer, par toutes ses branches, la lumière du dehors dans l'étage qui est immédiatement au-dessus de la voûte. A gauche de l'arc se trouve le buste en relief du duc René II, et à droite celui d'Antoine, fils de René, autant du moins que j'ai pu distinguer les figures et les légendes, à la distance où j'étais placé dans la rue, devant la *Porte de Notre-Dame* [1]. Ces dernières figures sont aussi en regard l'une de l'autre, et elles ont été sculptées symétriquement au-dessus des deux premières. Les quatre ducs de Lorraine sont en costume de guerre; ils ont la cuirasse et le casque tels qu'on les portait au quatorzième et au quinzième siècle. Deux petites fenêtres, de forme rectangulaire, donnent du jour à l'étage inférieur, et deux autres semblables, percées symétriquement au-dessus des précédentes, éclairent l'étage supérieur. Enfin un rang de machicoulis sert de couronnement, sur la même face, à toute la partie comprise entre les deux tours.

Ce monument du *vieux Nancy* est d'un aspect imposant et d'un bel effet, surtout depuis sa restauration; l'on se plaît à le voir et à le considérer, même lorsque l'on a vu les Portes en arcs de triomphe de Stanislas et de Sainte Catherine. L'aile conservée de l'ancien Palais ducal de Nancy, qui fut habité par le vainqueur des Rustauds, *le bon duc* Antoine, dont la statue équestre se trouve au milieu du portail nommé *la Porterie*, cette aile est digne aussi d'être vue et visitée, aujourd'hui que sa galerie supérieure, la *Galerie des Cerfs*, a reçu les diverses collections qui composent le *Musée lorrain*. Mais ce n'est point ici le lieu d'en parler: d'ailleurs ce que j'en pourrais dire ne ferait qu'affaiblir ce qu'en ont dit et écrit, avec tant d'autorité, les hommes extrêmement recommandables dont les efforts réunis et la persévérance ont fait

---

[1] René II a régné sur la Lorraine, depuis l'année 1473 jusqu'en l'année 1508, et Antoine, son fils, depuis l'année 1508 jusqu'en l'année 1544.

Digitized by Google

donner; à *ce beau reste* de l'ancienne demeure des princes souverains du pays, une destination tout-à-fait propre à transmettre aux générations futures les glorieux souvenirs de la Lorraine, dont l'*autonomie*, comme duché indépendant, avait duré six cent quatre-vingt-neuf ans, depuis Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire en 1048, jusqu'à François III, fils de Léopold I^er^, qui cessa, en 1737, de régner sur la Lorraine pour devenir d'abord Grand-Duc de Toscane, et ensuite Empereur d'Autriche.

PAGE 55.

HAMEAU DE CALEMBOURG.

Comme j'ai eu quelquefois, dans le cours de la *Notice* précédente, l'occasion de parler de *Calembourg*, qui est une des trois annexes de *Laumesfeld* et qui fait partie du canton de Sierck, je juge à propos d'en dire quelques mots de plus dans cette *Note*, que, cependant, l'on prendrait à tort pour une *seconde notice;* car, après le petit éclaircissement que je vais donner, il restera encore à dire, au sujet de l'antiquité de *Calembourg* et des découvertes qui y ont eu lieu, plusieurs choses que je ne puis aujourd'hui en aucune façon aborder.

Sur les anciennes cartes géographiques de la Lorraine, le nom de *Calembourg*, ou *Kalembourg*, hameau situé à l'entrée, mais du côté du sud-ouest, de la grande forêt appelée *la Calenhowen*, ou *Kalenhowen*, ne se trouve pas mentionné; il est remplacé par celui de *Bourg-le-Roman*, qui paraît avoir été, pendant le moyen-âge, le nom du petit noyau d'habitations qui s'était formé près des ruines d'un fort romain, à l'ouest de ces ruines. M. l'abbé F. Bettinger, curé de Walweistroff, supposait, non sans raison, que ce fort avait été construit sous le règne d'Antonin-le-Pieux, à cause du grand nombre de médailles d'argent et de bronze, aux effigies de ce prince et de sa femme, l'impératrice Faustine la mère, que l'on trouvait, à Calembourg, dans les ruines du château romain et aux environs de Calembourg, notamment près de Laumesfeld, près des villages de Monneren et de Sainte-Marguerite, et près de ceux de Waldweistroff et de Flastroff.

Sur les mêmes cartes anciennes de la Lorraine, qui ont été dressées soit par des lorrains de la partie française du Duché, soit par des sujets des rois de France, le nom de *Muchatel* me paraît aussi avoir été mis au lieu de celui du village de *Laumesfeld*, dont *Bourg-le-Roman*, devenu plus tard *Kalembourg*, était voisin. Le nom du village de *Sierques Haut* (ancien style), Haute-Sierck (nouveau style), que les Allemands prononcent *Aude Sirck*, s'y trouve, à son tour, sous une forme un peu altérée; sur une carte, je lis *Audesir*, sur une autre, *Andesir*. Des Français, qui avaient sans doute entendu prononcer *Aude Sirck*, en allemand, crurent que c'était *Audesir*, ou peut-être *Andesir*, et ils l'écrivirent de cette manière.

Mais il y a, sur ces cartes, un nom qui n'a subi aucune altération, ou plutôt

Digitized by Google

qui a conservé sa forme primitive : c'est celui de la grande forêt de *Calenhowen*, ou *Kalenhowen*. Ainsi, je lis *B Kalenhove*, sur une carte des années 1724 et 1725, dressée d'après les Mémoires de M. Didier Bugnon, premier ingénieur et premier géographe de S. A. R. de Lorraine ; la lettre *B* a été mise pour le mot *Bois*. Cette dernière manière de prononcer et d'écrire le nom de la forêt de *Kalenhowen* est conforme à la tradition, à l'usage des habitants du pays et à l'histoire; elle doit être incontestablement préférée à celle qui a été adoptée par les officiers de l'État-major pour la Carte de France, sur laquelle on peut lire, en toutes lettres, ces mots : *Forêt royale de Kaldenhoven ;* elle doit surtout être préférée à une orthographe entièrement vicieuse du nom de la forêt, qui a été introduite dans quelques récents écrits d'archéologie, où vous lisez *Calednoven* pour *Calenhowen*.

Le nom ancien *Bourg-le-Roman* qu'avait eu le hameau de *Kalembourg*, ou *Calembourg*, m'a fait souvenir du village d'*Audun-le-Roman*, aujourd'hui chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Briey, et dont la fondation, ou le premier établissement, d'après les découvertes d'antiquités qui y ont eu lieu, doit remonter à l'époque gallo-romaine.

Mais vers quel temps le nom moderne de *Kalembourg*, ou *Calembourg*, a-t-il été substitué à celui de *Bourg-le-Roman*, et quelle a été la cause de ce changement ? Ce changement a été opéré postérieurement à l'année 1656, et antérieurement aux années 1724 et 1725. Ainsi, sur une Carte de l'*Archidiaconé de Sarbourg, dans l'Évesché de Metz*, dressée par N. Sanson d'Abbeville, géographe ordinaire du Roy, et de l'année 1656, je trouve encore *Bourg-le-Roman* et *Muchatel*, voisins l'un de l'autre; j'y trouve aussi *Audesir*, pour *Aude-Sirck ;* mais sur la carte des années 1724 et 1725, dressée d'après les Mémoires de Didier Bugnon, géographe de S. A. R. de Lorraine, je ne vois plus que *Kalembourg* au lieu de *Bourg-le-Roman*, à l'ouest d'un grand étang, et *Laumesfeld*, un peu plus bas, mais tout près de *Kalembourg*. J'y lis aussi, non plus *Audesir*, mais *Sierques Haut ;* la ville de *Sierck*, au bord de la Moselle, y est désignée à son tour sous le nom de *Sierques Bas*. Je ne puis, en ce moment, préciser davantage l'époque du changement fait aux anciennes dénominations des deux localités dont je me suis ici plus particulièrement occupé. Quant à la cause qui a fait substituer à l'ancien nom le nom moderne *Kalembourg*, ou *Calembourg*, je ne la connais pas ; mais il me paraît vraisemblable que la proximité de la grande forêt de *Kalenhove, Kalenhowen*, ou *Calenhowen*, près de laquelle était situé *Bourg-le-Roman*, lui a fait donner le nom de *Kalembourg*, ou *Calembourg*, dans lequel nous retrouvons la terminaison *burg*, ou *bourg*, en souvenir de l'antique château-fort, avec le radical *Kalen, Calen*, emprunté au nom même de la forêt.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN

PROCÈS AU QUINZIÈME SIÈCLE

DEVANT LA COUR DE VY.

JEAN DE TOULLON.

Par M. le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ.

Jean de Toullon, chevalier, seigneur de Morey, voué de Nomeny, dit aussi Jean de Nomeny, préposé en 1477, par René II, avec Gaspard de Raville, André d'Haraucourt et quelques autres, pour aider M. de Biévre, gouverneur de Nancy [1], dans la défense de cette ville contre Charles-le-Téméraire, cherchait depuis longtemps à augmenter sa puissance dans la plaine de la Seille dont Nomeny est le centre.

Il était devenu, en 1453, comparsonnier de Jean comte de Salm dans la forte maison de Taixey, [2] et Port-sur-Seille, à cause du passage qu'il commandait entre les vallées de la Moselle et de la Seille, sur cette rivière, excitait surtout ses désirs. Pour y avoir un pied, il sut déterminer Renaud de Nouroy, second fils, encore fort jeune, de Philippe et d'Alix du Chatelet, à lui céder le quart qu'il prétendait y posséder, en échange de la terre de Morey.

---

[1] Il fut banni en 1477, et déclaré en 1493 qu'il alla se justifier à Nancy. Sa tombe se voit à Nomeny.

[2] Arch. de la Meurthe. Vivier.

Digitized by Google

Pour bien comprendre le procès dont cet échange fut la cause, qui resta *pendant* à la cour de Vy durant 26 ans, et dont le prononcé de la sentence est si extraordinaire, il est indispensable d'entrer dans quelques détails sans lesquels il ne serait pas possible d'expliquer une procédure des plus étranges.

Par testament du 9 février, confirmé par Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, le 14 mars 1451 (1452 nouveau style [1]), Philippe de Nouroy laissait un douaire de 200 livres et l'habitation de Port-sur-Seille à Alix du Châtelet sa quatrième femme. George, l'aîné de ses fils, qu'il avait eu de Catherine de Ludres, devait posséder la totalité de la seigneurie, et céder à son frère Renaud, encore mineur, « la place, forteresse et seigneurie de Nouroy-le-Sec; » il fit ses reprises de l'évêque de Metz, le 13 mars 1453 (1454 nouveau style [2]), donna son dénombrement le 27 septembre 1456 [3], et fit faire un *piedterrier*, à la Chandeleur 1457 nouveau style [4].

Isabelle et Alix de Nouroy, sœurs germaines de Renaud et femmes de Ferry de Jaulny et de Louis de Sivery, exerçaient aussi des droits à Port-sur-Seille.

En outre, on y trouvait depuis 1432 un officier ou châtelain, pour la ville de Metz, dont il sauvegardait les intérêts. Philippe de Nouroy prisonnier à Bullegnéville, avait dû engager une portion de ses biens à la cité, afin d'obtenir les fonds nécessaires pour compléter sa rançon. Le premier traité à ce sujet est du 8 août 1432 [5].

C'est au milieu de tout ce monde que Jean de Toullon voulait avoir son mot à dire.

---

[1] Cart. de l'év. de Metz, t. 5, Gérard et Conrard.
[2] Codex feud. ep. Met. Paris, Bib. imp. n° 252.
[3] Arch. de la Meurthe, Nouroy-le-Sec, Amermont, n° 40.
[4] Hôtel de ville de Metz, Biens engagés.
[5] Hotel de ville de Metz, Biens engagés.— Port-sur-Seille fut dégagé en 1496.

Digitized by Google

Renaud de Nouroy ayant fini ses études, ne tint aucun compte des dernières volontés de son père qui l'avait exclu du fief principal. Cédant aux conseils du voué de Nomeny, il commence par faire aussi ses reprises le 30 octobre 1454 [1] « pour sa part de la place et forte maison de Port-sur-» Seille avec toutes ses appartenances, le tout par la forme » et manière que messire Philippe de Nouroy, son père, » et ceux de qui il ait la cause ont repris ; » Philibert du Chatelet, son oncle, scelle avec lui.

Il « contredit ensuite un traitié que sa mère et ses oncles » avoient fait avec George, son frère, le 20 janvier 1454 (1455 » nouveau style) touchant la place de Port-sur-Seille [2] » et par un acte du 5 mars, passé devant « deux notaires impériaux bien renommeis et bien sanceis, ayant cours dans tout l'empire, sous le scel de l'officialité de Toul et la ratification du comte Jean de Salm (16 mars), il échange « la quarte partie qu'il avoit dans la plesse, tour et forte » maison de Port sur Seille et appartenances, et de Nouroy » le Sec, contre la forte maison de Morey, au diocèse de » Verdun [3]. »

Le 9 mars, Jean de Toullon le met en possession de son fief, malgré la résistance armée d'un créancier, Herman le Breton, de la ville de Metz [4]. Pour corroborer ses bons procédés il se fait donner le lendemain, 10 mars, à Liverdun, sous la signature et le sceau particulier de Renaud de Nouroy, la *confirmation de l'échange* et *de la prise de possession de Morey*. Cet acte emprunte une force particulière, comme le procès le fait voir, à l'abandon que Renaud fait

---

[1] Codex, feud. ep. Met., Paris, Bib. imp. n° 254. Coll. Lorr. t. 89 *ter*, f° 58. n° 13, f° 74, n° 23.

[2] Coll. Lorr. t. 89 *ter*, f° 58, n° 13. f° 74, n° 23.

[3] Cart. de l'év. de Metz, t. 5, Gérard et Conrard. Coll. Lorr. t. 89 *ter*, f° 58, n° 13, f° 74, n° 23, f° 82, n° 28.

[4] Coll. Lorr. t. 89 *ter*, f° 73, n° 22, f° 74, n° 23.

Digitized by Google

de son nom pour prendre celui de Morey, car il s'intitule Regnauld de Nouroy, escuier, seigneur de Mory, et signe : Regnauld de Mory [1].

Comme conclusion de cet accord, Renaud, poursuit son frère George, « qui luy occupoit sa dite partie de la dite » place de Port, tant par devant le seigneur du fiedz, comme » par devant leurs amys, en telle façon que *icellui George* » *fuit contraint lui restituer sa dicte partie* et *le remettre en* » *sa possession, pour en faire garentisse audit messire* » *Jehan.* » 23 août 1455 [2].

Celui-ci ne mit pas autant d'empressement à entrer à Port-sur-Seille. Il attendit une occasion favorable qui ne tarda pas à s'offrir. Alix du Chatelet s'étant remariée à Louis de Grandpré, des difficultés surgirent entre elle et ses enfants, et surtout avec George. (1455) [3]. Ce dernier mourut du 5 mars 1460 (1461 nouveau style) au 27 octobre, laissant de sa veuve Catherine d'Autel, trois enfants, Antoine, Philippe et Anne, mineurs et sous la tutelle de Huet de Watronville [4].

Jean de Toullon pensa-t-il que la divison qui s'était glissée dans Port-sur-Seille, cette minorité et l'importance même de la place rendraient l'acomplissement de ses projets plus facile? On doit le supposer.

Il demanda son investiture à George de Bade. Suivant les coutumes de l'Évêché et de Lorraine, différentes en cela de celles de la ville de Metz, l'évêque ne fit point difficulté de recevoir Jean de Toullon à l'hommage que lui avait rendu Renaud de Nouroy. Il trouvait en lui un vassal plus utile que ce jeune homme assez étourdi, et son secours

---

[1] Cart. de l'év. de Metz, t. 5, Gérard et Conrard. Coll. Lorr., t. 89 *ter*, f° 82, n° 28, f° 74, n° 23.

[2] Coll. Lorr. t. 89 ter. f° 58, n° 13.

[3] Arch. de Chérisey.

[4] Arch. de la Meurthe, St-Mihiel, I, n° 21. Hôt. de ville de Metz, Biens engagés.

Digitized by Google

pouvait lui être plus efficace. L'acte de ratification de l'échange du 5 mars eut lieu ainsi que l'acte de reprise, le 22 avril 1462, quelques mois par conséquent après la mort du principal seigneur de Port-sur-Seille [1].

Une commission fut expédiée à l'officier épiscopal en résidence à Nomeny, pour qu'il eût à introduire, Jean de Toullon, dans la forteresse. Mais les portes demeurèrent fermées; Catherine d'Autel, cousine du voué de Nomeny mari d'Iolande d'Haussonville, et le chatelain de Metz restèrent sourds aux sommations réitérées de leur seigneur féodal et ne voulurent pas les ouvrir. Cette opposition constatée authentiquement fut adressée à l'évêché.

Sur ces entrefaites, Jean de Toullon ayant été mandé « à la cour du Roy de France pour affaire expresse, » [2] dut laisser en souffrance l'affront qu'il venait d'essuyer. Il ne chercha pas à enlever Port-sur-Seille de vive force comme fit M. de la Romaine « sur la cité de Metz et les enfants de George de Nouroy » le 2 août 1472, [3] et M. de Bosredont qui avait rétabli la cité dans ses droits le 17 octobre [4]. En 1411, l'évêque Raoul de Coucy étant en guerre avec Philippe de Nouroy, avait donné de Paris, à Pastor de Rode, Guillaume de Coucy son frère et Evrard Haze, chanoine, chargés tous trois des affaires de l'évêché, l'ordre de s'emparer de Port-sur-Seille [5]. George de Bade ne crut pas devoir recourir à cette extrémité.

En rusé politique, Jean de Toullon prit patience; mais aussitôt son retour de Paris, il se rendit à Metz d'abord,

---

[1] Cart. de l'év. de Metz. t. 5. George de Bade. Coll. Lorr. t. 89 ter f° 74, n° 23. — On rencontre encore la mention d'actes de confirmation du 16 mars 1454 par le comte de Salm et du 22 avril 1455 par l'Évêque. Je n'ai pu les vérifier.

[2] Coll. Lorr. t. 89 ter. f° 74, n° 23.

[3] Huguenin, Chron. Metz, p. 381.

[4] Hôt. de ville de Metz, Biens engagés.

[5] Albestroff. *Austrasie*, Janvier 1862. p. 31.

Digitized by Google

accompagné du sire de Fénétrange. Il fit voir ses titres et ses droits aux magistrats, prêta le serment voulu pour la conservation du gage de la cité, et obtint le 15 décembre 1462, une lettre des Sept de la guerre par laquelle Simon Rouzée, le châtelain de Port-sur-Seille, devait « doresnavant ne lui » donner empeschement à l'encontre de ladite forteresse » en tant qu'il peut toucher à la cité... et en avertir son » parsonnier. » « L'œuvre de fait et de refus commis, devoit » être deffait. » [1]

Fort de cet assentiment et des ordres qu'il a en main, Jean court à Vy, « au remède de la fontaine de justice. »

« Au partir de la citey, me suis transportés icy vers la » grâce de mondit seigneur, dit-il, luy suppliant d'affacer le » trouble et refus fait et perpétrez contre son dit officier, » et moy mentenir en la possession qu'il luy avoit plus » me faire donneir; et qu'il devoit avoir regard à l'orne- » ment que je l'y avois pourtée, que sans congiet et con- » duit, n'auroit volu entrer dans son fiedz. » [2]

C'est le cas de dire que Jean de Toullon comptait sans ses hôtes. Ferry de Jaulny et Louis de Sivery avaient prévenu ses démarches auprès de l'Évêque, et au nom de leurs femmes ils obtinrent que l'intru, selon eux, fût repoussé malgré l'acquiescement donné par la ville de Metz à sa réception. L'acte d'échange, disaient-ils, est nul parce que les notaires étrangers ne peuvent instrumenter dans le ressort de l'évêché de Metz; Renaud de Nouroy n'avait pu y souscrire valablement en raison de son jeune âge (10 ans); il n'avait pas pu davantage donner l'acte du 10 mars où il change de nom; il n'avait jamais eu réellement la possession de Morey; il avait été *fraudé* et *déçu;* enfin « *sa succession leur compétoit.* » [3]

---

[1] Coll. Lorr. t. 89 ter, f° 74, n° 33. f° 90, n° 25.
[2] Coll. Lorr. t. 89 ter, f° 74, n° 25.
[3] Coll. Lorr. t. 89 ter, f° 74, n° 25.

Digitized by Google

L'affaire fut déférée à la cour de Vy.

« Le plaidiez et demenez pour la quart partie de Port-» sur-Saille es journées de droit tenues en la court de Vy » par Messire Jehan de Nomeny dit de Toullon, d'une part, » et Ferry de Jaulney, d'autre, » montre que la cause de chacun fut longuement débattue devant « Monsieur le Prési-» dent et Messieurs les Nobles du Siége *assistans*. » [1]

Jean de Toullon faisait surtout valoir les titres et traités principaux appuyés, disait-il, « d'ugne boitte pleinne de » lettres et d'ensengnemens que Regnault m'a donnés » après les dicts traictiés, pour moy en aydier se une fois » estoit besoin... tant mieult ung chascun de vous cognoscit » que les choses et manières dessus dictes n'est pas euvre » d'enffans de X ans, comme ils ferient volanthier entendant, » se je ne vous eusse sy clérement apparu le contraire, que » se monstre choses faictes de vertieulx, saige et très-prudant » homme forny d'ung grant cens naturelz et acquis. Lequel » avoit plus de XXII ans et de grand sens. » [2]

Il est difficile de constater en l'absence de documents précis et authentiques, quand l'instance fut introduite, quand le premier *plaidiez* et *demenez* eut lieu.

D'après l'exposé des faits, les lettres des Sept de la guerre, du 15 décembre 1462, la course de Jean de Toullon à Vy immédiatement après l'obtention de ces lettres, pour que l'Évêque renouvelle sa mise en possession et enfin d'après une cédule déclarant que le jugement doit être rendu par Henri de Guermange le 1er septembre 1463 [3], cette date est la première étappe. Cependant il est dit dans la plaidoirie que Renaud était mort, que Ferry prétendait à sa succession : « Item, de la part dudit Ferry et de son dit consort » fuit répondus par la bouche de leur procureur, quilz

---

[1] Coll. Lor. t. 89 ter, f° 74, n° 23.
[2] Coll. Lor. t. 89 ter, f° 74, n° 23.
[3] Coll. Lorr. t. 89 *ter*, f° 88, n° 31, f° 70, n° 19, f° 74, n° 23.

Digitized by Google

» avoient espousé les sueurs germaines dudit feu M. Regnault,
» et que icelle dicte quarte partie estoit de la succession
» dudict feu M. Regnault leur Serorge, et qu'elle leur com-
» pétoit. »

Or, il est constaté que Renaud de Nouroy qui avait épousé 1° Julienne de Serrières, veuve de Perrin George Maître-Échevin, vivait avec elle le 30 mai 1463 [1]. On a de lui des lettres du 23 novembre 1463, en réponse aux Sept de la guerre [2]. Le 19 juillet 1464, il relève de l'évêque ce qui lui appartient à Port-sur-Seille « en la manière que feu messire Philippe de Nouroy son père...[3] » Mais le 2 mars 1469, (1470, nouveau style,) on trouve des reprises faites par Ferry de Jaulny pour Port-sur-Seille, à cause d'Isabelle de Nouroy sa femme, *sueur* de *feu* Renal de Nouroy [4]. Le 8 mars de la même année, Jeanne d'Augy, seconde femme et veuve de Regnal de Nouroy, fait les reprises de ce qu'elle tient à Port-sur-Seille [5]. En 1485, le 15 octobre, Ferry de Jaulny reprend encore ce qu'il tient à Port-sur-Seille à cause d'Isabelle de Nouroy sa femme, comme ont fait Philippe et Regnal de Nouroy père et frère de ladite Isabelle [6].

Le plaidiez cité, parlant de la succession de Renaud, est donc postérieur à 1469 et ferait supposer que la date de 1463 affectée au jugement, est fausse, si l'on n'admettait qu'il est le résumé de toute l'affaire présenté à une journée suivante.

Quoiqu'il en soit, il nous révèle la procédure. Les parties entendues, un Échevin fut nommé à la cause pour résumer les débats et faire l'office de ministère public. Car chaque procès avait son Échevin, seul appelé à prononcer la sen-

---

[1] Paul Ferry, t. II, p. 349, n° 241.
[2] Hôtel de ville de Metz, Lettres missives.
[3] Cart. de l'év. de Metz, t. 5.
[4] Cart. de l'év. de Metz, t. 5.
[5] Cart. de l'év. de Metz, t. 6.
[6] Cart. de l'év. de Metz, t. 6.

Digitized by Google

tence après avoir pris avis des *assistants :* « Sur ceu et » sur ce droit couschiés, fust fait par Monseigneur le » Président, Eschavin, ung nommeis Hannes de Guermange, » lequel appelloit *tous les nobles et son conseille ;* et à son » retour dit en jugement qu'il trouvoit debet en son dit » conseil ; requist avoir journée plus avant de XL jours, » pour soy conseillier aultre part ; ce qui lui fut octroiés » du Président.

» Lequel à la seconde journée retournée, requist audit » Présidant avoir encore aultre journée, pour soy mieulx » conseillier. Ceu que fut par moy, Jean de Toullon, bien » affectueusement desbatut, disant que jamais ne fut veu » en la dicte court avoir, ung Eschevin, quant il trovoit » desbat, plus d'une journée pour soy concillier.

» Néantmoins, iceluy Hannins, fit tant de prières audit » Présidant et tout le Sciége, que je me consanty que ledit » Hannins eust encore une aultre journée plus avant. » Moyennant et par ainsy que ledit Présidant tous les nobles » et ledit Hannins me promirent de porter fuer ledit juge- » ment au *premier jour de septambre aprez ensuyvant.*

» Et qui seroit portées fuer devant toute euvre et toutes » aultres journées, comme par les cédulles signées de la » main du graffier de la court que *lors* me furent donnée » se puelt apparoir, de laquelle la teneur s'ensuit :

» Mons. de Toullon, à la prier du Précidant et de tous » les Nobles, est contant que l'achevingnage qu'est sur » Hanne de Guermenge, demeur en tel estat, sans préjus- » tice, jusques au *premier jour de ceptenbre prochien ve-* » *nant,* en l'an mil IIIIc LXIII, per enci que audi jour icelui » Achevinage soit pourtés feur davant toutes euvres et toutes » aultres journées, ceu que lui fuit octroyes par le Précident » et Messeigneurs les Nobles. Le nom du graffiez de la Court, » Pierssonni.[1] »

---

[1] Coll. Lorr. t. 89 *ter*, f° 74, n° 23 § 5, f° 88, n° 31.

Digitized by Google

Le décret du président et de tous les nobles assistants du siége, assignant le 1er septembre 1463, à Henri de Guermange pour le prononcé du jugement ne fut pas exécuté. Henri de Guermange ne parut pas à la journée, et les choses restèrent en l'état où les avaient mises les plaidoieries dont le résumé, fait postérieurement à la mort de Renaud de Nouroy, fut successivement reproduit à chaque reprise d'audience jusqu'en 1490 (1491 nouveau style).

Une copie de ce décret, produite dans l'une de ces audiences ou journées, est suivie d'une attestation incomplète qui prouve que Jean de Toullon eut beaucoup de peine à forcer la cour à se déclarer, et que ses titres lui furent dérobés. On verra comment le jugement, si longtemps attendu, fut rendu en l'absence du principal intéressé.

« Item, qu'il est plus de vray que se décret fuit fait, et » l'a messire Jehan poursui par loing temps, jamais ne » peut finer diselui jugement. Et lui sont estez robée cez » lettres et d'apesié (?) qu'il avoit féablement délivré en » jugement, en la court de mondit seigneur, dont Jehans » Lenfans avoit la garde.[1] »

L'affaire ayant été remise au rôle, c'était, semble-t-il, en 1478 (nouveau style), Jean de Toullon fut assigné à si bref délai, qu'il dut protester. Il subissait alors, avec Haraucourt, Neufchâtel et d'autres membres du conseil de défense de Nancy, le châtiment de leur trahison. Retiré à Metz, il n'osait en sortir. Ses adversaires auraient-ils voulu profiter de cette circonstance pour faire vider le différend? Il le croit. La commission d'ajournement était du 31 mars. Jean de Toullon fut ajourné le jour de saint Georges (23 avril) seulement, pour comparaître à Vy, le 14e jour de may. Or il fallait quarante jours d'intervalle entre l'ajournement et la comparution.

Néanmoins il prend ses mesures pour éclairer son man-

[1] Ci-dessus. Coll. Lorr. t. 89 *ter*, f° 88, n° 31.

Digitized by Google

dataire; le conseil, *advis* et *souvenances* qu'il produisit, dit entre autres choses : « De coy le temps et termes de l'asi- » gnation de la journée est en brief, qu'il n'est possible que » Messire Jehan, se puis à celui temps *fourni* de ce qui ly est » besoing, pour tenir la dite journée; ne de ce pourvéer » es Duchiez de Bar et de Lorraine, d'ung procureur sou- » fisant pour aller à ladite journée soustenir et daffendre » son droit. *Car en la cittè n'y at homme, pour chosses* » *con leur seut donner, qui ossoit y aller le servir, pour* » *les grans anemis de la dite cité, qui tient continuelle-* » *ment sur les chemyn*... et aulcy pour pourchassier ver » monseigneur de Lorraine d'avoir ung bon saulf conduit » pour sarvir lui et les siens, aller, passer seurement et » repasser [1].

» Le procès de messire Jehan de Nourroy dit de Toullon, » est escript et en l'estat, continue l'avis ou souvenances, » comme il le requit plusieurs foy, et parellement le procès » de partie avers [2]. »

On demandait si Henri de Guermange se rappelait ce qui s'était dit et passé entre les parties aux premières journées (en 1463) et le contenu de leur titres, « il soit » aulcy avissés ce Hanris de Guermenge, qu'est achavin, » *s'il ait entendement et la memor et souvenances du plaidiez* » *que fuit démenez entre les parties,* et des lettres que de » la partie de Messire Jehan fuit misses en jugement et » du contenus dicelles [3].

On requérait enfin le président et le siége, de faire prononcer par Henri de Guermange, s'il en était encore capable, le jugement qu'il aurait dû rendre quatorze ans auparavant, et dans le cas où il ne le pourrait plus, par suite de l'état de sa santé, de *recommencer à nouveau,* de

---

[1] Coll. Lorr. t. 89 *ter*, f° 68, n° 17, § 1.
[2] Coll. Lorr. ibid. § 2.
[3] Ibid. § 3.

Digitized by Google

nommer un nouvel Echevin et de faire *reproduire tous les titres et documents du procès.*

« Soit requis au Procédant et le Siége, que puisque ledit » Achavins est *dabilité de sa personne et de son entendement* » et qui n'a fait déclaration passés XIHI ans de son juge- » ment, comme il lavoit promis en plain jugement de le » faire, et que le Procédant et tout le Siége lavoyent aulcy » promis audit Messire Jehan, et que nulz jugement ne se » peuvent faire en la dite court, davant son dit jugement, » et que rien n'en ait estez entremis audit Messire Jehan, » *soit ledit procès racommansiés de nouvel, et fait ung novel* » *Achavin, prodome* (prud'homme) *d'entendement, non favo-* » *rables à une des parties* [1]. »

Quant aux titres : « toutes les lettres entièrement que » ledit Messire Jehan produit en jugement et dont il retint » copie sognié, que véritablement soient appourtée avant, » affin que l'on voie celle sont ancor telles et toutes » ensembles comme il les produit, affin que ledit Messire » Jehan voie sil en est riens estez datorbez a son préjustice » et à laventage et faveur de sa partie avers [2]. »

Pour obtenir le délai qu'il sollicite, Jean de Toullon en est réduit à faire valoir sa piteuse situation, « attendu la » povretez où il est de présent constituez [3]. »

« C'est ung cas arrengés, » dit-il, de le contraindre à reprendre maintenant qu'il est malheureux, un procès que ses adversaires ont fait traîner en longueur et qui lui a occasionné de grandes dépenses, il y a quatorze ans passés.

Il exige que les hoirs de Renaud de Nouroy soient tenus, puisqu'ils se prétendent héritiers, de lui garantir ladite quarte-partie de Port-sur-Seille envers et contre tous, suivant les termes formels des contrats, sans pouvoir se

---

[1] Ibid. § 4.
[2] Ibid. § 5.
[3] Ibid. § 7.

Digitized by Google

prévaloir de clauses ou exceptions de fait ou de droit, auxquelles Renaud de Nouroy avait formellement renoncé, « étant sien sire et hors de toute mambournie. »

Cette exception de garantie, n'avait pas été soulevée dans la première instance; elle fait voir que le procès fut réellement engagé du vivant de Renaud, bien qu'il n'y parût pas. Ferry de Jaulny ne s'opposait alors à l'entrée de Jehan de Toullon dans les murs de Port-sur-Seille, que comme tiers-intéressé, il n'avait aucun droit réel à exercer. Un nouveau plaidoyer prononcé après la mort de l'évêque de Bade le déclare; on y trouve aussi que depuis seize à dix-sept ans, Jean de Toullon ne toucha rien des revenus ordinaires ou extraordinaires de Port-sur-Seille. Nous serions en 1479 ou 1480. C'est probablement la suite de l'instance commencée en 1478.

« Lowy de Xenery et le dict Ferry neurent oncques droit, » part, ne portion a la dicte place de Port ne a ses appar- » tenances, par héritaige, par gaigière ne auctrement. Mais » comme il peut sembler, par *hative connexe,* se ingérèrent » et entreprinrent d'empescher vers la grâce dudit seigneur » icelui chevalier qui ne feust receu à ses deues requestes, » au moyen de grans nombres de *subtils languges, bourdes* » *et frivolles accumulées ensemble* [1]. »

Il est toujours question des frais et de la grandeur déchue du voué de Nomeny : « Ains y a desja fraié en lui deffen- » dant, plus de deux cens florins de sa bource; quest » piteuse chose, car on sçait que *ung tel chevalier, comme* » *chacun la veu le temps passé,* n'a point esté venu à ses » journées de droit, sans grans despens [2]. »

Aussi réclame-t-il instamment que Ferry de Jaulny et Louis de Sivery fournissent la caution exigée des étrangers, pour le paiement des frais.

---

[1] Coll. Lorr., t. 89 *ter,* f° 58, n° 13, § 5.
[2] Ibid. § 5.

Digitized by Google

« Messeigneurs, » s'écrie son Procureur, après avoir énuméré les vexations auxquelles Jean de Toullon est en but, « autant en peut-on faire à l'avenir à ung chacun de vous, » par hayne ou aultrement, car chacun scait bien *que le* » *pauvre chevalier est traveilliez et contengié passé XII ou* » *XIII ans*. On se pourroit bien passer de le plus traveiller » en lestat où il est [1]. »

Le point capital de l'attaque de Ferry de Jaulny dès le début avait été, outre les causes de nullité, que Renaud de Nouroy ne possédait pas Morey; plus tard il soutint qu'il ne le posséda jamais, quoiqu'en ait pu dire l'acte signé à Liverdun où il change momentanément le nom de Nouroy contre celui du nouveau fief. L'échange de Port-sur-Seille était par conséquent une déception, une fraude et n'avait pu exister.

Jean de Toullon répondait que si Renaud n'avait pas possédé longtemps Morey, c'est que ce dernier le lui avait bientôt « revendu, pour avoir argent, *et aller à court de Romme*, » *où il fut avec ung cardinal, délibéré d'estre homme d'Es-* » *glise* [2]. »

Or, c'est en cela que Jean de Toullon avait fait preuve d'habileté. Il aurait pu prêter de l'argent à Renaud son parent, et prendre en gage la quarte partie de Port-sur-Seille, comme avait fait la ville de Metz; mais l'évêque n'aurait probablement pas ratifié l'engagère peu stable d'une nouvelle portion de son domaine féodal, le rachat pouvant être exercé par les autres propriétaires et par Renaud lui-même. L'échange avait un tout autre caractère. Une fois consommé et approuvé, Port-sur-Seille passait réellement à Jean de Toullon qui devenait vassal plus utile de

---

[1] Ibid, § 7.

[2] Ibid, § 12. Ce cardinal était probablement Guillaume Huyn, chanoine et archidiacre des cathédrales de Metz et de Verdun, procureur général du Concile tenu à Basle de 1431 à 1443 et créé cardinal en 1444. Il mourut à Rome en 1456.

Digitized by Google

l'Évêché. Il rachetait ensuite Morey et en baillait le prix à son propriétaire postiche.

C'est lui sans aucun doute qui dirigeait sa défense. Obligé de se soumettre aux lenteurs de la cour de Vy, il réclama contrairement à ce qu'il voulait précédemment, un nouvel examen de cette affaire que les juges devaient avoir oubliée. Non seulement il avait adressé à son procureur le *mémoire* et *article*, dont nous venons de citer des extraits, il lui renvoie le premier *plaidiez* à titre de renseignements en ajoutant : « Mais gardasse bien qu'il soustiengne tousjours » le plaidoié et demené, le temps passé estre nul, *portant* » *que l'Eschevin du dit pladant a perdu la mémoire, et* » *aussi plusieurs notables gentilshommes estans journées de* » *droit, sont allés de vie à trespas, et que la court s'a* » *muée;* ensemble *le Registre dicelle allé en estrainges* » *mains, et le tout brouilliez, ne rien n'a demeuré en son* » *estre* [1]. »

Que si les adversaires demandaient seulement la nomination d'un nouvel échevin « qui se conseillerait sur les » registres de la court, » il fallait *aujourd'hui* s'y opposer parce que ce registre ne déclare point le contenu des lettres exhibées, ni tout ce qui a été argué et que d'ailleurs on ne sait pas comment il a été fait. « Mais dès le commencement » il faut ne se aidier que de frivolles et paroles voluntaires, » sans effet de déception, tout honneur saulf [2]. »

La péroraison achève d'éclaircir les intentions si persistantes de Jean de Toullon contre Port-sur-Seille, en nous révélant une scène d'intérieure assez curieuse.

Après avoir fait ses études et récupéré ce qui lui venait du patrimoine de ses pères, après avoir couru des aventures diverses à la guerre et à Rome, après s'être ruiné en gens et en chevaux dont les Harnais de Milan étaient le com-

---

[1] Ibid, § 17.
[2] Ibid, § 21.

Digitized by Google

plément indispensable, luxe que n'avaient déployé ni Philippe son père, ni George son frère, Renaud de Nouroy refit assez bien ses affaires pour que sa succession offrît quelqu'attrait.

« Item soit remonstré au siége que ledit Ferry ne son consort, véant ledit Regnault *hors de sa maison et du sien fort besongneux,* oncques de lui n'eurent tant de pitié que de *lui aidier d'une paire de chausse ou de soullier;* et maintenant ilz se veult en hériter de l'héritage que besongnablement et deuement il a transporté audit Messire Jehan, qui en a déboursé son or et son argent en grande quantité et plus que lesdites lettres de vendage ne contiennent, comme assez pourroit apparoir si besoing estoit[1]. »

« Ledit maistre Regnault, s'en alla servir ung cardinal à Romme, soit pour chevaulx, de gens et d'habillemens, faisant de grans dépens; et aussi autrefois il alla servir le marquis de Bade a cinq ou six chevaulx, les aucuns de cent florins richement ajutez de Hornaix de Millan entier, et ses gens pareillement; et oncques George son frère, ne ledit Ferry, ne son père ne fut mieulx. Et depuis la guerre faite sentretint honnestement et cousteusement. *Scavoir* qui lavoit fourny d'or ne dargent pour fournir a telle dépense, autre que l'argent dudit vendage de ladite Mory[2]. »

Ce qui précède devait se dire, comme nous l'avons avancé, en 1478 et 1480. On se demande avec raison comment ce litige n'était pas terminé en 1489 et surtout comment la procédure se prêtait à le finir par le jugement qui suivra.

Le 11 février 1488 (1489 nouveau style), une protestation notariée est faite et signifiée par Jean de Toullon, contre l'ajournement pris au 19 février, pour faire prononcer, par

---

[1] Coll. Lorr. t. 89 ter f° 58, n° 13, § 24.
[2] Coll. Lorr. t. 89 ter f° 58, n° 13, § 24.

Digitized by Google

une autre bouche, le jugement que Henri de Guermange devait rendre le 1er septembre 1463, près de vingt-six ans auparavant, jugement qu'il était hors d'état de proférer et qu'il ne devait certainement plus se rappeler.

« Adverty par voix courant, dit-il, que par le pourchas » d'ung nommé Ferry de Janey, le Bailly de l'Eveschié et » aultres des conseilliers de mondit Seigneur de Metz, estans » à Vy, avoient mis sus une jornée de droit au lieu de Vy, » *au dix-neufiesme jour de février* prochain venant, et » avoient en volenté de faire wyder à ce dit jour *ung juge-* » *ment que Hannes de Guermange estoit tenu de faire* » *wyder en sa personne passé quatres ans*.... [1] ce que ledit » Hannes n'a voulu faire jusques à présent.... et *estoit lors,* » *et grans temps depuis, icelluy Hannes encore en bonne* » *prospérité et santé, et en son vray entendement, ce que* » *de présent n'est point.*

» Et sont iceulx délibéréz, comme ont dict, de faire pro- » férere ledit jugement en l'absence dudit Hannes et dudict » Messire Jehan, *par bouche d'aultruy,* dutout favorable à » sa partie adverse, *ce que jamais on ne vit faire le cas* » *pareille en ladite court* [2]. »

Jean de Toullon s'élevait de toutes ses forces contre une façon aussi étrange d'agir et contre ce qui en résulterait. « Si on ne supercédoit la dicte journée et jugement jusqu'à » ce que ledit Hannes de Guermange soit, par l'ayde de Dieu, » revenu en sa santé et bon entendement, et jusqu'à ce que » lui-même qui a grant nombre d'annemys en l'entour de la » cité, puisse et oze aller par les champs seurement pour » soustenir, poursuyr et deffendre son droit..... [3] »

Naturellement, il ne fut pas tenu compte de cette protestation, et, dans leur réponse, le bailly et les conseillers de

---

[1] Il faut lire vingt-quatre.

[2] Coll. Lorr. t. 89 ter, f° 86, n° 29.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

Vy confirmèrent à Jean de Toullon la journée du 19, l'engageant à s'y trouver s'il croyait y avoir quelque intérêt.

La sentence était à prévoir. Henri de Helmestat, le nouvel Echevin, fut député par le bailly, pour recevoir de la bouche de l'impotant Guermange, le jugement de 1463.

En conséquence, de nouvelles protestations, plus énergiques sont faites le 20 février. Jean de Toullon y rappelle tous les précédents du procès, dans les termes les plus amers [1].

« Messires les Vénérables, dit-il, et vous Notaire apostolique et impérial, Je Jehan de Noméný dit de Toullon, » Chevalier, Seigneur voué de Nomeny et de Mory, vous dis » et expose que par *voix courant*, il vint à ma congnoissance que ung appelé Jehan de Guermenge, Chevalier, » soy disant Présidant au Siége, Jurisdiction et en la Court » de Monseigneur de Mets, au lieu de Vy, *le Siége revestu* » *des Nobles*, doit avoir fait *profèrer* le 19e jour de ce » présent mois de febvrier, une sentence contre moy, » *par la bouche de Hanry de Halmestat, tele* et *quelle*, » contre droit et raison, et CONTRE TOUTES ORDRES ET FORME » DE JUSTICE, de certaine protestation que fis une foy en » jugement, sans ceu que je y soye estez appellé ne adjourné, en la manière qu'il appartient.....

» Lequel Président et Henry dessus dit, je rens et répute » suspects, pour plusieurs causes et raisons à desclairer » en temps et lieux, et pour ce que ladicte telle et quelle » sentence, d'elle meysme est nulle, injuste et inique, procédant de voye de volenté.....

Il rappelle la création d'Henri de Guermange comme Echevin de la cause, « *il est quatorze ans et plus, pour rendre sentence et jugement.* » Cette mention reporterait la nomination d'échevin et la première instance à 1474 ou

---

[1] Coll. Lorr. t. 89 ter f° 70, n° 19.

Digitized by Google

1475, si elle ne s'appliquait pas à la seconde instance, de 1478, qui eut lieu en effet quatorze ans environ après celle de 1463. Il répète tous les incidents qui accompagnèrent les délais successifs demandés pour le prononcé du jugement et son opposition à ces retards, « congnoissant que c'estoit pour juger *soubz et contre l'usaige de la court.* » Il donne le texte même des cédules fixant le jugement au 1er septembre 1463, rappelle l'absence de l'échevin « à » cette journée, *combien qu'il fut en bonne prospérité de* » *son corps et de son entendement...* et à plusieurs aultres » auxquelles lui-même comparuz. Toujours requérant jus- » tice, jamais ses requêtes ne peurent avoir lieux.

» Depuis passez plus de cinq an, *le dit Hannes est chcu* » *en maladie et débilité de sa personne et de son entendement,* » et moy *en grant povreté et doubte de ma personne, telle-* » *ment qu'il ne m'est possible quant à présent, me trans-* » *porter hors des portes de la cité de Metz, comme c'est* » *chose notoire et publique.* » (Ibid.)

Il rappelle sa protestation dès qu'il eut vent de la journée du 19, sa lettre au bailli et aux conseillers, au président et aux nobles du siége, l'envoi de son procureur qui fut menacé de la prison, le refus qu'on lui fit du double de la dite journée et de la sentence. (Ibid.)

Cette opposition n'eut pas un meilleur résultat. Le 27 janvier 1490 (1491 nouv. style), nous trouvons l'arrêt si longtemps réclamé, déboutant Jean de Toullon de ses prétentions sur le quart de Port-sur-Seille. « Le jeudy après la Con- » vercion Sainct Polz, aulx journées de droit en la Court » de Monseigneur de Metz asinée à plusseurs Seigneurs » et Dames et sans que Messire Jehan de Norrey dit de » Toullon, *y heut point de journée*, ne que lui, ne pro- » cureur ne aultre pour lui y fuit, et sans que le Balif lui » heut fait avoir ung saufconduit, comme escript luy avoit » et promis en sa personne, et qu'il avoit estez promis » par le Noble Siége que fare se devoit, — sorvint en ju-

Digitized by Google

» gement *ung nommé Hanri de Holmestat, soy dissant eltre* » *surogez du Balif dessus dit en la personne de feu Hañus* » *de Germenge passes sinc ans perdu d'entendement, et* » *mort, passez an et jour, pour dire et prononcier ung* » *jugement que icelui Hañus devoit dire et prononcier en* » *sa persone passez XXII ans*, et que promis l'avoit, et » dont ledit Messire Jehan a plusseurs fois debatus et pro- » testez contre ycelui Hanry, disant qu'il estoit son grant » anemyn de lontemps faverable à sa partie aver et que le » tenoit suspect. Niantmoins tout ce, il dit audit journée et » en plain jugemens les parolles ou semblez en sustencez : » *Monsseigneur le Balif, je me suis conseliez avec les* » *noblez et se treuue suns débat, aulcy je le dis par droit* » *que du procès estant entre Fary de Jaulny et messire* » *Jehan de Toullon de la posacion qui requaroit auoir et* » *qui demendoit, qu'il en doit bien laissiez ledi Fari en pais,* » *et lui en deporter* [1]. »

L'appel de Jean de Toullon, à l'empire, nous est révélé par une lettre du curé-doyen de Vy au sujet de deux muids de sel qui étaient dus audit Toullon, sur les salines. [2]

Jean de Vischery lui annonce que les deux muids du terme de la St-Jean ont été confisqués par l'ordonnance des Nobles, « à l'ocation de ce que en certain procès icy » jadis pendant, par devant iceulx Seigneurs Nobles, » il fut condamné et appela à l'Empereur, « *contre les droits* » *seigneuriaulx, haulteur, souveraineté et priviléges de cest* » *Eveschiés, inviolablement observé, sans ce que jamais de*

---

[1] (Coll. Lorr. t. 89 ter, f° 69, n° 18.)

Par suite d'une erreur de copiste, qui avait cependant certifié son travail, ce jugement n'a été *complètement et exactement* connu de l'auteur de ce mémoire qu'après son achèvement et pendant son impression. Le nom de Hanus de Germenge y était remplacé par Hanry de Germenge, tandis que dans d'autres pièces on trouvait Hanes et Hannins. De là vient que Henri a été généralement adopté dans l'exposé, bien que Jean semble plus rationnel.

[2] Coll. Lorr. t. 89 ter, f°. 87, n° 50.

Digitized by Google

» *sentences quelcunques données par iceulx Nobles jousques* » *à vous, soit esté appelé.* »

Jean de Toullon se rendit aux conseils du doyen, et par acte notarié passé le 4 juillet 1493, entre lui et Jean Lenffant, chancelier de l'évêque, il se désista de son recours à l'empire.

Ainsi fut terminé ce procès pour la quarte part de Port-sur-Seille, commencé trente ans auparavant. Le jugement devait être rendu le 1er septembre 1463, par Henri de Guermange, et bien qu'il ne paraisse pas s'être produit des incidents qui auraient pu changer l'état de la cause, il ne fut prononcé qu'en 1491, vingt-huit ans plus tard, par Henri de Helmestat, nouvel échevin nommé *ad hoc*, *qui l'avait pris de la bouche de son prédécesseur tombé en enfance depuis plusieurs années.*

Quel motif a pu retarder si longtemps la solution d'une question aussi simple. Peut-être le dossier de Ferry de Jaulny l'expliquerait-il.

A part cette nomination d'un échevin ou rapporteur de chaque affaire, et cette façon de recevoir, après un intervalle de vingt-huit ans, depuis les dernières plaidoieries, le jugement de la bouche de l'échevin devenu imbécile, qui avait assisté aux débats, on procédait alors avec une rare intelligence dans l'exposé des faits et dans leur développement. On observait sérieusement le principe d'unité dans la cause, qui rend l'art de poser les conclusions si difficile. « Au commencement, dit Jean de Toullon à son procureur, » vous n'userez que de parolles *frivolles* et volontaires sans » effet de déception, tout honneur saulf. » C'était afin de ne pas engager l'affaire avant d'avoir entendu la réponse de l'adversaire. C'était une lutte d'habileté à laquelle le langage de l'époque donne une physionomie très accentuée et qui ferait un singulier contraste parmi nous.

En rapprochant les anciennes cours de justice des nôtres, auxquelles une supériorité incontestable est naturellement

Digitized by Google

accordée, il convient de ne pas faire abstraction des mœurs et de la science. Il n'y avait certainement dans la bibliothèque de la cour de Vy que quelques rares manuscrits des nombreuses coutumes locales, et des formulaires. Les gentilshommes chargés de rendre la justice à Vy, comme partout ailleurs faisait l'ancienne chevalerie, offraient plus de garantie sous le rapport de leur probité et de leur conscience, que sous celui de leur *judiciaire* et de leur érudition.

Il ne serait pas surprenant, cependant, que dans le procès qui nous occupe ils eussent été dans un grand embarras et qu'ils eussent préféré une sorte de *statu quo* à un arrêt qui aurait donné gain de cause à la violence, à la ruse et plus tard à un ennemi du duc de Lorraine; ou la cour de Vy semblerait avoir aussi opposé une résistance passive à ses exigences et ménagé ses susceptibilités en retardant une condamnation.

Jean de Toullon avait une grande influence, il était connu par ses envahissements féodaux qui lui avaient soumis toute la vallée de Seille; aucun des juges de Vy n'était à l'abri de ses coups. Malgré sa situation présente d'exilé réduit à une triste existence, la ville de Metz se contentait de lui donner l'hospitalité et n'aurait peut-être pas vu avec plaisir son arrivée à Port-sur-Seille.

Quoiqu'il en soit, la persistance de Jean de Toullon à obtenir le jugement de 1463, ses protestations en 1489, son appel à l'Empereur, indiquent de sa part une conviction profonde de son droit.

Il n'est pas inutile de signaler, à propos de ce personnage et de ses intrigues, l'arrêt de 1477, par lequel le duc de Lorraine l'avait banni et confisquait ses biens.

Son état de pauvreté, qu'il avoue et déplore souvent, l'entraînait-il, pour rentrer dans leur possession, à des démarches inconsidérées auxquelles on ne répondait pas? C'est ce que son dossier particulier nous apprendrait aussi.

Un document intéressant trouve ici sa place. C'est sa

Digitized by Google

protestation fort tardive (12 septembre 1493) contre les injustices dont il fut victime à Nancy [1].

Il raconte devant l'official de Metz qu'en l'an 1477, il fut averti par ce magistrat, comment « le Roy de Secille, » par senestres informations, avoit mis soubz ses mains, » toutes ses places, terres et Seigneuries, tant en sa Duchie » de Lorraine que en plusseurs autres pays et Seigneuries » joindans à sa dicte Duchie, non à lui, sans nulle con- » gnoissance de cause, sommation ne requestes précédentes » par justice ou autrement. »

Aussitôt il écrivit au duc pour lui demander un sauf-conduit, afin qu'il pût aller se disculper. René s'empressa de le lui envoyer et Jean de Toullon arriva à Nancy le jour de saint Marc, 25 avril. « Là, en présence de grands nombre » de Nobles gens, après la révérence faite, il supplia et » requis très humblement et affectueusement à haulte voix » le duc, en faveur de justice. »

Il se soumettait d'avance au jugement de la cour souveraine et de tous les nobles vassaux du duché de Lorraine. Après avoir exposé, les uns leurs griefs, l'autre « ses innocence, justiffication, demandes et deffenses, » on se sépara.

Jusqu'au dix-huitième jour d'octobre il ne lui fut rien répondu et il ne put « estre admis, ne receu, ne trouver » la porte et entrée de la dicte justice qui lui avoit été » offerte. »

C'est alors que le duc le fit requérir, dit-il, de *l'instituer son héritier et qu'il recevroit en retour une pension et des honneurs*. Jean de Toullon n'y voulut pas consentir et crut prudent de se tenir sur ses gardes.

« Lequel (duc), après tout ce que dit est, me fist re- » quérir on mois dudit octobre *de le faire mon héritier de* » *ma dessus dicte chevance, parmy une pension avec grant* » *honneur et d'aultres biens qu'il me presentoit*. Ce a quoy

[1] Coll. Lorr., t. 89 *ter*, f° 72, n° 21.

Digitized by Google

» ne voulz jamais entendre. Ains congnoissant avoir mon » argent despendu, et mon temps perdu et mes chevaulx » desja *ensarrés à bonne serre,* je trouvay fasson d'échapper » comme saige. »

Il paraît que pendant le séjour de Jean de Toullon à Nancy, le duc prenait toutes ses mesures contre lui. Non-seulement il défendait à Iolande d'Haussonville, sa femme, de rien lui fournir, mais bien qu'il le reçût et lui parlât chaque jour, il fit donation de tous ses biens à Jacques de Baulde.

« Véant icellui Prince que sans accomplir sa volunté in- » debue et que mavoye mis hors de son dangier, fist incon- » tinent exprès commandement à ma femme que j'avoye » laissée avec moy, que doresnavant *ne me voulsist fournir* » *d'aucune chose,* et qu'il me tenoit et reputoit comme son » ennemy à loing desclairé dans ses lettres, etc.

» Et combien que je lui parlis, comme chacun jour en » général, sans moy aucunement advertir, il fist lors don » et transport à l'un de ses serviteurs nommé Jeques de » Baudre, chevalier, de toute chevance héritablement et par » ces lettres, et aussy bien de ce qu'estoit ès pays non à » lui..... et n'en fus aucunement advertis longtemps après » mon partement dudit Duchie [1]. »

On voit, dans l'église de Nomeny, du côté de l'épître à gauche, près d'une petite chapelle et sous la balustrade qui en ferme l'entrée, la pierre tombale de Jean de Toullon. Il est représenté armé très simplement de toutes pièces.

L'inscription, usée par le frottement des pieds, est en grande partie fruste, et le chevalier le deviendra bientôt aussi.

Ses armes sont une croix chargée d'un lambel à trois pendants.

---

[1] Coll. Lorr., t. 89 *ter*, f° 72, n° 21.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

ENNERY

Par M. DE BOUTEILLER.

Le village d'Ennery, situé sur la rive droite de la Moselle, à 14 kilomètres de Metz, se recommande à l'attention de l'archéologue par un double intérêt : celui qui présente une église dont quelques parties sont très remarquables, et celui qui s'attache aux restes encore curieux d'une enceinte défensive et d'un antique château ; ajoutons-le aussi, quelques souvenirs historiques viennent apporter à cet intérêt un nouvel et légitime excitant, si l'on veut faire de ce village une étude moins superficielle et ne pas s'arrêter seulement à ce qui frappe les yeux.

Je dois dire que dans ce travail j'avais été, à mon insu, précédé par un de nos honorables confrères, M. de Couët de Lorry, qui a réuni plusieurs pièces d'un véritable intérêt sur l'histoire d'Ennery, et qui les a fait précéder d'un mémoire, fruit de patientes et sagaces recherches, où se trouvent indiqués beaucoup de faits importants. Il est bien regrettable que ce ne soit qu'à la dernière heure, et alors que cette notice était préparée, que j'aie eu communication de ces utiles documents ; la valeur de mon travail eût été certainement augmentée par la colloboration de notre confrère, si bien instruit sur la matière que j'avais à traiter. Mais en présence de la modestie avec laquelle il insiste pour laisser son œuvre dans l'ombre, je me contenterai

Digitized by Google

d'emprunter quelques renseignements à son recueil, en en indiquant fidèlement la provenance.

Je regrette de ne pouvoir remonter bien haut dans l'histoire du village qui nous occupe, mais les documents, sur les faits antérieurs au moyen âge, m'ont fait absolument défaut.

M. de Couët m'apprend que dans les riches cartons de la collection Emmery il y avait un manuscrit qu'il croit être de Paul Ferry, et qui portait pour titre : *Chronique d'Ennery*, et pour sous titre : *Ce qui est advenu en la ville d'Ennery depuis l'an 883 jusqu'en l'année 1552.* Cette pièce, qui devait avoir beaucoup d'intérêt, a été vendue lors de la dispersion de ce magnifique cabinet ; M. de Couët ignore entre les mains de qui elle est tombée. En l'absence des précieux documents que cette chronique nous fournirait, nous ne pouvons remonter qu'à 1172, année où l'évêque de Metz, Frédéric de Pluvoise, acquit à son église la terre d'Ennery, selon Meurisse [1] et les Bénédictins [2]. Mais ce ne fut pas pour longtemps, car elle était en 1236 la propriété de Robert, comte de Fleuranges, qui, dans un acte du mois d'avril de cette année, que nous rapporterons plus loin, prend le titre de « sires de Florehanges et d'Annerey. [3] »

Au commencement du quatorzième siècle elle fut achetée par Thiébault de Heu, maître-échevin en 1314, petit-fils de Gilles de Heu, qui, s'étant établi à Metz à la fin de la première moitié du treizième siècle, comptait en 1250 dans le paraige du Commun ; et elle ne sortit plus de cette famille que par son extinction à Metz, vers la fin du seizième siècle [4].

---

[1] Hist. des Ev. de M., p. 522.

[2] Hist. de M., t. II, p. 295.

[3] Archives départementales, fonds de Saint-Vincent.

[4] Mais tout en devenant propriété des Heu, elle ne cessait pas de rester comme partie intégrante dans le comté de Floranges. En d'autres termes elle ne constituait pas un fief immédiat, et c'était au comte de Floranges que ses

Digitized by Google

La *Généalogie de la maison de Heu*, manuscrit de la bibliothèque de l'arsenal, éditée par la Société d'Archéologie lorraine, et au sujet de laquelle M. le comte Van der Straten nous a donné un remarquable travail, spécialement au point de vue des origines des Heu, contient des renseignements intéressants sur la plupart des membres de cette noble famille. Nous en tirerons quelques traits de détails, particulièrement en ce qui est relatif à Ennery.

« Le dit seigneur Thiébault de Heu, y est-il dit, estoit le plus riche seigneur de Metz. Il acquaistit le fort manoir d'Ennerey, etc. »

Après Thiébault de Heu, Ennery passa à l'un de ses fils, Stévenin, dit *le clerc*, qui vivait en 1348, et après lui à son frère Willaume, « *chevalier d'armeet de Jérusalem*, » lequel servit les rois Philippe de Valois et Jean avec un cœur meilleur que sa fortune; car il fut fait prisonnier à la bataille de Crecy et à celle de Poitiers, et revint finir ses jours à Metz en 1373. Il laissa Ennery à son fils unique Nicolle Ier qui avait, lui aussi, gagné ses éperons de chevalier au service de France et avait pris part à la bataille de Rosebecque [1].

Nicolle Ier possédait Ennery en 1385. Il eut le déplaisir de le voir brûler en 1390, et pour le mieux mettre en état d'être défendu à l'avenir, construisit le *donjon*.

---

maîtres devaient foi et hommage. En effet, le recueil de M. de Conët contient une pièce en date du 23 avril 1460, intitulée : *Dénombrement de Floranges*, portant en marge, de la main de Paul Ferry : *Ennery fief de Floranges*, et ainsi conçue :

« Je Collignon de Heu chewalier filz de feu Messire Nicollas de Heu aussi chlier, citoien de Mets fay scauoir a tous... que j'ay reprises de mains et de bouche en fief et hommage de mon tres redoupté et bien aymé sgr Philippes seigneur de Floranges chlier, mon bourg d'Ennery et ce que j'ay à la dicte ville d'Ennery ban finages et territoire et les aultres bans joingt d'entour de ce qui peult mouvoir en fief de mond. seigr, à cause de sa seigneurie de Floranges. »

Une pièce authentique, de peu postérieure, montre Ennery fief de l'évêché de Metz. (Voir la *consultation*, quatre pages plus loin.)

[1] Chr. Hug., p. 115. — Gén. des Heu.

Digitized by Google

Voici les termes de la *Généalogie* au sujet de cette construction :

« Wonselin, duc de Brabant, brulit Ennery... le dit seigneur Nicole fit faire le donjon d'Ennery. »

Il le transmit en mourant à son fils Nicolle II, dit le *bon* ou *le grant aulmonier*, à cause de ses magnifiques aumônes, lequel le conserva jusqu'à sa mort. C'est alors que Nicole II ou *Collignon* de Heu était seigneur d'Ennery [1] que fut dressée, en 1404, selon toute apparence, la liste des villages et gagnages du pays messin [2], liste qui, retrouvée dans les manuscrits de la bibliothèque, fut publiée par M. de Mardigny dans les *Mémoires* de l'académie de Metz. On voit dans cette liste quelle était, à cette époque, la magnifique position de fortune du seigneur d'Ennery. Il possédait, en tout ou en partie, les seigneuries de Sainte-Ruffine, Rozérieulles, Ay, Trémery, Chelaincourt, Mancourt, Rugy, Buy, Chieulles, Argancy, Malroy, Méy, Crépy, Peltre, Aumont, et la Cornue-Géline. C'était le plus grand seigneur de la cité, car à la même époque il était taxé à sept chevaux [3], et, seul, atteignait ce chiffre, alors que la moyenne des membres des paraiges était à peine de deux.

---

[1] Chr. Hug., p. 141.

[2] Nous en extrayons ce qui est relatif à Ennery.

Ennery tient à Collignon de Heu.
En a queille il ait xxvj feux.
il y ait iiijxx et xij vaiche.
iiijxx et xvij chivalz.
c et iv porcelz.
iij^{c} et lxiv berbix.
xii chievres.
Le moltrier Collignon de Heu en la dite ville.
il ait i feu.
xxx bestes cornue.
xiij chivalz.
xv porcelz.
ij^{c} et lxxv berbix.

[3] Paul Ferry, Obs. sec., t. II.— Bénéd., pr. IV, p. 547.

Digitized by Google

Après Nicole II, la seigneurie d'Ennery passa, en 1462, à son fils Jean, chevalier, maître-échevin en 1458, lequel mourut dans son château d'Ennery, « en la fleur de sa jeunesse », dès 1466; après lui à son seul fils Nicole III, alors âgé de cinq ans seulement.

Nicole III devint maître-échevin en 1485 et mourut en 1535, âgé de 74 ans [1]. Il avait épousé en secondes noces, le 6 août 1492, Marguerite de Brandenbourg, fille de Godefroy, baron de Brandenbourg, Marbourg, Esch, Soleuvre, etc., dont nous retrouverons des traces dans les vitraux de l'église. Il en eut, entre autres enfants, Nicole IV l'aîné, mort en 1547, chambellan de Charles V, auquel son épitaphe, qui était aux Célestins, ne donne que le titre de seigneur de Vry, mais qui fut, au moins un certain temps, usufruitier d'Ennery. Après lui, s'il faut en croire M. d'Hannoncelles, son troisième frère, Martin, maître-échevin en 1539 et 1547, porta le titre de seigneur d'Ennery et laissa cette seigneurie à sa fille Elisabeth, née de son mariage avec Anne de Failly; laquelle Elisabeth la transmit à son mari Godefroy d'Eltz, baron de Clairvaux.

Il y a là un point qui aurait besoin d'être éclairci et qui, très-certainement, renferme une erreur chez l'historien de *Metz ancien*. Il nous est facile, en présence d'une pièce authentique contenue dans le recueil de M. de Couët, d'établir que Nicolas IV de Heu a été marié et a eu une fille nommée Elisabeth. Ce qui est certain, c'est que la possession d'Ennery fut disputée à une Elisabeth de Heu par son cousin Gaspard II de Heu, en 1561 [2]. Ce qui est certain aussi,

---

[1] La chronique d'Huguenin et celle de Philippe de Vigneulles renferment de nombreux renseignements sur la plupart de ces personnages. — Voir aussi *Metz ancien*, art. Heu.

[2] Il est bien sûr que les auteurs qui ont donné à Martin de Heu, le mari malheureux d'Elisabeth de Raigecourt, pour seconde femme Anne de Failly et pour fille Elisabeth, ont commis une erreur. Car le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal qui a été édité par la Société d'archéologie lorraine, et qui

Digitized by Google

c'est que Godefroy d'Eltz possédait Ennery en 1567. Son nom se trouve dans un titre conservé aux *Archives*, et

---

est relatif à l'horoscope de Nicolas de Heu, se termine par cette mention, évidemment mise après coup, mais contemporaine de l'événement et très certainement authentique :

« XV. Sr Nicole de Heu, etc. » (Nicole III).

« XVI. Sr Nicolas de Heu, chevalier, seigneur d'Ennery et capitaine de Brie, ot à femme dame Anne de Failly, fille de sr Jehan de Failly, capitaine de Sancy. »

De plus la consultation donnée à Paris en 1551, en faveur du mineur *Gaspard de Heu*, constate en termes formels que Nicole IV de Heu, mort le 25 août 1547, n'avait laissé qu'une fille, Elisabeth. Voilà donc deux actes, d'une authenticité certaine, qui donnent à Nicolle l'un la femme, l'autre la fille que *Metz ancien* attribue à Martin.

Voici le texte de cette consultation, ou du moins la partie qui contient les renseignements généalogiques dont nous pouvons tirer parti pour jeter un peu de jour sur une question bien obscure. Le reste est hérissé de citations latines et constitue une œuvre d'érudition fort profonde peut être, mais singulièrement lourde et pédantesque. Du reste, les légistes de Paris ne semblent pas avoir eu raison, en fait, car Gaspard de Heu ne fut jamais seigneur d'Ennery.

« Veu la copie du contrat faict pour la maison d'Enerey le 24e juillet 1535 des ratifications de feu Cardinal de Lorraine euesque de Metz, adjournement des exploicts faitz par les gouuerneur president et officiers de l'empereur a Luxembourg allencontre de Gaspar de Heu sr de Buy, des lettres patentes de l'empereur datées du 3e octobre 1548 touchant l'entretenment et conservation des limites de l'empire portant mandement a tous vassaulx et arrier vassaulx de l'empire de defendre et garder les anciennes limites superiorités et juridictions et defense de les confondre aliener ou submeter a aultres, des reprinses ou adueuz de feu messire Collignon de Heu de l'an 1486.

» Le conseil soubscrit est d'opinion que le hault chatel et donjon d'Ennery et pourpris d'icceluy entierement appartient à Gaspard de Heu, fils dudit seigneur Gaspar de Heu, seigneur de Buy et ce en vertu et par le moyen de la paction et convention apposée et stipulée audit contract faict entre dame Marguerite de Braudembourg veuve de feu Mre Nicolas de Heu, en son vivant chevalier, seigneur d'Enery et Nicolas, Robert, Jean, Martin et Gaspar de Heu, masles naturels et légitimes dudit feu chevalier et de ladite dame par lequel ledit chastel et pourpris a été baillé audit Nicolas aisné pour son aisnéage à la charge qu'il ne le pourrait vendre, engaiger, obliger ne partir ou diviser ne mettre hors ses mains et à la charge de le restaurer et entretenir et encore a la charge que s'il decedait sans masles que ledit chasteau et donjon avec ledit pourpris viendroit et escheorait au plus aisné ou hoirs masles descen-

Digitized by Google

enfin, ce qui est non moins certain, d'après un autre titre authentique, c'est qu'il ne le possédait plus en 1571, et qu'il y avait alors pour successeur Messire Mangin des Hazards.

Un troisième titre, de la même provenance [1], nous apprend que, en 1601, ce dernier étant mort, Ennery passait à Messire Regnauld de Goz, seigneur de Gfosyeulx.

Mais ces renseignements ne vont pas plus loin, et ce qu'étaient MM. des Hazards et de Goz, les parentés qui les unissaient peut-être entre eux et avec leurs successeurs, je ne saurais malheureusement le dire.

En 1653, le procès-verbal de visite de la communauté juive d'Ennery faite par Me Andry, conseiller du roi au bailliage de Metz, nous apprend que la seigneurie de ce village appartenait alors au sieur de Sancé, La Notice de M. de Couët donne sur ce personnage les renseignements suivants : Il y est appelé « Messire David de Cosson, sieur de Sansey, chevalier, seigneur d'Ennery et de Charly, sei-

---

dants des masles procrées du feu chevalier portant le nom et armes de Heu, pour son treffonds et héritaige, car ladite condition est advenue par le décès dudit Nicolas sans masles et est ledit Gaspar le jeune hoir masle descendant de masles procrées dudit feu chevalier et sy est le plus aisné ou aagé masles descendant desdits masles partant expressement appelé a avoir tenir et posseder ledit chasteau donjon et pourpris comme son propre treffonds et heritaige à toujours pour lui et les siens avecq toutes les libertés et franchises d'iceluy et scans aucune autres charges sinon de se charger du fief envers l'Evesque de Mets dont il meult en fief seulement. N'y faict rien que ledit Nicolas est décidé de laisser *Elisabeth de Heu sa fille et heritiere* car la fille n'est pas appelée aud[t] chastel et donjon et pourpris, ains expressement exclusе par ledit contract. Davantage ledit chastel, donjon et pourpris n'était pas héréditaire aud[t] Nicolas dernier, car il ne les pouvait vendre ni alliener, ni hipothéquer et n'en pouvait disposer et sy estoit tenu de restaurer et entretenir comme une chose juste a restitution. Aussy il ne l'avait que par le moyen dud[t] contract et aux charges et conditions d'icelluy tellement qu'il ne l'eust peu et ne pouvait transmettre a ses héritiers comme *more et solido* héréditaire. Car tout ainsy qu'il n'en eust peu disposer, etc. »

[1] Arch. de la Moselle. — Fonds Saint-Vincent.

Digitized by Google

gneur voué d'Ay et Tremery, capitaine et gouverneur pour le roi du château dudit Ennery. » M. de Couët incline à penser qu'il pouvait appartenir à une ancienne famille de Cosson, originaire de la Saintonge et du Périgord.

En 1667, une ordonnance royale qui confère le titre de commandant du château d'Ennery au sieur *Berot, seigneur de ce château*, nous permet de reconnaître, sous l'orthographe défectueuse de ce nom, M. Louis de Belcastel de Berault, lequel devait être, en 1682, bailli de Metz, selon M. Michel. *(Biographie du Parlement de Metz.)* M. de Berault le laissa à son gendre, M. d'Audiffret, qui appartenait à une famille d'ancienne chevalerie, originaire du Dauphiné, et encore maintenant honorée par les grands emplois et les grands services de ses membres. Un acte d'admodiation, à la date de 1716 [1], qualifie M. Jean-Baptiste d'Audiffret de « seigneur de Saint-Paul et d'Ennery, comte de Thesey, envoyé extraordinaire du roi auprès de Son Altesse le duc de Lorraine. » En 1725 il eut à soutenir un procès contre les chevaliers de Malte, au sujet d'un abus de juridiction, et ce procès donna lieu à un factum dehuit pages in-folio, imprimé à Metz chez Antoine, et qui fait partie du recueil de M. de Couët.

En 1733, ce seigneur étant mort, Ennery resta à sa veuve, Mme Anne-Charlotte de Belcastel [2]. Elle l'avait encore en 1741, époque où elle eut de nouvelles difficultés avec les chevaliers de Malte, au sujet de quelques cens, lorsque l'ordre de Malte fit rédiger le pied-terrier qui est conservé aux archives [3].

En 1742 elle vendit la seigneurie à M. Abraham-Joseph Michelet, écuyer, conseiller secrétaire du roi en la chan-

---

[1] Titres de propriété d'Ennery.

[2] Idem.

[3] Archives départementales. — Fonds des chevaliers de Malte.

Digitized by Google

cellerie établie près le parlement de Metz, lequel devait, en prenant le nom d'Ennery, lui donner une véritable illustration scientifique. M. d'Ennery passait en effet, et à juste titre, pour l'un des maîtres de la science numismatique de son temps. Son cabinet, qui comprenait 22,000 pièces, n'avait pas d'égal en Europe, et la dispersion de ce cabinet qui suivit sa mort, arrivée en 1786, fut un événement dont s'émut tout le monde savant.

L'acte de vente d'Ennery à M. Michelet indique l'importance de la seigneurie. Il y est dit qu'il en est le seul seigneur; que l'acquisition comprend : « la terre et seigneurie du village et ban d'Ennery, consistant en haute, moyenne et basse justice, droitures, cens, rentes, droits seigneuriaux, château, basse-cour environnée de fossés à eau, etc... »

En 1751, M. Michelet d'Ennery vendit son domaine à M. Louis-Auguste Goulet de Rugy, capitaine de la grande fauconnerie de France[1]; mais il paraît qu'il eut du regret de cette vente, source peut-être de quelque embarras pour porter le nom sous lequel il était universellement connu, car peu d'années ensuite il en redevint acquéreur pour la somme d'environ 100,000 livres[2]. On peut supposer que sa fortune, amoindrie par les excessives dépenses qu'il fit pour agrandir son cabinet, ne lui permit cependant pas de conserver longtemps le luxe d'une fortune territoriale; car on le voit, en 1767, mettre de nouveau Ennery en vente, et le céder, moyennant 120,000 livres[3], à M. Michel Pothier de Fresnoy, seigneur de Maizeroy, d'une famille originaire de Paris, lequel, selon M. Michel, venait se fixer à Metz avec le titre de « conseiller, notaire, secrétaire du roi en la chancellerie du parlement de cette ville, » en sorte qu'il aurait succédé à M. Michelet d'Ennery à la fois dans sa seigneurie et dans ses fonctions. M. de Couët, que l'on peut croire bien

---

1 2 3 Titres de propriété d'Ennery.

Digitized by Google

informé, puisqu'il est question de son bisaïeul, lui donne les qualifications suivantes : « écuyer, seigneur d'Ennery, de Fresnoy, de Maizeroy et de Mancourt, seigneur voué d'Ay et Trémery, directeur général des hôpitaux des armées du roi, contrôleur des guerres, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France. »

M. Pothier ajouta à son nom celui de sa terre, et fut connu sous la dénomination de Pothier d'Ennery jusqu'à sa mort arrivée le 12 avril 1788. Il avait 76 ans et fut enterré dans l'église de Maizeroy. Le domaine d'Ennery passa alors à son fils aîné, M. Pierre-Michel Pothier de Fresnoy, commissaires des guerres, lequel avait épousé Mlle de Faultrier, fille du colonel du régiment de Metz-artillerie, et mourut dans l'émigration, en 1797, sans laisser d'enfants. Ennery devint alors la propriété de sa sœur, Mme la baronne de Dommartin Fontenoy, et à la mort de cette dame, arrivée en 1809, passa à ses enfants, le baron de Dommartin son fils et le baron de Couët de Lorry son gendre, lesquels le vendirent en 1812 à M. Purnot, notaire à Metz. A la mort de ce dernier, le château fut acquis par M. Hébert, ancien capitaine du génie, qui l'habite, et qui y a installé une distillerie importante.

Après cette sèche énumération des maîtres au nom desquels se rattache la propriété du château d'Ennery, nous allons recueillir tous les faits qui s'y rapportent, contenus dans les chroniques messines, car les dépôts d'archives communales et départementales ne nous viendront malheureusement pas en aide. Dans les premières, les liasses se réduisent aux faits locaux les plus complétement insignifiants ; dans les secondes, au nom d'Ennery, il n'existe absolument rien. Les archives de quelques couvents ne sont pas, il est vrai, consultées tout à fait sans fruit ; mais pour ce qui tient à la fois à l'histoire générale du pays et à l'histoire particulière du lieu, nous ne trouvons que quelques renseignements çà et là répandus dans nos chroniques. Occupons-

Digitized by Google

nous donc de réunir en faisceau ces renseignements épars, sans en dédaigner aucun.

Nous ne trouvons nulle part la date de la construction du château d'Ennery, mais nous ne devons pas douter que dès le quatorzième siècle il n'ait eu une certaine importance par la profondeur de ses fossés et la solidité de ses remparts. La généalogie des Heu le qualifie, vers 1325, de *forte maison*. Le *doyen de Saint-Thiébault*, en en parlant à la date de 1412, lui donne le nom de *forteresse* [1].

Le *Dictionnaire historique de la Moselle*, de M. de Viville, et après lui la *Statistique*, de M. Verronnais, disent que « la ville de Metz possédait à Ennery un château défendu par des soldoyeurs » etc. Il n'est pas possible d'admettre le fait en ces termes. Le château d'Ennery n'était pas la propriété de la ville. Seulement, comme dans beaucoup de châteaux et de maisons-fortes du pays messin, le conseil de la cité, en cas de guerre et d'invasion, se chargeait d'y assurer les moyens de défense en y envoyant des soldoyeurs et des canons. Mais ce n'était qu'un acte momentané d'occupation destiné à venir en aide aux combinaisons de la défense générale, et qui n'impliquait en rien de prétentions à la propriété. Cependant dans des temps de troubles où le pays messin était exposé à des ravages incessants, de la part des maraudeurs et des pillards que traînait alors derrière elle toute armée en campagne, il y eut certainement à Ennery, comme ailleurs, des garnisons permanentes pour défendre les environs contre ces excursions désastreuses, mais toujours avec les mêmes réserves quant au fait de la propriété. C'est ainsi que je trouve, en 1544, Nicolas d'Altorf, *capitaine d'Ennery* [2], et en 1585 Jean de Boette occupant les mêmes fonctions.

---

[1] « En 1412, li sires Nicole de Heu avoit la fourteresse d'Ainerey. »

[2] Il est vrai que cette position semble lui laisser de grands loisirs, car par un acte passé entre lui et Calais de la Barre, gouverneur de la commanderie

Digitized by Google

Ce fait est encore bien plus formellement indiqué dans le procès-verbal de l'enquête juridique qui fut faite, en 1653, sur les juifs du pays messin, par ordre du maréchal de Schomberg, car il y est dit que le magistrat chargé de l'enquête étant arrivé à Ennery, « il a été d'abord au château dudit lieu et a demandé à deux soldats qui se sont présentés à la porte, si le sieur de Sancé, capitaine dudit château, y était, etc. » Mais il faut ajouter que dans le cours du procès-verbal l'on trouve un autre renseignement qui fait voir sous un jour différent la position du sieur de Sancé. Il est dit en effet qu'il est seigneur du lieu, à telles enseignes que « chaque famille juive lui donne par an 18 francs messins par forme de reconnaissance, à cause qu'il est seigneur du dit village d'Ennery. »

Cette cumulation du titre de capitaine et du titre de seigneur ne peut pas s'appliquer aux deux autres gouverneurs sus-nommés puisque nous savons quels étaient, à leur époque, les seigneurs du village et les maîtres du château, Nicole de Heu d'une part, Mangin des Hazards de l'autre.

Le brevet de commandant du château d'Ennery pour M. de Berault est un document bien plus décisif et qui montre qu'Ennery, au dix-septième siècle, était tout à fait passé à l'état de forteresse classée et à la nomination du roi.

Voici les termes de ce brevet [2] signé Louis, et plus bas Letellier :

« Le Roy ayant jugé nécessaire pour son service de faire establir garnison dans le chasteau d'Ennery au pays messin et voullant pourvoir à ce qu'ille y soit commandé par une personne capable de s'employer utilement à la garde dud^t chasteau, Sa Majes^té a choisy

---

du *petit s^t Jehan* à Metz; il prend pour trente-trois ans l'admodiation des biens que l'ordre possède à Ennery, pour les exploiter à son profit.

[1] Hist. de M. par les Bénéd. III, p. 105.

[2] Recueil de M. de Couet, p. n° 4.

Digitized by Google

etordonné le Sr Berot, à qui il appartient, pour avoir ledt commandement, ordonner aux gens de guerre estant et pouvant y estre envoyéz en garnison ce qu'ils y auront à faire pour le service de Sa Mté et gñalement faire auec la dte garnison pour la garde dud. chau qu'il verra estre necesre et à propos mandant et ordonnant Sa Mté aux dts gens de guerre de recognaître ledt Sr Berot, de luy obeir en tout ce qu'il leur ordonnera pour l'exécution de la pnte.

Fait a Paris le 10 Decembre 1667. »

Voyons maintenant la succession des faits historiques, militaires pour la plupart, qui se rapportent au château d'Ennery.

Le doyen de Saint-Thiébault nous rapporte, à la date de 1385, un fait qui montre que Nicole de Heu était tout à fait dans le parti de l'Évêque, et l'on ne saurait s'en étonner puisque l'on sait que les titres de Sénéchal et Chambellan de l'Évêché étaient héréditaires dans cette famille. Il nous apprend que, en 1385, Ennery reçut des hôtes assez menaçants pour la paix de la cité. C'était le comte de Saint-Pol, frère de l'Evêque de Metz, Pierre de Luxembourg, qui venait avec 120 lances et 150 arbalétriers se plaindre de ce que « on empeschoit la iustice que son freire faxait. » Il était question des treize *ewardours* qui avaient été faits l'année précédente et qu'un certain parti avait « bien envie de defaire. » Le comte de Saint-Pol resta trois jours à Ennery, chez Nicole de Heu, et voyant que les choses étaient en ordre à Metz, il se retira avec ses troupes sans avoir rien entrepris contre les bourgeois. Ce ne fut qu'un peu plus tard qu'il commença ses hostilités.

La *généalogie des Heu* nous indique fort sommairement le fait de l'incendie du village par *Wonselin*, duc de Brabant, en 1390, fait que nous avons déjà rapporté et qui y est présenté comme représailles de la prise de Thionville. On peut supposer que c'est là un épisode de la petite guerre suscitée contre Metz par Thillement Voise, compétiteur de Pierre de Luxembourg au siége épiscopal de Metz, à laquelle

Digitized by Google

prirent part le duc de Julîers, le sire de Boulay et d'autres seigneurs [1]. La prétendue prise de Thionville serait alors celle de Neufchâtel devant Thionville.

On trouve dans les Bénédictins [2] le récit, fait à peu près en ces termes, d'une attaque dont Ennery fut l'objet en 1420:

« En 1420, un seigneur lorrain, Ferry de Chambley, de concert avec le duc de Lorraine, s'empara de la forteresse d'Ennery par trahison. Les Messins auxquels elle appartenait la reclamerent et le duc la rendit (Chr. Doy. s^r Th. — 1420). » Mais cette querelle fut, d'après ces historiens, avantageuse à la ville; car « en représailles ses soldoyeurs attaquèrent, près de Mailly, une troupe de cavaliers lorrains, tuèrent 200 hommes, et la ville ne voulut entrer en accommodement qu'au prix de la pension de 3,000^f que la ville payait au duc Charles [3]. »

Voici comment la chronique d'Huguenin rend compte de cette agression :

« Au dit an (1419) messire Ferry de Chamblé chevalier, assez à légière cause, comme l'ung des féodalz et hommes du duc de Lorraine, et n'avoit nulle puissance lorsque ce que le dict duc luy en bailloit, fist la guerre à ceulx de Mets et fist grosses courses et dommaiges à Chairlay et en les villaiges au hault chemin et gaigna Ennery par trayson comme le trouverez cy-après et la mist en la main du duc

---

[1] Bénéd. II, p. 898.

[2] Bénéd. II, p. 619.

[3] La *Chronique rimée* dit sur le même sujet :

Messire Ferry de Chamblez
Ait quatre cents assemblez
Et 22 avec, c'est le nombre.
Fit à la cité grand encombre
Ils prirent le chateau d'Ennery
Par un traistre mal noury
Que lonait le propre seigneur
Auquel il fut le traditeur.

Digitized by Google

de Lorraine jusqu'à la fin de guerre, et fuist en force d'armes, trois jours au pays de Mets par la puissance et volloir du dict duc. Pour laquelle guerre à apaisier le dict duc emporta seize mil florins de la cité et rendit à ceulx de Mets la forteresse d'Ennerey et quicta une painsion qu'il avoit, chascan a Mets, de iij^{m} francs et les areraiges qui montoient bien à cinq mil et encore aultres choses. »

A l'année 1420 vient le détail de la prise d'Ennery racontée en ces termes :

« Au dict an durait encor la guerre entre la cité de Mets et mess. Ferry de Chambley, pourtant qu'il ait esté consantant de prendre la forteresse d'Ennery, laquelle fut prise par un thraystre nommé Henry le Baihignon de quoy on ne se gardoit. Car Collignon de Heu, seigneur dudit lieu, lequel il avait servy, se fyoit grandement en luy et avoit ordonné que toutes foys que le dict Henry son serviteur venroit, on luy ouvrist la forteresse; lequel Henry fit semblant qu'il volloit ameneir chers et cherrettes pour du vin et y avoit sur les dicts chers des tonnelz pleins de gens de guerre qui prindrent la forteresse. Et incontinent Winchelin de la Tour estant assez près à grand gens approuchèrent et entront dedans et la délivront au duc Charle de Loheraine qui pour le tamps estoit allié à la cité de Mets et avat iij^{m} frans de painsion pour chascun an et debvoit gardier et deffendre tout le pais de ceulx de Mets et l'avoit scellée par son sceil... et dura ycelle guerre jusques en mois d'octobre par M. iiij^{c} et xxiij que paix en fut faicte et fut la painsion quictée, la lettre délivrée et cassée, la forteresse d'Ennery randue à ceulx de Metz les arrieraiges quictés et eut le duc de Loheraine de la cité xvj^{m} frans.

» Et au dict an meisme, le dit Henry fut rencontré des soldoyeurs de Mets et fut prins et amené a Metz et mis au pilloris, puis trayné au pont des morts et là fut decartellé et furent les quairtiers mis à des potences devant les portes. »

Digitized by Google

En 1444, Ennery subit un nouveau siége. Les *escorcheurs,* Français et Lorrains, qui faisaient le siége de Metz, préludaient à la prise de la grande ville par celle de toutes les forteresses qui dépendaient de son autorité et que gardaient ses soldoyeurs. C'est la chronique dite *de Praillon* qui nous donne ici tous les détails.

Le 18 septembre, au nombre de trois mille « ils passent par l'isle du Pont des Morts, menants cherts et cherrettes chairgiés de bombardes et aultre artillerie, et en allant devant Tallange, la gaingnont sans assault et y mirent garnison. Après en allont devant la forte maison d'Ennery appartenant au bon aulmosnier Collignon de Heu, il y mirent le siége et y avoit dedans icelle plaice pour la gairder douze soldairs de Mets et plusieurs bons hommes villageois et biens innumérables et estoit bien gairni d'artillerie, de vivres et aultres choses nécessaires qu'il y appartenoit à avoir pour la défendre. »

Le même jour ils mettaient le siége devant la forteresse de Vry qui devait se défendre avec une admirable énergie et soutenir pendant trente-deux jours une canonnade à la suite de laquelle elle fut prise d'assaut. Les défenseurs d'Ennery n'eurent pas une gloire égale. La chronique contient une double mention de leur défaite à seize jours d'intervalle :

« Le vingtroisième jour de septambre par traictié fut rendùe la forte maison d'Ennery, pauvrement et meschamment, par ceulx qui la debvoient gardier aux quelz on avait grant fiance..... »

« Le neufvieme jour d'octobre, en icelle mesme nuictée fut rendue et delivrée en la main desdicts francoys escorcheurs la forte maison d'Ennery qui estoit garnie de toutes choses necessaires et estoit peu endommagée et estimoit on les biens qui furent trouvés en icelle à plus de six mille florins [1]. »

---

[1] Le doyen de Saint-Thiébault fixe au 8 octobre « la prinse de la fourte-

Digitized by Google

Les auteurs du *Siége de Metz en 1444* [1] ont laissé entièrement de côté l'indication relative au 23 septembre. Ils rendent hommage à la vaillance des défenseurs d'Ennery et se contentent de fixer le terme où s'arrêta leur résistance. Pour moi, je crois qu'il n'y a là ni erreur ni double emploi. J'incline à croire que, selon un arrangement fort ordinaire dans les guerres du moyen âge, les défenseurs d'Ennery, dès le quatrième jour de l'attaque, alors que la forteresse était encore « fort peu endommaigée » firent « pauvrement et meschamment » leur soumission, à la condition que les hostilités seraient dès lors suspendues et que s'ils n'étaient pas secourus dans seize jours, ils remettraient la place entre les mains de l'ennemi; ce qui eut lieu.

Quoiqu'il en soit, les Français, appréciant l'importance stratégique de leur conquête, y mirent une forte garnison composée de douze cents cavaliers du corps d'armée du maréchal de Lohéac [2].

Peu après, un lieu très voisin d'Ennery fut le théâtre d'un engagement sérieux, non sans gloire pour les armes messines. Laissons parler le chroniqueur:

« Le mercredi 30 decembre, environ les vi heures à la nuyt se partirent de Metz c soldairs et avec eulx xij^{c} piétons bien embaitonnés pour en alleir devant Tallanges où estoient assemblez plus de iiij^{c} hommes d'armes escorcheurs... et quand on vint devant Tallange ceulx de dedans qui estoient prouveu et eulx fortiffiés se mirent en bonnes deffances et navront plussieurs gens de Mets... mais eulx, pour iceulx vangier les assaillont vigoureusement et en tuont plussieurs. Et ceulx de la garnissons d'Ennerey vindrent pour

---

teresse d'Annerey, etc. » Cette différence d'un jour s'explique sans doute par l'incertitude de l'heure de la nuit où fut livrée la place.

[1] De Saulcy et Huguenin, *Siége de Metz*, p. 92.

[2] *État des garnisons françaises.* (Bibl. M. mss.) « A Ennerey des gens du maréchal de Loyecque... xij^{c}. »

Digitized by Google

passeir la rivière et donneir sur nos gens qui estoient à l'assault que d'eulx ne se donnoient gairde, les quels se retournont vittement contre iceulx et les repoulsèrent sy verdement qu'il y en olt xxxvj des noiés de la dicte garnissons d'Ennerey avec leur chevaulx. »

Le coup dirigé contre Tallange échoua donc sans déshonneur pour les Messins. Le 15 février, une nouvelle tentative, un peu moins sérieuse du reste, ne donna pas plus de résultat.

« Ledict jour, ij^c^ et xxxv pietons partirent de Mets en des neif et allant aval l'yawe à leurs avantures sur les francoys qui estoient logiés ez garnissons d'Ennery, Talange et aultres, dont ils furent accusieir et en grant perilz et demeurent ij jours. La fortune leurs tourna bien... car ilz revindrent sans rien perdre. »

Je crois qu'on peut ajouter à la phrase de la chronique « et sans rien gagner non plus. »

Enfin, à la suite de la paix proclamée à Metz, le 5 mars, les fortes maisons du pays messin rentrèrent entre les mains de leurs seigneurs, mais pas tout de suite, car les routes n'étaient pas sûres, et les écorcheurs ne montraient que peu d'empressement à rendre leurs conquêtes. Cependant il fallut bien qu'ils finissent par là, et le 18 mars, les portes de la ville s'ouvrirent et donnèrent passage à toute une multitude empressée d'aller retrouver sa demeure champêtre, château ou chaumière, si toutefois elle avait échappé aux destructions sans nombre qui attestaient par des ruines fumantes la funeste invasion que le pays avait subie. Ainsi durent faire les bonnes gens d'Ennery et le seigneur Collignon de Heu lui-même, que cette guerre avait fort appauvri.

En 1461 [1], Ennery et ses environs furent ravagés par la

[1] Chr. Hug., p. 292.

Digitized by Google

garnison de Thionville dont Jeoffroy La Hière, bailli de Chaumont en Bassigny, était capitaine pour le roi de France. Un grand nombre de bestiaux furent enlevés dans cette expédition qui semblait être le prélude d'une nouvelle guerre plus sérieuse. Mais sur ces entrefaites le roi de France mourut et les hostilités en restèrent là.

Cependant nous pouvons dire aussi quelques mots des seigneurs d'Ennery. Quoiqu'ils ne présentent pas des figures historiques de premier ordre, ils ne sont pas non plus à dédaigner.

« Le 7 juin 1462 mourut le seigneur Collignon de Heu, l'aman, qui, à cause de ses magnifiques aumônes, fut nommé le *grant aulmonier*, et à la fin de ses jours il recommanda à Jehan de Heu, son fils, qu'il eut toujours « les poures gens pour recommandez en sa mémoire. » Et Jehan de Heu eut un fils nommé Collignon comme son aïeul « lequel ensuyvant son grant peire faisait toutes pareilles œuvres. »

Jehan de Heu était aussi un beau caractère et justement honoré de la confiance publique. Lorsque, en 1462, s'éleva entre la ville et les chanoines une sérieuse querelle, dont le récit est tout au long dans la chronique Huguenin (à la date de cette année), il joua un rôle de conciliation au milieu des esprits aigris et irrités, et fut chargé d'aller, en 1464, solliciter du pape le retrait de sa sentence d'excommunication fulminée par lui contre la cité. Après y avoir réussi, il alla faire le pèlerinage de Jérusalem et des autres lieux saints, et n'en revint que le 10 février 1465 (ancien style, c'est-à-dire 1466), ayant perdu en mer son compagnon Geoffroy Papperel. Peu de temps après son retour il mourut à Ennery, dans la force de l'âge, ayant été précédé dans la tombe par sa femme et ses deux filles.

En 1488, Nicolle de Heu épousa Catherine de Gournay, et les gens d'Ennery vinrent se divertir aux fêtes de son mariage. Est-il maintenant, en notre époque, de luxe des noces princières comparables à celles-là ? Laissons parler le chroniqueur.

Digitized by Google

« A icelles noces il y olt grant festes et environ deux mil personnes : furent mis les seigneurs et gens d'église en l'ostel Pierre Baudoche devant l'ospitaul : les dames, bourgeois, bourgeoises, merchants et merchantes en l'ostel dudit seigneur Nicole de Heu : les gens de mestier en l'ostel du seigneur Antoine de Port-sur-Saille ; les gens de villaiges qui estoient bien mil personnes en l'ostel Burthemin le cuixinier daier Saint-Simplice. Encore y eult il bien xij.c pouvres. Cy fut donné à chescun une choppine de vin, une grosse miche et une pièce de chair ; et y avoit xxxvj menestrez juant tous d'instruments différens. »

En 1488 [1], au commencement de novembre, la cité informée que Le Hurte, prévôt d'Arlon, le comte de Linange, celui de Fenestranges et d'autres seigneurs se préparaient à envahir le pays, leva 3,000 hommes bien armés et les envoya occuper Vry et Ennery. Puis, au bout de quelques jours, on se contenta de faire occuper le château par quelques milices formées des *bonnes gens* des environs, et enfin, l'orage étant dissipé, on les licencia.

La guerre de 1490 avec la Lorraine épargna Ennery, quoique la plupart des villages du pays messin fussent ravagés. Il est plus que probable que ce fut une bonne garnison enfermée dans ses murailles qui lui valut ce privilége, car les villages voisins, Argancy, Olgy, Malleroy, furent pillés et incendiés [2]. Cependant le 17 juin, le capitaine Lahurte, qui commandait à Sierck, étant venu avec cent cinquante chevaux, après une escarmouche générale qui avait eu lieu le même jour, « bouteir les feux, » vers Ennery, fut vivement poursuivi et mis en déroute par Jehan le Gournais, à la tête de quatre cents cavaliers messins. Ce dernier se comporta si vaillamment qu'il se couvrit de

---

[1] Jean Aubrion.

[2] Chronique Huguenin, p. 519.

Digitized by Google

gloire. Il reçut trois blessures et eut l'honneur de jeter par terre le chef du détachement ennemi. C'était, du reste, un brillant homme de guerre que Jehan le Gournais; quoique petit et contrefait, il n'y avait pas à Metz un chevalier qui le valût.

Ce fut le dernier acte de la guerre que, trois jours après, l'archevêque de Trèves termina par un traité.

En 1490, Nicolle de Heu, nommé maître-échevin pour la seconde fois, le 23 septembre, en remplacement de Perrin Roucel, mort de l'épidémie, ne put se résoudre à quitter si vite sa plaisante demeure d'Ennery. Il obtint par un privilége spécial l'autorisation d'être un mois hors de la cité *en se faisant ung lieutenant à sa place.* Il choisit le sieur Mathieu de Gournay pour son lieutenant et s'en alla passer son mois de congé à Ennery. Mais au mois de novembre suivant cette demeure était attristée pour lui par un grand deuil. Sa femme Catherine de Gournay, qui y était restée dans l'espérance d'éviter la maladie régnante, en fut atteinte; ramenée mourante à Metz, elle expira le 28 novembre.

Le 6 août 1492, Nicole de Heu, qui avait mérité d'être appelé comme son grand-père, le *grand aumônier,* épousait en secondes noces Marguerite de Brandebourg « et y eult grand triomphe. »

En 1493, une attaque imprévue et désastreuse porta le ravage à Ennery et dans plusieurs villages voisins. Au moment même où le duc de Lorraine, redevenu ami de la cité, lui envoyait 150 chevaux sous la conduite du comte de Salm, pour l'aider à déloger les Bourguignons qui faisaient de grands ravages dans le pays, on apprit que Bernard de Luxembourg, maître-d'hôtel du marquis de Bade, alors gouverneur du Luxembourg, et le seigneur de Bourcette, étaient venus avec 400 chevaux, sans se faire précéder d'aucune lettre de défi et sans avoir la moindre plainte à présenter pour justifier leur aggression, « bouteir feux à Ennery, Argancy, Charly, etc., et avoient prins bestes et

Digitized by Google

gens autant qu'ilz en peurent troweir et emmenoient tout avec eulx[1]. »

Le 29 octobre, une *journée amiable* eut lieu à Thionville au sujet de ce révoltant attentat contre le droit des gens, mais elle n'eut pas de résultat. L'empereur donna l'ordre aux deux nobles pillards de tout restituer et de réparer les dommages qu'ils avaient causés. Sur leur refus, il les assigna devant le parlement de Malines, mais ce ne fut que le mois suivant que la paix se fit à Trèves avec l'intervention de l'archevêque.

Nous trouvons dans les Mémoires de Philippe de Vigneulles un souvenir tout différent de ceux que nous venons d'évoquer. Il a trait à l'an 1519 et offre un épisode des amours du duc de Suffolk, dit *Blanche-Rose*, avec la belle Sibille, la perle des marchandes de Fournirue.

Le duc de Suffolk, attristé de la mise en prison de sa chère Sibille, s'en alla à Ennery au château de sire Nicolle de Heu pour « illec passer melancholie et pour passer son deuil » mais, quelques jours après, se promenant aux champs pour se distraire, il pensa tomber entre les mains de plusieurs Allemands que Nicolas, l'orfèvre, le mari outragé, avait réunis et soudoyés pour lui faire un mauvais parti; effrayé de ce danger auquel il n'avait échappé que par miracle, il alla demander un asile plus sûr aux murailles de la cité de Toul.

C'est à peu près à cette époque, où se passa cette histoire amoureuse qui émut si profondément la population messine, que les principaux seigneurs de la cité commencèrent à prendre l'habitude de changer leurs noms patronymiques en leurs noms de terres; que Nicolle de Heu devint M. d'Ennery, comme Nicolle de Raigecourt devint M. d'Anserville, comme Anne Remiot devint Mme de Mardigny, et que les

---

[1] Jehan Aubrion. — Chr. Hug., p. 593.

Digitized by Google

maisons qu'ils habitaient devinrent de même l'hôtel d'Ennery, la maison de Mardigny et ainsi des autres.

En 1528, le château d'Ennery vit se passer des scènes assez scandaleuses et qui témoignaient de peu d'accord entre les enfants de sire Nicole de Heu. « Au mois d'apvril, dit la chronique, trois jours après Pasques, estoient a Ennery Robert de Heu et Jean son freire, dont Nicolle, leur ainé freire, (lequel était justement cette année-là maître-échevin à Metz) envoya un sien serviteur au dit lieu d'Ennery : là lui osterent les deux freres son cheval et ce qu'il avoit et voult on dire qu'ilz avoient coppé les oreilles au dit cheval et les avoit envoyées a leur frere sr Nicolle de Heu, chlier, lequel cela vu, envoiait ung sien paige devers eulx pour lui dire qu'ils renvoiassent le dict cheval. Lesquels enfans prinrent le paige et le battirent de verges et prinrent le pourtier et le menerent en prixon pour ce qu'il avoit laissé entreir le paige dedans le chastel.[1] » On voit que ces jeunes seigneurs de Heu avaient des habitudes de violences assez blâmables. L'un des deux, Jehan, devait la même année chercher querelle à la cité pour le fait d'intérêts mal réglés entre lui et le redoutable François de Gournay. Mais cela ne touche pas l'histoire particulière d'Ennery. Nous n'avons rien de plus à en dire.

Voilà les principaux traits de l'histoire d'Ennery durant ce que j'appellerai la partie militante de nos annales messines. Ce qui suit eut évidemment un caractère plus pacifique et par conséquent moins saillant. Nous ne saurions guère ajouter à ce que nous en avons dit dans la chronologie des seigneurs d'Ennery. Il y a cependant à écrire encore un petit *chapitre ecclésiastique* pour compléter notre notice.

Outre la seigneurie d'Ennery, possédée par les Heu et par leurs successeurs, il y avait en ce village d'autres pro-

[1] Chr. Hug., p. 852.

Digitized by Google

priétés qui ont laissé des traces dans les archives où doit fouiller quiconque s'occupe de notre histoire locale. C'est ainsi que la commanderie du Petit-Saint-Jean de Metz, c'est-à-dire de l'ordre de Malte, possédait à Ennery une très belle ferme composée de plus de deux cents jours de terres et de dix-huit fauchées de prés, ainsi que quatre-vingt-trois arpents de bois. Il est déclaré dans le pied terrier de 1744 [1], conservé aux archives de la Moselle, que ces biens « ont toujours été francs et quittes de tous cens, dixmes et redevances quelconques comme étant de l'ancien fonds et patrimoine de l'ancienne commanderie. »

Une pièce, conservée aux archives de la maison de l'ordre de Malte à Metz, indique le point de départ de cette propriété qui se sera sans doute grossie depuis par acquisitions ou héritages. Elle rappelle l'acte de vente « de 66 arpents de bois lesquels ne sont d'aucune juridiction, mais sont vendus en nature de franc-aleuf aux frères de Saint-Jean de Jérusalem par sire Mathieu, chevalier d'Errancy, Elisabeth sa femme et leurs autres héritiers, ainsi qu'il appert par lettres passées devant Rev. Jean, évêque de Metz, en janvier 1227, au temps que frère Ponce était bailly des maisons de l'hôpital de Jérusalem en Lorraine. »

Les chevaliers possédaient encore quelques *censines* à Ennery. Voici une pièce conservée aux archives de la Moselle qui indique l'établissement d'un des plus anciens de ces cens. « Cognue chose soit a tous que freire Girars d'Ainery, maistre en l'ospitail en chambres, ait aquestait à tous jors pour la mason de l'ospital, a Hawiette la fille Lowion d'Ainery vj d. de cens chascan sur la

---

[1] Pied terrier de la C^ie^ du P^t^ S^t^ Jean, établi le 24 avril 1744, à la requeste du s^r^ Esselin, substitut de m^re^ Jacques-François de Chambrun, bailly, grand'croix de l'ordre de S^t^ Jean de Jérusalem, commandeur de la com^tie^ de Vircourt et de celle magistrale du P^t^ S^t^ Jean de Metz, c^t^ les vaisseaux de son ordre. (Arch. de la Moselle.)

Digitized by Google

mason a Enerey qui fut Lowion son peire, etc. » (Daté de Noël 1261.)

La propriété d'Ennery était encore, en 1771, dans la même situation. Le terrier établi à cette époque, d'après l'ordonnance de Messire Antoine Ciriac de Rohan, bailli-grand'croix de l'ordre, capitaine-général des escadres et commandeur du Petit-Saint-Jean, n'indique aucune modification, et il ne devait pas s'en produire jusqu'au moment où la vente des biens du clergé devait la faire changer de maître.

Les chevaliers de Malte ne possédaient pas de maisons à Ennery, c'est sans doute pour cette raison qu'ils ne figurent pas dans la liste des villages et waignages du pays messin, au commencement du quinzième siècle, publiée par M. de Mardigny dans les *Mémoires* de l'Académie de Metz : on voit cependant que déjà à cette époque, et depuis plus de deux cents, ans ils y étaient seigneurs terriers.

Le souvenir des chevaliers de Malte s'est conservé dans le village à l'état traditionnel. On y dit que la petite chapelle de la Belle-Croix était le lieu de leur *veillée des armes,* et qu'ils y passaient la nuit qui précédait leur réception au titre de chevalier. Tradition évidemment mal fondée, puisqu'ils n'avaient pas à Ennery de maison de leur ordre, et que d'ailleurs cet édicule, ouvert à tous les vents, ne pouvait en aucune manière convenir à cette pieuse formalité, mais tradition qui indique la persistance des souvenirs historiques, même quand ils se dévoient hors de la vérité.

Les Bénédictins de Saint-Vincent de Metz avaient aussi à Ennery des droits de propriété, et en même temps des droits de revenu qui ne reposaient pas directement sur la possession du sol. Leurs biens fonciers paraissent y avoir été peu importants, et ne pas être restés bien longtemps entre leurs mains; j'ai cependant trouvé une reconnaissance de Collignon de Heu, du 2 octobre 1441, qui s'engage à leur payer 22 sols messins de cens pour location de deux pièces de terres, et une autre, de 17 sols messins, passée par le maire

Digitized by Google

d'Argancy, un peu plus tard, pour acensement de deux autres pièces [1].

Mais ce qui avait plus de valeur, c'était le patronage de l'église d'abord, et ensuite certains cens et dîmes dont, il est vrai, la possession finit par leur être disputée et cessa de leur appartenir. Dès la fin du douzième siècle, l'abbaye de Saint-Vincent était pourvue du droit de patronage de l'église [2]. Bertrand, évêque de Metz, le lui confirma le 21 novembre 1181, et le pape Célestin III le confirma pareillement le 13 mai 1192. Un peu plus tard cette abbaye s'enrichit d'une libéralité importante par la donation de la moitié des dîmes d'Ennery que lui fit Robert, sire de Fleuranges, en avril 1236, donation dont une copie du seizième siècle est conservée aux archives départementales et qui commence ainsi :

« Je Robert sires de Florehenges et d'Annerey, et dame Daunet ma femme, donne en almones a l'abbeyt et a conuent de sainct Vincent de Mets le trefonds des trois parties de ma moytié des grosses et menues dixmes d'Annerey..... etc. »

Cette donation est revêtue du visa de l'évêque Jean d'Apremont, en ces termes :

« Je Jehans par la grâce de Deu eueskes de Mes faiz cognaissent a tous les teilles almones que li sires Robert de Florehanges et dame Daunet sa famme ait-faictes... etc. »

Par le même acte, Robert renonçait en faveur de l'abbaye au droit qu'il prétendait avoir encore aux nominations et présentations à la cure ; de sorte que le droit des religieux de Saint-Vincent, avec cette double garantie, semblait inattaquable. Il leur fut disputé cependant, en 1315, dans un procès fécond en détails très curieux. A cette date, l'abbé Balduin ayant disposé de la cure d'Ennery, en vertu du

---

[1] Arch. dép. (Fonds de Saint-Vincent).

[2] Pouillé du dioc. de Metz (*Ex libris D. Tabouillot*). Bib. de Metz, ms. n° 88.

Digitized by Google

privilége de son abbaye, vit le nouveau seigneur du lieu, c'est-à-dire Thiébault de Heu, présenter un autre candidat au choix de l'archidiacre de Metz; le conflit fut porté devant l'évêque Renaud de Bar, qui, après avoir fait instruire l'affaire, déclara fausses et abusives les prétentions du seigneur d'Ennery. Mais celui-ci appela de cette sentence à l'archevêque de Trèves, comme d'un jugement contraire aux canons, en ce qu'elle approuvait l'élection d'un prêtre inhabile à posséder un bénéfice curial, à cause d'une maladie inguérissable dont il était atteint. Cette prétendue infraction aux règles canoniques émut l'archevêque, et il ordonna au prévot de Saint-Simon de Trèves de se transporter à Metz en personne, sous peine d'excommunication, pour y sommer l'évêque, l'abbé et celui que ce dernier avait nommé à la cure, de comparaître devant lui à Trèves pour y être jugés selon les lois canoniques. Mais les intimés n'allèrent point à Trèves, et envoyèrent à leur place un député pour déclarer à l'archevêque « que la sommation transmise par le doyen de Saint-Siméon n'était pas canonique; qu'ils n'étaient pas tenus de s'y rendre, parce que le seigneur archevêque n'avait, ni par droit ni par coutume, aucune juridiction dans le cas présent à exercer sur les sujets de l'évêque de Metz, et bien moins encore sur l'évêque lui-même et sur l'abbé de St-Vincent; » ce qu'il prouva par plusieurs raisons pleines d'autorité. Il finit par dire qu'on en appelait au Saint-Siége, et demanda de cet appel un acte qui lui fut délivré par un notaire apostolique.

Deux ans après, le seigneur d'Ennery, voyant que cette dispute était préjudiciable à l'Église, et reconnaissant que le droit de l'abbé était meilleur que le sien, finit par déclarer qu'il renonçait à ses prétentions, et qu'à l'abbé seul appartenait tout droit de nomination et de présentation à la cure. Cet acte fut passé au mois de mai 1317 devant le maître-échevin et les treize, et revêtu des sceaux des parties [1].

[1] Pouillé du diocèse de Metz. (Ut suprà.)

Digitized by Google

Le droit de patronage exercé par les religieux de Saint-Vincent sur l'église d'Ennery ne leur fut plus disputé, et ils en jouissaient encore à l'époque de la Révolution; mais c'était tout ce qui leur restait des anciens priviléges qui leur avaient été concédés en ce lieu.

Dès la fin du seizième siècle, il ne paraît plus que les terres qu'ils y avaient possédées fussent encore en leur pouvoir: les dîmes leur restaient encore, mais réduites à une moindre importance. Ils n'en avaient plus que la huitième partie. De plus, la difficulté de les faire payer devenait grande. Il y a toute une liasse aux archives, relative à un assez grand nombre d'années, qui prouve que la tenacité à réclamer était dépassée par l'entêtement à ne pas faire droit à la réclamation.

Dès 1565, Godefroy d'Eltz, seigneur d'Ennery, par son mariage avec Elisabeth de Heu, obtint une sentence en sa faveur, d'Antoine de Senneton, président de la justice de Metz, au sujet des cens en question.

En 1571, Mangin des Hazards acquiert la seigneurie d'Ennery: il ne paye aucun cens et se les laisse réclamer jusqu'en 1578.

En 1601, la seigneurie passe à Regnauld de Goz qui se les laisse réclamer aussi infructueusement.

A partir de cette époque il est probable que les religieux de Saint-Vincent y ont renoncé, car le nom d'Ennery ne figure pas dans l'état des biens du couvent, dressé au dix-huitième siècle, et qui est conservé aux archives départementales. On peut penser que ces dîmes sont comprises en bloc avec bien d'autres choses, dans ce passage de l'histoire monastique de l'abbaye. « La maison a essuyé de grandes pertes aux seizième et dix-septième siècles, la plupart des maisons ont été vendues ou ascensées, et presque tous les cens ont été perdus. »

Cependant, nous l'avons dit, le droit de patronage de l'église leur restait encore, et était fidèlement respecté.

Digitized by Google

Ainsi, nous voyons en 1664 le maréchal de la Ferté-Senneterre écrire une lettre fort humble au prieur de Saint-Vincent, auquel l'abbé, M. de Parabère, avait délégué son droit, pour obtenir la nomination de l'abbé Mouglet à la cure d'Ennery [1].

C'est sans doute à titre de patron que le monastère consent à payer, en 1676, 200 livres pour des réparations à faire à l'église, tout en déclarant expressément « qu'il n'y doit rien. »

Notre étude sur Ennery ne serait pas encore complète si nous ne disions quelques mots de la partie israélite de la population qui l'habite.

L'histoire de Metz par les Bénédictins contient au tome III, page 101, le procès-verbal de la visite faite en 1653 à cette communauté par le conseiller Andry, en exécution de la commission du maréchal de Schomberg. Nous renvoyons à ce procès-verbal qui est assez intéressant. On y voit qu'il y avait à peu près soixante ans à cette époque que les premières familles juives étaient venues s'établir à Ennery, c'est-à-dire vers la fin du seizième siècle, qu'elles étaient alors au nombre de dix, et qu'ayant depuis peu atteint ce chiffre elles s'étaient empressées d'établir une synagogue [2].

Le séjour que les juifs n'ont pas cessé depuis lors de faire à Ennery et la langue formée en grande partie d'allemand corrompu qu'ils emploient, expliquent un fait qui d'abord paraît étrange, c'est le grand nombre de *lieux dits*, portant des noms allemands, que l'on remarque sur la matrice cadastrale, alors que le pays d'Ennery est essentiellement de

---

[1] Arch. dép. fonds Saint-Vincent.

[2] Le recueil des droits seigneuriaux d'Ennery, fait en 1660, indique les « Droicts deus par les juifs qui résident audict Enery, pour raison de la permission qu'ils ont d'y resider. » Le sieur d'Eltz, en 1565, recevait de chaque ménage 18 francs messins par an. En 1645, M. de Sancé avait fixé la rétribution à 2 rixdallers. En 1655 elle était redevenue de 18 francs messins.

Digitized by Google

langue française. Tels sont les lieux appelés Dreibaum, Meschwies, Gierbaum, Durwies, Salsewies et d'autres. La population juive du village est toujours assez nombreuse et s'occupe particulièrement du commerce des bestiaux.

Maintenant que nous avons à peu près épuisé le terrain historique, il nous reste à parler des anciens monuments qu'a conservés Ennery, en nous plaçant au point de vue de l'archéologie.

Un peu avant l'entrée du village, sur la route qui y conduit, du gué de la Moselle, en face d'Hauconcourt, se trouve un petit édifice d'une rare élégance de formes et de proportions, qui abrite une croix, et qui pour cette raison porte de temps immémorial le nom de *la Belle-Croix*. Il se compose d'une voûte appuyée contre quatre contre-forts angulaires, et dont les nervures, se coupant à angle droit, se prolongent, sans tailloirs ni chapiteaux, jusqu'à une base octogonale reposant sur le sol dans chacun des angles de la petite chapelle. Sur chacune des quatre faces est ouverte une large ogive de 2m50 de large sur environ 3m80 de haut. Un mur à hauteur d'appui ferme ces ogives sur trois côtés. Les contreforts sont à deux étages et se terminent par un pignon élancé, dans la partie supérieure duquel se dessinent deux crochets en relief, et au-dessous l'écusson des *Heu*. Cet écusson caractérise les auteurs de cette jolie construction. La date 1462, en chiffres arabes, est placée au-dessus d'une des deux rosaces, d'un charmant dessin, qui décorent deux faces opposées. Elle s'accorde parfaitement avec le style de la construction pour fixer l'époque où elle fut élevée. C'est donc probablement un monument de la piété filiale de Jean de Heu, qui le consacra au souvenir de son père Nicole II, le grand aumônier, mort en cette année même. La croix, renversée pendant les jours néfastes de la Révolution, a été rétablie depuis le commencement de ce siècle. Elle n'est pas dénuée d'une certaine élégance, mais son style n'est pas assorti avec celui de l'édicule qui l'abrite.

Digitized by Google

Lorsque, en suivant le chemin sur le bord duquel s'élève *la Belle-Croix* on arrive à Ennery, son château attire tout de suite le regard. Il est facile de se rendre compte de son ancienne importance, par ce qui reste encore de ses dispositions défensives. Le château a la forme presque carrée; il avait encore à la fin du dernier siècle quatre tours à ses angles. Il ne lui en reste plus que deux surmontées de poivrières coniques. Il repose sur une plate-forme ou massif carré défendu par quatre fortes tours aux angles. Tout autour de ce massif existe un large fossé, dans le milieu duquel serpente un ruisseau d'eau vive. Un pont de bois léger, qui tient la place de l'ancien pont-levis, fait communiquer cette partie du château, qui formait autrefois comme le réduit de la forteresse et l'habitation du seigneur, avec une seconde cour ou plate-forme aussi entourée de fossés et sur laquelle s'élevaient les bâtiments des communs et les logements occupés par les défenseurs. Des deux côtés de cette plate-forme sont encore de vastes bâtiments, à leur extrémité flanqués de deux tours, défigurés il est vrai par les convenances de l'industrie qui s'y est assise, mais dont le plan est fort intelligible. Le pont-levis, qu'a remplacé un second pont de bois, franchissait le fossé en face de la porte d'entrée. Derrière cette porte était une petite cour flanquée de toutes parts où l'on pouvait accumuler les obstacles contre l'ennemi maître de la porte extérieure.

Puis, s'il en triomphait et qu'il réussît à s'emparer de de la cour des communs, il se trouvait exposé sans abri aux coups des défenseurs de la plate-forme du château un peu plus élevée que l'autre et séparée d'elle par un puissant fossé. Ces défenseurs pouvaient donc, grâce à cette disposition avantageuse, résister longtemps encore ou obtenir une capitulation honorable.

On voit que le système de défense du château était complet; mais il faut, pour bien faire, regarder les choses de plus haut et ne considérer le château que comme la cita-

Digitized by Google

delle d'une place fortifiée, car Ennery tout entier était revêtu d'un caractère défensif. Une solide muraille, percée de meurtrières, l'enfermait et ne s'ouvrait qu'à deux endroits opposés, où se trouvaient les portes dites *porte haute* et *porte basse,* ouvertes dans des rentrants et solidement flanquées. En plusieurs places se trouvaient, en arrière de l'enceinte, des tours, rondes ou carrées, percées de meurtrières et de créneaux, et présentant plusieurs étages de feux, dont une existe [1], parfaitement intacte, et offre un très curieux spécimen du genre d'architecture militaire que l'on pourrait appeler *rurale*. Les villages fortifiés étaient jadis nombreux dans les environs de Metz, mais il en est peu qui, comme Ennery, aient conservé des restes importants de ces murs de défense, auxquels seuls autrefois était due la sécurité de leurs habitants.

En face de l'extrémité de la cour des communs opposée au château, se trouve, de l'autre côté du fossé, en cet endroit en partie comblé, un pré qui rappelle certainement quelque événement militaire, car il porte le nom de *Pré des soldats*. Un autre qui n'en est pas éloigné est appelé le *Pré de la hallebarde*. Quelques autres fortifications s'élevaient auprès d'Ennery dont la tradition a conservé le souvenir. Ainsi il y a un *lieu dit* dans le voisinage de l'ancien lit de la Moselle qui s'appelle *Devant la ruine,* et qui est relatif à une place d'où l'on commandait le cours de la rivière. Un peu plus loin, sur la route d'Ennery à Ay, on distingue parfaitement des traces d'une fortification carrée, qui est connue sous le nom, de forme allemande, de la *Klopp*.

Nous arrivons enfin à l'église qui occupe le fond d'une belle place plantée d'arbres, et dont la façade produit une impression agréable lorsque l'on débouche de la rue qui

---

[1] Elle se trouve dans une cour de ferme appartenant à madame de Lavernette. En face de cette tour est un fragment encore intact de l'enceinte. A quelques pas de là s'ouvrait la *porte haute*.

Digitized by Google

longe le château. Mais avant d'y arriver il faut relever une inscription, incrustée dans un mur, un peu à gauche et en avant de la maison d'école, et qui rappelle une libéralité de Nicolas de Heu, seigneur de Vry, et fils aîné de Nicolle III, faite, en 1537, aux habitants d'Ennery.

Nicolle IV de Heu, chevalier, seigneur de Vry, conseiller et chambellan de l'empereur Charles V et de Ferdinand, roi des Romains, son frère, était amant de Saint-Jean à Metz; il fut maître-échevin en 1528. Si nous en croyons M. d'Hannoncelles, il y mourut sans alliance en 1547, et en 1537, deux ans après la mort de son père, il ne devait avoir aucun droit sur la seigneurie d'Ennery. On pourrait donc à ce titre s'étonner de voir cette fondation faite par lui; mais nous avons vu que l'auteur de *Metz ancien* a commis une erreur, et que Nicolas IV a certainement été seigneur d'Ennery et marié. Il est bien fâcheux que nous ne puissions résoudre avec plus de netteté ce point historique. Il paraît, d'après son épitaphe où il ne porte que le titre de seigneur de Vry, qu'il n'avait pas conservé cette seigneurie jusqu'à la fin de sa vie. Mais il est hors de doute qu'il l'a possédée, et cette inscription, d'ailleurs, en fait foi d'une manière évidente. Elle est écrite en capitales romaines et est parfaitement conservée; en voici le texte :

NICOLA HVIVS KAROLI V^{I}
CÆSARIS CONCILIARIVS PVB
LICĀ PLATEĀ PVBLICÆ
COMMODITATI PERPETVO MVNERE
DONAVIT CIVIBVS ENNEREY
M DC XXXVII.

L'église d'Ennery est de la fin du quinzième siècle. Elle renferme, dans le chœur et le transept, qui ont conservé intacte leur ancienne architecture, des détails d'un remarquable intérêt.

Le chœur, terminé par une abside semi-hexagonale, est

Digitized by Google

éclairé par trois fenêtres géminées de forme ogivale, ayant à peu près 1 mètre de large sur 2 mètres de hauteur. Le transept l'est de chaque côté par une fenêtre de même forme, de $1^{m},30$ sur $2^{m},50$ environ. Les nervures des voûtes se prolongent pour former les colonnes, sans interposition de chapiteaux ni de tailloirs. Dans le chœur, ces nervures se découpent, de manière à former un faisceau de cinq colonnettes, et le profil de la nervure est d'une grande richesse. Trois de ces nervures reposent sur des bases hexagonales, jointives, et deux forment l'encadrement de la fenêtre. Elles sont également privées de chapiteaux, de même que le meneau. Sur les six clefs de voûte du chœur, il en est cinq qui portent la *coquille de sable*, pièce principale des armes de la famille de Heu. Celle du centre porte des armoiries écartelées que le temps a rendues illisibles. A droite s'ouvre la porte de la sacristie; à gauche est une arcade encadrée dans une moulure d'un profil très riche. Près de la sacristie est une petite crédence qui présente la forme de l'ogive en accolade, avec un écusson des Heu en relief, très élégamment posé. Les vitraux qui décorent les fenêtres sont d'une admirable beauté dans le chœur et au bras gauche du transept. On dit qu'ils sont de notre grand verrier de la cathédrale et de Sainte-Barbe, Valentin Bousch. Rien ne paraît choquer la vérité dans cette assertion.

Les fenêtres du chœur sont décorées des images de saint Arnould et sainte Catherine à gauche; saint Sébastien et saint Roch au milieu; saint Hubert et saint Jean-Baptiste à droite. Les figures sont merveilleusement intactes. Au-dessus de chaque figure est un charmant petit sujet, composé d'un ange sortant du haut d'une tour et jouant de la trompette, et aux pieds de cette tour de deux autres anges jouant de la cithare et du violon. Au-dessous est une ornementation en rinceaux qui sort des ateliers de M. Maréchal. Un quatrefeuille, qui remplit l'espace au-dessus du meneau, contient un soleil rayonnant.

Digitized by Google

Dans la fenêtre du collatéral droit, à la partie supérieure de l'ogive, est un lion *passant* dans un cadre. Au-dessous, une délicieuse figure d'enfant blond et rose (un enfant Jésus, sans doute), dans l'exécution de laquelle on admire une délicatesse de pinceau prodigieuse. Les deux figures de saint Nicolas et de saint Jean-Baptiste (pour la seconde fois) remplissent les fenêtres. Au-dessus de saint Nicolas est un cartouche contenant l'inscription suivante, si je l'ai bien lue :

NIQUE CLOSSE
D'ALTORFF ME
FIT FAIRE. 1548.

Le nom et la date s'accordent très-bien pour permettre d'attribuer cette libéralité de la décoration d'une fenêtre, à Nicolas d'Altorf, gouverneur du château d'Ennery, qui, en 1544, prenait, pour 33 ans, de Calais de la Barre, l'admodiation des biens que la Commanderie du Petit-Saint-Jehan possédait dans le village.

Les vitraux du collatéral droit ne sont pas évidemment du même auteur que le reste, et ils ont un bien moindre mérite au point de vue artistique.

Le quatrefeuille qui les surmonte porte un casque surmonté du *IHS* du moyen âge, gothique représentation du saint nom de Jésus, que les pères Jésuites ont adopté pour chiffre de leur ordre, en le décomposant en trois initiales. Dans l'espace arrondi formé par les crochets, se trouvent les écussons que portait écartelés en ses armes Godefroy de Brandenbourg, père de Marguerite de Brandenbourg, l'épouse de Nicole III de Heu ; à gauche celui des Meysembourg, *d'or au chef de gueules, chargé de trois merlettes d'argent ;* à droite celui des Brandenbourg, *de gueules, à l'écu d'argent en cœur ;* au-dessous se voient les images de saint Nicolas et de sainte Marguerite, patrons des donateurs : car nul doute n'est permis en présence de l'inscription

Digitized by Google

suivante, écrite en caractères gothiques sur deux lignes, de cette manière :

S. Nicolle de ben chlier Dame
Marguerite se fame.

Toute l'ornementation du vitrail est dans un style assez élégant de la Renaissance.

Nicole III étant mort en 1535, il est probable que l'époque de la décoration de cette fenêtre est antérieure à cette date, ou tout au plus contemporaine.

L'église d'Ennery a été agrandie de 5m50 dans le sens de sa longueur, en 1855. On lui a élevé, sur la place, une nouvelle façade ornée d'un portail, que décorent des crochets et des pyramides, et que surmonte une rosace élégante. Il est bien fâcheux que la médiocrité des ressources dont on disposait ait forcé la commune à adopter pour l'intérieur un arrangement composé, au-dessus de la nef, d'une voûte ogivale en berceau, exécutée en plâtre, et au-dessus des collatéraux, de plafonds plats, le tout reposant sur des piliers carrés ; le talent d'un habile architecte devait être impuissant à rendre satisfaisante une semblable disposition.

Un très grand luxe intérieur a été déployé dans l'église d'Ennery restaurée ; une grande partie de l'honneur en revient au regrettable curé Gout, mort en 1861. Il a cherché à donner au mobilier, aux autels, à l'ensemble de la décoration, un caractère d'homogénéité complet, et, en certains points, il y a réussi. Un grand travail de décoration murale, confié au pinceau de M. Malardot, un peu dans le style de l'église de Sillegny, avait été entrepris par son zèle et a été interrompu par sa mort. Il y en a cependant déjà une partie considérable qui est terminée et qui produit tout son effet. Le chœur et le transept sont très avancés. A la voûte du transept se voient les quatre évangélistes. Sur les murs plans

Digitized by Google

contre lesquels sont appuyés les autels de la sainte Vierge et de saint Nicolas, sont peintes de grandes figures représentant, d'un côté, saint Joseph et saint Augustin, de l'autre, saint Marcel et saint Etienne; en face de la porte d'entrée, et dans une sorte de tympan découpé au-dessus du transept par l'ogive de la voûte en berceau, est la scène du crucifiement, composée de plusieurs personnages qui entourent la croix, dont sainte Madeleine, aux pieds du Sauveur, est le principal personnage. Les voûtes du chœur sont décorées de rinceaux et d'ornements variés. Le ton général de la peinture est *à l'effet*. L'or et les nuances les plus vives y sont employées avec profusion, et peut-être un peu aux dépens de la part que l'architecture doit toujours avoir le droit de faire respecter dans l'effet général.

L'église est bien dégagée des voisinages incommodes qui, trop souvent dans nos campagnes, compromettent la conservation des monuments religieux. Dans les contreforts qui soutiennent le chœur on remarque plusieurs jolies petites niches qui y ont été pratiquées, et dont l'une, malgré ses mutilations, fait encore admirer une rare élégance d'exécution.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR LES

ORIGINES DE METZ,

DE TOUL ET DE VERDUN,

par le R. P. Julien BACH, S. J.

S'il est une question qui soit digne d'occuper une place dans les études archéologiques d'une ville, c'est sans contredit celle de son origine ; elle serait même la plus intéressante de toutes, s'il était possible de la traiter à fond. Malheureusement le berceau des villes est caché le plus souvent dans une antiquité obscure ou fabuleuse ; c'est une loi commune à laquelle n'ont pas échappé les cités les plus fameuses du monde. Telles furent les villes de l'Asie et de la Grèce, telle fut la ville de Rome.

Nos anciennes villes de France ont aussi leur époque d'inévitable obscurité. Ce qu'on y remarque de particulier, c'est que leur véritable origine se trouve réellement placée aux confins de deux civilisations, dont l'une arrive en souveraine, tandis que l'autre se meurt et disparaît. On peut le dire de la plupart d'entre elles, elles sont nées depuis César, leur berceau a été romain, et ce n'est que sous l'influence romaine qu'elles ont crû et prospéré. Grâce aux *Mémoires* du grand conquérant, nous savons les noms d'un nombre considérable de forteresses et de villes gauloises ; que sont-

Digitized by Google

elles devenues? A peine reste-t-il dans certaines provinces quelques pierres informes et moussues qui gisent dédaignées sur le sol et qui témoignent seulement que le druidisme a passé par là. Le reste a disparu pour faire place à une ville toute romaine : ce qui était gaulois n'a servi que de réceptacle aux créations nouvelles.

Est-ce à dire que l'étude de nos origines doit se borner à l'établissement des Romains parmi nous, et que toute recherche sur les époques antérieures soit un travail stérile? A Dieu ne plaise! A part l'intérêt qui s'attache toujours aux découvertes que l'on fait dans un monde peu connu, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de bien comprendre l'action romaine, si l'on ne commence pas d'abord par connaître l'élément gaulois avec lequel elle s'est combinée : s'enquérir de l'origine d'une ville gallo-romaine, c'est demander à la fois ce qu'elle était avant l'expédition de César, et comment sa transformation s'est opérée.

Voilà le double point de vue qui se présente à nous, quand nous voulons scruter les antiquités de nos trois villes, issues toutes les trois de la même colonie et soumises de temps immémorial aux mêmes destinées politiques et religieuses.

Il faut l'avouer, ce travail n'est pas sans épines. En fait de documents, nous n'avons rien hérité de nos ancêtres ; point de chroniques, point de chants nationaux et même point de fables. Les Gaulois n'écrivaient pas, et pour dissiper les ténèbres qui couvrent leur antique existence, nous n'avons que les témoignages quelquefois suspects et toujours bien restreints des auteurs latins ou grecs. A cette difficulté sont venus se joindre les ravages des barbares : presque toutes les constructions romaines sont ensevelies sous les ruines, et c'est du milieu des décombres que l'historien tire quelquefois ses renseignements les plus curieux. Ne soyons pas étonnés que nos origines gallo-romaines aient été si mal connues : le zèle des plus érudits était arrêté par des obstacles insurmontables.

Digitized by Google

Mais de grands pas ont été faits, en France, dans l'exploration des antiquités nationales; du nord au midi, le vieux sol des Gaules est interrogé avec bonheur, et la Médiomatricie en particulier a été l'objet de découvertes inattendues. A la Société d'Archéologie de la Moselle il appartenait de donner une nouvelle impulsion à ce genre d'études, et plusieurs de ses membres ont déjà su, dans des travaux remarquables, arracher plus d'un secret à nos origines. Je serai heureux si, par le contingent de mes recherches, il m'est donné de dissiper une partie des nuages qui les couvrent encore.

I

Distinction primitive des villes gauloises.

Au moment de commencer une série d'études sur quelques-unes de nos villes, je suis arrêté par une question préalable. Car des opinions étranges ont été mises en vogue et trouvent encore de nos jours des échos trop faciles. On a prétendu que les Gaulois n'avaient point de villes. Cette thèse avait d'abord été soutenue avec assez d'érudition et beaucoup de hardiesse par Dulaure dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France (t. II, p. 82), et quand un peu plus tard, en 1821, il donna son *Histoire de Paris*, on y lut avec étonnement ce singulier passage :

« Ce n'était point une ville. Les Gaulois, à cette époque, n'en avaient pas ; ils habitaient des chaumières éparses dans les campagnes; et lorsqu'ils craignaient une attaque, ils se retiraient avec leurs denrées, leur ménage et leurs bestiaux dans leurs forteresses, et y construisaient à la hâte des cabanes où ils abritaient leurs familles et leurs provisions. » (*Hist. de Paris*, t. I, p. 37.)

Digitized by Google

Cette sentence absolue, malgré les dissertations de l'antiquaire, était plus piquante que persuasive.

La même année, un auteur, dont le nom tient une belle place parmi les archéologues de l'Est, M. de Golbéry, se chargea de la réfuter dans une brochure, malheureusement trop courte. Elle était intitulée : *Les villes rasées par M. Dulaure et rebâties par M. Golbéry,* Le spirituel écrivain s'est contenté de signaler quelques erreurs et de les rectifier en peu de mots.

Après lui, en 1839, Valkenaer, parlant de la même opinion, l'appelle avec un peu de bile, *un paradoxe historique.* « Pour le soutenir, dit-il, il a fallu détourner les expressions les plus connues de leur sens véritable, et oublier ou ignorer ce que tout le monde sait. » [1]

A notre tour, afin de mettre de la précision dans les recherches que nous nous proposons de faire, essayons aussi de définir. Sans prétendre expliquer ce que tout le monde sait, j'ai pensé que, dans un Mémoire où les expressions les plus fondamentales sont exposées à des méprises ou à des malentendus, il était du devoir de l'écrivain d'en bien établir le sens. Nous interrogerons d'abord les latins.

1. Civitas. Chez les latins, le mot *Civitas* ne signifiait pas une ville, mais une société d'hommes unis entre eux par les mêmes droits sociaux ; c'est la définition donnée par Cicéron: *Cœtus hominum jure sociati quæ civitates appellantur.* En français, le mot *cité* ne devrait pas avoir un autre sens. Lorsque César, Tacite et les autres écrivains latins parlent des différents peuples des Gaules, ils emploient *civitas* comme synonyme de *gens.* De cette manière une cité renfermait tous les habitants d'une province, et dans chaque cité on distinguait un certain nombre de villes, de bourgades ou de forteresses, indépendamment du chef-lieu.

---

[1] *Géogr. anc. des Gaules.* I, 244.

Digitized by Google

Les *Parisii* étaient les habitants de toute une province qu'on appelait *Civitas Parisiorum,* et le chef-lieu était *Lutetia.* Pareillement la cité des Bituriges formait une grande province dont la capitale était *Avaricum;* la cité ou province des Rèmes avait pour chef-lieu *Durocortorum,* etc.

Qu'on me pardonne des notions si élémentaires, j'en ai besoin pour procéder avec ordre. D'ailleurs, à dater de l'organisation de l'empire sous Dioclétien, l'usage est devenu si fréquent d'employer le mot *civitas* dans le sens de ville, qu'on est obligé de se tenir sur ses gardes quand il s'agit des siècles antérieurs. Contradiction singulière, la cité des *Parisii* était répandue au nord et au midi de la Seine, Lutèce n'en était que le chef-lieu, et aujourd'hui par le *quartier de la Cité* on entend l'île de l'ancienne Lutèce, à l'exclusion du reste de la ville.

Dans tout ce Mémoire, quand nous emploierons le mot *Cité,* ce sera toujours dans le sens primitif.

2. Pagus. Chaque cité était partagée en un certain nombre de cantons ou de districts; c'est ce qu'on appelait *Pagi.* Cette division, qui existait déjà plus ou moins à l'époque gauloise, fut complétée et régularisée sous Auguste. Le *Pagus* était donc une assez grande étendue de pays, égale quelquefois à un de nos arrondissements actuels. Personne n'ignore que *Pays* vient de *Pagus* et *Paysan* de *Paganus.*

3. Urbs. Lorsque les latins voulaient parler non des hommes, mais de leurs domiciles, ils disaient *Urbs;* nous avons encore pour ce mot la définition de Cicéron: *Domicilia conjuncta, quas urbes dicimus.* Il signifiait donc un assemblage nombreux d'habitations, unies entre elles dans une même localité.

Il est incontestable que dans ce sens les Gaulois avaient de véritables villes, et les historiens latins les appellent *urbes.* A la vérité elles ne ressemblaient aucunement à nos villes modernes, il n'y était pas question de rues tirées au cordeau, de places publiques, de colonnades ou de monu-

Digitized by Google

ments, d'une architecture quelconque ; mais ce n'étaient pas, comme le prétend Dulaure, des chaumières éparses dans les campagnes, c'était un assemblage, une réunion sociale d'habitations, *domicilia conjuncta,* et dans chaque cité on les distinguait les unes des autres. César dit formellement que dans la cité des Suessiones il y avait douze villes, *urbes,* dans celle des Bituriges au moins une vingtaine.

4. Oppidum. Ce mot, et son diminutif *oppidulum* étaient employés pour désigner des forteresses, et ici nous avons à faire une distinction importante. Parmi les *oppida* gaulois, les uns n'étaient que de simples forteresses de difficile accès, destinées à servir de refuge en cas de danger. Elles n'étaient habitées que temporairement. Tel fut l'*oppidum* des Aduatiques dont la description, faite par César, a suggéré à Dulaure son fameux paradoxe.

D'autres *oppida* fortifiés par l'art ou par la nature, avaient des édifices, habitations ou magasins, mais en trop petit nombre pour mériter le nom de villes : aussi n'étaient-ils jamais appelés *urbes*. Tel fut *Divodurum,* comme nous le verrons plus tard.

Enfin il y avait beaucoup d'*oppida,* qui étaient de temps en temps appelés *urbes* par les auteurs latins, et dont il serait évidemment faux de dire qu'ils n'étaient habités que temporairement. Tels furent *Avaricum, Vesontio, Durocortorum,* etc. C'est qu'en effet ils renfermaient de nombreuses habitations et formaient par conséquent de véritables villes, mais ces villes étaient fortifiées par une enceinte, soit de remparts en maçonnerie, soit de palissades ou de fossés.

5. Castrum. Ce mot qui signifie un camp fortifié, suivant l'usage constant des Romains, n'appartient pas à la civilisation des Gaules. Mais souvent le *Castrum* a remplacé une localité gauloise plus ou moins fortifiée. Il en est de même de son diminutif *Castellum*. Tels furent sur les bords de la Moselle *Scarpona* et *Caranusca*.

6. Vicus. Moindre que la ville proprement dite, le *vicus*

Digitized by Google

était aussi un assemblage social d'habitations dans une même localité. Tantôt il désignait une bourgade ou un village, tantôt un faubourg ou un quartier d'une ville. C'était quelquefois une même famille dont les membres venaient se grouper et se multiplier sans vouloir se séparer; quelquefois c'étaient des artisans que la même industrie réunissait à cause des intérêts communs ou de la commodité d'un site. Une fontaine suffisait pour donner naissance à un village. Bien des villes ont dû commencer par un *vicus*.

7. Ædes, Ædificia. César appelle ainsi des bâtiments isolés assez considérables pour avoir quelque importance, et il paraît qu'il y en avait un grand nombre dans les Gaules. Nous pouvons y reconnaître le domaine d'un riche; c'était, par exemple, une métairie avec toutes ses dépendances, un magasin, un atelier; l'utilité était la seule règle de son emplacement ou de sa conformation. Plus tard l'opulence d'un praticien saura choisir un site délicieux pour y établir sa *villa*.

Après ces définitions arides, ouvrons les *Commentaires* et voyons-y dans un seul passage une application frappante et claire de tout ce que nous venons de dire. Je veux parler du siége d'Avaricum. César dit d'abord de cette ville qu'elle est très-grande et très-fortifiée, *oppidum maximum et munitissimum*, puis il raconte qu'après la harangue de Vercingétorix, il fut décidé que, pour réduire les troupes romaines menacées de disette, il fallait mettre le feu à tous les villages et bâtiments, *vicos atque ædificia incendi*, et même à toutes les villes qui ne seraient pas assez fortes ou qui offriraient une proie trop facile aux Romains. En effet, plus de vingt villes sont brûlées, *viginti urbes Biturigum incenduntur*; de tous côtés on aperçoit des incendies. Puis quand il s'agit d'Avaricum, les habitants de cette capitale se prosternent et supplient l'assemblée de ne pas les forcer à brûler de leurs propres mains cette ville, qui servait en même temps de défense et d'ornement à la cité, *quæ et*

Digitized by Google

præsidio et ornamento sit civitati, et qui était presque la plus belle ville des Gaules, *pulcherrimam propè totius Galliæ urbem.* Lib. VII. 15.

Donc il y avait de véritables villes, les unes grandes, les autres petites, et même de belles villes dans les Gaules, et s'il est vrai que plusieurs *oppida* n'y étaient que des lieux de refuge en cas de guerre, il n'est pas moins certain que la plupart des villes mentionnées par César et les autres historiens anciens, avaient une population permanente et parfois très-nombreuse.

Pour compléter ces observations préliminaires, disons un mot des maisons gauloises. On a prétendu qu'elles n'étaient généralement que des huttes sales et basses, qu'elles étaient assez semblables pour la forme à des ruches d'abeilles et qu'il fallait en chercher le type dans certains hameaux de l'Allemagne ou du Morbihan, où l'on voit les hommes, les femmes, les enfants et les bestiaux entassés pêle-mêle. C'est une exagération. Sans doute il y avait dans les Gaules beaucoup de cases pauvres, petites et probablement malpropres. Mais il y avait aussi beaucoup de domiciles riches et de ces bâtiments que César nomme *ædifica.* Ceux-là étaient assez grands et ne manquaient pas d'une certaine élégance; les murailles recevaient au dehors et au dedans un enduit lisse et coloré. (Diod. sic.) Les toitures n'étaient pas toujours de chaume; elles étaient faites souvent de bardeaux ou de petits ais de chêne en forme d'ardoises [1]. Pendant près de cinq cents ans, Rome n'avait pas eu d'autre toiture [2]. Enfin, du temps d'Auguste, Vitruve disait, et son témoignage pourra servir à nous consoler du peu de progrès que nos ancêtres avaient fait en architecture :

« A Marseille, nous pouvons remarquer qu'au lieu de

---

[1] *Scandulis robustiis aut stramentis.* Vit. 2, 1.

[2] *Scandulâ contectam fuisse Romam usque ad bellum Pyrrhi, annis 470, Cornelius Nepos auctor est.* Plin. XVI. 10.

Digitized by Google

tuiles, c'est de la terre pétrie avec de la paille qui recouvre les toits [1].

» A Athènes, l'aréopage a été conservé jusqu'à ce jour, avec son toit d'argile, comme un modèle de l'antiquité [2]. »

Tous ces renseignements et beaucoup d'autres que j'omets, pour ne pas dépasser les bornes d'une introduction, nous sont venus par les auteurs grecs et latins. Mais n'est-il pas possible d'interroger les Gaulois eux-mêmes sur la disposition de leurs villes? Déjà depuis longtemps on avait observé que les noms des villes et des tribus gauloises étaient ordinairement tirés de la nature du terrain qu'elles occupaient. C'était là un point capital, capable de jeter beaucoup de lumière sur la topographie des Gaules, et il est à regretter que nos géographes n'en aient pas fait une application plus fréquente ou plus judicieuse. Combien n'y a-t-il pas eu d'origines obscurcies par la manie de recourir à des étymologies latines pour expliquer des noms gaulois! Voyons ce qu'une critique plus sérieuse nous enseigne.

Les noms des villes gauloises, tels qu'ils nous ont été transmis, sont habillés à la romaine; mais en les dégageant des voyelles euphoniques et des désinences latines, on obtient des racines gauloises dont il est souvent possible d'avoir la vraie signification, soit en les confrontant les unes avec les autres, soit en les comparant avec les racines analogues de l'allemand et du breton; un très-petit nombre se retrouvent dans le grec ou dans le latin.

Or, en examinant les noms gaulois de nos villes, il est facile de remarquer qu'ils sont ordinairement composés de deux racines, dont la seconde exprime le genre, et la première l'espèce. Cherchons-en la preuve dans quelques exemples.

---

[1] *Sine tegulis subacta cum palcis terra,*

[2] *Athenis Arcopagi antiquitatis exemplar luto tectum ad hoc tempus.* Vit. 2. 1.

Digitized by Google

DUN. Ville située sur une colline. On sait qu'aujourd'hui encore on appelle *dunes* des collines de sable et que *Dunkerque* signifie l'église des Dunes. Chez les Gaulois, cette racine désignait ordinairement une ville forte, à cause de sa situation élevée, mais habitée en temps de paix comme en temps de guerre. Exemples :

Ebrodunum, Embrum ; la ville de la forêt.
Nouiodunum, Nevers ; la ville de la prairie.
Segodunum, Rodez ; la ville aux provisions de blé.

Nous verrons plus tard la signification de **Verodunum** quand nous parlerons des origines de Verdun.

DUR. Forteresse avec une rivière qui en baigne les murailles et qui lui sert de défense. Encore aujourd'hui en breton le mot *Dour* signifie un cours d'eau. Exemples :

Divodurum, la forteresse aux deux rivières.
Batavodurum, la forteresse des Bataves.

Les origines de Metz nous fourniront quelques détails intéressants sur le sens de cette racine.

BRIG et BRIV. Ville signalée par un pont. Cette racine se retrouve jusques chez les Celtibères. Exemples :

Latobriga, village des Bauraques ; pont de l'étang.
Eburobriga, Avroïles ; pont de la forêt.
Samarobriva, Amiens ; pont sur la Somme.
Segobriga, Ségorbe dans la Celtibérie.

Nous avons en allemand la racine correspondante, *Bruck*. Sarrebruck est le Pont sur la Sarre. Les Latins, au lieu de *Sarabriga*, ont dit : *Pons Saravi*.

MAG. Ville ordinairement fermée, appelée par les latins tantôt *urbs*, tantôt *oppidum*. Exemples :

Rotomagus, Rouen ; la ville du passage.
Mosomagus, Mouzon, la ville de la Meuse.

On fait venir le mot *magasin* de l'arabe, je lui donnerais volontiers une origine celtique.

Digitized by Google

AC. Même signification, racine plus particulière aux provinces celto-belges. Exemples :

Torn-acum, Tournay; la ville à l'enceinte d'épines.
Camar-acum, Cambray; la ville aux maisons voûtées.
Corter-incum, Courtray, la ville aux jardins.

Des latinistes font venir cette racine du mot *aqua*. Elle correspond plutôt à la racine allemande ou flamande *Hag*, qui signifie enclos.

CONDATE. Ville située au confluent de deux rivières. Les racines sont: *Cond*, angle; *at*, suffixe d'étendue. Bien des localités portaient ce nom. Exemples :

Condate *Redonum*, Rennes, située au confluent de l'Ille et de la Vilaine.

Condate, Condé, ville forte du Nord, au confluent de la Haine et de l'Escaut.

Condate, Condé, village de la Moselle, situé au confluent des deux Nieds.

Je m'arrête; cet aperçu philologique exigerait de plus amples développements; ils trouveront leur place dans une étude spéciale. Maintenant, après ce trop long préambule, transportons-nous sur les bords de la Moselle.

II

La Colonie mosellane.

A une époque ancienne, mais inconnue, lorsque de nombreuses tribus de race belge abandonnèrent la Germanie les unes après les autres, et franchirent le Rhin pour s'établir dans le nord des Gaules, il y en eut une qui s'arrêta dans la région de l'Est, et dont l'autonomie fut déterminée de bonne heure, soit par son propre génie, soit par la nature

Digitized by Google

des contrées qui lui échurent en partage. Je l'appelle volontiers *Colonie mosellane,* car on ne lui connaît pas d'autre nom, et voici comment je me représente les progrès de son invasion.

Comme elle avait fait son entrée dans les Gaules non loin de l'embouchure de la Moselle, sa marche était tracée, elle remonta instinctivement cette rivière, en occupa les deux rives et se répandit dans le pays d'alentour : toute la région de la Moselle inférieure devint son domaine. Telle fut la première phase d'une migration, qui n'a pas eu de chronique, mais qui ne pouvait commencer d'une autre manière.

Heureuse et fière de sa bonne fortune, la colonie chercha d'abord à former des établissements dans les contrées dont elle s'était emparée; elle y construisit des huttes grossières, comme elle faisait en Germanie, dans les bois, dans les vallées, au bord de l'eau, partout où le hasard fixait chaque famille. Cependant elle allait toujours en se développant et n'avait pas perdu son instinct aventurier. Quand elle fut arrivée au confluent de la Moselle et de la Sarre, il se fit parmi les colons une commotion générale. Invités par la beauté du pays qui s'offrait à leurs regards, ou plutôt poussés en avant par une autre tribu belliqueuse qui venait de franchir aussi le grand fleuve et qui fut connue plus tard sous le nom de Trivères, ils décidèrent qu'il fallait tenter une nouvelle expédition.

Le signal est donné; on se dirige vers le midi, les femmes et les enfants sont placés sur des chariots, tous se mettent en marche, enmenant avec eux leurs troupeaux, leurs bêtes de somme, leurs provisions et jusqu'aux débris de leurs cabanes; les uns choisissent la rive gauche du Rhin, les autres remontent la Sarre; le plus grand nombre suit la Moselle et s'empresse de prendre possession des belles collines qui se montrent de chaque côté de ses rives; les vallées de la Caner, de l'Orne, de la Seille, de la Meurthe, ne tardent pas à être occupées successivement. Les anciens

Digitized by Google

habitants (car des familles celtiques y étaient déjà établies, et peut-être depuis bien des années) sont obligés de fuir ou de se fondre avec la nation envahissante.

Alors commença pour la colonie belge sa seconde période et son établissement définitif. Jetons les yeux sur les contrées qui doivent désormais lui appartenir. On peut dire qu'elles formaient au midi des Trivères une région naturelle, bien limitée entre le Rhin et la Meuse; la Moselle avec ses affluents en était la ligne centrale et comme la grande artère; de droite et de gauche, le long de son cours, se succédaient des collines d'une infinie variété, et de l'orient à l'occident, toutes les configurations de terrain se rencontraient, depuis les vastes plaines jusqu'aux montagnes les plus abruptes, région pittoresque et singulièrement favorisée de la nature, mais d'une beauté sauvage. Elle était presque entièrement occupée par des forêts aussi anciennes que le monde, forêts de chênes et quelquefois de hêtres, où se mêlaient ça et là le coudrier, le charme et le bouleau : les terrains humides et les îles des rivières étaient toutes garnies de saules.

On trouvait aussi de véritables déserts et des sols arides dans les terrains du trias et notamment dans ceux du grès bigarré, peu propres aux essences forestières: plusieurs cantons arrosés par les deux Nieds, par la Seille et par la Meurthe, ont été stériles pendant bien des siècles; les nombreux marécages et les étangs qu'ils renfermaient n'étaient fréquentés que par les grèbes et les oiseaux de passage. Un peu plus loin, le sol arénacé du grès vosgien et des terrains granitiques, favorable aux grands arbres, formait à l'est et au midi une barrière plus impénétrable que les Ardennes. Sur les deux versants de la région montagneuse régnait une immense forêt de hêtres et de chênes, couronnée sur toutes les hauteurs par des conifères à la sombre verdure.

Ainsi l'aspect général de la province avait quelque chose

Digitized by Google

de sauvage. Mais de toutes parts dans les endroits laissés libres par les forêts, le long des rivières, dans les plaines surtout du diluvium, la terre se couvrait chaque printemps d'une végétation spontanée et luxuriante, qui annonçait sa fécondité et ses richesses futures. La nature attendait le travail de l'homme.

Que feront les nouveaux maîtres de cette vaste et fertile province? Ils avaient apporté dans le pays conquis les mœurs de leur première patrie, mœurs simples et en quelque sorte patriarchales, mais grossières et à demi-barbares, et nous pouvons leur appliquer en grande partie ce que César et Tacite ont dit des Germains de leur temps. Bien différents des Gaulois, leurs voisins et leurs frères, ils n'avaient rien de ce qu'on appelle civilisation. Ils vivaient dans des huttes isolées et sans lien social; il n'y avait parmi eux ni chef de la nation, ni magistrats, ni druides. Etrangers aux arts, ils ne s'appliquaient pas même à l'agriculture: les hommes la dédaignaient comme indigne d'eux et laissaient aux femmes et aux enfants le soin d'arracher à la terre quelques plantes offertes par le hasard, ou de faire croître de l'orge pour la fabrication de la bière.

Ils n'attachaient d'importance qu'à la possession de nombreux troupeaux. C'était là leur unique richesse[1]; elle servait abondamment à les vêtir et à les nourrir.

Mais leur occupation favorite était la chasse[2], et le pays qu'ils habitaient s'y prêtait à merveille. Les forêts recélaient une quantité prodigieuse d'animaux dont plusieurs espèces ont entièrement disparu de nos contrées. Là étaient l'aurochs et l'élan, le cerf et l'ours, le chat sauvage et le lynx, le sanglier, le loup, le renard et cette foule de petits mammifères qui se sont propagés jusqu'à nos jours, malgré

---

[1] *Ea solæ et gratissimæ opes sunt.* Tac. *de Mor. G. V.*

[2] *Vita omnis in venationibus.* Cæs. VI. 21.

Digitized by Google

la guerre incessante qu'on leur a faite. Voilà les seuls ennemis que les Belges de la colonie mosellane eurent à combattre. Ils les attaquaient armés de flèches, de javelots et de massues, et les braves qui s'étaient signalés par quelque capture en faisaient trophée ; ils étaient fiers de suspendre à l'entrée de leur cabane une hure de sanglier, ou de se couvrir les épaules d'une peau d'ours. Mais la chasse de l'aurochs était leur *nec plus ultrà*. Disons un mot de cet antique habitant de nos forêts.

Le bœuf sauvage, d'après les descriptions de César et de Pline était semblable au taureau, quant à la forme et à la couleur, mais il était d'une taille gigantesque. Les Gaulois comme les Germains l'appelaient aurochs (*ochs*, bœuf, *aur*, sauvage,) et les latins ont adopté ce mot en l'adoucissant. *Urus*, dit Macrobe, *gallica vox est, quâ feri boves significantur*. (Saturn. VI. 4.)

Cette espèce était assez commune dans toutes les forêts du nord. Elle l'était aussi dans les forêts des Vosges ; nous savons, par un passage de Grégoire de Tours (X. 10), qu'elle y existait encore à l'époque mérovingienne, et que la chasse en était réservée [1]. Mille ans avant les rois d'Austrasie, les plus vaillants de la colonie mosellane n'avaient point d'exercice plus distingué que la chasse du bœuf sauvage ; ils se faisaient une gloire de l'attaquer, de le tuer ou de le prendre

---

[1] Grégoire de Tours emploie le mot *Bubalus*, et la nomenclature d'aujourd'hui entend, par ce mot, le Buffle, qui n'existe que dans le midi. Mais il est évident que notre historien voulait parler du bœuf sauvage et par conséquent de l'*Urus*.

Il ne faut pas non plus confondre l'Urus avec le bœuf noir à crinière, signalé aussi par les auteurs latins ; c'est le Bison de la forêt Hercynienne refoulé aujourd'hui jusque dans les forêts de la Lithuanie, et qui n'a jamais paru en deçà du Rhin. Pline caractérise ainsi les deux espèces : *Insignia boum ferorum genera, jubatos bisontes, excellentique vi et velocitate uros*. (Hist. nat. VIII. 6.) Par malheur, dans certaines classifications modernes, le mot *aurochs* a été donné au bison de la Lithuanie.

Digitized by Google

dans des fosses, et ils en conservaient les cornes pour s'en servir comme de coupes dans leurs festins. Plusieurs musées archéologiques possèdent des cornes d'urus garnies d'argent ou ciselées ; elles remontent à une époque fort ancienne, peut-être antérieure à l'invasion romaine.

Disons, pour conclure, que la chasse fut la principale occupation et la seule industrie de la colonie mosellane pendant plusieurs générations, et comme ces enfants de la Germanie jouissaient en paix de leur conquête, ils conservèrent longtemps leur génie et leurs habitudes. Mais enfin la prospérité devait être accompagnée, à la longue, d'une véritable transformation.

Le génie d'un peuple est ordinairement en harmonie avec la nature du pays qu'il habite. Il y a je ne sais qu'elle secrète influence dans le sol que l'on cultive, dans les collines dont on est environné et jusque dans l'air que l'on respire ; la fertilité d'une contrée, jointe au pittoresque et à la douceur d'un climat tempéré, doit produire d'heureux effets sur l'organisme et sur le caractère. C'est ce qu'ont éprouvé les hommes rudes et grossiers de la colonie mosellane. La beauté du pays qu'ils occupèrent aurait suffi pour adoucir leurs mœurs et pour provoquer leur industrie, quand même ils n'auraient pas rencontré des circonstances encore plus avantageuses.

Les causes les plus efficaces de leur civilisation furent les rapports d'alliance et d'intérêt qui s'établirent entre eux et les provinces gauloises. Dans leur voisinage, ils avaient au midi les Lingones et les Séquanes ; à l'occident les Rèmes, les Catalaunes et les Suessiones, qui depuis longtemps, par leur industrie, leur régime social et leur commerce, étaient devenus des cités florissantes.

A leur exemple et par leur pacifique influence, les colons de la Moselle se dépouillèrent peu à peu de l'écorce germanique et devinrent une province toute gauloise. En même temps une partie de la colonie s'établit à part avec un

Digitized by Google

centre social indépendant. On l'appela la tribu ou cité des *Leuques*, et le pays qu'elle renfermait s'étendait depuis les sources de la Moselle jusqu'à son confluent avec la Meurthe. La moitié qui resta s'appela la cité des *Médiomatriciens*. C'est celle dont nous avons à nous occuper d'abord.

III

Les Médiomatriciens.

Elle était belle entre beaucoup d'autres la province que les Gaulois ont appelée *Médiomat-rik*, et c'est à raison de son excellence qu'ils l'ont gratifiée de cette dénomination. Car chez les Gaulois, comme nous en avons fait la remarque, les noms géographiques étaient ordinairement tirés de la nature, et si nous désirons avoir préalablement l'explication de celui-ci, elle nous sera donnée, ce me semble, par une analyse philologique assez simple.

Remarquons d'abord que le mot *Médiomat-rik* est gaulois d'origine, qu'il a été donné à la région mosellane longtemps avant l'arrivée des Romains, probablement avant celle de la colonie belge, et que les Romains n'ont fait que latiniser un mot celtique, lorsqu'ils ont dit *Civitas mediomatricorum*. Aussi on ne peut s'empêcher de sourire quand on voit plusieurs de nos historiens se mettre l'esprit à la torture pour trouver, dans les mots latins *medius* et *mater*, la signification de *Mediomatrici*, comme si nos ancêtres avaient été consulter les Romains pour savoir le nom qu'ils devaient donner à leur pays.

Ce mot, qui paraît d'abord si singulier, se compose de trois racines dont on peut obtenir le sens avec assez de précision.

Rik signifie région, et il se mettait à la fin des mots, comme dans *Catu-rik*, *Aut-rik*, *Ava-rik*, *Bitu-rik*. Il cor-

Digitized by Google

respond au *Reich* des Allemands, comme quand ils disent *Frank-reich* pour le royaume de France. *Rik* se disait du pays, et *Rix* des rois ou des chefs (Orgeto-rix, Vercingeto-rix, etc.); des racines analogues se trouvent dans les mots latins *regio* et *rex*.

Medio est le pluriel de *med*, qui signifiait campagne, champs cultivés, terres où l'on fait la moisson. Ce mot existe encore en Bretagne avec la même signification. Il correspond sans doute aux mots latins *Messis* et *Metere*, soit que les Romains aient emprunté ces racines aux Gaulois cisalpins, soit que les Gaulois les aient reçues du midi avec la civilisation agricole. Elles se trouvent aussi dans les noms de plusieurs villes : *Medio-sedum*, *Medio-lanum*, etc.

Mat signifiait beau et bon. L'auteur de la *Vie de saint Médard*, parlant de la villa *Maduallis*, origine de Laval, dit formellement que les deux racines de ce mot sont tirées de deux langues différentes, *Vallis* du latin, et *Mad* ou *Mat*, du breton, c'est-à-dire du gaulois, et qu'elles signifiaient *Bona vallis* [1]. On remarque la même racine avec la même signification dans *Mat-iscone*, Mâcon; dans *Mat-rone*, la Marne, etc.

Nous arrivons donc par une analyse claire et nullement forcée à cette signification remarquable : *Rik*, région, *Medio*, des campagnes, *Mat*, belles et bonnes. Le beau, le bon pays! C'est le nom qui a dû venir naturellement à l'esprit des Gaulois, soit à cause de la grande fertilité de la région mosellane, soit à cause de ses délicieuses vallées qui faisaient contraste avec les sombres profondeurs des Ardennes ou avec les plaines crayeuses et monotones de la Catalaunie.

Étudions maintenant quels furent, dans cette région, les progrès de la civilisation gauloise.

---

[1] *Ex duabus linguis, latinâ videlicet atque britannicâ nomen ex antiquo inditum fuit.* Mat-vallis, *id est bona vallis.*

Digitized by Google

Les Médiomatriciens et en même temps les Leuques leurs frères, apprirent d'abord à cultiver la terre, et les Sequanes leur servirent de maîtres. Chez ces derniers l'agriculture était depuis longtemps en honneur, et leurs campagnes passaient pour les plus fertiles en blé de toute la Gaule [1]. Ils enseignèrent à leurs voisins du nord à fabriquer la charrue, cette charrue à avant-train que l'Italie elle-même avait reçue des Gaulois, et bientôt, après les premiers défrichements et quelques labours, les Médiomatriciens purent savoir que leurs campagnes n'étaient pas inférieures en richesses à celles de la Séquanie. Les collines du lias qui règnent du nord au midi de chaque côté de la Moselle, les plateaux oolitiques qui séparent la Moselle de la Meuse, les terrains marneux de la Seille et de la Nied, les plaines sablonneuses du diluvium, sont en effet d'une remarquable fertilité et n'attendaient que le soc du laboureur. Peu à peu tout le pays des Médiomatriciens fut couvert de riches moissons, assez abondantes pour fournir même à l'exportation. Ce que César dit un jour à ses soldats, afin de les rassurer, que les Séquanes et les Leuques lui fourniraient du blé, doit s'étendre incontestablement jusqu'aux campagnes médiomatriciennes, suite naturelle de celles des Leuques.

Quand la moisson était faite, les épis séparés de leur tige étaient mis en réserve dans des greniers, quelquefois souterrains, ou dans des cavernes. On peut croire que certains *oppida* n'avaient pas d'autre destination : c'était au moins leur principale raison d'être.

A la culture des céréales il faudrait joindre celle des plantes économiques. Mais quelles étaient ces plantes? On l'ignore, et d'ailleurs l'usage en était sans doute assez peu développé chez les Gaulois. On connaît cependant une plante textile très-cultivée dans tout le nord : c'est le lin. L'art de

---

[1] *Ager sequanicus totius Galliæ optimus.* Cæs.

Digitized by Google

le tisser était répandu partout avant les Romains. Du temps de Tacite, il s'était propagé jusque dans la Germanie, car il dit que le lin y servait à la parure des femmes. Le chanvre ne croissait que chez les Allobroges.

On demande si la vigne était cultivée sur les bords de la Moselle avant les Romains. Nous savons que la variété à haute tige, qui se marie aux branches des ormeaux, était connue sur la rive gauche du Rhône ; elle y était venue de la Gaule cisalpine. La petite variété, qui rampe pour ainsi dire sur la terre, était cultivée dans la Gaule narbonnaise, elle y était venue de la Grèce ou plutôt de Marseille et s'était répandue de bonne heure jusque dans la Séquanie. Mais les beaux vignobles des coteaux de la Moselle, célébrés par Ausone, sont-ils antérieurs aux Romains? Rien ne l'indique, et il est même probable que leur origine ne remonte qu'au décret de Probus, qui accorda aux Gaulois la permission de planter la vigne.

En dehors de la culture, les Médiomatriciens apprirent à retirer des arbres de leurs forêts et des plantes qui croissaient spontanément, divers produits propres aux usages domestiques. Les sapins des Vosges leur fournirent de la résine et de la poix. A défaut de l'olivier, ils se procurèrent de l'huile avec les faînes du hêtre et les graines des plantes oléagineuses. Des cendres de plusieurs arbres ils surent tirer de la potasse, qui, avec des graisses animales, leur donna du savon. Plusieurs espèces de savon étaient connues dans les provinces gauloises: la plus estimée, au dire de Pline (XXVIII, 51), était composée de suif de chèvre et de cendres de hêtre.

Les plantes tinctoriales aussi étaient recueillies avec soin. Car, à l'exception des ocres que l'on trouvait chez les Bituriges, les Gaulois ne connaissaient pas les couleurs minérales, et ils employaient celles que l'on extrait de plusieurs plantes. Pour la couleur jaune c'était la gaude, *Reseda luteola;* pour le violet c'étaient les baies du sureau, *Sambucus nigra,*

Digitized by Google

ou de l'hyèble, *S. Ebulus*. Enfin on obtenait des fruits de l'airelle, *Vaccinium Myrtillus*, une espèce de couleur pourpre en usage pour la teinture des vêtements; ce qui faisait dire au naturaliste latin qu'en Italie on tirait la pourpre avec beaucoup de peine du fond de la mer, et que les Gaulois la cueillaient parmi les fleurs. La couleur bleue était très aimée des Gaulois, mais les Médiomatriciens ne pouvaient guère se la procurer qu'au moyen du pastel, qui leur venait des provinces méridionales.

L'industrie métallurgique était peu avancée chez les Médiomatriciens. On peut douter qu'ils aient jamais su exploiter les richesses minérales de leur sol. Ils ne soupçonnaient pas que leurs collines couvertes de forêts recélaient des couches ferrugineuses d'une grande importance.

Ils avaient néanmoins des forgerons; ils travaillaient le fer, le cuivre, le plomb et l'étain; ils en fabriquaient des armes, des ustensiles, des vases, des ornements. Mais tous ces métaux étaient d'importation. Le fer leur venait des Lingones, le plomb des Armoricains, l'étain des Bretons, le cuivre des Arvernes. L'argent même et l'or étaient assez répandus dans toutes les Gaules. L'art d'étamer y était surtout très-en vogue et s'était propagé de bonne heure dans les cités de la Gaule-Belgique et jusque dans la Germanie. On l'employait à l'ornement des armes, des vases à boire, des chars et des brides des chevaux, et ces étamages étaient si parfaits, d'après le témoignage de Pline, qu'on les aurait pris pour de l'argent[1]. Aussi quand nous lisons dans Orose (L. V. 10), que le roi Bituitus combattit sur un char d'argent, nous pouvons supposer que cet argent n'était autre chose que des lames d'étain. Il en était de même à plus forte raison des ornements en argent que les Romains ont remarqués chez les Celto-Belges.

---

[1] *Incoquitur Galliarum invento, ita ut vix discerni queat ab argento.* L. XXXIV. 17.

Digitized by Google

A ces importations il faut ajouter sans doute bien des marchandises que nous ne pouvons spécifier que par conjecture et qui avaient rapport aux commodités de la vie: la laine renommée et les tissus fins des Atrebates, la garance des Allobroges, l'huile d'olives de la Gaule narbonnaise, les merceries de Marseille, etc. Mais les Médiomatriciens n'ont guère pu faire ce commerce que par l'intermédiaire de leurs voisins, des Rèmes pour les marchandises du Nord, des Lingones et des Séquanais pour celles du Midi.

Quant aux exportations médiomatriciennes, elles ne pouvaient pas avoir une grande importance. C'étaient des pelleteries, des cuirs préparés, des cornes d'Urus, des produits de leurs troupeaux, de la résine, des troncs de sapins, du blé peut-être.

Nous savons, d'après Strabon (L. IV.), que les marchandises du midi, après avoir remonté la Saône, étaient transportées sur des chariots jusqu'à la Seine, ajoutons jusqu'à la Moselle et la Meuse. Les bateaux médiomatriciens descendaient la Moselle jusqu'au Rhin.

Les transactions commerciales se faisaient d'abord par des échanges en nature. Plus tard, un peu avant l'époque romaine, les Médiomatriciens ont eu des monnaies de cuivre ou de plomb; il s'en trouve plusieurs dans le Musée d'archéologie et dans quelques collections. Elles représentent de face une tête chevelue et très-grossièrement faite, et sur le revers un sanglier, un cheval ou une rouelle. On en a découvert un assez grand nombre dans le pays de Toul, et pour cela on les a nommées monnaies leuquoises. On a trouvé aussi des rouelles détachées, auxquelles on attribue le même usage. Il est remarquable que ces figures de sanglier ou plutôt de porc se trouvent également sur les monnaies de diverses provinces, et ce serait à tort, à mon avis, qu'on voudrait attribuer à ces empreintes une idée symbolique, pour désigner, par exemple, un peuple ou une tribu particulière. A cette époque, elles ne désignaient proba-

Digitized by Google

blement que les animaux qui faisaient l'objet principal du commerce. Il en avait été de même à Rome. Les premières monnaies de cuivre qui furent frappées, sous Servius Tellius, portaient la figure d'un *pecus,* d'un bœuf ou d'un mouton, d'où est venu le mot *pecunia* [1]. Que si, après les savantes notices de M. Victor Simon et de M. Dufresne [2], il reste encore de l'incertitude sur les monnaies gauloises et sur les rouelles, il ne faut l'attribuer qu'à leur rareté, et cette rareté ne doit pas surprendre: elles ont dû disparaître la plupart pour faire place aux monnaies romaines.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur la vie privée des Médiomatriciens.

Le costume de nos ancêtres est assez bien connu: un sayon, *sagum,* espèce de tunique à manches, rayée ou bariolée de diverses couleurs, principalement purpurines, en forme de damier, de bandes ou de fleurs; par dessus, du moins pendant l'hiver, un manteau de laine, remplacé quelquefois par une peau d'ours ou de lynx avec ses poils, et la tête de l'animal en guise de coiffure; puis de larges braies, semblables à celles que portent encore aujourd'hui les Bas-Bretons. De longs cheveux leur tombaient sur les épaules; c'était l'usage de toute la Gaule septentrionale, appelée pour cette raison par les Romains *Gallia comata.* Plusieurs écrivains, sous prétexte qu'une partie des Gaules était appelée *Gallia braccata,* ont supposé bien à tort que les Gaulois à longue chevelure ne portaient point de braies. L'un n'excluait pas l'autre.

Leurs armes étaient une longue épée suspendue au côté droit et une lance. Quelques-uns faisaient usage de l'arc et de la fronde; ils avaient aussi une longue flèche qu'ils

---

[1] *Servius rex ovium boumque effigie æs signavit.* Plin. XVIII. 3. — *Signatum est notâ pecudum, undè et pecunia appellata.* Id. XXXIII. 3.

[2] *Revue d'Austrasie,* 1839. I, p. 66. Art. de M. Dufresne.
Ibid., p. 352. Art. de M. V. Simon.

Digitized by Google

lançaient non pas avec un arc, mais avec la main. Ces armes ne leur servirent sans doute que pour faire la guerre aux animaux sauvages, s'il est vrai, comme on le pense, qu'ils ont habituellement joui des avantages de la paix.

Pour avoir une idée de leurs repas, il n'y a rien de mieux que ce qu'en rapporte Possidonius le Stoïque [1]. Son récit regarde les Celtes et les Celto-Belges. Pour prendre leurs repas, ils sont ordinairement assis sur le gazon, sur des peaux de bêtes, et les mets sont placés sur des tables de bois peu élevées. Ce sont, avec du pain en petite quantité, des viandes bouillies dans l'eau, et plus souvent rôties à la broche sur des charbons. Ceux qui habitent le bord des rivières se nourrissent aussi de poissons qu'ils font cuire avec du sel, du vinaigre et du cumin. Il faut y joindre le lait et le fromage de leurs nombreux troupeaux.

Posidonius dit que les mets étaient placés proprement sur des tables, mais que les Gaulois, à la manière des lions, saisissaient les morceaux à deux mains et les dévoraient à belles dents. Toutefois ils portaient de côté un coutelas enfermé dans une gaîne.

Les salaisons paraissaient-elles sur leurs tables? On ne saurait en douter, c'était une spécialité notable de leurs voisins les Séquanes. Varron, qui écrivait du temps de César, fait l'éloge de l'industrie des Gaulois dans l'éducation de la race porcine et dans les diverses préparations de la viande de porc, et pour preuve de leur mérite, il assure que de son temps, *etiam nunc,* on importait tous les ans à Rome des saucisses *(tomacinæ),* des langues *(tæniacæ)* et des jambons *(petasiones),* préparés dans les Gaules. (Varr. *De re rusticâ.* L. II. 4.)

Quelle était leur boisson? Chez les Arvernes, les Bituriges et les autres provinces du centre qui n'avaient pas de

---

[1] Dans *Athénée,* liv. IV.

Digitized by Google

vignes, les riches faisaient venir du vin de la Gaule narbonnaise et de Marseille. Mais chez les Celto-Belges le vin fut rare jusqu'à l'époque romaine, et même les Nerviens et les Trivères en proscrivaient l'usage à cause de ses effets pernicieux. Les Médiomatriciens, comme tous les Gaulois du Nord, faisaient généralement usage de la bière, ou liqueur jaune, suivant le nom gaulois *cere* jaune et *wis* liqueur, d'où sont venus les mots *cervisia* en latin et *cervoise* en français. Ils avaient aussi une liqueur formée de miel et de céréales fermentées.

A ces détails bien incomplets touchant la vie domestique des Médiomatriciens, il en faudrait ajouter d'autres sur les arts industriels qui y étaient cultivés. Mais les documents nous font défaut.

Néanmoins il ne sera pas sans intérêt de mentionner ici les différentes espèces de véhicules qui étaient en usage dans toutes les Gaules, et dont la plupart, chose étonnante, ont été adoptés par les Romains avec leurs noms gaulois.

Carr, voiture à deux chevaux pour les bagages. César a employé pour la première fois le mot *carrus;* c'était le mot gaulois latinisé.

Carruch, même véhicule, mais fermé et plus commode. Les latins ont dit *carruca.* De là peut-être est venu le mot *carrosse.*

Carpent. Voiture également à deux chevaux et couverte; elle était destinée aux chefs. Ce mot venait de *pent,* chef, prince; racine *pen* qui signifiait tête. Chez les Romains le *carpentum* fut réservé aux patriciens, aux matrones, aux consuls, aux empereurs. Chez les Gaulois nous voyons le roi Bituitus combattre sur un *carpent* garni d'argent. *Rex ipse Bituitus discoloribus in armis argenteoque carpento.* (Flor. III. 2.)

Plus tard, les rois d'Austrasie se servaient aussi du *carpentum.* Eginhard dit en parlant du roi des Francs : *Quocumque eumdum erat, carpento ibat. In Vit. Carl.*

Digitized by Google

Essed, char de guerre dont César nous donne l'idée. (De B. Gall. IV. 33.) Il était à double timon, et cette espèce venait de la Gaule-Belgique, témoin Virgile :

Belgica vel molli melius feret esseda collo. Georg. 3. 204.

Red, espèce de litière à quatre chevaux, de la racine *Red,* courir. Fortunat l'a décrite élégamment. (L. III. 20.)

Curriculi genus est, memorat quod Gallia Rhedam;
Molliter incedens orbita sulcat humum,
Exiliens duplici bijugo volat axe citato,
Atque movet rapidas juncta quadriga rotas.

L'usage de ce véhicule est bien indiqué dans la Milonienne de Cicéron.

Petorrit, voiture à quatre roues (de *petuor* quatre, et *rit* roue). Elle était déjà en usage du temps de Varron et son origine gauloise était bien connue, comme il le dit lui-même. Plus tard, Festus l'a désignée expressément quand il a dit : *Petorritum et gallicum vehiculum esse, et nomen ejus dictum existimant à numero quatuor rotarum.*

Benn, espèce de fourgon en osier destiné au transport des marchandises rurales. *Benna in linguâ gallicâ vehiculi genus dicitur, unde vocantur combennones in eâdem bennâ sedentes.* Festus. En Franche-Comté on appelle *Benne* un grand vaisseau d'osier qu'on place sur un chariot pour voiturer le charbon. On dit aussi *Banne, Banneau* et *Benneau* dans plusieurs provinces.

IV.

Divodurum.

Qu'un peuple ait fixé son chef-lieu au confluent de deux rivières, c'est un choix si naturel qu'un grand nombre de villes n'ont pas eu d'autre origine. Mais lorsqu'à l'avantage des deux cours d'eau se joignait encore celui d'une colline

Digitized by Google

capable de dominer tout le pays, cette circonstance était décisive; une forteresse y était construite; des murailles qui surmontaient le penchant de la colline, offraient en même temps aux habitants d'alentour un lieu de refuge et aux ennemis une résistance quelquefois inexpugnable. Tel fut *Divodurum*, la forteresse des Médiomatriciens. Elle occupait le plateau, c'est-à-dire la partie la plus élevée de la ville actuelle.

D'après la nature du site et l'indice des murailles romaines qui ont remplacé l'enceinte primitive, il est facile d'en déterminer à peu près le circuit. Le rempart gaulois régnait incontestablement le long des hauteurs que nous connaissons; en traçant une ligne depuis le point culminant de Sainte-Ségolène, par le haut de la rue Chèvremont jusqu'au haut de Sainte-Croix, puis par la rue des Murs et celle des Récollets, on a toute la forteresse, de deux cents ou deux cent cinquante mètres dans sa plus grande largeur.

Il n'est peut-être pas difficile non plus de se faire une idée des remparts de cette forteresse. En décrivant les murailles de la capitale des Bituriges, *Avaricum*, César nous dit expressément que c'était là le système de construction de toutes les forteresses gauloises. Elles étaient formées de plusieurs rangs alternatifs de poutres et de maçonnerie. Les poutres n'étaient, le plus souvent, que d'énormes troncs d'arbres posés parallèlement en longueur et séparés les uns des autres par des intervalles de deux pieds environ. Dans ces intervalles étaient des blocs de pierre, liés entre eux avec de l'argile ou du ciment, construction grossière, il est vrai, mais d'une régularité qui était assez agréable à l'œil, et, suivant le témoignage de César, elle avait ce double avantage que les poutres résistaient aux coups du bélier, en même temps que les pierres des intervalles empêchaient les ravages du feu [1]. De plus,

[1] Cæs. de B. Gall. L. VII. 23.

Digitized by Google

les murailles étaient garnies, à l'intérieur, d'argile ou de terre entassée en forme de talus, ce qui leur donnait beaucoup plus de solidité.

Des deux côtés, à l'est et à l'ouest de ces murailles, une pente assez rapide descendait jusqu'aux deux rivières et n'était pas habitée; abandonnée à son aspérité naturelle, elle contribuait à augmenter la force de la place, et cette disposition dura, non-seulement sous les Romains, mais encore longtemps après, comme on peut le voir dans le poème intitulé : *De laude urbis Metarum*, qui a été joint à la vie de Théodoric Ier. L'auteur de cette pièce, après avoir dit que la forteresse de Metz était inexpugnable (*non expugnabilis hosti*), en donne la raison. Car, dit-il, les deux rivières servaient de défense au penchant (*clivus*) de la colline, en même temps que le *clivus* défendait les murailles :

Nam clivus murum, tutantur flumina clivum,

et le talus intérieur indiqué par César existait aussi, car le même poète ajoute immédiatement :

Tutum sic extrà munit vis aggeris intrà.

Le *clivus* est occupé aujourd'hui par les rues Marchant, Saint-Ferroy, Boucherie-Saint-Georges, Chèvremont, Taison et Jurue. Supprimez par la pensée toutes les habitations, il ne vous restera qu'une colline rocheuse, couverte de broussailles et couronnée par de grossiers remparts avec des tours en bois de distance en distance. Voilà *Divodurum*.

A la seule inspection d'un plan topographique, on peut se convaincre que la Moselle et la Seille coulaient à peu près parallèlement de chaque côté de la forteresse, et c'est pourquoi nos ancêtres l'avaient nommée *Diu-dur*, la forteresse aux deux rivières. Ici l'étymologie est d'une exactitude rigoureuse. *Diu* signifiait deux, et *Dur* un cours d'eau. C'est encore le sens de ces deux mots en breton.

Digitized by Google

Divodurum n'est rien autre chose que *Diudur* latinisé avec la désinence *um,* et l'*o* intercalé entre les deux racines, suivant l'usage des Romains. On sait que la lettre U s'écrivait comme un V; *Diudur* devait donc donner en latin: DIV*o*DV*Rum.*

Cette forteresse n'était pas une ville proprement dite. Vu le peu d'espace qui restait dans l'intérieur des remparts, on comprend qu'il ne pouvait y avoir ni rues, ni habitations nombreuses. Tout au plus pouvons-nous y supposer des espèces de hangars, des magasins, des caves souterraines pour la conservation des grains et des autres provisions. Une grande place vide en occupait le centre en guise de *forum,* et ne servait peut-être que dans les circonstances rares où les anciens de la nation étaient convoqués.

Tout l'espace occupé aujourd'hui par l'arsenal, grand *delta* entre la forteresse et le confluent, non-seulement n'avait point de maisons, mais il était entièrement inhabitable. Ce n'était qu'un terrain marécageux, couvert de roseaux et sujet aux inondations. Les rivières n'étaient pas encaissées, il n'y avait ni digues, ni écluses, ni levées de terre pour diriger leurs cours, et à l'époque des grandes crues, elles se répandaient sur leurs rives indécises jusqu'au pied de la colline de chaque côté de l'*oppidum.*

Du côté de la Moselle, au lieu du quai de l'Arsenal et du quai Saint-Pierre, et, de l'autre côté, au lieu des rues Saulnerie et de la Basse-Seille, c'était le prolongement de cette espèce d'étang que nous voyons encore couvrir parfois la plaine jusqu'au village de Magny; les rivières, en se retirant, ne laissaient au pied du *clivus* que de la vase et des flaques d'eau.

Sur la rive gauche de la Moselle (depuis le quartier Saint-Marcel et la Préfecture jusqu'à l'extrémité du Polygone) était une île déserte où l'on ne voyait qu'une véritable forêt de saules entremêlés de marécages, qui a conservé jusqu'à ces derniers temps le nom de grand Saulçay ou

Digitized by Google

Saulcy, du latin *Salicetum*, lieu planté de saules. Lorsque Théodoric Ier y fonda, au dixième siècle, une abbaye de Bénédictins, c'était encore une solitude *extrà muros*, et le silence qui régnait dans cette île paraissait convenir à un monastère. Les enfants de saint Benoît en défrichèrent une partie et ils y cultivèrent la vigne : de là le nom donné plus tard à la rue de la Vignotte.

Plus au midi était une seconde île également déserte et couverte de saules; elle porte encore aujourd'hui le nom de Saulcy.

Ainsi pendant bien des siècles, à l'époque celtique et plus tard, les alentours de *Divodurum* ne furent en grande partie que des terres incultes, souvent couvertes par les eaux. Où donc étaient les demeures des Médiomatriciens si leur chef-lieu lui-même n'était qu'une forteresse isolée et sans habitants? Point de doute possible. L'agglomération principale, sous la protection de l'*oppidum*, couvrait tout le terrain du Sablon et s'étendait par groupes de maisons jusqu'au pied des collines de Jouy et de Corny, groupes assez nombreux pour atteindre à l'équivalent d'une forte population, mais trop séparés pour former ce qu'on appelle une ville. Seulement le nom de *vicus* pouvait convenir à tel ou tel groupe et il en était de même dans toute l'étendue de la cité médiomatricienne. Outre *Divodurum*, elle avait plusieurs autres localités notables et circonscrites, mais dont aucune n'a porté le nom de ville.

J'ai déjà fait mention de *Condate* et de *Pons Saravi*, ou *Sarabriga*. Les Latins nous ont encore conservé le nom d'*Ibliodurum*, *Oppidulum* situé sur la route qui allait à *Verodunum*. La distance était connue par l'Itinéraire d'Antonin; le véritable emplacement, savamment discuté par M. V. Simon [1], est incontestablement le petit plateau voisin d'Hannonville-au-Passage.

---

[1] *Revue d'Austrasie*, 1840, II, p. 285.

Digitized by Google

La Table théodosienne signale aussi *Caranusca* et *Ricciacum* sur la voie de l'*Augusta Treverorum*. L'emplacement de ces deux forts a fait depuis longtemps l'objet d'un procès archéologique des plus remarquables. La cause est-elle jugée? Je ne le crois pas.

Tous ces postes militaires, et plusieurs autres moins connus, ont été établis par les Romains, et c'est par les Romains que nous avons appris leurs noms et leur existence; malgré cela, ne craignons pas de le dire, ils étaient d'origine gauloise; les Romains n'ont fait que profiter des sites que les Gaulois avaient choisis, avant eux, pour servir de forteresse. Je n'ai qu'une preuve de cette origine antique, mais elle est péremptoire : les noms qu'ils portent sont tous tirés de la langue des Gaulois. Un peu d'analyse expliquera mon assertion, et suffira peut-être pour la justifier.

Car-an-usca, fort de la petite habitation. Le mot *Car* initial a été commun dans toutes les Gaules pour signifier un fort ou un château. On disait *Caer* en gallois, et *Ker* en breton. Il se trouve en Bretagne une foule de noms de lieux qui commencent par *Ker*, avec la signification de château, de manoir, ou de village.

An, article. *Ar* était employé devant les consonnes; on disait : *ar-moric*, *ar-lat*, *ar-duen*, etc. Mais devant une voyelle, c'était *an*; *an-ant*, le sillon. Exemples tirés de la Bretagne : *Ker-ar-faou*, le village ou le manoir du hêtre; *Ker-an-igel*, le village du bas de la colline.

Us paraît venir de *haus* et signifie habitation; *usca* en est le diminutif; il répond à *hausgen*, nom de quelques villages du Luxembourg, que l'on traduit par *petite maison*; en allemand ce diminutif est *kauschen*.

Ricciacum. Nous avons déjà remarqué que la désinence *ac* dans les provinces de race belge signifiait enclos, haie, enceinte de palissades. *Ricciacum* était donc un poste plus ou moins fortifié par les Médiomatriciens, avant que les Romains en aient fait un *castrum*. Il paraît que *ricc* ou *ritz*

Digitized by Google

voulait dire crevasse; ou fente de rocher, comme en allemand. Quand on sera bien certain de l'emplacement de ce poste, on aura sans doute la raison du nom qu'il a porté sous les Gaulois.

Ibliodurum. Nous l'avons déjà vu, la désinence *durum* indique un cours d'eau qui baignait le pied d'une forteresse et qui lui servait de défense. Ici c'est l'Iron, sur les bords duquel *Ibliodurum* était construit. Que signifie la première des deux racines? Sans contredit c'est le petit plateau occupé par l'*oppidulum*. *Ible*, en effet, voulait dire un monticule, et c'est le mot qui convenait à ce fortin isolé, à cause du voisinage de la grande colline de *Verodunum*. Remarquez que le mot allemand *hübel*, où des oreilles latines ne peuvent distinguer autre chose que *Ible*, est employé vulgairement pour signifier un monticule, une motte, une taupinière.

Laissons de côté les autres localités moins importantes ou moins connues, et attendons de nouvelles fouilles et de nouvelles découvertes.

La conclusion de tout cet article, c'est que la Médiomatricie n'avait qu'un *oppidum* pour chef-lieu, avec quelques *oppidula* et d'innombrables habitations disséminées par groupes dans toutes les vallées fertiles de ses rivières, et si les autres cités gauloises lui avaient ressemblé, l'hypothèse de Dulaure pourrait avoir gain de cause.

V.

Le druidisme chez les Médiomatriciens.

Quelle que soit l'origine du système druidique et l'époque de son institution chez les Gaulois, problème à tout jamais insoluble, il est certain qu'il a régné dans la Médiomatricie. Ce qui le prouve, ce sont les pierres sacrées,

Digitized by Google

dites druidiques, dont on a constaté la présence dans une foule de localités.

Ainsi à Metz on a vu, jusqu'au siècle dernier, sur le haut de Sainte-Croix, c'est-à-dire au centre de l'antique *Divodurum,* un bloc énorme de granit des Vosges; c'était un *dolmen.* Il a disparu pour faire place au signe et au nom de la croix. Ce qu'on appelait la *Pierre aux huchements* n'était évidemment pas autre chose qu'un dolmen, dont la république messine s'est servie en guise d'estrade.

On parle aussi de pierres des fées, de pierres du diable, sur la côte de Saint-Julien et sur plusieurs collines; car c'étaient les *hauts lieux* qu'affectait le druidisme, comme plusieurs religions de l'Orient. Le principal monument de ce genre, détruit depuis peu de temps, existait sur la hauteur d'Ancy, non loin du chemin de Gorze. C'était un dolmen en oolithe blanche de vingt pieds de long sur deux d'épaisseur. On l'appelait la *Pierre de saint Clément.* D'après une tradition qui n'a rien d'improbable, c'est du haut de ce dolmen que le premier évêque de Metz aperçut la cité qu'il devait évangéliser.

Aux dolmens il faut joindre les hachettes en silex ou en serpentine, dont ils étaient ordinairement accompagnés pour l'usage des sacrifices. On en a découvert un grand nombre à Corny et sur les hauteurs d'Arry, de Jouy, de Châtel-Saint-Germain. Le génie de l'investigation, aidé du hasard, nous en fera connaître davantage.

Les *menhirs* ou *pierres dressées* n'avaient pas la même destination, mais venaient aussi des druides. Sans parler de la pierre dite *Bourdelesse* qu'on montrait autrefois dans notre vieille ville, il y avait à Woippy un menhir en granit; ailleurs (à Gorze, à Ancy, à Saulny, à Rombas, etc.) on voyait une espèce de menhir que les villageois, pour une raison ancienne et peu connue, appelaient la *pierre qui tourne.* Il y avait aussi à Verny une *borne du diable,* à Kœnigsmacker une *pierre qui tourne quand elle entend*

Digitized by Google

sonner midi, etc. Toutes ces pierres appartiennent à cette classe nombreuse de monuments celtiques, nommés par les anciens *menhirs* ou *peulven,* et par les modernes, selon les pays, pierre dressée, pierre-fitte, pierre branlante, pierre qui tourne, pierre qui vire, pierre qui danse.

Après ces premières données, les seules que nous fournisse notre histoire monumentale, mais qui ne sont pas tout à fait sans valeur, une curiosité légitime nous presse de ses questions. Quelles étaient donc les croyances de nos ancêtres? quelle espèce de culte rendaient-ils à la Divinité? quelles sont les traditions qui nous en restent? Essayons d'y répondre; aussi bien les préjugés et les paradoxes n'ont pas manqué ici, et il est à propos de trouver quelques éclaircissements.

Les colons belges n'avaient apporté de la Germanie qu'une connaissance vague de la Divinité; ils n'avaient point de druides, ils n'offraient point de sacrifices. La religion druidique leur donna quelques idées plus positives de Dieu, de la Providence, de la création, de l'immortalité. Si nous n'admettons pas toutes les assertions des latins sans contrôle, nous trouverons qu'en principe cette religion n'était pas du tout de l'idolâtrie; les Gaulois regardaient comme indigne de la Divinité de la représenter sous des formes corporelles. Aussi les statues et les inscriptions mythologiques des prétendues divinités médiomatriciennes sont-elles toutes de l'époque des empereurs.

Ce n'était pas non plus du polythéisme. L'unité d'un Dieu éternel, auteur et conservateur du monde, était en tête de la théologie des druides. Ils le nommaient *Esus,* et c'est le seul nom bien avéré du Dieu des Gaulois; le reste est de fabrique romaine. Si nos ancêtres, en signalant le tonnerre qui grondait dans les nuages, prononçaient le mot *Taran,* c'est que, dans la langue gauloise, *taran* était le nom du tonnerre; les Romains en ont conclu que *Taranis* était le Jupiter des Gaulois.

Digitized by Google

Teutatès, qu'on a pris pour le grand Dieu des Celtes, n'était que le Père de la nation teutonne, c'est-à-dire de toutes les races gauloises, belges, cimbriques, germaniques, etc. Ainsi Abraham a été le père des Hébreux. *At* signifiait père en gaulois ; on dit *tat* en breton, *fat* en allemand. Teutatès voulait donc dire le père Teut, et, si la vénération attachée à sa mémoire a pu çà et là dégénérer en superstition, j'aime néanmoins à penser que tous ses enfants reconnaissaient l'unité de Dieu ; ce qui n'empêchait pas des opinions plus ou moins païennes, une certaine religion des éléments, la crainte des forces occultes de la nature, la croyance aux génies invisibles, aux fantômes, aux propriétés merveilleuses de telle plante ou de telle fontaine. Ces idées superstitieuses sont le propre des peuples simples et ignorants, elles sont répandues dans tous les pays du monde, on les retrouve encore parfois dans plusieurs de nos campagnes, en dépit du progrès des lumières.

Ceux qui ont étudié sérieusement le culte public des Gaulois, ont remarqué avec étonnement qu'il était en quelque sorte basé sur l'astronomie. Les Médiomatriciens apprirent des Gaulois à rendre hommage au suprême ordonnateur des saisons. Examinons ce point curieux de l'histoire de nos ancêtres ; en mettant de côté les images sombres dont l'amour du romanesque a voulu gratifier leurs *forêts mystérieuses,* nous verrons que tout s'y passait beaucoup plus simplement qu'on ne le suppose quelquefois.

Sur les principales *hauteurs* de toute la province (quatre ou cinq dans les alentours de Divodurum), il y avait, non pas un bois sacré, mais un grand emplacement déboisé, capable de contenir une assemblée nombreuse ; au centre était un dolmen pour les sacrifices. Là le peuple était convoqué pour les quatre grandes fêtes de l'année, fêtes champêtres autant que symboliques.

Venait d'abord la fête du printemps. La première lunaison qui suivait l'équinoxe était le commencement de

Digitized by Google

l'année gauloise. Les victimes que les Eubages devaient alors immoler sur les dolmens étaient des taureaux blancs, emblèmes du travail agricole; des hachettes de pierre, jamais de métal, servaient à les dépécer; les rigoles qu'on a remarquées sur ces espèces d'autels, étaient destinées à l'écoulement du sang des victimes. Puis une petite quantité de blé ou de pain était réduite en cendres, comme prémices des récoltes futures [1].

Mais la plus intéressante cérémonie de cette fête était la cueillette solennelle du gui de chêne. A cette époque du réveil de l'année où les forêts sont encore sans verdure, on distingue à travers les rameaux de plusieurs arbres une plante parasite, d'un vert tendre, formant une touffe singulière; c'est le gui. Jamais il ne croît sur la terre, et parmi les mystères de la végétation, celui-là surtout devait frapper l'esprit des Gaulois. Dans leurs études de la nature, les druides pensèrent que cette plante unique, dont la semence n'avait pu venir que du ciel, était en effet un présent symbolique et comme un gage de la fécondité que le maître des saisons allait communiquer à la terre.

Le gui se trouve sur une foule d'arbres différents, mais celui du chêne seul était réputé sacré, et il était extrêmement rare. Aujourd'hui, dans toutes les forêts de la Moselle, de la Meuse et de la Meurthe, il est douteux qu'on puisse en trouver sur un seul chêne [2]. Peut-être que dans l'antiquité il n'était pas aussi introuvable. Quand, après bien des recherches, on avait pu en découvrir un, c'est avec une faucille d'or qu'il devait être coupé par le chef des druides.

Que les Gaulois aient eu de la vénération pour cette plante, consacrée ainsi par une idée religieuse, qu'ils en

---

[1] Dans les provinces méridionales on ajoutait une libation de vin.

[2] M. Godron, dans sa Flore de Lorraine, l'indique sur plusieurs arbres et même sur le hêtre; il ne nomme pas le chêne. Th. de Bernaud (*Dict. d'hist. nat.*) assure avoir trouvé le gui de chêne dans les forêts des Vosges.

Digitized by Google

aient conservé les fragments dans leurs demeures, qu'ils leur aient attribué une vertu merveilleuse pour la guérison des maladies, l'acquisition des richesses, la délivrance des maléfices, il n'y a en cela rien d'étonnant. Ce qu'il y a de curieux dans cette superstition, c'est qu'elle se rattache à la fable populaire du *Rameau d'Or,* qu'on ne retrouve plus que dans les contes de fées et qui s'était répandue jusqu'au sein de l'ancienne Italie. Virgile nous représente son héros dans une forêt profonde, allant à la recherche d'un rameau d'or qui avait une vertu magique, et, chose remarquable, c'est du gui lui-même qu'il tire sa comparaison :

Quale solet sylvis brumali tempore viscum
Fronde virere novâ quod non sua seminat arbos.
(Æn. VI. 205.)

La tradition du gui de chêne a laissé des traces en Picardie, en Bourgogne, dans le pays de Chartres et ailleurs ; on y répète encore sous différentes formes l'appel des druides, *au gui l'an neuf.* Dans notre province, il n'en reste, je crois, aucun vestige, si ce n'est peut-être la coutume qui a duré jusqu'à ces derniers temps de se munir tous les matins, au mois de mai, d'une feuille fraîche pour n'être pas pris *sans vert.*

La fête du solstice d'été, avec ses feux de joie, formait des assemblées solennelles comme à l'équinoxe du printemps, et celle-là aussi a laissé des usages traditionnels. On s'accorde à croire que les feux de la saint Jean n'étaient dans l'origine qu'une cérémonie symbolique, venue des Gaulois, et que l'Eglise, au lieu de proscrire une coutume qui n'avait rien de répréhensible, et qu'il était peut-être impossible d'anéantir, aima mieux la tolérer et la mettre sous le patronage du grand saint dont la fête arrive à la même époque.

Une autre coutume célèbre des bords de la Moselle, qui se rapporte à la même origine, s'est perpétuée au village de Kons, vis-à-vis de Sierck. Cette roue enflammée que l'on

Digitized by Google

précipite en grande pompe du haut du Stromberg dans la Moselle est un symbole druidique. Elle avait été imaginée pour figurer le déclin du soleil arrivé au plus haut de sa course. Plusieurs provinces de France ont conservé des coutumes analogues. En Poitou, ce sont des roues garnies de bourrelets de paille qu'on tourne et qu'on promène tout allumées dans les campagnes.

La fête de l'équinoxe d'automne a laissé peu de traces. Elle avait, ce semble, des initiations avec des danses autour des *menhirs* et l'immolation d'une truie, symbole de la fécondité.

Enfin il y avait une fête du solstice d'hiver, et elle était également signalée par des torches nocturnes, symbole du soleil qui se réveille. Ce qu'on appelle le *Dimanche des Brandons* en est peut-être un souvenir.

Comme je ne prétends pas faire ici un traité de la religion des Gaulois, je me borne à ces courts aperçus; ils suffiront pour caractériser le moral de cette époque sous les traits que je crois les plus importants et les plus vrais. Seulement l'organisation politique demande encore quelques observations. Je ne dirai qu'un mot du droit domestique. On sait que chez les Celtes, comme chez les Germains, l'autorité des pères sur les enfants était presque absolue; c'était un reste du système patriarcal, qui dura même en partie sous l'empire romain. Quant au régime nuptial, il a trouvé un savant interprète dans M. G. Humbert, dont on fera bien de consulter l'excellent mémoire [1].

Le droit social des Médiomatriciens, comme de tous les Gaulois, était fondé sur la division de la nation en quatre castes, ce qui fait qu'on le compare justement au brahmanisme. Mais ici nous avons des différences radicales dont il faut tenir compte. La caste des brahmanes était héréditaire,

---

[1] *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 1858, p. 407 — 442.

Digitized by Google

exclusive, orgueilleuse. Les druides étaient plus identifiés avec la nation ; tout enfant pouvait entrer dans leurs écoles, tout Gaulois pouvait faire partie de leur corporation. Pareillement les autres castes n'étaient pas tellement circonscrites qu'un agriculteur ne pût prétendre à l'état militaire, ni un artisan au commerce.

Du reste, l'organisation politique des Médiomatriciens était aussi simple qu'elle peut l'être chez un peuple qui n'a pas de lois écrites. Pour les affaires ordinaires il y avait, dans chaque canton, une assemblée des anciens, dont les druides faisaient partie, et où quelquefois ils jouissaient d'une grande prépondérance, à raison de leurs connaissances et de leur caractère.

Les auteurs latins nous apprennent que ces assemblées n'avaient lieu que le soir et à dater du sixième jour de chaque lunaison, et ils en cherchent la raison dans leur mythologie. C'était, disent-ils, en l'honneur de Pluton. Et pourtant rien n'était plus simple. Les réunions se faisaient le soir, parce qu'alors les travaux champêtres laissaient nos Cincinnatus libres de s'occuper d'affaires, et ce n'était qu'à dater du sixième jour, parce que auparavant le croissant ne donne pas encore assez de lumière.

Je me représente ces graves assemblées de nos anciens. Ils avaient pour *curia* une pelouse de la forêt voisine, pour péristyle et pour colonnade les troncs des chênes qui formaient l'enceinte, et au lieu de lustres, la lune suspendue à la voûte du ciel. Là, étendus, accroupis sur le gazon, ils réglaient les intérêts des familles, accommodaient les différents, prononçaient sur les délits ; la sentence de mort ne pouvait être portée sans la présence et l'opprobation des druides. Nous pouvons supposer que parfois dans ces réunions il survenait des discussions, des altercations vives ; la scène était ensanglantée peut-être. Plus souvent encore c'était une conversation morale, rustique, joyeuse, un festival dont la bière faisait tous les frais.

Digitized by Google

Mais, outre les assemblées particulières des cantons, il y avait, au chef-lieu de la province, une réunion centrale avec une autorité pour ainsi dire absolue dans les affaires majeures. César fait souvent mention de ces espèces de sénats, et il appelle *Forum* le lieu de leurs assemblées. Il cite le sénat des Eduens (L. I^er^), celui des Rèmes et celui des Nerviens (L. II.), celui des Vénètes (L. III.), celui des Senones (L. V.), celui des Bellovaques (L. VIII). Il ne parle pas de celui des Médiomatriciens. On peut croire que cette province n'eut jamais ni roi ni prince élu, c'était une véritable aristocratie où le sénat était présidé par celui qu'on appelait le grand magistrat, ou *Ver-gobret*. Tout fait penser que le caractère pacifique de la nation écarta les orages, et que son *Forum* ne connut pas les discordes qui furent si funestes ailleurs; c'est ce qui explique la facilité avec laquelle les Leuques d'une part et les Verdunes de l'autre se formèrent en cités indépendantes, avec un sénat spécial.

Un jour une nouvelle grave parvint au sénat de *Divodurum*: des hordes nombreuses de la Germanie avaient franchi le Rhin et envahi tout le pays situé entre ce fleuve et la chaîne des Vosges. C'étaient les Triboques, les Némètes et les Vangions; les familles médiomatriciennes qui occupaient ces contrées avaient été obligées de fuir devant eux. Grand émoi parmi nos sénateurs. Les plus braves s'écrièrent, sans doute, qu'il fallait prendre les armes pour repousser les barbares et les refouler de l'autre côté du Rhin. Mais les plus sages de l'assemblée, quelques druides peut-être, arrêtèrent cet élan. « Que prétendez-vous faire, dirent-ils, en attaquant ces peuples farouches? ce sera les provoquer, les attirer sur les bords de la Moselle, et risquer la plus belle partie de votre province! Ne vaut-il pas mieux les laisser maîtres du terrain qu'ils ont envahi? La Médiomatricie ne peut-elle se passer de cette lisière extrême, séparée de nous par une chaîne de montagnes sauvages? Vous savez que c'est un pays inculte et sans importance

Digitized by Google

pour nous, qu'il n'est formé que de marécages, de rivières et d'îles presque toujours inondées, rendez-vous des oies sauvages : laissons-le aux Triboques et à leurs frères de la Germanie. Leur présence nous sera utile; ils garderont nos frontières [1]. »

Et il fut conclu que la Sarre et la crête des Vosges seraient désormais les limites de la Médiomatricie. Il ne paraît pas qu'il y ait eu d'autres conflits avec les tribus nouvelles.

Mais voici l'événement bien plus grave qui agita le sénat des Médiomatriciens. Une nation guerrière, venue de l'Italie, avait envahi le midi des Gaules et, sous la conduite d'un habile général, menaçait la liberté de toutes les provinces. Il y eut alors à Divodurum (et sans doute aussi chez les Leuques et chez les Verdunes), des assemblées délibératives d'une grande importance. Il s'agissait de décider si l'on entrerait dans les différentes ligues formées contre l'invasion des Romains. Il est à croire que leur décision fut pour la paix; du moins nous ne lisons pas le nom des Médiomatriciens sur la liste des cités qui prirent les armes à différentes époques. Seulement, lorsque la grande coalition de Vercingétorix fut proclamée dans toutes les Gaules, leur contingent fut fixé à 5,000 hommes. Cette troupe est-elle en effet partie pour Alise? a-t-elle succombé comme les autres dans cette malheureuse expédition? a-t-elle pu revenir dans ses foyers? L'histoire ne nous le dit pas. Mais l'époque était arrivée où devait s'accomplir une entière transformation.

---

[1] Oie sauvage se disait *gant* ou *gent* en gaulois; pluriel *gento*. AR-RAT signifiait le passage et AR-ARI le séjour. De là sont venus *ar-gento-ratum* et *ar-gentu-aria*. Cette origine gauloise d'une province aussi florissante mérite une dissertation spéciale.

Digitized by Google

VI.

La Cité romaine.

César avait laissé son œuvre imparfaite, et peut-être que tout l'édifice de ses victoires se serait écroulé sans le génie éminemment organisateur de celui qui hérita de son pouvoir. Un des premiers soins d'Auguste, aussitôt qu'il fut maître de l'empire, avait été de venir dans les Gaules et d'y régler toute l'administration politique. Il les avait partagées en quatre provinces, et de *Lugdunum* où il avait établi sa résidence, il avait envoyé à la tête de chacune un *Legatus* ou *Proprætor,* afin d'y déterminer les droits de chaque cité. Pour nous borner à la province qu'il appela Belgique, et qui, à ce premier partage, renfermait toute la Gaule septentrionale, ce fut un grand homme, Agrippa, qui reçut de l'empereur la mission difficile de l'organiser, et qu'il me soit permis d'abord d'émettre une opinion qui surprendra peut-être plusieurs de mes lecteurs, c'est que la véritable fondation de Trèves ne doit être attribuée qu'à Auguste, ou, si l'on veut, à son lieutenant Agrippa. Jusqu'à lui les Trivères formaient une tribu populeuse et puissante, et nous voyons dans les *Commentaires* combien César avait à cœur de gagner de tels alliés. Mais qu'on examine chacune des phrases où leur nom est prononcé, on n'y verra pas un seul mot qui suppose une ville. On n'y trouve pas même l'indice du moindre *oppidum.* Il n'y est jamais question que de la nation.

Auguste, le premier, donna une ville aux Trivères. Trois siècles avant Dioclétien, il avait compris qu'il était important, vu les invasions imminentes des peuplades germaniques, d'avoir une métropole impériale non loin du Rhin. L'emplacement convenable fut choisi à égale distance du Rhin

Digitized by Google

et de la forteresse médiomatricienne, et là une colonie nombreuse fut envoyée par Auguste. Elle était composée de citoyens romains et de vétérans, auxquels on fit des concessions de terres, à la seule condition de payer à l'état le dixième environ de leurs produits; on leur donna aussi des hommes pour les servir, soit des Germains pris à la guerre, soit des Gaulois qui se mettaient spontanément sous le patronage des colons, et la ville nouvelle s'appela *Augusta*, du nom de son fondateur. *Augusta Trevirorum* signifie une ville coloniale bâtie dans le pays des Trivères. Voilà, pour le dire en passant, la véritable origine de Trèves [1].

A son départ des Gaules, Auguste avait laissé à Drusus (père de l'empereur Claude) le soin d'achever l'organisation politique et militaire de la Gaule-Belgique, et l'événement justifia son choix. Drusus, en effet, s'acquitta de son gouvernement à la satisfaction des Gaulois et des Romains; il régla sagement la répartition des impôts et les rapports des *pagi* avec la métropole; puis il établit un vaste système de défense, et fit construire des forts sur le Rhin et sur la Meuse. La Médiomatricie, avec laquelle *Augusta* communiquait par la Moselle, devait être pour lui l'objet d'une attention particulière. Il y vint, il y séjourna, il y exécuta des travaux considérables et fit aimer le joug des Romains. Les Médiomatriciens se prêtèrent à la transformation avec une facilité merveilleuse, moins par l'impossibilité de la résistance que par une secrète sympathie pour leurs nouveaux maîtres. Leur province, *civitas mediomatricorum*,

---

[1] *Tri ver*, trois fois grand, était le nom primitif du pays. Si les latins ont dit *Treviri*, c'est que la syllabe *vir* avait de l'analogie avec un mot de leur langue. *Triveri* a reparu plus tard; puis ce fut *Treveri*. Dans les ordonnances impériales datées de Trèves, on lit tantôt *Triveris*, tantôt *Treveris*. Ausone et Salvien disent *Treveri*. Sous les Francs, ce fut Treveri qui l'emporta définitivement.

Digitized by Google

fut désormais sur la liste des cités amies, et leur forteresse principale, *Diudur,* habillée à la romaine, s'appela *Divodurum*.

Divodurum était une place trop importante, au point de vue stratégique, pour que Drusus l'ait négligée. L'enceinte première fut conservée; elle était déterminée par le site. Seulement les murailles furent renouvelées selon le système de construction des Romains, et, dans l'intérieur de l'*oppidum,* s'élevèrent, non pas un palais des empereurs, mais des bâtiments solides et commodes pour le logement des troupes, avec des caves voûtées pour les provisions et les munitions de guerre. Les maisons du haut de Sainte-Croix renferment encore dans leurs caves des restes notables d'anciennes murailles, où il est facile de reconnaître le travail des Romains. C'est là, dit-on, que, cinq ou six siècles plus tard, les rois d'Austrasie ont eu leur résidence [1].

Drusus choisit *Divodurum* pour le séjour d'une légion entière. On sait que la légion romaine se composait de dix cohortes ayant chacune au moins 600 hommes d'infanterie avec 60 cavaliers. Du haut de son imposante forteresse, la légion devait dominer tous le pays et le maintenir dans la sécurité.

En dehors des remparts et devant la porte de l'*oppidum,* le versant sud de la colline, inculte comme nous l'avons dit, fut destiné à l'établissement de la *station*. La station était un poste de soldats placés en dehors des forteresses ou des camps fortifiés, et chargés à tour de rôle d'en garder les portes. Nous lisons dans César: *Esse in statione pro castris,* V. 15; dans Tite-Live: *Vigiliæ in urbe, stationes ante portas,* III. 5. C'est le sens précis du mot *statio* dans tous les auteurs. Virgile l'emploie aussi dans ce sens quand il parle du camp fortifié des Troyens. Avant leur expédition

[1] Sur cette espèce de palais, voyez un article de M. V. Simon dans la *Revue d'Austrasie,* 1843, première partie, p. 105.

Digitized by Google

nocturne, Nisus et Euryale étaient de garde en dehors du camp, devant la porte,

..... *Communi portam statione tenebant;*

et lorsque Nisus entraîne son compagnon, le poète ajoute:

Statione relictâ
Ipse comes Niso graditur.
(Æn. IX. 222.)

J'insiste sur ce point, afin de déterminer l'origine de la rue Taison. Lorsque, sous les Francs, cet emplacement de la station romaine fut occupé par des maisons bourgeoises, la rue qui s'y forma s'appela naturellement rue de la Station, *vicus Stationis*. Puis, par une transformation assez ordinaire, on à dit rue Staison, comme raison est venu de *ratio,* combinaison de *combinatio,* oraison d'*oratio,* liaison de *ligatio,* etc. Enfin un peu plus tard l'*s* a disparu, comme il est arrivé pour beaucoup d'autres mots anciens, et il n'est plus resté que *rue Taison.*

Une seconde opération qui signalait toujours la domination romaine, était la construction de ces chaussées fameuses qu'on découvre de temps en temps et qu'on admire toujours. De *Divodurum* une chaussée fut dirigée par *Scarpona* et *Tullum* vers le pays des Lingones et celui des Séquanes jusqu'à *Lugdunum,* métropole de la Gaule celtique; une autre par *Ibliodurum* et *Verodunum* vers le chef-lieu des Rèmes. Mais la voie principale allait à *Augusta Treverorum;* elle fut construite sur la rive gauche de la Moselle et traversait l'île du grand Saulcy. Plus tard il y en eut une seconde sur la rive droite, par *Caranusca* et *Ricciacum* [1].

[1] Ces deux voies sont appelées *Kem* par les gens du pays; voici l'origine de cette dénomination. Les voies romaines étaient un peu bombées et plus élevées que les terres voisines; ce qui fait que, dans les auteurs du moyen âge, elles sont quelquefois désignées par le mot *agger.* (*Grég. Tur.* 1—30.) Des deux

Digitized by Google

Plus tard encore deux autres voies furent dirigées vers le Rhin.

La première allait de *Divodurum* à *Moguntiacum,* et plusieurs tronçons de cette chaussée, qui sont connus, ont permis d'en suivre à peu près toute la direction. Elle passait non loin de *Condate,* aujourd'hui Condé-Northen. Cette localité qui était une bourgade gauloise, comme son nom l'indique, fut fortifiée sous les Romains, et devint un *oppidum,* ou tout au moins un *castellum.* Il est à désirer qu'on y fasse des recherches.

La suite de la chaussée a été remarquée près de Boucheporn, puis au nord de Saint-Avold. De là elle passait à peu de distance de Forbach, au pied d'une petite montagne qui est devenue intéressante à cause d'un camp retranché des Romains, nommé *Hierapolis.* Déjà, en 1825, M. Altmayer avait attiré l'attention de l'Académie sur les antiquités qu'il y avait découvertes et sur les traditions fabuleuses du pays d'alentour.

En 1839, M. Germeau, préfet de la Moselle, y fit faire des fouilles, et, l'année suivante, M. Victor Simon publia, sur l'ensemble de ces découvertes, une notice assez étendue, avec des dessins, y compris le plan et diverses coupes du *Castrum* [1].

Après ce poste venait Sarrebruck, nommé probablement *Sarabriga* par les Gaulois et peut-être *Pons saravi* par les Latins.

La table théodosienne marque, avec assez de précision,

---

côtés de la Moselle, cette élévation était plus nécessaire qu'ailleurs, à cause de plusieurs terrains marécageux ou inondés. Or, en gaulois, *cam* voulait dire courbé, et aujourd'hui encore on emploie en allemand le mot *Kamm,* pour désigner la partie supérieure d'une digue. *Kem* était évidemment le nom gaulois des voies romaines.

[1] Voyez les *Mémoires de l'Académie de Metz,* 1840, p. 164.

Digitized by Google

une autre voie militaire de *Divodurum* vers le Rhin, par les étapes suivantes :

1. *Ad duodecimum, mansio.* (Delme.)
2. *Decempagi, oppidum.* (Tarquinpol.)
3. *Pons saravi, oppidum.* (Sarrebourg.)
4. *Tabernæ, munimentum.* (Saverne.)
5. *Argentoratum, urbs.* (Strasbourg.) [1]

J'omets plusieurs autres voies secondaires, aussi bien que les camps retranchés dont elles étaient garnies de distance en distance.

L'exploration de ces différentes lignes a enrichi notre

---

[1] Le passage des noms latins aux noms modernes fournirait matière à une étude curieuse. Il n'est pas hors de propos d'en donner ici un échantillon.

Ad duodecimum. Ce camp retranché, devenu simple *vicus* après les ravages des barbares, fut appelé dans les chartes du moyen âge *Duodecimis villa*, puis *dodeismes*, puis *villa de Desmes*, et enfin au seizième siècle il était devenu l'archiprêtré *de Delmis*.

Decempagi. Ce nom, qui se trouve aussi dans Ammien Marcellin, a beaucoup embarrassé les antiquaires. Longtemps ils ont cru que c'était Dieuze. Mais enfin l'examen des chartres qui en ont fait mention de siècle en siècle a donné une généalogie singulière, mais d'une vérité palpable. On avait dit d'abord *Dekempagi*, c'était la prononciation primitive. Ensuite les Francs ont dit *Taikempay*, puis *Taikempail* et *Taiquempaul*. En 1476, on trouve déjà *Tacquinpul*, et en 1615 *Tarquempol*. De là est venu le nom de Tarquinpol, village situé dans la presqu'île de l'étang de Lindre, sur les ruines de l'ancien *oppidum*. (V. Lepage. *Dict. topog. de la Meurthe.*)

Ainsi le fondateur de ce village n'a pas été le roi Tarquin, comme on l'imprimait encore au commencement de ce siècle.

Pons Saravi. Nous avons supposé tout à l'heure que le nom de Sarrebruck pouvait bien être en latin *Pons Saravi;* ce n'est qu'une conjecture pour la voie de *Maguntiacum*. Pour celle d'*Argentoratum*, il est certain que ce nom désigne Sarrebourg. Au lieu de *Pons Saravi* l'itinéraire d'Antonin met *Pons Sarvix: Vix* est peut-être ici pour *vicus*.

Tabernæ. Ammien Marcellin appelle ce lieu un fort, *munimentum*. Depuis Drusus, qui paraît l'avoir fondé, jusqu'à l'empereur Julien, qui l'a relevé de ses ruines, on disait *Tres tabernæ*. Plus tard les Allemands, qui en furent les maîtres, on dit *Zaberna*, d'où est venu le nom actuel.

Digitized by Google

archéologie de plusieurs notices d'une grande valeur; elles serviront de base à une carte topographique de la Médiomatricie romaine.

On comprend qu'avec l'organisation administrative les relations commerciales durent se développer, *Divodurum* devint un entrepôt et comme un point d'appui entre le nord et le midi, on frappa de nouvelles monnaies médiomatriciennes avec l'inscription en lettres latines: MED., et à côté des tabellions, les Gaulois virent s'établir çà et là des marchands et des entrepreneurs de tout genre.

Néanmoins, il faut l'avouer, pendant près d'un siècle l'occupation romaine fut toute militaire et il n'y eut pas de fusion véritable entre les deux races. Bien plus, après les avantages d'une première organisation vinrent les exactions; la Gaule belgique eut ses Verrès, et, pour comble d'infortune, elle fut le théâtre des troubles excités par Othon et Vitellius et ensuite par Civilis. Tour à tour *Divodurum* servit d'asile aux légions révoltées et aux légions fidèles. La cité tout entière ressentit le contre-coup de ces désordres. Témoin le trait raconté par Tacite. Le général Valens, qui tenait pour Vitellius, était parti de Cologne avec une forte armée et passait par le pays des Médiomatriciens; il avait été reçu avec beaucoup de marques de bienveillance, lorsque tout à coup ses troupes, sans autre cause qu'un fanatisme inexplicable, fondirent avec fureur sur la cité et y firent un grand carnage. Il y eut quatre mille victimes de ce transport frénétique, et le nombre eût été bien plus considérable si Valens ne s'était pas efforcé de calmer ses soldats à force de prières.

Ce ne fut guère qu'à l'époque de Vespasien (an de J.-C. 70) que la civilisation romaine s'établit réellement chez les Médiomatriciens. Avec la paix dont jouit l'empire pendant une longue suite de bons souverains, la prospérité pénétra dans toutes les provinces. Alors une foule de riches Romains et de familles patriciennes vinrent fixer leur fortune dans

Digitized by Google

les belles vallées de la Médiomatricie, et autour de leurs domaines on vit affluer l'industrie et les arts qui accompagnent toujours l'opulence. Alors nos ancêtres apprirent qu'ils avaient dans leur voisinage des carrières précieuses pour la construction des édifices et pour leur ornementation; des équarisseurs de pierres, *quadratarii*, leur enseignèrent à tailler le calcaire, et des sculpteurs à le façonner en feuillages, en festons, en chapiteaux; alors ils virent comment le bois et le plâtre pouvaient servir à la décoration, et combien d'artistes concurraient à embellir les appartements; des *laquearii* les garnissaient de lambris, des *tessellarii* les ornaient d'ouvrages en marqueterie, des *musivarii* couvraient les pavés de mosaïques, et des *albarii* revêtaient les murailles de stuc. A ces travaux se joignait celui des peintres, des statuaires, des orfèvres, etc. On fit revenir des pays éloignés le marbre et le porphyre. L'argile même, auparavant négligée, eut aussi sa valeur, et non-seulement le briquetage perfectionné entra dans les constructions, mais de la main des potiers, *figuli*, sortirent toutes sortes de vases de forme élégante, ornés de dessins ou de ciselures.

Alors aussi, sur chaque colline, on vit s'élever une *villa* somptueuse, où tous les raffinements du luxe et toutes les douceurs de la vie semblaient se donner rendez-vous. De *Divodurum* à *Augusta*, les deux rives de la Moselle se peuplèrent de ces délicieux manoirs que le poète Ausonne a décrits avec tant de complaisance.

Sur d'autres points c'étaient de vastes métairies et des terres mises en culture avec les perfectionnements de l'économie rurale, tels que les Romains les possédaient alors: on y essayait les procédés que le dix-neuvième siècle aime aime encore à étudier dans Columelle et Palladius. Les potagers, comme les jardins d'agrément, toutes les branches de culture s'enrichirent. Les vergers participèrent aux conquêtes végétales que les généraux de Rome avaient rapportées de tous les pays du monde; le cerisier du Pont,

Digitized by Google

l'amandier de l'Afrique, le pêcher de la Perse, l'abricotier de l'Arménie, le noyer de la Grèce, vinrent se placer à côté des pommiers indigènes; puis les secrets de la greffe multiplièrent les miracles, et les sauvageons de nos forêts s'étonnèrent de la nouveauté de leur feuillage et des fruits savoureux que l'art leur faisait produire. C'est le mot de Virgile :

Miraturque novas frondes et non sua poma.
(G. II. 82.)

Ainsi toute la cité médiomatricienne changeait de face. Mais la métamorphose principale s'opérait au pied de *Divodurum* jusqu'au quartier que nous appelons le Sablon. Sur ce vaste espace, outre un nombre considérable de maisons particulières nouvellement construites avec plus ou moins d'élégance, outre le *forum* ou grande place du marché, qui s'étendait sur toute la place actuelle de Saint-Louis jusqu'au bas de Fournirue, la civilisation romaine se manifesta par des édifices dont les restes, découverts en partie, annoncent une vraie magnificence. C'étaient surtout des bains publics. Il y en avait un très remarquable dans l'emplacement de l'hôtel-de-ville, et il occupait de plus une partie de la place Napoléon. On cite encore un *Nymphæum* vers la lunette de Montigny, et, non loin de là, des bains plus splendides encore, qui étaient ornés, dit-on, de deux cents colonnes de granit. De là fut tirée la grande baignoire de porphyre qui sert de fonts baptismaux à la cathédrale. Rien ne prouve mieux l'importance de ces édifices que cet admirable aqueduc destiné à leur fournir les belles eaux de Gorze, et dont quelques arches, qui subsistent encore, sont justement comptées parmi les plus notables des antiquités romaines de la France.

On a répété longtemps qu'il existait une naumachie entre le Sablon et la Seille. La critique est assez d'accord aujourd'hui pour avouer que cette supposition est non seule-

Digitized by Google

ment douteuse, mais improbable. (Voyez sur cette question l'excellente notice de M. Abel [1].)

J'oserais presque en dire autant de l'amphithéâtre, malgré le combat de taureaux que Rutilius y a vu par les yeux de M. Bégin, malgré l'horrible dragon que la légende en a tiré avec l'étole de Saint-Clément, malgré même les ruines qu'on a découvertes, dit-on, lorsqu'on a creusé, en 1736, les fossés de la redoute du Pâté. Il est regrettable que l'archéologie n'ait pas été alors plus en honneur et que des fouilles sérieuses n'aient pas été pratiquées dans cet emplacement que l'opinion vulgaire devait rendre si curieux. Nous aurions des données positives et peut-être le tracé topographique de l'ancien Sablon, quartier principal de la cité romaine. Mais, je l'avoue, dans ces pans de murailles trouvés en 1736, avec des médailles et des statuettes, je ne vois rien qui ressemble le moins du monde à ce qu'on appelle un amphithéâtre.

Eh quoi! me dira-t-on, n'est-il pas certain que nous avions des *arènes?* C'est une chose notoire qu'une de nos premières églises a été appelée *Saint-Pierre-aux-Arènes*, à raison de son emplacement, et aujourd'hui encore nous avons un pont qu'on nomme le *pont des Arènes*. Or, il n'y a personne qui ne sache que ce mot signifie *amphithéâtre;* c'est dans ce sens que l'on dit : les arènes de Nîmes, les arènes de Bourges, de Périgueux, etc.

En vérité, la comparaison paraît assez légitime, et ce mot seul donne une apparence plausible à notre tradition. Il faut néanmoins remarquer une énorme différence. Dans les villes précitées, le périmètre de l'édifice est connu, et les ruines qu'on y voit sont évidemment celles d'un amphithéâtre. A Metz, nous n'avons qu'un mot, et voici mon scrupule. Au moyen âge, le mot latin *arenæ* n'a été employé que figuré-

---

[1] *Revue d'Austrasie*, 1858, p. 105.

Digitized by Google

ment pour signifier un amphithéâtre ; dans le sens propre il veut dire *Sablon*. Si donc nous avons eu un *pons Arenarum*, n'est-ce pas peut-être parce qu'il conduisait au quartier du Sablon? L'église de Saint-Pierre *ad Arenas* n'a-t-elle pas été ainsi appelée parce que c'est au Sablon qu'elle était bâtie? Ce n'est là qu'une conjecture de ma part, et je suis loin de vouloir enlever à notre illustre cité l'honneur d'un amphithéâtre. Mais tant qu'on ne m'en donnera pas un tracé topographique un peu précis, je serai tenté de croire qu'il n'a pas plus d'authenticité que la prétendue Naumachie.

Quoiqu'il en soit, et tout en regrettant les lacunes de notre topographie ancienne, nous sommes assez riches en ruines pour affirmer que l'opulence romaine a couvert tout le quartier du Sablon de somptueux édifices. Quelle est la date précise de leur construction? Il est difficile de le déterminer. Néanmoins on peut dire que les principaux ont été bâtis pendant le troisième siècle et surtout vers la fin. Alors *Augusta Trevirorum* acquit l'importance d'une capitale de l'empire; Maximien Hercule et ses successeurs y fixèrent leur résidence, et eurent à cœur d'y élever des monuments dignes de la majesté impériale; il était impossible que cet illustre voisinage n'eût pas une influence puissante sur la splendeur de la capitale médiomatricienne.

Que si nous passons des bâtiments civils aux monuments religieux de cette époque, nous serons un peu désappointés de ne trouver aucun temple remarquable. D'après nos usages chrétiens, le mot *temple* nous suggère l'idée d'un vaste édifice où des milliers de fidèles peuvent se réunir. Il n'en était pas de même chez les païens : leurs solennités, leurs sacrifices, leurs hécatombes avaient lieu en plein air. Un temple de Jupiter n'était souvent qu'une petite chapelle, un *sacellum*.

Si vous allez à Trèves, on vous y montrera des ruines imposantes, la porte de Mars ou Porte-Noire, l'amphithéâtre,

Digitized by Google

le palais des Thermes, la basilique, c'est-à-dire le tribunal, mais point de temples. A Metz, parmi les ruines que le sol moderne a couvertes, on cite un temple de Diane vers le trophée Fabert, un temple de Jupiter au haut de Sainte-Croix, un temple de Castor et Pollux à l'extrémité de l'Esplanade. Mais tous ces édifices n'excédaient pas les dimensions d'un *sacellum*.

Le paganisme, qui régna plusieurs siècles dans la Médiomatrie, n'y a guère laissé pour traces de son passage que des bas-reliefs avec des inscriptions votives à Mars, à Jupiter, aux dieux Mânes, à un empereur. Le monument le plus remarquable de ce genre a été trouvé au bas de la rue Tête-d'Or, c'est-à-dire vers le milieu de l'ancien *forum*. Il avait été élevé à Pertinax par le directeur des vivres. Sur une face on voit un Mercure sculpté, entre un bouc et un coq; sur l'autre un Apollon jouant de la lyre.

La plupart des autres antiquités sont des pierres tumulaires. On en a trouvé une quantité considérable de chaque côté de la voie scarponnaise. L'usage des Romains était de placer leurs sépultures dans le voisinage des grandes chaussées; nous en avons la preuve à Metz. On pourrait dire que le terrain où fut élevé l'ouvrage à corne de la Citadelle, était comme la nécropole des Médiomatriciens.

Du reste, il paraît que le paganisme n'a jamais été ni florissant, ni fanatique dans nos contrées. Les Romains qui venaient s'y établir n'avaient pour religion que l'art de bien jouir des douceurs de la vie. C'est au sein de ce mélange d'idolâtrie et de sensualisme que le Christianisme fut déposé comme un germe de vie. Il devait y croître sans bruit et rester seul pour former une génération nouvelle, après les invasions des barbares et la ruine de l'empire.

Digitized by Google

VII.

Mettis.

A la fin du quatrième siècle une révolution singulière s'est opérée dans la topographie des Gaules, spécialement dans les cités du Nord et de l'Est; à l'*oppidum* ou chef-lieu primitif succéda une ville nouvelle, qui prit le nom de la cité et non pas celui de l'*oppidum*, et ce fut l'origine des noms modernes. Ainsi:

Lutetia Parisiorum	s'appela *Parisii,*	d'où est venu	Paris.
Augusta Suessionum	— *Suessiones,*	—	Soissons.
Cæsarodunum Turonum	— *Turones,*	—	Tours.
Cæsaromagus Bellovacorum	- *Bellovaci,*	—	Beauvais.
Samarobriva Ambianorum	- *Ambiani,*	—	Amiens.
Durocortorum Remorum	— *Remi,*	—	Reims.
Mediolanum Ebroïcorum	— *Ebroici,*	—	Évreux.
Condate Redonum	— *Redones,*	—	Rennes.

La cité médiomatricienne eut aussi à subir une semblable métamorphose. A l'*oppidum* primitif, dont le nom *Divodurum* disparut de la géographie, succéda une ville qui porta le nom de *Mettis,* abréviation de *Mediomatrici.*

Examinons la cause de cette transformation et remarquons d'abord qu'il ne s'agit pas d'une simple altération de prononciation, comme il est arrivé à tant de villes et de villages, dont le nom primitif n'est plus reconnaissable au bout de quelques siècles. Ce n'est pas non plus un changement de nom produit par le hasard. C'est toute une révolution qui n'a pas été suffisamment comprise et qui mérite une étude nouvelle.

Il a paru deux dissertations remarquables sur cette ques-

Digitized by Google

tion. La première est de l'abbé Belley [1]. Il voit dans le changement des noms de plusieurs villes un effet de l'ordre politique établi dans les Gaules depuis les Romains. C'était, selon lui, une mesure inventée par le pouvoir régularisateur des Romains, dans un intérêt d'assimilation, mais il y voit encore et surtout un sentiment de nationalité, comme si, les villes ayant perdu leurs libertés, les peuplades avaient substitué leurs noms à celui de leurs chefs-lieux.

« Le sénat, dit-il, tenant ses assemblées dans la capitale de chaque peuple, il est facile de concevoir comment la capitale de chaque peuple aura perdu son nom primitif et aura pris le nom du peuple même. »

J'avoue que cette explication me paraît trop vague et peu facile à concevoir.

En 1857, la question a fait un pas. La Société des Antiquaires de France nous a donné un mémoire de M. Bourquelot, intitulé : *De la transformation des noms de plusieurs villes gauloises* [2]. Le savant auteur pense d'abord, comme l'abbé Belley, que l'*Ordo* qui siégeait dans la capitale, et qui dans le principe avait représenté la tribu, attira, pour ainsi dire, le nom de la tribu elle-même. Il ajoute plusieurs autres causes plausibles : que les noms des tribus étaient plus connus et plus usuels que ceux des villes ; que les noms celtiques des villes, tirés de la nature du sol, étaient communs à plusieurs et, par conséquent, manquaient de précision ; que l'impôt romain étant compté par départements, ceux-ci jouèrent nécessairement dans les actes administratifs un rôle nominal. « Telle est, ajoute-t-il, la façon naturelle, instinctive en quelque sorte, dont s'est opérée, à mon avis, la transformation des noms des villes capitales dans la Gaule romaine. »

---

[1] Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-lettres, t. XIX, p. 492.

[2] Société des Antiquaires de France, t. XXIII, p. 387.

Digitized by Google

Après cette nouvelle dissertation, la difficulté a pu paraître éclaircie. Me sera-t-il permis de donner à mon tour une autre explication de cette révolution géographique, en disant tout d'abord que les causes principales ont été oubliées? Si on veut bien les examiner, la question paraîtra beaucoup plus simple.

Mettons de côté le mot transformation. Il n'est pas exact de dire que les chefs-lieux gaulois ont changé de nom pour prendre celui de la cité. L'ancien chef-lieu est resté ce qu'il était, un *oppidum,* un lieu de refuge, peut-être sans habitants; il a même conservé le nom que les Gaulois lui avaient donné. Mais en dehors de cet *oppidum* primitif s'est élevée une nouvelle et grande ville. C'étaient les hommes de la cité qui avaient construit, à l'instar des Romains et sous leur influence, des maisons particulières pour une nombreuse population et des édifices publics pour les besoins de la civilisation et de l'administration municipale, et lorsqu'on voulut nommer cet ensemble de constructions, le nom seul de la cité lui convenait; l'*oppidum* primitif n'en était plus qu'une forteresse détachée, ou bien il était confondu à titre de *vicus* avec les autres quartiers de la nouvelle ville.

Ainsi *Divodurum* est resté, sous les Romains, ce qu'il était du temps des Gaulois, une forteresse. Mais toutes les maisons, les édifices publics, les palais, les thermes, etc., qui s'élevèrent au Sablon et sur les bords de la Moselle à une assez grande distance, étaient des constructions médiomatriciennes, et quand on a voulu désigner cette ville, ce n'est pas *Divodurum* qu'on devait dire, c'est *Mediomatrici. Divodurum* n'a donc pas changé de nom; seulement on a cessé peu à peu d'en parler [1].

---

[1] Ainsi, en dehors de la petite île de Lutèce, les *Parisii* construisirent des maisons assez nombreuses pour être considérées comme ville, et cette ville s'appela *Parisii;* Lutèce n'en était plus qu'un *castellum.*

Ainsi encore, en dehors de l'*oppidum* situé sur les bords de la Somme et

Digitized by Google

A cette cause naturelle joignons en deux autres qui tiennent de la politique, et qui sont dues l'une à Dioclétien, l'autre à Valentinien.

Jusqu'à Dioclétien, les villes nouvellement bâties en dehors de leur *oppidum* primitif n'avaient pas encore de nom officiel. Dans l'*Itinéraire d'Antonin*, les mansions sont désignées par les noms anciens, comme si l'*oppidum* gaulois était le centre de chaque station. On y trouve : *Iter à Durocortoro Divodurum usque; à Cæsaromago Lutetiam usque*, etc.[1]

Sous Dioclétien, la préfecture des Gaules fut partagée en provinces, et chaque province en diocèses ou cités, et cette organisation, adoptée par l'Église, amena une nomenclature nouvelle. Bornons-nous à la *Belgica prima*, que, dans la division ecclésiastique, on a nommée, jusqu'à ces derniers temps, Province de Trèves. Nous voyons par la *Notitia provinciarum*, rédigée du temps de Gratien ou d'Honorius, que cette province était alors partagée en quatre cités, les mêmes que les diocèses d'aujourd'hui :

Metropolis civitas Triverorum.
Civitas Mediomatricorum, Mettis.
Civitas Leucorum, Tullum.
Civitas Verodunensium.

Remarquez le mot *civitas*. Dans l'organisation de Dioclétien il était synonyme de *diœcesis*. Un siècle après, la notice

---

nommé *Samarobriva*, les *Ambiani* bâtirent une grande ville bien distincte de l'*oppidum*, et Ammien Marcellin disait vers 375 : *Ambiani, urbs inter alias eminens*. Ce n'est pas *Samarobriva* qui changea de nom.

De même *Durocortorum Remorum* n'était qu'un lieu de refuge environné de palissades. Dans le voisinage, les Rèmes construisirent des habitations nombreuses qui formèrent une ville opulente; la ville s'appela *Remi*, et l'*oppidum* fut oublié.

[1] L'édition de l'*Itinéraire* paraît postérieure à Dioclétien; mais la disposition des voies romaines est beaucoup plus ancienne.

Digitized by Google

des provinces l'emploie comme synonyme de *urbs*, et pour ce motif elle ajoute *metropolis* à *civitas*, *Mettis* à *mediomatricorum*, nous avertissant par là qu'elle désigne chaque diocèse par le chef-lieu. C'est encore ce que fait l'Église.

Remarquez aussi le mot *Mettis* employé la première fois pour la cité ou plutôt pour la ville des Médiomatriciens. Il y a encore en cela une autre révolution de nomenclature qui s'est opérée vers la fin du quatrième siècle : quelle en fut l'origine? Une mesure importante que décréta l'empereur Valentinien. Comme les barbares, repoussés d'abord par Julien, commençaient à reparaître et menaçaient de ravager les Gaules, Valentinien fit construire, le long du Rhin, de la Moselle et de la Meuse, un grand nombre de forts ou de camps retranchés qui pouvaient facilement communiquer les uns avec les autres [1]; puis, afin de mettre les chefs-lieux à l'abri des invasions, il y fit élever une enceinte de murailles garnies de tours de distance en distance, ce qui changea en villes fermées et fortifiées les maisons bâties en dehors de l'*oppidum* primitif, et comme ces maisons appartenaient à la cité et non à l'*oppidum*, ce fut alors surtout que le nom de la cité fut donné à la nouvelle ville; bientôt on oublia celui de l'*oppidum*.

Cette grande mesure fut, selon moi, la véritable et principale cause qui décida du nom des villes, et il ne faut pas voir dans ce changement universel un effet du hasard ou de l'instinct, mais une œuvre expresse d'administration.

Déjà Constantin avait donné l'exemple, il avait retranché *Augusta* du nom de sa capitale; dans les lois qu'il y publiait il mettait toujours *Data Treveris*, et il fut imité par ses successeurs. Sous Valentinien la simplification s'étendit naturellement à toutes les cités.

---

[1] Dans le système de Drusus, les forts avaient été établis mansion par mansion, c'est-à-dire à la distance d'une étape. Dans celui de Valentinien ils étaient bien plus nombreux et faisaient l'office de vigies.

Digitized by Google

Nous voyons dans le *Codex Theodosianus* que, pour la date de ses mandats, Valentinién met toujours les noms nouveaux. En 365, il était à Lutèce, et pour la date de plusieurs lois qu'il y publie, ce n'est pas *Lutetiæ Parisiorum* qu'il écrit, mais *Parisiis*. En 366 et 367, il donne des lois datées de Reims et il ne met que *Remis; Durocortorum* est oublié. La même année 367, il donne d'autres lois datées d'Amiens, et *Samarobriva* n'y paraît pas; on y lit: *Data Ambianis*.

Les historiens se conformèrent à la coutume des empereurs : la révolution était faite. Voyons maintenant comment la mesure stratégique s'est effectuée dans la Médiomatricie.

Les diverses lignes de murailles qu'on a pu découvrir nous fournissent les moyens de dessiner le tracé presque complet de l'enceinte valentinienne. L'ancien *Divodurum* fut conservé comme citadelle. Puis, à commencer par les remparts qui longeaient la Seille et auxquels correspond la rue actuelle *des Murs*, les nouvelles murailles suivaient la ligne des arcades de la place Saint-Louis; elles enfermaient ensuite dans leur contour la place Saint-Martin, la place Royale et l'Esplanade jusqu'au point de la Tour-d'Enfer, à l'extrémité sud. De là elles allaient directement par Saint-Arnould et le haut de la place de Chambre et de la rue du Vivier, rejoindre, à la porte de la bibliothèque, ceux des anciens remparts qui longeaient la Moselle.

Cette ville fermée renfermait donc, outre la citadelle (paroisse Sainte-Ségolène), tout le terrain occupé aujourd'hui par la paroisse Notre-Dame et une partie de celle de Saint-Martin. Entre la ligne des arcades et la Seille était une grande place *extrà muros*, qui continua d'être le *forum* ou marché public. Au-delà de la Seille était le faubourg populeux qui fut appelé *vicus Macellorum*, quartier des boucheries; ce sont aujourd'hui les paroisses Saint-Eucaire et Saint-Maximin. Il n'était pas possible de comprendre ce quartier dans l'enceinte. Il en était de même du grand

Digitized by Google

faubourg du Sablon occupé par les thermes et autres édifices publics.

Pour nous former une idée des murailles de cette enceinte nous avons quelques données satisfaisantes, grâce aux études qui ont été faites sur plusieurs de leurs restes, non-seulement à Metz, mais encore dans d'autres villes, notamment à Strasbourg [1]. Comme les constructions romaines s'exécutaient toujours d'après un plan uniforme, les découvertes d'une ville jettent beaucoup de lumière sur celles d'une autre. Voici les détails donnés par la comparaison des fouilles:

Muraille double; le mur extérieur d'un mètre d'épaisseur aussi bien que le mur intérieur; l'entre-deux également d'un mètre, rempli par des fragments de pierres et des cailloux avec du mortier, ce qui donne environ trois mètres d'épaisseur totale. De distance en distance, des tours, un peu plus élevées que les murailles, faisaient une saillie demi-circulaire de trois mètres. Les portes avaient un *propugnaculum* formé de quatre tours en carré, mais de disposition variable, suivant les sites; exemples: la Porte-Noire ou *Porta-Martis* à Trèves, et la porte des Allemands à Metz. Celle-ci, à la vérité, appartient à l'enceinte agrandie du moyen âge. Mais les enceintes du moyen âge, avec leurs tours et le *propugnaculum* de leurs portes, ont été faites à l'instar de l'enceinte valentinienne.

Il reste maintenant une dernière origine à étudier pour mettre comme le sceau à toutes les autres, c'est celle du nom de *Mettis* donné à notre ville.

Convenons d'abord de deux points: 1° Il n'est pas exact

---

[1] Plusieurs archéologues de Strasbourg, et spécialement M. le colonel de Morlet, ont fait des recherches avec tant de sagacité et de bonheur, qu'ils ont pu restituer l'enceinte entière d'*Argentoratum* à l'époque romaine, c'est-à-dire l'enceinte valentinienne. (V. les Bulletins de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, ann. 1860 et suiv.)

Digitized by Google

de dire que *Divodurum* a changé de nom; en réalité ce n'est pas une transformation qui eut lieu, et *Divodurum* est resté ce qu'il était, une forteresse. Seulement on a cessé d'en parler. 2° Il est indubitable que le nom donné à la nouvelle ville fut, suivant la règle, celui de la cité. On a donc dit: *Mediomatrici* en parlant de la ville, comme on disait *Parisii, Treveri, Ambiani.* Cette latinité mal sonnante se trouve dans Ammien Marcellin. Quand il fait l'énumération des villes *(urbes)* les plus remarquables des Gaules, il dit: *Belgica prima Mediomatricos prætendit et Treviros, domicilium principum clarum.* Puis dans la seconde Belgique il signale Amiens, Châlons et Reims, par ces mots: *Ambiani, Catalauni et Remi.* XV. II.

Comment donc en est-on venu de *Mediomatrici* à *Mettis?* Ici est la difficulté. On pourrait supposer qu'on a dit d'abord, par abréviation ou par corruption, *Medtrici,* puis *Mettris,* et enfin *Mettis,* et en effet cette altération graduelle a quelque chose de plausible. Mais on ne trouve pas un seul exemple de ces noms intermédiaires. On a passé immédiatement de *Mediomatrici* à *Mettis,* d'où je conclurais volontiers que ce dernier nom, écrit constamment de cette manière avec deux *t,* par tous les auteurs, depuis le quatrième siècle juqu'au douzième, a été décidé par un acte officiel plutôt que par le hasard d'une prononciation altérée [1].

---

[1] Il n'est pas hors de propos de donner ici quelques citations.

La *Notice des Provinces,* peu de temps après Valentinien:

Civitas mediomatricorum, Mettis.

Idace, dans sa chronique, v^e^ siècle:

De civitate quam Hunni effregerant Mettis.

Grégoire de Tours (vi^e^ s.), dans son *Histoire des Francs:*

Mettensis civitas. Mettensis urbs.

Fortunat (vi^e^ s.), à Villicus, évêque de Metz:

Hoc Mettis fundata loco, speciosa, coruscans.

Digitized by Google

A la renaissance des lettres, les écrivains qui s'efforçaient de latiniser les noms propres, n'ayant trouvé dans la langue latine que *metæ, metarum,* qui eût de l'analogie avec *Mettis,* adoptèrent ce mot, et ce fut le seul employé en latin jusqu'à nos jours.

VIII.

Mettis au cinquième siècle.

Le cinquième siècle est le point critique de nos origines et la conclusion obligée des études que nous nous proposions de faire. Là, se trouve comme un abîme creusé entre la ville ancienne et la ville moderne.

Malgré les efforts des empereurs et les remparts qu'ils tâchaient d'opposer aux hordes germaniques, le moment était arrivé où les barrières seraient rompues; le cinquième

---

Le même dans le récit de son voyage :

Regibus occurens ubi Mettica mœnia pollent.

Paul diacre (VIII^e^ s.), sur les évêques de Metz :

Oraculum B. Stephani, situm Mettis.
Contigit B. Servatium Mettis devenire.

Fredegaire (VIII^e^ s.) dans sa chronique :

Regnum Theuderici sedem habens Mettis....
Dagobertus Mettis urbem veniens.

Annales de Saint-Arnould (X^e^ s.) :

Sepultus est Drogo juxta urbem Mettensem.

Aimoin (XI s.), dans *Gesta Francorum* :

Mettis, quæ et Mediomatricum. Un peu plus loin il dit : *Mediomatricum quæ et Mettis.*

On est peut-être étonné de voir encore une fois *Mediomatricum* reparaître à cette époque. Mais il est constant que *Mettis* indéclinable fut le seul nom employé pendant tout le moyen âge.

Digitized by Google

siècle, marqué pour la destruction de l'empire romain et pour le renouvellement du monde, fut signalé par trois grandes catastrophes.

La première, provoquée par Stilicon, fut la terrible invades Vandales (406-416). Ces barbares, dont le nom a dans l'histoire une célébrité devenue proverbiale, franchirent le Rhin, suivis des Alains, des Suèves et d'une foule d'autres peuplades aussi cruelles qu'eux, et portèrent le ravage dans toutes les Gaules.

Ils commencèrent par détruire Mayence de fond en comble, puis ce fut le tour de Worms, de Spire et de Cologne, et quand les deux Germanies eurent été ravagées, ils se jetèrent sur les deux Belgiques. Leur but n'était pas de conquérir, c'étaient des exterminateurs. Arras, Amiens, Reims et la plupart des villes furent livrées au pillage, Trèves surtout était, comme capitale, digne de toute leur barbarie; elle fut saccagée. Il faut lire, dans le prêtre Salvien [1], le triste tableau de cette ville. Il a l'accent d'un prophète quand il reproche aux habitants leurs crimes, qu'il montre dans leurs désastres le juste châtiment de Dieu, et qu'il exprime son indignation de les voir encore ivres de plaisirs au milieu de leurs calamités.

Mettis avait bu à la même coupe, et les lamentations de Salvien peuvent lui être appliquées en partie.

Depuis Trèves jusqu'à *Mettis* la fureur des Vandales ne laissa rien sur pied. Toutes les délicieuses campagnes, les palais, les maisons de plaisance qui ornaient les vallées de la Moselle furent pillées et dévastées. Ce fut alors que *Ricciacum* et *Caranusca* furent tellement saccagés qu'on discute encore aujourd'hui sur leur véritable emplacement, et il en fut de même de tous les camps retranchés qui occupaient les hauteurs. Si quelques soldats, Romains ou Gaulois,

---

[1] *Lib. de Gubernatione Dei.*

Digitized by Google

ont essayé de s'y défendre, ils n'ont pu tenir tête à l'irruption et sont restés ensevelis sous les ruines de leur *castrum*.

Mais ce fut surtout en approchant de *Mettis* que les Vandales se précipitèrent avec une joie féroce vers la riche proie qui s'offrait à eux. L'aqueduc fut rompu, et depuis *Gaudiacum* (Jouy) jusqu'aux murailles de la ville, tous les édifices publics et particuliers furent pillés et confondus dans une ruine commune. Il paraît que les remparts seuls purent résister, et que les barbares firent de vains efforts pour pénétrer dans l'enceinte. Du haut des tours, les habitants avaient l'affreux spectacle des ravages qu'ils ne pouvaient empêcher.

C'était une leçon terrible, ou plutôt une menace de la Providence; mais ils n'en profitèrent pas: comme ceux de Trèves, ils ne pensaient qu'à jouir. A peine l'orage fut-il passé, que leur unique soin fut d'oublier dans les plaisirs la calamité qui venait d'accabler leur pays.

C'est ici qu'il faudrait dire un mot de l'état de la religion à *Mettis* et des progrès que le christianisme y avait faits. J'aurais dû même en parler plus tôt. Car de toutes nos origines, celle-là me paraît la plus intéressante; la religion a été l'âme du moyen âge au pays messin, comme dans le reste des Gaules, et quoique nos études présentes s'arrêtent à cette époque, il eût été à propos d'examiner comment l'Église de Metz a pris naissance, et comment, au milieu de la corruption païenne, elle s'est développée avant la chute de l'empire. Je l'avoue, des difficultés peut-être insolubles m'ont déconcerté. J'ai cherché des documents authentiques pour éclaircir cette origine, et je n'ai trouvé que le concile de Cologne, en 346, où, parmi les signataires, on lit : *Victor, episcopus Mediomatricorum*. Voilà une date certaine. Mais avant ce Victor, dont au reste nous ne savons pas autre chose, quels sont les pontifes qui ont gouverné l'Église de Metz, et qu'est-ce que l'histoire nous apprend de leur pontificat?

Digitized by Google

Sur ces questions nous n'avons d'autres documents que des légendes du moyen âge, dont la valeur est contestée. De là deux opinions différentes.

Les uns prétendent que saint Clément, qui fut sans aucun doute le premier évêque de Metz, n'a pas commencé sa mission avant l'année 250. Tels sont : le P. Longueval, Dom Calmet, Beraud-Bercastel et beaucoup de critiques modernes, parmi lesquels il faut distinguer M. l'abbé Clouët, de Verdun, qui a publié récemment une savante histoire de la province de Trèves.

Les autres font remonter l'épiscopat de saint Clément jusqu'aux temps apostoliques, et tiennent à honneur que notre premier évêque ait été envoyé à *Divodurum* par saint Pierre lui-même. Celui qui a le plus accrédité cette opinion est Mgr Meurisse dans sa grande *Histoire des Évêques de Metz;* toutes les pièces du procès s'y trouvent. Il y en a même qui paraissent fabuleuses, et le savant historien, trop désireux d'embellir l'apostolat de saint Clément, fit tort à son récit en lui donnant une apparence romanesque. D'autres écrivains d'un grand savoir, tout en rejetant ce qui semble apocryphe dans nos légendes, pensent néanmoins qu'il faut tenir à la mission de notre premier évêque par saint Pierre. C'est, du reste, une gloire qu'ambitionnent avec les mêmes obscurités plusieurs villes aussi notables que Metz dans l'Église de France [1].

En présence d'autorités également respectables je n'entreprendrai pas de décider la question :

Non nostrum tantas componere lites.

Je regrette seulement d'en être réduit, pour cette intéressante origine, à une liste de noms propres sans détails et même sans chronologie.

---

[1] On peut consulter avec intérêt, sur cette opinion, l'opuscule de M. l'abbé Chaussier, intitulé : *De l'origine apostolique de l'Église de Metz.*

Digitized by Google

Au cinquième siècle, nos chroniqueurs ont quelque chose de plus positif, mais ce sont des gémissements sur l'état désolant de l'Église et sur les vices qui provoquaient la colère de Dieu. Les vandales n'avaient pas suffi pour amener les habitants de *Mettis* à résipiscence, la Providence va se servir d'un remède extrême.

Une seconde catastrophe plus terrible encore que la première fut l'invasion des Huns, en 451, et cette fois la capitale de la Médiomatricie a reçu le coup de la mort. Pour parler le langage des auteurs du temps, la voix de ses iniquités était montée jusqu'au ciel, la vengeance était imminente: voici venir Attila, le fléau de Dieu. La veille de Pâques, il tombe comme la foudre sur la ville coupable, les remparts ne peuvent plus la défendre; secoués par une main inconnue, ils s'écroulent, et les Huns pénètrent dans l'enceinte. Jamais spectacle plus affreux ne signala un siége. Tous les habitants sont égorgés ou faits prisonniers, un immense incendie est allumé par la colère divine autant que par les torches des barbares et toute la ville est réduite en cendres, à l'exception du seul oratoire de Saint-Étienne. Grégoire de Tours, en racontant ce désastre, parle d'une vision où l'illustre martyr demande grâce au Ciel pour la ville dont il est le patron, et il lui est répondu que son oratoire seul sera épargné, que l'iniquité de son peuple est trop grande, que la sentence du souverain juge est portée sans retour et que toute la ville doit être consumée et réduite en cendres.

Quand on fait maintenant des fouilles dans notre ville, et que, après avoir percé l'amas de décombres qui compose le sol actuel, on pénètre à quelques mètres de profondeur, on arrive à une ligne noire, semblable à un lit de charbon de terre de plusieurs décimètres d'épaisseur, et accompagnée d'une couche inégale d'un rouge de brique; c'est l'œuvre d'Attila, ce sont les restes encore subsistants des maisons livrées aux flammes en 451.

Digitized by Google

Lorsque le fléau se fut éloigné pour porter la dévastation dans d'autres provinces, toute la contrée située entre la Moselle et la Seille n'était qu'un vaste tombeau; un petit nombre d'habitants, qui avaient pris la fuite et s'étaient cachés dans les bois, en furent les seuls héritiers. Je me figure le jour où ils osèrent sortir de leur retraite et visiter les ruines encore fumantes de leur ville. Il y régnait un silence de mort, et ce ne fut pas sans stupeur, sans gémissements et sans une grande abondance de larmes qu'ils essayèrent de reconstruire quelques habitations. Jusqu'à la fin du siècle, *Mettis* ne fut qu'une ombre de ville, un assemblage informe de masures et de misérables cabanes.

Enfin, lorsque l'empire romain eut rendu le dernier soupir vers la fin du cinquième siècle, alors arriva la troisième catastrophe, je veux dire l'invasion des Francs, et celle-là fut une régénération. Les Francs étaient une nation choisie par la Providence pour opérer le renouvellement des Gaules, et la domination de Clovis y remplaça heureusement celle des empereurs. Alors *Mettis* ressuscita, ses murailles furent rebâties; une nouvelle ville s'éleva sur les ruines de l'ancienne, et bientôt elle acquit assez de prospérité pour devenir la capitale des Francs orientaux.

IX.

Les origines de Toul.

En passant de la cité des Médiomatriciens à celle des Leuques, il est bon de remarquer d'abord que plusieurs des points qui ont fait l'objet des études précédentes conviennent à la seconde autant qu'à la première, et que nous ne pouvons, sans des redites inutiles, revenir encore sur ce qui regarde le génie de la nation, les arts, la civilisation, le

Digitized by Google

druidisme. Nous nous bornerons aux notions spéciales, et j'espère qu'elles ne seront pas sans intérêt.

Il est assez connu que, vers l'époque de César, la tribu des Leuques jouissait d'une ancienne prospérité, qu'elle était renommée pour la fertilité de ses campagnes, la bravoure de ses soldats et l'habileté de ses archers. On sait encore que le chef-lieu de cette tribu, en latin *Tullum Leucorum,* était situé sur les bords de la Moselle et qu'il donna naissance à la ville de Toul. A cela se réduisent à peu près les documents que nous fournit l'histoire. J'ai pensé néanmoins qu'il y avait encore des découvertes possibles touchant les antiquités de cette cité importante, et une simple étymologie m'a mis sur la voie.

Toul, en gaulois, signifiait cavité, trou, profondeur; encore aujourd'hui ce mot a le même sens en breton. Tous les lexiques sont unanimes sur ce point, et c'est ce mot qui nous donnera l'explication d'une origine trop peu étudiée jusqu'ici. Remontons d'abord à quelques considérations générales.

Quand on parle de cavernes qui servaient d'habitation à tout un peuple, on se rappelle aussitôt les fameux Troglodytes, si souvent mentionnés dans les écrivains de l'antiquité, et dont le nom grec signifie des hommes qui font leur demeure dans des trous. Ce mode étrange d'habitation peut s'expliquer par les ardeurs d'un climat tropical et c'est même de là que procèdent les merveilles souterraines de l'Inde [1] et l'architecture dite égyptienne, aux proportions massives. Aurait-on pensé qu'il était possible d'en trouver des exemples dans les contrées brumeuses de la Gaule septentrionale? Et cependant les grottes et les cavernes ont une place notable dans les antiquités celtiques. Les unes ont été creusées par la main de l'homme, et celles-là, il faut les chercher surtout

---

[1] Les temples célèbres de Salsette et d'Elephanta.

Digitized by Google

dans les terrains crétacés, dont les roches sont assez tendres. Témoin ce village de Hautile, que Boileau s'est plu à décrire et qui est encore une curiosité des bords de la Seine :

> L'habitant ne connaît ni la chaux, ni le plâtre,
> Et dans le roc qui cède et se coupe aisément,
> Chacun sait de sa main se faire un logement.
> (Ép. VI.)

Témoin aussi la Touraine, où tant de maisons champêtres sont creusées dans les rochers, et où cette coutume remonte jusqu'aux anciens *Turones* qui lui durent leur nom [1].

D'autres cavernes ont été préparées par la nature; on les trouve spécialement dans les terrains jurassiques, et les montagnes calcaires de la France en renferment un grand nombre. Il n'y a guère de provinces qui ne possèdent quelques-unes de ces cavités souterraines, que le vulgaire appelle Grotte-des-Fées, Trou-du-Géant, Caverne-du-Diable, etc. Aujourd'hui elles sont soigneusement étudiées par le géologue ou visitées par les amateurs des curiosités topographiques. Elles ont eu jadis une importance particulière. Plusieurs tribus gauloises en ont profité pour en faire, non pas des temples comme les Indiens, non pas des villes comme les Troglodytes, mais des lieux de refuge ou de défense temporaire. Telle fut la tribu des Leuques.

En face de la ville de Toul, sur la rive droite de la Moselle, est un vaste panorama de collines pittoresques, couronnées à l'horizon par une forêt de chênes, et dont les pieds sont baignés par le cours sinueux de la rivière. Là, tout présente à l'observateur l'aspect d'une riche campagne. Mais ce qu'il ignore peut-être, c'est que, au-dessous de ce sol verdoyant, il existe des phénomènes extrêmement curieux, je veux dire de nombreuses cavités, des galeries souterraines, quelquefois larges, quelquefois étroites, qui se divisent, qui se réu-

[1] En gaulois *tor* signifiait briser, et *tur* creuser. Les racines *tor* et *ter*, en grec et en latin, ont des significations analogues.

Digitized by Google

nissent, qui forment un véritable labyrinthe. Plusieurs d'entre elles ont leurs entrées obstruées par des concrétions séculaires, mais plusieurs autres sont abordables, et souvent le voyageur qui passe à Toul prend le chemin du village de Chaudeney pour aller visiter ce qu'on appelle dans le pays les *Trous de Sainte-Reine.*

« Au fond d'une des galeries les mieux connues se trouve une salle assez élevée, irrégulière, dont le sol est en pente et où sourdrent deux fontaines. Le plafond, l'aire et les parois sont, comme dans certaines parties des galeries, revêtus de stalactites... »

M. Lepage, à qui j'emprunte ces détails curieux [1], assure qu'au-delà des galeries bien connues il s'en trouve qui n'ont été que rarement et peut-être jamais explorées.

Les traditions des villages voisins ne sont pas à dédaigner. Elles nous disent que plusieurs des galeries de Sainte-Reine s'enfoncent profondément dans le sein de la montagne, qu'elles conduisent à des salles immenses, qu'elles communiquent avec une grotte sous Gondreville, avec le *Trou-du-Géant* à Villey-le-Sec et même beaucoup plus loin avec le *Trou-des-Fées* à Liverdun.

Quoi qu'il en soit de ces traditions plus ou moins fondées, il est certain que, dans tout ce croissant qu'environne la Moselle, il y a un grand nombre de cavités naturelles qui font appel à la science. Déjà, sous les stalagmites de plusieurs grottes, des ossements fossiles, et notamment des dents nombreuses de l'*Ursus speleus,* se sont montrés aux investigations de la géologie. Maintenant je le demande à l'archéologue: n'est-ce pas à ces cavités souterraines qu'il faut attribuer le nom de *Toul* donné primitivement au chef-lieu des Leuques? A comparer ce nom avec les usages des anciens Gaulois, la chose ne me paraît pas douteuse. Les

---

[1] *Statistique de la Meurthe.*

Digitized by Google

Leuques ont trouvé, dans la contrée qu'ils habitaient, un asile préparé par la nature, et ils l'ont approprié aux besoins de la cité; ils en ont fait un refuge impénétrable pour les temps de guerre, et aussi un lieu de réserve pour leurs provisions. Le site était d'autant plus intéressant pour eux que le cours de la Moselle environnait ce séjour d'un vaste demi-cercle, moyen précieux de défense également recherché par les anciens et par les modernes.

De cette disposition fondamentale du chef-lieu des Leuques il ne faudrait pas conclure qu'il n'y avait pas d'habitations humaines au-dessus du sol ; il y en avait certes une grande quantité, soit en pleine campagne pour la culture des terres, soit au bord de la Moselle pour la pêche, soit le long des bois pour la chasse ou pour les différents genres d'industrie qui pouvaient s'y exercer. Mais toutes ces maisons plus ou moins disséminées étaient comme une dépendance de la ville souterraine et en portaient le nom.

Je conclus de ces considérations philologiques justifiées par la topographie, que la capitale des Leuques était, d'après son nom, la résidence aux cavités souterraines, et que le *Toul* des Gaulois était sur la rive droite de la Moselle. Nous verrons par quelles circonstances naturelles et politiques la ville moderne se trouve située sur la rive gauche.

Mais j'entends qu'on m'adresse une question bien légitime et inséparable de la discussion précédente : D'où vient le nom des Leuques? Je l'avoue, après avoir défini le nom du chef-lieu, mon explication philologique laisserait quelque chose à désirer si je n'y ajoutais pas le nom de la cité. Je vais essayer de l'expliquer aussi, et j'espère qu'on me pardonnera la sécheresse d'une analyse grammaticale en faveur de la clarté qui peut en jaillir.

Comme nous en avons déjà fait la remarque, le nom des cités exprimait ordinairement, chez les Gaulois, non pas les qualités des hommes, mais la nature du terrain qu'ils habitaient. Nous pouvons donc dire d'avance avec une assez

Digitized by Google

grande probabilité que le nom des Leuques avait de l'analogie avec celui de leur séjour, et qu'il renfermait quelque idée de demeure souterraine; c'est ce que l'étude comparée des racines gauloises et allemandes va constater.

Dans une foule de noms gaulois, tels qu'ils nous ont été transmis par les latins, nous trouvons les racines *loc, log, loch,* prises en général dans le sens de gîte. De là le mot de la basse latinité *logium,* et par conséquent les mots français loge, logis, logement. Parfois les latins les ont traduites par *cella.*

Aujourd'hui en breton *loc* ou *loch* a le même sens, et un grand nombre de localités lui doivent leur nom : *Loc-Ronan,* la loge ou l'ermitage de Ronan; *Loc-Maria,* la loge ou *cella* de Marie, etc.

En allemand la même racine se trouve aussi, mais avec le sens plus restreint de trou, de creux. On l'emploie pour désigner le terrier du renard, la tanière de l'ours. *Hundsloch* veut dire chenil ou loge du chien. A Winckel, près de Johannisberg, on montre une localité appelée *Heidenloch,* le trou des païens.

De plus, en partant de la racine *loch,* un changement de voyelle se remarque dans le pluriel Löcher, des trous, dans l'adjectif löcherig, percé de trous comme une éponge, et dans le verbe löchern, creuser ou percer; et si nous faisons attention à la racine de ces derniers mots, qui, autrefois sans doute comme aujourd'hui, se prononçait à peu près *Leuq,* nous en conclurons que, au moins pour les peuples de race belge, plus voisins de la Germanie, le verbe formé de cette racine ne signifiait pas simplement se loger, mais percer la terre et y pratiquer des trous, ce qui s'accorde parfaitement avec le sens du mot *tul* des Gaulois.

Qu'était-ce donc que la cité des Leuques? C'étaient des hommes de race belge, qui, ayant acquis une contrée gauloise remarquable par ses nombreuses cavités naturelles *(tul),* profitèrent de cette circonstance pour s'en faire des gîtes, en s'y enfonçant *(leuq)* comme dans des tanières.

Digitized by Google

Cette nuance de la racine *loc* peut être regardée, si l'on veut, comme appartenant plus particulièrement à l'idiôme ou dialecte belge. Néanmoins plusieurs cités gauloises portaient le nom de Leuques. Il y avait notamment les Leuques d'Aquitaine qui occupaient une vaste contrée à l'ouest de Tulle, entre Limoges et Périgueux. A égale distance de ces deux dernières villes est la petite ville de Chalus, fière de ses souterrains et de son ancien *castrum*. Au-dessus des cavernes qu'avaient habitées les Celtes, les Romains, dès le temps d'Auguste peut-être, construisirent un château qu'ils appelèrent *Castrum leucus*, et de là sont venus successivement *Casleucus*, *Caslus* et enfin *Chalus*. Ce château, dont on admirait autrefois les ruines, a conservé une certaine célébrité par la mort de Richard Cœur-de-Lion. Ce monarque, avide autant que brave, ayant ouï dire que, d'après les traditions populaires, un trésor considérable était caché dans les souterrains de Chalus, y vint mettre le siége, et c'est en voulant reconnaître la place qu'il fut percé d'une flèche.

A quelques lieues de là est une autre bourgade nommée La Roche-l'Abeille, également remarquable par ses antiquités gauloises et spécialement par des galeries taillées dans le roc et par des cavités qu'on appelle dans le pays trous du Diable, trous de Maroc, etc.

Il est clair, à mon avis, que si les habitants de tout ce pays ont été connus sous le nom de Leuques, dès le temps des Romains, c'est à cause des demeures souterraines qui s'y trouvaient alors en grand nombre.

Cette petite excursion chez les Leuques d'Aquitaine n'a pas seulement pour motif la justification d'une étymologie, mais encore une particularité assez curieuse. On sait que le roi Clovis, étant à Toul, après la bataille de Tolbiac, demanda un prêtre pour s'instruire de la religion, et que ce fut saint Vaast (*Vedastus*) qu'on lui donna. Or voici ce qu'on lit dans l'ancien auteur qui écrivit la vie de ce saint. Comme

Digitized by Google

il savait que le prêtre *Vedastus* qui instruisit Clovis, était originaire du pays des Leuques, et qu'il ne connaissait probablement que les Leuques d'Aquitaine, il commence par décrire le site de l'ancien *castrum leucus* et les ruines énormes qu'on y voyait encore de son temps; ensuite, après avoir dit que les *Leuci*, habitants de ce canton, avaient donné leur nom à une grande étendue de pays jusque vers l'Océan, il ajoute: Voilà le peuple où saint *Vedastus* a pris naissance.

Mais comment le saint se trouvait-il à Toul au moment du passage de Clovis? L'auteur ne peut expliquer cette coïncidence qu'en supposant un pèlerinage de dévotion entrepris par le saint vers la frontière [1]. A Toul, on n'oublia pas sitôt le nom des Leuques; il fut conservé pendant toute la période romaine et survécut même à la chute de l'empire.

X.

Toul à l'époque romaine.

Les Leuques, aussi bien que les Médiomatriciens leurs frères, montrèrent dès l'origine beaucoup de sympathie pour les Romains; ils furent les fidèles alliés de César, et sous Auguste ils se prêtèrent volontiers à l'organisation qui leur fut imposée en son nom par Agrippa. Lorsque Drusus, un peu plus tard, exécuta parmi eux son système de défense, ils virent avec plaisir la construction de la grande voie qui allait d'une part à *Divodurum*, et de l'autre au pays des Lingones. Cette voie ne passait pas sur le sol caverneux

---

[1] *Vita S. Vedasti, atreb. episc.* Apud Boll. VI febr. Dom Bouquet en a donné une partie, III, p. 372.

Digitized by Google

de *Tullum,* mais de l'autre côté de la Moselle. Depuis Scarponne au moins, Drusus avait été obligé de la diriger par la rive gauche, et les Leuques ne tardèrent pas à comprendre l'importance de ce moyen de communication avec les deux métropoles, *Augusta* et *Lugdunum.* Ils se réjouirent aussi de la construction de plusieurs forts qui devaient servir à leur sécurité autant qu'à celle des Romains. On croit que ce fut Drusus qui fortifia *Scarpona* au nord de *Tullum* et *Solimariaca* au midi. A *Tullum,* il ne songea pas à élever un *oppidum* comme celui des Médiomatriciens; le chef-lieu des Leuques n'était pas dans un site favorable à son plan. Il jeta les yeux sur une colline située de l'autre côté de la Moselle près de la voie scarponnaise, et qu'on appelle aujourd'hui Mont-Saint-Michel. Il se contenta d'y établir un camp retranché capable de contenir une ou deux cohortes, et de dominer tout le pays. Ce camp, qu'il appela *Barrum castrum* [1], pouvait correspondre facilement avec les autres forts échelonnés le long de la voie, mansion par mansion.

Dès lors les Leuques devinrent insensiblement une cité toute romaine. Ils accueillirent avec empressement les Romains qui voulurent acquérir des terres et s'établir parmi eux, et à leur exemple ils changèrent en maçonnerie l'argile et les soliveaux de leurs cabanes. Les magasins souterrains furent abandonnés, et bientôt on vit s'élever au-dessus d'eux des maisons élégantes et solides. Le sol de *Tullum* était transformé. Pour en avoir la preuve, interrogeons les archéologues dont la science a été depuis peu secondée par des fouilles heureuses.

Des débris romains très-nombreux ont été recueillis sur les terrains de Dommartin, de Villey-le-Sec et de Gondre-

---

[1] Plusieurs camps retranchés ont été appelés *Barrum*, ce qui a donné naissance à des villes qui portent aujourd'hui le nom de Bar. Celui de *Tullum* n'a laissé son nom qu'à la montagne. Avant l'abbaye de Saint-Michel, on disait *montagne de Bar.*

Digitized by Google

ville. Dans cette dernière localité, M. Dufresne a découvert, en 1835, une vingtaine de sépultures gallo-romaines; les corps portaient des bracelets et des colliers. On y a trouvé en même temps des fibules et des chaînes en bronze d'un beau travail, qu'on suppose du temps d'Auguste ou de Tibère.

A Dommartin, M. Henriot a recueilli des tuiles, des poteries, des vases, une meule à bras, etc. « Il paraît, dit M. Lepage, qu'il a existé là une ville ou une bourgade. A mon avis, c'était une portion du *Tullum Leucorum*. » Un rapport de M. Dufresne est plus circonstancié. Il a recueilli dans les fouilles de Dommartin des marbres de diverses couleurs, des fragments de peintures à fresque, des poteries en terre fine, des bas-reliefs et quelques médailles, et il croit reconnaître à ces débris l'emplacement d'une *villa*, demeure d'un riche propriétaire. Il ajoute que des débris de tuiles, de briques et de ciment couvrent le sol sur une superficie de près de deux kilomètres.

Tout cet ensemble de découvertes me ferait conjecturer que Dommartin a été bâti sur les ruines d'un *vicus* de *Tullum*. Un autre *vicus* était à Gondreville, un autre à Villey-le-Sec. Il y en avait sans doute encore plusieurs autres dont les restes sont à découvrir.

Cependant sur la rive gauche de la Moselle et sous la protection du *Castrum*, un grand nombre de maisons se construisaient successivement, soit par les Leuques, soit par les Romains, de sorte que, dans l'espace de deux ou trois siècles, *Tullum*, devenu grande ville, occupait également les deux côtés de la rivière: la voie scarponnaise le partageait, pour ainsi dire, en ville vieille et ville neuve. Celle-ci s'étendait depuis le faubourg actuel de Saint-Mansuy, jusqu'à celui de Saint-Epvre, et, il faut l'avouer, malgré son étendue, le sol qu'elle occupait n'a presque point offert de découvertes intéressantes, si ce n'est un petit nombre de sépultures gallo-romaines dans les deux faubourgs précités.

Digitized by Google

La cathédrale actuelle a été bâtie sur les ruines d'une basilique chrétienne. On pense que cette basilique était primitivement un temple païen qui a été consacré au culte chrétien par saint Mansuy, premier évêque des Leuques. Je croirais volontiers que c'était l'ancienne *basilica* de *Tullum*.

L'époque de la plus grande prospérité de la cité des Leuques paraît avoir été la première moitié du quatrième siècle. Alors, outre sa capitale et le fort de Scarponne, elle possédait encore plusieurs villes florissantes : *Nasium*, qui est regardé par quelques-uns comme l'égal de *Tullum*, puis *Solimariaca*, où Julien donna en 361 une fête païenne, et qui fut illustrée par le martyre de saint Elophe, et enfin la remarquable ville de Gran dont l'histoire ne parle pas, mais qui montre encore dans les ruines de son amphithéâtre une preuve de son ancienne splendeur[1].

Cette prospérité fut troublée, il est vrai, pendant la dernière moitié du siècle. C'étaient les préliminaires de la grande invasion des barbares. En 367, le cri d'alarme se fit entendre à *Tullum* : une armée d'*Alemanni* avait pénétré jusqu'à Scarponne et menaçait de ravager tout le pays des Leuques. La grande ville tremblait, mais son dernier jour n'était pas arrivé, un demi-siècle de décadence devait s'écouler jusqu'à la catastrophe. Cette fois les barbares furent exterminés par Jovin, maître de la cavalerie.

Trois ans après cet exploit, en 370, fut exécutée à *Tullum* la grande mesure stratégique de Valentinien, je veux dire

---

[1] Sur les antiquités de Gran et de Solimariaca, voyez le bel ouvrage de M. Jollois, intitulé : *Mémoire sur les antiquités romaines du département des Vosges.*

Sur Scarpone, voyez dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, t. VIII et X des extraits du P. Le Bonnetier, et dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1832, un article de M. C. de Saulcy.

Sur les autres localités, voyez plusieurs articles de M. Dufresne, dans l'*Austrasie*, 1839, 1842 et 1843.

Digitized by Google

une enceinte de murailles pour mettre la ville à l'abri des invasions. Ce fut la partie centrale de la ville neuve qui eut la faveur de cette fortification; le reste, sous le nom de faubourgs, demeura exposé à tous les dangers des incursions ennemies. Aussi pouvons-nous penser que bien des riches, ne se croyant pas en sûreté *extrà-muros*, fixèrent leur domicile dans la ville fermée.

L'enceinte de *Tullum*, dont le périmètre est assez bien connu, formait un carré irrégulier de murailles crénelées, avec des tours au nombre de vingt-huit. C'est à peu près la disposition que nous avons remarquée pour la défense de *Mettis*. A dater de cette construction, *Tullum* a été qualifié d'*oppidum* par quelques auteurs; mais il n'a pas changé de nom. Car ce n'étaient pas des maisons construites en dehors d'un *oppidum* primitif; toutes celles qui furent comprises dans l'enceinte portaient déjà le nom de *Tullum;* il n'y avait aucune raison de changer [1].

Outre les remparts de la ville, on construisit encore une série de camps retranchés sur toutes les hauteurs, le long de la voie militaire.

Cette seconde moitié du siècle fut donc heureuse pour *Tullum*. Les révolutions qui agitaient l'empire n'y eurent

---

[1] Cependant peu s'en fallut que le nom de la cité ne fût substitué au nom primitif, et jusqu'au dixième siècle, *Tullum* et *Leuca* se sont, pour ainsi dire, disputé l'honneur de nommer la nouvelle ville. Longtemps on a dit *Leucorum oppidum, Leucorum urbs;* mais en même temps on disait comme dans la Notice des Provinces: *Civitas Leucorum Tullum.*

En 962, l'empereur Othon, dans une même charte en faveur de l'abbaye de Saint-Mansuy, dit: *Gerardus* Tullensis *ecclesiæ præsul*, et un peu plus loin *Urbis* Leuchorum *pontifices.*

L'évêque saint Gerard lui-même dit dans un mandement: *Ego in Dei nomine Gerardus, sanctæ* Tullensis *ecclesiæ episcopus*, et dans un autre: *Gerardus dono divinæ dignationis sanctæ* Leuchorum *sedis episcopus.*

Au onzième siècle on lit encore, dans une vie de Léon IX, *Leuca urbs.*

A dater du douzième siècle, ce fut *Tullum* qui l'emporta sur l'autre dénomination.

Digitized by Google

pas beaucoup de retentissement, et malgré les bruits lointains de l'orage qui menaçait les Gaules du côté du Rhin, on jouissait dans cette ville d'une paix profonde; depuis 370, époque de la construction des remparts, jusqu'à l'an 406 inclusivement, il y eut trente années de prospérité pour tout le pays des Leuques, l'abondance y régna et avec elle, il faut le dire, tous les vices d'une civilisation radicalement sensuelle et païenne.

Il est certain que l'Évangile y avait été prêché, et que son premier apôtre, saint Mansuy était parvenu à réunir un petit groupe de fidèles, prémices d'une église importante. Mais son successeur saint Amon fut persécuté. Lorsque Julien l'apostat vint chez les Leuques et qu'il y eut remis le paganisme en honneur, il se fit une réaction furieuse contre les chrétiens, et le saint évêque fut obligé de fuir. Après avoir secoué la poussière de ses pieds, il alla se cacher dans un désert, près de la montagne où fut bâti plus tard le château de Vaudémont. Là il priait, il gémissait, il implorait la miséricorde divine; ce fut la justice qui lui répondit par un coup terrible.

XI.

Toul au cinquième siècle.

Le cinquième siècle, commencé par une horrible catastrophe, a été pour *Tullum,* aussi bien que pour *Mettis,* une époque de transition, où, sur les ruines de la ville païenne, devait s'élever une nouvelle ville avec une nouvelle civilisation sous les auspices du christianisme.

Comme nous l'avons dit, les Vandales avaient saccagé le pays messin, en 407, et après avoir essayé vainement de rompre l'enceinte fortifiée, ils avaient été obligés d'aban-

Digitized by Google

donner la portion la plus riche de leur proie. Chargés des dépouilles de plusieurs provinces, et ivres du sang qu'ils avaient répandu, ils s'apprêtaient à poursuivre leur marche vers le midi.

Qu'on se figure la terreur qui régna dans le pays des Leuques à ces nouvelles. Les vallées de la Moselle et de la Meurthe, les plus exposées à la dévastation, furent dans une confusion inexprimable. En un instant, les bourgades, les maisons de plaisance, les châteaux, tout fut désert; les habitants se hâtèrent de fuir dans la profondeur des bois pour s'y cacher avec ce qu'ils avaient de plus précieux. Les camps retranchés et les vigies de Valentinien furent inutiles, il est douteux même qu'il restât une cohorte pour les défendre. *Tullum* seul offrait quelque assurance derrière ses murailles et ses tours; on pensa donc qu'il serait possible de s'y maintenir comme à *Mettis,* on se hâta de mettre les remparts en état de défense et d'y réunir les armes et les munitions nécessaires. En même temps les habitants des faubourgs se refugièrent en foule dans l'intérieur des murs, et la population y devint excessive.

Dans les quartiers de l'ancien *Tullum,* sur la rive droite de la rivière, les habitants ne trouvèrent pas d'autre moyen de salut que de recourir à ces grottes souterraines que plusieurs siècles de civilisation avaient fait oublier. Ils s'empressèrent de cacher dans ces cavités secrètes, comme faisaient les anciens Gaulois, leurs provisions, leurs richesses, leurs troupeaux, et d'y mettre leur propre vie en sûreté.

Bientôt on apprit que l'armée barbare était en marche. Le torrent suivait la vallée de la Moselle, renversant tout ce qu'il rencontrait sur son passage; *castrum, vicus, villa,* tout était dévasté. Les collines elles-mêmes étaient découronnées de leurs châteaux, et le fort de Scarponne, qui avait été délivré par Jovin, succomba cette fois pour ne plus se relever.

Digitized by Google

Alors dans le sein de *Tullum* on commença à pâlir, lorsqu'on y entendit un murmure lointain qui grossissait, semblable à un ouragan. C'étaient les barbares dont les clameurs confuses remplissaient les airs. Ils arrivent, et aussitôt sur les deux rives de la Moselle se précipite une foule inombrable de ces hommes que l'Écriture sainte compare justement à des nuées de sauterelles; ils renversent tout, ils pillent, ils dévorent, et, comme dans le pays messin, rien n'est épargné, ni les meubles, ni les peintures, ni les bas-reliefs, ni les statues des dieux; au-dessus des grottes souterraines, le sol est couvert de débris entassés pêle-mêle, et l'ancienne ville disparaît pour toujours : les antiquités qui ont été depuis peu découvertes sous Gondreville et sous Dommartin, y étaient ensevelies depuis les Vandales.

En même temps des milliers de barbares se pressent autour de l'enceinte fortifiée, frémissant de leur échec devant *Mettis* et résolus de se venger. Ils s'efforcent d'escalader les murs ou d'y faire des brèches. Les assiégés les repoussent et font une défense désespérée. Tout à coup une immense clameur se fait entendre : c'était le cri de victoire des barbares, mêlé aux lamentations de leurs victimes. Une brèche avait été faite aux murailles et la ville tout entière était la proie des Vandales. Un petit nombre d'habitants put échapper par la fuite, le reste fut égorgé ou réduit en esclavage. Ce n'est qu'après avoir tout pillé et tout saccagé que les barbares se retirèrent. Après la capitale tout le pays des Leuques éprouva le même sort. Les camps retranchés furent renversés les uns après les autres, et leurs décombres se sont tellement confondus avec le sol que c'est à peine si aujourd'hui on connaît la place qu'ils occupaient. Gran, qui rivalisait de splendeur avec *Tullum*, fut effacé du nombre des villes. A *Solimariaca* il ne resta pas pierre sur pierre; un village nommé Soulosse lui a succédé. *Nasium* fut totalement détruit avec les forts inutiles qui couvraient les hauteurs d'alentour. Son emplacement est connu aujourd'hui par le village de Naix.

Digitized by Google

L'imagination se représente avec effroi cet amas universel de ruines qui remplaça les maisons, les villages et les villes. Tout le pays, privé d'habitants, prit la physionomie d'un désert. Une végétation spontanée s'empara du sol ; au milieu des décombres s'élevèrent des graminées, des plantes sauvages et des arbrisseaux : les tronçons de colonnes, les pierres ciselées, les statues se couvrirent de mousse et de lichen, et même des forêts anciennement défrichées reparurent. La voie romaine, qui n'était plus foulée par le pied du voyageur, fut cachée par le gazon ; on ne la distingua bientôt plus qu'à la trace des ornières; dans quelques endroits elle disparut sous les massifs des forêts nouvelles. Ainsi cette contrée si florissante fut pour longtemps condamnée au silence et à la stérilité.

Revenons à *Tullum*. Après le départ des Vandales ce n'était plus une ville, c'était un amas de décombres et de cadavres : il n'est pas possible d'imaginer un spectacle plus horrible. C'en était fait de l'ancien *Tullum;* l'an 407 est la date précise de sa mort, et en même temps celle d'une nouvelle origine que nous avons à caractériser. Nous le ferons en peu de mots.

Tout le pays était dépeuplé ; un petit nombre des habitants, qui avaient pu se cacher ou fuir, survivaient seuls au désastre, et c'est à eux qu'il fut donné d'opérer la renaissance de Toul. Mais que cette renaissance fut triste ! Le premier soin de ceux qui osèrent sortir de leurs forêts et de leurs cavernes fut d'ensevelir les morts ; le nouvel *oppidum* commença par être, pour ainsi dire, comme un vaste cimetière, sans autre mausolée que des ruines, sans autre inscription que des traces de sang. Tout un peuple de victimes était là. Sur cette tombe universelle, bien digne des lamentations de Jérémie, quelques habitations se construisirent peu à peu; les débris des anciennes maisons servaient à en bâtir d'autres, et au bout d'un petit nombre d'années une nouvelle ville existait, ville bien misérable, mais destinée

Digitized by Google

a devenir un des siéges les plus distingués de l'Église de France. Il y a ici un point de vue important qui n'a pas été assez remarqué; arrêtons-nous y un instant.

Tullum avait perdu jusqu'au souvenir de sa prospérité païenne; ses nouveaux habitants étaient pauvres, humiliés, ils connaissaient la douleur; une grande calamité leur avait inspiré des pensées graves; tous les anciens prestiges s'étaient évanouis. L'Église seule leur restait; elle était là avec son cœur de mère pour les consoler, pour les soutenir, pour leur faire du bien; ils s'abandonnèrent tous à elle comme à leur seul espoir.

Saint Amon, successeur de saint Mansuy, vivait encore, s'il est vrai, comme tout porte à le croire, qu'il avait échappé au glaive des Vandales. Il se hâta de revenir vers ce peuple désolé; il était réservé à ce bon pasteur, non-seulement de rappeler sous sa houlette les brebis que la fureur des loups avait dispersées, mais aussi de faire entrer dans le bercail celles qui n'y étaient pas encore, pour ne faire qu'un seul et même troupeau.

Il aimait à résider dans le faubourg où les restes sacrés de son prédécesseur avaient été déposés; c'est là que les chrétiens anciens et nouveaux venaient le trouver pour entendre ses leçons et recevoir des encouragements. Il parcourait aussi tout le pays et visitait les villages qui commençaient à se construire, et partout son influence était puissante et salutaire. Avant de mourir, il eut le bonheur de voir les derniers vestiges du paganisme entièrement effacés et de laisser une population toute chrétienne.

De 410 à 450, sous les deux saints qui lui succédèrent (saint Alchas et saint Celsinus), la ville et le diocèse de *Tullum* achevèrent de s'organiser. Ainsi, pendant que l'empire tombait en dissolution de toutes parts, l'Église formait de nouvelles familles et préparait doucement la régénération des Gaules.

En 450, nous trouvons sur le siége de *Tullum* le saint et

Digitized by Google

savant évêque Auspicius, dont le nom est connu par les rapports qu'il eut avec Sidoine Apollinaire et avec le comte de Trèves; Arbogaste. Remarquez la date. L'année suivante, *Mettis* était réduite en cendres par les Huns. Quel fut alors le sort de *Tullum ?* Quelques écrivains ont supposé gratuitement que cette malheureuse ville, à peine relevée de ses ruines, avait été saccagée une seconde fois. La marche d'Attila, telle qu'elle est marquée par les historiens, ne permet pas cette supposition. De *Mettis* il se dirigea vers les Catalaunes et passa par Verdun ; d'ailleurs il savait que le pays des Leuques avait été dévasté par les Vandales et qu'il n'y restait rien à piller et à brûler. S'il se fût présenté devant *Tullum,* il y eût sans doute été arrêté par le saint pontife, et le monarque barbare se serait laissé fléchir.

Jusqu'à la fin du siècle, *Tullum* régénéré prospéra sous les auspices de l'Église et devint une des gloires du royaume très chrétien.

Nous avons déjà fait mention du saint prêtre *Vedastus.* Un autre souvenir insigne de l'époque de Clovis est celui de l'évêque *Aper,* Epvre ou Evre, dont le culte est très répandu dans tout le diocèse de Toul. Baronius et Baillet supposent que le saint évêque de ce nom est l'illustre *Aper,* qui fut en correspondance avec saint Paulin, et pour cette raison ils le font plus ancien d'un demi-siècle. Muratori et Dom Calmet sont d'un avis contraire. Quoiqu'il en soit, saint Evre partage avec saint Mansuy la principale place dans les origines chrétiennes de Toul.

Digitized by Google

XII.

Première origine de Verdun.

Les trois villes dont nous étudions les origines se sont, pour ainsi dire, partagé les trois systèmes de chefs-lieux en usage du temps des Gaulois.

Diudur (*Divodurum*) était une forteresse destinée à protéger tout le pays d'alentour; ce n'était pas une ville proprement dite.

Toul (*Tullum*) n'était ni une forteresse, ni une ville; c'était un asile préparé par la nature pour les habitants répandus à la surface du sol.

Verdun (*Verodunum*) n'était pas une forteresse, mais une véritable ville, et même une ville assez grande. Nous allons essayer d'abord de dissiper les nuages qui couvrent son antique origine.

La première difficulté qui se présente est une question d'ethnographie. Est-il bien vrai que les Verdunes aient appartenu à la colonie mosellane, et qu'ils ne soient qu'un démembrement de la Médiomatricie? La raison de douter vient de leur établissement sur la Meuse, qui remonte jusqu'à la plus haute antiquité, et certainement jusqu'à la naissance de la cité qu'ils formèrent. N'est-il pas plus naturel de supposer une colonie tout à fait distincte, que nous appellerions *Colonie Meusienne,* parce qu'elle serait arrivée en remontant la Meuse, pendant qu'une autre colonie remontait la Moselle?

Cette hypothèse a quelque chose de si plausible que ceux qui aiment la simplicité dans les classifications ethnographiques seront tentés de l'admettre. Et cependant nous sommes obligés de l'abandonner.

De tout temps on a regardé les Verdunes et les Médio-

Digitized by Google

matriciens non-seulement comme alliés par l'effet du voisinage, mais encore comme provenant d'une seule et même souche. Cette ancienne persuasion est déjà un préjugé d'une assez grande valeur; un examen attentif peut la justifier entièrement.

Suivons sur la carte les migrations de la race belge, telles que la nature des lieux a dû les déterminer. Après avoir franchi le Rhin, toutes les tribus, à l'exception de la colonie mosellane, se sont portées les unes après les autres et comme instinctivement vers l'ouest, laissant sur leur gauche tout le pays d'entre Rhin et Meuse qui leur semblait inhabitable. On peut dire que cette région, qui s'étend comme une plaine immense depuis la Meuse et la Sambre jusqu'à la mer, a été un vestibule où les diverses tribus de race belge arrivèrent successivement et stationnèrent en poussant devant elles celles qui les avaient précédées. Ainsi les Rèmes ont été refoulés vers le midi par les Suessiones et les Bellovaques, ceux-ci par les Ambiens, ceux-ci par les Atrebates, ceux-ci par les Nerviens. Ce fut pendant longtemps comme un flux et un reflux de colonies rivales qui se disputaient le terrain, mais qui finirent néanmoins par se fixer et formèrent des cités. Au milieu de toutes ces migrations nous n'assignons pas de place à une colonie meusienne, et en voici la raison. Une tribu qui remontait la Meuse était arrêtée lorsqu'elle arrivait à l'embouchure de la Sambre. Là, les bords plus escarpés de la Meuse, la forêt des Ardennes et surtout les farouches Éburons, qui en partageaient le domaine avec les bêtes fauves, ne lui permettaient pas d'avancer, et elle passait outre, en suivant le cours de la Sambre. Cette rivière a certainement décidé l'itinéraire de plus d'une colonie.

Considérons maintenant les développements de la colonie mosellane. Rien de plus naturel que son extension du côté de l'ouest et jusqu'à la Meuse. Je me figure le jour où une tribu plus ou moins nombreuse de cette colonie, après

Digitized by Google

avoir occupé les cantons que nous appelons la Woëvre et le Haut-Pays, allant à la découverte, stationnant sur le bord des étangs, essayant quelques cultures, aperçut tout à coup, peut-être dans une expédition de chasse, une belle et grande rivière, égale à celle qu'elle venait de quitter. Des cris de joie s'élèvent, toute la tribu se rassemble, on abandonne les cabanes déjà construites et les cultures commencées; tous descendent avec empressement vers la vallée qui se développe devant eux. Bientôt, oubliant la Moselle et les Médiomatriciens, ils ne songent qu'à s'établir dans un canton qui leur promettait toutes sortes d'avantages.

Le choix qu'ils firent d'une colline pour s'y fixer ne fut pas, je pense, l'effet du hasard; ils examinèrent celle qui leur semblait la plus convenable, et ce furent sans doute les anciens de la tribu qui en décidèrent. Des cabanes furent d'abord construites non loin de la rivière, elles se multiplièrent d'année en année; elles s'avancèrent, en escaladant pour ainsi dire la colline, à travers les rochers et les bouquets d'arbres, et au bout de quelque temps, l'agglomération de toutes ces habitations sur la même colline forma une ville véritable, chef-lieu d'une cité indépendante.

Ici se présentent plusieurs questions qui méritent d'être examinées. S'il est vrai, dit-on, que les Verdunes appartenaient à la colonie mosellane, comment se fait-il qu'on les considère comme une cité distincte? N'étaient-ils pas dans l'origine un *pagus* de la grande famille? La séparation s'est-elle accomplie avant ou après César?

Sur ces questions écoutons d'abord l'abbé Clouet, le savant conservateur de la bibliothèque de Verdun : « Le silence de César et l'autorité des géographes Strabon et Ptolémée, chez lesquels le pays de Reims paraît contigu à celui de Metz, font juger à la plupart des archéologues que le Verdunois ne formait primitivement qu'une simple subdivision du territoire messin. Rien, dans les écrits antiques, n'est assez détaillé pour donner à cette question une solu-

Digitized by Google

tion décisive; il est certain seulement que l'union, si jamais elle exista, avait depuis longtemps cessé quand la foi chrétienne fut prêchée dans la province [1]. »

D'après ce que nous avons remarqué plus haut, cette parenthèse, *si jamais elle exista*, doit paraître superflue. Il est indubitable, à mon avis, que les familles établies sur les bords de la Meuse et qui y reçurent le nom de Verdunes, venaient de la colonie mosellane, et que la séparation n'eut lieu que longtemps après. La difficulté ne tombe que sur l'époque. Walknaer la croit postérieure à César. Voici ses paroles : « La Notice des provinces des Gaules et un lieu nommé *ad fines* dans l'itinéraire d'Antonin, que les mesures placent immédiatement sur les limites des deux diocèses de Verdun et de Metz, prouvent que la séparation de ces deux diocèses date du temps de la domination romaine dans les Gaules; mais à l'époque de sa conquête par César, cette séparation n'existait pas. Les *Veroduni* se trouvant plus rapprochés de la capitale des *Mediomatrici* que de celle des *Treviri*, tous les auteurs modernes les ont de préférence jointes au territoire des premiers pour le temps de César. Cependant, quoique ce sentiment soit le plus probable, je dois observer qu'il n'est pas prouvé, et qu'aucun monument historique ne décide cette question d'une manière précise [2]. »

A défaut de monuments, je conjecture que la séparation de fait, sinon de droit, fut de beaucoup antérieure à César, et pour cela il n'est pas nécessaire de supposer une rupture ou une secousse violente. A cette époque où les provinces gauloises n'avaient pas de lois écrites, où les anciens de chaque canton pouvaient régler toutes les affaires, sans recourir aux magistrats du chef-lieu, on conçoit que, dans

---

[1] *Hist. eccl. de la Prov. de Trèves*, t. I, p. 5.

[2] Géographie des Gaules.

Digitized by Google

le canton isolé des Verdunes, il se forma comme un centre de cité, dont l'action devint peu à peu indépendante, sans que pour cela elle ait cessé d'être en bonne intelligence avec les Médiomatriciens. Les Leuques eux-mêmes n'avaient pas conquis autrement leur indépendance.

Je croirais volontiers que les Verdunes se distinguaient par un certain esprit de sociabilité qui ne leur permit pas de se disperser. Tandis que sur les bords de la Moselle toutes les familles étaient disséminées par le besoin ou par le caprice, les Verdunes restaient unis, leurs habitations s'agglomé-raient, au point de couvrir toute la colline et de former, comme je l'ai dit, une véritable ville dans le sens du mot *urbs*, et la ville comprenait la cité tout entière.

Sur le sommet de la colline nous pouvons supposer avec probabilité un reste de forêt ou un bois sacré, avec une enceinte assez vaste pour les assemblées civiles et religieu-ses. Là les anciens se réunissaient; là se célébraient les fêtes des équinoxes et des solstices; là était sans doute un dolmen. Du reste, les usages domestiques, les arts, l'indus-trie, en un mot, tout ce qui tient à la civilisation gauloise, ne différaient en rien de ce que nous avons remarqué chez les Médiomatriciens.

XIII.

Étude sur le nom de Verdun.

Verdun appartient à cette classe nombreuse de villes bâties primitivement sur une éminence, et que les Gaulois désignaient toujours par la syllabe *doun* ou *dun*. Les auteurs latins nous en ont transmis les noms, en y ajoutant, suivant leur usage, la désinence *um* et quelquefois l'*o* intercalaire. Nous avons déjà fait cette remarque pour plusieurs villes; il n'est pas hors de propos d'en citer quelques autres.

Digitized by Google

Les unes ont conservé la syllabe gauloise jusque dans le nom moderne. Exemples :

Châteaudun, *Castrum dunum*. Sur la hauteur qui domine la ville était l'ancien *castrum* auquel a succédé le château des comtes de Dunois.

Verdun-sur-Saône, *Verodunum* ou *Virdunum*. Cette ville avait aussi un *castrum*, on en montre la place sur la hauteur.

Dun-sur-Meuse, *Dunum*. Cette petite ville du Verdunois, puis du Barrois, n'était d'abord qu'un fort situé sur une roche escarpée. Il y a encore Dun-le-Palleteau dans la Creuse, Dun-le-Roi, etc.

Toutes ces localités ont dû leur nom à la colline sur laquelle elles étaient bâties. De sorte qu'en voyant un nom de ville avec la syllabe *dun*, nous pouvons en conclure d'avance deux choses : que la ville est située sur une éminence et que son origine remonte jusqu'au temps des Gaulois.

Quelques villes n'ont conservé la syllabe gauloise que dans le nom latin ; dans le nom moderne la prononciation est altérée. *Magdunum*, Melun ; *Lugdunum*, Lyon ; *Ebrodunum*, Embrun ; *Noviodunum*, Nevers ; etc.

Venons maintenant au nom que Verdun-sur-Meuse a reçu des Gaulois. Son antique situation sur une hauteur est bien constatée et la syllabe *dun* lui appartenait naturellement. Mais ici nous trouvons quelque chose de spécial. Tandis qu'ailleurs le sommet seul de l'éminence recevait des constructions et devenait une forteresse pour la défense du pays d'alentour, à Verdun ce fut la colline tout entière qui se couvrit d'habitations, et de là est venue la première syllabe *ver* du nom de la ville ; expliquons-la.

Cette syllabe signifiait *grand* chez les Gaulois. Dom Bouquet en donne pour preuve un distique de Fortunat, sur la basilique de Saint-Vincent. L. 1, c. 9.

Nomine Ver*nemetis voluit vocitare vetustas*,
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.

Digitized by Google

Cette étymologie a été confirmée par la comparaison de plusieurs autres noms de lieux. Tels sont : *Veromandui,* les habitants du grand plateau, le Vermandois; *Veragri,* ceux de la grande vallée, les Valaisans; *Vervicus,* le gros bourg, Werwick. On peut y joindre plusieurs noms de personnes, Ver-gobret, le grand magistrat; Ver-Cingeto-rix, le grand ri des princes alliés [1].

Mais, me dira-t-on peut-être, est-il possible que les Gaulois aient donné cette qualification à Verdun, comme si c'eût été une ville grande par excellence, tandis que nous refusons le titre de ville au chef-lieu des Médiomatriciens? Une simple comparaison fera cesser notre étonnement, et nous avouerons que notre antique voisine n'était pas appelée sans raison la grande ville.

Le plateau de *Divodurum* n'avait guère, comme nous l'avons déjà dit, que 200 mètres de long sur 250 de large *intrà muros.* Celui de Verdun en avait plus de 1000, et les habitations n'étaient pas seulement sur le plateau, elles couvraient encore les flancs de la colline; peu de villes avaient une agglomération aussi considérable.

Le nom de Verdun habillé à la romaine est exactement **Verodunum** et ce mot est encore en usage aujourd'hui. Mais à différentes époques il a subi tant de variantes, qu'on en pourrait faire une liste assez longue.

La Notice des provinces de l'empire a dans certains manuscrits *civitas* Vero*dunensium,* dans d'autres Vere*dunensium* ou même Veru*dunensium.* Le concile de Clermont a parmi les évêques signataires *Desideratus episcopus*

---

[1] Vercingetorix n'était pas un nom de famille, mais un titre que reçut l'illustre Gaulois quand il fut élu chef de la grande coalition. L'analyse de ce titre est remarquable. *Cing* (prononcez *King*) est l'origine du *Kœnig* des Allemands et du *King* des Anglais. *Et* est un suffixe d'assemblage, *King-et* veut dire princes unis ou alliés et *Ver-king-eto-rix* nous donne mot à mot en latin : *Magnus principum sociatorum rex.*

Digitized by Google

Vere*dunensis*. Le poète Fortunat dit Vere*dunum*, *Urbs* Vere*duna*. Dans une charte de Pépin, nous lisons *Pagus* Vere*dunensis*.

D'autres manuscrits ont mis *ver* sans l'intercalation de l'*o*. Nous lisons Ver*dunum* dans les chroniques de saint Wandrille, *Cives* Ver*dunenses* dans Fredegaire, etc.

De plus, l'auteur de l'Itinéraire d'Antonin et plusieurs écrivains du moyen âge, abandonnant ou méconnaissant la racine gauloise, lui ont substitué le mot latin *vir* qui leur était plus familier. Ainsi Bercaire a fait une histoire *Episcoporum* vir*dunensium*. Aimoin, dans son ouvrage *De gestis Francorum*, emploie le mot Vir*dunum*; Sigebert de Gemblours dit Vir*dunus*, Hugues de Flavigny *urbs* Vir*dunica*, Grégoire de Tours *urbs* Viri*dunensis*.

Remarquons néanmoins que les variantes ne tombent que sur la première racine du mot; les manuscrits sont tous invariables sur la seconde, *dun*, qui désigne la colline.

Mais voulez-vous savoir la raison de toutes ces variantes? Hugues de Flavigny va vous l'expliquer. On a dit d'abord *Verodunum*, quasi *Verolidunum*, la ville de Verolus, un des préfets de César; mais les modernes ont dit *Virdunum*, quasi *Viridedunum, à Viridantibus pratis, vel quod semper vireat*. Æthicus, dans sa Cosmographie, donne une autre étymologie : *Virodunum, ob virorum fortium industriam longè latèque celebratam*.

Au milieu de ces puérilités il faut admirer avec quelle facilité les imaginations du moyen âge savaient trouver des noms propres, et, au besoin, toute une histoire pour expliquer nos origines. Ainsi Verdun doit son nom à un certain Verolus dont l'histoire ne parle pas, comme Metlis a dû la sienne à Suffetius Mettius. De même la ville de Paris a été fondée par Francus, fils d'Hector, et ainsi nommée en l'honneur du chevalier Pâris, comme la ville de Troyes en Champagne, en mémoire des Troyens, etc. Il n'y a guère de ville gauloise qui n'ait eu son roman.

Digitized by Google

Un mot de Pline a donné lieu naguère à une critique plus sérieuse. Dans l'énumération des cités gauloises il ne met pas *Veroduni,* mais *Veruni,* et de plus, parmi les souscriptions de plusieurs conciles des Gaules, on lit *Episcopus verunensis* ou *veronensis.* De là de grands démêlés parmi les érudits.

Jos. Scaliger et le P. Hardouin ont prétendu d'abord que c'étaient des fautes de copistes. Valois, dans sa *Notice des Gaules,* prit contre eux la défense des manuscrits. « Il ne faut rien changer, dit-il, au nom de *Veruni;* il ne faut pas imiter ceux qui pensent qu'on doit lire *Verduni* ou *Veroduni,* malgré les anciens manuscrits de Pline. »

Walknaer, en citant cette opinion de Valois, se range de son côté, mais il va trop loin et tombe dans une erreur évidente. « Valois, dit-il, soutient avec raison que *Veronensem* et *Verunensem* est la bonne leçon, et que *Verunum* est le nom vrai, exact et non corrompu de l'ancienne ville de Verdun, puisqu'il est conforme au nom des *Veruni* dont cette ville est la capitale. »

Cette décision tranchante ne fera disparaître ni la colline, ni la racine *dun,* qui en est l'expression et qu'on retrouve dans le nom de Verdun à toutes les époques. Une simple observation aurait pu prévenir la querelle. Pline ne parle pas de la ville, mais de la tribu qui, de son temps, s'étai déjà répandue au loin sur les deux bords de la Meuse. est donc possible que, pour le nom de la tribu, il ait employé la désinence ordinaire des noms de peuples, *uni,* sans préjudice du nom de la capitale.

XIV.

Verdun, ville romaine.

Verdun devint une ville toute romaine, en même temps et

Digitized by Google

pour les mêmes causes que Metz et Toul. Partageons cette étude en deux époques différentes.

1° *Depuis César jusqu'à Constantin.*

César ne parle pas de Verdun, et il ne paraît pas que, dans ses nombreuses excursions à travers les Gaules, il ait jamais passé par cette ville. Un chroniqueur du moyen âge, Laurent de Liége, raconte, en termes pompeux et d'après les *Commentaires,* le siége de Verdun par César; c'est qu'il est tombé dans une méprise incroyable en prenant *Uxellodunum* pour *Verodunum,* et il est étonnant qu'il ait été copié sans contrôle par des écrivains modernes.

Sous Auguste seulement, et lors de la mission d'Agrippa, les Verdunes reçurent le titre de cité romaine avec la seule obligation de payer un tribut aux nouveaux maîtres, comme les Médiomatriciens.

La voie militaire établie par Drusus, de *Divodurum* à la cité des Rèmes, passait par *Verodunum,* comme nous l'avons déjà remarqué; mais, selon toute probabilité, les Verdunes furent longtemps confondus par les Romains avec les Médiomatriciens, et ce n'est que dans la *Notice des Provinces* qu'on trouve formellement *civitas Verodunensium* parmi les quatre cités de la première Belgique.

Cependant la civilisation romaine pénétra dans *Verodunum,* lentement peut-être, mais complètement, et la transformation de la ville gauloise eut lieu comme partout ailleurs. Les Romains, qui vinrent s'établir sur les bords de la Meuse, y trouvèrent une population sympathique, aussi bien que sur les bords de la Moselle, et bientôt tout y prit la physionomie romaine, dans les habitations, dans les usages de la vie, dans les arts et dans la religion. La langue même fut changée, et, dès le troisième siècle, le latin devenait la langue vulgaire de tout le pays; *Verodunum* était une ville latine comme *Tullum.*

Cependant, il faut l'avouer, aucune ville de l'Est n'est

Digitized by Google

aussi pauvre que Verdun en antiquités romaines; on n'y montre pas, que je sache, la moindre petite curiosité; les ruines même ont disparu. Lorsque l'on creusa les fossés des remparts et de la citadelle, c'eût été une occasion opportune d'y faire quelques découvertes; il n'en a pas été question, et je ne sais ce qu'un archéologue zélé pourrait trouver à Verdun, en fait de médailles, de bas-reliefs ou de pierres épigraphiques.

Il paraît que le forum druidique dont nous avons parlé, et qui dominait la ville, devint sous les Romains un *Lucus* dédié aux divinités champêtres. Les traditions disent en effet qu'il existait autrefois sur le mont Saint-Vannes un bois sacré, où les villageois venaient offrir des sacrifices aux Faunes et aux Satyres [1]. « Ce qui semble attester l'exactitude de cette tradition, c'est, dit l'abbé Clouët, le nom de *Champ des Gentils* porté par un lieu voisin. » Peut-être y a-t-il là deux traditions distinctes, mais voilà en somme tous les souvenirs que Verdun a conservé des anciens Romains. Il faut espérer qu'au moins le hasard, à défaut de la curiosité, en fera découvrir davantage.

2° *Depuis Constantin jusqu'à l'invasion des Barbares.*

C'est l'époque de l'introduction de l'évangile à *Verodunum*. Déjà la sage tolérance de Constance Chlore avait permis au christianisme de faire de grands progrès dans la Gaule-Belgique, et notamment chez les Trivères et chez les Médiomatriciens. La conversion de *Verodunum* vint plus tard, soit à cause de son isolement, soit à cause d'un plus grand attachement au paganisme. Malgré l'obscurité qui règne sur l'histoire des premiers chrétiens de cette ville, il y a deux points incontestés: c'est que son premier évêque s'ap-

---

[1] *Cultibus dæmonum erat profanata, quia videlicet ibi gentiles rustici Faunis et Satyris vota solvebant et sacra celebrabant.* (H. de Flavigny.)

Digitized by Google

pelait *Sanctinus,* et qu'il fut un des souscripteurs au concile de Cologne, en 346. On ne sait rien de ses actes; il est néanmoins indubitable que son apostolat ne fut pas stérile et qu'il parvint à former un petit troupeau de fidèles. On assure même qu'il bâtit un oratoire au milieu de la ville païenne, et qu'il y célébrait sans crainte les divins mystères. Le saint pontife eut, en mourant, la consolation d'y laisser le noyau d'un diocèse destiné, comme ceux de Metz et de Toul, à tenir une place distinguée dans l'Église de France.

Saint Maur, son successeur, ne fut pas aussi heureux. Comme saint Amon, successeur de saint Mansuy à Toul, il entra en fonctions sous le règne de Julien, et il éprouva, lui aussi, les effets de la réaction païenne. L'empereur apostat, qui séjourna sans doute à *Verodunum,* y excita, comme à *Tullum* et à *Solimariaca,* le fanatisme des prêtres des idoles, et le saint évêque fut obligé de se cacher et de sortir de la ville. Pendant son absence, l'oratoire que saint Saintin avait bâti fut livré aux superstitions du paganisme, le petit troupeau fut dispersé, le culte des faux dieux régna seul et fit disparaître momentanément tous les fruits que le christianisme avait commencé à produire.

Saint Maur se retira dans un désert à trois lieues au nord de *Verodunum,* et là, accompagné de quelques chrétiens qui n'avaient pas voulu le quitter, il demeura caché pendant tout le temps de la persécution, soutenant sa petite famille par ses exhortations et ses exemples, et parcourant avec prudence les bourgades d'alentour pour y chercher des catéchumènes. Ce désert s'appelait *Flabas* ou *Flabasium;* le village qui s'y est formé ensuite a gardé le même nom.

Quelque temps après la mort de Julien, et lorsqu'on put croire que l'effervescence païenne était un peu calmée, saint Maur essaya de revenir sans bruit dans la capitale, et, comme il lui était impossible de reparaître à l'oratoire de saint Saintin, dont les idolâtres étaient les maîtres, il s'établit au pied de la colline sur les bords du ruisseau de

Digitized by Google

Scance, et il y construisit une espèce d'ermitage qui devint son séjour habituel et le rendez-vous de ceux qui étaient touchés de la grâce. Un centre nouveau de chrétienté s'y forma, et c'est là qu'il fut inhumé, sans qu'on puisse dire au juste l'année de sa mort. Sur son tombeau fut élevé plus tard un monastère de bénédictines qui porta son nom.

Vers 370, et lorsque saint Maur vivait encore, fut exécutée la mesure stratégique de Valentinien. C'était la première fois que *Verodunum* avait une enceinte fortifiée, et cette enceinte n'avait pas une grande étendue; plus de la moitié des maisons de la ville étaient devenues des faubourgs.

L'ermitage du saint évêque se trouvait *extrà muros*, et peut-être cette séparation forcée donnait-elle à son asile solitaire un avantage de plus.

Quoiqu'on ne connaisse pas le contour de cette enceinte, il paraît néanmoins qu'elle avait quelque chose d'imposant. Pour construire les murailles et les tours on avait employé, d'énormes quartiers de pierre, assurés et joints ensemble avec du plomb et des crampons de fer. C'est ce que racontent plusieurs chroniqueurs, et ce genre de construction avait laissé de profonds souvenirs dans l'esprit des peuples.

XV.

Urbs clavorum.

C'est ici qu'il faut parler d'un nom étrange qui a été donné à Verdun, et des explications plus étranges encore qui en ont été faites.

Il est certain qu'à l'époque romaine les mots *urbs articlavorum* ont été mis quelquefois à la place de *Verodunum*. Au concile de Cologne, l'évêque de Verdun a souscrit: *Sanctinus, episcopus articlavorum*. Plus tard, pour simplifier,

Digitized by Google

on s'est contenté de dire *Urbs clavorum;* c'est ce que plusieurs chroniqueurs attestent comme une chose notoire. Nous lisons dans Sigebert de Gemblours : *Urbem quoque* clavorum *quæ Virdunus dicitur;* dans Hugues de Flavigny : *Urbs quam antiqui et etiam moderni urbem* clavorum *consueverunt appellare.* Laurent de Liége dit la même chose, et il ajoute que chez les anciens on appelait aussi cette ville *Clabiam* ou *Claboniam* et les habitants *Clabos;* c'était le *v* changé en *b,* suivant une prononciation qui n'était pas rare, surtout dans l'Aquitaine.

Enfin on a même trouvé une monnaie de l'évêque Thierry, de 1047, avec ces mots : *Urbs clavorum.*

Quelle est donc l'origine de cette dénomination qui a failli supplanter l'ancien nom gaulois de Verdun? Les écrivains qui nous l'ont apprise n'ont pas manqué d'en donner l'explication, et ils n'ont pas été la chercher bien loin. D'abord en latin *clavus* veut dire clou ; il n'en faut pas davantage ; *Urbs clavorum* veut dire la ville des clous. Mais pourquoi ce nom singulier?

C'est, dit l'un, parce que les murailles et les portes de la ville étaient hérissées de pointes de fer à l'instar des clous, ou que ses murs étaient faits de grands quartiers de pierre liés entre eux par des crampons de fer. Dom Calmet, qui cite cette explication, a soin de la faire précéder d'un *peut-être.*

Un autre, Laurent de Liége, nous raconte sérieusement qu'un jour, la ville étant assiégée, les habitants se défendirent avec avantage en lançant du haut des remparts des clous de fer sur les ennemis, et qu'à dater de ce jour Verdun mérita d'être appelé la ville des clous.

Si nous voulions réfuter sérieusement de telles fictions, une seule remarque suffirait. A l'époque du concile de Cologne, lorsque saint Saintin signait *Episcopus articulorum,* il n'y avait encore à *Verodunum* ni remparts, ni portes. La première enceinte fortifiée n'y a été construite, comme

Digitized by Google

nous l'avons dit, que vers 370, c'est-à-dire quinze ans plus tard que le concile.

Laisons de côté ces explications tirées des remparts; l'abbé Clouët, dans son *Histoire de la Province ecclésiastique de Trèves,* les traite justement de rêveries, et voici l'explication qu'il propose à son tour. Le mot *articlavorum* était le nom du peuple, et *Verdunum* celui de la ville; le chef-lieu portait un nom différent de celui de la cité, comme il est arrivé pour un grand nombre de cités gauloises. Ainsi, selon lui, on disait *Verodunum Articlavorum,* comme *Divodurum Mediomatricorum,* et il cite à l'appui de son opinion le texte même du concile de Cologne. « En effet, dit-il, que signifierait le titre d'*Episcopus articlavorum* si ce dernier mot n'était pas un nom de peuple? » L'auteur ne veut pas dire sans doute que le titre d'un évêque doit être un nom de peuple. D'après l'usage de l'Église, un évêque prend toujours son titre du nom de la ville où il a son siége. Ce n'est que dans la constitution schismatique de la révolution française qu'on a dit *Évêque de la Meuse, Évêque de la Moselle,* etc. *Articlavi* était donc, au concile de Cologne, un nom de ville, comme *Mediomatrici,* comme *Remi,* comme *Ambiani.* On trouve en effet, à côté de *Sanctinus episcopus Articlavorum,* parmi les signataires du concile: *Victor episcopus Mediomatricorum, Dyscolius Remorum, Eulogius Ambianorum, Victorinus Parisiorum,* etc. C'est que dès lors les villes romaines, construites en dehors de l'*oppidum* ou du chef-lieu gaulois, commençaient à prendre, non plus le nom du chef-lieu, mais celui de la cité. Ainsi, pour justifier l'explication de l'abbé Clouët, nous devons supposer que le mot *Articlavi* a été d'abord le nom de toute la cité meusienne avant d'être celui du chef-lieu. Cette idée est ingénieuse, il faut en convenir. Par malheur il n'y a rien qui en prouve l'exactitude historique, et tous les auteurs, sans exception, qui nous ont transmis le mot *Articlavi,* ne l'ont jamais donné que comme un nom de la ville de Verdun.

Digitized by Google

Mais que ce soit un nom de ville ou un nom de peuple, que signifie encore une fois ce nom étrange? La question reste encore tout entière.

Des critiques modernes s'arrêtant aussi à l'idée de clous, mais plus sensés que nos chroniqueurs, ont imaginé que le mot *Articlavorum* désignait une espèce d'industrie, comme si la fabrication des clous eût été la spécialité de *Verodunum*.

Cette supposition ne me paraît pas vraisemblable. Outre qu'elle est tout à fait gratuite, et qu'elle n'est autorisée par aucun mot d'un historien quelconque, il y a, en vérité, quelque chose qui répugne dans cette qualification donnée à une capitale, au chef-lieu d'un diocèse: Évêque de la ville des clous, singulière signature pour le concile de Cologne!

Les partisans de cette idée ont dit que le mot *arti*, qui entre dans la composition du nom *Articlavi*, indique un travail fait *artistement*. Cette interprétation ne rend pas l'origine du nom plus probable, et de plus elle a contre elle, ce me semble, le génie de la langue latine. Ce serait le seul exemple de la combinaison du mot *arti* avec un substantif. Il est joint aux dérivés du verbe *facere* dans *artifex, artificium;* mais jamais les latins n'auraient dit, par exemple, *artigladius, articultrum,* pour désigner un glaive, un couteau travaillé artistement. La vraie racine d'*articlavi* est sans doute *artus*, comme dans *articulus*. Nous y reviendrons tout à l'heure.

J'aurais dû abréger une discussion qui paraîtra un peu sèche et peut-être inutile. Mais qu'on veuille bien m'accorder un instant de patience. Il y a dans cette origine de Verdun quelque chose d'assez curieux, et, quoique la question soit obscure et fort controversée, j'espère l'amener à un point de vue satisfaisant.

Écoutons une explication remarquable donnée récemment par M. Digot dans son *Histoire d'Austrasie*.

« Nous avons peine à croire, dit-il, que le nom de *Clavi* ait été porté réellement par les habitants de la *civitas* de

Digitized by Google

Verdun. Il est en effet complètement inconnu aux historiens, aux géographes et aux poètes de l'antiquité. »

Pour expliquer cette anomalie, voici la conjecture que l'auteur propose :

« Les premiers disciples de la religion chrétienne, persécutés dans Verdun ou craignant de l'être, s'étaient réfugiés dans un lieu situé à trois lieues au nord de Verdun et appelé *Flaba* et *Flabas* [1]. Ce lieu, qui était alors très solitaire et environné d'épaisses forêts, fut donc en quelque sorte le foyer d'où le christianisme se répandit dans la *civitas* de Verdun. Saint Sanctinus, qui en fut le premier évêque, résidait habituellement au milieu des chrétiens de Flaba, et c'est de là qu'il partait pour aller annoncer l'Évangile, soit à Verdun même, soit dans les *vici* et les *villæ* qui appartenaient à son diocèse. »

La conclusion que M. Digot tire de cette circonstance, c'est que saint Saintin était d'abord appelé *episcopus Flaborum,* comme si Flabas eût été son siége épiscopal, et que plus tard on a dit *Clavorum* au lieu de *Flaborum,* en changeant *F* en *C.*

Avant d'aller plus loin, je suis arrêté par quelques petites difficultés.

Depuis Constantin surtout, le titre des évêques des Gaules, authentiqué à Rome, était toujours une ville notable, chef-lieu d'un diocèse. Je doute qu'à Rome on ait eu la moindre connaissance de l'ermitage de Flabas, bien loin qu'on ait eu la pensée de l'ériger en siége épiscopal. De plus, comme nous l'avons vu dans l'article précédent, ce ne fut pas saint Saintin, mais son successeur saint Maur qui se vit obligé de chercher un asile à Flabas, en 362 et pendant le règne de Julien, pour se soustraire aux persécutions. Comment donc saint Saintin aurait-il pu, quinze ans auparavant, se dire

[1] Il y eut plus tard dans ce lieu un prieuré de l'ordre de Cluny. Mais, comme nous l'avons dit, son nom était *Flabas* ou *Flabasium.*

Digitized by Google

episcopus Flaborum au concile de Cologne? Joignez à cela qu'il n'y a dans la souscription ni *Flaborum,* ni *Clavorum,* mais *Articlavorum,* et ce nom était celui d'un chef-lieu.

Voyons maintenant l'explication philologique. En laissant de côté *arti* comme s'il était nul, d'où vient que de *Flaborum* on en est venu à *Clavorum?* Le changement du *b* en *v* ne nous arrête pas : on sait qu'il y en a beaucoup d'exemples, surtout dans le midi ; mais *F* changé en *C*, est-ce possible? Oui, dit M. Digot, et voici la preuve qu'il donne de cette substitution :

« Si nous nous rappelons que Sigebert de Gemblours nomme Verdun non-seulement *urbs Clavorum,* mais encore *urbs Claborum ;* que le chroniqueur Laurent de Liége l'appelle indifféremment *urbs Clavorum,* ou *urbs Claborum,* ou *Clabonia,* ou *Clabia* [1], il nous est impossible de n'être pas frappé de l'analogie singulière que présentent les mots *clabia* ou *claba* ou *flaba.* Une seule lettre les distingue l'un de l'autre, et l'on sait que pendant la période mérovingienne on substituait assez fréquemment la lettre F à la lettre C. » L'auteur cite ensuite un diplôme où Chlodulphus, qui fut évêque de Metz, est appelé *Flodulphus.*

Après cette explication, voici mes réserves ; elles compléteront celles que j'ai faites plus haut :

1. Le nom *Clavorum* au lieu de *Flaborum* n'a pu être, d'après la supposition de l'auteur, que celui du désert de *Flabas,* asile présumé de saint Saintin. Comment se fait-il qu'il a été transféré par les païens, *gentiliter,* à la ville de Verdun, du vivant de son premier évêque, caché, dit-on, dans un désert? Comment se fait-il que l'évêque lui-même, en 346, longtemps avant la période mérovingienne, signe déjà *Clavorum* (articlavorum) avec le C et l'F, comme si c'était le titre *officiel* de sa ville épiscopale?

---

[1] Voici la phrase de Laurent de Liége. Après avoir dit que Verdun avait été appelé *Urbs clavorum,* il ajoute : *Quamvis incolas loci Clabos, urbemque Claboniam, vel Clabiam gentiliter fuisse vocatam vulgaris opinio sit.*

Digitized by Google

2. On dit que la lettre F remplaçait assez fréquemment la lettre C. C'est l'inverse qu'il faudrait montrer. Car dans la transformation proposée, la lettre F n'a pas remplacé la lettre C ; c'est au contraire le C qui a pris la place d'un F.

3. *Pendant la période mérovingienne...* Il me semble que la période mérovingienne ne peut pas être invoquée ici. Car il est question d'orthographe, et les plus anciens manuscrits qui citent le mot *Flabos*, ne sont que du douzième siècle. En admettant même que des manuscrits mérovingiens auraient fait la faute d'orthographe de mettre un F au lieu d'un C (c'est-à-dire un C au lieu d'un F), on ne comprend pas pourquoi saint Saintin avait déjà commis officiellement la même faute en 346.

4. *On substituait assez fréquemment...* C'est beaucoup dire pour des manuscrits qu'on suppose de la période mérovingienne. J'oserais mettre *jamais*, non-seulement pour cette période, mais encore pour les suivantes. C'est un K que d'anciens historiens ont pris pour un F, en déchiffrant certains diplômes. Lorsque les Gallo-Latins voulurent écrire le C guttural des Francs, ils mirent d'abord Ch, et ils écrivirent Chlodovicus, Chlodulphus, etc. Charlemagne introduisit la lettre K, et depuis lors les scribes ont mis Karl, Karolus, Klodovicus, Klodulphus, etc. Or, en examinant dans la Diplomatique les différentes formes qu'a prise la lettre K, on trouve que parfois elle ressemblait tellement à un F majuscule, qu'il a été facile de s'y méprendre. C'est ainsi que, dans le diplôme cité, on a pu prendre *Klodulphus* pour *Flodulphus*.

Je conclus de tout cela que ce n'est pas le désert de *Flabas* qui a suggéré aux *Gentils* d'appeler Verdun *Urbs clavorum*, ni à saint Saintin de signer *Episcopus articlavorum* [1].

---

[1] Le sage auteur de la nouvelle *Histoire d'Austrasie* me pardonnera cette chicane. Son opinion est d'une trop grande autorité pour que je n'essaye pas de la réfuter avant de donner une toute autre explication. Si les idées que je vais proposer peuvent obtenir son approbation, j'en serai doublement flatté.

Digitized by Google

Ainsi donc, après tant de discussions, la philologie est convaincue d'impuissance, et cette origine de Verdun encore enveloppée de nuages! Essayons de les dissiper. Voici une interprétation qui me paraît claire : elle est neuve en vérité, mais je suis étonné qu'on n'y ait pas encore songé.

C'est un sens fautif du mot *clavus* qui a égaré les interprètes anciens et modernes. Ils se sont arrêtés à la première idée, à l'idée de clou, sans penser que *clavus* avait encore une autre signification bien différente. Les Romains l'ont employé pour désigner les deux bandes de pourpre qui distinguaient les tuniques des sénateurs et des chevaliers [1]. Les bandes étant larges pour les sénateurs, leur tunique s'appelait *laticlave.* La tunique des chevaliers s'appelait *angusticlave,* parce que les bandes étaient plus étroites. Les tuniques entièrement de pourpre étaient réservées aux empereurs. Les plébéiens n'avaient pas le droit d'avoir de la pourpre à leurs tuniques. Horace fait allusion à cet ornement des Patriciens, quand il dit :

> *Purpureus, latè qui splendeat, unus et alter*
> *Assuitur pannus.* (Ep. ad Pisones.)

Maintenant quel rapport cet usage des Romains peut-il avoir avec la ville des *articlaves?* Il n'est pas difficile de le pressentir.

Rappelons-nous que les tuniques des Gaulois ne différaient pas beaucoup des tuniques romaines, quant à la forme; qu'elles étaient souvent ornées de bandes de couleurs, en manière de damier, de losanges ou de simples lignes, ce qui les faisait appeler *Virgata sagula,* et *Virgatas tunicas;* que la couleur la plus ordinaire qu'affectionnaient

---

[1] *Ego asserere non vereor* clavos *fuisse purpureas lineas quæ medias vestes intersecabant.* Pitiscus.

Mongez, dans l'Encyclopédie méthodique, donne aussi cette explication avec les détails les plus satisfaisants.

Digitized by Google

les Gaulois pour ces figures était une espèce de poupre tirée de l'airelle myrtil. Il me paraît indubitable que les tuniques des Verdunes avaient en effet des bandes purpurines. Je demande seulement une supposition très plausible, c'est que ces bandes étaient partagées en losanges, ce qui les faisait paraître en quelque sorte articulées, et que telle était la mode commune des habitants de Verdun à l'arrivée des Romains. Aussi les Romains durent-ils être frappés de ce genre de vêtements. Lorsqu'ils virent de toutes parts dans la ville gauloise des bandes de pourpre aux tuniques, l'idée de *claves* dû leur venir à l'esprit et ils ont dit, non pas *laticlavi,* non pas *angusticlavi,* mais *articlavi,* c'est-à-dire claves articulés. Ainsi Verdun fut pour eux *urbs articlavorum.*

N. B. Une autre ville gauloise eut aussi des *clavi* dans son nom. C'est la ville de Laon, appelée par les Romains *Laudunum clavatum.* Que signifiait cette épithète, *clavatum?* Ou bien une ville fixée par des clous, ou bien une ville dont les habitants portaient des tuniques à bandes purpurines. Je pense que le dernier sens est plus naturel.

XVI.

Verdun au cinquième siècle.

Ce qui a fait du cinquième siècle la grande époque de transition entre l'ancien monde et le nouveau, ce sont principalement les trois invasions qui bouleversèrent les Gaules : la première au commencement (407), l'invasion des Vandales ; la seconde au milieu (451), celle des Huns; la troisième à la fin (de 480 à 500), celle des Francs. Nous avons vu ces trois périodes bien caractérisées dans les origines de Toul et de Metz, étudions maintenant quel fut, à pareille époque, le sort de Verdun.

Digitized by Google

1. *Depuis les Vandales jusqu'aux Huns, de 406 à 450.* — Après la construction de l'enceinte valentinienne, on jouissait à *Verodunum* d'une paix profonde, on ne craignait plus les Barbares; ils avaient été repoussés au-delà du Rhin, et, s'ils osaient encore le franchir, les lignes de la Meuse et de la Moselle étaient en état de défense. Les Barbares se continrent en effet jusqu'au jour fatal du 31 décembre 406. Nous avons vu comment l'irruption des Vandales dévasta tout le bassin de la Moselle, à l'exception de la ville de Mettis, qui fut préservée du saccagement par la force de ses remparts. *Tullum,* moins heureux, succomba et fut dévasté, aussi bien que les autres villes des Leuques. Lorsque le bruit de ces ravages parvint sur les bords de la Meuse, il y jeta, comme on peut le penser, la terreur et la confusion. Les habitants seuls de *Verodunum*, se confiant dans la force de leurs murailles, espéraient pouvoir, à l'instar de *Mettis,* échapper au désastre; mais tout le pays d'alentour était exposé à une destruction imminente.

Heureusement les Vandales ne songèrent pas à la Meuse, et *Verodunum* n'eut que le retentissement des malheurs de la Médiomatricie. Le torrent dévastateur suivait les riches vallées de la Moselle, et se dirigeait vers le midi par la voie de Scarpone et de Toul.

Quand on eut la certitude que l'armée barbare s'était éloignée, la joie fut d'autant plus grande que le péril avait été extrême. Ceux qui entreprirent le voyage de *Mettis* et qui visitèrent les deux rives autrefois si florissantes, firent, à leur retour, un tableau si affreux des dégâts qu'ils avaient vus de toutes parts, qu'on avait peine à les croire. On comprit seulement alors quelle calamité inouïe avait manqué de fondre sur tout le pays de *Verodunum,* et les habitants célébrèrent leur bonne fortune par des fêtes et des réjouissances.

Mais ces réjouissances étaient licencieuses et ces fêtes entièrement païennes: le paganisme régnait dans la ville et

Digitized by Google

la réaction suscitée par l'apostasie de Julien durait encore. Depuis saint Maur, qui avait été obligé de se cacher, le christianisme ne faisait point de progrès, la plus profonde obscurité couvre l'épiscopat de ses deux successeurs, et il ne paraît pas qu'alors les chrétiens aient osé se montrer en public. Je vais plus loin ; on peut dire que, une fois le péril passé, il y eut à *Verodunum,* comme à *Mettis,* une plus grande ivresse de plaisir et de débauche, et que le grand nombre des coupables y appelait, comme à *Mettis*, la vengeance du ciel, c'est-à-dire le fléau des Huns.

2. *Depuis Attila jusqu'à Clovis, de 450 à 480.* — Les Vandales avaient suivi la voie romaine de Trèves par Mettis et Tullum, pour porter de là le ravage dans le Midi. La marche d'Attila, de l'Est à l'Ouest, croisa en quelque sorte celle des Vandales. Partis d'*Argentoratum* pour aller dévaster les provinces du centre, les Huns passèrent par *Decempagi* qu'ils détruisirent, puis par *Mettis* et *Verodunum*. Nous avons dit le saccagement de *Mettis*. Les habitants de *Verodunum,* quoique fiers de leurs remparts, n'apprirent pas sans effroi cette catastrophe; ils commencèrent à craindre pour eux. Bientôt en effet les hordes barbares, après avoir écrasé en passant le petit fort d'*Ibliodurum,* arrivèrent sur les bords de la Meuse; là, toutes les habitations qu'ils trouvèrent furent pillées et brûlées, puis ils mirent le siége devant *Verodunum,* vinrent à bout de renverser les murailles, et firent subir à cette ville le même sort qu'à *Mettis* [1]. Ce fut une destruction complète. J'ignore si aujourd'hui, en faisant des tranchées dans les couches de décombres qui composent le sol de la ville moderne, on observerait, comme à Metz, cette ligne noire qui atteste l'incendie de 451. Mais pour se faire une juste idée de ce moment suprême qui

[1] *Ab Attilâ rege Hunnorum, qui omnes Gallias ut singularis aper de sylvâ devastavit, ista urbs et ecclesia excisa et eversa creditur.* (Laurent de Liége).

Digitized by Google

servit de transition à la troisième origine de Verdun, il faut se figurer une ruine absolue, une dévastation universelle, avec le morne silence d'un désert.

Les Huns étaient partis, et çà et là peut-être il s'élevait encore un peu de fumée du milieu des débris, lorsque les premiers habitants de la ville future osèrent se montrer. C'étaient, comme à *Mettis* et à *Tullum,* ceux qui, à l'approche des Huns, étaient allés se cacher dans les forêts ou les cavernes, et qui avaient pu ainsi se dérober au carnage. Ils furent peu à peu suivis de plusieurs autres qui, ayant tout perdu, venaient chercher du secours. C'est dans le malheur surtout que l'homme sent qu'il est fait pour la société. Il se forma donc un groupe de quelques pauvres familles qui se bâtirent des maisons avec les débris des anciennes; tels furent les commencements de la nouvelle ville.

Trois ans après la catastrophe, vers 454, nous trouvons, dans tous les historiens, l'avènement du cinquième évêque de Verdun, nommé saint Pulchrône, qu'on peut regarder comme le second fondateur de ce siége. Originaire d'une famille riche mais chrétienne de *Verodunum,* il avait quitté de bonne heure la ville natale et s'était rendu à Troyes, soit pour éviter la persécution, soit pour s'y former à l'école de l'illustre évêque saint Loup, car il aspirait au sacerdoce. Pulchrône était à Troyes quand Attila s'y présenta; il fut témoin de cette scène glorieuse pour l'Église, où la voix du pontife arrêta le *Fléau de Dieu.* C'est après cette grande leçon que le disciple de saint Loup fut envoyé comme évêque à *Verodunum.* La chronique de Saint-Vannes le dit expressément :

His temporibus post vastationem Hunnorum, ecclesiæ reflоruerunt, et Pulchronius, discipulus Lupi tricassini, ecclesiæ Virdunensi quintus episcopus præficitur.

Saint Pulchrône fit son entrée au milieu des ruines, et

Digitized by Google

sans doute il ne put retenir ses larmes en revoyant sa patrie. Une tendre compassion pour les infortunés qu'il y trouva seconda son zèle; il s'appliqua de tout son pouvoir à les secourir dans leur détresse. Mais sa mission n'était pas tant de reconstruire la ville matérielle que de former une famille chrétienne, et il en vint à bout, comme saint Amon à *Tullum*. Ses vertus, sa charité surtout, encore plus que son nom illustre, lui concilièrent tous les cœurs, et autour de lui, comme autour d'un bon pasteur, se réunit un petit troupeau bien pauvre, mais digne d'une église primitive. Il n'était plus question de paganisme; la croix plantée au milieu de la ville désolée attira tout à elle.

Plusieurs chroniques disent que saint Pulchrône consacra sa maison et son riche patrimoine à une église qui devint sa cathédrale, ce qui veut dire sans doute qu'il construisit une église sur les ruines de son ancien domaine. On ajoute qu'au lieu de la dédier à saint Pierre ou à saint Étienne, suivant un usage qui était alors assez commun, il voulut, par un exemple nouveau, la mettre sous l'invocation de la Sainte Vierge. Suivant l'abbé Clouët, « cette tradition, qui fait remonter à saint Pulchrône l'origine de la cathédrale de Verdun, est en harmonie parfaite avec le témoignage de l'histoire sur l'extension que reçut au cinquième siècle, après les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, le culte de la Vierge sacrée. »

Pour preuve de cette origine on cite encore une ancienne inscription qui disait :

« L'image Nostre-Dame de Verdun fut ordonnée par saint Pulchrône, cinquième évêque d'icelle cité, selon le décret du concile de Chalcédoine, *où il fut en personne.* »

Ces derniers mots se rapportent à une erreur qui s'est autrefois répandue et qu'il est bon de rectifier. Certains chroniqueurs du moyen âge, dans leur admiration pour le saint évêque, ont imaginé de lui chercher bien loin une illustration apocryphe. Ils ont affirmé que saint Pulchrône

Digitized by Google

était au concile de Chalcédoine, où l'on sait bien néanmoins que les évêques des Gaules n'assistèrent pas. La cause de leur erreur vient du nom Polychronius qu'ils ont lu parmi les signataires de ce concile, et comme ce nom ressemble un peu à Pulchronius, ils en ont conclu que c'était l'évêque de *Verodunum*. Il est étonnant qu'ils n'aient pas su lire, à côté du nom Polychronius, celui de son siége épiscopal, qui était une ville d'Orient [1].

Dans quelques catalogues des évêques de Verdun nous lisons encore : Saint Pulchrône ou Polychrône. Ce dernier nom devrait disparaître de l'histoire de Verdun, comme fondé sur une erreur manifeste.

3. *Invasion des Francs, de 480 à 500.* — Nous voici à la nouvelle ère où entrèrent les trois évêchés, aussi bien que toute la Gaule-Belgique. Il faut l'avouer, ces trois provinces n'acceptèrent pas volontiers la domination des Francs, et, malgré la dissolution de l'empire, c'était encore dans les généraux romains qu'elles mettaient toute leur confiance. N'en soyons pas étonnés ; les invasions des Barbares leur avaient fait tant de mal, que la seule pensée d'une nouvelle nation germanique leur inspirait une frayeur et une répulsion instinctive. Mais enfin il fallut céder au génie de Clovis, après une hésitation de quinze ans. Pendant cet intervalle, toute organisation était, de nécessité, sous les auspices de l'Église. A *Verodunum,* saint Pulchrône eut pour successeurs trois saints qui achevèrent son œuvre et préparèrent le nouvel ordre de choses : ce furent saint Ours, saint Epvre et saint Firmin. Après eux, leur diocèse fit partie de l'Église de France.

Terminons par une remarque applicable à nos trois villes.

---

[1] Il y eut deux évêques du nom de Polychrône au concile de Chalcédoine ; l'un a signé *évêque d'Antipatride*, et l'autre *évêque d'Épiphanie*. La première ville était en Palestine, la seconde en Cilicie.

Digitized by Google

Verodunum était réduit à de faibles proportions, l'enceinte restaurée renfermait peu d'habitants; c'était une ville médiocre, mais elle devait acquérir de l'importance, comme *Mettis* et *Tullum*, sous le salutaire gouvernement de ses évêques, et nous pouvons généraliser ce que Fortunat disait d'Ageric, au douzième siècle :

Urbs vereduna, brevi quamvis claudaris in orbe,
Pontificis meritis amplificata places.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA

REPRÉSENTATION ARTISTIQUE

DE

L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE MARIE

A METZ DURANT LE MOYEN AGE,

par M. Charles ABEL.

Je viens entretenir la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle d'un sujet resté jusqu'à ce jour un peu trop en dehors de nos recherches. Je veux appeler l'attention sur des objets d'art, peintures, sculptures, vitraux qui ornent les églises du département de la Moselle. Il m'a semblé intéressant de parler d'un vieux vitrail messin dont personne ne s'est jamais occupé quoique protestant contre cette indifférence par l'originalité de son exécution et de sa composition. Ce vitrail se trouve dans l'église Saint-Martin, de Metz; il représente l'*Assomption de la Sainte Vierge.*

Les quatre Évangélistes ont gardé le silence sur les derniers moments de la mère de Dieu, laissant à la tradition le soin de nous instruire de ce fait. Le premier écrivain qui nous en parle est Denys, l'aréopagiste, que saint Luc range au nombre des disciples des apôtres, et qui mourut vers l'an 65 de l'ère chrétienne.

« Vous souvient-il de l'éloquence de notre maître le » brillant Hierothée — écrit [1] saint Denys à Timothée,

---

[1] *Traité des noms divins,* par Denys l'aréopagiste.

Digitized by Google

» évêque d'Éphèse, — quand vous êtes venu avec moi et » beaucoup d'autres, contempler le corps sacré qui fut le » principe de la vie éternelle et qui porta dans ses flancs » notre Dieu. Là se trouvaient Jacques, frère du Seigneur, et » Pierre le coryphée éminent des gens chargés de répandre » la parole de Dieu. Il sembla bon de faire prononcer à » chacun de nos maîtres une oraison funèbre dans laquelle » ils célébrassent la grandeur infinie de Dieu, qui faisait » contraste avec la faiblesse de la femme qui lui avait servi » de mère. Hierothée fut celui qui trouva les paroles les » plus émouvantes à l'exception des apôtres. Il se montra » le mieux inspiré et il loua dignement la divinité.

Quelques années après, un nommé Leucius composa un livre des actes des apôtres, dans lequel il donne de grands détails sur la fin de la Sainte Vierge. Cet ouvrage ne nous est point parvenu et il serait resté inaperçu, si, dans le troisième siècle, n'avait point paru une lettre[1] de Méliton, évêque de Sardes, qui vivait du temps de Marc-Aurèle, en 172. Cette lettre était adressée aux fidèles de Laodicée pour contredire Leucius. Méliton (ou du moins l'écrivain qui a pris son nom) prétendait tenir de l'apôtre Jean, lui-même, l'histoire du passage de la Vierge dans l'autre vie, *de transitu beate Marie.*

Voici ce récit légendaire :

— Après la mort du Christ, Marie avait continué à vivre triste et résignée dans la demeure des parents de Jean, près du mont des Oliviers. Vingt-deux ans s'étaient écoulés dans les larmes, sur la mort de son fils, quand un ange vint annoncer à Marie que l'heure de sa mort était proche; et il lui remit une palme lumineuse pour être portée à ses funérailles. Marie se revêtit de ses plus beaux vêtements, puis elle se rendit sur le mont des Oliviers pour remercier Dieu de ses bienfaits. A son retour, elle trouva l'apôtre Jean

[1] *Bibliotheca Veterum Patrum*, t. II.

Digitized by Google

à sa porte. Il arrivait d'Éphèse, transporté par les nues. Marie l'introduisit dans l'endroit le plus retiré de sa demeure et elle lui fit voir les linceuils qu'elle avait préparés pour l'ensevelir, en même temps que la palme lumineuse qu'elle pria Jean de porter en tête de son convoi. Pendant ce temps arrivaient par les airs les autres apôtres qui se réunirent sur le seuil de Marie, en se demandant le but de ce voyage surnaturel. Jean vint les introduire dans la maison, où ils restèrent trois jours à prier. A la troisième nuit la Vierge s'assoupit sur sa couche et pendant qu'elle sommeillait sous la garde des apôtres et de trois jeunes filles préposées à son service, le Christ descendit du ciel accompagné de ses anges. Marie, réveillée en sursaut, se précipita sur le pavé de sa chambre en disant : « O Seigneur, ne me laissez pas tomber au pouvoir de Satan! défendez-moi à cette heure suprême contre le prince des ténèbres! — Soyez sans crainte, répondit le Sauveur, la milice céleste des anges vous attend pour vous introduire en Paradis au séjour des bienheureux. »

A ces mots, Marie se relève, mais elle a à peine la force de remercier le Seigneur Dieu ; elle se jette sur son lit où elle ne tarde pas à rendre le dernier soupir. Son visage se couvrit d'une blancheur éclatante qui frappa les apôtres.

« Lève-toi, Pierre et les tiens, dit le Sauveur, prenez le corps de ma mère chérie et sortez par la porte orientale de la ville. Vous trouverez un sépulcre qui n'a pas encore servi. Déposez le corps en ce lieu et attendez-moi! »

En même temps le Seigneur remettait l'âme de sa sainte mère à Michel, archange, le chef du Paradis; et l'ange Gabriel garda cette âme avec lui. Puis Jésus remonta au ciel avec ses anges.

Les trois jeunes filles mirent à nu le corps de la bienheureuse Marie pour le laver comme on le fait d'ordinaire aux funérailles. Elles furent tellement éblouies de la lumière qui s'échappa de ce cadavre qu'elles n'osaient ni le toucher ni le regarder. Elles l'enveloppèrent cependant de bande-

Digitized by Google

lettes et d'un linceuil. La lumière ayant disparu peu à peu, le visage de Marie prit la couleur d'un lys, et de son corps s'échappa une odeur suave. On le plaça sur un brancard et il fut porté par Pierre et par Paul précédés par Jean avec la palme lumineuse et suivis par les autres apôtres. Tous chantaient le psaume : *In exitu Israel.*

Arrivés dans la vallée de Josaphat, ils posèrent le corps de la Vierge dans le sépulcre indiqué et ils s'assirent à l'entrée de ce tombeau. Le Seigneur Jésus arriva escorté de ses anges et dit à ses apôtres : « Que la paix soit avec vous! » Pierre et ses compagnons répondirent : « Seigneur qui avez » choisi une pauvre femme pour en faire votre mère im- » maculée, et des hommes de rien pour en faire vos apôtres, » il nous semble juste que comme vous avez vaincu la mort » pour régner glorieusement, de même vous devriez res- » susciter le chétif corps de Marie pour le conduire avec » vous dans le ciel. »

« Qu'il soit fait suivant votre désir, » répondit le Sauveur.

Et il ordonna à l'archange Michel de faire apporter l'âme de la Vierge, ce qu'exécuta aussitôt Gabriel; et ayant soulevé la pierre qui fermait le sépulcre, il remit l'âme dans le corps.

« Levez-vous, ma mère bien aimée, dit le Seigneur, puisque vous êtes restée pure du contact de l'homme, votre corps échappera à la pourriture. »

Aussitôt Marie sortit du tombeau et se jeta aux pieds de Jésus en le bénissant et en l'adorant. Le Seigneur l'embrassa et la remit aux anges qui l'emportèrent en Paradis, pendant que Jésus remontait au ciel devant eux, disant aux apôtres : « Que la paix soit avec vous jusqu'à la fin du siècle. » Ceux-ci furent rapportés par les airs chacun dans le pays qu'ils évangélisaient. Ils exaltèrent d'autant plus la puissance de Notre-Seigneur Jésus qui règne avec le Père et le Saint-Esprit pour l'éternité. —

Tout en en retranchant des colloques, des miracles, nous

Digitized by Google

nous sommes étendu sur ce récit attribué à Méliton parce qu'il est le point de départ des légendes que nous possédons sur la mort de la mère de Dieu.

Un besoin de recherches historiques s'emparait déjà des esprits, heureux de connaître à fond tous les personnages qui avaient pris part à ces grandes scènes évangéliques. Cette tendance n'était pas sans dangers. Ce travail d'analyse donna lieu à des hérésies que saint Épiphane, archevêque de Salomine vers 340, se crut obligé de combattre. Il s'attaqua à ces prétendues traditions. Lui qui était né en Palestine il déclara [1] « qu'il ne pouvait dire si la Vierge Marie était » morte ou si elle était demeurée immortelle; si elle avait » fini ses jours par le martyre ou de quelque autre manière; » si elle avait été enterrée ou non, avouant en un mot que » personne ne savait quelle avait été la fin de la Sainte » Vierge; mais que quant à lui il était sûr que si elle était » morte, sa mort avait été glorieuse, l'ayant méritée par la » pureté et la chasteté de sa vie. »

Une autre preuve de l'impatience des chrétiens des premiers siècles, à approfondir cette question de la mort de la Vierge, nous est fournie par saint Jérôme. Vers l'an 375, ce Père de l'Église se trouvant à Rome, fut prié par ses deux pénitentes de Palestine, Paule et Eustochie, de leur composer un discours latin sur l'Assomption de la Vierge Marie. Il leur adressa une lettre remarquable [2], d'où nous extrayons ces mots :

« ..... O mes filles! adressez vos prières à la mère de » Dieu..... Quant à moi, que pourrais-je vous dire? Toutes » les actions du Sauveur, les soins dont l'a entouré sa mère, » l'Évangile vous l'a appris. Qu'est-ce que les docteurs » peuvent trouver à y ajouter? Marie a été enlevée au ciel » et chaque année nous célébrons ses louanges au jour de

---

[1] *Homélies* d'Épiphane, 78.

[2] *Œuvres* de saint Jérôme, t. V, p. 82.

Digitized by Google

» l'Assomption. Que voulez-vous de plus? Si par hasard il » vous tombe entre les mains cet ouvrage apocryphe *de* » *transitu beate Marie,* évitez de prendre pour certain ce » qui n'est que douteux. N'imitez pas le pieux entraînement » des Latins; et, de tout ce que renferme cet écrit, ne croyez » qu'une chose : c'est que l'âme de la Sainte Vierge a quitté » son corps pour se rendre au séjour de la gloire. On nous » montre son sépulcre dans la vallée de Josaphat entre le » mont Sion et le mont des Oliviers [1]. Tu l'as vu de tes » yeux, ô Paule, ce tombeau ainsi que l'église qui y a été » élevée en l'honneur de Marie [2]. Mais ce mausolée ne » renferme plus rien. Aussi, bien des gens se demandent si » l'âme de la Sainte Vierge est montée au ciel avec son » corps ou sans son corps. Comment, à quelle époque, » par quelles personnes ces restes précieux ont-ils été » enlevés? Où ont-ils été transportés? On l'ignore, quoique » quelques-uns induisent de l'état du sépulcre que la Sainte » Vierge est ressuscitée et partage avec le Christ l'immor- » talité au haut des cieux; et ils prétendent le tenir de l'apôtre » Jean auquel Marie avait été confiée par Jésus. Pour moi » je ne sais ce qu'il y a de vrai dans tout ceci. J'aime mieux » m'en rapporter à Dieu à qui rien n'est impossible, que » de vouloir trancher une question sur laquelle je suis » incompétent. »

L'amour du merveilleux n'en donnait pas moins créance aux récits de Méliton et de Leucius, et le pape Gelase, en 494, dut les déclarer apocryphes. Mais, vains efforts! Grégoire de Tours acceptait l'authenticité de ces écrits, et vers 550 il résume en ces termes la lettre de Méliton [3] :

« Après l'ascension de Notre Seigneur la bienheureuse

---

[1] [2] Ce tombeau et cette église se montrent encore de nos jours. M. Vonner, curé de Notre-Dame, en a fait une charmante description. (*Pèlerinage en Terre-Sainte,* 1852.)

[3] *De gloriâ martyrorum et confessorum,* chap. IV, partie I.

Digitized by Google

» Vierge Marie ayant rempli le cours de cette vie, retirée du » siècle, tous les apôtres s'assemblèrent en sa demeure » étant accourus des divers pays qu'ils évangélisaient. Le » seigneur Jésus vint avec ses anges pour recueillir l'âme » de Marie qu'il commit en la garde de l'ange Michel, puis » il se retira. Les apôtres prirent le corps de la Vierge et » le petit lit sur lequel il était étendu, et ils le portèrent » dans un sépulcre. Jésus leur apparut de nouveau. Il » enveloppa les précieux restes de sa mère avec une nuée, » puis il ordonna à ses anges de les transporter en Paradis » où ayant retrouvé son âme, la Vierge jouit en toute sécu- » rité des joies de l'éternité avec les élus de Dieu. »

Ce récit de Grégoire de Tours est précieux parce qu'il constate que, dès le sixième siècle, la narration légendaire de Méliton était acceptée sans conteste dans les Gaules. Il n'en était pas de même en Angleterre où nous voyons Beda-le-Vénérable la repousser [1], vers 690.

Mais dans l'Orient cette légende prenait de plus en plus de la consistance. A la fin du septième siècle, André, archevêque de Crète, prononçant plusieurs homélies [2] sur la Sainte Vierge, acceptait, sans s'y appesantir, la légende traditionnelle quoiqu'il avouât que le seul renseignement sérieux que l'on eut sur la dernière heure de Marie se trouvait dans les écrits de Denys l'aréopagiste. L'Évangile n'en a point parlé, d'après André de Crète, parce que la mort des évangélistes avait précédé celle de Marie qui, disait-on, s'était éteinte dans une extrême vieillesse. « Comment vous » entretenir encore de la gloire de Marie? — dit-il en ter- » minant; — vous parlerai-je des draps qui ont servi à son » accouchement, trouvés miraculeusement dans son tom- » beau? Vous dirai-je les circonstances de son ensevelis- » sement? Vous raconterai-je comment il se fait que son

---

[1] *Histoire ecclésiastique.*

[2] *Bibliotheca veterum Patrum.*

Digitized by Google

» sépulcre est veuf de son corps? O Judée, rassemble tes » enfants!... viens rendre hommage à ce tombeau; raconte » aux générations futures de quelle façon miraculeuse la » mère de Dieu a quitté cette terre! »

On voit qu'André, de Crête, se réfère à la tradition qu'il admet comme connue de tous. Un moine, contemporain d'André, s'est chargé de nous préciser cette tradition qu'il rapporte comme s'étant transmise de père en fils à Jérusalem. Ce Père de l'Église est Jean, né à Damas et célèbre en Palestine, vers l'an 700, par ses études sur les livres saints. Dans une des homélies qu'il a composées en grec sur le κοιμησις (c'est-à-dire le sommeil) de la Sainte Vierge, Jean Damascène s'étend avec complaisance sur le concours des apôtres, des justes et des patriarches au chevet de Marie. Il donne même l'adieu funèbre adressé par Adam et par Eve à la mère de Dieu. Jean Damascène ajoute qu'il pense que le roi du ciel arriva près de la Vierge pour recevoir dans ses divines mains l'âme sainte et sans tache de sa mère. Le corps fut placé dans un tombeau près de Gethsemani, et trois jours après il était emporté au ciel parce qu'il fallait « que celle en qui s'incarna le Verbe divin fût adorée de » toutes les créatures. C'est pour cela — conclut Jean » Damascène — que nous célébrons chaque année le sou- » venir du sommeil de la Vierge, reconnaissant la bien- » heureuse Marie non point pour une déesse mais pour la » mère de Dieu fait homme. »

Jusqu'alors on ne fêtait que la naissance et la mort de la Vierge.

Enfin vint un jour où l'Église romaine décida qu'elle fêterait non seulement le sommeil de la Vierge, mais aussi son Assomption au ciel. Ce fut à la suite d'un capitulaire rendu par Charlemagne, non sans hésitation, comme nous l'apprend le diacre Ansegise. Le concile de Mayence, en 813, déclara la fête de l'Assomption obligatoire pour toute la chrétienté et l'archevêque de Reims, Ebbon, fonda une église

Digitized by Google

en l'honneur de la Sainte Vierge. En 845, son successeur Hincmar consacrait cette basilique à la Trinité en déposant sur son autel un riche exemplaire de la naissance de la Vierge et de la lettre de saint Jérôme sur la mort glorieuse de Marie. A partir de cette époque la dévotion envers la Sainte Vierge se révèle par de nombreuses fondations d'églises et de couvents qui sont consacrées à Dieu sous le nom de sa mère.

Il nous serait facile d'emprunter aux écrits des Pères de l'Église des passages inspirés par le culte de la Sainte Vierge. Il est aisé de suivre les progrès de la légende de sa mort.

Contentons-nous de constater qu'en 1270, quand Jacques de Voragine composa sa *Légende dorée,* ce dominicain bolonais se contenta, pour la fête de l'Assomption, de transcrire le récit de Méliton sans en rien retrancher. Cette légende fut tellement bien accueillie au moyen âge qu'on la retrouve reproduite dans ses moindres détails par l'art du statuaire et du peintre, dans nos cathédrales. Nous pouvons citer, comme preuve de ce fait, la série de bas-reliefs qui ornent le flanc septentrional de Notre-Dame de Paris.

Néanmoins l'Église latine avec sa prudence accoutumée s'est abstenue d'insérer aucun fait historique dans l'office de l'Assomption. La prière de la *Collecte* parle seule de la mort temporelle que subit la Vierge. L'*Épître,* suivant le rituel romain, est emprunté à l'*Apocalypse,* et l'*Évangile* du jour est étranger à Marie mère de Dieu.

L'Église n'en a pas moins respecté l'ensemble des traditions que nous avons étudiées depuis saint Denys l'aréopagiste, et elle a laissé les artistes libres de les suivre dans leurs bas-reliefs et dans leurs tableaux. Mais ils se sont trouvés en présence d'une difficulté d'exécution, du moment qu'ils admettaient que l'âme seule de la Vierge était montée au ciel. Comment devaient-ils exprimer cette séparation de l'âme, du corps? Quelle forme pouvaient-ils

Digitized by Google

donner à un souffle impalpable qui échappe à la perception de nos sens? Ils invoquèrent les souvenirs de l'antiquité et ils se rappelèrent que les Grecs et les Romains représentaient les âmes s'élevant au-dessus des corps sous forme de figurines nues et ailées ou d'oiseaux à figure humaine. Les imagiers et portraituriers du moyen âge acceptèrent cette convention artistique en laissant les ailes aux anges.

L'église Saint-Servin, de Toulouse, renferme un bas-relief de 970, représentant l'âme de Saturnin s'échappant de son corps sous la forme d'une petite figure nue.

Une peinture sur bois, du onzième siècle, trouvée dans une église ruthénienne de la Grèce, nous montre Jésus tenant sur le bras l'âme de sa mère sous forme d'une figure nue les bras croisés [1].

On voit dans une chapelle de Liget, village d'Indre-et-Loire, une peinture murale, du douzième siècle, représentant de même la mère de Dieu s'éteignant au milieu des apôtres. Jésus vient recevoir l'âme, sous la figure d'une femme nue, qu'il remet entre les bras de deux anges.

Du même temps (c'est-à-dire du douzième siècle), la cathédrale de Strasbourg renferme un bas-relief remarquable en bois qui reproduit la même scène. Seulement ici Jésus reçoit l'âme de sa mère sous la figure d'une jeune femme drapée et couronnée. Il la porte sur son bras gauche, comme on le fait d'un jeune enfant. Cette scène funèbre a été reproduite d'une façon presque identique, à Metz, sur les murs de l'église Saint-Eucaire, dans une peinture [2] du seizième siècle, récemment restaurée par M. Malardot. La Vierge vêtue d'une robe bleu-clair, la tête couverte d'un béguin, est étendue sur un lit étoffée à la messine. On y reconnaît le traversin en toile à carreaux de nos campagnards. La physionomie de la mère de Dieu est très belle

[1] Voir n° 1 de notre planche, d'après d'Agincourt, *Hist. de l'art.*

[2] Voir notre planche n° 2.

Digitized by Google

de langueur et de morbidesse. Elle tend une main sèche et défaillante à l'apôtre saint Jean qui s'approche avec la palme légendaire. Entre eux apparaît le Sauveur que distingue le nimbe crucifère. Il bénit sa mère de la main droite tandis qu'il reçoit sur son bras gauche l'âme de la mourante, figurée par une petite femme nimbée, les mains jointes et revêtue d'une robe blanche à corsage à pointe et à plis ondoyants.

Les autres apôtres prient dans des attitudes diverses. Saint Pierre tient un goupillon, saint Paul le bénitier et une grande croix byzantine. Tous ces personnages ont la tête environnée d'un nimbe. Saint Jean seul est imberbe.

Avant d'être retouchée, lorsque cette peinture murale fut débarrassée du badigeon qui la couvrait, la robe de la jeune femme figurant l'âme m'a semblé d'une couleur plus fraîche, partant plus récente que celle des autres personnages.

Aussi croyons-nous que cette figurine était primitivement nue comme celle que nous voyons sur un pilier de la cathédrale de Metz dans une peinture [1], datée de 1379, qui représente l'archange saint Michel disputant au diable l'âme du chanoine Poullet. Dans cette peinture l'âme est toute nue, assise sur le bras gauche de l'archange et semble du sexe féminin. C'était un fait accepté de représenter ainsi même les âmes des hommes.

Dans l'église abbatiale de Wissembourg on vient de découvrir, sous le badigeon, une peinture analogue à celle de Saint-Eucaire. Les apôtres entourent la Vierge sur son lit de mort, le Sauveur apparaît et reçoit dans ses bras l'âme virginale de sa mère sous forme d'un petit corps nu.

La légende de saint Pierre et de saint Marcellin, écrite au neuvième siècle par Eginhard, rapporte qu'on aperçut les âmes de ces deux saints s'élever dans les airs, sous la forme de deux jeunes filles rayonnant d'or.

---

[1] Voir notre planche lithographiée n° 3.

Digitized by Google

Sur un vitrail du treizième siècle, à la cathédrale de Chartres, l'âme de saint Martin est représentée, montant au ciel, sous la forme d'un corps nu, une mitre sur la tête, les mains jointes, avec un nimbe d'or et entourée d'une auréole de nuages.

Cette personnification blessait tellement peu la pudeur de nos aïeux, que le pieux roi Louis IX, vers 1240, rétablissant à Saint-Denys le tombeau de Dagobert, y fit représenter ce roi des Francs tout nu, la couronne en tête, les mains jointes, conduit au ciel par deux anges. Cette sépulture est accompagnée de plusieurs inscriptions gothiques qui expliquent que l'on a voulu montrer les diverses épreuves subies par l'âme de Dagobert avant d'être délivrée des embûches du démon.

La sacristie de l'abbaye Saint-Denis était ornée d'anciens vitraux où l'on voyait l'âme de saint Louis portée au ciel par deux anges, sous forme d'une petite figure nue, agenouillée dans un suaire.

Sur son tombeau construit vers 1277, Béatrix de Provence, épouse de Charles d'Anjou, était représentée couchée tandis que son âme, figurée par une petite femme nue les mains jointes, était portée au ciel sur un linceuil par deux anges [1].

Au tympan de la porte gauche du portail occidental de Notre-Dame de Paris, on remarque un bas-relief dans lequel Jésus assiste avec ses apôtres à la mort de Marie. Le Sauveur reçoit dans ses bras l'âme de la Sainte Vierge qui se dirige vers le ciel sous la forme d'une femme nue.

Dans l'église Notre-Dame, d'Aix-la-Chapelle, on montre la châsse des grandes reliques qui est un chef-d'œuvre d'orfévrerie [2] datant de 1225. Ce reliquaire précieux renferme une robe de la Très Sainte Vierge. Il a la forme d'une

---

[1] Voir notre planche nº 4.

[2] *Histoire de la ville d'Aix-la-Chapelle*, par l'abbé Quix, avec un *Codex diplomaticus*.

Digitized by Google

cathédrale gothique à une seule nef. Sur le toit sont représentées, dans des arcades trilobées, les principales phases de la vie de la sainte mère de Dieu que termine une sainte mort dans un lit, entourée de deux apôtres et réconfortée par Jésus.

Le sceau [1] d'un évêque de Digne, Pierre de Verceil, qui vivait en 1433, nous montre l'Assomption de la Vierge avec la mère de Dieu représentée étendue sur une étoffe semée d'étoiles tandis que son âme est portée, dans son suaire, par les anges sous forme d'une figure nue, les mains jointes, les cheveux épars, la tête entourée d'un nimbe.

Un artiste messin a cherché à reproduire, non plus sur un métal mais bien sur le verre, cette scène légendaire du départ de l'âme de la Vierge pour le séjour des élus.

En 1477, Catherine de Gronais, veuve du chevalier Ponce Baudoche, eut la pieuse pensée d'annexer au collatéral gauche de l'église Saint-Martin de Metz [2], une chapelle consacrée à Dieu sous le vocable de la glorieuse Vierge Marie. Elle légua, par testament, les sommes nécessaires à cette construction qui eut lieu conformément au style de l'époque. Cette chapelle voûtée, à arêtes prismatiques, fut éclairée par six fenêtres ogivales à lancettes, accouplées deux à deux. Six vitraux peints furent placés entre les meneaux de ces fenêtres. Ils s'étaient inspirés des scènes de la vie de Marie, sa *Présentation au temple*, son *Mariage*, l'*Annonciation*, l'*Incarnation*, la *Visitation* et l'*Assomption*. Au bas furent peints les portraits de la testatrice et de ses héritiers, tous agenouillés et priant. Il y a une trentaine d'années la chapelle de l'Assomption, déjà mutilée au dix-huitième siècle, a perdu ses voûtes armoriées pour faire place à un plafond à rosace, les fenêtres ont été agrandies, les meneaux et les

---

[1] Collection de M. Souliac, archéologue à Château-Thierry.

[2] Épitaphes des anciennes églises de Metz, recueillies par Dieudonné, bénédictin. (Bibl. de Metz.)

Digitized by Google

ogives à lancettes disparurent, et les vitraux ont été déplacés. Aujourd'hui ils décorent le bras gauche du transept où se trouve la chapelle de Notre-Dame. Ceux de l'*Incarnation* et de l'*Annonciation* attaqués par la base ont été ajustés à la fenêtre d'une chapelle créée, au dix-septième siècle, pour recevoir lès fonts baptismaux.

Le vitrail de l'*Assomption* [1] qui va nous occuper spécialement porte à sa base le portrait d'un ecclésiastique agenouillé et priant : c'est sans doute le chanoine Nicolas Baudoche, protonotaire apostolique, qui fut l'inspirateur du sujet de la peinture sur verre.

Dans ce vitrail la Vierge est représentée s'échappant du tombeau portée par trois anges tandis que deux autres, voltigeant au-dessus de sa tête, lui enlèvent son linceuil laissant apercevoir une femme dans toute sa simplicité. Seulement ce corps nu est lumineux et doré, ce qui lui enlève son aspect charnel. C'est l'âme de la Vierge montant au ciel que l'on a voulu reproduire conformément aux légendes que nous avons exposées. La Vierge est nimbée, elle tient les mains jointes sur sa poitrine, la tête modestement inclinée à gauche, les yeux sont baissés, les cheveux flottent sur l'épaule droite.

Vivait alors, à Metz, un célèbre peintre-verrier du nom de Didier. Il demeurait rue du Four-du-Cloître, c'est sans doute lui qui est l'auteur de notre vitrail.

Sa fille, aussi artistement douée, joua dans le *Mystère de Madame Sainte Catherine* d'une façon très émouvante, en 1468, dans le couvent des Frères-Prêcheurs de Metz.

L'œuvre de Didier le verrier est la seule *Assomption* connue, peinte sur verre au moyen âge. A ce titre elle mérite d'être publiée. C'est à la fois un monument inédit de l'art gothique et une constatation des croyances légendaires au moyen âge.

---

[1] Voir notre planche n° 5.

Digitized by Google

On ne connaît dans ce genre qu'une peinture et qu'une sculpture dont la reproduction, par la gravure, a été essayée dans les *Annales archéologiques,* de Didron. Elles sont d'une date postérieure au vitrail messin.

Dans l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie, de Paris, au seizième siècle un artiste chargé de sculpter, sur le marbre, la scène de l'*Assomption,* représenta les douze apôtres accourus autour de la Vierge étendue sur son lit de mort, tandis que son âme, sous la forme d'une femme nue, monte au ciel accompagnée de quatre anges qui célèbrent ses louanges par des chants en s'accompagnant d'instruments de musique. Ce bas-relief décore aujourd'hui l'église de Saint-Denys. M. de Montalembert y voyait une *Madeleine* enlevée au ciel. Mais il n'a pas été difficile à M. Didron de démontrer que c'est bien une *Marie* montant au ciel. Seulement cet écrivain, si versé dans les détails de l'iconographie chrétienne, n'a pas compris l'intention de l'imagier dont il éditait l'œuvre, et M. Didron a déclaré ce bas-relief inspiré purement par les souvenirs du paganisme [1].

« Pas de nuée, dit-il, qui encadre et protége la Vierge » sans tache, pas de voile sur la tête, pas de manteau sur » les épaules, pas de robe sur le corps, ni livre de prières » à la main gauche, ni lys virginal à la main droite. Pour » tout vêtement un lambeau d'étoffe, une ceinture trans- » parente, probablement celle que les poëtes donnent à Vénus » et que Junon emprunta pour ramener à elle son époux » infidèle et centuplement adultère. Je dis le voile ou la » ceinture de Vénus, car cette figure est une Vénus sous » prétexte de Marie. C'est à tel point que personne n'y » veut reconnaître la Sainte Vierge. Il n'est pas nécessaire, » je pense, de s'étendre davantage sur cette odieuse image. » C'est une œuvre inconvenante pour tout le monde, qu'on » soit juif ou musulman, qu'on soit irreligieux ou croyant,

[1] *Annales archéologiques,* 1852, p. 310, 313.

Digitized by Google

» tout homme droit sera choqué d'une image pareille. » Déshabiller la Sainte Vierge, c'est pour tous une abomi- » nable profanation. Un homme quel qu'il soit, croyant ou » sceptique, ne peut concevoir la Sainte Vierge que protégée » des plus chastes vêtements.

» La Renaissance n'y regardait pas de si près. Non-seu- » lement elle a déshabillé Marie pour l'ensevelir, mais elle » n'a remplacé ses vêtements par aucune auréole de lumière. » Voilà où l'éducation de la Renaissance avait amené des » chrétiens. »

La même Revue archéologique a publié, l'année suivante, la gravure d'une *Assomption*, du seizième siècle, peinte à l'huile sur un tryptique en bois passé de Flandre dans le cabinet de M. Ch. de Vaublanc. Cette *Assomption*, qui remonte aux premiers temps de la peinture à l'huile, est attribuée à Van Eick ou à Hemmeling. Elle accompagne une *Présentation au temple* et une *Sainte Famille*.

La Vierge, entourée de nuages, monte au ciel escortée par huit petits anges. Elle est représentée nue, les mains jointes, la tête inclinée, les cheveux flottants sur l'épaule droite. On n'y voit pas même la modeste écharpe de la sculpture de Saint-Denys. Aux pieds de Marie se remarque une ville du douzième siècle, avec tourelles et créneaux se perdant dans la brume, c'est Jérusalem.

L'artiste flamand s'est conformé ici à la tradition de l'âme de la Vierge se séparant du corps pour rejoindre le séjour des bienheureux ; seulement il s'est abstenu de nous repré- senter Marie étendue sur son lit. Cette scène est censée se passer derrière les créneaux de Jérusalem. Un des posses- seurs de ce petit chef-d'œuvre, n'y voyant qu'une nudité, a fait ajuster des cheveux sur le devant du corps.

M. Didron avoue [1] que c'est avec une certaine répugnance qu'il a reproduit ce qu'il appelle une *Vénus* mal bâtie, sous

[1] *Annales archéologiques*, 1853, p. 252.

Digitized by Google

ture murale en l'Eglise St Eucaire.

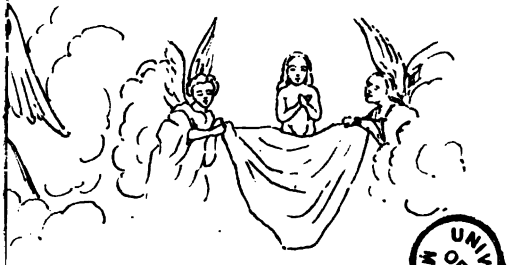

zantine. 4. Sculpture du Mausolée de
Béatrice de Provence.

UNIV. OF MICH.

Lith. Etienne, r. Serpenoise, 53, à Metz.

Digitized by Google

Digitized by Google

prétexte de *Vierge Marie* qui monte au ciel hissée par ces huit enfants en guise d'anges plus ou moins débraillés.

« Nous la reproduisons — ajoute-t-il — pour faire honte » à la Renaissance et à l'art païen du seizième siècle. Ce » tryptique est une œuvre d'art d'un grand prix. L'impor- » tance de cette peinture doit ajouter encore au regret qu'on » éprouve qu'un artiste véritable de la Renaissance ait ainsi » profané le corps virginal de la mère de Dieu. »

Ces observations partent d'un bon naturel, mais elles portent à faux. J'en appelle à M. Didron, l'auteur du bel ouvrage l'*Iconographie chrétienne* où se lit cette phrase : « que représenter les personnes nues est la manière de figurer les âmes. » M. Didron n'a pas vu que les œuvres qu'il critiquent ne sont que la personnification de l'âme de la Vierge et nullement son corps qui est resté sur la terre. M. Didron n'a pas vu que ce qu'il appelle du paganisme chrétien n'est rien autre chose que la légende de Méliton, la lettre de saint Jérôme, l'homélie d'André, de Crête, le sermon d'Épiphane reproduits par l'art du peintre et du statuaire.

M. Didron n'a pas remarqué qu'il y a eu deux courants d'idées qui ont circulé, au moyen âge, sur l'Assomption de la Vierge. Pour nous servir de l'expression de saint Jérôme, bien des gens se sont demandés si l'âme de la Vierge est montée au ciel avec son corps ou sans son corps. Les uns ont penché pour la dernière manière de voir, et de ce nombre se sont trouvés les artistes qui ont composé les *Assomptions* qui se voient à Saint-Denys, à Saint-Martin de Metz, et dans le cabinet de M. de Vaublanc. Les autres ont cru que la Vierge était montée en corps et en âme au ciel. C'est l'opinion généralement acceptée de nos jours et qui a trouvé son expression dans le fameux tableau [1] de Murillo qui se trouve au musée du Louvre.

---

[1] Le musée de Metz en renferme une bonne copie de Mlle Adèle Humbert, de Metz, donnée par le Gouvernement. L'*Assomption* de la Vierge en l'église

Digitized by Google

M. Didron a même de sévères paroles pour ce grand maître espagnol, et à propos de ses *Assomptions* classiques « ces trente-deux petits drôles, dit-il, à la mine éveillée » folâtrant au-dessus, au-dessous et sur les côtés de cette » jeune femme qui n'est pas plus la Sainte Vierge qu'ils ne » sont eux-mêmes de véritables anges, me rappellent je ne » sais quelle peinture moderne ayant pour titre : Vénus » lutiné par les amours, dont la gravure s'étale sur le bou- » levard. »

M. Didron réserve toutes ses sympathies archéologiques pour une *Assomption* sculptée, au quatorzième siècle, sur le flanc septentrional de la cathédrale de Paris. La Vierge, corps et âme, y est représentée drapée, voilée, un livre à la main, portée d'une main dans une auréole de nuages, par huit anges qui l'encensent de l'autre main.

Cette manière de comprendre l'Assomption a été partagée par certains artistes messins du moyen âge. Nous en avons la preuve dans un monument [1] sigillographique, du douzième siècle, découvert par nous dans les archives du département de la Moselle. C'est le sceau de l'ancienne collégiale de l'église de Notre-Dame de la Ronde. La Vierge y est représentée sortant du tombeau, couverte de son linceul, le bas du corps enveloppé de bandelettes et emportée au ciel par deux anges, à la vue de Pierre et de Paul. Autour du sceau se lit :

✠ SIGILLVM : Ē : METTEN̄ : ROTHONDE : BEATE : M̄ARIE.

La forme latine de l'inscription, celle des caractères dénotent le douzième siècle; ce que confirment les chartes de cette collégiale. Ce sceau inédit demande d'autant plus à

Notre-Dame, due au ciseau de M. Molcknecht, est conçue dans le même ordre d'idées que les tableaux de Murillo. Mais le beau vitrail de M. Maréchal, la *Mort de la Vierge*, est conforme à la légende de Méliton.

[1] Voir notre planche n° 6.

Digitized by Google

être publié que M. Bégin a donné [1] par erreur, pour le sceau de la collégiale, celui d'un simple chanoine de la cathédrale.

Cette manière de représenter la Vierge couverte de bandelettes est une réminiscence des artistes byzantins. Gori a publié [2] un dyptique grec de la plus haute antiquité, qui nous montre le Christ tenant entre ses mains une figure emmaillotée; c'est ainsi qu'à Bysance était rendue le κοιμεσις de Marie. Le ménologue de l'empereur Basile renferme de belles miniatures où se voient [3] les âmes de saint Amon et de saint Alexandre emportées au ciel, par des anges, sous forme de momies entortillées de bandelettes. De même les peintures des catacombes de Rome nous font assister à la résurrection de Lazare et ces peintures religieuses les plus anciennes connues nous montrent, se levant de terre, un corps enveloppé de bandelettes suivant l'usage des habitants du Nil. C'est également sous la forme d'un enfant couvert de bandelettes, que les Égyptiens représentent [4] les âmes, ce qui a fait supposer à M. Alfred Maury [5] que c'est d'Égypte qu'est venue cette convention artistique de personnifier l'âme sous forme de momie, adoptée jadis par l'église grecque. Cette forme semble abandonnée aujourd'hui. Metz possède une peinture sur bois, du dix-septième siècle, très finement exécutée à l'huile [6]. Elle provient de l'église russe de Saint-Georges, près de Sébastopol. Nous avons dans cette épave de la guerre de Crimée un spécimen intéressant de la façon dont l'Église grecque moderne interprète les légendes sur la mort de la Vierge. La mère de Dieu y est représentée dans son lit (comme à Aix-la-Chapelle et sur les murs de l'église

---

[1] *Histoire de la Cathédrale de Metz*, II.
[2] *Thesaurus veterum dyptichorum*, III.
[3] Voir notre planche n° 7.
[4] *Voyage à Méroé*, par Cailliaud, t. III, pl. 67.
[5] *Revue archéologique*, t. I, p. 588.
[6] Musée de Metz. — Don de M. le docteur F. Maréchal.

Digitized by Google

Saint-Eucaire de Metz), s'éteignant au milieu des apôtres. Seule elle est nimbée, Jésus-Christ, au haut du ciel, tend les bras pour recueillir l'âme de sa mère qui nous semble figurée ici par une lampe qui brûle au pied du lit et qui jette son dernier feu. Dans la peinture ruthénienne, du onzième siècle, de la mort de la Vierge, on remarque aussi un flambeau allumé brûlant à la tête du lit.

Nous savons, par Jean Damascène, comment la légende de la Vierge est passée de Jérusalem à Constantinople. Il nous cite textuellement un fragment de l'historien Euthymius qui rapporte qu'à l'époque du concile de Chalcédoine, en 451, Juvénal, patriarche de Jérusalem, manda à l'impératrice Pulchérie qu'il ne pouvait lui envoyer les reliques de la Sainte Vierge parce qu'à sa mort, en présence des apôtres, Dieu reçut son âme sainte en ses mains et que son corps fut inhumé à Gethsemani. Trois jours après, arriva Thomas qui voulut, lui aussi, s'incliner devant le corps de la mère de Dieu. On ouvrit le tombeau et on n'y trouva que des bandelettes et des linges répandant une odeur suave. Les apôtres émerveillés pensèrent qu'il avait plu à Dieu d'enlever à la pourriture le corps immaculé de sa mère en attendant la résurrection générale. Avec les apôtres se trouvaient le premier évêque d'Éphèse, Timothée et Denys, l'aréopagiste.

Pour nous résumer, la ville de Metz renferme, comme curiosités archéologiques et artistiques ignorées, un sceau du douzième siècle, un vitrail du quinzième, une peinture murale du seizième, une peinture sur bois du dix-septième représentant l'Assomption de la Sainte Vierge d'une façon particulière et non encore examinée.

On connaissait une *Assomption* en sculpture, en peinture sur bois représentant l'âme de la Vierge montant au ciel, il était bon de constater que Metz possède le même sujet traité par la sigillographie, la peinture murale, la peinture sur bois et la peinture sur verre.

Digitized by Google

Digitized by Google

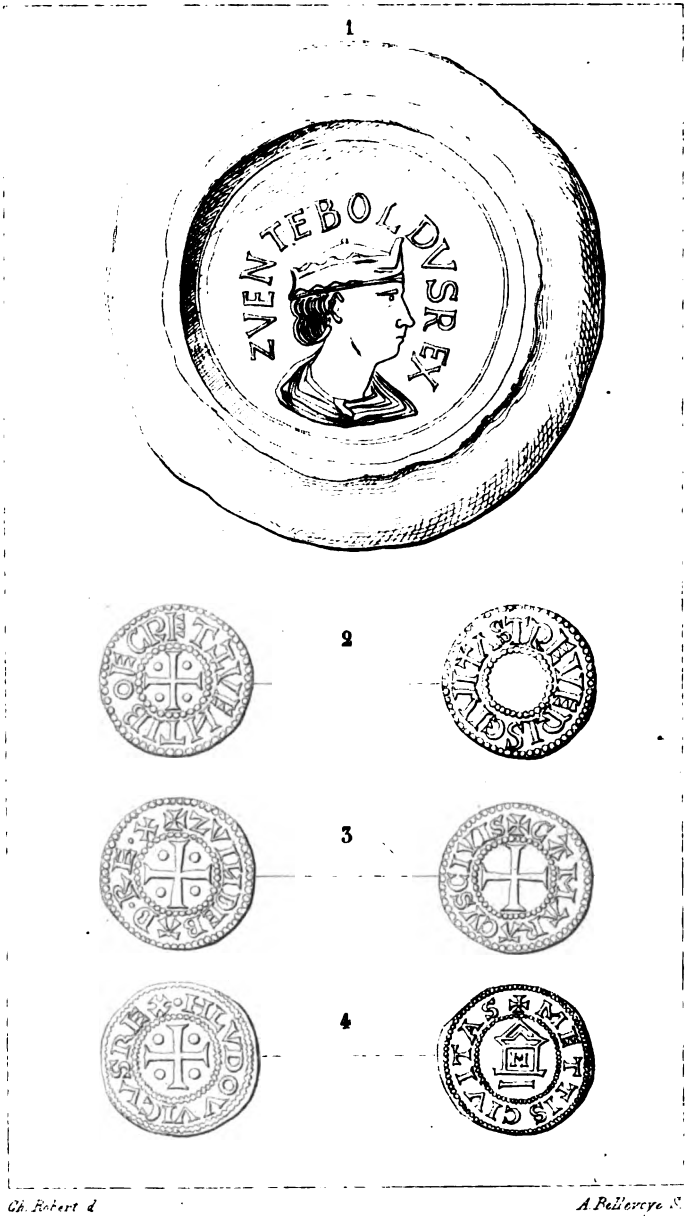

Ch. Robert d. A. Rellevcye S.

UNIV OF MICH

Digitized by Google

SCEAU ET MONNAIES DE ZUENTIBOLD,

ROI DE LORRAINE (895-900),

MONNAIE DE SON SUCCESSEUR LOUIS

FILS D'ARNOULD (900-911),

Par M. Ch. ROBERT.

Arnould, profitant de l'affaiblissement de la monarchie Gallo-Franke, que se disputaient Eudes et Charles-le-Simple, avait mis, en 895, Zuentibold, son fils bâtard, sur le trône de Lorraine [1].

D'abord uni avec Charles contre Eudes, le nouveau roi assiége Laon ; puis, abandonné par son allié, il est contraint de ramener ses troupes en Lorraine. Sa conduite lui aliène bientôt ses sujets; il frappe de coups de bâton l'archevêque de Trèves, Ratbodus ; cet acte de brutalité met le comble au mécontentement et fait éclater la révolte. Les Lorrains de langue romane offrent la couronne à Charles-le-Simple, qui s'avance jusqu'à Aix-la-Chapelle, mais n'ose livrer bataille et fait la paix. Les Lorrains ne se découragent pas; la lutte recommence plus ardente et, le 13 août 900, Zuentibold, attaqué par les comtes Étienne, Gérard et Malfroi, périt sur

---

[1] Ann. fuldenses, 895.

Digitized by Google

les bords de la Meuse. Ses états passent à Louis l'enfant, roi de Germanie, fils légitime et successeur d'Arnould.

La collection formée au dernier siècle par l'abbé de Jobal, renfermait deux deniers, l'un de Zuentibold, l'autre de Louis III, que Dupré de Geneste et Mory d'Elvange, qui citent souvent ce riche dépôt, ne paraissent pas avoir connus. Grâce à l'extrême obligeance de M. le comte de Lambertye, petit-neveu de l'abbé de Jobal, je puis communiquer à la Société archéologique de la Moselle ces précieux spécimen du monnayage royal lorrain au neuvième et au dixième siècles. Un sceau de Zuentibold, conservé à la bibliothèque impériale, m'a paru également trouver sa place dans cette courte note.

1. ZVENTEBOLDVS REX. Tête à droite, ceinte d'un diadème duquel les cheveux s'échappent pour fermer un double enroulement.

Sceau en placard; cire naturelle; légende parfaitement conservée; tête un peu effacée. Diplôme de l'an 897; Bibliothèque impériale; fonds latin, n° 9264; pièce cotée Saint-Maximin de Trèves, n° 11 [1].

2. TZVENTIBOEC RE entre deux grènetis perlés; au centre une croix pattée, avec un petit globe dans chaque canton. Ce type est habituel au royaume de Lorraine [2].

℟ † TREVERIS CIVITAS; champ uni.

Denier d'argent; reliefs prononcés; fleur de coin.

---

[1] Ce beau spécimen est décrit dans l'inventaire publié sous les auspices de M. le comte de Laborde, directeur général des archives. 1er volume, par M. Douet d'Arcq, n° 28, page 270. Il est indiqué à tort, dans ce catalogue raisonné, comme faisant partie de la collection des antiquités de la Bibliothèque impériale; il appartient au Département des manuscrits.

[2] Voir dans mes Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France, pl. XVI, nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12; pl. XVII, nos 1 et 2; pl. XVIII, n° 1.

Digitized by Google

Le denier de Cambrai que j'ai publié en 1861 [1], d'après un dessin de l'abbé Mutte [2], était, jusqu'à ce jour, le seul monument connu du monnayage de Zuentibold. Je le reproduis ici comme terme de comparaison.

3. † ZVINDEBAD . REX; croix pattée, avec un petit globe dans chaque canton.

℟ † CAMARACVS CIVIS; croix semblable à celle du droit; cantons vides.

Cette monnaie reproduit le type d'un denier inédit d'Arnould, frappé à Toul, qui fait partie du riche médailler de M. Monnier, de Nancy. Un savant numismate pense qu'elle est plutôt épiscopale que royale [3]; sans contester que les comtes-évêques aient pu, au neuvième siècle, être intéressés à la fabrication de la monnaie du souverain, nous pensons devoir accepter les légendes des monnaies de Zuentibold pour ce qu'elles disent et admettre que les ateliers de Cambrai et de Trèves étaient encore royaux sous ce prince. Ce n'est, d'ailleurs, qu'à partir des Otton que le rôle monétaire des comtes-évêques s'est caractérisé dans l'ancienne Belgique [4], par l'émission d'espèces, soit semi-impériales, semi-épiscopales, soit complètement autonomes.

Le nom de Zuentibold, dont nous venons de rencontrer trois orthographes différentes, est écrit dans les manuscrits, Zuentibold, Zuentibald et Zuendebad. Les annales de Metz

---

[1] Numismatique de Cambrai, p. 55 et pl. II, fig. 8.

[2] Mutte, doyen du chapitre de la cathédrale de Cambrai, mort en 1774, était un savant distingué; il a fourni des articles aux *Acta Sanctorum* des Bollandistes et a laissé une précieuse collection de dessins de monnaies.

[3] Anatole de Barthélemy, *Manuel de numismatique*, p. 296.

[4] La plus ancienne monnaie épiscopale de Trèves porte le nom de Thierri (966—975).

Digitized by Google

donnent Zuentibolch [1]. Cette dernière leçon reproduit la forme germanique du nom; l'artiste, sans doute gaulois, qui gravait les coins monétaires de Trèves, ignorant la valeur du z en tudesque, mais entendant prononcer autour de lui le nom du prince, aura rendu l'impression de ses oreilles par TZ. Quant aux formes adoptées par la chancellerie pour la légende du sceau, ZVENTEBOLDVS, et par le monétaire de la ville toute romane de Cambrai, ZVINDEBADUS, il était tout naturel qu'elles fussent latinisées et adoucies aux finales par la substitution d'un D aux lettres gutturales CH.

4. HLVDOVVICVS REX; croix pattée, cantonnée de petits globes.

℟ † METTIS CIVITAS; temple sur la façade duquel on voit la lettre M, initiale du nom de Metz.

Les monnaies de Henri-l'Oiseleur que j'ai fait connaître en 1852 [2], ont identiquement le type du denier de Louis-l'Enfant; leur exécution, cependant, est moins bonne; les lettres en sont plus empâtées et moins correctes. Il était naturel que le roi Henri qui frappa ces monnaies à Metz, lorsqu'il fut devenu maître paisible de la Lorraine, en 923 [3], eut maintenu, dans l'atelier de cette ville, le type qu'y avait introduit, peu d'années auparavant, un de ses prédécesseurs sur le trône de Germanie.

---

[1] Inter Zuentibolch et primores regni inexpiabilis oritur dissensio. — Ann. Metten., 900.

[2] Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France, p. 226.

[3] Sigeb. Chron., 923.

Digitized by Google

ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES

DU CABINET

DE M. VICTOR SIMON

Dans les temps antiques, des peuples, auxquels l'aspect du ciel et les belles lois qui régissent l'univers auraient dû révéler la puissance du Créateur, adressèrent leurs prières et leurs vœux aux astres, à des animaux, à des corps inanimés, à des pierres que l'on disait être tombées du ciel, très probablement des aérolithes.

Plus tard le culte fut personnifié et on fit des statues plus ou moins informes; si nous arrivons à l'époque égyptienne nous voyons des personnages d'une forme raide et arrêtée qui se maintint pour les objets du culte malgré les progrès de l'art; ces statues, chose remarquable, étaient taillées dans des monolithes, tels que la syenite, le porphyre et l'albâtre. A l'époque où l'on taillait ainsi des statues dans la pierre, on fit aussi des statuettes avec la même matière, avec le bois, l'argile et le sable. Celles-ci, il paraît, étaient fabriquées ainsi qu'il suit: on plaçait du sable dans un moule, la surface de ce sable se vitrifiait et formait une sorte de croûte à laquelle on donnait une couleur verte ou bleue, probablement au moyen du cuivre carbonaté ou du cobalt. Ces statuettes sont décorées d'hiéroglyphes; leurs dimensions sont petites, la plus grande

Digitized by Google

de celles que je possède a 2 décimètres de hauteur, la plus petite n'a que 55 millimètres. Ordinairement ces statuettes accompagnaient des momies. On les trouve quelquefois réunies en certain nombre dans un même coffre.

En même temps que l'on fabriquait des statuettes de ces différentes matières, on en fit aussi en bronze.

L'art de travailler et de fondre les métaux remonte à une haute antiquité. La Bible nous donne, à cet égard, des documents intéressants. Nous trouvons aussi dans les monuments celtiques des instruments en or et en bronze très bien travaillés, enfin parmi les monuments égyptiens d'une haute antiquité, on voit des objets d'art en métal très bien ouvragés, les uns sont coulés en plein, d'autres le sont en creux, et il est à remarquer que ceux-ci sont très minces, ce qui indique une perfection de l'art. A ce sujet je dirai qu'à l'époque romaine l'on continua de couler des statues en cuivre d'une très faible épaisseur. D'après Falconnet, la statue de Marc-Aurèle n'avait que 3 millimètres d'épaisseur.

Le but de cette notice est principalement d'appeler l'attention sur deux statuettes égyptiennes en bronze, dont l'origine est certaine et qui m'ont paru dignes d'appeler l'attention d'une manière particulière, parce qu'en consultant le recueil d'antiquités de Caylus, j'ai vu que ce savant antiquaire signalait comme très remarquables deux statuettes semblables.

La première de ces antiques a une hauteur de 21 centimètres, elle est coiffée d'une mitre ou pschent avec l'ithyphale. Sa surface est enduite d'une teinte rouge, probablement de *minium*, et toute sa surface était recouverte d'une croûte épaisse d'environ 1 millimètre. En enlevant cet enduit autour du col et de la surface qu'offre la poitrine, on a découvert le dessin d'un collier avec pendeloques qui est gravé en creux sur la poitrine. Le visage de cette statuette est très beau et très expressif; je pense que d'après les signes qu'on y remarque, d'après la mèche de cheveux

Digitized by Google

qu'on voit à la droite de la tête et la position du bras droit qui se dirige vers la bouche, on peut attribuer ce monument à Ammon et à Horus.

• La seconde statuette est non moins remarquable; elle n'est point entière, les jambes manquent. Elle est coulée en creux, sa surface intérieure et celle extérieure sont entièrement couvertes d'oxide de cuivre qui dénote sa haute antiquité; son épaisseur est de 2 millimètres y compris la patine qui recouvre le bronze. Les yeux sont faits d'une matière blanche, une sorte d'émail; de nombreuses parcelles d'or, existant à la surface du corps, indiquent qu'il était entièrement doré. Son intérieur est rempli d'un sable bitumineux. La hauteur de cette statuette, qui semble être assise, est, moins les jambes, qui manquent, d'une hauteur de 16 centimètres y compris sa coiffure. Elle a sur la tête un bonnet ou pschent orné de deux plumes d'autruche, elle a la barbe tressée sous le menton, elle tient de la main droite un bâton recourbé par le haut en forme crochet et de la main gauche le fouet sacré. Ces signes indiquent un Osiris.

Après avoir décrit ces deux statuettes, qu'il me soit permis de dire quelques mots de plusieurs autres objets d'art égyptiens qui font aussi partie de mon cabinet.

Parlons d'abord de statuettes en bois.

Plusieurs statuettes, en bois de sycomore, me paraissent représenter des figurines funéraires. La plupart sont enduites de bitume, l'une d'elles a été recouverte de diverses couleurs. Leur hauteur est d'environ 2 décimètres.

Une autre, haute de 63 millimètres, représente un personnage assis, jouant de la harpe. Ce sujet, représenté en bois de sycomore, me paraît devoir être attribué au dieu Seth, l'adversaire d'Osiris; sa tête est celle d'une espèce de loup, elle est caractérisée par deux oreilles droites.

La dernière est un épervier, aussi en bois de sycomore, avec une tête humaine et une barbe tressée sous le menton. Ce

Digitized by Google

sujet est peint de couleurs blanche, rouge, bleue et noire. Il est le symbole de l'âme humaine, sa hauteur est de 9 centimètres.

Quant aux statuettes en pierre, je n'en possède qu'une en albâtre antique; elle me paraît représenter une figurine funéraire. Cet albâtre est de couleur jaunâtre et translucide semblable à celui de la belle statue qui se trouve au musée des antiques du Louvre.

A la suite de cette statuette, je place plusieurs scarabés, dont un en jaspe verdâtre, sans hiéroglyphes, long de 5 centimètres et large de 37 millimètres; le second en verre moulé, de petites dimensions, est orné d'hiéroglyphes; enfin d'autres en terre cuite portent aussi des signes du même genre. On sait que les Égyptiens ont considéré les scarabés comme un emblème de la génération paternelle, et dans un sens mystique comme un emblème de la génération divine. Dans les derniers temps, le scarabé fut le symbole du monde. On en rencontre quelquefois en cornaline. Dernièrement j'en ai vu un à Metz; mais sa table était décorée d'une gravure de style grec représentant un personnage dans un char traîné par quatre chevaux.

Des statuettes déjà citées, les unes en terre, les autres en sable, sont enduites d'une couleur verte ou bleue, et portent sur la tête une sorte d'étoffe plissée tombant sur les épaules; elles ont les attributs des figurines funéraires décrites par M. le vicomte E. de Rougé. Toutes ont des inscriptions en hiéroglyphes.

Une statuette en matière résineuse est coiffée de même, elle a des ornements métalliques, mais sans hiéroglyphes. Elle me paraît avoir une origine égyptienne et être aussi une figurine funéraire.

Un personnage en terre cuite, de couleur verdâtre, représente un corps humain monstrueux par l'exagération des traits de la figure et le volume du ventre. Il représente, suivant Champollion, le mauvais génie ou Typhon.

Digitized by Google

Un corps humain à tête d'épervier, en terre rouge, recouvert d'une couche de couleur verte : c'est un emblème qui se rattache au soleil, aussi l'a-t-on attribué à diverses divinités, à Chons, à Mont, à Rha, mais surtout à Osiris. L'épervier était le symbole du soleil, parce qu'il a la vue perçante et le vol rapide. Sa hauteur est de 85 millimètres, il est représenté accroupi.

Le dernier sujet en terre cuite est une tête de vache, avec un globe et deux plumes entre les cornes. Cette vache était, suivant Champollion, l'emblème d'Athor, Aphrodite, Vénus ; elle était considérée comme déesse mère et souvent identifiée avec Isis.

Passons aux divinités en bronze.

La première est un Horus enfant ou Harpocrate coiffé du pschent ; la position de son avant-bras, qui est en partie détruit, indique que la main était portée vers la bouche ; elle est représentée assise, sa hauteur est de 94 millimètres.

La seconde, haute de 83 millimètres, représente également Harpocrate ou Horus enfant ; elle est aussi coiffée du pschent, on voit à la tempe droite une tresse de cheveux pendante ; le bras gauche est placé parallèlement à la cuisse, le droit a été brisé au coude et par cette raison on ne peut dire quelle était sa position. Cette statuette est dans l'attitude d'une personne assise, et l'on remarque sous les cuisses une sorte de bouton ou saillie destinée à la fixer.

La troisième paraît représenter Osiris ; sa hauteur est de 62 millimètres. La tête a une barbe tressée sous le menton ; elle est coiffée du pschent décoré à droite et à gauche de deux plumes d'autruche qui le flanquent jusqu'à son sommet. Les deux mains réunies sur la poitrine tiennent chacune un objet qui remonte au-dessus des épaules et jusqu'aux plumes précitées ; je ne puis préciser ce que ces deux objets représentent. Cette statuette a principalement cela de remerquable que derrière les épaules et à l'extrémité antérieure des pieds il existe un anneau qui semble-

Digitized by Google

raient indiquer que cet objet religieux aurait servi d'amulette ou aurait décoré une chose destinée au culte.

La quatrième est un Horus sur deux crocodiles. Ce dieu est représenté en relief par une stèle, il a à la tempe droite la mèche de cheveux tressée et courbée qui est l'emblème de sa jeunesse: son corps est nu; il est debout sur deux crocodiles; ses mains tiennent un scorpion, un lion, deux serpents et une gazelle. Il a à droite et à gauche deux étendards dédiés à deux formes du soleil. La tête d'Horus est surmontée d'une autre tête, celle de Bès, qui est toute symbolique. La surface opposée est couverte d'hiéroglyphes de petite dimension et disposés par lignes. Nous citerons ici ce que M. de Rougé dit d'une stèle semblable et qui, comme celle-ci, est couverte d'hiéroglyphes à sa partie antérieure et surtout à celle postérieure. « Ces monuments, » selon lui, sont tous de basse époque et leurs inscriptions » ordinairement mal gravées et difficiles à lire. La prin- » cipale formule d'invocation, celle qui lui paraît carac- » tériser ce dieu dans cette forme le nomme *vieillard qui* » *redevient jeune*. En suivant cette indication, on peut » penser que cet ensemble de symboles représente l'éter- » nelle jeunesse de la divinité victorieuse du temps et de » la mort, idée que le soleil levant personnifiait d'une autre » manière. Le crocodile ne peut pas retourner sa tête: » c'était chez les Égyptiens le symbole de la chose im- » possible. Le dieu rajeuni foule aux pieds cet emblème. » Il a triomphé de la mort, il a fait retourner la tête aux » crocodiles qui étaient aussi la figure des ténèbres. On peut » penser que la tête du monstre Bès représente ici la force » destructive et complète l'idée du cercle perpétuel qu'é- » tablissent dans l'univers la succession de la vie et de la » mort. »

Les stèles qui représentent ce sujet sont ordinairement en pierre; mais celle que je décris est en bronze et sa hauteur est de 75 milimètres.

Digitized by Google

La cinquième statuette est une Isis assise, dans son rôle de mère, tenant sur ses genoux le petit Horus auquel elle présente le sein ; elle a pour coiffure symbolique un disque avec deux cornes de vache. Sa hauteur est de 15 centimètres. L'extrêmité des cornes manque.

La sixième, haute de 43 millimètres, représente un personnage accroupi, les deux mains sur les genoux. Le corps a de l'embonpoint et la tête qui est volumineuse est surmontée d'une sorte de bonnet ou disque épais de 6 millimètres offrant une surface plane et placé horizontalement sur la tête. Par cette image, qui est entièrement nue, n'aurait-on pas voulu représenter le dieu Bès?

La septième et la huitième représentent deux chattes. Cet animal était consacré à la déesse Pacht. M. de Rougé fait remarquer que l'attribution de la chatte à cette divinité a amené l'exécution, en grande quantité, de ce mammifère en bronze et en faïence bleue. Ce savant archéologue fait remarquer que les Égyptiens ont su imiter avec un talent infini l'attitude gracieuse des chattes d'Orient, habituellement plus sveltes que les nôtres.

La première est haute de 57 millimètres.

La seconde de 27 millimètres.

Celle rapportée d'Égypte par M. Legénissel et donnée par lui à l'académie impériale de Metz, est d'une taille beaucoup plus grande ; sa hauteur est de 17 centimètres.

La neuvième statuette, haute de 4 centimètres, est un personnage debout, ses deux bras sont pendants, son ventre est volumineux, sa tête est celle de l'hippopotame. Suivant Champollion c'est Typhon, ou le génie du mal [1].

Enfin je citerai un collier en verre composé de petits

---

[1] Consultez, pour de plus grands détails sur les divinités égyptiennes, la notice sommaire des monuments égyptiens exposés, à Paris, dans les galeries du musée du Louvre, par M. le vicomte Emmanuel de Rougé, membre de l'Institut et conservateur honoraire de ces monuments.

Digitized by Google

grains ronds et de petits tubes de forme cylindrique de couleur bleue qui était suspendu au col d'une momie. A ce collier, composé de plusieurs rangs, une plaque en verre de même couleur était suspendue. On remarque sur cette plaque trois personnages en creux. Celui placé au milieu est nu, sans aucune draperie ni ornement. Ses mains sont tenues chacune par un personnage qui a des emblèmes sur la tête. L'un d'eux le précède, l'autre le suit. Ce médaillon de forme carrée, avec une bélière en verre, ne représente-t-il pas le défunt accompagné de deux divinités, la *vérité* et la *justice* qui le conduisent à *l'amenthi* pour y être jugé ?

Tel est l'ensemble des antiquités égyptiennes que je possède ; je pourrais joindre à ces divers objets la momie d'un Ibis qui est encore enveloppé de ses bandelettes. Je la dois à l'amitié de M. Emile Gentil, qui a bien voulu me l'offrir lors de son retour d'Egypte.

Digitized by Google

TABLE

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

Pages

Notice sur les Antiquités des Musées de Mayence et de Wiesbaden, et sur quelques autres antiquités des bords du Rhin et de ceux de la Moselle inférieure, par M. l'abbé Ledain..... 1

Un Procès au quinzième siècle, devant la cour de Vy. — Jean de Toullon, par M. le comte Van der Straten-Ponthoz..... 79

Notice sur Ennery, par M. de Bouteiller..... 103

Etudes sur les origines de Metz, de Toul et de Verdun, par le R. P. Bach. 141

De la représentation artistique de l'Assomption de la sainte Vierge Marie à Metz, durant le moyen-âge, par M. Ch. Abel..... 253

Sceau et monnaies de Zuentibold, roi de Lorraine (895-900). Monnaie de son successeur Louis, fils d'Arnould (900-911), par M. Ch. Robert... 273

Antiquités égyptiennes du cabinet de M. V. Simon..... 277

Metz. — Typ. de Rousseau-Pallez.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

METZ

TYPOGRAPHIE ROUSSEAU-PALLEZ, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

RUE DES CLERCS, 14

—

1864

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

METZ

TYPOGRAPHIE ROUSSEAU-PALLEZ, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

RUE DES CLERCS, 14

1864

Digitized by Google

Digitized by Google

HANNÈS KRANTZ

ENNEMI DE LA CITÉ DE METZ

1485-1493

Par M. E. DE BOUTEILLER

La situation de Metz, à la fin du quinzième siècle, présente un spectacle affligeant, mais instructif. On sent, à voir l'abaissement militaire de cette cité, si puissamment organisée au moyen âge, que les temps étaient venus où il allait être bien difficile à de petits états de conserver, au milieu de l'Europe cherchant et trouvant de plus en plus son assiette définitive, l'isolement et l'indépendance qui, durant des siècles, avaient été leur partage. Metz, plus qu'aucune autre ville, se ressentait de cette situation, que chaque jour rendait pour elle plus sensible. Éloignée de l'Allemagne par ses mœurs, par sa langue, par le relâchement à peu près complet des liens politiques qui l'avaient unie au grand corps germanique, elle s'inclinait vers une absorption qui pouvait plus ou moins être reculée, mais dont l'avènement était infaillible. Au profit de qui devait se faire cette absorption? C'était encore le secret de l'avenir; mais il faut rendre aux ducs de Lorraine cette justice qu'ils n'avaient cessé de tout faire au monde pour la déterminer en leur faveur. Quel surcroît de puissance, en effet, eût donné à ce duché, qui contenait déjà tant de germes de prospérité, la possession

Digitized by Google

de cette ville, aux puissantes murailles, aux richesses proverbiales! Maîtres de cette grande forteresse, qui asseyait leur autorité sur les bords de la Moselle, d'une manière presque inébranlable, ils eussent pu donner à leurs frontières le développement qu'ils rêvaient sans cesse, mais que la jalousie, toujours en éveil, des Messins, les avait depuis si longtemps empêchés de réaliser. Maîtres de disposer à leur profit de la puissance qui n'avait cessé de les tenir en échec, les ducs de Lorraine auraient pu, sans trop de prétentions, songer à rétablir un nouveau royaume d'Austrasie dont Metz eût été la capitale, et dont l'organisation eût peut-être modifié sérieusement celle que la main énergique de Louis XI, à ce moment même, préparait à la France. Le duc Nicolas, héritier des séculaires convoitises de ses prédécesseurs, avait été bien près de les réaliser. Le courage du boulanger Harelle, personnification, dans l'histoire, du peuple des travailleurs messins, lui avait fait perdre une belle partie; la mort l'avait empêché de chercher à prendre sa revanche, mais on comprend que, depuis cette malheureuse journée, la rancune des princes lorrains ne s'était pas adoucie, et que le désir d'entrer à Metz en vainqueurs n'avait pas dû beaucoup sortir de leur pensée.

Sous l'inspiration de ces sentiments, on voit le duc Jean, on voit le duc René chercher des querelles à la cité, et les soutenir par les armes. On les voit, dans les intervalles de ces guerres, encourager par leur complicité morale, quand ce n'est pas par leurs secours en hommes et en argent, les attaques de quelques-uns de leurs sujets, gens de mauvaise foi, pillards sans vergogne, contents de tous prétextes pour se donner un semblant de droit, destructeurs éhontés des chaumières et des récoltes, ravisseurs de marchands et de paysans, chevaliers par le titre et les armes, mais véritables bandits par les allures et les procédés.

Les dix années qui se terminèrent avec la dernière guerre importante que Metz eût à subir du fait de la Lorraine, c'est-

Digitized by Google

à-dire de 1483 à 1493, représentent, peut-on dire, d'une manière excessive, cette situation, qui n'était pas nouvelle d'une part, et qui, de l'autre, ne devait guère se terminer que par l'absorption de Metz dans la France. Mais, à aucune époque de son histoire, la ville n'avait eu affaire à un si grand nombre d'ennemis à la fois. Comme spécimen *maximum* de cette situation, il peut être intéressant de tracer un tableau rapide de quelques-unes de ces années. Ce n'est pas de la grande histoire, tant s'en faut; la philosophie historique n'a que peu à faire ici; mais il n'en est pas moins curieux de savoir à quels degrés nos pères devaient subir les incessants dommages et les attaques multipliées, en échange de l'indépendance qu'ils conservaient encore, et de l'ombre de liberté que leur laissait une oligarchie, épuisée et réduite, mais encore tenace et énergique dans l'exercice de ses priviléges séculaires.

Nous prendrons comme porte-drapeau de la situation un chevalier allemand, au service du duc de Lorraine, qui a mérité cette mise en relief par la tenacité de son animosité contre Metz, et par l'infatigable énergie des efforts qu'il a déployés contre elle. Nous voulons parler de Hannès Krantz, de Geispolzheim, fils de Bartel Krantz, l'aventureux conducteur de l'entreprise du duc Nicolas, resté mort entre les mains des Messins, le 9 avril 1473.

Ce nom de Krantz est bien connu de tous ceux qui ont feuilleté l'histoire de Metz; il reste attaché d'une manière indélébile au souvenir du grand drame historique que nous venons de rappeler. *Krantz à la grand'barbe,* d'une part, le boulanger Harelle, de l'autre, telles sont les deux figures que l'imagination est, à ce sujet, toujours prompte à évoquer. On voit ce nom reparaître une seconde fois dans nos chroniques, encore porté par un ennemi de la cité. Mais peu de personnes, peut-être, savent au juste ce qu'étaient ces Krantz dont le nom, de tournure plébéienne, peut sembler au premier abord appartenir à un vulgaire soldat plutôt qu'à

Digitized by Google

un gentilhomme en possession des honneurs de la chevalerie. Or, sans nous targuer d'une facile érudition, pour répondre à cette question, il nous plaît mieux de nous adresser à Paul Ferry, et de chercher des renseignements dans ses *Observations séculaires*, qui ne sont jamais consultées en vain lorsqu'il sagit d'histoire messine.

Voici ce qui y est dit sur le compte du personnage qui nous occupe : « Crance à la grand'barbe, qui estoit le conducteur de l'entreprise de Nicolas, duc de Lorraine, sur la ville de Metz, ès vendredi de carême, au 9 avril, en 1474, dont traite amplement Warssbourg (fol. 515-516), est appelé dans la chronique rimée Bartel Crance (Barthelemy). Mrs de Colbe et de Blaurer m'ont dit le 1er août 1644 que la maison de Crance est des gentilshommes de l'Alsace ; qu'il n'y a pas longtemps qu'il existait encore deux fils du dernier mort qui était de la religion, et ses deux garçons aussy : mais que le père les ayant laissés jeunes, ils avaient été élevés par la partie papiste, et l'etoient devenus ; et l'un des deux, chanoine de Worms : En meme temps M. de Kolbe me fit voir (Kronologicon Alsatiæ Bernardi Herzog) que cette famille Crance s'appelle Krantz von Geipolzheim, de la quelle il rapporte seulement : Otto Krantz qui vivait l'an 1310 : Berchthold Krantz en 1390 : Willem Krantz condr du duc de Lorraine marié à une Fleckenstein :.... Wolf Krantz, fils de Willem, amptmann (ou gouverneur) zu Waldfangen, c'est à dire Wadrewange ; marié à une Warsberg [1]...

» Me dit aussy M. de Kolbe, qu'ils avoient eu du bien en Lorraine, et me nomma Heilgemer, près de Morhange, que M. de Brumbach achepta, et depuis a changé de

---

[1] La citation de Herzog, par Paul Ferry est exacte. Cet ouvrage ne contient pas d'autres renseignements sur les Krantz.

Humbrach (Rhein. Adel. pl. 2505) est plus explicite, il apprend que la femme de Barthel (lequel il nomme Berchthold) était Dorothée de Lambertsheim.

Digitized by Google

main [1]... Le dit Barthel Krantz étoit donc gentilhomme d'Alsace mais attaché à la maison de Lorraine par des biens et charges qu'il y avoit. »

Schœpfflin, dans l'*Alsatia illustrata*, à l'article *Geipoltzheim*, confirme pleinement l'assertion de Paul Ferry, ou plutôt celle de M. le baron de Kolbe. Il dit que la famille des Krantz s'éteignit, en 1636, par la mort de Jacques Samson, chanoine de Worms. D'après les renseignements que contient ce monument de la science historique de l'Alsace, ce ne fut pas aux Krantz qu'appartint d'abord le titre du fief de Geipoltzheim.

Dès 1240 on voit des membres d'une autre famille, qui porte ce nom seigneurial, remplir les fonctions de voué de Schelestadt. Ils sont désignés, par Schœpfflin, sous le nom latin de *Fullii*, équivalent de celui de Füll en allemand. Ils s'éteignent, en 1596, en la personne de Henry, *prætor* de Strasbourg, de sorte que ce n'est que pendant moins d'un demi-siècle que les Krantz sont les seuls qualifiés du titre de leur seigneurie de Geipoltzheim.

Geipoltzheim avait une forteresse qui comptait, dès le douzième siècle, au nombre des fiefs relevant du landgraviat d'Alsace. En 1336 le landgraf Ulric le céda à l'évêque de Strasbourg qui, peu après, le transmit au chapitre de son église. Ce château existait encore au siècle dernier et il fut démoli à cause de son état de vétusté. Quant au bourg, à côté duquel il s'élevait, il avait été donné à l'église de Stras-

---

[1] Hellimer était une seigneurie contenant un ancien château, bien fortifié, qui appartenait, par moitié, à la Lorraine et à l'évêché de Metz. On peut croire que le duc de Lorraine, après la mort de Bartel Krantz, en gratifia ses fils, à titre de dédommagement, et sans prendre soin de se mettre, au préalable, d'accord avec son copropriétaire. Ce qui est sûr c'est que ce ne fut que plus tard qu'il intervint une transaction à ce sujet. Le domaine de Hellimer resta aux Krantz jusqu'à l'extinction de cette famille. Il fut érigé plus tard en baronie, en 1629. (Voir Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, art. Hellimer.)

Digitized by Google

bourg par le roi Dagobert et concédé au chapitre par l'évêque Berthold, en 877. C'était donc un arrière-fief, tenu successivement ou parallèlement par plusieurs familles, dont les Krantz paraissent avoir été les derniers; et on voit, en effet, les gentilshommes de ces diverses familles constamment comptés parmi les vassaux de l'Église de Strasbourg.

Mais leur fief d'Alsace n'avait pas empêché quelques-uns des Krantz, et particulièrement ceux dont nous parlons, d'adopter, avec tous ses droits et ses priviléges, la nationalité lorraine.

On les voit figurer dans la liste des deux cent quatre-vingt-onze gentilshommes, *de nom et d'armes*, qui composaient l'ancienne chevalerie de Lorraine et ils y figurent avec cette indication « originaires d'Allemagne. » On a dans ce fait la preuve authentique de l'ancienneté de leur noblesse, car on sait que pour figurer aux assises de Lorraine comme membre de la chevalerie, il fallait remplir les conditions d'antiquité et de pureté de race les plus sévères, et appartenir, par son père ou par sa mère, à l'une des anciennes familles qui composaient originairement ce corps illustre. Un des Krantz avait donc dû s'allier en Lorraine à l'une de ces familles, pour donner ce privilége à ses descendants ; or, on sait que, dans le quinzième siècle, Wolf Krantz avait épousé une de Warsberg, qui appartenait à une maison d'ancienne chevalerie lorraine. Dans cette alliance réside sans doute le lien qui rattacha ses descendants au duché.

Paul Ferry nous donne une transition très commode pour arriver à parler de Hannès Krantz, en terminant le passage que nous avons cité, par les lignes suivantes: « Ledit » Barthel Krantz laissa un fils qui a longtemps vescu depuis, » et tout le temps de sa vie a mené guerre à ceux de Metz » et en a plusieurs tués en vengeance de la mort de son » père. » Les chroniqueurs messins, les cahiers de Paul Ferry et de Lahière, les *Preuves* de l'histoire de Metz par les Bénédictins, contiennent un grand nombre de faits et de

Digitized by Google

documents, relatifs à Hannès Krantz, qui permettent de donner avec quelques détails le récit des événements par lesquels il se rattache à notre histoire messine.

La mort de Barthel Krantz, quoiqu'elle fut la juste conséquence de l'entreprise hasardeuse qu'il s'était chargé de diriger, avait laissé dans le cœur de ses fils un ardent désir de la venger, et une haine profonde contre les Messins. Mais il leur fallait attendre que les progrès de leur âge les missent à même d'en réaliser les inspirations. Car Barthel, mort à la fleur de son âge, laissait ses fils encore enfants. Ce ne fut que douze ans plus tard que Hannès l'aîné, arrivé à l'âge d'homme, sentit que sa valeur acquise et son importance croissante lui permettaient enfin de faire le mal qu'il rêvait à cette ville détestée. Cette condition de valeur personnelle était nécessaire sans doute, mais à cette époque elle était suffisante. Il n'était pas besoin d'attendre les occasions et de chercher bien loin les causes de querelles. Tout prétexte était bon pour guerroyer contre cette riche et commerçante cité, qui excitait, à tous les degrés, de si ardentes convoitises. Quel que fut le motif qui la fit naître, toute prise d'armes, au moins un certain temps, ne pouvait presque pas manquer d'être profitable, et moins elle avait d'importance, plus ses chances de succès étaient grandes.

Une guerre sérieuse, en effet, procédant par expéditions nombreuses, par batailles rangées, par siéges en règles, pouvait être coûteuse, difficile, infructueuse, désastreuse même. L'histoire en montre plus d'un exemple. La cité, se sentant menacée dans son indépendance, faisait un vigoureux effort, déployait toutes ses ressources militaires, et l'ennemi la trouvait prête à répondre à ses attaques par une formidable réciprocité. Mais une guerre s'exerçant sur les routes, sous forme de surprises, d'embuscades, de pilleries, d'enlèvement de convois, de bestiaux, de marchands pris en gage et rendus à rançon, était une entreprise à la portée

Digitized by Google

de tout gentilhomme ayant une vingtaine de chevaux, une centaine de piétons et deux ou trois canons à sa disposition; et il lui était facile, sans courir de très grands risques, de faire beaucoup de mal à la ville et de réaliser de gros bénéfices. Les annales messines de la fin du quinzième siècle sont pleines, nous l'avons dit, du récit de ces expéditions, qui tenaient constamment en haleine les soldoyeurs et les bonnes gens de la cité; qui donnaient lieu à quelques escarmouches, amenaient une ou deux *journées amiables* et se terminaient, grâce à l'intervention de quelque souverain ou grand seigneur voisin, par un traité de paix qui laissait le noble pillard en possession de ce qu'il avait pris. Si bien qu'il était encouragé à recommencer bientôt après; et si ce n'était pas lui, c'était quelque autre qui lui ressemblait et qui faisait de même.

Hannès Krantz se trouvait en présence de traditions trop bien établies pour qu'il pût penser à faire autrement que ceux qui l'avaient précédé. En 1485, se trouvant préparé à la guerre par une association conclue avec onze de ses voisins et amis, il défie la cité de Metz. L'on ne saurait dire s'il chercha à justifier son aggression par quelques raisons actuelles, car ni le traité qui mit fin à la guerre, ni les chroniques contemporaines qui en parlent, ne rendent compte de ses motifs. Jean Aubrion se contente de constater le fait, et de dire que: « avec XI lairons print il plusieurs bonnes gens de la cité de Metz [1]. » La chronique de Vigneulles dit formellement que ce n'était que pour venger la mort de son père, mort qu'elle rappelle tout au long. « Aultrement, ajoute-t-elle, c'estoit à tort et sans cause [2]. » Selon la même source, et par une variante peu importante, du reste, le nombre de ses complices était de douze : « pires

[1] J. Aubrion, p. 174.

[2] V. dans Huguenin, p. 472.

Digitized by Google

un malvistié et mallice, qui firent en la terre de Mets plusieurs grants malz et domaiges. »

Il y avait déjà quelque temps que Krantz courait la terre de Metz, dans les conditions que nous avons dites, c'est-à-dire prenant les chevaux, pillant les convois, enlevant les paysans et brûlant les récoltes, sur plusieurs points du territoire de la cité, lorsqu'un nouvel allié vint se joindre à lui. C'était Liebault ou Thiebault d'Abocourt, gentilhomme lorrain dont le château était situé près de la Seille, à peu de distance de Nomeny. Ce n'était pas la première fois qu'il avait affaire à la cité, et qu'il faisait preuve d'hostilité contre elle. Dès 1470, en effet, il avait fait une course à Raucourt, pris toutes les bêtes et pillé les récoltes. En 1476, après avoir pris Thesey, bonne place située près de Nomeny et appartenant à Jean de Toullon, compromis par ses rapports avec le duc de Bourgogne et réfugié à Metz, il n'avait pu résister au désir de réaliser une nouvelle extension de sa puissance; et il s'était emparé tout à coup de Clémery, seigneurie sur la Seille, en face de Port-sur-Seille, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz. Mais il n'avait rien gagné à cette injuste conquête, car il s'était vu, deux jours après, attaquer par Henry d'Oriocourt, châtelain de Nomeny pour l'évêque de Metz, qui l'avait battu après une chaude escarmouche, et emmené prisonnier à Nomeny, perdant son sang par vingt-deux blessures.

Il avait ensuite fait sa paix avec Metz, et pendant quelque temps s'y était montré fidèle, car on le voit en 1480 figurer dans cette ville, aux noces de son cousin Regnauld de Gournay avec Barbe de Kuneheim, et y être un des personnages de l'assistance les plus honorablement traités. Mais, en 1482, il avait commis un vol éhonté en dévalisant sur la route le messager de Saint-Arnould, chargé de porter à Rome une somme considérable, que le clergé régulier de Metz y envoyait pour appuyer les protestations des Bénédictins contre les entreprises de l'évêque Georges de

Digitized by Google

Bade [1]. Les protestations réussirent, mais il fallut sans doute que la contribution monastique fût renouvelée. Thiebault avait été prévenu de cet envoi par un valet de Saint-Arnould, qui eut la tête tranchée pour récompense de sa trahison.

Cette insolente spoliation fut la cause d'une nouvelle guerre entre son auteur et la cité, guerre à laquelle sans doute un traité ne tarda pas à mettre un terme, car nos chroniqueurs n'en parlent pas. Mais on trouve à son sujet dans les *Preuves de l'Histoire de Metz* une lettre bien caractéristique de François le Gournay à son frère Regnauld, seigneur de Louvigny. Il lui dit dans cette lettre « qu'il a rencontré, aux champs, près de Pontoy, son cousin Liebault d'Abaucourt, accompagné de trois gens de guerre, lequel lui a dit de faire marquer ses domaines de ses armes afin qu'il les pût ménager. Mais qu'il était décidé à prendre sur la cité tout ce qu'il pourrait, et à mettre le feu partout, puisqu'il ne pouvait avoir accord avec elle. » Était-ce, trois ans après, une suite de cette querelle qui lui remettait les armes en mains? Ce qui est certain, c'est que, plusieurs mois avant de se déclarer du parti de Krantz, il avait commencé à exercer des pilleries sur le pays messin, et cela sans avoir rempli la formalité chevaleresque du défi. Vigneulles dit « qu'il avait mérité la mort en faisant des maux sans nombre. » Au mois d'août il se fait connaître comme étant « des aidants de Krantz, » envoie sa lettre de défi, et figure, à ce titre, sur le tableau du palais qui recevait les noms des ennemis de la cité.

Les courses et les pillages, on le pense bien, prirent avec ce renfort une nouvelle vivacité. Mais cela ne dura pas longtemps. Les Messins, qui portaient à Thiebault une haine profonde, ne laissèrent pas la situation s'aggraver en se pro-

---

[1] Hist. de Metz. *Pr.* t. VI, p. 239.
[2] Id. p. 266.

Digitized by Google

longeant. Ils se décidèrent vite à « en faire une fin. » Sachant que dans l'intervalle de deux courses il était rentré dans son château, ils dirigèrent contre lui un corps de quatre cents piétons aventuriers, avec les instructions les plus rigoureuses. Malgré l'état de guerre ouverte où il se trouvait, Thiebault, paraît-il, se gardait bien mal; car les Messins ayant marché toute la nuit, et arrivés à Abaucourt de bonne heure, trouvèrent leur ennemi qui était sorti de sa maison, en habit du matin et sans armes, pour aller causer avec des femmes qui lavaient une lessive dans les fossés du château. Dans de telles conditions ils n'eurent pas de peine à s'emparer de lui, et ils le tuèrent sans miséricorde. C'était le 4 septembre. Mais il n'y eut pas pour la cité un grand profit dans cette exécution sommaire, car, à sa suite, dix nouveaux ennemis lui envoyèrent leurs lettres de défi.

Du reste, peu de jours avant qu'il ne perdît son associé, Krantz l'avait remplacé par avance, en voyant venir à lui deux nouveaux auxiliaires en parfaite conformité de situation avec lui. C'étaient deux gentilshommes alsaciens, Jean Decken (que J. Aubrion appelle Jean de Rencke) et Louis de Than, son cousin, lesquels avaient eu, eux aussi, quelques démêlés avec la cité.

En 1481 [1], Decken avait, sans défi préalable et uniquement, autant qu'il semble, pour ne pas perdre une bonne occasion de gain, saisi, sur la route de Luxembourg à Metz, un chanoine de la grande église de cette dernière ville, maître Hugues, auquel ses connaissances en médecine avaient donné une grande réputation. Il venait de Luxembourg porter ses soins à monseigneur le margrave de Brandebourg, qui y était tombé malade, et cheminait avec une petite suite conforme à son état, lorsqu'il fit, à peu de distance de Mont-Saint-Jean, la mauvaise rencontre de

[1] J. Aubrion, p. 124.

Digitized by Google

Decken, suivi de plusieurs hommes de guerre. Fait prisonnier par lui, sans provocation aucune, il s'était vu transféré au château de Thann, situé près de Strasbourg, taxé à 800 florins du Rhin de rançon, et retenu, en attendant qu'il la payât, dans une étroite captivité. En vain l'évêque de Metz, Georges de Bade, était-il intervenu en faveur du chanoine prisonnier. Il avait réclamé vivement contre cette inqualifiable violence et avait fait sommer Decken de mettre son captif en liberté.

Decken avait répondu à cet ordre en ayant l'adresse de s'emparer du maître d'hôtel du prélat, qui était l'un de ses gentilshommes favoris, et en le donnant à maître Hugues comme compagnon de prison; l'évêque, désarmé par la forte rançon conditionnelle à laquelle il avait vu mettre son maître d'hôtel, avait cessé de s'intéresser au sort de maître Hugues. En échange de la mise en liberté de son serviteur, il avait laissé le chanoine s'en tirer de son mieux, et avait même dû concéder, en outre, à Decken, le droit de circuler librement sur tout le pays qui lui appartenait.

A la suite de ce premier acte d'hostilité, prévenant les conséquences qu'il ne pouvait manquer d'avoir vis à vis de la cité, Decken lui avait déclaré la guerre. Le comte palatin du Rhin, Philippe de Bavière, archisénéchal de l'empire et prince électeur, avait en vain cherché à rétablir la paix [1]; il avait trouvé chez l'adversaire des Messins un intraitable entêtement. Depuis quatre ans, cette guerre se prolongeait sans relâche, quoique sans amener d'événement bien saillant. Cette année même elle avait donné lieu à un incident qui rappelait son point de départ. Le monastère de Saint-Symphorien avait depuis quelques mois à sa tête Jean Notarii, fils de Stevenin Henselin, le notaire, à la profession duquel il avait emprunté son nom. Ce religieux, qui était né

[1] Hist. de Metz, VI. *Pr.* p. 247.

Digitized by Google

à Metz, avait fait profession dans son abbaye et en avait été prieur sous l'autorité abbatiale de Jacques de Froville, lequel avait résigné cette dignité en sa faveur [1]. On sait que son administration devait avoir un très grand éclat, qu'il devait construire le monastère et l'église avec magnificence, près de la Haute-Pierre, être ambassadeur à Rome du duc René, et mourir, en 1522 seulement, chargé d'années et comblé d'honneurs. Mais ce n'est pas de Jean Notarii qu'il s'agit, c'est seulement de son père. Ce dernier aimait la pêche, passe-temps cher aux hommes de loisir, et il se faisait une fête d'aller exercer son talent favori dans les eaux poissonneuses de la Seille, qui faisaient partie du domaine de Clemery, appartenant à l'abbaye de Saint-Symphorien. Dès les premiers jours du printemps il était parti pour jouir de ce plaisir; mais au lieu de prendre des poissons, c'était lui-même qui s'était fait prendre. Il était tombé entre les mains de quatre cavaliers du parti de Decken, qui l'avaient emmené à Than, où il était resté enfermé en attendant le paiement de sa rançon [2]. Krantz et ses deux associés terminèrent l'année en commun, comme ils l'avaient commencée séparément, en faisant beaucoup de mal aux Messins. Mais lorsque vint l'hiver, qui fut pluvieux et arrêta le cours de leurs déprédations en rendant les chemins impraticables, ils se trouvèrent en présence de propositions pacifiques, activement soutenues, et qui finirent par aboutir.

Mais avant de parler de cette paix, il est convenable de s'arrêter un moment sur le rôle des pacificateurs, qui se rencontrent fréquemment dans l'histoire des querelles de la cité. Ceux-là encore étaient des exploiteurs, mais au moins des exploiteurs qui ne faisaient couler ni le sang ni les larmes. Leur emploi avait cela de bon que, d'un côté, il

---

[1] Archives de Saint-Symphorien.

[2] J. Aubrion, p. 173.

Digitized by Google

chargeait moins leur conscience, et que, de l'autre, leurs chances de gain n'étaient compensées par nulles chances de perte. Aucune mise de fonds n'était nécessaire. Quelques lettres à écrire, l'usage facile de quelques formules amicales, quelques voyages pendant lesquels on se faisait défrayer, telle était la marche à suivre. Le profit était presque immanquable. Des cadeaux de vin, d'avoine, des coupes dorées pleines de florins, constituaient les politesses ordinaires de la cité envers ceux qui s'intéressaient à elle.

Du côté de ses ennemis il y avait bien aussi quelques bénéfices à réaliser, car pouvaient-ils refuser un témoignage de leur gratitude à celui qui leur faisait contracter une paix, dont le premier article était de leur laisser intact le produit de leurs rapines? C'était, on le voit, un rôle avantageux, et l'on comprend qu'il ait successivement tenté beaucoup de seigneurs de tout étage.

Pour cette fois il était recherché par Philippe de Linanges, comte de Dagsbourg, bailli de Lorraine pour la province d'Allemagne.

Le comté de Linange, en allemand Leiningen, était limitrophe du bas Palatinat. Meurisse rapporte des titres qui paraissent établir qu'il a appartenu comme fief à l'évêché de Metz. C'était une famille de haute noblesse allemande, relevant du saint empire, et souvent honorée d'emplois considérables auprès de sa majesté germanique. Mais l'intime voisinage de la Lorraine, et la tendance qui avait rapproché de ses ducs beaucoup de seigneurs de l'Alsace et du Palatinat, avaient été cause que parmi les comtes de Linange il en était plusieurs qui étaient devenus feudataires du duché de Lorraine. Le comte Philippe, maréchal et bailli de la province d'Allemagne pour le duc René, était dans ce cas. Il figure au nombre des membres des assises de la chevalerie lorraine. C'était, du reste, une race très nombreuse, car dans la liste des ennemis qui défièrent la cité de Metz à la suite du duc de Lorraine, les Linange figurent au

Digitized by Google

nombre de cinq. Leurs principales résidences sur les frontières de notre pays étaient Dagsbourg et Forbach.

Ce comte Philippe de Linange n'avait pas toujours été si bon ami de la cité. En 1473 il avait pris part à l'entreprise du duc Nicolas contre Metz. Mais il était revenu à de meilleurs sentiments et il en avait récemment donné la preuve; car il avait retenu à Forbach, au mois de septembre précédent, les marchandises messines qui revenaient de la foire de Francfort, et avait fait prévenir la cité qu'elle envoyât une forte escorte de gens d'armes et piétons pour les amener en sûreté; ce bon service avait laissé en faveur du comte Philippe une impression de gratitude et de confiance. Il était donc dans des conditions convenables, pour intervenir en pacificateur, et il réussit en effet, dès le 8 janvier, à obtenir des arrangements satisfaisants, et à faire signer, le 19 du même mois, un traité de paix qui est reproduit dans les *Preuves* de l'histoire de Metz [1].

Ce traité est fait au nom du maître-échevin, des treize et de la communauté de Metz, d'une part; de Hannès Krantz de Geipoltzheim, de Loys de Than et Jean Decken, de l'autre. Il y est dit que « comme à l'occasion d'aulcunes querelles et poursuites... fussions entrés en différents et guerre ouverte, par entreprises, invasions et insolences, etc.... au moyen de très-honoré sieur Philippe, comte de Linanges et Dagsbourg, etc., qui pour le bien de paix et de nous, s'est cordialement entremis a nous appaisementer et accorder : que, considération aux grands malx domaiges et inconvénients qui par continuation de guerre se pouroient engendrer et susciter d'une part et d'aultre, et pour y obvier... toutes les querelles et griefs... sont à jamais aboliz, amortiz et anéantiz et reputez comme choses non faites et advenues. » Ce traité est scellé des sceaux de toutes les parties contractantes et de celui du comte de Linange.

---

[1] Tome VI, p. 206.

Digitized by Google

Pendant près de trois ans il devait être religieusement observé par toutes les parties. A une autre époque ce serait bien peu peut-être, mais à celle où nous nous plaçons, c'est une durée qui compte déjà pour quelque chose.

Vers la fin de 1488, Hannès Krantz, trouvant que son jeune frère Arnould était en état de faire ses premières armes, et qu'il était juste que, lui aussi, vengeât la mort de son père sur la cité de Metz, recommença à lui faire la guerre. Les deux frères eurent le tort de se dispenser de la formalité chevaleresque de la « défiance » et se mirent à piller le pays « comme de vrais rustauds » [1], passant et repassant par les terres de Lorraine et menant les prisonniers à Hellimer, à Lutzelbourg, à Fenestranges, dans plusieurs places du Westrich, et dans d'autres qui appartenaient au duc René et à l'évêque de Metz. Ils brûlèrent Rurange, Ruppeldange, Burtoncourt, qui appartenaient à la cité et aux seigneurs Pierre Baudoche et Jean Chaverson. Les Messins réclamèrent plusieurs fois auprès du duc de Lorraine, suzerains de ces pillards, mais sans en rien obtenir.

On trouve dans Paul Ferry une de ces lettres qui est également reproduite dans les *Preuves* de l'histoire de Metz [2]. Cette lettre, qui est datée du 10 mars 1489 [3], est écrite par les Sept de la Guerre et sans doute à l'adresse du conseil de Lorraine. Elle réclame dans des termes vifs, mais dignes, plusieurs prisonniers que les Krantz avaient emmenés à Fenestrange, et offre, si les deux frères ont quelques griefs contre la ville, de les soumettre à l'arbitrage de l'empereur, du comte Palatin, de l'archevêque de Trèves ou de la cité de Strasbourg. Paul Ferry fait suivre cette lettre de la remarque suivante : « Pourquoy non devant Henry de Lorraine

---

[1] Paul Ferry, ob. sec.

[2] Tome VI, p. 348.

[3] (*More metensi*, 1488.)

Digitized by Google

évêque de Metz? » Pourquoi pas non-plus devant le duc de Lorraine? C'est que les Messins savaient trop d'où leur venaient ces incessantes querelles. L'animosité et l'ambition de la maison de Lorraine leur étaient trop connues. Ce n'était chez aucun membre de cette maison qu'ils pouvaient espérer trouver des juges équitables.

Cependant les enlèvements de bestiaux et de paysans ne suffisaient plus aux Krantz. Le premier jour d'avril, maître Guillaume Lebœuf, docteur en médecine, qui jouissait à Metz d'une grande réputation, quoi qu'il fût très jeune encore, accompagné de Colin Champion, clerc de messire Philippe de Raigecourt et écrivain, et de plusieurs autres personnes, revenait de Saint-Mihiel, où se tenaient les assises de Lorraine, et où il était allé soigner Me Jacques Meniant, lieutenant et procureur de ce bailliage pour le duc, qui était tombé malade.

Les Krantz l'attendaient sur la route, où ils lui avaient tendu une embuscade. Il y tomba avec tous ses compagnons. Ceux-ci se virent dépouillés de tout ce qu'ils avaient avec eux, mais maître Lebœuf et Collin Champion perdirent seuls la liberté. Ils furent conduits aux faubourgs de Nancy, et de là à Lutzelbourg, château-fort situé sur la frontière d'Alsace, dont les ruines pittoresques indiquent encore bien la force, presque invincible pour ce temps. Leur rançon fut fixée pour l'un, à 1200, pour l'autre, à 400 florins du Rhin [1], et le messager qui vint à Metz en apporter la nouvelle, remit en même temps les lettres de défi des auteurs de cet audacieux attentat, accompagnées de dix-neuf autres : ce qui mettait enfin leur honneur en règle.

Mais ce bon coup ne leur fut pas aussi profitable qu'ils avaient pu l'espérer, car le duc de Lorraine, blessé de ce que ce rapt avait été commis par eux, presque aux portes de Saint-

[1] Jean Aubrion, *p.* 215.

Digitized by Google

Mihiel, où il faisait alors sa résidence, sur la personne d'un médecin qui venait d'apporter ses soins à un de ses principaux serviteurs, pressé de plus par Philippe de Raigecourt, qui était très avant dans ses bonnes grâces, et qui réclamait son clerc, le duc, disons-nous, enjoignit à Krantz de mettre en liberté ses prisonniers au plus vite et sans rançon. Hans n'hésita pas un seul instant à donner à son souverain la preuve qu'il lui demandait de son obéissance, et en le faisant avec cet empressement plein de soumission, il montra bien la complicité morale que le duc ne craignait pas d'accepter avec lui et avec ses pareils : complicité qui était du reste évidente à tous les yeux, et que Vigneulles laisse facilement deviner, quand il dit en parlant d'eux « qu'ils savoient bien « de qui ils estoient advouéz et supportéz. » Quoiqu'il en soit, le 18 avril, on vit arriver à Metz maître Lebœuf et Collin Champion, francs et quittes, et bien aises d'être libres à ce prix. Maître Lebœuf avait épousé, en 1484, dame Poincette, fille de Collignon Lambert, et veuve en premières noces de Poincignon de Gorze, amant de Saint-Vy. La nouvelle de la détention de son mari avait porté un coup violent à cette femme qui était jeune encore, puisqu'elle venait d'être mère d'un fils nommé Nicolas. Elle ne devait pas se remettre de ce coup, et deux mois après on la portait en terre. Quant à son mari, moins sensible que sa femme, il ne mourut pas de son chagrin, car on le trouve encore en 1527 membre du paraige de porte Muselle, et en 1537 l'un des *sept des paveurs*.

Le duc René demanda à la cité qu'il se tînt une « journée amiable » à Saint-Mihiel, et qu'on y traitât la question de la querelle des Krantz, et plusieurs autres semblables. Les Messins accueillirent cette proposition, et ils envoyèrent vers le duc, le premier jour de mai, les seigneurs Jean Chaverson, s^{r} de Moulins, et Nicole Remiatte, s^{r} de Secourt, tous deux anciens maîtres-échevins et personnages de haute distinction. Mais de la part des Krantz, il ne vint personne, ce

Digitized by Google

qui fut cause qu'il n'y eut rien de fait. Mais on vit bien mieux. Tout à coup le bruit se répandit que par une étrange conséquence de la journée amiable qui avait dû avoir lieu, les délégués de la ville couraient grand risque d'être pris, car les ennemis les poursuivaient avec une grosse troupe[1]. On se hâta d'envoyer au-devant d'eux une compagnie de cent chevaux et de vingt piétons des soldoyeurs de la cité, suivie de cinq cents hommes des villages du Val de Metz, bien munis d'armes à feu, et l'heureuse rencontre qu'ils firent à Chambley de ce renfort leur permit d'échapper à une poursuite qui les eut, sans nul doute, envoyés dans les prisons d'Hellimer ou de Lutzelbourg.

Mais les Krantz ne voulurent pas perdre les frais de leur mise en campagne, et en échange des deux seigneurs qui leur avaient échappé, ils ne dédaignèrent pas de moins nobles rapines. Le 8 mai ils vinrent à Juville en Saulnois, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Vincent, y dételèrent huit charrues, emmenèrent quatre laboureurs, trois valets et cinq chevaux. A Morville, ils ravagèrent la partie du domaine qui appartenait à l'abbaye de Saint-Arnould, et épargnèrent celle qu'y possédait Antoine de Norroy. Rouvres, au contraire, qui était à Conrard de Serrières, fut ravagé de fond en comble.

C'était un triste temps. Les routes étaient si peu sûres que, vers la fin du mois de mai, l'abbé de saint Denis et le comte de Rochefort, ambassadeurs du roi de France vers le roi des Romains, ainsi que le comte de Nassau qui les accompagnait, durent rester plusieurs jours à Metz, n'osant pas se mettre en route, de peur des bandes qui infestaient les chemins. Il fallut que le seigneur François le Gournay, à la tête d'une grosse troupe de soldoyeurs, leur fît escorte jusqu'à Sarrebruck. Ecoutons le chroniqueur : « En icelle année

---

[1] Jean Aubrion, p. 211.

Digitized by Google

estoit nowelle qu'il y avoit plusieurs compaignons qui rengnoient par les pays, cités et bonnes villes, desquels y en avoit aulcuns qui estoient des trousseurs de hault chemin. Les aultres faisoient les mallades: les autres se faisoient battre comme demoniacles, et les aultres estoient lairons. » Ne semble-t-il pas voir tout le pays transformé en une vaste *cour des miracles?* Du reste, il faut le dire, au mal on apportait, autant qu'on le pouvait, d'énergiques remèdes. La corde et le pilori étaient souvent mis en usage. Aussi souvent qu'on prenait de ces « lairons » on les pendait sans miséricorde. Ainsi quelques gens de Metz, en embuscade sur l'étang de Pontoy, trouvèrent moyen de prendre deux des hommes de Krantz; l'un fut tué sur place, l'autre amené à Metz et pendu haut et court.

Le 7 juillet, Arnould de Fenestrange et « vingt allemands avec lui » envoyèrent leurs défiances à la cité et se joignirent à Krantz, « sans avoir occasion de ce faire, et sans sçavoir pourquoy. » La famille de Fenestrange était une des plus illustres de la Lorraine allemande, car Brocard de Fenestrange était, en 1346, lieutenant-général au gouvernement de Lorraine, sous le duc Jean I, et Jean de Fenestrange avait, en 1465, la même dignité, sous le duc Jean II, et devenait, en 1467, maréchal de Lorraine. Avec ce puissant renfort, les pillages et les enlèvements prirent des proportions toutes nouvelles. Ses gens, unis à ceux de Krantz, brûlèrent Baudricourt et y firent « des cruautés inouies. » De plus les seigneurs Geoffroy de Bassompierre et Pierre de Landres réclamèrent comme étant de leurs « serfs de condition, » plusieurs gens qui habitaient Metz depuis longtemps et que la cité ne pouvait pas leur rendre sans injustice. Sur le refus opposé à leur demande, ils manifestèrent une vive colère et prodiguèrent les menaces, menaces qui ne tardèrent pas à être suivies d'exécution. Enfin le duc de Lorraine et son oncle, l'évêque de Metz, outre la responsabilité morale de tout ce que faisaient leurs sujets, manifestaient un tel mauvais

Digitized by Google

vouloir contre la cité, et se montraient si enclins à élever des querelles de toutes sortes, que la guerre était inévitable.

La cité résolut d'aller au-devant. Elle donna l'ordre dans tous ses villages d'enlever « tous les biens, » et de les amener à refuge derrière les murailles de la ville, puis se prépara à répondre à tout le mal qu'on lui faisait par d'énergiques et impitoyables représailles. Pour commencer, sachant que Krantz était dans les champs près de Pont-à-Mousson, les Sept de la guerre résolurent d'écraser cet infatigable ennemi. Ils réunirent une troupe de 4,000 hommes bien armés, tant gens à cheval que piétons, et la dirigèrent contre lui. Mais Krantz, averti de la venue de cette armée, contre laquelle il était hors d'état de soutenir la lutte, se retira rapidement avec ses troupes légères, et les Messins revinrent sans avoir rencontré un ennemi. Ils trouvèrent, en rentrant, les lettres de défi de Geoffroy de Bassompierre, affichées au tableau du palais.

Comme importance personnelle et comme rang social, ce nouvel ennemi était très supérieur à la plupart de ceux qui l'avaient précédé. Geoffroy II de Bassompierre, seigneur de Bassompierre et d'Harouë, conseiller et chambellan du duc René, avait reçu de son prince de nombreux témoignages d'estime qui en avaient fait un des gentilshommes les plus qualifiés du duché. C'était lui qui, après la mort du duc de Bourgogne, avait été commis par René, avec Gratian Daguerre et le bâtard de Calabre, pour recevoir les places du duché de Luxembourg qui pouvaient être amenées sous son autorité. Il était époux de Philippe Wisse de Gerbévillers, fille de Jean Wisse, bailli et maréchal de Lorraine et gouverneur de Nancy. Un de ses descendants directs devait être le maréchal de Bassompierre, célèbre sous Henri IV et Louis XIII.

Son château de Bassompierre était une petite forteresse, en bon état de défense, située sur la frontière de la Lorraine et du Luxembourg. Il y avait longtemps qu'il était le siége de la puissance féodale de cette famille, car, dès 1292, on

Digitized by Google

voit Olry de Bassompierre reprendre son fief du comte de Bar, en se déclarant son homme-lige. Quant à son entretien et à son bon état de défense, c'était la conséquence naturelle de sa position frontière, surtout après les guerres acharnées que la Lorraine et la Bourgogne venaient de se faire.

Le lendemain du jour où on avait reçu les lettres de défi de Bassompierre, on y ajouta celles de Jean de Saint-Mihiel, un des anciens et des plus brillants soldoyeurs de la cité, et celles de vingt-six autres : le surlendemain, celles de trente-six nouveaux adversaires.

On voit que, quoique le duc de Lorraine ne se fût pas encore prononcé, on pouvait considérer la guerre avec lui comme commencée de fait, sinon de droit, alors qu'elle l'était avec un si grand nombre de ses sujets. En effet, cette guerre ne tarda pas beaucoup à éclater. Elle fut sanglante et surtout ruineuse, et n'eut pas véritablement d'autres causes que la mauvaise foi du duc René ; car, comme le dit Vigneulles, « il soffrait journellement ses gens à defier la cité et à courir sur son païs, et y faire plusieurs grands et griefs dommaiges; lesquels ledit duc simulait et feindait de n'en rien scavoir, et au vray soubtenoit tout en son païs. »

Mais les Lorrains, provocateurs de la cité, n'attendirent pas que leur duc fût entré régulièrement dans la querelle, pour commencer leurs brigandages, en leur laissant provisoirement le caractère de guerre privée. La cité, attaquée de toutes parts, s'était mise en état de répondre à ses ennemis. C'est sur Bassompierre, dans les derniers jours d'octobre, que se porta son premier effort; mais il ne fut pas heureux. Une troupe nombreuse marcha contre le château, qui était prêt à repousser ses attaques. Mais comme elle n'avait pas prévu les difficultés du siége, elle revint, dès le lendemain, sans avoir rien fait. De nouvelles entreprises de Bassompierre appelèrent, peu de temps après, une nouvelle tentative de répression qui ne réussit pas davantage.

Digitized by Google

Krantz, de son côté, ne se laissait pas oublier. Il a divisé sa troupe en petits détachements, qui pillent le pays de toutes parts et surtout enlèvent les chevaux pour les besoins de la cavalerie lorraine. Ce n'est pas toutefois sans subir, çà et là, quelques pertes sensibles. Le 23 octobre, on lui prend un homme à Ville-sur-Yron; le même jour, deux au-delà de Sierck; le 26, on lui en prend un autre; et on les pend. De son côté, il court à Baudricourt, y brûle le moulin et vingt-cinq maisons, égorge deux meuniers et détruit les récoltes.

Le 8 décembre, le duc René provoqua une *journée amiable* à Nancy pour essayer de régler les différends de la cité, tant avec lui-même qu'avec Krantz, Bassompierre et Fenestrange. Les Messins y furent représentés par Regnauld de Gournay, Wiriat Roucel, tous deux chevaliers, Conrard Beyer, docteur en droit et curé de Saint-Simplice, Jean Dex et Martin d'Inguenheim, clercs des Sept de la Guerre. On leur donna une escorte de plus de trente hommes d'armes. Ils revinrent le 25 décembre et rendirent compte au conseil des offres qui leur avaient été faites. Les seigneurs écrivirent au duc pour discuter les conditions proposées; mais pendant le cours de ces négociations, on se battait plus fort que jamais.

Au commencement de 1490, Hannès Krantz était à Nomeny avec le comte de Salm. Il y avait été placé pour tenir tête à un gentilhomme allemand, nommé Capeller, chef de parti aux gages de la cité, qui avait défié la Lorraine et y avait déjà fait de grands ravages. Ils vinrent, le 7 février, mettre le siége devant Secourt, château qui appartenait au seigneur Nemery Ranguillon, maître-échevin en 1451, et avec lequel, cette année même, devait s'éteindre cette famille. Secourt n'était gardé que par le châtelain, deux soldoyeurs et un varlet. Ils n'essayèrent pas de faire résistance, et le château, livré aux Lorrains, fut promptement vidé par eux de tout ce qu'il contenait. Le surlendemain ils se préparèrent à traiter de même Louvigny. Mais les Messins y mirent bon ordre. Ce jour-là

Digitized by Google

même, trois mille hommes de pied avec cent quarante chevaux, munis d'artillerie, de poudre et d'échelles, sortirent de la cité pour aller reprendre Secourt. Ils étaient conduits par les seigneurs Michel, Jean et Renauld Le Gournay, Jean Xavin, Jean Dex et plusieurs autres gentilshommes de distinction.

En voyant arriver les Messins, les chevaliers lorrains qui occupaient Secourt et qui appartenaient pour la plupart à la plus haute noblesse, eurent la témérité de diriger contre eux une sortie. Ils coururent sur eux, au nombre de quatre-vingts, parmi lesquels se trouvait Krantz au premier rang. Mais cette sortie eut le résultat le plus malheureux. Plusieurs d'entre eux furent tués, d'autres faits prisonniers, parmi lesquels le comte de Salm, Girard de Haraucourt, Claude d'Erville. Les autres durent demander leur salut à la vitesse de leurs chevaux. C'est de ce jour que date véritablement la guerre avec la Lorraine, car parmi les Lorrains tués ou pris il y en avait qui faisaient partie « de l'ordonnance » du duc, et il ne put pas tarder davantage à entrer dans la querelle pour son compte. Mais dès lors elle était effective et se faisait à la fois sur une foule de points différents. Tous les piétons au gage de la cité, et les « bonnes gens » des villages de son territoire y prenaient part à l'envie. Ils s'en allaient par bandes de cent, deux cents, trois cents, sur les terres de Lorraine, et les livraient au ravage. Il est facile de penser quelle devait être alors la condition des paysans de l'une et de l'autre province. Il n'était pas de village, si reculé qu'il fût, où le pillage, l'incendie et le rapt ne fussent à l'ordre du jour.

Le 16 février, avant d'envoyer ses défiances solennelles, le duc de Lorraine vint à Pont-à-Mousson avec quatre cents chevaux et quatre mille piétons, et chercha encore à tendre quelques embuscades, mais il n'en tira que des produits peu en rapport avec sa puissance : vingt pauvres paysans, cent vaches et soixante chevaux de trait. Puis le lendemain, pensant n'avoir plus rien à gagner en tardant davantage, il se

Digitized by Google

décida à envoyer son hérault d'armes défier solennellement la cité. En même temps que la lettre du duc, et tous les jours suivants, en arrivèrent beaucoup d'autres de la part des gentilshommes lorrains et des auxiliaires allemands qui vinrent en grand nombre se joindre à eux. Mais ce qui est remarquable, c'est que tous les ennemis *actuels* de la cité s'empressèrent de lui adresser de nouvelles lettres de défiance. Ainsi une lettre, portant les noms de près de quarante gentilshommes, qui fut remise avec celle de René, contenait à côté des noms de Salm, de Haraucourt, de Lenoncourt, de Norroy, etc., ceux des deux Krantz; une autre, celui de Pierre de Landres, etc.

Ces lettres se multiplièrent jusqu'au nombre de quarante-neuf, comprenant treize cent vingt et un défiants, et représentant une force d'environ quatre mille hommes [1]. Nous n'avons pas à décrire cette guerre, qui ressembla à celles qui la précédèrent, sur une plus grande échelle seulement. La cité fit preuve de la plus grande énergie; ses soldoyeurs, recrutés de toutes parts, se multiplièrent. Les grandes rencontres firent défaut. Il y en eut bien, mais elles n'aboutirent à aucune action, et ce fut dans de nombreuses escarmouches, dans des enlèvements de châteaux, dans des surprises réciproques, que consista presque exclusivement la lutte.

Mais quel que fut son caractère, elle pesa lourdement, dès son début, non-seulement à ceux qui la faisaient, mais encore à leurs voisins, qui firent tous leurs efforts pour y mettre fin. Elle était à peine commencée, que déjà les Strasbourgeois et l'évêque de Metz interposaient leurs bons offices. A la fin de mars, c'était le marquis de Bade, gouverneur du Luxembourg, qui provoquait à Thionville une journée amiable qui resta infructueuse. Au mois d'avril, l'archevêque de Trèves envoyait

---

[1] Cette liste se trouve dans les *Observations séculaires* de Paul Ferry. Elle a été imprimée en grande partie dans les *Preuves de l'histoire de Metz*. (T. VI, p. 581.)

Digitized by Google

à Metz son official dans le même but. Peu de jours après, les Messins voyaient entrer en grande pompe l'envoyé du roi de France, le comte Jean de Baudricourt, gouverneur de la Bourgogne, lequel devait un peu plus tard être maréchal de France, et qui était fils du sieur Robert de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, dont le nom est immortalisé par son contact avec la pucelle d'Orléans. A en croire nos chroniqueurs, le duc de Lorraine eût bien voulu dès lors que l'une de ces interventions réussît. Mais les Messins avaient fait trop de sacrifices, dans le but de se préparer à la lutte, pour qu'ils acceptassent une paix sans compensations.

Au milieu de ces négociations stériles, la guerre se faisait toujours. Krantz y prenait sa bonne part; mais son action est naturellement effacée et confondue dans celle de tous les chefs des bandes lorraines. Cependant le 17 avril son rôle personnel se dessine, et cela d'une manière fort malencontreuse pour les Messins. Trois cent cinquante piétons de la cité, ayant été courir vers Lucy, commencèrent par y faire merveilles. Mais ils eurent le tort de vouloir piller l'église, qui était fermée et barricadée. Pendant qu'ils s'obstinaient dans leur attaque, survient Krantz qui, accompagné de dix chevaux et de quatre-vingts piétons seulement, les assaille vigoureusement par derrière. Les Messins, malheureusement pour eux, n'ont pas de chef; ils se débandent sans presque résister. En un instant il y en a cent de tués, dix-huit de pris et les autres prennent la fuite presque tous couverts de blessures [1].

Cependant de nouvelles journées amiables avaient eu lieu. L'archevêque de Trèves, le marquis de Bade étaient venus à Metz, cette fois en personne. Le légat du Pape y était aussi venu. Toutes ces démarches allaient aboutir à une première paix, bientôt troublée; mais en attendant on ne

[1] J. Aubrion, p. 246.

Digitized by Google

cessait pas de se battre. Enfin, le 20 juin 1490, l'archevêque de Trèves, après maintes et maintes démarches, parvint à faire signer un traité de paix qui est reproduit *in extenso* dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet [1].

Krantz est compris personnellement dans ce traité. Il ne se considéra cependant pas longtemps comme enchaîné par une paix dans laquelle il n'avait pu faire autrement que suivre son suzerain. Il se dit sans doute que ses « défiances » du 17 février étaient abolies par ce traité: que, comme Lorrain combattant sous la bannière de son duc, la paix qu'il avait signée était valable; mais que sa querelle de l'année précédente restait intacte. Ses premières lettres de défi avaient à ses yeux conservé toute leur valeur: ses griefs personnels n'avaient pas reçu de satisfaction. Sur ce raisonnement spécieux, il se décida à les faire de nouveau valoir.

Du reste, pendant le court intervalle qu'avait duré l'observation de la paix, ses relations avec la cité n'avaient pas été sans présenter quelques difficultés. Ses magistrats et lui avaient échangé des accusations réciproques, qui indiquaient au fond une cordialité plus que douteuse. Paul Ferry a conservé, dans ses *Observations séculaires*, le résumé d'une correspondance entre eux, qui date de cette époque, résumé dont voici les termes:

« 1491. Une reponse du me échevin, treize jurés et Sept de la Guerre à Hans Kranz de Gerpoltzheim, à celle qu'il leur avait escrite, se plaignant que depuis la paix faicte, les gens de Metz avoient tué un sien subject nommé Gerard le lombard et entrepris de l'empoisonner lui et ses gens. Ce qu'ils nient, l'accusant au contraire de retenir dans ses prisonniers trois gens d'église qui ne devoient plus que les depens: combien qu'ils lui eussent renvoyé les leurs: ce

[1] T. II. Pr. p. 284—292.

Digitized by Google

qu'ils le somment de faire et l'avertissent que s'il entreprend à cause de ce quelque chose sur eux, qu'ils feront de même. — Du 27 avril 1491. »

Il était dès lors facile de prévoir que des relations aussi tendues ne tarderaient pas à amener une rupture. En effet, l'année était à peine terminée que la guerre était reprise sans autre formalité.

Krantz s'associa, pour la faire, un nouveau compagnon ; car Bassompierre restait fidèle à la paix signée. C'était Blaise de Flocourt, effronté pillard dont les Messins avaient déjà commencé à apprécier les œuvres. Autrefois soldoyeur de la cité, il s'était déclaré contre elle, l'année précédente, et de moitié avec un de ses anciens compagnons de soldoierie, Jean de Bouillon, il s'était mis, sous le couvert de la guerre, à « tendre sur les haults chemins. » La paix n'y avait rien changé. Il avait fait prisonnier un bon bourgeois de Metz, Forquignon, qui revenait de la foire de Saint-Nicolas, et l'avait mis à rançon. Les réclamations de la cité au duc de Lorraine n'avaient, comme on pouvait le prévoir, abouti à rien. L'insolence de Blaise était devenue telle, ses procédés si fâcheux, que les Sept de la Guerre, trouvant insuffisants leurs moyens ordinaires de répression, s'adressèrent aux seigneurs de la justice pour leur demander le renfort de leur autorité. Le conseil fit venir devant lui tous les supérieurs des maisons religieuses de la cité, et leur enjoignit de faire armer leurs gens, dans tous leurs domaines ruraux, et de leur donner l'ordre de se tenir à la disposition des soldoyeurs lorsqu'ils iraient à la poursuite de ce Blaise, et cela sous peine d'être réputés ennemis de la cité.

Associé à ce digne compagnon, Krantz n'en devint que plus ardent dans son œuvre de destruction et de rapine. Le jour de la saint Antoine 1492, il pilla Berlise et Wittoncourt; le 25 janvier suivant, Domangeville et Sanry-sur-Nied. Il emmena bêtes et gens, et brûla complètement un domaine que Conrard de Serrières possédait dans ce dernier

Digitized by Google

village. Il semble que Krantz portait une animosité particulière à ce gentilhomme. Déjà l'année précédente on a vu que Rouvres, qui lui appartenait, avait été ravagé sans pitié. On peut l'expliquer en disant que Conrard de Serrières, maître-échevin en exercice, était pour lui comme une représentation incarnée de la cité à laquelle il faisait la guerre. Je crois qu'on peut l'expliquer aussi en disant que la maison de Serrières, originaire du marquisat de Pont-à-Mousson, était de l'ancienne chevalerie de Lorraine; que Pierre de Serrières, aïeul de Conrard, s'était établi à Metz, depuis un peu plus d'un demi-siècle seulement, par suite de son mariage avec Marguerite Corbé, du paraige de Saint-Martin, et qu'il devait être révoltant pour Krantz, auquel on ne peut refuser un dévoûment profond pour le duc de Lorraine, de voir un descendant du plus pur sang lorrain présider, dans la ville ennemie, à une guerre dirigée contre le véritable souverain de sa famille.

Le 11 février, trente de ses gens étaient aux Étangs, occupés à en piller une des principales maisons. Mais la nouvelle en ayant été rapidement apportée à Metz, l'ordre fut donné à vingt-quatre soldoyeurs de monter aussitôt à cheval pour donner la chasse à ces pillards. Lorsqu'ils arrivèrent, les gens de Krantz avaient fini leur œuvre et s'étaient retirés chargés de butin. Mais les soldoyeurs déployèrent dans leur poursuite une activité extraordinaire. Ils les suivirent jusqu'à un village voisin d'Hellimer, lieu où leur chef faisait sa résidence ordinaire. Là, se voyant près d'être atteints par leurs adversaires et incapables de leur résister, dix d'entre les gens de Krantz se barricadèrent dans une maison et essayèrent de repousser les Messins à coups d'arquebuses. Mais ces derniers réussirent à mettre le feu à la maison, et repoussèrent si vertement une sortie désespérée, que les dix maraudeurs restèrent dans la maison incendiée et y périrent tous. Et les gens de Metz, qui n'avaient perdu qu'un des leurs

Digitized by Google

frappé d'un coup de feu, revinrent à Metz tout joyeux de leur succès [1].

Nous venons de dire que Krantz faisait alors sa résidence à Hellimer. Nous en avons la preuve dans une lettre écrite par le comte de Linanges aux Messins, à la date du 23 mars 1492, et qui est imprimée dans les *Preuves* de l'histoire de Metz [2]. Le comte, qui tenait à conserver bonne sa position avec les Messins, leur dit dans cette lettre, en termes fort amicaux, que « c'est pas l'ordre exprès de la duchesse de Lorraine qu'il a permis à Krantz de s'établir à Hellimer pour quelque temps, mais à la condition bien expresse qu'il ne leur portera aucun dommage, » condition qu'il eût été difficile de faire respecter et à laquelle il ne chercha guère à se montrer fidèle.

L'exaspération des Messins était telle contre ces tenaces ennemis, qu'ils firent une chose qui ne s'était pas encore vue à Metz : ils mirent à prix leurs têtes. La prise de Blaise était évaluée 200 livres messins; sa mort, 100: pour chacun de ses gens, il y avait une moindre prime variant de 100 à 30 livres [3]. Cette mesure était extrême. Elle parut telle aux Messins eux-mêmes. Mais véritablement la situation était telle qu'elle fournissait une excuse à son adoption. On ne pouvait aller à deux lieues de Metz sans être accompagné de gens en armes. La campagne messine n'était qu'un vaste champ clos.

Il faut cependant remarquer que les Messins, qui mettaient ainsi à prix la tête de Blaise, ne prenaient pas contre Krantz des mesures aussi extrêmes Il semblerait qu'ils se sentissent pour ce dernier des raisons spéciales d'indulgence. Peut-être appréciaient-ils, avec cette droiture et cette hon-

---

[1] J. Aub, p. 288.
[2] T. VI, p. 447.
[3] J. Aub., p. 289.

Digitized by Google

nèteté de cœur qui a toujours fait le fond du caractère messin, qu'un ennemi, auquel le désir de venger son père a mis les armes à la main, a droit à d'autres égards que celui qui ne les a prises que pour satifaire une honteuse et injuste cupidité.

L'année 1492 se passa ainsi. Le duc de Lorraine montrait de plus en plus une malveillance qu'on pouvait appeler de l'hostilité contre les Messins C'est à cette période indécise de mauvais rapports entre les deux états que se rattachent deux des événements les plus saisissants que contiennent nos chroniques: l'un, qui doit son intérêt au caractère tragique de l'événement lui-même, nous voulons parler de la conspiration de Jean de Landremont, en décembre 1491 ; l'autre qui le doit au charme émouvant du récit et à la vérité touchante qui y respire, c'est la captivité de Philippe de Vigneulles au château de Chauvency à la fin de l'année précédente. La paix n'était même plus de nom : les routes de la Lorraine étaient closes et un véritable interdit avait été jeté sur le pays messin. Il n'y avait pas eu de guerre dénoncée, mais, à part cela, on en avait presque toutes les suites. Manque de sécurité pour les individus, suspension des affaires commerciales, le pays livré aux coureurs de grandes routes, tel était l'abrégé de la situation. On cherchait bien, il est vrai, de part et d'autre à en sortir. Il se tenait de temps en temps des « journées amiables, » mais sans résultat. René exigeait de la cité vingt mille florins du Rhin, tant pour lui-même que pour ceux de ses sujets qui étaient en guerre avec elle, c'est-à-dire pour Krantz et pour Blaise. Or, comme les coffres étaient vides, on ne pouvait se procurer ces 20,000 florins que sous forme de contribution des états de la cité. Ils furent donc réunis le 25 avril, et la question leur fut soumise. Il faut lire dans la chronique de Jean Aubrion [1]

---

[1] J. Aubrion, p. 296.

Digitized by Google

cette scène patriotique dans laquelle le chroniqueur lui-même joua un beau rôle comme orateur choisi par le peuple. Son discours présente le résumé rapide de toutes les guerres subies par la cité, et Krantz y figure à sa place. L'orateur caractérise à merveille la politique agressive et ambitieuse à laquelle les princes lorrains étaient si fidèles, et termine en mettant à la disposition des seigneurs, pour acquérir une bonne paix, toutes les ressources de la cité.

Mais pendant qu'on délibérait à Metz, Hannès Krantz agissait. Le vendredi-saint, il était sur la Moselle, au-dessous de Sierck, accompagné de vingt chevaux et de cinquante piétons, et s'emparait d'une nef qui venait de Trèves, à destination de la cité. Il la pilla de fond en comble et emmena prisonniers les bateliers et quatre Messins qui en étaient passagers, parmi lesquels l'apothicaire de Saint-Nicolas et un marchand pelletier du quartier de la Grande-Eglise [1].

Comme compensation, les Messins prirent, peu de jours après, deux de ses hommes qui furent pendus aussitôt. Le 15 juin vit une nouvelle *journée* se tenir à Trèves. Elle eut lieu avec grande pompe, et l'archevêque Jacques de Sierck accueillit très-noblement les représentants de la cité [2]. L'affaire de Krantz et de Blaise fut naturellement évoquée au premier rang des réclamations de la cité. Mais les envoyés de Lorraine ne firent qu'une bien « pauvre réponse » à ce sujet. Ils dirent « que ces deux gentilshommes n'étaient pas à leur duc, et qu'il ne pouvait les contraindre. » Une nouvelle entrevue à Gorze ne produisit pas plus de résultats.

Cependant les violences continuaient sans relâche; le 1er août, la Horgne et Mécleuves furent incendiés. Le 7, ce fut Foville. Le 1er septembre, les Messins eurent la consolation de prendre à Krantz quelques hommes qui furent pendus;

---

[1] J. Aubrion, p. 297.

[2] Id., p. 301.

Digitized by Google

mais la compensation était insuffisante. L'année était bien près de se terminer sans que rien fût changé dans la situation.

Le roi des Romains, Maximilien, qui avait éprouvé quelques difficultés à se faire payer la contribution imposée à Metz par les états de l'empire, y vint, le 6 novembre, remplir le rôle de « percepteur en tournée, » ordinaire aux empereurs dans la plupart de leurs visites à la cité. Il fut témoin de la gêne que cette guerre et cette mauvaise volonté du duc de Lorraine causaient à Metz et s'offrit comme médiateur pour y mettre un terme. Les Messins, toujours fort prévoyants et gens de ressources, convinrent que des 13,000 florins d'or qu'il leur demandait, la moitié seulement lui serait versée, et que l'autre serait la récompense de ses bons offices, alors qu'ils auraient été couronnés de succès. Cet arrangement fut fixé dans un acte authentique où Krantz est nommé à côté de son souverain et qui a été reproduit dans l'*Histoire de Metz*[1]. Maximilien partit sans avoir pu rien faire, par suite de la mauvaise grâce du duc René, mais il emmena avec lui quelques députés de la ville, parmi lesquels les seigneurs François le Gournay et Jean Chaverson, et tout en voyageant vers la Bourgogne, il s'occupa de leur affaire avec un zèle d'autant plus grand qu'il n'était pas désintéressé. Il réussit, dès le 10 décembre, à établir les préliminaires de la paix avec la Lorraine, mais sans leur donner un caractère définitif, parce que les ambassadeurs lorrains n'avaient pas les pouvoirs nécessaires. Quant à la paix avec Krantz et avec Blaise, il était plus facile d'en discuter les conditions avec eux, et le roi des Romains parvint à obtenir leur adhésion à ces conditions. Seulement cette paix restait à l'état de convention verbale, jusqu'à ce que la Lorraine, en y prenant part, donnât au traité son effet

[1] Tome VI, *Preuves*, p. 441.

Digitized by Google

décisif. Les envoyés messins revinrent le 24 décembre, porteurs de ces bonnes nouvelles, et les hostilités furent suspendues, en attendant le traité qui devait donner aux affaires le règlement de droit.

Krantz et la cité n'attendirent pas ce règlement pour procéder au rachat et à l'échange des prisonniers qui étaient restés faits de part et d'autre. Dès le 7 janvier, la cité envoyait au château de Hellimer une somme de trois cents florins, en échange de laquelle les prisonniers messins furent mis en liberté. On trouve dans les *recueils de la Hière* la quittance donnée, en l'absence de Krantz, par Hensquen de Buttimich, son lieutenant au château d'Hellimer [1]. On y trouve également une lettre [2] de Krantz en date du 10 janvier, adressée à François le Gournay et à Jean Chaverson, et relative aux prisonniers qu'ils ont à lui et qu'ils doivent lui rendre. Cette lettre, qui est conçue dans les termes les plus courtois, contient aussi la demande d'un sauf-conduit pour Blaise de Flocourt, qui voulait venir à Metz pour y traiter de ses intérêts. On voit que les plus amicales relations avaient été promptes à se rétablir entre Krantz et les Messins. Conformément à cette demande, Blaise de Flocourt vint à Metz le 9 février. La présence de celui qui avait été l'ennemi le plus détesté de la cité y produisit une impression très vive. Cependant les Messins, toujours fidèles à leur parole et pleins de respect pour la foi promise, réussirent à contenir leur colère, en se disant avec le chroniqueur : « Quand il y a paix, elle est en tout. » Blaise obtint ce même jour sa paix complète et sans restriction, et le traité qui fut signé avec lui figure dans les *Preuves de l'histoire de Metz* [3].

Cependant la paix avec le duc de Lorraine avait encore

---

[1] Cette pièce a été reproduite dans les *Preuves de l'Histoire de Metz*, t. VI, p. 448.

[2] Id.

[3] Id.

Digitized by Google

besoin de plus d'une discussion pour être complète. Le 8 avril, il y eut une journée tenue à Pont-à-Mousson, sur les bases proposées par l'empereur. Il y en eut une seconde à Nancy, le 23 avril; une troisième le 27 mai, et cette fois l'accord s'établit. Le lendemain, jour de la Trinité, la paix fut annoncée et criée à son de trompe par toute la ville[1]. Le soir il y eut des feux de joie, et le vendredi suivant on fit une grande procession solennelle en témoignage de reconnaissance envers Dieu.

Cependant Hannès Krantz, tout en voyant son souverain lui donner l'exemple par la paix à laquelle il se décidait, et malgré les bons procédés mutuels qui s'étaient d'abord établis, n'était pas sans soulever de vives réclamations. Parmi les conditions qui avaient été convenues devant le roi des Romains, il en était une qui lui tenait fort au cœur et qui ne reparaissait pas dans le traité définitif qu'on lui offrait. C'était le paiement à son profit d'une somme de mille florins du Rhin à titre d'indemnité. Voyant que toute son éloquence restait sans effet, il résolut de recourir à celle des faits. Le 20 juin 1497, Henry de Gorze et Antoine Liénard, tous deux anciens treize, et amans, l'un de Saint-Marcel, et l'autre de Saint-Vy, revenaient de Saint-Nicolas avec Jean d'Abocourt, changeur de la cité, lorsqu'ils rencontrèrent, au val de Faulx, Hannès Krantz, qui leur reprocha la mauvaise foi de leurs concitoyens, et donna l'ordre à ses gens de s'emparer d'eux. Henry de Gorze eut le bonheur de se cacher dans un champ de fèves qui était voisin de la route, mais ses deux compagnons furent faits prisonniers. Cependant il les mit en liberté sur leur parole et à la condition qu'ils reviendraient dans quinze jours se remettre entre ses mains s'ils n'avaient pas obtenu de la cité les mille florins que le roi lui avait promis et qu'on se refusait à lui payer.

---

1 Ce traité de paix est reproduit par D. Calmet dans son *Histoire de Lorraine*, t. VI, *Preuves*, col. 293—6.

Digitized by Google

Le conseil de la cité persista à soutenir qu'on ne les lui devait pas, et se plaignit au duc de Lorraine. Celui-ci se montra tout à fait converti par le traité qu'il venait de signer, et fut, cette fois, fidèle à sa parole. Il défendit aux deux prisonniers de retourner dans leur prison et les prit sous sa protection, au point de déclarer que si Krantz faisait quelque entreprise sur eux, il ferait raser ses châteaux et le bannirait de ses états. Il lui fit même donner l'ordre de comparaître devant lui. Mais Hans « s'absenta si bien qu'on ne le put trouver [1]. »

Quoiqu'il dut être fort découragé en trouvant chez René des procédés si différents de ceux qu'il avait toujours rencontrés en lui, Krantz ne put pas se résoudre à abandonner une réclamation qui, dans sa conscience, était juste. Il déclara de nouveau au mois de septembre que si on lui refusait une somme qui lui était due, mais que, sans doute par esprit de conciliation, il réduisait à 900 florins, il s'en prendrait aux sujets de la cité et se paierait sur leurs biens. Les Messins se hâtèrent d'invoquer l'intervention du duc René. Celui-ci invita Krantz à venir près de lui à Nancy, et l'y réunit à Conrard de Serrières, maître-échevin sortant d'exercice, et à maître Jean Noël, clerc des Sept de la Guerre. Ni le chroniqueur, ni le traité de paix n'indiquent à quelles conditions Hans se décida à faire la paix. Renonça-t-il à ses 900 florins? en fut-il payé? Nous ne saurions le dire. Mais ce qui est certain, c'est que le 14 septembre 1493 il signait avec Metz, par la médiation du duc de Lorraine, un traité de paix complet et définitif qui abolissait toutes les causes de dissentions passées, et les déclarait à jamais anéanties. Les préliminaires du traité rappellent les maux qu'a causés cette guerre, en des termes qui dépassent de beaucoup la proportion ordinaire de ce genre de protocoles dans la plupart des traités

---

[1] Jean Aubrion, p. 328.

Digitized by Google

analogues. « S'en sont ensuivis, y est il dit, moult de maulx, mesmement de gens tuez, feux boutés, corps dhommes emprisonnez, durement traitéz, rançonnez, biens immémorables, chevaulx et aultres bestiaux prins, pilléz, ravis, butinéz et dissipéz, et d'aultres maulx exécrables. » Les anciens traités y sont rappelés et déclarés de nouveau en possession de toute leur valeur pacificatrice.

Selon l'usage le plus ordinaire, les pertes et les gains étaient considérés comme compensés, et aucune des deux parties n'avait rien à rendre ni à réclamer à l'autre.

C'était avec l'intention d'y rester parfaitement fidèle que Hans Krantz avait signé ce traité de paix avec la cité de Metz. Cette longue guerre avait satisfait ses désirs de vengeance. De plus les chances de la recommencer heureusement étaient perdues pour un Lorrain, alors que le duc René, renonçant à son attitude hostile et agressive, intervenait pour calmer les querelles au lieu de les favoriser. Krantz renonça donc de bon cœur et pour toujours à son rôle d'ennemi de Metz. Il disparaît dès lors de nos annales pour n'y plus reparaître.

Il se retira sans doute alors dans son château d'Hellimer pour y mener la vie modeste et active des nobles de la Lorraine allemande. Il dut s'y montrer, comme presque tous ses voisins à cette époque, grand chasseur, franc buveur, bon soldat au besoin, seigneur facile dans son humeur, à la main brutale mais au cœur ouvert. Il dut enfin se confondre dans la foule des *freyherrn*, ses contemporains, en gardant la satisfaction d'avoir écrit son nom dans l'histoire avec la pointe de son épée, comme l'avait fait son père, en luttant contre les mêmes ennemis et au profit de la même cause. Il avait contracté une noble et illustre alliance en épousant Jennette Wise de Gerbevillers[1], fille du maréchal de Lorraine, et était devenu par là beau-frère de son fidèle compagnon de guerre,

---

[1] Humbrach. (Rein. Adel, pl. 2508.)

Digitized by Google

Geoffroy II de Bassompierre. Il en eut deux fils: Wolff, qui épousa Marguerite de Fleckenstein, et Jean, qui était seigneur de Hellimer en 1509 [1].

On ne peut que louer Hannés Krantz d'avoir montré cette loyauté unie à cette prudence. Blaise de Flocourt fit moins bien. L'année suivante, sans respect pour la foi jurée, il acheta le droit prétendu d'un courrier de Metz, qui, ayant eu quelques démêlés avec la justice, avait quitté la ville pour s'établir à Berncastel [2]. Puis, armé de ce semblant de droit, il se prépara à l'appuyer par les armes. Mais les seigneurs de la cité, sachant que, dans le cours de ses préparatifs, il était venu à Lucy, suivi d'un seul écuyer, résolurent d'étouffer cette guerre dans son germe. Ils y dépêchèrent pendant la nuit une bande de douze soldoyeurs à cheval, choisis parmi les plus vaillants. Le château est assailli; les soldoyeurs s'en emparent. Blaise, surpris, cherche en vain à s'échapper. Il est tué, et son écuyer, amené à Metz, y est pendu.

On voit, par l'exemple de Blaise, que lorsque nous avons dit qu'il y avait généralement, à cette époque, du bénéfice à réaliser dans une guerre contre notre cité, nous n'avons pas prétendu poser une règle sans exception.

---

[1] Humbrach. (Rein. Adel., pl. 2565.)

[2] Jean Aubrion, p. 570.

Digitized by Google

ESSAI PHILOLOGIQUE

SUR LES

ORIGINES GAULOISES DE QUELQUES VILLES

Par le R. P. J. BACH

Un mot gaulois m'a servi de guide, lorsque j'ai voulu faire des recherches sur la véritable origine de plusieurs villes de France, et ce mot, je me hâte de le dire, c'est celui qu'employaient nos ancêtres pour désigner les oies sauvages; seul il m'a donné la clef d'une difficulté archéologique laissée jusqu'à présent dans la catégorie des insolubles.

Parmi les phénomènes qui signalent toujours la fin de l'automne dans nos climats, il en est un qui attire l'attention du savant, comme celle du vulgaire, c'est l'arrivée des oies sauvages. Il n'est personne qui n'ait considéré quelquefois avec intérêt leurs longs triangles dans les airs, et qui n'ait prêté l'oreille à ce *clangor,* annonce périodique des frimas. Qui aurait soupçonné que ce phénomène pourrait se joindre aux documents historiques et fournir aux antiquaires d'utiles renseignements?

Rien n'est plus certain, néanmoins, et les oies sauvages se trouvent au berceau de plusieurs de nos villes pour nous en dire le secret. A ceux qui s'étonneraient de cette

Digitized by Google

assertion inattendue et qui seraient tentés de la prendre d'avance pour un paradoxe, je demanderai qu'ils veuillent bien suspendre un instant leur jugement; ils seront bien plus étonnés peut-être des applications fécondes auxquelles cette première donnée peut conduire. Les observations que j'ai pu recueillir, confirmées par la géographie physique et par les inductions de la philologie, m'ont paru assez convaincantes et assez curieuses pour que j'ose en offrir ici le résumé.

I.

Importance des oies chez les anciens.

Avouons d'abord que la famille des *Anseres* n'est pas étrangère à notre histoire ancienne. On sait le rôle que ces palmipèdes ont joué pendant cette nuit critique où leurs cris de détresse, à défaut du clairon, éveillèrent les Romains et sauvèrent le Capitole. Sans eux, que serait-il arrivé? Voilà une hypothèse des plus graves. Qu'on donne carrière à son imagination : le moins que l'on puisse affirmer, c'est que le génie romain eût été anéanti dans sa source, et que le druidisme établi sur les bords du Tibre eût régné depuis la Gaule cisalpine jusqu'aux extrémités de la péninsule. On n'aurait eu ni César, ni Pompée, ni les empereurs; l'histoire du monde était changée!... Mais non, la Providence avait ses desseins; le cri aigre d'un oiseau de passage fut comme un point d'arrêt pour l'humanité.

On raconte que dès lors les oies furent, à Rome, l'objet d'une espèce de culte de reconnaissance. Elles y furent bien plus en honneur dans l'économie rurale et dans les industries gastronomiques.

Digitized by Google

Il faut lire dans Varron combien l'art d'élever les oies domestiques était déjà perfectionné de son temps, c'est-à-dire cinquante ans avant l'ère chrétienne. Les patriciens en nourrissaient de grandes quantités dans leurs métairies, et bientôt, comme l'Italie n'était pas assez riche pour fournir aux besoins de leurs basses-cours et aux délices de leurs tables, ils s'adressèrent aux Gaulois. Ceux-ci n'eurent pas plutôt connu cette passion des Romains pour les oies, qu'ils en élevèrent à leur tour et en firent l'objet d'un commerce d'exportation considérable. Pline l'ancien rapporte avec étonnement qu'on voyait quelquefois des troupeaux innombrables d'oies conduits *pedibus* du fond des Gaules jusqu'à Rome.

Je n'ai pas à m'occuper ici d'une question culinaire, mais il est curieux que les anciens Romains aient mis tant d'importance à la préparation des oies. Quelquefois on fait honneur à l'Alsace d'avoir inventé les *foies gras*. C'est une erreur; César en avait goûté avant de faire la conquête des Gaules, et les auteurs latins ne nous ont pas laissé ignorer les industries auxquelles on avait recours pour en obtenir. Les uns disent que, pour cet effet, on nourrissait forcément les oies des meilleures figues :

Pinguibus et ficis pastum jecur anseris albi.
Hor. II. Sat. 8.

D'autres nous apprennent qu'avant de servir les foies gras, on les plongeait dans un bain de lait ou de vin cuit, ce qui les distendait davantage et les rendait plus succulents. Martial s'écrie alors avec admiration que la partie est plus grosse que le tout:

Aspice quàm tumeat magno jecur anseris majus!
Ep. XIII. 8.

Enfin Pline assure qu'on mettait en question, comme

Digitized by Google

une chose intéressante, qui, le premier, avait trouvé un aussi grand bien :

Nec sine causâ in questione est quis primus tantum bonum invenerit.
X. 22.

Peu s'en est fallu peut-être que le sénat ne lui décernât une statue comme à un bienfaiteur de l'empire. Mais laissons les Romains et ne considérons que nos provinces gauloises ; il en est plusieurs, qui, sous le rapport des oies et surtout des oies sauvages, ont une certaine importance archéologique.

Pour en juger, un point essentiel est de se faire d'abord une idée de la surface des Gaules. Des forêts immenses entremêlées de terres sans culture et de véritables déserts, des ruisseaux sans écoulement, des rivières sans digue et sujettes à déborder au loin ; de là une foule de plaines inondées ou marécageuses, voilà ce qui s'offrait de toutes parts, sans compter les étangs qui sont le propre de certaines régions bien connues, et qui étaient jadis bien plus nombreux qu'aujourd'hui. Or, c'étaient là les circonstances les plus favorables à toutes les familles de palmipèdes ; les oies sauvages surtout y trouvaient les stations qu'elles aiment, avec les plantes aquatiques et les graines qui conviennent à leur alimentation. Aussi plusieurs de nos contrées en voyaient-elles arriver, tous les ans, des colonies extrêmement nombreuses. Les Gaulois, dont la principale industrie n'était guère dans l'origine que la chasse aux bêtes fauves et aux oiseaux, ne manquèrent pas de profiter de cette proie surabondante que leur amenaient les brouillards de l'automne, et les oies sauvages fixèrent de bonne heure leur attention ; ils surent l'époque de leurs voyages, les lieux de leur passage annuel et les marais où elles faisaient leur séjour, et ils construisirent des cabanes dans le voisinage. Là ils les attendaient armés de flèches et d'une espèce de dard qu'on lançait à la main, et qui, selon Strabon, leur servait plus particulièrement contre les gros oiseaux.

Digitized by Google

L'automne et l'hiver se passaient à cette guerre facile, et le butin quelquefois considérable, déposé dans des cases à part, y était préparé et salé pour le commerce ou pour les provisions de l'année. Dans les provinces où la salaison n'était pas encore en usage, les Gaulois avaient coutume de faire sécher leur gibier à la fumée. De là vint la spécialité de plusieurs cantons; des villes, aujourd'hui florissantes, n'ont pas eu d'autre berceau.

A quelle époque les Gaulois commencèrent-ils à soumettre les oies sauvages à la domesticité? On l'ignore; mais il est probable que ce fut à une époque assez reculée, et sans doute avant l'arrivée des Romains; il était si facile de passer de la première industrie à la seconde! Mais remarquons-le bien, les contrées qui sont aujourd'hui le plus en vogue pour le commerce des oies, sont précisément celles qui, de tout temps, à raison de leur sol plus marécageux, ont été fréquentées de préférence par les oies sauvages. La cause n'en est pas difficile à comprendre.

II.

Nom des oies sauvages en Gaulois.

Une étude philologique sur l'origine et les variantes d'un mot est ordinairement bien sèche; ici elle est nécessaire. Afin d'éclaircir les points d'archéologie qui sont l'objet de ce mémoire, nous avons besoin de savoir, avant tout, comment les oies sauvages se nommaient dans les Gaules.

Heureusement nous avons, sur cette question, des données certaines, et il ne s'agit point de quelques étymologies de fantaisie, mais de documents positifs, examinés selon les

Digitized by Google

règles d'une critique sérieuse. Commençons par Pline l'ancien. Dans son article sur les oies sauvages des Gaules, il dit en termes précis, mais avec la désinence latine, qu'on les y appelait **Gantæ.** *Candidi ibi, verùm minores, Gantæ vocantur.* (L. X. 22). Ainsi, avec notre *e* muet final, nous aurons *Gante* pour le nom gaulois des oies sauvages. Ce nom est resté dans l'idiome vulgaire pendant toute la période romaine et au moyen âge. Quelques passages des légendaires nous l'apprennent. On lit dans la *Vie de saint Valbert,* par Adson, cap. 5.: *Anseres agrestes, quas* Gantas *vocant,* et dans celle de *sainte Vereburge,* n° 10, par Goscelin: *Multitudo infinita aucarum indomitarum quas* Gantas *vocant.* La langue allemande a encore aujourd'hui le mot **Gans,** et à cette forme se rapportent plusieurs variantes; par exemple, *Gances* qu'on trouve quelquefois, et plus souvent *Gantes,* venant de *Gans, gantis.*

Enfin, au lieu de *Gantes,* on trouve aussi *Gentæ.* Pendant les premiers siècles de la langue française, le mot *gente* était encore en usage; il s'est conservé même jusqu'aujourd'hui dans les patois de plusieurs provinces.

Passons maintenant à l'analyse grammaticale.

La racine était *Kân* dans certaines provinces, *Kèn* dans les autres; la première appartenait aux races belges et aux Bretons insulaires [1], et la seconde aux dialectes celtiques. Toutes deux sont encore en usage dans plusieurs cantons des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan.

Chose remarquable, les deux racines se trouvaient aussi en Grèce, avec la même différence de dialectes. On disait χάν, χανὸς chez les Doriens; chez les Attiques, c'était χὴν, χηνὸς.

Le nom gaulois était donc au singulier, *Kân* ou *Kên.* Pour le pluriel, on ajoutait la syllabe *to;* soit *Kanto,* soit

---

[1] On sait que l'ancienne langue britannique ne différait guère du Gaulois. *Sermo haud multùm diversus,* dit Tacite.

Digitized by Google

Kento. Cet *o* final, autant qu'on en peut juger par la prononciation bretonne, était une voyelle faible, sans accent, tenant le milieu entre le son *ou* et notre *e* muet. De plus, dans la composition et surtout quand ils étaient précédés de l'article *ar*, ces deux mots subissaient encore un léger changement ; la consonne était adoucie. On ne disait jamais *ar-Kanto, ar-Kento*, mais *ar-ganto, ar-gentò*. Remarquez aussi que le *g* se prononçait toujours dur, devant l'*e*, comme devant l'*a*, chez les Gaulois comme chez les Romains.

Ces deux mots gaulois, dont le sens est bien déterminé, se trouvent dans les noms d'une foule de localités dont l'existence remonte jusqu'à l'époque celtique. Néanmoins *Ar-gento* est plus commun, soit que cette prononciation ait été la véritable, soit que les latins qui nous ont transmis ce qu'ils savaient de la géographie des Gaules, l'aient préférée comme plus conforme à un mot qui leur était familier. Quoiqu'il en soit, bien des latinistes modernes ont cru y voir de l'*argent*, comme si les Gaulois donnaient des noms latins à leurs villes, même avant l'invasion des Romains. César et les autres écrivains latins n'ont fait qu'adapter une désinence latine à des noms gaulois ; c'étaient donc les noms gaulois qu'il fallait étudier. Poursuivons.

Comment le mot *ar-ganto*, ou *ar-gento* entrait-il dans les noms composés? Suivant le génie de tous les dialectes d'origine teutonne, l'attribut se mettait avant le sujet. La langue allemande se prête merveilleusement à cette inversion ; c'est le contraire de notre construction française. En français, nous disons : La vallée des oies ; les Allemands disent : Des oies la vallée. Exemple : **Gænser-thal**, nom d'un village du Bas-Rhin.

La langue grecque avait la même règle, comme nous le voyons à chaque instant dans les mots dérivés du grec : Chénopode, la patte d'oie ; Nécropole, la ville des morts, etc.

Chez les latins, cette inversion n'était pas aussi constante. Cependant on la trouve dans beaucoup de noms de

Digitized by Google

lieux. Ainsi nous avons près d'ici la *Villa* de Pappole, évêque de Metz, et elle se nommait *Pappolivilla,* aujourd'hui Plappeville. Tel est encore le château d'Ancerville, qui, dit-on, s'appelait jadis *Anserum villa.*

Quant aux Gaulois, ils observaient toujours l'inversion, comme le prouvent les noms bien connus de beaucoup de villes mentionnées par les latins: *Rotomagus, Noviodunum,* etc., où l'attribut précède le sujet [1].

Pour appliquer cette règle aux localités qui durent leur nom primitif aux oies sauvages, choisissons quelques exemples. Les Gaulois voulaient-ils dire *Passage des oies* et désigner un endroit où ce passage était remarquable, ils avaient le mot *rat,* qui signifiait passage, route, chemin. On disait aussi *rot,* et ces deux racines avaient une nuance de synonymie qui nous échappe, mais il est certain que le mot français *route* vient de là. Les Gaulois disaient donc, non pas *Rat-argento,* chemin des oies, mais avec l'inversion, le des oies chemin, *Ar-gento-rat.*

Voulaient-ils dire la *ville des oies,* c'est-à-dire une ville bâtie ou renommée à cause des oies, ils avaient le mot *mag,* si connu dans la langue géographique, et ils disaient: *Ar-ganto-mag,* ou *Ar-gento-mag.*

Voulaient-ils désigner une localité remarquable non plus comme passage, mais comme séjour ou station habituelle des oies, ils employaient le mot *ari,* qui signifiait séjour, station, repos, et ils disaient *Ar-gento-ari,* ou simplement *Canto-ari* [2], sans article.

On peut déjà pressentir, dans ces combinaisons très

---

[1] Voyez le Mémoire sur les Origines de Metz, Toul et Verdun, *passim.*

[2] *Ari,* séjour, station. C'est de là, pour le dire en passant, que vient l'ancien nom de la Saône, *Ar-ari,* mot à mot la stagnante, la dormante. Cette rivière, dit César, coule si doucement, qu'il est difficile de juger à l'œil de quel côté elle coule. *Incredibili lenitate, ita ut oculis in utram partem fluat judicari non possit.* L. I. 12.

Digitized by Google

naturelles, plusieurs de nos origines ; nous entrerons ci-après dans les détails qu'elles exigent.

Les Gaulois avaient-ils un nom distinct pour les oies domestiques? On peut en douter. Mais puisque c'était l'espèce sauvage qui avait été apprivoisée et soumise aux pâturages des fermes, comme les autres troupeaux, il suffisait de faire précéder le mot *Gento* d'un qualificatif. Or il y avait le mot *Noui,* qui signifiait prairies à pâture, et que nous montre le nom latinisé d'une foule de villes bâties dans les pays de pâturages : *Noviodunum, Noviomagus,* etc. Si donc, au lieu de *gento,* nous lisons : **Nouigento,** en latin *Novigentum,* nous en conclurons que c'est une localité qui eut dans l'origine la spécialité d'élever des oies domestiques.

Après ces données préalables, et avec ce mot d'ordre qui peut nous guider comme dans un pays étranger, faisons un petit voyage d'exploration dans les Gaules ; toute une géographie s'offre à notre légitime curiosité.

III.

Géographie ancienne des oies sauvages.

C'est une des lois admirables de la nature qu'une multitude innombrable d'oiseaux d'espèces différentes ait, pour ainsi dire, deux patries, l'une pour l'été, l'autre pour l'hiver. Les espèces du nord passent leur hiver dans les climats tempérés, et celles des climats tempérés dans les régions tropicales. Les provinces gauloises, situées entre les deux extrêmes, étaient autrefois, comme aujourd'hui, la patrie estivale de certaines familles et la patrie hibernale de plusieurs autres. Aussi du temps des Gaulois, dans les villes et

Digitized by Google

les hameaux, dans les bois et les vallées, le rossignol et l'hirondelle annonçaient comme aujourd'hui le retour des beaux jours. En même temps les familles du nord, c'est-à-dire surtout les oies sauvages, quittaient les Gaules pour le Groënland, le Spitzberg et les autres régions hyperboréennes. C'était leur patrie estivale et elles se hâtaient d'y retourner à la fonte des glaces et lorsque les premiers rayons du soleil faisaient croître les plantes marécageuses ; leurs aigres clameurs tiennent lieu, dans ces pays, du gazouillement des passereaux.

Les régions polaires ont toujours été le séjour naturel des oies sauvages, depuis le mois de février jusqu'à la fin de l'automne ; c'est là qu'elles trouvaient alors la température, le sol et la nourriture qui leur conviennent ; c'est là qu'elles faisaient leurs nids et que les générations nouvelles se fortifiaient avant leur voyage d'outremer. Les deux points qui nous intéressent ici sont leur départ du nord et leurs stations hibernales.

Une migration de trois mois seulement, mais indispensable, leur est imposée par la nature. Le signal du départ est donné dans le courant de novembre, lorsqu'une forte gelée annonce à la nation entière qu'il est temps d'aller chercher des climats plus propices. Aussitôt toutes les colonies prennent leur vol ; leur chemin est tracé dans les airs, et, avec un instinct qui ne les trompe jamais, elles se dirigent vers les contrées qu'elles connaissent et où elles sont assurées d'avoir leur subsistance. Chacune de ces caravanes aériennes distingue de loin la vallée, l'étang, le marécage, où elle prenait ses ébats les années précédentes, et, comme la vie des oies sauvages est, dit-on, très longue, de soixante ans au moins, on peut dire que la même famille sait reconnaître *son* canton, et qu'elle s'y établit comme dans un domaine héréditaire. Si ces heureuses populations avaient eu des Annales, nous n'y lirions pas sans doute des guerres de famille à famille pour la possession d'un marais ; la paix régnait dans toutes les *provinces* de la nation.

Digitized by Google

Cependant des événements de plus d'un genre amenèrent des mutations dans la *carte géographique* de ces colonies gauloises, et s'il est vrai, comme l'a remarqué un écrivain célèbre, que souvent l'hirondelle ne retrouve plus au printemps la cabane où elle avait fait son nid l'année précédente, l'histoire des oies sauvages nous apprend qu'elles ont eu aussi leurs révolutions depuis le temps des Gaulois, je veux dire des changements notables dans les stations qu'elles occupaient. L'agriculture a fait des conquêtes sur les terres marécageuses; des digues ont arrêté les ravages des fleuves, des plaines jadis inondées ont été converties en jardins; c'est dire qu'autrefois la surface des Gaules était beaucoup plus favorable à la nature des palmipèdes, et qu'il ne faut pas s'étonner si alors la prodigieuse quantité des oies sauvages fut pour nos ancêtres un phénomène des plus remarquables.

Autre différence, qui est sans doute une conséquence de la précédente. Puisque l'on distingue en Europe deux espèces d'oies sauvages, quelle est celle qui avait choisi les Gaules pour ses stations d'hiver? Pline, dans le passage cité plus haut, dit que c'était la petite espèce et qu'elle était blanche, et Adson, également cité, pense que si les villageois appelaient les oies sauvages *Gantas,* c'était peut-être à cause de leur blancheur, *à candore.* Cette supposition, nulle quant à l'étymologie, est une indication certaine de l'espèce. Donc, les oies sauvages qui stationnaient dans les Gaules étaient l'espèce blanche, *anser cinereus,* type de nos oies domestiques, et non pas l'espèce vulgaire d'aujourd'hui, *anser segetum.* La première n'arrive plus en France, elle fréquente les provinces marécageuses de l'Allemagne et de l'Europe orientale. Depuis longtemps inquiétée par les progrès de la civilisation, elle a cédé insensiblement le terrain à la seconde. Celle-ci, en quelque sorte plus agreste, venait, ce semble, de la baie d'Hudson et s'abattait sur nos côtes occidentales. Aujourd'hui, cette espèce sauvage règne sans

Digitized by Google

rivale depuis l'Océan jusqu'au Rhin ; elle passe en liberté au-dessus de nos fermes et regarde sans doute avec dédain les descendants de l'autre espèce que la domesticité retient dans les basses-cours.

Ne nous occupons que des anciennes colonies qui venaient séjourner dans les Gaules. Quelques tribus détachées s'arrêtaient sur les côtes méridionales de la grande île, dont la température est assez douce, et je n'examine pas si c'est à elles que le pays de Kent (les *Cantii* de César), les villes de *Cantuaria* ou de Cantorbury doivent leur nom primitif. Quelques-unes s'arrêtaient aussi dans l'Irlande, comme nous l'apprend l'histoire de saint Gildas, et là on les appelait *Gantes ;* Girald Barry le dit dans sa Topographie: *Aucæ minores albœ quæ et gantes dicuntur*. Topogr. hib. L. I c. 18.

La plupart des colonies traversaient la Manche pour arriver à leurs stations chéries dans les Gaules. Suivons-les.

IV.

Stations du Nord-Ouest.

La province qui mérite d'être signalée d'abord est cette partie de la Normandie dont on a formé le département de l'Orne. Ce département est un de ceux qui renferment le plus d'étangs, et c'est le pays marécageux qui s'offrait le premier à nos voyageuses quand elles avaient franchi la Manche et le Calvados. Aussi, de temps immémorial, il a été une de leurs stations favorites, et les anciens Gaulois, *Essui* ou *Saii* (aujourd'hui diocèse de Seez), y avaient leur rendez-vous d'hiver. Là, ils construisirent quelques cabanes et des cases pour déposer le produit de leurs chasses, et

Digitized by Google

peu à peu ces constructions, en se multipliant, devinrent une ville toute champêtre qui reçut le nom d'*Ar-gento-mag,* et qui fut transformée comme les autres, sous la civilisation romaine, mais sans perdre son nom primitif. C'est la ville actuelle d'Argentan, en latin *Argentomagus,* et son nom atteste à la fois son origine gauloise et la spécialité de ses premiers habitants.

Ce nom a plusieurs variantes dans les chartes du moyen âge. On lit *Argentomachus, Aragentis, Argentoria, Argentonum castrum, Argentomum, Argentanum.* D'autres villes ont encore plus de variantes, et cette orthographe tourmentée, qui embarrasse parfois quand on ne peut pas remonter à la source, n'a rien qui étonne; on sait que les Francs connaissaient peu le latin, et qu'ils l'écrivaient souvent d'une manière fautive.

Ce qui est étonnant, c'est l'inconséquence de certains latinistes modernes qui cherchent à expliquer des origines gauloises par la langue latine. *Argentomag* en est un exemple. Parmi quelques antiquités, on trouva par hasard un autel avec l'inscription : ARÆ GENVÆ. C'était un autel romain et l'inscription était latine, n'importe. *Aræ genuæ* ne diffère pas beaucoup d'*Argentomagus,* et, pour plus de sûreté, on supposera que c'était peut-être un autel druidique. Il n'en faut pas davantage, et voilà une origine trouvée. Ainsi, plusieurs siècles d'avance, les druides ont donné à quelques cabanes le nom d'*Argentomag,* en prévision de l'inscription latine d'un autel que les Romains devaient élever. Ce genre étrange de critique ose encore se montrer au milieu du dix-neuvième siècle.

L'explication que je propose a, du moins, cet avantage qu'il n'y a pas une seule lettre à changer dans le nom gaulois bien connu. Ajoutez qu'elle est justifiée par les phénomènes constants de la géographie physique et qu'elle est d'accord avec l'antique industrie des Saïens, le dirai-je? avec celle des modernes; car c'est une loi naturelle digne

Digitized by Google

d'attention, que l'art d'élever les oies domestiques se perfectionne dans les mêmes lieux où la chasse de l'espèce sauvage était primitivement une spécialité. Demandez à un voyageur qui revient d'Argentan ce qu'il a remarqué de plus spécial dans l'industrie de cette ville et du pays d'alentour, il vous dira que c'est le commerce des oies, et il y ajoutera peut-être les duvets renommés de la ville d'Alençon. Cette gloire, si c'en est une, remonte jusqu'aux druides.

A côté de la Normandie, les colonies qui avaient passé par l'Irlande et le pays de Galles tombaient sur les côtes sauvages de la petite Bretagne. Elles laissaient le domaine des grèves aux goëlands et aux oiseaux de tempête, et s'avançaient vers les landes de l'intérieur, vrais déserts sillonnés de marécages. Là, des tribus nombreuses ont pu s'établir comme dans une région de délices, et régner en liberté pendant bien des siècles. Il paraît qu'elles ne commencèrent à être troublées dans leurs possessions que par les disciples de saint Benoît ou de saint Gildas qui vinrent fonder quelques monastères dans les mêmes solitudes.

Je ne connais dans ces parages aucune localité qui ait conservé dans son nom le souvenir de leur antique séjour, si ce n'est le village d'Argenton, dans le Finistère [1]. Mais il n'est pas hors de propos de citer ici un trait charmant que renferment les actes de saint Samson, évêque de Dol. C'est dans un chapitre intitulé : *De Gantibus in custodiâ traditis.* Le monastère que le saint avait fondé était infesté par les oies sauvages, au point que la psalmodie devenait impossible, tant leurs clameurs étaient bruyantes et continuelles. L'évêque s'avança vers ces troupes importunes, il leur

---

[1] *Ar-gento* les oies sauvages ; *on, one, onium*, désinence géographique très commune, comme dans Ebur*ones*, Red*ones*, Tur*ones*, etc. Nous l'avons vu plus haut dans *Argentonium*, un des noms latins d'Argentan.

Digitized by Google

commanda de se taire et leur enjoignit en même temps de se retirer dans un endroit qu'il leur indiqua. Et les oiseaux d'obéir. Comme un troupeau apprivoisé, ils marchèrent docilement devant le saint, et se tinrent en silence dans le lieu qui leur avait été marqué, jusqu'à ce que, l'office de la nuit étant terminé, le saint homme leur permit de partir.

Voici une observation rapportée par Buffon, d'après des auteurs anciens. Il y a une certaine constance dans la ligne suivie, tous les ans, par les oies sauvages, et, de plus, certains lieux de partage où les tribus d'une grande colonie prennent des directions différentes pour se rendre à leurs stations accoutumées. C'est ce qui est frappant de la part des tribus qui ne s'arrêtent ni en Normandie, ni en Bretagne, et qui poursuivent leur route vers les bords de la Loire. Elles se sont de tout temps séparées dans les vallées de la Mayenne, pour aller les unes à droite, dans le pays des Namnètes (Loire-Inférieure), les autres à gauche, chez les Andegaves, chez les Turones et jusque chez les Bituriges. Or, deux bourgades sont encore là pour attester, par le nom qu'elles portent, le passage de deux tribus diverses et l'antique observation que les Gaulois en avaient faite. Elles se nomment l'une et l'autre Argentré, et leur origine est gauloise. Les anciens habitants du pays, après l'observation du phénomène, ont nommé ces deux endroits passage des oies, *Ar-gento-rat;* les latins on dit ensuite *Argentrata* ou *Argentrada,* et de là est venu le nom moderne.

De toutes les tribus qui se détachent de la grande colonie pour s'établir dans la région de la Loire-Inférieure, la plus considérable est celle qui franchit le fleuve et prend ses stations d'hiver dans les Deux-Sèvres. Ce département a toujours été une province notable de la géographie des oies sauvages; elles y affluent, attirées qu'elles sont par les nombreux étangs qu'il renferme, et dont il reste encore deux cents environ, sans compter les marais. Aussi les Gaulois y avaient un *oppidum,* que les latins ont appelé, d'après eux,

Digitized by Google

Argentomagus ou *Argentonium*. C'est aujourd'hui Argenton-le-Château; Argenton-l'Église, qui n'en est pas loin, a la même origine. Je pourrais encore citer Argentière (canton de Prailles), qu'on nommait en latin *Argentaria,* non pas à cause de l'argent que ni les Gaulois, ni les Romains, ni les Francs n'y ont jamais cherché, mais parce que c'était une station d'oies sauvages. Joignez-y encore la station d'Argenton, près de Château-Gontier, sur la Mayenne.

V.

Stations du Centre.

La Loire, avec ses inondations fréquentes et les débordements quelquefois considérables de ses affluents, avait sur ses deux rives beaucoup de terrains marécageux. Mais les progrès de l'industrie et surtout de l'agriculture les ayant fait disparaître, cette fertile région est devenue ce qu'on nomme le jardin de la France, et ce n'est que par conjecture qu'on peut remonter, sur le point qui nous occupe, jusqu'au temps des Gaulois. Ne nous arrêtons donc ni chez les Andegaves, ni chez les Turones, et visitons le pays des Bituriges. Cette province, appelée plus tard le Berry, est aujourd'hui renommée pour ses nombreux troupeaux et surtout pour ses moutons; c'est une spécialité. Mais dans la partie occidentale, entre la Creuse et l'Indre, est une contrée nommée la Brenne, tellement occupée par des étangs et des terres marécageuses, que le climat en est toujours humide et malsain. Donc nous pourrons dire d'avance que cette région, funeste aux établissements de l'homme, devait être convenable à des stations d'oies sauvages; et, en effet,

Digitized by Google

les Gaulois y fondèrent une bourgade champêtre, dont les cabanes étaient habitées par des chasseurs. Elle fut nommée, par eux, la Ville des oies, et le nom gaulois nous a été transmis avec la forme latine *Argentomagus* [1].

Vous pouvez aussi en conclure que dans la ville moderne qui lui a succédé et qu'on appelle Argenton-sur-Creuse, les oies domestiques sont l'objet d'un grand commerce.

Que si des rives de la Loire nous passons à celles de la Seine, nous trouverons qu'à raison des terres marécageuses les oies y ont laissé des souvenirs. On sait que *Lutetia* n'a été ainsi nommée par les Latins que d'après le mot gaulois *Lut-et,* qui signifiait l'abondance des marais [2]. L'un d'entre eux, à quelque distance de Lutèce, après avoir été fréquenté par les oies sauvages, vit s'élever sur ses bords une espèce de ferme, où les *Parisii* essayèrent de renfermer des oies domestiques, et cet établissement fut appelé, par eux, *Noui-gento,* mot à mot, comme je l'ai dit plus haut, les oies que l'on mène paître. Les Latins ont dit *Novigentum,* et ce fut le nom primitif de la ville qu'on appela Saint-Cloud un peu plus tard.

Non loin de là, sur les bords d'un grand marais, les *Parisii* avaient construit un hameau solitaire au milieu des roseaux, et ils l'avaient appelé *Ar-gento,* à cause de sa première destination. Quelques siècles après, un petit monastère, qui remplaça le hameau, fut appelée *Argentolium.* Telle fut l'origine de la petite ville d'Argenteuil, qui succéda au monastère. Le château voisin s'appela le château du marais; c'est encore son nom.

---

[1] Dans les régions du Centre, on ne disait ni *gantæ,* ni *gantes,* mais *gentæ.* Un auteur, cité par les Bollandistes, voulant raconter le pouvoir que saint Genulfe, arrivé chez les Bituriges, exerçait sur les oies sauvages, commence ainsi le récit du miracle : *Conspicit innumerabilem multitudinem avium quas vulgus gentas vocitat.* (Act. SS. XVII jan.)

[2] *Lut,* marais ; *et,* suffixe de quantité.

Digitized by Google

Il existe un certain nombre de petites villes qui portent le nom de Nogent: Nogent-le-Roi, Nogent-le-Rotrou, Nogent-sur-Seine, etc. Le nom latin de toutes ces localités est *Novigentum* et, d'après l'analyse que j'en ai donnée, elles doivent toutes, à mon avis, leur origine à une ferme que les Gaulois construisirent pour élever des oies domestiques.

Je pourrais encore mentionner beaucoup d'autres localités de la France et de la Belgique, aimées des oies sauvages, et dont quelques-unes conservent encore dans leur nom le souvenir des Gaulois. Je les passe sous silence pour en venir à une province plus remarquable peut-être que toutes les autres sous le rapport que nous étudions.

VI.

Stations du Nord-Est.

Les colonies d'oies sauvages qui ne traversaient pas la Grande-Bretagne et la Manche, et qui arrivaient dans les Gaules par la mer du Nord, trouvaient d'abord les embouchures du Rhin et de la Meuse, et quelques-unes s'arrêtaient dans la Hollande ou dans la Morinie. Les autres remontaient, non pas la Meuse, qui ne les aurait pas conduites à des stations favorables, mais le Rhin [1]. En suivant ce fleuve, elles parvenaient à la province la plus importante de leur géographie : c'était l'Alsace. Les deux départements dont

---

[1] Dans la vallée de la Moselle, je ne connais que le village d'*Argancy*, près de Metz, qui semble conserver dans son nom un souvenir de leur antique présence.

Digitized by Google

cette région se compose, aujourd'hui riches et florissants, présentaient un aspect tout autre du temps des Gaulois. Supprimez d'abord par la pensée toutes ces campagnes si bien cultivées, ces vignobles, ces jardins, ces villages, ces villes et ces châteaux, qui en font un pays pittoresque et plein de vie; supprimez aussi ces digues, ces canaux et ces autres constructions qui contiennent les eaux dans de justes rives, et il ne vous retera plus qu'une large plaine ravagée périodiquement par les débordements de l'Ill et du Rhin, et occupée dans toute son étendue par des terres inondées, des îles et des marécages.

Aussi les colonies d'oies sauvages, qui venaient de la mer du Nord, tressaillaient en approchant de l'embouchure de l'Ill; un *clangor* universel et répété se faisait entendre, elles avaient reconnu leur délicieuse province. Qu'on examine sur la carte la vallée du Rhin, il sera facile de constater que le principal passage des oies sauvages pour entrer dans l'Alsace était précisément l'embouchure de l'Ill, non loin de l'endroit où fut bâti Strasbourg. Les Médiomatriciens qui regardaient cette région comme inhabitable et peu susceptible de culture, y venaient néanmoins pour y faire la guerre aux bêtes fauves et aux caravanes aériennes. Vers l'embouchure de l'Ill, sur un tertre peu élevé, mais à l'abri des inondations, ils avaient construit quelques huttes et s'y rendaient tous les ans, à l'époque bien connue où les oies sauvages étaient en grande abondance. Là ils attendaient leur revenu assuré de l'automne, et cette espèce de hameau fut appelé dans leur langue *Ar-gento-rat*, c'est-à-dire le passage ou le chemin des oies. Il paraît que cet établissement de chasse resta longtemps à l'état de hameau.

Les Allemands, qui s'en emparèrent et qu'on appela Triboques, ne firent que profiter des cabanes médiomatriciennes; ils n'en changèrent ni le nom, ni la forme, ni la destination; pour eux aussi ce fut une station de chasse nommée *Ar-gentorat*.

Digitized by Google

Un peu plus tard, lorsque les Romains s'y établirent et transformèrent le hameau en camp retranché, ils conservèrent le nom gaulois en lui donnant une désinence latine, et ils dirent *Argentoratum*. Voilà la véritable origine de Strasbourg et la raison de son nom primitif; rien ne peut justifier les étymologies tirées du latin.

Le camp retranché d'*Argentoratum* correspondait avec les autres camps échelonnés sur la rive gauche du Rhin, et cette mesure stratégique inventée d'abord par Drusus pour sauvegarder les frontières de l'empire, nous rappelle une phrase curieuse de Pline l'ancien, où ce que nous disons des origines d'*Ar-gentorat* est pleinement confirmé. On y lit que les préfets des troupes romaines qui furent mises en station sur les bords du Rhin, étaient accusés d'envoyer parfois des cohortes entières à la chasse des oies, au lieu de veiller sur les frontières qui leur étaient confiées. *Crimina plerumque auxiliorum præfectis à vigili statione ad hæc aucupia dimissis cohortibus totis*. L. X. 22.

La région s'appelait *Elis-at* et les latins nommèrent les habitants *Elisates*. Mais on trouve aussi *Elisgantes*.

D'après Ptolémée, nous savons que c'était la 8e légion qui était en station dans le camp d'*Argentoratum*, vers le deuxième siècle. Si nous avions tous les détails de son séjour, nous y verrions peut-être, parmi ses exploits, l'extermination de plusieurs colonies aériennes. Ce n'est qu'une conjecture; mais il est hors de doute que la guerre incessante faite aux oies sauvages dut en diminuer la quantité, à l'époque des empereurs, en même temps qu'une industrie nouvelle multipliait sur la terre les oies domestiques.

Cependant sous la protection des camps retranchés et des légions, la civilisation romaine accomplissait, dans l'*Élisat*, quelques-unes de ses merveilles et bientôt toute la province changea de face. Les inondations des rivières furent comprimées, les marais desséchés, les plaines livrées à la culture. Le pied des Vosges fut dégagé de ses forêts envahissantes

Digitized by Google

et de toutes parts, sur les flancs des collines, on vit s'élever, comme par enchantement, des fermes, des métairies, des maisons de plaisance; une voie militaire traversa dans toute sa longueur cette florissante contrée [1].

Argentoratum surtout fixa l'attention des Romains; c'était, de ce côté, leur station la plus importante. A des huttes informes avait succédé un camp fortifié; peu à peu des constructions de tout genre, groupées à l'entour, y formèrent une ville toute romaine; une enceinte tourillée lui fut donnée par Valentinien et elle eut un arsenal de toutes armes, le principal des Gaules; à la fin du quatrième siècle, c'était un *oppidum* de premier ordre, placé en regard des Germains, avec le fatal honneur d'être la clef de l'empire.

Jetons maintenant les yeux vers l'autre extrémité de la longue plaine; une étude aussi curieuse que la précédente nous y attend: c'est l'origine d'*Argentuaria*.

Du temps de nos ancêtres, la contrée de l'*Élisat* était à peine habitée; quelques cabanes disséminées au pied des Vosges et sur la lisière des bois, en formait à peu près toute la population. Mais elle avait deux hameaux notables, habités temporairement à l'époque de la chasse et palissadés peut-être, ou munis d'une simple haie, à la manière des *oppida* de la race belge. Tous deux devaient leur naissance et leur nom à l'abondance des oies sauvages, le premier signalé par leur passage, *rat*, le second par leur séjour, *ari*. C'est ce dernier qui nous reste à étudier.

Si l'on s'arrête à l'état prospère qui distingue aujourd'hui l'arrondissement de Colmar, il n'est pas possible de se figurer ce qu'était cette contrée du temps des Gaulois, alors qu'elle n'avait ni digues, ni canaux, ni culture, et que les débor-

---

[1] Voyez le résumé de cette transformation dans l'excellent opuscule intitulé: l'*Alsace romaine*, par M. Coste, juge au tribunal de Schelestadt, avec deux cartes.

Digitized by Google

dements de la Lauch se joignaient à ceux de l'Ill et du Rhin pour en faire un pays de marécages, inaccessible même aux bêtes fauves. Mais, d'après les considérations que j'ai présentées, c'était là, certes, que devaient affluer les oies sauvages; là s'arrêtaient les colonies qui n'avaient fait que passer par le hameau d'*Ar-gentorat*, et ce qui achevait de décider leur *station*, c'est que, un peu plus loin, le terrain allait en s'élevant graduellement et ne leur offrait plus d'asile : une halte leur était commandée par la nature du site.

Voilà pourquoi nos vieux Médiomatriciens ont construit dans cette contrée, comme asile de chasse, une espèce de hameau qui fut appelé, dans leur langue, *ar gento-ari*, la station des oies sauvages. Ce n'était, comme *ar gento-rat*, qu'un amas de huttes grossières, et les *Alemanni*, qui s'en emparèrent avant César, n'en changèrent ni le nom, ni la nature. Mais sa position était importante au point de vue stratégique et gouvernemental. Aussi, à l'époque des empereurs, ce poste fut transformé et devint, à l'égal d'*Argentoratum*, une grande ville toute romaine sous le nom latinisé d'*Argentuaria* [1].

C'est une chose remarquable combien les destinées de ces deux villes ont eu de ressemblance. Nées toutes deux de la même industrie, à une époque à demi-barbare, elles ont été longtemps les deux hameaux les plus notables de l'*Élis-at*. Toutes deux agrandies, enrichies, fortifiées, elles ont été les deux foyers de la civilisation romaine entre le Rhin et les Vosges. Toutes deux, comme clefs de l'empire, elles ont été exposées les premières aux incursions allemandes. Enfin, à l'époque fatale de 407, lorsque les dernières cohortes

---

[1] Ptolémée, à raison de l'orthographe grecque, nous a donné *Argentouaria*. L'*Itinéraire* d'Antonin écrit *Argentovaria*; c'est le *v* au lieu de l'*u*. Enfin plus tard, Aur. Victor et Paul Orose ont mis *Argentaria*. C'était, dans leur idée, un mot plus latin.

Digitized by Google

romaines, dispersées par les Vandales, eurent abandonné pour toujours les provinces rhénanes, toutes deux devinrent la proie des barbares et furent saccagées de fond en comble. Les Huns achevèrent de détruire ce qui avait échappé aux Vandales et aux Allemands.

A dater de l'irruption des Vandales, il est permis de le dire, l'Alsace romaine était morte, mais il fallut un siècle entier pour achever ce vaste tombeau, sur lequel s'est élevée la génération nouvelle. On ne se figure pas toujours assez bien l'aspect du pays pendant cette longue et lamentable transition; ne craignons pas d'y arrêter un instant les yeux. Il n'est plus question ni d'*Argentoratum*, ni d'*Argentuaria*, ni de camps retranchés, ni de constructions quelconques; tout a été renversé, et les décombres, confondues avec le sol, se couvrent, chaque année, de plantes spontanées et de mousse, les arbres même des forêts regagnent le terrain perdu; le cours des rivières n'étant plus réglé, leurs débordements recommencent à ravager les campagnes et changent les terres cultivées en marécages. Pas un seul bâtiment n'est resté debout, et les voies militaires, désormais inutiles, ont disparu sous les débris qu'aucune main ne relève. Seulement, sur les hauteurs, comme autant de nids d'aigles, on distingue de distance en distance de murailles délabrées au milieu des sapins; ce sont les ruines des châteaux-forts; ils ont été saccagés comme tout le reste; les aigles ont pris leur vol vers le midi.

Ainsi dans toute son étendue, la plaine immense a repris la physionomie d'un désert, comme à l'époque des Médiomatriciens; ce n'est plus qu'une solitude inculte, et quelques hordes, qui ont franchi le Rhin sans obstacle, en sont les seules héritières. Je me trompe; les anciennes légions du nord, les oies sauvages, qui avaient été si longtemps persécutées par la civilisation, reparurent librement. Cette région qui leur était autrefois si chère, leur présentait de nouveau les conditions favorables à leur station hibernale; elles

Digitized by Google

revinrent en colonies plus nombreuses et régnèrent dès lors dans les plaines de l'Ill et du Rhin, sans autres rivales que les cigognes.

Mais si la civilisation moderne a conservé une grande importance à la famille des *Anseres*, personne n'ignore que c'est à l'état domestique; tous les villages des environs de Strasbourg en sont les témoins.

J'ai nommé Strasbourg: quel rapport ce nom peut-il avoir avec l'origine qui nous occupe? Je le dirai en deux mots. *Argentoratum* était une ville romaine, fondée sur l'emplacement d'un hameau gaulois; Strasbourg est une ville franque. Déjà depuis plus d'un siècle la ville romaine était ensevelie sous ses ruines; elle avait perdu jusqu'à son nom [1]. Au sixième siècle, lorsque les enfants de Clovis voulurent consolider leur empire du côté du Rhin, ils jetèrent les yeux sur ce même emplacement, où venaient aboutir trois grandes voies consulaires : celle de Mayence au nord, celle de Metlis à l'est, et celle qui allait vers le midi dans la grande Séquanaise; ils y bâtirent une ville nouvelle avec les débris de l'ancienne, et la nommèrent dans leur langue Strasbourg, c'est-à-dire la ville des grandes routes. On trouve *Stratiburgum* pour la première fois dans Grégoire de Tours. C'était une ville nouvelle, ou, si l'on veut, la résurrection d'*Argentoratum* sous un nom différent.

Il n'en fut pas de même d'*Argentuaria*, qui était morte en même temps. Plus malheureuse que sa sœur, elle est restée dans son tombeau, et ses derniers vestiges ont été tellement effacés, que, jusqu'à nos jours, ce fut une question difficile de savoir où elle était située. Longtemps on a pensé que Colmar avait été bâti sur les ruines même

---

[1] Excepté dans la géographie ecclésiastique. L'Église, qui avait adopté dans la répartition de ses diocèses les noms des métropoles et des cités de l'ordre civil, voulut les conserver autant que possible, même après la chute de l'empire.

Digitized by Google

d'*Argentuaria*. Cette opinion n'est plus admise par personne. Où donc trouverons-nous des ruines capables de fixer le véritable emplacement? Est-ce au village de Horbourg, comme le pensait Schæpflin et après lui M. de Golbery? Est-ce plutôt à celui d'Artzenheim, comme l'ont supposé d'Anville et Walkenaer? Ou bien serait-ce près de Heidolsheim, comme le prétend aujourd'hui M. Coste, après des fouilles plus récentes et plus précises? Il ne m'appartient pas de prononcer. Du reste, les archéologues de l'Alsace n'ont pas encore épuisé les trésors d'antiquités que leur sol renferme.

Telles sont les inductions où je me suis vu entraîné, en partant d'un mot échappé par hasard à la plume du naturaliste latin. Je ne sais si elles paraîtront toutes concluantes, et plusieurs, je l'avoue, ne dépassent pas la sphère des conjectures. Mais elles sont toutes d'accord avec le génie d'une époque à demi-barbare et avec la langue géographique des Gaules, et s'il est vrai, comme personne n'en doute plus, que chez nos ancêtres les noms de lieux étaient ordinairement tirés des circonstances physiques, on ne sera pas éloigné, je pense, d'admettre que plusieurs hameaux des premiers temps ont dû leur origine et leur nom au phénomène des oies sauvages, beaucoup plus remarquable alors que de nos jours.

Ce point de vue, qui n'avait pas encore été examiné, m'a paru digne d'étude. Je serai heureux si cet essai provoque de nouvelles découvertes, et si les archéologues des provinces dont j'ai parlé trouvent des documents capables de justifier mes assertions ou de rectifier mes erreurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR UN

PASSAGE DU TESTAMENT DE SAINT REMY

Par M. Jules THILLOY

Durant les siècles qui ont précédé l'époque féodale, l'Église de Reims a possédé de vastes domaines dans la forêt des Vosges et sur les deux rives du Rhin. — Parmi ces domaines il en est deux, *Coslo* et *Gleni*, qui ont particulièrement exercé l'attention des commentateurs, et l'on s'est demandé dans quelle partie des Vosges il fallait rechercher les traces de leur existence. Quelques auteurs ont cru les trouver dans le pays qu'au septième siècle on nommait le Val-de-Galilée; ils ont voulu les placer soit dans la vallée de Senones, soit dans celle de Saint-Dié, ou bien ils ont pensé qu'il fallait les voir précisément aux lieux où, vers la même époque, a été fondée la célèbre abbaye d'Étival. — Ces diverses opinions ont été examinées par M. Digot, dans sa récente *Histoire d'Austrasie*[1]. L'auteur les a toutes discutées avec une grande sûreté de critique, et les a repoussées par des arguments qui me paraissent irréfutables.

Toutefois, après avoir rejeté toutes ces hypothèses, l'his-

[1] T. III, p. 328-329. Note XXVI.

Digitized by Google

torien n'a pas cherché à combler le vide qu'il venait de faire et il s'est borné à écrire les lignes suivantes : « Il vaut » mieux supposer que les *villæ* en question étaient placées » sur un point quelconque et inconnu de cette longue chaîne » de montagnes qui, sous le nom de *Vosagus,* fermait à » l'ouest la vallée du Rhin, depuis le coude que le fleuve » forme vers Bâle, jusqu'aux environs de Mayence. »

M. Digot dit vrai. Toutefois, de Bâle à Mayence la distance géographique est d'environ deux degrés et demi, et il faut convenir que le champ laissé à l'imagination est peut-être trop vaste. Ne peut-on pas donner à cette réponse un peu plus de précision? Est-il bien difficile d'indiquer le *pagus* qui renfermait *Coslo* et *Gleni?* N'est-il pas possible de retrouver ces localités elles-mêmes? C'est la question que cette note a cherché à étudier et que peut-être elle est parvenue à résoudre.

Le point de départ de toute la discussion est un passage du testament de saint Remy, archevêque de Reims au sixième siècle.

Tout le monde sait aujourd'hui qu'il existe deux versions du testament de saint Remy : l'une, généralement admise par les critiques les plus autorisés et qui n'a été retrouvée qu'à une époque relativement récente ; l'autre, évidemment interpolée, probablement apocryphe, et peut-être composée vers le huitième siècle sur des documents beaucoup plus anciens. Celle-ci a été mise au jour par Frodoard, l'historien de l'église de Reims [1], et adoptée, sans discussion, jusqu'à la découverte du premier texte dont j'ai fait mention. C'est dans ce dernier document, c'est-à-dire dans Frodoard, que se trouve le passage en question.

Remarquons-le tout d'abord : peu nous importe que ce texte émane ou n'émane pas de saint Remy lui-même ; nous

---

[1] *Hist. Remens. eccles.* I. 82, ch. XVIII.

Digitized by Google

n'avons pas à rechercher si Coslo et Gleni ont été donnés à l'église de Reims dès le sixième siècle, ou s'ils ne lui sont advenus que plus tard; il nous suffit de savoir qu'à une époque quelconque des temps féodaux, soit au huitième, soit au dixième siècle, elle les avait en sa possession. Or, de l'avis de tous les historiens et de tous les critiques, ce point est hors de discussion; toutes les localités indiquées au testament apocryphe ont appartenu soit directement à l'église de Reims, soit à l'archi-monastère de saint Remy, aux droits duquel elle a plus tard été substituée. Enfin, et nous en avons la preuve, Frodoard doit nous être un guide certain, car *Coslo* et *Gleni* ont été placés un instant sous sa surveillance et son administration immédiates, et tout nous fait penser qu'il les a visités au moins une fois dans le cours de son existence.

Voici le texte du passage : [1]

« ..... Quibus etiam Berna ex Episcopio quæ peculiaris » prædecessoribus meis esse solebat, cum duabus villis » quas Ludowicus a me sacro baptismatis fonte susceptus, » amore nominis mei Piscofesheim suâ linguâ vocatis, mihi » tradidit, sive cum *Coslo* et *Gleni*, vel omnibus silvis, » pratis, pascuis quæcumque per diversos ministros in » Vosago infrà, circum et extra; tam ultra quam citra » Rhenum pretio dato comparavi..... »

Les biens dont il est question comprenaient donc Berna, terre et villa données à saint Remy par Clovis, qui, en son honneur, avait changé ce nom en celui de Piscofesheim (Bischoffsheim, domaine de l'évêque), et *Coslo* et *Gleni*, localités comprises dans de vastes domaines achetés par l'archevêque *in Vosago*, dans le pays des Vosges.

Je n'ai pas à m'occuper de la situation de Berna.

---

[1] **Frodoard**, *Hist. Remens. eccl.* I. c. xviij. — **Mirœus**, *Cod. donat. piar.* 1. — **Pardessus**, *Dipl.* I. 84.

Digitized by Google

Frodoard [1] rapporte que Childebert avait donné à l'église de Reims : « Villarem quemdam situm in Vosago prope fluvium Saroam; » l'érudition allemande, rapprochant ces indications et recherchant Berna sur la rive droite de la Sarre, a cru le retrouver dans le village actuel de Bischmisheim, situé non loin de Saarbruck. Il est certain, en effet, que ce village portait autrefois le nom de Bischoffsheim et que l'église de Reims y avait encore des droits et des revenus au quatorzième et au quinzième siècles [2].

Quoiqu'il en soit on pourrait déjà en conclure que *Coslo* et *Gleni* ne devaient pas être bien éloignés de Berna avec lequel ils se trouvent groupés dans le testament de saint Remy.

Frodoard [3] nous confirme cette supposition :

« Partem quæque magnam silvæ, dit-il, in saltu Vosago beatus ille pater dato comparavit pretio, villulas etiam quasdam inibi constituisse fertur, quæ *Cosla* et *Gleni* vocantur; incolasque de vicina episcopii villa, nomine Berna, dudum sibi à francis data, in eas transferens, ibidem manere disposuit et ut picem religiosis annuatim locis ecclesiæ Remensi administrarent instituit. »

Ce qu'un ancien traducteur a rendu en ces termes : [4]

« Saint Remy avait acheté la plus grande partie de la forêt de Vosge en laquelle il fit bastir les hameaux de Cosle et Glenne et les peupla des habitants qu'il prit à Berne prochain village de l'evesché qui de longtemps lui avait été

---

[1] Liv. II, cap. II, p. 169.

[2] *Urgeschichte des Herzogthums Zweybrücken*, 279, note 16; 277 note 17.

[3] I. 108, chap. xx.

[4] « L'histoire de l'église métropolitaine de Reims premièrement escrite en latin, non encore imprimée, par Floard iadis chanoine de ceste église, » traduite par M. Nicolas Chesneau, doyen et chanoine de Saint-Symphorien. — 1580; pages 29 et 37 v°.

Digitized by Google

donné par les François et leur ordonna que tous les ans ils eussent à fournir de la poix aux lieux religieux de l'église de Reims. »

Ainsi, selon le testament de saint Remy et selon Frodoard, Gleni et Coslo, situés près de Berna, étaient compris dans les biens achetés par saint Remy *in Vosago*. Mais dans quelle partie de cette contrée?

Suivant Schœpfflin [1] et les érudits de son école, le mot Vosagus a deux significations et doit se rendre en allemand par deux mots différents : dans le sens le plus large il désigne tout le pays qui longe la chaîne des Vosges. Les Allemands et les Alsaciens le traduisent alors par Wasichin [2]. Dans le sens le moins étendu, il indique la portion de territoire comprise entre la Sarre, la Nahe et le Rhin, et doit se rendre par le mot Wasgau [3]. Je ferai remarquer tout d'abord (sans toutefois attacher à cet argument une valeur trop grande) que les commentateurs allemands de Frodoard ont, en général, adopté le mot *Wasgau* pour rendre le *Vosagus* du testament de saint Remy [4].

Un peu plus loin, Frodoard continue en ces termes :

« In pago Wormacensi Scauenheim, cum omnibus ad se pertinentibus, Cosla et Gleni in saltu Vosago. »

N'est-ce point là une indication plus précise que celles précédemment données? Coslo et Gleni ne sont pas compris dans le pagus Wormacensis (le Wormsgau), mais ils se trouvent dans son voisinage immédiat, sans doute dans le Wasgau. Ce raisonnement s'appuie sur deux circonstances importantes :

1° Ces biens, nous allons le voir, ont appartenu, au neu-

---

[1] Als. illus. passim.

[2] Conf. Hertzog. Edels. chron.

[3] Le Westrich faisait partie du Wasgau.

[4] Urgesch, 276.

Digitized by Google

vième et au dixième siècles, à Werinher, comte Salike de Worms et du Bliesgau;

2° Il est certain que Werinher, du chef de Herericus son aïeul, possédait de vastes domaines dans la vallée de la Nahe, dans celle de la Bliese, et d'après une charte de l'an 879 « in locis quæ vocantur *Glena*[1]. »

Voici, à cet égard, le récit de Frodoard :[2]

Werinher[3], chef de la maison des comtes Salikes de Franconie, s'était emparé des antiques possessions de l'abbaye de Reims et les avait distribuées à ses vassaux. L'archevêque Hérivée, qui gouverna l'église de Reims de l'an 900 à 922, obtint de l'empereur Conrad Ier qu'il les lui rendît. Quelques années après, l'archevêque Artald donna ces mêmes biens en fief au fils de Werinher, Conrad, comte du Wormsgau, plus tard duc de Franconie et de Lorraine († 955), qui en confia le gouvernement à son vassal Raimbald ou Ragimbald. Bientôt l'administration tyrannique de Raimbald devint tellement insupportable aux colons et aux agriculteurs qu'ils envoyèrent à Reims porter leurs supplications à l'archevêque et implorer son intervention. Artald délégua Frodoard pour examiner ces plaintes et le chargea de demander à Conrad et à l'empereur Otto, lui-même, de mettre un terme aux entreprises de Raimbald. Mais dans l'intervalle, les paysans s'étaient fait justice à eux-mêmes: un jour que ce baron avait obligé les vassaux de l'évêché à travailler le dimanche et qu'il avait enjoint au prêtre de différer jusqu'au soir les offices du jour, il fut tout d'un coup frappé mortellement par une main qui demeura inconnue, et rendit immédiatement le dernier soupir. Conrad, alors, restitua

---

[1] Hontheim, *Hist. Trev. dipl.* I. 211. Ludovicus rex monasterium prumiensem tuetur in bonis per nobilem virum Hererieum donatis.

[2] Lib. 1. c. xx, p. 115-116. — D. Marlot, 1. 580. — Urgesch. 307.

[3] Werinharius VI. Comes in pagis Spirensi, Wormacensi et Navensi (Croll. 1. 116).

Digitized by Google

tous ces biens à l'archevêque Artaldus qui les donna à l'abbé Hincmar et aux moines de l'archi-monastère de Saint-Remy.

Deux chartes de l'empereur Otton Ier confirment ce récit et établissent que dès lors, à côté de la ferme de Cosle, *curtis Cosla,* s'était fondée une abbaye du même nom, fille sans doute de l'archi-monastère :

« Undè volumus, dit l'empereur dans la première, ut *curtem Coslam* vocatam cum omnibus appendiciis suis..... monachi ibidem Deo et S. Remigio famulantes teneant et possideant [1]. »

« Noverit, ajoute-t-il dans la seconde, omnium fidelium nostrorum præsentium scilicet et futurorum industria quod Artaldus Remorum archiepiscopus reddens ad ecclesiam S. Remigii quamdam *abbatiam* nomine *Coslam* inter fines imperii nostri sitam, misit ad nostræ presentiæ clementiam Hincmarum cœnobii ejusdem S. Remigii abbatem petens ut ..... concessionem ipsius episcopi confirmere deberemus cui..... suprà nominatam *Coslæ abbatiam* monachis sacro loco sub regula S. Benedicti deservientibus cum villis, silvis ..... reddidimus.....[2] »

Une troisième charte du même empereur qui, par sa date, se place entre les deux précédentes, fait faire un pas de plus à la question, et précise mieux encore la situation de Cosla. Cette charte, donnée en 758 au monastère de Saint-Remy, s'exprime en ces termes : « Abbatia Cosla in pago Coslinse in comitatu Blisensi [3]... » L'abbaye de Cosle dans la vallée (ou le pagus) de Cosle dans le comté de la Bliese.

---

[1] D. Marlot, 604 et 605. Privilegium Ottonis Imper. pro Corte Cosla vocata monachis Remigianis concessum. (10 Kal. Junii, 965).

Le même jour le roi Otto, fils de l'empereur, leur accorda une charte identique (Ibid.) — Sic Gallia Christ. IX. 55.

[2] D. Marlot. I. 581; 343, 344. Ch. Otto Ier. A. 952.

[3] Frcher. *Orig. Palat.* t. II, C. XII. — Croll. I. 21.

Digitized by Google

Il n'est pas possible d'être plus précis. Consultons une carte moderne du Palatinat bavarois et la question est résolue.

Coslo et Gleni, en effet, n'ont pas changé de nom; ils existent encore aujourd'hui et il est facile de les reconnaître sous leur forme actuelle.

Gleni, c'est Glan (Alten-Glan), village situé sur la petite rivière de Glan, affluent de la Nahe.

Coslo, c'est Cusel, sur le ruisseau du même nom, qui va se jeter dans la Glan, au lieu même où avait été bâti Gleni [1].

Glan est resté un village, mais Cusel est aujourd'hui un chef-lieu administratif du cercle de Deux-Ponts.

La parfaite identité des noms, la concordance des lieux sont, à mon avis, des arguments de la plus grande valeur. Il est difficile de se défendre de la conviction que cet ensemble de faits apporte à l'esprit. Toutefois ce n'est point assez et il reste encore quelques documents qui achèveront de jeter la lumière sur cette question.

Après la mission de Frodoard et le retour à l'archimonastère de Saint-Remy des biens jadis confiés à Raimbald, Coslo et Gleni paraissent avoir été ruinés par la guerre. Faut-il rapporter leur destruction à la grande lutte pour la Lorraine que, dans l'année 954, le duc Conrad soutint contre l'archevêque Bruno, lutte pendant laquelle il amena ses troupes jusqu'au cœur du pays de Bitche, et subit une sanglante défaite près du village actuel de Rimling? Faut-il plutôt la rattacher aux troubles qui désolèrent toutes les provinces rhénanes pendant les siècles de la féodalité? Toujours est-il à peu près certain que l'abbaye de Coslo fut

---

[1] Croll. t. 21, note 3 dit : In vitâ s. Remigii apud Surium, t. I, mense Januario, édit. germ. Joh. del Via, quæ prodiit Monaci a. 1575 p. CLXXII :

« Er hat auch den grœssen Theil des Walds im Wosag erkaufft, daselbst » Hütten erkaufft die er den Wassers flüssen ob welchen sie erbawet sind » Cossa (lege Cosla) und Gleni genend. »

Digitized by Google

détruite, et que plus tard elle fut remplacée par un prieuré relevant de l'archi-monastère de Reims. Seulement ce prieuré fut construit, non plus sur l'emplacement de l'ancienne abbaye, aux lieux où était située *Curtis Cosla,* mais à une courte distance au S.-E., au sommet d'une colline qui prit dès lors et qui porte encore aujourd'hui le nom de Remigsberg, la montagne de saint Remy.

Cette transformation est établie et prouvée par une charte de confirmation accordée à ce prieuré, en 1127, par Adelbert, archevêque de Mayence [1], qui s'exprime en ces termes :

« Notum sît omnibus qualiter monasterium in monte qui vocatur S. Remigii, primitiùs fuerit nostro assensu constitutum, intra prædia enim quæ B. Remigius in diocesi nostra habebat, circa villam quæ Cosla dicitur super fluvium Glan, erat mons eisdem prædiis adjacens, quem invasores quidam munitione occupaverint &ª.

» Cumque abbas Remensis, ad quem omnium prædiorum respiciebat cura ad partes illas quosdam fratrum mittere consuescat, quatenus ibi sub monastica regula viventes Deo servirent et de fructibus suis in regni francorum meditullio non facile tranferendis necessaria sumerent..... »

Remarquons-le en passant : après un long temps écoulé, nous allons retrouver encore subsistant le lien qui, dans le testament de saint Remy, rattachait Berna à Coslo et Gleni. Au quatorzième siècle, le prieuré de Remigsberg possédait, à Bischoffsheim, tous les droits que saint Remy avait donnés sur Berna à son église et à l'archi-monastère. En 1371 [2] Jean de Troïssen, prieur de Remigsberg, vendit au comte Jean II de Saarbrück, ses rentes et ses droits à Bischoffsheim, à la réserve de 100 florins de rente à prélever sur les dîmes, et en 1402 un arbitrage et une transaction intervenaient

---

[1] D. Marlot, metrop. Remens, hist. I. 344.

[2] Urgesch, 286, note 16. — 277, note 17.

Digitized by Google

entre le comte et le prieur pour le réglement définitif de leurs droits.

L'histoire de l'église métropolitaine de Reims de Dom Marlot fait mention du prieuré de Remigsberg et le comprend en ces termes parmi ceux qui relevaient de l'archi-monastère de saint Remy : « Prioratus de Cosle, vel de monte S. Remigii in Germania, diocesis Moguntinensis..... »

Toutefois l'auteur ne peut donner sur cet établissement religieux aucun renseignement utile. Le prieuré de Remigsberg semble avoir été détruit vers le quinzième siècle. Joannis, le populaire historien du duché de Deux-Ponts, dit qu'il a été compris dans une vente faite, en 1543, au duc Ruprecht de Deux-Ponts [1], mais je n'ai pu retrouver le titre d'acquisition qui aurait expliqué ce que cette assertion a de trop incomplet.

En 1666, il n'en existait plus de vestiges : « Prioratum » hunc ecclesiæ perduelles occupant, dit Dom Marlot, » nihilque vestigii amplius restat præter chartas quæ fun- » datorum memoriam eternum conservabunt ! [2] »

---

[1] Urgesch. loco cit.
[2] I. 344.

Digitized by Google

Digitized by Google

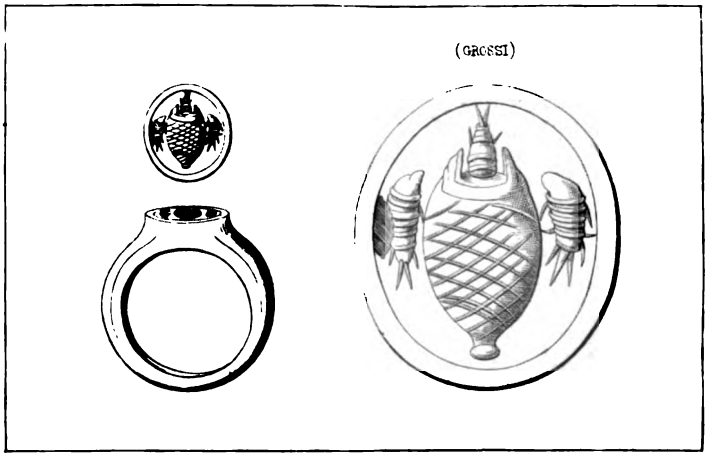

Anneau de S^{t} ARNOULD Trésor de la Cathédrale de METZ

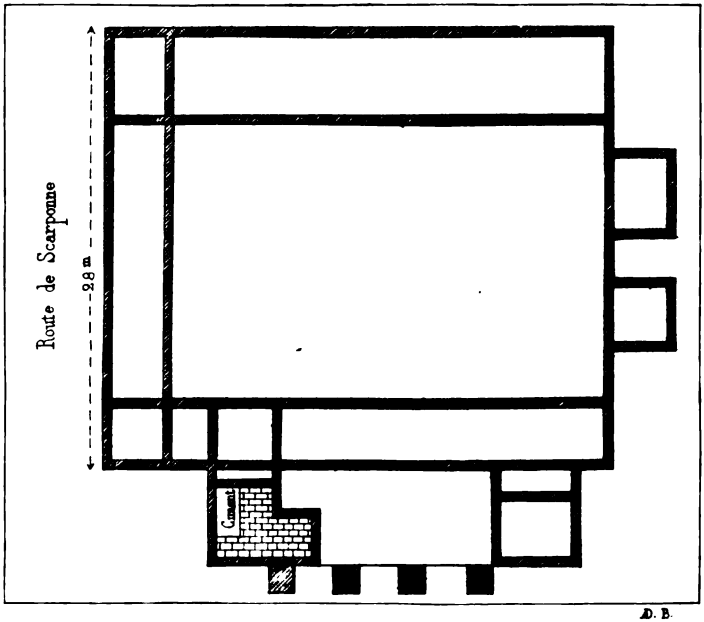

D. B.

VILLA ROMAINE dans la forêt de CHEMINOT

Imp Frebant Lorr

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ANNEAU DE SAINT-ARNOULD

ÉVÊQUE DE METZ

PAR M. VICTOR SIMON

Un des monuments les plus intéressants de l'histoire de Metz, l'anneau de saint Arnould, évêque de cette ville au septième siècle, a été dernièrement de ma part le sujet d'un examen tout particulier, à l'occasion de la demande qui m'avait été faite d'une empreinte de la pierre qui est sortie de cette bague.

Je ne reviendrai par sur tout ce qui a été dit de cet anneau, de sa découverte miraculeuse dans le ventre d'un poisson après avoir été jeté du haut d'un pont de Metz, dans la Moselle, par le saint évêque; je ne décrirai pas le cérémonial qui avait lieu chaque année à l'abbaye de Saint-Arnould à son sujet; cette cérémonie est décrite avec beaucoup de détails dans l'histoire de Metz par des religieux bénédictins (t. Ier, p. 160 et suiv.) Je ne reproduirai pas non plus les circonstances de la découverte et du rachat de cet objet d'art par M. l'abbé Simon, grand-coutre de la cathédrale de Metz, qui en avait été dépossédée lors de la révolu-

Digitized by Google

tion de 1793. Je renvoie le lecteur aux détails circonstanciés qui ont été donnés par M. l'abbé Chaussier sur cette découverte, aux pages 57 et 58 de sa notice sur l'Origine apostolique de l'église de Metz.

Je me bornerai à parler de la pierre qui en est sortie, de sa gravure et de la boîte dans laquelle cet anneau est renfermé.

Cette pierre n'a rien de remarquable par elle-même: c'est une agathe cornaline d'un blanc de lait et dont une partie est à l'état translucide de quartz hyalin; elle est brisée en deux parties.

Occupons-nous maintenant de ce que sa gravure en creux représente et des erreurs qui ont jusqu'à présent été publiées sur ce sujet. Les bénédictins, dans l'histoire de Metz, ont cru y voir une pomme de pin (tome Ier, p. 363). M. Bégin, dans l'histoire qu'il a écrite sur cette ville, l'a figurée avec trois pommes de pin (tome II, p. 206); M. Edmond Le Blant m'a envoyé de Paris une copie d'un dessin figuré dans le *Spicilegium* de Dom Pitra (tome III, p. 119) qui représente une nasse avec un poisson qui en sort, et à droite et à gauche de cette nasse deux autres petits poissons. Enfin M. l'abbé Chaussier, dans la notice précitée, a cru aussi y voir trois poissons, et il a émis l'opinion qu'ils n'auraient peut-être été gravés qu'après que cet anneau avait été retrouvé dans le ventre d'un poisson.

Après l'examen des documents qui précèdent, j'ai pris plusieurs empreintes de cette pierre avec de la cire à cacheter; j'ai examiné avec soin et à la loupe ces empreintes et j'ai reconnu bien nettement que cette pierre, au lieu de trois poissons, représente trois langoustes dont les antennes et les anneaux sont très apparents; je dis des langoustes parce qu'on ne voit pas les pinces qui distinguent les écrevisses et les homards; j'ai vu aussi que l'animal placé au milieu entre dans le filet au lieu d'en sortir. J'ai pensé qu'il convenait dès lors de rectifier les erreurs commises et

Digitized by Google

publiées jusqu'à ce jour, et qu'il appartenait à la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle de publier un dessin exact de cette pierre. A ce sujet je ferai remarquer que malgré la rectification du dessin qui a représenté des poissons, cette pierre, indépendamment du caractère religieux qu'elle a acquis en servant d'anneau à un saint personnage, en conserve encore un autre que lui donnent les animaux qu'elle représente; car on sait que les crustacés étaient aussi rangés parmi les poissons en général, et dès lors le mot religieux ΙΧΘΥΣ qui a les initiales de Ιησοῦς Χριστός θεοῦ γιος Σωτηρ *Jésus-Christ, fils de Dieu notre sauveur,* lui est également symboliquement applicable. Ce mot ΙΧΘΥΣ est un symbole que les premiers chrétiens faisaient graver sur leurs cachets, sur leurs anneaux, sur les lampes, les tombeaux et les urnes sépulcrales. Cet usage, ainsi qu'il est dit dans le Dictionnaire d'antiquités de l'Encyclopédie méthodique, nº IXTIS, faisait allusion aux eaux du baptême où les fidèles sont régénérés, comme le poisson est engendré dans l'eau et ne peut vivre hors de cet élément. Quelquefois on se bornait à représenter des poissons, ainsi que nous le voyons sur divers monuments et notamment sur un dessin inédit qui a été publié par M. Edmond Le Blant dans l'*Athenæum français* (samedi 16 février 1856) et sur une lampe antique de ma collection.

Il me reste à dire quelques mots de la boîte dans laquelle l'anneau est conservé. Cette boîte, qui est à quatre faces et en forme de croix, n'est point en argent, ainsi que l'ont avancé des religieux bénédictins qui ont écrit l'histoire de Metz, mais trois de ses côtés sont simplement en tôle et la quatrième face est une croix ornementée d'une pierre ou verroterie enchâssée entre les bras de la croix, de lignes parallèles percées et de style ancien, qui m'a paru avoir servi primitivement de fibule; l'intérieur de la boîte est garni de velours rouge; la fermeture est du côté opposé à la croix et on ne peut ouvrir cet écrin qu'en enlevant un fil de

Digitized by Google

fer qui est passé dans une coulisse. Enfin je termine cette notice en disant que cette boîte contient une de ces petites bagues en cire qui étaient en usage lors du cérémonial qui avait lieu à Saint-Arnould, chaque année, lorsque les chanoines de la cathédrale y portaient processionnellement l'anneau du saint évêque.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UNE VILLA ROMAINE

DÉCOUVERTE DANS LA FORÊT DE CHEMINOT

Par M. Victor SIMON

Lorsqu'après la conquête des Gaules par Jules-César le pays fut pacifié, lorsque chaque habitant put jouir paisiblement de ce qu'il possédait, on vit bientôt des villes se créer et s'embellir de monuments importants, on vit tous les habitants jouir des avantages d'une civilisation avancée, les campagnes se peuplèrent de nombreuses habitations, et l'agriculture, déjà riche des traditions gauloises, prit un nouvel essor.

Mais après une longue jouissance des bienfaits que procurait la sécurité publique, on fut menacé d'invasions; bientôt le pays éprouva de vives inquiétudes; on ne pensa plus qu'à défendre son territoire ou à se retrancher dans des lieux plus ou moins sûrs. La plupart des villes s'entourèrent de murailles ou rétablirent leur ancien système de défense. Presque toutes les fortifications furent établies aux dépens de grands monuments qui avaient fait la gloire des populations qui les avaient érigés. Bientôt après apparurent des hordes sauvages qui brûlèrent et pillèrent tout ce dont

Digitized by Google

elles purent s'emparer. Les voies romaines créées à grands frais pour les communications des troupes, pour les relations commerciales, pour la commodité des populations, servirent aux envahisseurs pour pénétrer dans les villes et dans les campagnes où ils mirent tout à feu et à sang. Dès lors le pays tomba dans un état de marasme et de langueur causé par le malheur et le découragement.

Dès lors la plupart des monuments tombèrent en ruines et l'on vit même des fûts de colonnes être creusés pour servir de sépultures à des barbares. Les populations des campagnes étant ruinées et même détruites en grande partie, on ne releva plus les habitations; la terre fut en partie abandonnée, on vit les forêts reconquérir leur empire; elles recouvrirent les terres arables, les restes d'habitations et même les routes. Plus tard, quand le calme revint on songea à réparer les désastres: l'agriculture redemanda aux forêts ce qu'elle avait perdu. On procéda à des défrichements qui révélèrent les malheurs des temps anciens, on vit avec étonnement des terres encore divisées en sillons; dans une multitude de places, des restes d'habitations, des puits comblés, en un mot tous les indices des ravages commis dans le pays.

Ainsi la vallée de la Seille, où tout annonçait la richesse, où se voyaient des constructions nombreuses sur les côtes qui la bordent et dans la plaine, où l'agriculture devait être si prospère, ne montra plus que des ruines; ainsi j'ai trouvé les restes de plusieurs habitations sur les côtes situées entre la Seille et la Moselle, et je vis sur le sol occupé précédemment par la forêt de Cheminot, canton de Verny (Moselle), trois bâtiments de forme carrée et un autre bâtiment de forme circulaire dans l'intérieur duquel je trouvai des débris de marbre qui me parurent indiquer les restes d'un temple. Plus loin je vis une grande enceinte circulaire entourée d'un fossé profond qui me parut être la limite d'une métairie. Enfin, dans ces derniers temps,

Digitized by Google

M. Marly, avocat à Metz, s'occupant du défrichement d'une partie de cette forêt pour créer la ferme de Marly-aux-Bois, mit à découvert un petit bâtiment, puis un autre plus important, une villa dont il me procura le plan qui montre le périmètre et la composition de cette maison, qui est remarquable par ses contreforts et les deux petites constructions de forme carrée qui s'avancent en dehors du bâtiment qui est de forme rectangulaire et a environ 28 mètres dans sa plus grande longueur. Cette construction était contigue à la route de Scarpone; si on s'en rapporte aux murs qui la divisent, elle aurait été composée de quinze pièces, dont le plus grand nombre entourait une cour ou un jardin. Cette *villa* indiquait un envahissement, surtout par les nombreuses monnaies qu'on y trouva enfouies. Ces monnaies étaient des règnes de Probus, Maximin d'Aza, Maxence, Constantin Ier. Il en existait d'autres de dimension très petite, quelques-unes n'avaient que 7 millimètres de diamètre. J'ai reconnu que l'une de ces médailles était à l'effigie de Constantinopolis, l'autre à celle de Tétricus. On trouva aussi deux fibules. Il est probable que des fouilles pratiquées dans la cour d'intérieur de cette *villa* procureraient d'autres découvertes.

Pour confirmer l'opinion que les divers bâtiments dont j'ai parlé, furent détruits par des envahissements, je crois devoir rappeler ici un fait que j'ai déjà signalé à l'Académie impériale de Metz, c'est que l'on découvrit à quelque distance de Grosyeux, dans la vallée de la Seille, un atelier dans lequel on trouva avec étonnement de nombreux outils en fer dont quelques-uns n'avaient été qu'ébauchés. Ce fait dénote évidemment que ce lieu était devenu désert soit par la fuite, soit par la destruction du propriétaire.

Je termine cette notice en disant que la *villa* découverte par M. Marly présentait de l'analogie avec celle que j'ai fait fouiller sur la route de Metz à Morhange, près de Sorbey, située à environ 15 kilomètres du chef-lieu du département.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

DES VASES EN TERRE CUITE

APPARTENANT AUX PREMIERS TEMPS CHRÉTIENS

Par M. Victor SIMON

Les morts furent, dans tous les temps, l'objet d'une grande vénération pour tous les peuples. Les usages employés pour les honorer furent très variés et très nombreux; les uns étaient relatifs à l'incinération, les autres à l'inhumation; on plaça dans les sépultures des objets de valeur, on éleva des monuments pour consacrer la mémoire des défunts.

Parmi les objets qui furent trouvés dans les tombeaux on en vit qui donnèrent une idée exacte de l'état des arts à différentes époques. Tels sont les nombreux et magnifiques vases renfermés dans les monuments grecs et étrusques; tels sont les bijoux qui furent découverts dans les sépultures des époques gauloise, grecque, étrusque et romaine; tels sont dans les tombeaux des Francs et autres peuples de cette époque, les fibules, les armes, les vases en terre et en verre appartenant à ces différents temps.

Les tombeaux furent l'objet d'une vénération particulière chez les premiers chrétiens; à cette époque les moindres

Digitized by Google

restes provenant des saints personnages furent recueillis, et par respect pour eux on plaça dans les sépultures divers objets, dont la plupart étaient symboliques ; tels sont : des feuillages, des herbes, de l'eau bénite, des croix, du sang des martyrs recueilli dans des vases, des cheveux, des insignes de dignité, des instruments avec lesquels on avait martyrisé, des inscriptions dont quelques-unes en plomb ; on gravait aussi sur les tombeaux des palmes et le monogramme du Christ, et l'on représentait, soit en gravure, soit en peinture, des sujets se rattachant au culte ou à la mémoire du défunt.

Déjà, dans plusieurs notices, j'ai décrit des sépultures appartenant à différentes époques ; aujourd'hui je viens mettre sous les yeux de la Société des vases ou flacons à deux anses (Diota), qui me paraissent appartenir aux premiers temps chrétiens. Le premier, large de 55 millimètres, haut de 93 millimètres et épais de 23 millimètres, de forme ronde et aplatie sur les faces et sur le bord, avec un col allongé, orné de deux anses, présente une inscription. Le mot grec ἁγιος (saint), qu'on y lit et la lettre N que l'on voit entre deux croix, indiquent un caractère religieux. Le côté opposé à cette inscription est simplement décoré d'un fleuron élégant.

Le second, large de 65 millimètres, épais de 15 millimètres, haut de 83 millimètres, de ces vases ou flacons de couleur presque noire, a aussi un col un peu allongé, décoré de deux anses ; sa forme circulaire et plate, avec bord biselé, montre sur chaque face un médaillon représentant, de chaque côté, le même sujet.

Chacun de ces médaillons, orné de perles dans toute sa circonférence, représente un personnage debout portant sur la tête une sorte de couronne bordée de perles ; il est vêtu d'une tunique formant des plis nombreux sur les jambes, et recouvert d'un manteau ouvert couvrant les épaules ; les jambes sont chaussées de bottines montant un peu

Digitized by Google

au-dessous du genou; il a les deux bras tendus dans l'attitude d'une personne qui prie, et deux croix, placées l'une à droite et l'autre à gauche de la tête, sont aussi des signes de sainteté; de chaque côté du personnage, on remarque deux objets semblant figurer l'un un animal, l'autre une plante. Ces deux objets peuvent être interprétés par un dessin produit dans la *Roma subterranea* (2e volume, page 689), et qui représente un personnage en attitude de la prière; il porte un oiseau sur chaque bras et on voit une plante à sa droite et une à sa gauche.

Le troisième de ces flacons, de couleur rouge, est identique, par sa forme et par le sujet qu'il représente, à celui dont je viens de donner la description.

Ces trois vases, qui, m'a-t-on assuré, sont originaires de Thélus, en Égypte, me paraissent bien appartenir aux premiers temps chrétiens. On sait que dans ce pays, dès son origine, la religion de Jésus-Christ eut à souffrir une guerre implacable. Ce grand arbre dont les rameaux, ainsi que l'a dit l'auteur[1], devaient s'étendre et fleurir par toute la terre, prit racine au milieu des cadavres et fut arrosé de sang. Il n'est donc pas étonnant d'y trouver des emblèmes analogues à ceux qui rapellent le souvenir des martyrs dans l'Italie et dans les Gaules.

Ces trois vases m'ont paru dignes d'être décrits et reproduits dans les Mémoires de notre Société.

---

[1] *Conquêtes des Français en Égypte*, page 63.

Digitized by Google

Digitized by Google

AGNÈS, COMTESSE DE DEUX-PONTS

DAME DE BITCHE EN 1297

Par M. Jules THILLOY

I

A la fin du treizième siècle, le comté de Bitche, l'un des plus anciens domaines de Gérard d'Alsace, est sorti des mains des ducs de Lorraine; il a passé au pouvoir des comtes de Deux-Ponts et il est resté sous leur domination jusqu'à l'extinction de leur maison.

Les historiens de la Lorraine, et même les plus récents, ont dit et répété à l'envi que ce domaine de Bitche avait été donné en dot à Agnès, fille du duc Thiébaut II, lors de son mariage avec le comte Eberhard de Deux-Ponts. Ils ont déploré cette aliénation et ont infligé un blâme sévère à Thiébaut qui, pour doter ses filles, n'avait pas reculé devant le démembrement de son duché, imitant en cela le funeste exemple donné par quelques-uns de ses prédécesseurs [1].

Sans vouloir discuter l'utilité et la valeur de ces réflexions, je me permets cependant de croire qu'elles ne sont pas ici à leur place. Le duc Thiébaut II ne les a pas mé-

---

[1] A. Digot, Hist. de Lorraine, II. 202.

Digitized by Google

ritées. Je vais essayer de le démontrer, et pour y parvenir je voudrais établir les propositions suivantes :

1° Le duc Thiébaut n'a pas eu de fille du nom d'Agnès ;

2° Agnès, femme du comte Eberhard de Deux-Ponts, sire de Bitche, étoit non pas une princesse de Lorraine, mais une comtesse de Sarbruck ;

3° Le comté de Bitche a été aliéné non point par le duc Thiébaut II, mais par le duc Ferry III, son père ;

4° Cette aliénation a eu pour cause non pas la dot d'un prétendu mariage, mais un contrat d'échange fort avantageux pour chacune des parties contractantes.

Si je puis établir d'une manière certaine ces quatre propositions, j'aurai d'abord disculpé la mémoire du duc Thiébaut d'une faute imaginaire (ce qui, à la vérité, est assez peu important), mais j'aurai de plus éclairci un point historique que les généalogistes lorrains semblent avoir pris à tâche d'obscurcir.

II

Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, la généalogie des ducs de Lorraine n'avait point été étudiée d'une manière sérieuse. Préoccupés de questions politiques que je n'ai pas à rappeler ici, les historiens écrivaient d'après des idées préconçues et s'efforçaient de faire rentrer tous les faits dans une synthèse favorable aux opinions qu'ils entendaient faire prévaloir. Le père Vignier, le premier, a établi cette généalogie avec certitude dans son ouvrage publié en 1699 et intitulé : « *La véritable origine des illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, etc.* » Dans l'arbre généalogique qui ouvre le livre du P. Vignier, le duc Thiébaut figure [1] avec sept enfants, quatre fils et trois filles. Ces trois filles sont :

Marie, femme de Guy, comte de Châtillon ;

---

[1] Page 6.

Digitized by Google

Marguerite, mariée à Guy de Flandres, comte de Loz et de Chiny;

Isabeau, femme d'Errard, comte de Bar, sire de Pierrepont.

Plus loin [1], au chapitre des preuves de cette généalogie, le P. Vignier ajoute à ces sept enfants une quatrième fille qu'il a repoussée de sa généalogie et qu'il désigne sous la simple initiale *N.* — Pour expliquer les motifs de cette exclusion, le P. Vignier cite l'opinion et invoque l'autorité de Duchesne, l'auteur de l'histoire de la maison de Châtillon. — Duchesne, en effet [2], après avoir énuméré les sept enfants non contestés du duc Thiébaut, continue en ces termes: « Finalement, de la quatrième (fille), je n'ai trouvé ni le » nom propre, ni l'alliance, car les historiens de la Lor» raine et autres se sont abusez en l'énumération des » enfants. » Le P. Vignier a donc adopté l'opinion émise par Duchesne, et il repousse formellement cette quatrième fille du duc Thiébaut II, dont l'existence en lui n'est pas prouvée.

Cinq ans plus tard, en 1704, un capucin, le P. Benoît, dans ses « *Origines de la maison de Lorraine* [3], » admet sans discussion et sans examen l'existence de cette quatrième fille du duc Thiébaut II. « La quatrième, dit-il, dont on ne sait » pas le nom, épousa Vidric, comte de Deux-Ponts, et lui » apporta en dot la seigneurie de Bitche.... »

Mais de quelle preuve le P. Benoît appuie-t-il son allégation? — Chose curieuse! Du passage même de Duchesne que je viens de rapporter, passage auquel il renvoie et qui établit précisément le contraire de ce qu'il affirme!

Ainsi, quand Duchesne et Vignier n'ont pu trouver ni le

---

[1] Page 155.

[2] Page 346.

[3] Ce livre a été composé pour appuyer le fameux système qui prétendait faire descendre les ducs de Lorraine de Charlemagne, et qui avait pour but de favoriser les prétentions de la France sur le duché.

Digitized by Google

nom ni l'alliance de cette prétendue princesse lorraine, le P. Benoît, sans pouvoir citer une autorité nouvelle, fait un pas en avant: il ne connaît pas le nom de sa princesse, mais il en indique l'alliance, elle a épousé Vidric, comte de Deux-Ponts.

Où le P. Benoît a-t-il trouvé ce Vidric, comte de Deux-Ponts? — Je l'ignore.

La généalogie des premiers comtes de Deux-Ponts a été faite avec le soin le plus scrupuleux appuyé d'un immense savoir par Crollius, professeur à l'Université de Deux-Ponts, dans son livre intitulé « *Origines Bipontinæ.* » Eh bien! il résulte de cette généalogie que depuis Henri Ier, fondateur de la maison vers 1190, jusqu'à Eberhard, premier sire de Bitche, pas un seul des membres de cette famille n'a porté le nom de Vidric, ou plutôt celui de Friederich, dont Vidric semble avoir été un diminutif allemand comme Ferry en était le diminutif français. Il en est de même des enfants d'Eberhard et de ses descendants, et il faut aller jusqu'au quinzième siècle avant de voir ce prénom s'introduire dans la famille des comtes de Deux-Ponts.

III

En 1711, la généalogie de la maison de Lorraine fut établie d'une manière nouvelle et très sérieuse dans un livre devenu célèbre, le « *Traité historique et critique de la maison de Lorraine* » publié sans nom d'auteur, mais qui était l'œuvre du P. Hugo, abbé d'Etival, sous le pseudonyme de Baleicourt [1]. Le P. Hugo repousse à priori et si péremptoi-

[1] L'ouvrage du P. Hugo fut composé, d'après les ordres des ducs de Lorraine, pour combattre le livre du P. Benoît et les prétentions de la France. — Il fut imprimé à Nancy, bien qu'il porte la date Berlin, 1711.

Digitized by Google

rement l'hypothèse du P. Benoît, qu'il ne la discute même pas, et qu'il ne fait mention de la quatrième fille du duc Thiébaut ni dans ses tables généalogiques ni dans les éclaircissements dont il les accompagne. Bien loin de là, un document qu'il transcrit [1], qu'il analyse [2] et sur lequel j'aurai à revenir, démontre qu'il n'a pas un seul instant admis l'existence de cette quatrième fille si facilement adoptée par le P. Benoît.

Toutefois, l'hypothèse du P. Benoît était lancée; bientôt devaient en venir les corrections. On sait combien peu les généalogistes de la maison de Lorraine ont eu de scrupules et combien a été fertile leur imagination. L'étude de quelques documents historiques fit reconnaître à certains d'entre eux qu'en 1297 le comte de Deux-Ponts, à qui le premier advint la terre de Bitche, s'appelait Eberhard et non pas Vidric; et que, d'un autre côté, la femme du comte Eberhard portait le nom d'Agnès; l'on se hâta de procéder à une double rectification : on transforma l'inconnue *N.* de Duchesne et du P. Vignier en Agnès de Lorraine, et à l'imaginaire Vidric on substitua le très réel comte Eberhard.

Quoi de plus naturel alors que de donner la terre de Bitche en dot aux nouveaux époux?

Je n'ai pas fait ici une simple supposition : voici revenir l'assertion du P. Benoît avec les corrections qui devaient lui donner l'apparence de la vérité.

En 1712, fut publié un livre intitulé : « *Supplément à l'histoire de Lorraine imprimée à Toul en 1704,* » c'est-à-dire à l'ouvrage du P. Benoît. — On y lit à la page 86 : « Agnès fut femme d'Evrard, comte de Deux-Ponts, et elle lui apporta par son mariage les terres de Morsperg et de Bitche. »

---

[2] Pr. LXXXXV, in Crastino Ascensionis Dom. 1297.
[3] Page 113.

Digitized by Google

Dès lors le système est nettement formulé, et l'on y trouve trois affirmations nouvelles :

1° Le nom de la fille : Agnès ;

2° Le nom du mari : Evrard et non plus Vidric ;

3° La dot : la terre de Bitche avec adjonction de Morsberg.

Si cette triple proposition était téméraire, si elle manquait d'exactitude, si elle ne pouvait s'appuyer sur rien, elle avait du moins un grand mérite : elle légitimait en quelque sorte, aux yeux du public, le retour du comté de Bitche à la couronne de Lorraine, retour accompli au dix-septième siècle, à peu près par la violence. A ce titre elle devait être favorisée par les ducs dont elle justifiait la politique. Aussi regardé-je comme très probable que cette proposition, ainsi que bien d'autres [1], aura été imaginée, à la fin du seizième siècle, par quelque avocat du duc Charles III, lors des nombreux procès que ce prince eut à soutenir contre les comtes de Hanau, après la mort de Jacob, dernier comte de Deux-Ponts-Bitche, dont il revendiquait l'héritage.

Tel était l'état de la question lorsque D. Calmet écrivit son Histoire de Lorraine et le premier volume de la Notice de Lorraine. Le savant bénédictin dut se trouver singulièrement embarrassé. D. Calmet, en effet, n'a rien ou presque rien su de l'histoire de la Lorraine allemande, et un examen attentif de son livre montre à chaque instant combien les renseignements sérieux et les documents lui ont fait défaut. Il a, notamment, ignoré d'une manière à peu près complète la généalogie et l'histoire des comtes de Deux-Ponts qui, pendant près de trois siècles, ont possédé le beau comté de

---

[1] Ainsi cette assertion évidemment antidatée : « En 1541, le duc Charles II avance que Gemund a été autrefois le siége des ducs et par conséquent qu'elle n'a jamais appartenu aux comtes de Deux-Ponts... » (Notice de Lorraine, V° Lindres.)

Autant d'erreurs que de mots.

Digitized by Google

Bitche [1]. Comment donc prendre un parti dans cette question de généalogie qui renfermait une question historique d'une certaine importance? D. Calmet ne sut que résoudre et il semble avoir adopté simultanément les deux opinions du P. Benoît; en effet, dans son Histoire de Lorraine [2] il s'exprime en ces termes: « Le P. Benoît parle d'une » quatrième fille de Thiébaut de laquelle on ne sait pas le » nom, qui épousa Vidric, comte de Bitche, et lui apporta » en mariage la seigneurie de Bitche. » Dans sa généalogie de Lorraine, au contraire [3], il n'hésite pas, en énu-

---

[1] Voici quelques exemples tirés de ses Remarques sur le comté et les comtes de Bitche (2e édition, II. xxx) et répétés dans la Notice, Vo Bitche.

I. « Louis de Deux-Ponts, fils d'Erard et d'Agnès de Lorraine, comte » de Bitche, épousa, en 1330, Anna, comtesse Palatine, de laquelle il eut » Hanneman. »

Quatre erreurs en trois lignes:

1° Eberhard avait pour femme Agnès de Sarrebruck et non Agnès de Lorraine;

2° Il n'eut point de fils nommé Louis; ses fils furent Simon, Jean et Eberhard;

3° Aucun de ses enfants n'épousa une comtesse palatine; il n'y a point eu d'alliance directe entre la maison palatine et la maison de Deux-Ponts;

4° Le comte Hanneman, petit-fils d'Eberhard, était fils de Simon et d'Agnès de Lichtemberg, et non de Louis et d'une comtesse palatine.

II. « Le fils d'Hanneman, Henri (1408), eut un fils marié à Elisabeth de » Lichtemberg, en 1440. Ils eurent de leur mariage Renaut, comte de Bitche » et Lichtemberg, en 1581 [a]. »

Cinq assertions erronées:

1° Le fils d'Hanneman se nommait Hanneman comme son père, et non Henri;

2° Il fut l'aïeul et non le père de ce fils marié à Elisabeth de Lichtemberg et qui était le comte Simon Wecker;

3° Simon Wecker épousa Élisabeth de Lichtemberg en 1478 et non en 1440;

4° D'après D. Calmet, le comte Renaut aurait vécu encore 141 ans après le mariage de son père;

5° D. Calmet, de 1330 à 1580, réduit à trois les cinq générations de la maison de Deux-Ponts-Bitche.

[2] 1re Édition. II. p. 442. — 2e Édition. III. p. 250-252.

[3] 2e Édition. 1er ccxxxviij.

[a] La notice Vo Bitche rectifie en ces termes: « mort en 1531 » la date véritable est 1541.

Digitized by Google

mérant les enfants de Thiébaut II, à écrire la ligne suivante : « VIII. Agnès fut femme d'Evrard, comte de Deux-» Ponts. » Cette dernière assertion est reproduite, mais avec des hésitations, dans la Notice de Lorraine [1] et dans les remarques sur le comté de Bitche [2]. Dans la Notice, après avoir dit : « Thiébaut donna la terre de Bitche en mariage » à Agnès, sa fille, qui épousa Evrard, etc.... » D. Calmet ajoute : « Ferry III échangea avec Evrard ce que ledit comte » pouvait avoir à Mersperck, Guémonde et Lindres... »

Le savant bénédictin a entrevu ici la vérité ; mais il ne s'est pas donné la peine d'examiner la question et de la résoudre.

Dans ses remarques sur le comté de Bitche, et sous l'empire des mêmes idées, D. Calmet fait suivre son affirmation de la phrase suivante : « Cette cession de la terre de Bitche » se fit du consentement du duc Ferry son aïeul [3]. » Ici encore il a fermé les yeux à la lumière. Ferry III a vécu et régné jusqu'en 1303 ; l'auteur de l'histoire de Lorraine comprenait bien que le fils de Ferry, non associé à la souveraineté, ne pouvait avoir démembré le duché en 1297 ; au

---

[1] Vie Hornbach et Bitche.

[2] Hist. II. xxx.

[3] D. Calmet ajoute en note :

« On remarque que depuis ce mariage les seigneurs de Deux-Ponts ont » pris le titre de comte. » — C'est là une énorme erreur. En effet, et en ce qui touche cette dernière observation, il ne serait pas difficile de démontrer :

1° Que la seigneurie de Bitche n'a jamais eu officiellement le titre de comté, et que pas un seul des princes de Lorraine qui ont eu Bitche en apanage, n'a pris le titre de comte de Bitche ;

2° Que les comtes de Deux-Ponts portaient le titre de comte depuis 1190, c'est-à-dire plus d'un siècle avant leur acquisition de la terre de Bitche ;

3° Que, du reste, jusqu'à l'extinction de leur maison ils n'ont jamais pris le titre de comtes de Bitche ; dans tous les actes officiels ils se qualifient *comtes de Deux-Ponts, sires de Bitche* (ou plutôt *sires-à Bitche*), et le titre abréviatif de comtes de Bitche ne leur est attribué que par les chroniqueurs lorrains.

Digitized by Google

lieu d'examiner la difficulté, il l'a tournée par une supposition, un prétendu consentement du duc Ferry, à l'aliénation projetée.

D. Calmet paraît donc avoir été très embarrassé; il n'a su que résoudre et son livre en donne la preuve. Dans sa généalogie des ducs de Lorraine, en effet, il ne manque jamais d'appuyer ses assertions de titres, de documents, ou tout au moins il indique les sources auxquelles il a puisé. En ce qui concerne Agnès, D. Calmet ne fournit point de preuves; il ne cite ni titres ni documents; il se borne à renvoyer à Vignier (p. 154 et 161) et au P. Benoît (p. 311). Or, nous savons ce que valent ces preuves. Les affirmations de D. Calmet ne peuvent donc être ici d'aucune valeur; elles se contredisent et ne peuvent être invoquées d'une manière sérieuse par personne.

IV

Mais si l'opinion que je combats ne peut-être établie par des preuves, a-t-elle du moins pour elle la vraisemblance?

Le comte Eberhard a acquis la terre de Bitche en 1297, cela est certain; si donc cette terre lui a été donnée en dot, l'époque de son mariage doit être fixée à cette même année 1297. Eh bien! un document cité par Ad. Kœllner [1] prouve que l'année précédente, en 1296, Eberhard et Agnès étaient déjà mariés, car ils faisaient ensemble une donation au monastère de Rosenthal. Quoi qu'il en soit, examinons, dans l'hypothèse du P. Benoît, si Agnès était fille du duc Thiébaut II, et quel âge la princesse et son époux pouvaient avoir à cette époque.

---

[1] Geschichte der Herschafft Kircheim Boland, etc., p. 142 et 349.

Verkauffen widerkauflich dem convent zu Rosenthal 13 jahrlich Malter frucht auff ihren hof zu Kerzenheim fur 30 pf. heller.

Digitized by Google

Eberhard était né vers 1274; en 1296 il était donc âgé de 22 ans; de ce côté, rien ne choque la vraisemblance.

Mais Agnès?

Le duc Thiébaut II avait épousé en 1281 Elisabeth ou Isabelle de Rumigny, alors âgée de 12 ans. « En l'âge de » dix-huit ans, dit un mémoire de l'abbaye de Bonnefon- » taine rapporté par Duchesne [1], Élisabeth eut son premier » fils qui eut nom Frédéric. »

C'était donc en 1287, et en 1296, ce fils avait neuf ans [2].

Le P. Benoît et D. Calmet désignent Agnès comme le huitième enfant de Thiébault; à ce compte elle n'aurait pu naître au plus tôt qu'en 1294 et, en 1296, au moment de son mariage elle n'aurait eu que deux ans. Mais admettons qu'elle soit née après le prince Frédéric, c'est-à-dire en 1288, peut-on croire que son père l'aurait mariée en 1296, à l'âge de 8 ans?

Je vais plus loin; je suppose pour un instant qu'Agnès est l'aînée des enfants du duc Thiébaut; qu'elle est née avant Frédéric, en 1286, sa mère ayant 17 ans; en 1296, elle aura été mariée à l'âge de dix ans. Eh bien! cette hypothèse n'est pas admissible et des documents authentiques nous démontrent qu'en 1296 et en 1297, la comtesse Agnès prenait part à des actes de la vie civile qui excluent complètement la pensée qu'à cette époque elle fût dans la première enfance.

J'ai déjà dit que, dès 1296, elle avait, avec son mari, fait une donation au monastère de Rosenthal. A la date du 24 mai 1297, par un acte qui nous a été conservé [3]. Agnès renonça au profit du comte Eberhard, son époux, à ses

---

[1] Hist. de la maison de Châtillon, p. 207; ap. Vignier, p. 150.

[2] Suivant Baleicourt (p. 122), Frédéric serait né le 15 avril 1282; c'est une erreur évidente.

[3] Baleicourt, p. LXXXXV et p. 115. Kremer, *Geschichte des alten Ardennischen Geschlechts*, II, p. 150. In crastino Ascensionis Dom.

Digitized by Google

droits sur le château de Morsperg, gage de son douaire, et elle comparut à cet acte seule et sans assistance; elle contracta seule, sans l'intervention d'un tuteur ou d'un administrateur.

Comment admettre que cet acte important qui réglait la situation de fortune de la comtesse Agnès, ait été ainsi consenti sans intervention quelconque, par un enfant de dix ans? Et, je le répète, pour arriver à ce résultat, j'ai dû faire une supposition généalogique contraire à tous les documents; j'ai dû admettre une hypothèse qui choque les vraisemblances; cette hypothèse et cette supposition écartées, il faut rigoureusement affirmer que l'acte de 1297 a été signé par un enfant de deux ans.

De ce même acte du 24 mai 1297, peut se tirer une autre conséquence. Agnès s'exprime en ces termes: « Re» nunciamus... quod nobis in castro Morsberg... ratione » dotis seu dotalitii sive donationis propter nuptias factæ... » cum consensu *illustris domini nostri Friderici ducis* » *Lotharingiæ* cujus feodum sunt ipsa bona, competebat » seu attingebat. » Dans l'hypothèse que je combats, Agnès serait la petite-fille du duc Ferry III. Est-ce en ces termes qu'elle parlerait de son aïeul? Tous les documents contemporains protestent du contraire. La plupart du temps ils indiquent la proche parenté et même le degré de parenté des parties contractantes et le plus souvent ils sont remplis des formules affectueuses usitées dans le style diplomatique de l'époque. Bien plus, nombre de documents d'origine germanique attribuent aux contractants une parenté imaginaire et les qualifient d'oncle et de neveu, simples titres de courtoisie dont l'usage nous est attesté, du reste, par la littérature contemporaine [1].

---

[1] Voyez le *Reineck* de Gœthe, *passim*, etc.

Je pourrais citer plusieurs documents concernant la maison de Saarbruck, où les mots *Oheim* (oncle) et *Neffe* (neveu) sont employés pour désigner des cousins à un degré assez éloigné, mais d'âges différents.

Digitized by Google

Dans le titre de 1297, nous ne pouvons donc voir que la formule habituelle du respect du vassal pour le suzerain, et non les expressions d'affection et de reconnaissance d'une petite-fille pour son aïeul qui vient de lui faire une donation en faveur de son mariage.

Un autre document, corrélatif de celui-ci, vient compléter la démonstration. L'*Alsatia diplomatica* [1] reproduit à la date de 1298, les reversales d'un acte d'investiture accordé à Ferry par l'évêque de Strasbourg. Dans cet acte, le duc Ferry, en parlant d'Eberhard, l'appelle tout simplement: « Consangwineus noster... » expression vague qui indique a parenté, l'alliance à un degré plus ou moins éloigné, mais qui ne s'applique jamais aux parentés ou aux alliances de la nature de celle qui aurait rattaché Eberhard à Ferry si Eberhard eût épousé la petite-fille du duc [2].

Le titre de 1297, enfin, dément une dernière assertion du P. Benoit: il démontre que le château de Morsperg n'a point été la dot du mariage d'Eberhard et d'Agnès. Au moment de son mariage, Eberhard avait assigné à sa femme, en dot ou douaire, le château de Morsperg; cette dot avait été assise sur un fief de Lorraine avec le consentement du

---

[1] T. II, p. 67. DCCCV. 1er janvier (Kal. Jan).

[2] Cette expression *consanguineus* indique si peu la parenté immédiate que, dans un jugement rendu à Toul en 1188 par l'empereur Henri VI, en présence de Simon duc de Lorraine et de Frédéric de Bitche, son fils (Baleicourt p. LXXX), l'empereur dit: « Hujus rei testes sunt Simon dux Lotharingiæ consanguineus » noster, Fridericus dux de Bites consanguineus noster... » L'empereur et les ducs de Lorraine étaient cousins, ainsi que le prouve l'arbre généalogique qui suit :

Frédéric de Hohenstauffen,
duc de Souabe.

Bertha
ép. Matthieu duc de Lorraine.

Frédéric Barberousse,
Empereur.

Simon II. — Frédéric de Bitche. — Henri VI.

Frédéric, duc.

Digitized by Google

suzerain, le duc Ferry ; mais elle n'avait en aucune façon été fournie par lui. Des documents certains, irrécusables et trop nombreux pour être rapportés ici, établissent en effet que le château de Morsperg, relevant du duché de Lorraine, avait été donné en fief ou engagé dès 1255 au comte Henri de Deux-Ponts, père d'Eberhard [1] ; et cette engagère avait été continuée, après la mort de Henri, à son fils aîné le comte Simon, en 1269 [2], et plus tard, après la mort prématurée de Simon, au comte Eberhard lui-même. Eberhard en était donc depuis longtemps le légitime possesseur, et bien loin de l'avoir acquis en 1297 par un prétendu mariage, nous verrons tout à l'heure que c'est précisément en 1297 qu'Eberhard a abandonné au duc Ferry tous ses droits sur Morsperg. Ainsi tombent toutes ces assertions si légèrement admises par les généalogistes de la maison de Lorraine.

V

Mais si Agnès n'était pas fille du duc Thiébaut et petite-fille du duc Ferry III, qui donc était-elle ?

La femme du comte Eberhard était une comtesse de Saarbrück.

J'ai parlé de l'ouvrage de Crollius et des renseignements précieux qu'il renferme. Malheureusement pour la question qui nous occupe, les *Origines Bipontinæ* n'ont pas été publiées en entier ; la partie imprimée n'embrasse que la période antérieure au quatorzième siècle et s'arrête précisément à l'histoire du comte Eberhard. Les travaux de Crollius sur la branche des comtes de Deux-Ponts-Bitche

---

[1] Kremer, Ardenn. Gesch. II. 149. — Notice, V° Morsberg. — F. Kœllner, p. 78. Il prétend que Henri le tenait déjà en fief en 1220.

[2] Kremer, II. 150.

Digitized by Google

sont restés inédits; les manuscrits en ont disparu et l'on ne sait en quelles mains ils ont passé. Toutefois l'auteur [1] dans la table généalogique qui clôt son ouvrage, donne l'indication suivante :

Simon III, Comes Saræpont. 1277—1306.
Ux. Margaretha, hæres Commarcei

Joannes I, Comes Saræp.

Agnès, mar. Eberhardus I comes de Gem. pont. ac Ds. in Bitis.

et il ajoute [2] « Hæc omnia rectius disputabimus pluribus » sect. IV documentisque ita confirmabimus, ut simul » appareat quam variis vanisque erroribus Calmetus mis- » cuerit veritatem. »

Cette quatrième section n'a jamais vu le jour. L'affirmation de Crollius n'est donc pas une preuve; c'est une simple présomption, mais une présomption qui emprunte une grande force à la valeur du savant qui l'a émise et à la spécialité de ses travaux et de ses recherches.

Voici maintenant des preuves :

J.-M. Krémer, dans son *Histoire généalogique de la maison d'Ardennes*, a recherché particulièrement les origines des anciens comtes de Saarbruck et des comtes de Deux-Ponts, rameau détaché de la maison de Saarbruck. « Eber- » hard, dit-il [3], fondateur de la ligne de Bitche, eut pour » épouse Agnès, fille de Simon, comte de Saarbruck. J'ai » trouvé plusieurs documents qui attestent cette union. »

Ces documents, qu'il transcrit [4], sont au nombre de trois, à la date les deux premiers du samedi après la saint Marc l'évangéliste (26 avril 1371); le troisième du 1er mai (an

---

[1] T. II, p. 520.
[2] T. II, p. 228.
[3] I § LXIV p. 147.
[4] II p. 519, 520, 521.

Digitized by Google

dem Meyabent) de la même année. Ces trois documents diffèrent dans leur rédaction, mais leur but est unique, et ils émanent des petits-enfants du comte Eberhard. Par ces actes, Henri, Hanneman et Simon Wecker, comtes de Deux-Ponts et sires de Bitche, ainsi que Lorette, leur sœur, femme de Jean, sire de Lichtemberg, déclarent renoncer au profit de Jean, comte de Saarbruck, sire de Commercy, leur (grand) oncle, à tout ce qui peut leur revenir de la succession de *leur aïeule Agnès de Saarbruck, femme légitime de leur aïeul, le feu comte Eberhard de Deux-Ponts, sire de Bitche* [1].

Ces documents, retrouvés par Krémer dans les archives des comtes de Saarbruck, ont été publiés par lui dans un ouvrage qui n'avait aucun but politique et qui est une pure étude d'histoire. Ils sont donc, je crois, à l'abri de toute critique, et peuvent difficilement être contestés. Il en résulte donc la preuve complète et irréfragable qu'Agnès, femme du comte Eberhard de Deux-Ponts, premier sire de Bitche, était, non pas une fille de Lorraine, mais une comtesse de Saarbruck, fille du comte Simon IV. J'ajouterai que cette opinion a été adoptée sans contestation par Frédéric Kœllner, dans son estimable histoire du comté de Saarbrück [2] par

---

[1] « Von miner Anfrauwen wegen frauwen Angnès von Sarbrücken, elich » frauwen mins Anherrn seligen Graue Eberhartes von Zweinbrücken, herrn » zu Bittsch... »

Ces trois renonciations sont attestées par des témoins qui, selon l'usage, prennent part à l'acte :

1° Celle du comte Henri est attestée par son cousin Eberhard, comte et sire de Deux-Ponts ;

2° Celle des comtes Hanneman et Simon Wecker, par Simon, sire de Lichtemberg, et Jean, comte de Saarwerden ;

3° Celle de Lorette, par les mêmes témoins, et en outre par son mari, Jean de Lichtemberg, fils de Simon, sire de Lichtemberg, témoin à l'acte.

[2] Gesch. des Nassaû Saarbruckischen Landes p. 101. Simon IV avait épousé Marguerite de Commercy. Toutefois Frédéric Kœllner prétend, mais sans en fournir les preuves : 1° Qu'Agnès était fille d'un second mariage du duc Simon avec Mathilde de N... ;

2° Qu'elle était veuve en premières noces du comte Jacques de Vaudémont.

Digitized by Google

Adolphe Kœllner dans son histoire de la seigneurie de Stauf[1] et qu'elle ne paraît plus devoir être discutée en Allemagne.

VI

Je crois avoir suffisamment démontré que la seigneurie de Bitche n'a pu être la dot d'un mariage imaginaire. Il me reste à démontrer qu'elle a passé à la maison de Deux-Ponts en conséquence d'un échange librement consenti par le duc Ferry III, père du duc Thiébaut. La tâche sera facile ; mais pour bien faire comprendre les causes et les motifs de cet échange, j'ai besoin de rappeler en quelques mots ce qu'étaient les comtes de Deux-Ponts et quelle avait été, avant 1297, la nature de leurs relations avec les ducs de Lorraine.

Le comté de Deux-Ponts était de date relativement récente ; mais ses seigneurs descendaient de l'une des plus vieilles familles souveraines du Sargau. Vers le milieu du douzième siècle, Simon Ier, comte de Saarbruck, avait réuni aux seigneuries que lui avait transmises son père, d'immenses domaines sur la Bliese, dot et héritage de sa mère, Gisèle-la-Francique. Lorsqu'il mourut vers 1180, ses fils se partagèrent son héritage. L'aîné, Simon II, lui succéda dans le comté de Saarbruck, et Henri, le plus jeune, hérita de tous les biens de son aïeule Gisèle. Il en forma, sous le nom de comté de Zweybrücken, ou de Deux-Ponts, une baronnie nouvelle, qu'il transmit, vers 1235, à son fils Henri II, dit le Belliqueux.

Vassal de l'empire, pour son comté de Deux-Ponts, Henri l'était des évêques de Metz pour un certain nombre de petits fiefs ; il le devint bientôt également des ducs de Lorraine.

---

[1] Gesch. der Herschaft Kircheim Bolanden und Stauf. P. 142.

Digitized by Google

En 1255 [1] il avait fait ses reprises pour le château de Morsperg (Marimont, Meurthe).

En 1263 [2] il reconnaissait tenir des ducs de Lorraine, Gemünd (Sarreguemines).

En 1269 [3] il associait à son droit seigneurial ses fils Simon et Walram qui se reconnaissaient hommes-liges du duc Ferry pour les châteaux de Gemünd, Morsperg et Lindres.

En 1297, Henri et son fils aîné Simon étaient morts; les comtes Walram et Eberhard s'étaient partagés les domaines et les fiefs paternels, et Eberhard avait recueilli dans son lot Morsperg, Gemund et Lindres.

Par la possession de ces trois forteresses, il était donc, et sur trois points différents, au cœur des états de Ferry; par les salines de Lindres [4], par le péage de Gemund, il se retrouvait en possession d'une des principales sources des revenus des ducs; par la forteresse de Gemund, enfin, il avait la clef de la plus grande voie commerciale de l'époque, la route impériale qui reliait les Flandres à l'Italie.

Cette triple engagère devait donc être pour Ferry III une servitude pesante dont il avait hâte de s'affranchir.

Les vingt dernières années du treizième siècle, en effet, avaient été pour le duc de Lorraine des années de luttes sans trêve mais aussi de succès glorieux. En guerre perpétuelle avec les évêques de Metz et de Strasbourg et les comtes de Bar et de Luxembourg; tantôt vainqueur, tantôt vaincu, il n'en avait pas moins vu sa puissance s'agrandir d'un pas constant et sûr. Ferry avait fait accepter sa suzeraineté par

---

[1] Kr. II. 149. — Notice V° Morsberg. — Le père de Henri parait avoir eu, dès 1222, des droits à Morsberg (Croll. 1. 29).

[2] Croll. Orig. Bip. II. 102. — Inv. de Lorr. II. 182; V. 143.

[3] Kr. II. 150. — Walram encore mineur n'avait pas de sceau particulier.

[4] Crollius II. 134 et 140, rapporte deux titres par lesquels Henri, en 1280, et sa veuve, en 1283, donnent au monastère de Wernerswiller une part des produits des salines de Lindres.

Digitized by Google

des barons autrefois indépendants et il avait soumis à son pouvoir des vassaux prompts à se soulever. L'extinction des deux plus grandes maisons du Westrich, les maisons de Dagsbourg et de Castres ; la mort de Catherine de Limbourg sa mère ; l'acquisition de la suzeraineté de Forbach et de Morhange, avaient singulièrement étendu ses domaines dans les provinces allemandes et en avaient fait un des plus puissants barons des bords du Rhin. Dans cette situation, le duc avait le plus vif intérêt à faire rentrer sous son pouvoir ces forteresses et ces domaines jadis aliénés, et à les retirer des mains de barons sur la fidélité desquels il ne pouvait compter. Les comtes de Deux-Ponts, en effet, étaient aussi vassaux de ses éternels ennemis les évêques de Metz et de Strasbourg ; dans des circontances récentes, ils avaient commandé les troupes de Bouchard d'Avesne, évêque de Metz, et c'est un comte de Deux-Ponts qui avait battu les Lorrains au combat de la Main-du-Prince [1], où Ferry avait été grièvement blessé.

D'un autre côté, la terre de Bitche qui appartenait depuis plusieurs siècles à la famille de Gérard d'Alsace, n'était plus comme aux premiers temps de la féodalité, une baronie une et compacte entre les mains des ducs. Peu à peu elle s'était couverte de châteaux, propriété de vassaux que l'éloignement des suzerains avait rendus à peu près indépendants, et objet de la constante envie des barons de l'Alsace et du Palatinat. On y comptait à la fin du treizième siècle les châteaux suivants qui n'appartenaient pas aux ducs [2] :

Arnsperg, aux landgrafs d'Alsace, avec la vallée de la Zinzel ;

---

[1] Près de Sturzelbronn. — Le hameau de la Main-du-Prince (Herzogshand) a emprunté son nom à cet événement.

[2] Jules Thilloy, les Ruines du comté de Bitche, p. 55 et suiv. (aux Mémoires de l'Académie de Metz, 1861—1862, p. 205 et suiv.)

Digitized by Google

Epping, aux vieux sires d'Uttweiler;

Ramstein, à la maison de Ramstein, avec le village de Bærenthal;

Rothenburg, jadis aux évêques de Strasbourg alors aux comtes de Deux-Ponts;

Waldeck, aux sires de Kirkel, de la maison de Sarwerden;

Weiskirch, à Gérard Harnasch, vassal de la maison de Deux-Ponts.

Les ducs de Lorraine avaient en outre perdu sinon la souveraineté, du moins les droits utiles dans bien des villages, situés non loin de ces châteaux, et qui à la même époque appartenaient:

Achen, aux comtes de Lutzelstein;

Lutzwiller, aux bénédictins de Bouzonville;

Oldingen, aux religieuses de Herbitzheim;

Schorbach, Walschbronn, Wieswiller et Wœlfling, aux cisterciens de Sturtzelbronn, etc.

Pour les ducs de Lorraine, la terre de Bitche n'était donc plus d'une bien grande importance. Détachée depuis longtemps de leur couronne, apanage presque constant des cadets de leur maison, amoindrie par les acquisitions ou les usurpations des seigneurs voisins, éloignée du centre de leurs états, cette contrée montagneuse et stérile ne leur était d'aucune utilité.

Pour les comtes de Deux-Ponts, au contraire, c'était une acquisition d'une immense valeur. Souverains des domaines qui plus tard ont formé le duché de Deux-Ponts; tenant en fief de l'empire ou de l'évêché de Strasbourg, des biens considérables dans le Speiergau, plusieurs châteaux des Vosges alsaciennes et des villages de la vallée du Rhin, ils possédaient de toute antiquité la seigneurie de Lemberg, qu'ils avaient en partie vendue à Ferry III en 1268, et puis reprise de lui [1] et qui confinait de toute part au comté de Bitche.

---

[1] Inv. de Lor.

Digitized by Google

Pour eux, l'acquisition de Bitche était un coup de fortune; elle donnait à leurs états l'unité en même temps qu'elle en doublait l'importance et l'étendue.

Entre deux parties si bien disposées à s'entendre, la discussion ne pouvait être longue. En 1297, le duc Ferry et le comte Eberhard de Deux-Ponts convinrent d'un échange: Ferry abandonna le château et la châtellenie de Bitche et reçut en contre-échange le château et la châtellenie de Gemund, Lindres et ses dépendances et le château de Morsperg. — Cette convention fut constatée par un acte à la date du lundi après l'octave de la Sainte-Croix en mai (13 mai 1297) [1]. — Le contrat fut signé par Friderich, duc de Lorraine et Marckgraff, et Eberhard, comte de Deux-Ponts, en présence de Jean comte de Salm, de Henri, sire de Forbach, de Jean, comte de Saarwerden, etc.

Onze jours plus tard, Agnès, comtesse de Deux-Ponts, épouse du comte Eberhard, renonça au profit du duc Ferry à tous les droits qu'elle pouvait avoir au château de Morsperg, sur lequel Eberhard avait assis son douaire; ce douaire fut transféré sur le château de Bitche, nouvellement acquis, avec le consentement du duc Ferry qui conservait la suzeraineté de son ancien domaine. Cette substitution d'un gage à un autre est établie par l'acte que reproduisent Baleicourt [2] et Krémer [3] et dont j'ai eu l'occasion de parler plus haut.

---

[1] Krémer. II. 151. Uff mentag nach dem achtsten des heiligen Crutzstag in dem Meigen.

Le texte conservé par Krémer est en langue allemande. Tout récemment, M. Mone, directeur des archives de Carlsruhe, a retrouvé une version française de ce même acte, version qui semble contemporaine de l'échange et qui est conservée aux archives de Darmstadt. M. Mone a donné le texte de cette version dans sa publication périodique intitulée: *Zeitschrift fürdie Geschichte des Oberrheins, herausgegeben von dem Landes-Archiv. zu Karlsruhe, von F. J. Mone.* — 1861, T. 15, p. 412.

[2] P. LXXXXV.

[3] II. 150.

Digitized by Google

Dès lors (en 1297) Eberhard et Agnès mandèrent à leurs « féaux chevaliers, escuyers et wardains de Morsperg, » Gemund et Lindres, et à tous leurs sujets, qu'ils eussent » à entrer en l'hommage du duc Ferry et de ses hoirs [1]. »

Toutefois, des événements politiques de la plus haute importance, la grande lutte pour l'empire entre le roi Adolphe de Nassau et l'archiduc Albert d'Autriche, troublèrent toute la vallée du Rhin en 1298, et empêchèrent pendant plusieurs années la mise à exécution complète de la convention de 1297. D'un autre côté, des difficultés avaient été soulevées par l'évêque de Strasbourg, Conrad de Lichtemberg, qui prétendait à des droits féodaux sur certains villages de la châtellenie de Morsperg [2]. — Ces difficultés furent applanies et l'acte solennel et définitif d'échange fut signé le dimanche après la saint Jean 1302 [3].

Les préliminaires de 1297 avaient été rédigés en allemand et en français, langues vulgaires et usuelles des parties contractantes ; — l'*instrument* de 1302 fut dressé en latin, langue savante et officielle des chancelleries. A quelques stipulations près, ce document reproduit le traité de 1297. Il fut signé par Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon ; Jean, comte de Salm ; Henri, comte de Blamont, et Walram, comte de Deux-Ponts. Eberhard y figure sous les titres de comte de Deux-Ponts et sire de Bitche (comes Gemini pontis et Dominus in Bitsch) ; il avait donc, dès avant cet acte et depuis le traité de 1297, pris cette qualité que ses descendants portèrent jusqu'en 1572.

N'oublions pas d'ajouter que, suivant les usages du temps, Ferry eut soin de stipuler la faculté de rachat, clause que ses successeurs regardèrent comme une lettre

---

[1] Inv. de Lorr. II. 836.

[2] Notamment Miltich ou Millerey, près Marsal. — Als. Dipl. DIX p. 274, note t.

[3] Krem. II. 154. — Dominica post festum S. Johannis-Baptistæ. (La S. Jean est le 24 Juin).

Digitized by Google

morte, mais à laquelle le duc Charles II prétendit faire produire tous ses effets, en 1572, à la mort du dernier descendant mâle du comte Eberhard.

Je m'arrête.

Je crois avoir accompli la tâche que je m'étais imposée : le duc Thiébaut II est maintenant lavé d'un crime imaginaire, et le mode de l'aliénation du domaine de Bitche me paraît un point historique désormais éclairci. C'est là, il est vrai, un fait bien secondaire dans l'histoire générale ; toutefois cette question aura une assez grande importance quand, à la fin du seizième siècle, il s'agira d'apprécier la politique du duc Charles II, dans ses contestations avec le comte de Hanau devant la Chambre impériale. D'ailleurs j'ai mis à jour une vérité historique, et, si petite qu'elle soit, une vérité est toujours bonne à découvrir.

De tout ce qui précède, on peut tirer une leçon qui se formulerait en ces termes : Dans l'étude de l'histoire, remontez aux sources, et s'il s'agit de la Lorraine allemande, n'acceptez jamais les idées toutes faites, si savants ou si célèbres qu'aient pu être ceux qui les ont émises.

PREUVES

I

Permutatio inter Fridericum Lotharingiæ ducem et Eberhardum comitem Bispontinum. An 1297 (13 May)

(J. M. Kremer. Genealogische Geschichte des alten Ardennischen Geschlechts. II. p. 151)

Wir Fridrich Hertzog zu Lothringen und marggraff u, und Eberhart Graff von Zweinbrucken, kundent allermenglich das wir mit ein gewesselt zu ewigen dagen fire uns, und unsere Erben in die wise

Digitized by Google

das ich Hertzog vorgenannt, sol haben fire mich und min Erben, zu ewigen Dagen zu rechten Erb, alles das der genannt Eberhart hat oder haben mag, zu Mœrszberg, zu Gemœnde und zu Linde, und allen jren Zugehœrungen zu aller Sachen und Herkommen, und die Hutmanne, ist also vil als Burgmann, an denselben enden, und ouch die Dienstmanne, die do nit in den genanten Vogteien und Ampt wonent, und ist zu verstone, das die Manne die Leben tragen, die do nit Hutmann sint, und ouch die Dienstmanne, die do nit wonent in den egenanten Vogtien und Ampten die sint nit in disem Wechssel, und beliben an Hern Eberhart vorgenannt, und sinen Erben, und belibent Im ouch darzu die Kirchensætze zu Bessingen und Würmingen. Und ich Eberhart Graff vorgenant sol haben vor mich und min Erben, zu ewigen Dagen, zu rechter erbschafft Bitsch mit aller siner Zugehœrung, in allen sachen und herkommem, und die mannschaft der hute des egenanten Bitsch, und die Dienstmanne, die in die Ampte zu Bitsch hœrend, sint und wonent, und mit namen die dry Brüder zu Altheim, und ist zu wissende und zu verstone, das die Manne die do Lehen tragen, die nit hutemanne sint, und ouch die Dienstmanne, die nit in den vorgenanten Ampten zu Bitsch sint noch wonent, die sint nit in dem egenanten Wechssel, und beliebent dem obgenanten Herzogen und sinen Erben, und mag ich Herzog obgenant lœsen, was versetzt ist, in den egenanten Ampten zu Mœrszberg und zu Gemonde, zu Linde, und ich Eberhart mag ouch lœsen was versetzt ist in den Ampten zu Bitsche. Und hab ich Eberhart geredt dem obgenanten Hertzogen, das ich die Lehen, die ich in den egenanten Ampten habe, die von anderen gehœren, dann von dem Hertzoge, es sye von eim Bischoff von Strasburg oder andern, dargegen sol ich also vil entpfohen, in der Zugehœrung zu Bitsch, von den Hern ich solich Lehen habe. Und wolte ein Bischoff von Straszburg sollichen Wechssel der Lehen in der Herschafft zu Bitsche nit haben, ünd lieber hette das der Hertzog von Im empfinge das Lehen das zu Bitsche gehœret, zu wissend, Miltzich und das zu dem Hoffe..... gehœret, Es sye zu Marsel oder anderszwo, der obgenant Hertzog solt es empfahen von dem egenanten Bischoff zu Besserung anderer siner Lehen die er von Im hat, und ich Eberhart schaffen das er Ine also empfohe zu manne, oder aber dem Wechssel des Lehens in der Zugehœrung Bitsch nehme. Ouch kundent wir Hertzog und Graff vorgenant das wir uns vereiniget habent; das Her Johans genant Grans von Menges, Her Hug genant Slamp von

Digitized by Google

Bitsch sullent zu guten Truwen und Erberkeit uberslagen die Gülte, die Mannschafft ünd Pantschafft, ünd Fürschusz beidersitz, in unsern vorgenanten Ampten und die Iœrde die ich der Herzog obgenant habe zu Merszberg zu Gemœnde und zu Linde mit Iren Zugehœrden, und das sy ouch sprechende werden, das unser einer dem andern zugeben sol, sullen wir tun an Gülten oden an pfennigen, noch Erkentnisz der zweyer sprecher, und würdent die zwen sprecher der seinen nit eins zu sprechende, wir wolten halten, was der edel herre Iohanns von Monfacon darumb spræche, und wer es, das der abgienge vor syme sprechen, wir wolten halten, was der Edel Iohann Graff zu Salm unser lieber Neve darumb spreche, und sullent die egenante sprecher sprechen, in viertzehen tagen nechst nach Sant Johans Bapt. tag, und hetten sy nit der Zit gesprochen, so sollent sy Ir missel sagen oder schriben dem Hn von Monfacon, und der selb Herr von Monfacon mag und sol darumb sprechen was Ine billig duncket, und das tun untz unser lieben Frawentag in dem september darnach nechst kompt: Und ist ouch zu wissende, das ich Eberhart vorgenant, und min Erben sollent haben und empfahen in rechtem mannlehns wise, zu ewigen Dagen Bitsch mit syme Zugehœrde, uffgebig dem vorgenanten Hertzogen und sinen Erben, do der Hertzog wonet, und das Fürburge bis an den grossen Turn, zu allen sinen Nœten. Und ich Herzog sol sweren, und min Erben nach mir, von dem man sollich Lehen empfecht, das wir sollich Uffgebung nit wœllent fordern noch tun fordern in keine Geferde, und wœllent dem egenanten Eberharten noch sinen Erben nit anders tun darinn, dan ein Herr sinem Manne getruwlichen tun sol, und sol ich Hertzog obgenannt halten die orden, die gen Mœrszberg, gen Gemœnde und gen Linde hœrent nach altem herkomen und uszweisung Irer Priuilegien, die sy habent, und ich Eberhart vorgenant die Eptie zu Stürzelburn und die ander Orden deszglichen ouch tun nach Uszwisung Irer priuilegien. Ouch ist zu wissende, das ich Eberhart vorgenant sol Werschafft tragen dem vorgenanten Hertzogen des obgeschriben Wechssels, wie vorstet, also wer es sach, das yemant darinn meynet Recht zu haben minent halben, den sol ich sweigen und abtragen, oder ich were dem egenanten Hertzogen schuldig also vil zu gebend von dem minen, Im alternechst gelegen, und ich Hertzog sol als vil hern Eberharten ouch tun, in sollicher masz, nichts usgenommem. Und alle dise vorgeschribne Dinge habent wir Hertzog und Graff vorgenannt geredt und gesworen by guten truwen

Digitized by Google

stete vest und unuerbrüchlich zu haltende, und zu merer sicherheit aller vorgeschribenen Dinge zu haltende ich Hertzog vorgenant han in Bürgschafft wise dem egenantem Eberhart geben den Edeln Iohann, Graff zu Salm, Heinrich herrn zu Furpach, Iohann von Sarwerden mine Nefen und getruwen, Hrn Dietrich, Hrn Iohann Gebruedere von Mengen, und Hrn Einszuert Ritter von Liechtemberg uff dem Glane, und ich Eberhart hab ouch dem genanten Hertzogen geben in Bürgschafft wise die Edeln Iohann Graff zu Salm, Heinrich Hern zu Furpach, Iohann von Sarwerden, Hrn Vollmar von Castres, Hrn Einszwert von Liechtemberg, und Boemont des Hrn von Grinbergs Sone. Die vorgenante Bürgen, die nit hielten, was hievor geschrieben statt und versprochen ist, an welicher parthien der Brust wære, der sol wan er genannt wurt, oder ein guter Edelmann an sin statt gen Sarbrücken in Leisung schicken, und von dannen nit kommen, untz die sach wie vorstett gehalten werde. Das zu einem waren Urkunde, das sollichs war, stete, veste, gehalten werde, habent wir Hertzog und Graff obgenant unser Ingesigele an disen Brieff gehenckt. Und wir Iohanns Graff zu Salm, Heinrich Herr zu Furpach, Johanns Herr zu Sarverden, durch bete unsers hern des Hertzogs bekennent, das wir also Bürgen sint, entgegen Graff Eberharten Graff zu Zweinbrücken, und ouch desgleichen widerumb entgegen unsern hern dem Hertzogen, von wegen des obgenanten Hern Eberharts, und haben das zu Urkunde unser Ingesigele by die Iren an diesen brieff gehenckt. Und wir Dietrich und Iohann gebrüder von Mengen und Einswert von Liechtemberg sint ouch in solicher massen Bürgen von wegen unsers Hern des Hertzogen entgegen Graff Eberharten, und wir Volmar von Castres und Einszwert von Liechtemberg Ritter, und Boemont des herrn von Grinbergs Sone, bekennent ouch in sollicher massen Bürgen zu sin von wegen hern Eberharts entgegen unserm hern dem Hertzogen obgenant zu halten allen das, das vorgeschriben stet, und umb das wir yetz Ingesigele nit enhaben, so gebruchen wir herinn unserer Mitbürgen und Gesellen Ingesigele. Disz geschach in dem Iar nach unsers Hern Geburt, als man zalte dusent zweyhundert nuntzig und siben, uff Mentag nach dem achtsten das heiligen Crutzstag in dem Meigen.

Digitized by Google

II

Échange de seigneuries entre le duc Friederich III de Lorraine et le comte Eberhart, de Deux-Ponts. 1297, 13 Mai.

(F.-J. Mone, Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, herausgegeben von dem Landes-archiv zu Karlsruhe, 1861; t. 13, p. 412. — L'original aux archives de Darmstadt).

Nos Ferris dus de Lohorenne et marchis, et Everars coens de Douspont, faisons savoir à touz, que nos avons fait eschainge et eschaingons a touz jors por nos et pour nos hoirs, cest a savoir en tele menniere, que je dus devant nomeis doir avoir por moi et por mes hoirs a tous jors en heritaige quant li die Everars eit et peut avoir a Morisperch, a Gemunde et a Lindes et en toutes les appendises en touz us et en touz prous, et les homaiges des wardains des dis leus, et les *dienistmane*, qui sont menans enz chasteleries devant dites; et est a antendre, que li homes de fiez qui ne sont miez wardains, et li *dienistman* qui ne sont miez menant dedans les chasteleries devant dites, ne sont miez de leschainge devant dit, einz demourent a mon signor Everard et à ces hoirs; et li demouret ancores li dons de l'eglise de Bessenges, et de celci de Wormenges. Et je Everars coens devant dis doi avoir por moi et por mes hoirs à tous jors en heritaige Bichez, et toutes les appendises en tous us et en tous prous, et les homaiges de wardains de la dite Biches, et les *dienistman* qui sont menant en la dite chastelerie et nomeement les trois freres d'Alteim; et est entendre que li hommes de fiez, qui ne sont miez wardains, et li *dienistman* qui ne sont miez menant en la dite chastelerie de Biches, ne sont miez del eschainge devant dit, einz demourent a dit dus à ses hoirs. Et puz je devant dis dus rachaitez seu qui est en waige des chasteleries de Morisperch, de Gemundes et de Lindes, et je Everars pus racheter seu qui est en waige en la chastelerie de Biches. Et ai je Everars corant a dit duc, que les fies que je taing auz dites chasteleries, que meuvent datrui que don duc, soit del esvecke de Strasbourch ou datrui, ie li doi asolez et repanre en la plaine terre de la chastelerie de Biches de signors, de cui ie taing les fies alavenant. Et ce li esveckes de Strabourch ne voloit panre leschainge dou fie en la terre de Biches

Digitized by Google

et amait muz, que li dus repreist lou fie de lui, qui geist en lappendise de Morispech, especiamant Milzich et seu qui append en la court de Milzich, soit à Marsal ou alloure, li dis dus lou repanroit dou dit esvecke en escroissance des autres fiès qui tient ici de lui. Et doi je Everars tant faire, que li dis esveskes l'an repraigne a homme ou il paigne leschainge dou fie en la terre de Biches. Ancores faisons à savoir, nos dus et coens devant dis, que nos avons accordéi, que messires Jehans dis li grans de Maengen, et messires Huwes dit Slomp de Biches, doient en bonne foi et lealmant prisier les values, les homaiges, les fortresses et les waigieres de toutes les chasteleries desus dites, d'une part et d'autre, et asi les enneez, que ie dus devant dis ai à Morisperch, à Gemunde et a Lindes et auz appendises. Et seu que il reporteront, que li une de nos averai assoire à l'autre, nos lou sorriens en terre et en denier à Lawart des dous disours, et ce li dui prisour ne sacordoient de rapporter lou dit prix, nos an tenriens seu que nobles hons messires Jehans sires de Monfacon an reporteroit; et ce il defailloit de lei avant qu'il en xet fait report, nos en tenriens seu que nobles hons notre coesins Jehans contes de Sames an reporteroit; et doient li dui desus dit disour rapporter et dire lour dit dedans laquinsaine de la Saint Jean Baptiste qui orvient. Et se il n'avoient rapporteit dedans la quinsaine de la dite Saint Jehan, il diroient ou anvoieroient lor descord a signor de Monfacon; et li dis sire de Montfacon an porroit et deveroit dire et rapporter seu qui li plairoit dedans la feste nostre dame en septembre qui orvient. Et est à savoir que je Everart desus dis et mei hoir doiene tenir en fie et en homaige liegement et a tous iors la dite Biches et quant qui appant; et doit estre randaule à tous iors a dit duc et a ces hoirs la maison de Biches ou li dit dus menoit et li bours devant celle maison jusqua la grant tour à touz leur besoings, a auz et a lor gens. Et je dus doie jurer et mi hoir après moi, de cui ou tenront lou dit fie à fie repanre, que nos la dite randauletei ne requarons, ne ferons requerre par nun mal engin, ne non ferons ver lou dit Everard ne ces hoirs fors que foi et loialtei. Et devons je dus devant dis tenir les ordres qui sont des wardes de Morisperch, de Gemunde et de Lindes, celonc les priveleges qu'il ont; et je Everars a si labbéie de Sturzilburne et les autres ordres celonc les lours privileges, Ancores est a savoir, que je Everars desus dis doi warantir a dit duc tout leschainge que ei li ai eschaingiet et eschainge, ensi comme dessus est dit, en tele

Digitized by Google

menniere, que se nuns i estendroit bien par droit encontre mi, ie doi celui faire souffrir, qui riens i estenderoit, ou ie sorroie à mon signor lou duc a lavenant de seu con i averoit estaint, a plus prez que ie laveroie de la terre dou dit duc. Et je dus doie autre tel faire mon signor Everard devant dit en toutes mennieres. Et toutes ces choses devant nommeez avons nos dus et coens devant dis jurei et corant à tenir lealment en bonne foi. Et a plus grant surtei por toutes choses a tenir je li devant dit dus an ai mis enploiges ever lou dit Everard noblès hommes Jehan contes de Sames, Henri signor de Forpach, Jehan de Sarwerde, mes coesins et fealz, mon signor Thierri, mon signor Jehan, freres de Maenges, et mon signor Ensevert de Lietinberch suz lou Glane. Et je Everars an ai mis enploige envers lou dit duc les devant dis nobles hommes Jehan conte de Sames, Henri signor de Forpach, Jehan de Sarwerde, mon signor Folmer de Castres, mon signor Ensevert de Lietinberch, et Boemont, fil mon signor Boemont de Grinberch qui fuit. Li quels ploiges de celui qui defarroit convenances desus dites, tenroient ou feroient tenir chacuns un escuier souffisant à Sarebruche, à la requeste de celui qui les choses volroit tenir. Li quel ostaige ne partiroit de Sarebruche, tant que les convenances seroient esserviez entiremant. En tesmoignaige de veritei et por seu que ce soit ferme chose et estable, nos dues et coens devant nomeit avec mis nos saiels en ces présentes lettres. Et nos Jehans coens de Sames, Henris sires de Forpach, Jehans sire de Sarwerde, qui a la requeste nostre honorable signor lou dit duc nos sommes establi ploige por lui enver mon signor Everart desus dit en la forme et en la menniere desus dite, et asi por lou dit signor Everart envers lou dit duc, i avons nos saiels mis avec les lour. Et nos Thierris et Jehans freres de Maenges et Ensevert de Lietinberch, qui asi ploige en tel forme pour lou dit duc envers lou dit Everart, et nos Formes de Castres et Ensevert de Lietinberch, chevaliers, et Boemont, fil signor Boemont de Grinberch qui fuit, qui sommez asi-ploige por lou dit duc por toutes les choses desus dites a tenir, ansi com desuz est devisei, por tant que n'avons nuns saiels, us on nos des saiels de nos compaignons et ploiges devant des en tesmoignage de veritei. Seu fuit fait l'an de graice Notre Seigneur mil dous cent quatrevins et dix sept ans, le lundi prochien apres l'octaule de l'invention Sainte Crux, au mois de Mai.

Digitized by Google

III

Permutationis contractus inter Fridericum ducem Lotharingiæ et Eberhardum comitem Geminipontis an 1302. Ex copia.

Krémer. — Loc. cit. p. 154.

Ego Fridericus Dux Lotharingiæ et Marchio et ego Eberhardus comes Geminipontis et Dominus in Bitsch filius Henrici quondam comitis Geminipontis notam facimus. Cum nos pro nobis et heredibus nostri permutationes sequentes fecerimus, videlicet quod ego Dux supra nominatus vigore dicti contractus ea omnia quæ dictus Eberhardus habebat et habere debebat in Moresperg Linders Gamundia et in omnibus castellaniis eorumdem locorum in domaniis feodis et in omnibus aliis et singulis absque omni exceptione etiamsi talia fuerint de feodis meis aut alienis [1]..... Salvo tamen quos vasalli dictarum castellaniarum, qui non tenentur ad earum custodiam, et servilis conditione homines qui extra dictas castellanias resident, item collationes ecclesiarum de Bessingen et Wirmingen mihi Eberhardo expresse, sicut erant ante presentem permutationem reservantur. Sciendum est preterea quod ego Dux possum redimere quicquid oppignoratum est in castellaniis de Morsperg, Gamundia, Lindres et conueni ego Eberhardus consensi que dicto Duci quod feoda illa quæ teneo et tenebam in dictis castellaniis moventia ab aliis quam a dicto Duce siue sit ab Episcopo Argent. siue a quibus vis aliis, debeo talia feoda cedere dicto Duci et loco illorum alia pro rata parte recipere in plena terra castellaniæ de Bitsch a Dominis a quibus dicta feoda tenebam, assensu tamen et laude dicti Ducis. Si autem contingeret, quod dictus Episcopus Argentin. in eandem cessionem consentire recusaret, tunc ego Eberhardus efficiam et tenebor ab eo obtinere, vt Dux sepe dictus resumere valeat ea feoda quæ ab eo tenebam in Castellania de Morespeg videlicet Millerey et ea omnia quæ ad curiam de Millerey spectant et pertinent siue ea Marsalli siue alibi sita sint in augmentum aliorum fendorum quæ jam antea tenebam a Dicto Episcopo Argentinensi.

---

[1] Videtur aliquid omissum.

Digitized by Google

Porro sciendum est, quod de omnibus bonis quæ dominus Hugo de Vistinga in Millerey et in curia eiusdem loci tenet, efficere obstringor, ut quoties Dux suprà dictus aut heredes eius ei vel heredibus illius 531 libras metenses aut duos Turonenses parvos pro vnoquoque denario Metensi solvere voluerint, supra dicta bona ad se retrahere possint aut valeant absque ulla dicti Domini Hugoni aut cujusvis alius ejus loco controversia aut contradictione. Simili modo de bonis quæ Theobaldus Parvus civis Metensis possidet in Millerey et in curia dicti loci in Marsallo et alibi pro centum libris Metensibus vel duobus Turonensibus paruis pro quoque dinario Metensi. Item et similiter de bonis quæ heredes quondam Domini Joannis de Marsallo tenent et possident in dicto loco et curia de Millerey pro vigenta libris Metensibus omnia dicta bona post tales rédemtiones factas per dictum Ducem perpetuo possidenda. Preterea sciendum est quod dictus Dux ea bona quæ dominus Godmanus a me tenet in loco et banno de Quelbach pro eadem summa qua illi oppignorata sunt, rédimere et ad se libuerit retrahere potest. Sin autem, licebit et jus suum quacunque alia via prosequi, quando quidem ea omnia ante presentem pronunciationem fenda sua fuisse recognosco et fateor... Insuper mihi predicto Duci reservantur tredecim illæ præbendæ quas ego et prædecessores mei habebamus et habere debemus in cœnobio vel Abbatia Sturtzelburn tali iure et conditione quibus eas habebamus ante præsentem permutationem, nec possum nec debeo ego Eberhardus sæpe dictus nec etiam hæredes mei vllo modo inficias ire, quin dictus dux et heredes eius eisdem fruantur et gaudeant pacifice et quiete ad eorum bene placitum absque vlla mei et heredum meorum controversia. Porro et sciendum quod ego Eberhardus teneo a dicto Domino Duce in feudum et homagium ligium pro omnibus hominibus castrum de Bitsch et quicquid ab illo dependet, et est dictum castrum reddibile dicto Duci et suis in quibuscumque necessitatibus vbi Comes de Castris residere solebat... Item ego Eberhardus efficiam, vt domina Agnes vxor mea renunciando affimabit, se in omnia quæ ratione huius permutationis dicto duci tradidi consentire et hoc laude et assensu suo contigisse nec causa hereditatis dotis aut donationis propter nuptias vllo modo in his omnibus reclamaturam... Ego vero Joannes de Monte Peligardo dominus de Falconis monte dico et refero præhabito consilio bonorum virorum, accedente consensu et voluntate domini Ducis et domini Eberhardi, quod dictus dominus dux habebit

Digitized by Google

ea omnia quæ dictus Eberhardus die præsentis permutationis tenebat et habebat in Moresberg, Lindres et Gamundia et in castellaniis eorumdem locorum, in feodis, dominiis et aliis quibus libet, exceptis tamen iis quæ dictus Eberhardus sibi reservavit sicut suprà dictum est, et quod dictus dominus Dux possit redimere id quod in dictis Castellaniis oppignoratum est, de quo Eberhardus dictum ducem frui et gaudere faciet sub hypotheca et obligatione supradictarum mille librarum. Insuper dico et refero mea sententia quod dictus dominus Eberhardus possidebit Bitsch et Castellaniam omnem in domaniis et quæ dux supradictus tenebat et possidebat die huiusce permutationis, exceptis tredecim illis præbendis de Sturzeburn, feudis, hominibus servæ conditionis et homagio dicti domini Eberhardi, item feudo Bitsch et Castellaniæ quæ dictus Dux sibi reservavit ut superius dictum est. Poterit insuper dictus Eberhardus et heredes eius redimere oppignorationes terræ de Bitsch absque ducis et heredum suorum contradictione..... In quorum testimonium Ego Johannes de Monte Peligardo dominus de Montisfalcone sigillum meum præsentibus appendi vna cum sigillis domini ducis et domini Eberhardi et rogaui nobilem virum dominum Waleramum comitem Geminipontis, vt sua sigilla cum supradictis præsentibus appendere vellent in testimonium veritatis..... Et nos Johannes Comes à Salma Walleramus Comes Geminipontis et Heinricus dominus Albi Montis vna cum dominis prænominatis sigilla nostra præsentibus appendi fecimus ad requisitionem dictorum dominorum ducis, Eberhardi et Montisfalconis. Acta fuerunt hæc anno salutis MCCC secundo, dominica proxima post festum S. Johannis Baptistæ.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES BORDS DE L'ORNE

Par M. Anatole DURAND

Moutiers

A la limite commune des anciens diocèses de Metz, de Verdun et de Trèves se trouve un petit village qui dépendait au spirituel de l'archiprêtré de Hatrize [1] dans le Barrois non mouvant: ce village est celui de Moutiers, situé dans une position agreste au fond d'une vallée où coule un affluent de l'Orne, le Voigot, et sur la route de Metz à Briey, à deux kilomètres environ de cette dernière ville.

Les yeux de l'archéologue qui traverse cette localité, sont naturellement attirés par un clocher roman percé à sa partie supérieure de quatre ouvertures à double baie cintrée séparées par une colonnette dont l'ornementation sévère rappelle le douzième ou le treizième siècle. On lit sur la cloche de moyenne grandeur qui s'y trouve renfermée: *Cette cloche a esté faicte dans le mois de juillet de l'an 1657: Monsieur Paul de Gournay et Madame Charlotte de Ficquelmont son épouse seigneur et dame de Motié en ont esté parain et maraine.*

[1] Pouillé du diocèse de Metz, de 1772, Mss. de la Bibl. de Metz.

Digitized by Google

L'église, sous le vocable de saint Martin [1] est spacieuse à l'intérieur et moderne : ce n'est qu'avec peine qu'on découvre quelques indices de l'ancienne construction. A 1m 90 du clocher on voit cependant la section d'un élargissement de la nef qui a toujours été dénué de contrefort à cet endroit, et au mur droit de la nef on remarque deux petites fenêtres fort élevées au-dessus du sol dont la pierre d'appui a été arrasée horizontalement : ces fenêtres peuvent mesurer 0m 80 cent. de hauteur sur 0m 20 de largeur. L'ancienne abside qui était, dit-on, polygonale et percée de fenêtres à deux baies, a été remplacée en 1829 par celle qui existe aujourd'hui et qui est circulaire.

Il paraît que dès le 30 janvier 1737 [2] l'ancienne église était en mauvais état, car à cette date un rapport d'expert constate que « la porte de l'entrée de l'église n'est fermée qu'avec une serrure de bois et construite en talon. — Il faut » ajoute le rapport « déclouer le lambry de la neffe et raccommoder les planches et ôter les pourries et en mettre des neuves à la place. — Il y a trois planches détachées au lambry du chœur, rapprocher la première planche et la joindre proche la muraille. — La toiture est de nulle valeur sinon quelques pannes qui pourront servir. L'arrière couverte de la porte de la sacristie est de nulle valeur. — La porte de communication du cimetière à la sacristie doit être rebouchée. — Le pavé du chœur est dérangé. — Il faut rétablir le petit jour du chœur qui donne sur le grand autel depuis le rez-de-chaussée en dehors jusqu'à la hauteur dudit jour à cause de la piscine qui a causé le dérangement, il en faut faire nne autre de pierre de taille. — Le pied de la muraille du chœur est vuide de matériaux à cause des eaux de la toiture et qu'il faut rétablir. — Raccommoder les

---

[1] Pouillé du diocèse de Metz.

[2] Arch. de la Moselle. Coll. Mars-la-Tour.

Digitized by Google

fenêtres et brèches des murailles, et blanchir la nefle et le chœur, recurer les vitres et y mettre des carreaux. »

Nous n'avons insisté aussi longuement sur les détails contenus dans ce rapport d'expert que pour montrer combien la négligence pour les édifices communaux est invétérée dans ce pays, et aussi pour arriver au dernier acte d'une contestation qui avait duré fort longtemps entre les habitants de Moutiers, les héritiers du S. François Beausire, en son vivant chanoine de Mars-la-Tour et curé de Moutiers, et le Chapitre de Mars-la-Tour. Cet acte est une sentence rendue le 30 septembre 1737 [1] par le bailliage de saint Mihiel, après que les réparations dont j'ai parlé eurent été faites à l'église :

« Nous, sans s'arrêter à sa demande incidente dud. Chapitre non plus qu'à l'opposition par luy formée à la sentence d'homologation de la transaction du 11 mars 1716 dont nous l'avons débouté, faisant droit sur la demande principale l'avons condamné à payer ou rembourser auxdits habitants et communauté de Moustiers la somme de 315 fr faisant le prix des réparations nécessaires à la toiture et lambry de l'église dudit lieu du 4 may 1736 et à fournir les ornements des quatre couleurs suivant l'ordonnance du sgr Evêque de Metz du 13 juillet 1736, le surplus des réparations contenues au raport d'expert du 30 janvier dernier demeurant à la charge desdits habitants. »

Le sr Beausire, chanoine de Mars-la-Tour, avait été nommé par le chapitre de Mars-la-Tour à la cure de Moustier le 24 juillet 1680 [2]; il avait eu pour prédécesseurs dans cette charge: le sieur Gerard, nommé le 21 janvier 1673; messire Blaise Petit, prêtre du diocèse de Metz, chargé de faire le service divin depuis le 13 mars 1665; le sr Baltazar de Rarecourt, prévôt et chanoine de Mars-la-Tour qui n'y resta qu'un an

---

[1] Arch. de la Moselle. Coll. Mars-la-Tour.

[2] Idem.

Digitized by Google

en 1648 et enfin le sr Bertrand nommé le 27 avril 1635. Bien que le Pouillé de 1586 [1] attribue le patronage de cette cure au chapitre de Mars-la-Tour, assurant qu'elle a été unie à sa manse, il n'est pas douteux que les seigneurs de Mars-la-Tour n'en aient en même temps conservé le patronage.

Si nous poursuivons notre pélerinage archéologique autour de l'église de Moutiers, nous verrons au pied du clocher, dans un état d'abandon et de délaissement complet, un bon Dieu de pitié, sculpté en pierre, qui est d'une exécution à la fois simple et hardie : la pose en est saisissante ; les muscles et les nerfs semblent tordus par la douleur ; il n'y a pas jusqu'aux veines de l'Homme-Dieu qui ne soient fortemant accusées : la corde qui est destinée à retenir le corps fixé à la croix est d'une vérité parfaite. L'un de nos plus érudits collègues m'assure avoir vu un Christ semblable adossé au mur sud de l'église de Rosselange, dans le cimetière.

Les débris d'une colonne dont le fût est octogonal, et qui se trouvent rapprochés de cette statue, ont probablement supporté l'édicule dans lequel l'avait placé au seizième siècle la vénération des fidèles. Il serait digne du zèle de notre époque de rendre à cet échantillon curieux de l'art dans notre pays, la place qui lui est dûe tant au point de vue religieux qu'au point de vue artistique.

On voyait aussi dans ces dernières années une petite statue de Notre-Dame de Lorette sculptée en pierre représentant la *Sancta Casa,* transportée miraculeusement dans cette ville, au treizième siècle.

Le Pouillé du diocèse de Metz nous apprend qu'il y avait jadis à Moutiers une chapelle du Rosaire à la collation de la famille de Gournay. Voici en effet ce que nous lisons dans un testament public fait le 29 juillet 1627 [2] par Wilhem de

---

[1] Voyez *Mémoires sur le Barrois,* par Maillet, et Pouillé du diocèse de Metz.

[2] Arch. de la Moselle. Collég. Mars-la-Tour.

Digitized by Google

Sombrice et dame Barbe de la Tour, sa femme, demeurant à Montois. Cet acte, revêtu de la signature de ses auteurs, existe en original aux archives départementales de la Moselle :

« Que s'étans esmeus de dévotion et piété envers la Chapelle et Confrairie du Sainct Rosaire sise et erigée dans l'enclos de l'église Parochiale de Moustier, village du ressort de lad^e Prevosté (de Briey) appartenant pour la moitié à Honoré seig^r Robert de Ficquelmont de Malateur, cons^er d'Estat de Son Altesse, et seigneur dud^t Malatour, Moustier, etc., résident aud. Moustier et ensemble fondateur et collateur seul de lad^e Cbapelle qu'il a faict bastir et instruire à ses fraix de fond en comble avec honorée dame Elizabeth de Strainchamps, sa femme, ils se seroient faictz inscrire et enregistrer en lad^te confrairie affin de participer aux mérites et indulgences lesquelles s'acquièrent par les côfreres et consœurs introduits en icelle et qu'affin d'avoir plus ample portion et participation en tels biens spirituels et estre soulagés spûellement par les prieres et suffrages de ses dits confreres à l'advancement du salut de leurs ames et aussi pour y avoir a leur intention et de leur filz deffunt honoré seig^r Chrestien de Sombrice une messe de Passion de n^re seigneur Jesus-Christ par chascune semaine, au jour de vendredi, ils ont donné et donnent et aumosnent par cestes à perpétuité » . . . . . « la quantité de six journaulx de terres arables en chacune saison sises et scituées aux bans finages et confinages dud^t Montois et certaine quantité de preys si aud^ts finages. Rapportant lesd^ts six journaulx de terres et preys d'admodiation par année commune, jusques à la quantité de six paires de quartes mesure de Bar par moitié bled et aveine, de deux chars de foin et plus, le tout frans heritages et appartenant à lad^te dame Barbe de la Tour ces biens provenant de la ligne et succession héréditaire d'icelle de par deffunts honorés seigneur et dame Ancherin de la Tour et Georgette de Blanzey ses père et mère. »

Digitized by Google

« Moyennant quoy, ils entendent que le corps de leur dit filz inhumé dans la chapelle de Montois sera transporté en lad^e chapelle du S^t Rosaire aud. Moustier et aussi leurs corps y seront en sépulture après leurs deces, s'ils ne choisissent sépulture autre part. »

Il paraît que la vénération des fidèles s'attacha à enrichir cette fondation pieuse car, dès 1640 [1], les rentes dues à la confrérie du Saint-Rosaire s'élevaient à un chiffre relativement important. Nous avons même trouvé, sous la date du 5 septembre 1739 [2], un acte d'ascensement perpétuel souscrit par le sieur Louis, chapelain de cette chapelle, qui avait reçu son institution du marquis de Raigecourt, brigadier des armées du roi et seigneur de Moutiers.

La façade du château de Moutiers a été complètement défigurée, il y a une dizaine d'années, à l'époque où l'établissement d'une nouvelle route de Metz à Briey a occasionné pour lui donner passage la transformation des anciens bâtiments. C'est ainsi que ce château, qui laissait encore voir à cette époque des fenêtres carrées et divisées en croix rappelant le style de la Renaissance, a été transformé en auberge. L'analogie de ces fenêtres avec celles du château de Mars-la-Tour, nous permet d'en faire remonter la construction à Gérard d'Aviller, bailli de Saint-Mihiel, grand-écuyer de Lorraine, conseiller de René II, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar qui avait, en 1502, des droits seigneuriaux à Moutiers, ainsi que nous l'attestent deux documents assez importants. On lit, en effet, dans la charte même de fondation de la collégiale de Mars-la-Tour, qui est du 12 juin 1502 : [3]

« Item, et pour plus grande stabilité et dotation d'icelle

---

[1] Arch. dép. de la Moselle. Coll. de Mars-la-Tour.

[2] Id.

[3] *Hist. de Metz*, t. VI, p. 553.

Digitized by Google

Eglise collégiale et afin que les prévôt, chanoines et chapelains, qui y seront, pour l'avenir, soient plus enclins de bien et dévotement faire le service divin dessus ordonné, fondé et institué, et que pour l'avenir, se pourras ordonner, fonder et instituer en icelle Eglise, je veux et ordonne, tant pour moy, comme pour mes hoirs et successeurs, que toutes les cures et chapelles que j'ay et tiens en patronage lays, comme à Hymonville, à Creux, Savonniere, *Moutier*, à Briey et les chapelles de Boncourt, Mars la Tour et les autres chapelles dessus dites, tant en ladite Eglise collégiale comme au Chatel, soient donnés, conférés et présentés, quand elles vaqueront, ausdis dessusdis Prévot, Chanoines et Chapellains de ladite Eglise collégiale, et non à autres, cet à sçavoir selon qu'ils seront à pourvoir de bénéfice; desquelles cures et chapelles j'en retiens la présentation ou nomination et le patronage lays, pour moy et pour mes plus prochains parens à toujourmais, pour en pourvoir comme dit est, lesdis Prévôt et Chanoines et leurs Chapelains et Clercs, afin qu'ils puissent plus facilement trouver lesdis Chapelains et Clercs pour le service de laditte Eglise ordinairement et qui y serviront ayent espérance a en être reconnus, sur lesquelles cures et chapelles lesdis Prévôt et Chanoines auront à toujourmais les regards qu'elles soient bien deservies selon les services et fondations d'ycelles et pour y corriger et amander, si mestier est. »

Le second titre dont j'ai parlé est un acte, du 14 juillet 1509[1], par lequel Gérard d'Aviller augmenta la collégiale de Mars-la-Tour de deux prébendes, dont l'une était assise sur un moulin et sur plusieurs rentes de la seigneurie de Mars-la-Tour et dont la seconde l'était en ces termes sur les dîmes du village de Moutiers et de plusieurs autres cantons de Briey, Mussot et Maubeuge ainsi que d'Ozerailles :

---

[1] Arch. de la Moselle. Coll. de Mars-la-Tour.

Digitized by Google

« ..... Et encore pour fournir lesdites deux prébendes désignons, délivrons, baillons, délaissons, transportons et amortissons auxdits vénérables Prévôt et Chapitre de ladite Eglise collégiale dudit Mars la Tour pour tenir héréditairement perpétuellement et à toujours mais pour eux, leurs successeurs, tous les gros dixmes et menues que nous peuvent et doivent appartenir à cause de la *seigneurie de Moutier* devant Briey et de toutes leurs appartenances; lesquelles dixmes nous tenons en fief de resert de glorieuse mémoire du bon Roy de Cicile à cause de son duché de Bar, lequel nous a conservé les aumônes en notre dite Eglise sans en être tenus faire aucuns service ne fidélité, seulement et ce question ou procès en venoit en aucun temps pour quelque chose que ce fût on sortirait pour lesdites dixmes à S[t] Mihiel comme ressort du tréfond des dessus d[es] dixmes gros et menues; et lesquelles avec les dessus dites rentes nous les donnons et aulmônons comme dessus pour la fondation desdites deux prébendes. »

Ce preux chevalier qui avait eu le dessein d'arrêter, dans son principe, la redoutable invasion de Charles-le-Téméraire en Lorraine,[1] et qui dès le début de la campagne, eut la douleur, malgré son héroïque résistance à Briey, de voir tomber au pouvoir de l'ennemi non-seulement cette ville mais encore les villes et bourgs d'Étain, Conflans, la Chaussée, Fléville et Mars-la-Tour [2], ce preux chevalier, dis-je, « mourut sans hoirs et le dernier mâle de sa maison, en l'an 1527 : mais sa succession ne fut partagée qu'en 1562 entre les sieurs de Ficquemont descendus de Françoise de Housse sa nièpce fille de Philippe de Housse s[gr] d'Anderny et de Jeanne d'Avillers sœur de Gerard, et les sieurs d'Aspremont aux Merlettes descendus de Jeanne d'Aviller seconde sœur de Gerard.[3] »

---

[1] Digot, *Hist. de Lorr.*, t. IV, p. 258.

[2] Voir le charmant article sur la collégiale de Mars-la-Tour (*Austrasie*, 1853).

[3] Husson l'Escossois. — Avillers, Malatour.

Digitized by Google

En effet, Françoise de Housse ayant épousé Vautrin, seigneur de Ficquelmont, capitaine et prévôt de Briey en 1493 [1] en eut Robert, seigneur de Ficquelmont et de Mars-la-Tour, etc., capitaine et prévôt de Briey, en 1522, qui épousa à son tour, en 1535 [2], Anne de la Tour-en-Woivre, et avait transmis, en 1562, ses droits sur Moutiers aux enfants issus de ce dernier mariage :

1° Balthazar, seigneur de Fiquelmont, de Mars-la-Tour et de Moutier ;

et 2° Françoise de Ficquelmont, mariée à Philippe de Lisseras, seigneur de Bosserville.

Balthazar étant mort avant le 5 octobre 1570, il intervint, à la date du 5 mars 1571 [3], un acte d'échange signé de son fils René de Fiquelmont au nom de ses frères et sœurs ; et le 28 janvier 1573, sa veuve Catherine de Clémery donne son dénombrement au duc de Lorraine, tant en son nom qu'au nom de ses enfants.

Il est à remarquer, toutefois, que Balthazar de Ficquelmont n'était qu'en partie seigneur de Moutier : l'autre moitié appartenait encore à sa sœur, le 14 janvier 1589, et c'est ainsi qu'à cette date [4] Françoise de Ficquelmont, veuve de Philippe de Lisseras et dame d'Anderny et *de Moutiers pour la moitié,* intervient avec son neveu, Robert de Ficquelmont, propriétaire dudit Moutiers pour l'autre moitié, à l'effet d'ascencer au profit des habitants de Moutiers « certaines parcelles de bois, dits : le fond de la Noue, la côte aux Chènevières, la côte Saint-Michel, la côte du fond de Suval, la côte de la Caulre, ainsi que certains pâquis moyennant une redevance annuelle de 90 gros de Bar, 20 quartes de blé pour les $^2/_3$ et le reste en seigle et avoine payables à la Saint-Remy, 80

---

[1] Maison Des Salles. Génal. Ficquelmont.

[2] Maison de la Tour-en-Woivre.

[3] Maison de Raigecourt, p. LXVI et LXVII.

[4] Cabinet de M. de Mardigny.

Digitized by Google

poules à Pâques; et s'il y a plus de 80 ménages à Moutiers, deux veuves comptant pour un ménage, chacun se trouvera redevable d'un gros, d'un bichet de bled, un d'avoine et d'une poule par an; le tout sous la condition de se partager le bois de chauffage provenant de ces coupes et de laisser une réserve suffisante pour assurer un droit de maronage, sous la réserve de tous droits de haute, moyenne et basse justice et autres droits seigneuriaux. »

Robert de Fiquelmont, qui est indiqué dans cet acte comme seigneur en partie de Moutiers, avait à cette époque hérité de son père et épousé, le 3 février 1585[1], Élisabeth de Strinchamps, assistée, dit le contrat de mariage, de sa mère Barbe de Failly, veuve de Jean Strinchamps, seigneur de Givry, Sainte-Marie au duché de Luxembourg et Clerambault.

Le 29 mars 1606, ils acquièrent ensemble la seigneurie de Ficquelmont et font échange, le 7 mars 1608[2], avec leur beau-frère et leur sœur ou belle-sœur Jean de Bohan, seigneur de Montigny, Lugny et Barbe de Strinchamps, de biens provenant de la succession de leurs parents.

Après avoir fait ses reprises du duc de Lorraine Henry, le 9 décembre 1611, pour Moutiers et passé un acte d'ascensement le 16 mars 1613, Robert de Ficquelmont est encore mentionné en 1627, dans le testament de Wilhem de Sombrice et de Barbe de La Tour: mais il était décédé le 5 juillet 1644[3]: car à cette date nous trouvons un testament d'Élisabeth de Strainchamps par lequel « elle eslit la sépulture de son corps en l'église de Moustier, en la chapelle érigée par feu haut et puissant seigneur messire Robert de Ficquelmont seigneur dudit lieu Matatour et dudit Moutier son mari et époux et contigu le corps d'ice-

---

[1] Maison de Raigecourt, p. LXIV.

[2] M. de R., p. LXIV, LXV.

[3] M. de R., p. LXV.

Digitized by Google

luy, » et institue son fils aîné Henry de Ficquelmont, héritier universel de tous ses biens, meubles et immeubles.

Henry de Ficquelmont avait épousé, en 1618 [1], Philberte de Gournay, fille de Daniel de Gournay, seigneur de Talange, Coin-sur-Seille, Champel, bailli de Bassigny et de Madeleine de Gournay.

Henry de Ficquelmont céda, le 10 septembre 1653 [2], des biens provenant de la succession de leur mère à ses enfants, testa le 6 février 1641 et le 20 mars 1658, son exécuteur testamentaire rendait les comptes de successions à son gendre Paul de Gournay, héritier unique et universel à cause de dame Charlotte de Ficquelmont.

Cette dame avait en effet épousé, le 9 avril 1645 [3], Paul de Gournay, seigneur de Friauville, Rambercourt, Moulinet et Champigneulle, plus tard colonel au service du duc Charles IV.

Le 25 janvier 1646 [4], Élisabeth de Strainchamps céda à sa petite-fille Charlotte de Ficquelmont et à son petit-fils par alliance, Paul de Gournay, une somme de 350 livres qui lui était due par un tiers; et le 5 juillet 1647, ce dernier vendit sa terre de Coin-sur-Seille à Henry de Gournay, maître-échevin de Metz.

Charlotte de Fiquelmont mourut en 1669, et son mari testa en 1671, à l'âge de 49 ans.

Leur fils Regnault de Gournay, qui obtint, le 5 novembre 1699, des lettres de reprises du duc Léopold pour ses biens et notamment pour Moutiers, avait épousé, le 9 avril 1690 [5], Élisabeth de Berghes, fille d'Eugène de Bergh, comte de Grinberg et de Marguerite de Renesse.

---

[3] Maison Des Salles, généalogie Ficquelmont, et d'Hannoncelles, p. 97, 98.

[4] Maison de Raigecourt, p. LXIV.

[5] M. de R., p. LXIII. D'Hannoncelles, p. 102.

[6] M. de R., p. LXIII.

[7] M. de R., p. XXXV.

Digitized by Google

Leur fille et unique héritière Anne Marie de Gournay, épousa, le 15 mars 1717 [1], Louis Antoine, marquis de Raigecourt, chevalier maistre de camp pour le service du roy très chrétien; ce dernier testa le 12 janvier 1754 [2] et mourut, en laissant Joseph marquis de Raigecourt, comte du Saint-Empire romain, lieutenant-colonel et chambellan de L. M. I. et R., grand sénéchal de Remiremont, qui, par suite d'un partage du 12 février 1770 [3], obtint en tous droits de propriété et de fond la terre et seigneurie de Moustiers estimée 148,531 livres et fit ses reprises pour cette terre le 8 janvier 1772.

Ce fut entre ses mains que la Révolution saisit ce bien et qu'à la date du 7 germinal an VI de la République [4], la Nation le vendit en 58 lots pour une somme totale de 208,625 fr. Le premier lot seul, composé du château avec toutes ses aisances et dépendances, fut adjugé 84,500 fr.

Il paraît que les habitants de Moustiers se lassèrent, dès avant la Révolution, de payer à leurs seigneurs le cens qui avait été consenti par eux, en 1589, au profit de Robert de Fiquelmont et de sa tante Françoise de Fiquelmont, car, le 12 décembre 1742, la commune proposa la rétrocession d'une partie de ces biens tout en conservant libre de toute redevance le surplus: ce qui fut accepté. Les seigneurs reconnurent encore, par acte du 12 juin 1758, que le bois de la côte Saint-Mihiel devait revenir franc et quitte de toutes charges à la commune. Il résulta de ces conventions que, depuis 1742 jusqu'à l'an II, les seigneurs de Moutiers jouirent de deux pièces de bois dits au fond de la Noüe et d'une pièce de 30 jours qui leur avaient été rétrocédés.

---

[1] Maison de Raigecourt et d'Hannoncelles, p. 103.

[2] M. de R., p. 210.

[3] M. de R., p. 225, 226.

[4] Arch. de la Moselle. Biens d'émigrés.

Digitized by Google

Mais, le 2 nivôse de l'an II, la commune pensant sans doute que si elle n'avait été aussi pressée de s'affranchir du cens qu'elle payait, elle s'en fût trouvée libérée dans la tourmente révolutionnaire parce que, dit un mémoire que que nous avons sous les yeux, « dans les temps d'anarchie tout s'interprêtait pour dépouiller les possesseurs de fiefs afin de favoriser le peuple; » la commune de Moutiers, dis-je, demanda au Département l'autorisation de plaider à l'effet de récupérer tous ces biens.

Malheureusement pour elle le jugement arbitral du 29 ventôse ne fit que transférer à l'État le paiement de la redevance qu'elle avait autrefois payée aux seigneurs. Ce jugement ne fut pas exécuté : il n'y avait aucun intérêt pour la commune et en fait la république fit faire les coupes depuis l'an III.

Sur les entrefaites, les Gournais étant revenus de l'émigration, rentrèrent en possession de ces parcelles de terrain qui n'avaient pas été aliénées nationalement, et s'empressèrent de les vendre à leur profit : rien de plus juste, lorsque dans le courant de l'an II la commune s'avisa de susciter de nouvelles difficultés à la famille de Gournais et c'est à cette occasion que fut dressé dans leur intérêt un mémoire que nous avons entre les mains [1].

Dans ce mémoire on montre de la façon la plus nette que la commune ne possède aucun titre pour opérer la revendication, que l'art. 8 de la loi du 28 août 1792 ne peut lui en créer un, car il faudrait qu'à un instant ou à un autre la commune ait pu s'en dire propriétaire, ce qui n'a pas lieu ; et on ajoute que si à la faveur des lois révolutionnaires quelqu'un eût pu élever des prétentions sur ces bois, c'était l'État, non la commune, mais que les Gournais étant rentrés en France avaient dû, ce qui était arrivé, rentrer en possession de leurs biens non aliénés. Il est possible aussi que la

[1] Cabinet de M. de Mardigny.

Digitized by Google

découverte tardive du titre originaire du 14 janvier 1589, ait contribué à faire cesser toute réclamation de la part de la commune.

Le musée lapidaire de Metz conserve un monument qui rappelle ces souvenirs : c'est une magnifique pierre armoriée, donnée par le propriétaire du château de Moutiers à la sollicitation de M. de Mardigny, qui, par la nature de ses fonctions, se trouva appelé précisément dans cette localité à l'époque de la démolition de l'ancienne demeure seigneuriale : la porte d'entrée se trouvait décorée de cette pierre. Elle porte encore des traces de balles que, dans son patriotisme, quelque citoyen ardent aura cru devoir infliger à ce monument d'un autre âge, et elle représente deux magnifiques écussons entourés chacun de lambrequins artistement enroulés et se détachant hardiment du fond. Le premier de ces écussons, *d'or à trois palz abaissés au pied fiché de gueulle surmonté d'un loup passant de sable,* est surmonté d'un casque vu de face avec une tête de loup issant. Le second est *d'argent à sa bande de gueulle chargé de trois lys d'or :* ce sont les armoiries de Robert de Fiquelmont et d'Élisabeth de Strainchamps sa femme (1585-1627), qui ont été seigneurs de Moutiers et qui ont habité le château de Moutiers, les derniers de leur maison [1].

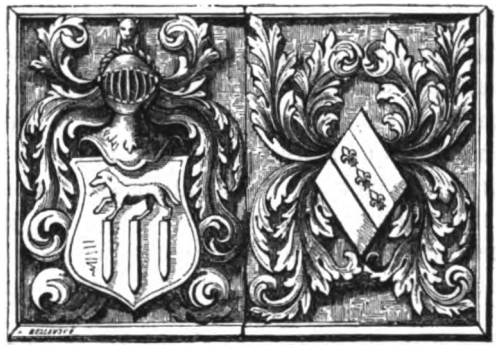

[1] Note de M. de Sailly.

Digitized by Google

Ce château, abandonné de ses maîtres naturels après leur mort, devint la demeure des admodiateurs successifs issus en partie de la famille Wacquant.

Les armes des Serinchamps ou Strainchamps ont été diversement blasonnées. Suivant un armorial du Luxembourg de 1760, appartenant à M. le comte Van der Straten, on trouve indifféremment *3 lys d'or* ou *3 roses:* il est à remarquer que ce sont aussi celles qu'on retrouve sur les sceaux des actes souscrits par François I de Serinchamps et par son fils Bernard. Suivant le certificat donné par J. Callot le 15 juin 1670, et rappelé dans les preuves faites par François II et Louis de Serinchamps (La Héraulderie), cette dernière pièce serait *trois fleurs de giroflées d'or*. Suivant le D. Pelletier annoté appartenant à M. le baron de Salis, cette pièce serait *trois quintefeuilles dentelées d'or*. Enfin suivant le nobiliaire de Flavigny elle serait *trois quintefeuilles d'œuillet d'or*.

Je puis ajouter ici quelques renseignements sur la famille de Strainchamps qui a été alliée à plusieurs maisons de l'ancienne chevalerie de Lorraine et dont la généalogie d'ailleurs n'a pas été imprimée.

Cette famille [1] est originaire du comté de Chiny-en-Ardennes où l'on voit un village de ce nom [2] avec maison-forte, situé près de l'abbaye de Saint-Remy-en-Famine, à une lieue de Rochefort. Ses membres ont été reconnus comme gentilshommes tant au comté de Chiny, où ils possédaient fiefs, qu'en Lorraine où ils se sont établis, au seizième siècle, probablement en la personne de :

I. Noble écuyer Ferry de Serinchamps qui épousa dame Heleine de Fiquemont.

II. Leur fils, Henrion de Serinchamps, noble écuyer,

---

[1] Arch. dép. de la Meurthe. La *Hérauderie* et Richier, mss. appartenant à M. le baron de Salis.

[2] Le village de Serinchamps, près de Marche-en Famine, est aujourd'hui dans le Luxembourg belge.

Digitized by Google

chambellan de S. A., en 1503, épousa Mahillon fille de Jean d'Astenoy [1] dit d'Ardenne, dont :

1° Jean de Serinchamps, qui suit ;

2° Marie de Serinchamps, femme de Jean de Ramponcel ;

3° Jacquemin de Serinchamps, qui épousa Gertrude de Verton : ce dernier eut Jean de Serinchamps, demeurant en son vivant à Viller [2] et qui eut de son mariage avec Lucie Gerard, Anthoine de Serinchamps.

III. Jean de Serinchamps, reconnu noble d'ancienneté suivant écrit donné à Nancy, par le bon duc Anthoine, le 24 mars 1539, épousa Jacquette de Tucquegneux et en eut :

1° Nicolas de Serinchamps ;

2° Jehan de Serinchamps, doyen de Bezaville ;

IV. Nicolas de Serinchamps épousa Marguerite, fille de Gerard Valtrin de Bettainvillers [3] et de Marguerite de Thomassin, dont :

V. François de Serinchamps, clerc-juré de Sancy, qui épousa Anne, fille de Didier de Mouton [4] et de Barbe de Hault, dont :

1° Bernard de Serinchamps ;

2° Nicolas de Serinchamps, créé baron vers 1639 et dont le fils, Rudolphe Wentzel, baron de Serainchamps, fut créé comte en 1678 ;

VI. Honoré, seigneur de Serinchamps, qui épousa Catherine fille de Jean de Bettainvillers (ce dernier frère de Marguerite) et de Suzanne François ;

VII. Leur fils Louis de Serinchamps, seigneur de Brabant,

---

[1] Porte : d'argent à la fasce d'azur, chargé en chef de trois merlettes de sable.

[2] Viller, qui n'existe plus, figure encore près de Tucquegneux sur la carte de 1705.

[3] Porte : de gueule à la bande d'argent cotoyée vers le chef d'une rose d'or.

[4] Porte : d'azur à 5 besans d'argent posés 2 en chef et 3 en pointe, à la fasce d'argent chargée de 3 trèfles au naturel.

Digitized by Google

baptisé le 2 juillet 1614, épousa, en 1760, Anne-Catherine, fille de Louis de Custine et de Gabrielle de Serocourt, dont :

VIII. François et Louis de Serinchamps.

M. Hugo, en son nobiliaire, prétend que cette famille a fourni, en 1710, un chevalier de Malte ; mais le personnage le plus intéressant de cette famille est assurément Nicolas de Serinchamps, qui mérita d'être créé baron, et dont les titres sont rappelés dans le diplôme de comte accordé à son fils en 1678. On en jugera par l'extrait suivant :[1]

Nous Léopold, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, augmentateur de l'Empire par la Germanie, Hongrie, Bohême, Dalmatie, etc.

Sçavoir faisons envers tous par les présentes que, voulans, par les puissances et dignités dans lesquelles il a plu au Seigneur nous établir et commettre, et par les bontés et suavités à nous attribuées, considérer l'honneur et proffit de tous et d'un chacun de nos bons et fidels vassaux et sujets, désirant les favoriser et pourvoir de nos grâces, prééminences et priviléges ; cependant notre volonté étant plus intentionnée de faire participant de nos grâces et benegnités impérialles et de doüer de certains avantages, priviléges, franchises, ceux dont les ancestres et eux-mêmes, comme anciens nobles et vertueux, ont témoignés une constante affection et diligence tant en notre service qu'en celuy de notre maison archiducale d'Autriche, préférablement à touttes autres.

Et ayant agréablement reconnu par les généalogies produittes notre fidel et bien aymé Rudolphe Wentzel baron de Serainchamps, très ancien en noblesse de père et de mère, comme aussy ses bonnes et illustres qualitez, expériences et jugement ; considérant les utils et fidels services que nous a rendu et à notre illustre maison d'Autriche feu son père, Nicolas baron de Serainchamps, depuis la fleur de son âge jusqu'à un avancé, l'espace de cinquante-huict ans, tant dans des occasions militaires, scavoir : batailles et sièges, que dans de politiques et autres services du pays, en exposant son sang, corps et et bien, suivant son extrême possibilité, avec une ferme constance

[1] Arch. dép. de la Meurthe. La *Héraulderie*, p. 285 — 290.

Digitized by Google

et fidélité, ayant assisté même au commencement du vieux siège d'Ostende, en Flandre, et ensuitte dessous le régiment du comte d'Embden, en prenant le fort dit la Patience, comme aussy en repassant le Rhin proche Kaysserwert, aux sièges d'Oldensel, Lingen, Lachum, Grol, Rumberg et Grefort, tousjours soub le commandement du marquis de Spinola ; et après la réformation du dit régiment, il se seroit rendu en Italie, où il aurait faict la fonction de lieutenant, l'espace de six ans, dans les gardes du corps allemands du prince de Doria. Ensuitte il chercha sa fortune par eaüe, et se rendit sur la mer et aux gallères florentines ; il se trouva à l'armée navalle qui sortit de Missina avec soixante trois galères et huict vaisseaux d'Orlach, soub le genéral le prince Philbert de Savoye, dans l'intention de surprendre la ville de Suse, située dans la Barbarie, par des correspondances secrettes ; mais ce concert ayant été découvert avant le tems, il se seroit mis avec quelques autres dans un vaisseau perdant cinq chevalliers de Malte et se retira avec péril de sa vie. Delà ledit Nicolas baron de Serainchamps retourna, sur la requisition de feu S. A. Electoralle de Bavière, à Munique, en Allemagne, où Sadite A. Electoralle, d'heureuse mémoire, luy donna une compagnie et l'inspection de ses forteresses, et, l'année suivante, la lieutenance colonelle de son artillerie, et, ayant le commandement de ladite artillerie, l'armée bavaroise se divisant lors de la rebellion bohémienne, étoit entré par la haute Autriche par la Bohême, du côté où se trouvoient huict mil hommes avec dix pièces de canon ; et étant arrivé dans le haut Palatinat, il prit les villes de Taus, Glateau et Miés, et eu ensuitte le commandement de ladite ville de Taus avec deux compagnies d'infanterie et une de cavalerie, jusqu'à ce qu'il se fit une bataille sur la montagne Blanche, où il assista aussy et fit voir sa valeur chevalière avec bravoure et fidélité. Ladite bataille étant finie et la victoire remportée, ledit Nicolas baron de Serainchamps fut renvoyé par Sadite Altesse Electoralle à son gouvernement de ladite ville de Thaus ; à l'arrivée duquel les soldats eurent d'abord amené un grand nombre de prisonniers du régiment de Mansfeld, qui étoit en garnison à la ville de Pilsen, au sujet de quoy Jean Pierre, le colonel dudit régiment, qui étoit dans ladite place, luy fit dire plusieurs fois par son tembour qu'il avoit quelque chose de conséquence à luy communiquer touchant Sa Majesté Impérialle, requérant de vouloir, à cet effet, luy en donner une occasion secrette ;

Digitized by Google

cependant qu'il suffisoit que ledit Nicolas baron de Serainchamps ait entré dans la ville avec le colonel Lindlau, qui devoit traiter avec le colonel Franck, commandant de Pilsen, pour l'évacuation de ladite place, en payant la somme de trente mil florins, et qu'il y soit demeuré cinq semaines et au traité si heureusement et secrètement, non sans danger de sa vie, avec ledit colonel Jean Pierre, mécontent, et ses six capitaines, de sorte que les autres capitaines intéressez en cette affaire sans la participation dudit commandant Franck, ont évacué et abandonné ladite place audit Nicolas baron de Serainchamps, moyennant le payement de la somme de cent cinquante mil florins, et a receu les clefs de ladite ville le 7 avril 1621, vers les dix heures, qu'il a mis ez mains du général. Ensuitte de quoy il luy a en même tems confié le commandement de ladite ville de Pilsen ; et comme, peu de temps après, le comte de Mansfeld a rétably une armée de dix huict mil hommes pour reprendre ladite ville de Pilsen, qui étoit encor ouverte ; mais ledit Nicolas baron de Serainchamps n'ayant employé ses soins, obéissances et ferme fidélité qu'en vers nous et notre maison archiducale d'Autriche, il n'a laissé que de la contester tant dans la Bohême que hors du pays, tousjours avec une grande ferveur ; car après qu'il fut appellé de nouveau par S. A. Electoralle de Bavière pour fortifier la ville de Braunau, scituée sur le fleuve d'Ine, et après avoir employé tous ses soins possibles, il s'en retourna en Lorraine, son pays natal, où il n'a rien laissé échapper pour donner avis de temps en temps, à ses propres frais et danger de sa vie, dans quel état s'étoient trouvées les armées de France lorsque l'armée impérialle y poursuivoit les François fuyant, suivant l'attestation que feu Rodolfe comte de Colloredo le dénote plus au long ; ce qui l'obligea enfin, après que les généraux de France apprirent qu'il donnoit avis à l'armée impérialle de leurs desseins, de quitter tous ses biens et de se retirer, en 1636, à Thionville, pour lors ville d'Espagne. La valeur, dextérité et générosité d'iceluy étant si bien connus aussy à S. A. S. duc de Lorraine, qu'il l'envoya plusieurs fois, dans ses propres affaires, auprès de feu notre très honnoré père empereur 3, luy soit gloire au ciel, à Ratisbonne, où il fut envoyé, entre autre, avec un envoyé de la part de Son Altesse Electoralle de Trèves, par le marquis de Gonzago, venant des Pays-Bas par l'Empire, étant conduit avec un grand détachement, et comme ils ont commencé leur voyage à Namur, le marquis don Louis de Gonzago auroit pris

Digitized by Google

ledit Nicolas baron de Serainchamps avec luy dans son carosse, à cause de l'ancienne connoissance, auquel il auroit découvert la plus-part des conspirations préjudiciables à notre maison archiducale d'Autriche. A raison de quoy ledit marquis de Gonzago l'auroit requis, suivant l'attestation par luy produite, de se transporter incessamment en poste à Ratisbonne pour en retirer à notre très honnoré père Ferdinand 3e, d'heureuse mémoire, ainsy qu'il a fait, aussy à leur contentement. En reconnaissance desquels fidels et obéissans services qu'il a rendu dans de fréquentes et diverses occasions, et des grands mérites qu'il s'est acquis, feu monsieur notre très honnoré père empereur Ferdinand 3e, de glorieuse mémoire, auroit élevé, après l'année 1639, ledit Nicolas baron de Serainchamps à l'état de baron, luy donnant la charge de commissaire général en l'armée de Hatzfeld; et s'étant ensuitte établi dans notre royaume héréditaire de Bohême, et après nous avoir rendu ses services dans plusieurs commissions et voyages qu'il fit à la cour de S. A. El. de Saxe, comme aussy dans la réformation du cercle de Komgratz, ayant assisté même très affectueusement à la conversion d'une infinité d'amis, l'auroit dénommé son conseiller du conseil privé de Bohême, et enfin, à cause de ses industries, bonnes sciences et capacité, luy auroit confié la direction générale de l'hôtel de la monnoye du royaume de Bohême; à l'entrée de laquelle il auroit d'abord tellement rendue utile la réformation dans toutes les villes hérétiques dans les montagnes, nottament à la vallée de Joachim, qui étoit l'endroit le plus dangereux de l'hérésie, qu'on ne put plus trouver pour lors aucun hérétique. Il n'a pas moins signalé son assiduité dans le deub de sa charge, avec un si grand et ardent embrassement envers notre service, qu'il a d'abord relevé les mines, qui étoient pour lors restées dans une grande abolution, et les a tellement rendues utilles, que nous eumes, durant la vie dudit Nicolas baron de Serainchamps, tous les ans, après frais faicts, un revenant bon de quelque mil florins provenant desdittes mines, notament de la montagne que nous étions auparavant obligez d'entretenir à grands frais; et un peu avant son déceds, il érigea, à Kuttenberg, une très utile sieuurie pour séparer l'airein noir d'avec l'argent qui s'y trouve mêlé, ayant été obligé auparavant de le faire conduire à grands frais en Saxe pour y être séparé, De plus, il nous a procuré, par sa vaillante précaution, un remarquable émolument dans notre monnoye, qui, jusqu'à présent, a été tiré à

Digitized by Google

notre grand proffit. A l'esgard des fidels et utils services qu'a rendu ledit Nicolas baron de Serainchamps au siége des Suédois à Brague, en 1648, ça été assez connu cy devant, et où il est à remarquer que, durant ledit siége, il eut un si grand soin et inspection, qu'il ne manqua jamais rien, pendant ledit siége, en poudre, mesches ny plomb, étant souvent en danger de sa vie, et fit faire, de sa seule prévoyance, quelques milles grenades et boullets de canons, avec lesquels les assiégés se sont deffendus sans aucunes pertes, et fit échouer l'accord qui étoit desjà dressé par les quatre commissaires députés, et que l'un d'iceuz tâcha de le faire parvenir à exécution; cependant il fut entièrement annulé, et conclua de perdre plustost la vie que la ville, et la sauva. Ledit Rudolphe Wentzel baron de Serainchamps auroit faict aussy tous ses efforts, depuis sa jeunesse, de suivre les honorables traces de son père, n'épargnant nulle peine de rendre à nous et au pays tous les avantages et expédients services, en exposant son sang et ses biens, prommettant de les continuer de même jusqu'à la fosse; dont il n'y a point de doute, suivant les apparences de ses bonnes qualitez, jugement et dextérité.

A ces raisons et autres à ce nous mouvantes, avons, par notre grâce impériale et bénigne reconnoissance, été justement meus de pourvoir et douer ledit Rudolphe Wentzel baron de Serainchamps, et tous ses légitimes héritiers et descendants, présens et à venir, à perpétuité, de certaines grâces et prérogatives, comme par ces présentes l'élevons, recevons et l'établissons à l'état des *comtes* de notre royaume héréditaire de Bohême et de ses pays incorporez.....

En dressant la généalogie des Strainchamps j'ai prononcé le nom d'une famille qui rappelle dans le pays que nous explorons des souvenirs d'une autre nature [1]. On sait que Louis Pierron dit de Bettainvillers, receveur et gruyer de Briey, fit bâtir en style Henry IV le château de Moyeuvre, dont l'héritière le porta en 1711 à Claude Alexandre marquis de Pons-Rennepont, maréchal de camp, et le transmit par sa petite-fille Marie-Anne de Scorailles à Ferdinand,

[1] Renseignements fournis par M. de Sailly.

Digitized by Google

comte de Grammont [1] aussi maréchal des camps et armées du roi que cette dernière avait épousé en 1760 : la famille le possédait encore en 1789.

Or, ce Louis de Bettainvillers étant associé à Pierre et Melchior Gauvain (de Germiny) pour l'exploitation des forges de Moyeuvre, leur donnèrent de notables accroissements dont le siècle suivant fit honneur on ne sait pourquoi au maréchal Fabert. Le rendement industriel s'en améliora si bien que le duc Henri de Lorraine put imposer à Pierre et à Melchior Gauvain, par lettres du 4 mars 1615, l'obligation de payer au marquis d'Hattonchâtel, sur les revenus de ses fourneaux de Moyeuvre, une somme annuelle de 13,365 fr. barrois.

Pierre et Melchior Gauvain étaient fils de Louis Gauvain : ce dernier seigneur de Montigny-la-Grange et de Flévy, longtemps maître des forges de S. A. à Moyeuvre et vers la fin de son bail professeur par engagement sous condition de rachat des moulins d'Étain (1595), commençait en 1587 à Saint-Privat, Sainte-Marie-aux-Chênes et Montois-la-Montagne, la longue série de ses acquisitions foncières. Il avait quitté vers 1597 la direction des forges et s'était retiré dans la maison de Montois construite en 1589.

Tichémont & Matrize

Le château de Tichémont [2] avec ses dépendances offre la figure d'un grand carré long occupant au fond d'un vallon tout l'intervalle compris entre les deux bras d'un ruisseau qui se jette dans l'Orne, un demi-kilomètre plus loin. Sur

---

[1] Ces Grammont originaires de Franche-Comté, issus de la maison de Granges, portent de gueules au santoir d'or : écartelé d'argent à 3 bustes de reines de carnation couronnés d'or à l'antique.

[2] Commune de Giraumont, canton de Conflans.

Digitized by Google

trois côtés de ce quadrilatère, un grand et deux petits, règne une double enceinte qu'on appelle encore aujourd'hui les *fausses braies*, sorte de boulevard d'une largeur constante de huit mètres environ. Cette fortification vient butter contre un gros donjon voûté au rez-de-chaussée et qui sert de porche donnant accès dans la cour du château. Le pont actuel, qui le précède, a remplacé un pont-levis; on remarque encore sur la droite les traces d'une poterne et de mâchicoulis. Au-dessus de l'arc ogival qui forme la porte on aperçoit une ouverture qui permettait de faire le guet du côté de l'entrée principale. La quatrième face de ce parallélogramme est formé par des bâtiments de dépendances et enfin par le château qui occupe l'angle nord-est : il est précédé d'une cour dont le sol domine la basse-cour et un jardin qui sont tous deux compris dans la même enceinte.

Le château, de construction moderne, ne se recommande à l'archéologue que par une tour carrée assez élevée qui est flanquée, au dehors, d'une tourelle en style renaissance; sur la face nord, au-dessus d'une porte, on lit la date de 1568 répétée au-dessus de la fenêtre.

La cour dont j'ai parlé se trouvait coupée, à une époque récente, par un large canal qui traversait l'enceinte en son milieu et qui était probablement destiné à séparer les habitations des deux seigneurs qui se sont partagés cette terre à la fin du seizième siècle et durant le siècle suivant; ce canal n'a entièrement disparu que de nos jours.

L'histoire de cette localité est celle de ses seigneurs, qui ont tous occupés un rang élevé dans la hiérarchie féodale.

La première mention où apparaisse le nom de Tichémont, nous est fournie par un acte de 1055, tiré du *Cartulaire de Gorze*, et portant donation par Henri, abbé de Gorze, de terres qu'il concède à Martin de Tichémont, à condition que ses enfants resteront attachés à cette abbaye, et qu'ils

Digitized by Google

épouseront des femmes qui en dépendent. Ce titre est ainsi conçu [1] :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego frater Heinricus, Gorziensis cenobii abbas, dono, cum consensu fidelium nostrorum, et omnium fratrum, ad Tucheimontem Martino de terra arrabili jornales XVII, et pratum ad tres falces, et quintam de uno molendino; eo tenore ut si filios suos ad sanctum Gorzonium converterit, feminasque nostras acceperint, et ipse teneat, et posteri ejus, nullamque ab aliquo parentum suorum patiatur calumpniam. Si autem hoc non fecerint, nec ipse, nec filii ejus ultra teneant terram, sed revertatur in manus indomicatas. Actum Gorziæ, sub presule Mettensi Adalberone, abbate Heinrico, comite Folmaro, primo scabione Amolberto, notario Paulino. Actum anno quo suprà (MLV). »

Cette charte vient nous confirmer dans l'opinion que D. Calmet insérait dans sa *Notice de Lorraine* (supp. p. 1011-12) à savoir qu'il y a eu anciennement des seigneurs du nom de Tichémont : il en donne, en effet, pour preuve que Essignon dit Walle de Thichemont, écuyer, vendit par acte daté du jour de l'Annonciation 1362, à Franque de Huisse et à Marie sa femme « septante sols tournois » qu'il prenait tous les ans sur le tonneu de Briey et qu'il avait acquis de Jean de Naives, chevalier [2].

Cette terre passa ensuite dans la maison des Armoises.

Richard des Armoises II du nom, fils de Richard Ier, était pensionnaire de la ville de Verdun, en 1385. Il est nommé chevalier en 1391 et maréchal du Barrois en 1397, il est encore rappelé en 1399 [3].

En 1407 et 1408 il est nommé seigneur de Richemont

---

[1] *Hist. de Metz*, t. III, p. 90.

[2] Voyez aussi Maison de Briey, p. 49.

[3] D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. V, gén. des Armoises.

Digitized by Google

(ou Tichémont) et chevalier. Il joignit ses forces à celles du duc de Bar et du prévôt de la Chaussée [1] qui ayant à leur tête le marquis de Pont-à-Mousson marchèrent la nuit contre la ville de Metz espérant la surprendre; mais la division s'étant mise parmi eux, ils manquèrent leur coup et revinrent à Pont-à-Mousson.

Le duc de Bar, en considération des services de Richier des Armoises, l'institua, en 1407, son châtelain et garde de son château de Conflans avec cinquante francs d'or par an.

En 1416, Richard des Armoises, chevalier, était gouverneur du duché de Bar, sous le cardinal de ce nom.

Le 6 février 1423 [2] Robert des Armoises, sire de Tichémont, chevalier (peut-être fils de Richard II), confesse et avoue tenir en foi, fief et hommage-lige de M. le duc de Bar, comte de Guise « le chastel, forteresse et maison-forte de Tichémont, l'étang, moulin et appartenances en ressort et souveraineté et en sa prévôté de Briey, juvables et rendables à grande et petite force, priant F. Vauthier, abbé de Saint-Pierremont, de sceller avec lui : scellé de deux sceaux en cire verte. »

Robert des Armoises ayant fait passer la terre de Norroy en mains étrangères sans la participation de René, duc de Bar, ce dernier la confisqua et la donna à Jean d'Autel, seigneur d'Apremont, à charge de la reprendre de lui.

Sous la date du 8 septembre 1435, l'*Inventaire de du Fourni* [3] rapporte des « lettres en papier, de Geoffroy d'Aspremont, seigneur de Han, que comme le duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, lui ait mis en main la forteresse, terre et appartenance de Tischemont apartenante à M. Robert des Armoises, chevalier et luy en ait baillé le gouvernement de

---

[1] Chr. Huguenin, p. 137.

[2] *Inv. des titres de Lorraine*, t. III, p. 519.

[3] T. III, p. 525.

Digitized by Google

l'administration, suivant certains moyens et conditions déclarées ès lettres dudit Duc, du 8 septembre 1435, y transcrittes; laquelle terre avoit été saisie sur ledit des Armoises pour cause de désobéissance; à la charge dudit d'Aspremont d'employer les levées qu'il en fera à l'entretien de ceux qu'il y ordonnera et que pendant qu'il en aura le gouvernement, il n'y mettra, recevra ou favorisera en ladite place ledit des Armoises ny aucuns de ses serviteurs ou aydans si ce n'est de l'exprès commandement du duc ou des gens de son conseil et sera tenu de la rendre réellement et de fait toutes les fois qu'il en sera requis sans contredit ou refus; ce que ledit Geoffroy par serment et par la foy de son corps promet et sur son honneur. Scellé en placard de cire rouge aux armes dudit Aspremont. »

Les chroniques d'Huguenin rapportent au nom de ce personnage, et sous l'an 1436, une aventure assez singulière pour que nous détachions le passage suivant qui a rapport à notre sujet : [1]

« Le XX^e^ jour de may [2] vint la pucelle Jehanne qui avoit esté en France, à la Grainge aux Ormes, près de Sainct Privais, et y fut amenée pour parler à aulcuns des seigneurs de Mets et se faisoit appeler Claude. Et le propre jour, y vindrent veoir ses deux freres, dont l'ung estoit chevalier et s'appeloit messire Pierre et l'autre Petit Jehan, escuier, et cuydoient qu'elle fut arse. Et tantost qu'ilz la virent ilz la cogneurent et aussy fist elle eulz; et le XXI^e^ jour dudit mois, ilz enmenont leur sueur avec eulx à Vaucouleurs. Et luy donna le seigneur Nicolle Louve, chevalier, un roncin du prix de trente francs et une paire de houselz; et seigneur

---

[1] Voyez, sur le même sujet, l'article intitulé : *La dame des Armoises*, par M. le comte de Puymaigre, dans *Metz littéraire*, p. 417; et le procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, publié par M. J. Quicherat dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de France*.

[2] Chr. Huguenin, p. 198-199.

Digitized by Google

Aubert de Boulay ung chapperon, et seigneur Nicolle Grognat une espée. Et ladicte pucelle saillit sur ledit cheval très habilement et dist plusieurs choses à Nicolle Louve dont il entendit bien que c'estoit celle qui avoit esté en France et fut recogneue par plusieurs enseignes pour la pucelle Jehanne de France qui amena sacrer le roy Charles à Reims. Et vouloient dire plusieurs qu'elle avoit esté arsé à Rouen en Normandie. Et parloit le plus de ses paroles par paraboles et ne disoit ne fist niant de son intention; et disoit elle qu'elle n'avoit point de puissance devant la Sainct Jehan Baptiste. Mais quant ses freres l'eurent enmenée, elle revinst tantost ez festes de Pentecoste en la ville de Marieule, en chez Jehan Renat, et se tint là environ trois sepmaines, et puis se partit pour aller à Notre Dame de Liesse, le troisième jour. Et quant elle volt partir, plusieurs de Mets l'allont veoir à ladite Marieule et luy donnont plusieurs juelz et là cognust elle qu'elle estoit proprement la pucelle Jehanne de France. Adoncque luy donnoit Joffroy Dex ung cheval; et puis s'en alloit à Erlon, en la duché de Lucembourg. Et quant elle fut à Erlon, elle estoit toujours de coste la Dame de Lucembourg, et y fut grande pièce jusque à tant que le filz le comte de Wernembourg la menait à Collogne, de coste son père, le comte de Wernembourg et l'aimoit ledit comte très fort. et tant que quant elle en volt venir, il luy fist faire une tres belle cuirasse pour elle armer. Et puis s'en revint à ladicte Erlon; et là fut fait le mariage de messire Robert des Armoises, chevalier et de ladicte Jehanne la pucelle. Et puis après s'en vint ledit seigneur Robert des Armoises avec sa femme la pucelle, demeurer en Mets, en la maison que ledit seigneur Robert avoit devant Saincte Segulenne, et se tindrent là jusques à tant qu'il leur plaisit alleir. »

D. Calmet a fait imprimer dans les preuves de son ouvrage [1]

[1] D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. III, col. cxcv — cxcvii.

Digitized by Google

le titre constatant la vente du quart de la seigneurie d'Haraucourt, et de dix muids de sel, par ce seigneur et son épouse qui se qualifient ainsi : « Nous Robert des Harmoises, chevalier, seigneur de Tichiemont, et Jehanne du Lys la pucelle de France, dame dudit Tichiemont... etc. »

Philibert des Armoises et Jeanne de La Force, sa femme, vendent, vers 1459, la terre de Richemont à Didier de Landres et à Jeanne de Puligny sa femme [1].

Le 30 avril 1472 [2], Didier de Landres, Ier du nom, chevalier, seigneur haut voué de Landres et seigneur d'Avillers, de Murville, etc., confesse tenir en « foy et hommage du roy de Sicile, duc de Bar, à cause de son château de Briey, le chastel et forteresse de Tichemont appartenances et dépendances promet d'en faire les services tels qu'il appartient. Scellé en cire vermeille de ses armes. Trois paux. »

En 1475 [3] nous trouvons Didier de Landres à la tête « de Bairixiens logier à Airs et à Ancey, le merquedi aprez le Saint Sacrement et estoient bien IIm, comme on disoit, et ne savoit-on où il volloient traire; et estoit leur cappitainne sr Didiès de Landre.

Lors de l'invasion de Charles-le-Téméraire dans notre pays « estoit dedens Briey sr Didier de Landre et Gerard Davillès, et olt Gerard Davillés un main coppé d'un cop d'une serpentine. »

En 1476, « Gracian de Guerre, le conte Biche et sre Didiès de Landre et plusieurs aultres cappitainne pour le duc de Lorenne, se reboutirent à grant force en Loraine et prinrent plusieurs plesse et bonne ville de Lorenne. »

Enfin en 1478 « on mois de jung ou de juillet, vinrent nouvelles à Metz que ung appelé Gratien de Guerre, et sr

---

[1] D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. V, gén. des Armoises.

[2] *Inv. des titres de Lorr.*, t. V, p. 39.

[3] *Journal de J. Aubrion*, p. 74, 78, 84, 92.

Digitized by Google

Didier de Landre, et plusieurs autres, accompaignièz bien de v^c chevalx, vouloient tenir coure on Vault. Et tantost on fit mactre les gens emssamble en la cité et les sodiours. Et s'en allont de la cité bien III^c chevalx et mille à piedz; et allont jusques en les bois de Salney, et près de S^e Marie au Chelne; mais ils ne trouvont rien, ne ne s'aparut oncques gens d'armes, ne aultres pour tenir comme on disoit. »

Il mourut à Tichémont, le 15 novembre 1483 [1].

Son fils, Perrin de Landres [2], écuyer, seigneur de Tichémont, né en 1461, épousa Walburge de Haussonville, fille de Balthazard de Haussonville et d'Anne d'Anglure.

En 1489 [3] « le s^r de Bassonpierre et Perrin de Landre demandoient plusieurs hommes et femmes menant en la cité, lesquelx ilz disoient estre à eux serfs de condicions; et pourtant que la cité ne les vouloit point delivrer, ilz usoient de grant menaisses. »

Nous trouvons dans un acte, du 16 juillet 1499 [4], passé devant Nicolas de Bressclet dit Naze, prévôt d'Étain, garde scel du tabellionnage de la prévosté dudit Estain, la remise faite par noble escuyer Perrin de Landres et damoiselle Waubourg, sa femme, à noble escuyer François de Custine et à demoiselle Yde Deviset, sa femme « du droit, action et poursuite et raison que feu messire Didier de Landres en son vivant chevalier s^r dud. Landres avoit povoit et prétendoit avoir à l'encontre de Phillebert des Hermoises, escuier à cause de l'achet de la fort maison de Thechiemont circonstances et dépendances tant en rentes revenues que aultrement que led. Phillibert avoit fait à nn appelle Thomasse de Cappe jadis cap^ne de certains nombre de gendarmes soulz la compaignie de mons^r le duc Charles de Bourg^ne lequel

---

[1] Maison de Briey, p. 75.

[2] Id. et Husson l'Escossois. — Lendres.

[3] Aubrion, p. 218.

[4] Titre original appartenant à M. le comte Auguste de Gourcy.

Digitized by Google

s[r] de Landres disoit l'avoir gaingnies, et reconverte en temps d'ostilité et reprins par fait d'armes sur ses ennemis dont par aultres foix proces débat et question en a este meu lesdis ss[r] Phillebert et led. messire Didier de Landres. » Signé à l'original : « Lescuyer et Debar clers jurez au tabellionnage d'Étain. »

Il n'est pas douteux que les fers de lance qu'on trouva, vers 1845, quand on creusa une pièce d'eau près du château, ne proviennent de la lutte à laquelle il est fait allusion ici.

On rencontre encore au nom du même seigneur un contrat de donation fait, le 4 octobre 1507 [1], par noble homme M[e] Thomas de Failli, procureur fondé de noble homme Georges de Failly et dame Ydion, sa femme, à noble écuyer Perrin de Landres, s[gr] de Tichémont et dud. Landres en partie et par noble damoiselle Walbourg de Hassonville, sa femme, de la part appartenante aux donataires dans le moulin de Labri et une chenevière située aud. lieu.

Le 11 novembre 1534 [2] nous voyons un dénombrement donné à S. A. par Perrin de Landres seigneur de Tichémont, de Landres et Avillers, en partie de tout ce que messire Claude Baudoche, chevalier, seigneur de Molin, tient en arrière-fief de lui en la ville, ban et finage de Hatrize. Ce titre est scellé du sceau dudit Perrin de Landres et de celui de messire Philippe de Norroy, chevalier, son cousin.

Le 26 septembre 1535 [3], institution d'un chapelain pourvu de la chapelle érigée en l'église paroissiale de Hatrize sur la présentation faite par noble et généreux seigneur Perrin de Landres, de Briey, seigneur de Tichémont, etc., et dame

---

[1] Invent. de titres dressé par Maugard, appartenant à M. le comte de Gourcy.
[2] Id.
[3] Id.

Digitized by Google

Walburge de Haussonville, fondateurs et patrons; ce titre important est ainsi conçu :

« Vicarius gñalis in Spūalibus Reverendissimi in xpō patris illustrissimi q. principis et domini dñi Johannis miseratione divina Sancti Honusrii diaconi Cardinalis de Lotharingia vulgariter nuncupati Epātus Meteñ administratoris perpetui honorabili viro nobis in xpō dilecto dnō Nicolao Reginaldi pbrō Virdunen dioc̄ Salutem in dño Exhibita nobis per vos petitio continebat Q. cum nobilis et generosus vir dñus Perinus de Landres als de Briey dñs de Tichemont ec nec non et domicella Walburgis de Hassonvilla ejus uxor legitima zelo devotionis accensi in honorem dei ejusq. Sanctissime Marie Vginis matris ac totius celestis monarchie quand. capellam a nōnullis retroactis effluxis annis in parochiali ecclesia de Hattrisia dicte Meteñ dioc̄ eor. propriis Sumptis et expeñ extrui constitui atque edificari fecerunt seu procurarunt reservata ad eos et illorum successores dicte capelle tanq^{a} illius fondat. pñtatioē suie collatione prelibato Reverendissimo dño nro meten fienda prout in dictis līris confirmatione a nobis aūcte qua supra de sup. p. eosd. conjuges petitis et obtentis latius videtur contineri Et licet ipi nobiles cōjuges vobis tanq^{a} benemerito et sufficienti de hmōi capella tanq^{a} illius primi et immediati patroni et collatores vigore et pretextu quibus supra providerint et illam vobis contulerint seu potius vos ad eand. presentarint Nichls dum bñficia ecclesiastica minime institutiōe canonica subsequeñ obtineri non liceat. Ea propter nobis supplicastis q̄tus vos in ead. capella instituere et cetera oia et ingula jā ad ñrm in hac parte spectantia officium vobis gr̄ose impendere dignaremur et vellemus. Nos īgitur vicarius prefatus vr̄is in hac parte supplicatiōib. inclinati meritōr q. vr̄or̄ intuitu vice et auctoritate praelibati R^{me} pr̄is dñi nostri Meteñ qua fungimur in hac p̄te vos in dicta capella sic edificata vel cōstructa et vobis ut permittitur collata in dei nomine instituimus et de ipa ejusq. juribus censibus redditibus obventiōn et emolumentis uni-

Digitized by Google

versis providemus præsentui patrocinio lrārum a vobis enim corporale ad sc̄ta dei ev̄gelia recepimus juramēt̄ū de bonis et juribus dicte capellane per vos conservandis et non alienandis de alienatis siq̄ sint pro posse recuperandis Qq. eïdem capelle in dïvinis laudabiliter et honorifice de servietis seu deserviri facietis juxta illius fondationem et bonorum qualitatem quodq. mandatis dicti Reverendissimi p̄ris dn̄i n̄ri Meteñ vicari et officialis suor. et alio̅r superio̅r parebitis et obedietis in licitis et honestis Quocirca mandamus et districte precipieñ cōmittimus om̄ibus et singulis curatis vicariis capellanis clericis notariis et tabellionibus publicis nobis subditis qtus vos vel procurem v̄rm loco v̄ri legitime constitutū in ejusdem capelle juriumq. et emolumēto̅r et reddituū p̄missor̄ possessionem realem personalem et actualem ponāt et inducât Eisd. nobis sic subditis et possessionem hūoi vobis auc̄te n̄ra tradeñ injungen qtus auc̄te n̄ra etiam sub excōis pena omnibus et singulis consuariis reddituariis et aliis ōibus et singulis quōr. interest aut intererit seu quōlt interesse poterit in futurū precipiatis et quilibt̄ v̄rm precipiat ut ante dicto Dño Nicolao vero cappellano respondeant et q̄t̄ū in eis est vel fuerit ab aliis plenarie et integre responderi faciant et procurēt Dāt Met sub sigillo curie Meteñ vicarii n̄ri interpositione decreti anno dn̄i milleïo quingentesimo tricesimo quinto die vero vicesima sexta mensis septembris. Sig. N. Chansonneti. »

Cette chapelle, qui sert de sacristie depuis 1841, occupe le côté droit de l'avant-chœur de l'église de Hatrize; sa superficie de 25m,9 est couverte par une voûte brisée, partagée par des nervures dont les clefs de voûtes représentent : au milieu, les armoiries des de Landres : *d'or* ou *d'argent*[1] *à trois pals de gueulle :* et autour du point central : *d'or à la croix de gueulle* qui est Watronville, aïeule de Perrin de

[1] Armorial de Lorraine, publié à Leipsick, par A. Grenser.

Digitized by Google

Landres ; puis *d'or à la croix de gueulle frettée d'argent* qui sont les armes de sa femme Walburge de Haussonville ; et enfin *de gueulle à trois pals de vair au chef d'or, chargée d'une merlette de sable* qui est Chatillon de la branche du second fils du connétable de Chatillon, comte de Porcean [1], *écartelé au 2 et 3, d'or semé de grillets d'argent, soutenus d'un croissant de gueulles* qui est Anglure mère de Walburge ; M. Cayon prétend, dans son *Ancienne chevalerie,* qu'on trouve ces armes sur les verrières de l'église d'Essey-lès-Nancy, à la différence que l'écu est *écartelé au 1 et 4,* d'Anglure, et *au 2 et 3,* de Chatillon, ce qui devrait être ici, si par cette écartelure on a entendu rappeler l'alliance d'Ysabeau de Chatillon avec Oger d'Anglure, quatrième du nom, seigneur d'Anglure et d'Estauges, avoué de Thérouenne [2].

Cette chapelle est éclairée par une large fenêtre formée par un grand arc ogival qui en contient trois autres plus petits ; l'ornementation accuse le style flamboyant de l'époque. Ce fut dans cette chapelle, placée sous le vocable de la Conception de Notre-Dame, que Perrin de Landre fut inhumé cette même année (1535). Sa femme, qui lui survécut d'un an, fut enterrée à Sainte-Marie de Metz [3].

Leur fils Warin de Landres, chevalier, seigneur en partie dudit lieu, seigneur des maison, place et territoire de Tichémont, né en 1502, obtint à la date du 30 mai 1541, du duc Anthoine [4] « droit, authorité et haute justice en ladite maison, fief, ban et appartenances d'icelle avec puissance d'y instituer maire et gens de justice qui aient authorité de recevoir et donner tous actes de haute justice, con-

---

[1] *Hist. gén. de la maison de Chastillon,* par Du Chesne, p. 409.

[2] Id. p. 423 où se trouve la généalogie des d'Anglure, différente de celle que donne Husson l'Escossois.

[3] M. de Briey, p. 75.

[4] *Invent. des tit. de Lorr.,* t. III, p. 614.

Digitized by Google

noissent de tous ces cas et qu'ils puissent dresser et ériger sept carcans, fourches et gibet à deux piliers ou jambages de bois en un lieu dud. ban qui, par le procureur général du duché de Bar et officiers de Briey, sera trouvé convenable, d'avoir prison pour tenir prisonniers et malfaiteurs et leur faire et parfaire leurs procès réservant à luy et à son bailli de Saint-Mihiel commis de député de ses hauts jours le ressort et connaissance de ses appellations et réformations comme du passé. »

Warin de Landres, seigneur de Tichémont et de Landres, donna, le 26 septembre 1539 [1], un ascensement à un habitant de Hatrize ce qui tend à prouver qu'il hérita des biens que son père avait à Hatrize : il eut aussi la seigneurie de Jarny par sentence obtenue contre François de Choiseul et mourut, en 1548, laissant quatre fils [2] :

François ;
Valentin Ier ;
Claude ;
Nicolas.

François de Landres, frère aîné de Valentin Ier, qui est qualifié seigneur de Tichémont dans un dénombrement sans date pour la moitié du moulin de Labry, céda la moitié de Tichémont [3] qui lui était advenue par héritage à African de Haussonville.

Valentin Ier qui eut l'autre moitié la céda, le 15 octobre 1570, [4] à ses deux frères Claude et Nicolas; ce dernier abandonna, le 30 du même mois, sa part à son frère Claude, de sorte que ce fut celui-ci qui, de la famille des Landres, resta seul seigneur de Tichémont. Aussi, à la date du 14 janvier

---

[1] Inv. de Maugard.
[2] M. de Briey.
[3] M. de Briey.
[4] Id., et *Inv. des tit. de Lorr.*, p. 613-614.

Digitized by Google

1573, voit-on un dénombrement donné par Claude de Landres dict de Briey, seigneur de Landres, Avillers, Tichémont, Haulcourt, etc., en partie de plusieurs fiefs partageables par moitié contre honoré messire Didier de Landres, chevalier, sieur desdits lieux, en partie capitaine et prévôt de Briey, son beau-père. Signé dudit Claude de Landres, scellé de son scel armorié de ses armes et de celui de Warin de Saint-Beaussant, sieur d'Immonville.

Le nom de sa femme, Marguerite de Landres, nous est donné par un acte du 30 mai 1588 [1], portant acquêt de divers biens situés à Hatrize; et celui de sa mère, Blanche de Barbanson, intitulée douairière de Tichémont dans un contrat d'acquêt du 1er juillet 1589.

Nicolas de Landres qui avait été un instant seigneur de Tichémont, et qui mourut en 1583, demanda que son corps fût transporté à Hatrize dans la chapelle que ses ancêtres avaient fondée dans l'église paroissiale [2].

Quant à Claude de Landres, qui possédait Tichémont et en partie Hatrize, il mourut en 1592 laissant pour fils Didier de Landres, deuxième du nom, marié, le 5 juin 1587, à Judith du Hautoy [3].

Le 5 mai 1597 [4] nous voyons le dénombrement donné par Didier de Landres, seigneur de Tichémont, dudit Landres, Mont, Murville, Bauzet, Haitrise en partie, écuyer d'escuries de Mgr de Vaudémont, de tout ce qu'il possède au village de Haitrise, etc. Signé et scellé des sceaux dudit Didier de Landres et de messire François du Hautoy, chevalier, seigneur de Nubécourt, Bullainville, Bauzet, etc., chambellan de S. A.

---

[1] Inv. de Maugard.

[2] M. de Briey.

[3] Id.

[4] Inv. de Maugard.

Digitized by Google

Didier de Landres ne cessa de faire des acquisitions ou des échanges de terres à Hatrize depuis le 1er mars 1597 jusqu'au 28 février 1635. Le 12 octobre 1602 il obtint du bailliage de Saint-Mihiel une sentence afin de forcer les habitants de Hatrize à lui faire les corvées qui lui étaient dues ; et le 11 août 1603 il fit un partage de bois qui se trouvaient indivis entre lui et Jacqueline de Saint-Blaise, femme de Pierre de Gournay.

Le 5 juin 1619, Didier de Landres dit de Briey, seigneur de Tichémont et d'Hatrize, conseiller, chambellan de S. A., capitaine et prévost de Briey donne, tant en sa qualité d'exécuteur testamentaire du testament de feue Barbe de Hault, que comme collateur et propriétaire de la chapelle de la Conception Notre-Dame érigée en l'église de Hatrize, quittance de 150 francs par François de Hault, faisant moitié de celle de 300, légués à cette chapelle par sa sœur ; laquelle somme était due à la testatrice par feu Jean de Hault, écuyer, demeurant audit Hatrize, son père, ledit paiement fait par ledit François de Hault comme héritier seul et universel dudit Jean de Hault, son père ; l'autre moitié desd. 300 fr. demeurant à la charge des héritiers de feue demoiselle Claude de Blaville, vivante femme dudit Jean de Hault, mère de ladite Barbe et belle-mère dudit François de Hault.

Didier de Landres dit de Briey est encore qualifié sgr de Tichemont, dud. Landres, Mont, Murville, conseiller d'estat de S. A., capitaine et prevost dudit Briey, garde du scel du tabellionage dudit lieu dans un acte, du 28 novembre 1620, portant acquisition pour François de Raigecourt, sgr d'Amnéville, d'une maison sise audit lieu [1].

La maison Des Salles nous apprend qu'Anne Dorothée de Landres héritière unique « de tous les biens délaissées par deffunt illustre sgr monsieur de Tichemont (Didier de

[1] Papiers de la famille du Coëtlosquet.

Digitized by Google

Landres) » épousa en premières noces Claude fils d'Abraham du Hautoy sgr de Récicourt [1].

Le 23 avril 1664, leur fils François du Hautoy, seigneur en partie de Landres, Mont, Murville, Tichémont, les cinq villes, Joppécourt, Hatrize, donna son dénombrement au duc de Lorraine, notamment pour cette dernière seigneurie.

Le 21 février 1695 il acquit de Paul de Gournay le tiers dans la seigneurie de Hatrize qui appartenait à la seconde femme de ce dernier, François-Grosse-Joachim de Gournay (8 octobre 1681), comme lui provenant de son père, Jean-Jacques de Gournay (1er décembre 1667) et de son grand-père, Pierre de Gournay (1603). François du Hautoy obtint encore, le 9 novembre 1692, un traité qui mettait fin aux difficultés qu'il avait éprouvées près des habitants de Hatrize qui se refusaient à faire des corvées.

Le 8 octobre 1682 [2], d'après le dénombrement que ce dernier avait donné à la chambre royale établie près le Parlement de Metz pour la moitié de la seigneurie de Tichémont, deux tiers de celle de Hatrize, pour le fief de Froidevaux et pour la vouerie du Jarnisy, il paraît qu'il y avait alors un étang flottant contre les murailles des deux châteaux. Cet acte porte à côté de sa signature le cachet de ses armes qui sont : *d'argent au lion de gueulle, la queue nouée passée en sautoir, armé, compassé et couronné d'or.*

L'autre moitié de la terre de Tichémont appartenait, en effet, à François de Nettancourt ou plutôt à son gendre, Charles de Lenoncourt, qui avait épousé sa fille, Charlotte de Nettancourt, et qui donna son dénombrement à la Chambre royale, le 25 octobre 1681, pour cette moitié de Tichémont et aussi pour une maison située à Labrye. On parle dans cet acte du vieux château qui est démoli et dont il ne reste

---

[1] Généalogie du Hautoy.

[2] Arch. dép. de la Moselle.

Digitized by Google

plus que quelques murailles qui servent de séparation avec la propriété voisine; on ne voit, ajoute-t-on, en fait de construction ancienne, que « la tour et portière de la basse-cour et un petit logement de fermier, le tout fermé de fossé avec un pont-levis. »

François de Nettancourt tenait ses droits de son père, Henry de Nettancourt, seigneur de Passavant, Jopécourt, Moncel, Saint-André et Tichémont, gentilhomme de la Chambre de Mgr le duc de Bar et capitaine entretenu pour le service de France, qui figure en cette qualité dans un bail du moulin de Labry, du 13 juillet 1607, et dans une procuration, du 6 juillet 1622, qu'il donna à Symon de Broallant, escuyer, son admoniateur, demeurant à Tichémont pour vendre le quart à lui appartenant dans le moulin de Labry. Henri de Nettancourt tenait probablement ses droits sur Tichémont de son aïeul maternel, African de Haussonville.

De son mariage (1663) [1] avec Suzanne de Constant de Trières dame de Francfossé, François du Hautoy, qui vivait encore en 1703, laissa une fille unique, Anne Dorothée du Hautoy, mariée à Charles-François de Béon-Luxembourg, marquis de Béon, arrière-petit fils de Jean de Luxembourg, comte de Ligni et de Brienne et Guillemette de la Marck. Ses armes sont: écartelé au 1 de Luxembourg qui est *d'argent au lion de gueules, armé, compassé de couronne d'or, la queue nouée et passée en sautoir;* au 2 *d'or à la face échiqueté d'argent et de gueules;* au 3 *de gueule à la croix d'argent;* au 4 *de France au bâton de gueule péri en bande* qui est Bourbon-Condé et *sur le tout d'or à deux vaches de gueule* qui est de Béon maison du Languedoc.

On lit encore la date de 1702 sur un contrefort des terrasses dont la construction rappelle le grand règne, et annonce en

---

[1] Voyez Maison Des Salles, La Chesnaye Desbois (petite édit.) et M. de Briey.

Digitized by Google

même temps la puissance de celui qui pouvait faire entreprendre un travail de ce genre ; aussi en fait-on honneur au marquis de Béon-Luxembourg. Les magnifiques arbres qui dominent la colline contre laquelle elles sont adossées sont évidemment de la même époque.

Il figure, en 1713[1], dans une requête présentée par lui à la cour souveraine de Lorraine à cause de dame Anne-Dorothée du Hautoy, son épouse, tendante à ce qu'il plaise à la cour permettre de faire assigner le sieur Charles de Faillonnet, écuyer, seigneur de Valleroy, pour voir être dit que faute par lui d'avoir satisfait aux arrêts de la cour, du 18 juillet et 14 août précédents, ce faisant d'avoir fait la preuve y portée, il sera déclaré déchu : en conséquence qu'il plaise à la cour mettre l'appellation au néant.

Nous trouvons au nom de la marquise de Béon une sentence, du 7 septembre 1716, rendue en sa faveur par la prévôté de Briey.

Les lecteurs de l'*Austrasie*[2] n'ont pas oublié, sans doute, le charmant article intitulé : *Un vieux portrait,* dans lequel M. A. Prost rappelait, sur la foi des lettres de M. l'abbé Spol, curé de Sailly, les jours agréables que le château de Tichémont offrait à ses hôtes au milieu du siècle dernier.

Veuve le 8 août 1725, cette dame mourut en juin 1755[3] sans enfant et laissa à son neveu à la mode de Bretagne, Léopold Charles comte du Hautoy, qu'elle avait adopté, la terre de Tichémont qui se composait[4] : d'un château, basses-cours immenses, belles écuries, granges, remises, greniers superbes, deux grands colombiers bien peuplés, trois maisons de ferme grandes et bien bâties, maisons de jardinier, chasseur, berger, manœuvre ; des deux maisons, jardins et

---

[1] Inventaire de Maugard.

[2] Année 1853, p. 224.

[3] Voyez, La Chesnaye Desbois.

[4] Titres de propriété de la terre de Tichémont.

Digitized by Google

enclos contenant 100 jours de terres : de jardins, vergers, chènevières, légumiers, orangerie, canaux, réservoirs ; 900 jours de terres labourables ; 120 fauchées de prés ; 17 à 1,800 arpents de bois ; une lieue de pêche dans la rivière d'Orne, de la vouerie du Jarnisy qui donnait le droit de chasse sur 20 à 24 bans de la baronie de Froideveau qui n'est rien autre chose qu'un fief situé sur un terrain où est à présent bâti partie de la ville de Briey, d'un colombier à Jarny et enfin d'un logement, jardin et pré à l'hermitage de Vallières.

M. Léopold-Charles comte du Hautoy, seigneur de Gussainville et de Tichémont, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'infanterie du roi, céda cette terre, sauf l'ermitage de Vallières par transaction, des 12 et 22 nov. 1768, à M. Joseph-François Coster, avocat au Parlement, conseiller du roy, secrétaire et greffier de sa Majesté aux états et commandement du Languedoc.

Ce dernier vendit cette seigneurie, le 14 octobre 1769, à M. Pierre-Gabriel Launay de Montaigu, commissaire des guerres, gouverneur de Badonvillers, et, le 31 octobre suivant, il lui vendit aussi un logement, un jardin et un pré à Vallières.

Le 2 février 1770, le roi confirma, comme dépendant directement de lui, cette acquisition de Tichémont avec la baronie de Froideveau et la vouerie du Jarnisy au sieur Launay de Montaigu, seigneur de Tichémont et de Circy en Vosges, qui en fit hommage à la Chambre des Comptes de Lorraine et Barrois, les 16 et 21 mai 1770.

Sa veuve, dame Marthe-Françoise-Gabrielle de Tourville, assistée du curateur de ses enfants mineurs, vendit cette terre, le 22 novembre 1776, à M. Antoine-Dominique-Jacques-Joseph Dosquet, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, lieutenant-colonel de la milice bourgeoise de Metz, et à son épouse dame Claude-Antoinette Martinfort.

Le roi confirma cette acquisition, le 14 février 1777, et

Digitized by Google

M. Dosquet fut mis en possession de la vouerie du Jarnisy, le 8 août suivant, par un sieur Damien Nicolas, notaire, tabellion royal au bailliage de Briey, en recevant sur la place devant l'église de Jarny une pierre afin d'en opérer la tradition; formalité qui est aujourd'hui remplacée par la transcription du contrat au bureau des hypothèques.

Cette terre passa enfin, le 6 prairial an XI (26 mai 1803), entre les mains de M. François-Benoit-Charles-Pantaléon Durand, conservateur général des forêts des départements de la Moselle, des Ardennes et des Forêts, et à dame Anne-Charlotte Lançon, son épouse, suivant les termes du contrat d'acquisition. Leur fille, Mme la baronne de Bonaffos, l'habite aujourd'hui.

Ceux qui ne sont pas indifférents aux beautés un peu sévères de la nature peuvent contempler dans tout leur développement les nombreuses plantations dont M. Durand s'est plu à embellir sa propriété.

Tichémont était en partie de la paroisse de Jarny [1], en partie de celle de Hatrize qui fut, jusqu'au concordat de 1801, le siége d'un archiprêtré à la tête de 18 paroisses.

Sur le chemin qui nous y conduit, et à une faible distance de Tichémont, nous rencontrons l'ermitage de Vallières qui se compose d'une chapelle dédiée à la Sainte Vierge et d'un logement de garde. Cette chapelle, qui a été rendue au culte le 9 juillet 1863, n'est pas voûtée et est éclairée par quatre fenêtres et une rose placée au-dessus de l'entrée; leur ornementation ainsi que celles de la porte au-dessus de laquelle on voit un écusson timbré d'un casque de l'ancienne chevalerie, rappelle le style en usage au commencement du dix-septième siècle. Dans la cour qui la précède se trouve reposant sur une base de maçonnerie un calvaire composé

---

[1] Voir l'art. de M. Boulangé, sur Jarny, dans les *Mémoires de l'Académie*, 1855.

Digitized by Google

d'un Christ en croix entre deux larrons, d'une exécution artistique un peu molle. On lit au-dessous cette inscription :

PANCE A TOY, DIEV TE REGARDE. 1630.

On admire dans la même cour une magnique croix de pierre d'une ornementation riche et de bon goût, et surtout d'une remarquable exécution ; elle est formée d'une colonne cylindrique reposant sur une table aux côtés de laquelle sont sculptés un écusson sans armoiries et les instruments de la croix en faisceau. L'abaque de la colonne qui est enroulée de feuillages peu accusés où se jouent des oiseaux et un écureuil, s'élargit par le haut et supporte en son milieu une croix du haut de laquelle plane l'archange saint Michel; aux quatre angles du chapiteau sont représentées les saintes femmes dans l'attitude de la prière. Ce beau monument rappelle par sa date (1626) l'époque où le culte de la Sainte Vierge était particulièrement en honneur.[1]

De la plateforme qui précède la maison du garde on jouit d'une vue délicieuse sur le cours de l'Orne qui décrit une courbe très prononcée en cet endroit, et sur la rive opposée qui est très basse relativement à celle sur laquelle on se trouve. La vue est bornée à gauche par un bois en pente et par le village de Hatrize dont les deux parties sont réunies par un pont de construction récente.

L'église de Hatrize, du quinzième siècle, mérite de fixer l'attention de l'archéologue: elle se compose d'une seule nef formée par trois travées : chacune de ces travées recouverte d'une voûte brisée est éclairée par six fenêtres ogivales munies de meneaux prismatiques. Cette nef qui mesure $9^{m},70$ de largeur, $7^{m},70$ de hauteur et $18^{m},70$ de longueur est d'un bel

---

[1] 10 Déc. 1667. Donation faite à François du Hautoy, seigneur de Tichémont, baron de Landres, et à Susanne de Constant, sa femme, par Ancel Louis pour être sa vie durant dans l'ermitage de Vallières.

Digitized by Google

effet, et sans une grande attention on ne s'apercevrait pas que la travée voisine du clocher et le clocher lui-même ont été bâtis à une époque récente, en 1772.

L'avant-chœur est formé d'une voûte reposant sur quatre colonnes non engagées dans le mur; le profil, en forme de boudin, des arcs qui se croisent en leur milieu et des arcs triomphaux accuse le douzième siècle. *(Voir les figures).* Ce qui leur donne un certain intérêt c'est que leur construction doit se rapporter à une époque intermédiaire à celle de l'église de Baronville[1], et à celle de la chapelle de Morlange[2] qui relevaient également de l'abbaye Saint-Martin de Metz. En effet, si l'église de Baronville est de la fin du onzième siècle, d'anciennes chartes[3] indiquent que l'église de Hatrize existait en 1157 et la chapelle de Morlange en 1186. C'est là qu'ont été déposés, en 1844[4] les restes d'Albert de Briey ainsi que l'annonce l'épitaphe qui se trouve à gauche:

Piæ memoriæ Alberti de Brieio qui Briacensem potestatem a comitissa Mathilda, relicta Godfridi Gibbosi Ducis Lotharingiæ, consanguinea sua accepit anno MXCVI, fratris Richeri Virdunensis episcopi, Bezelini et Joannis de Theodonis villa, ipsius nepotes Carolus Herbrandus et Camillus et Ludovicus Eduardus Emmanuel comites de Brieio hoc monumentum posuerunt anno MDCCCXLIIII supra dicti Alberti cineres ex ecclesia sancti Petri de Monte in Hatriziæ ecclesiam translati sunt cura baronis Emmanuel d'Huart et Alphonsi Dégoutin.

L'église se termine par un chœur carré avec une monstrance dont la construction remonte au quinzième siècle comme la nef de l'église.

On ne remarque à l'extérieur que cette inscription placée

---

[1] Voyez les *Mémoires de l'Académie*, 1854, p. 305.

[2] Voyez l'*Austrasie*, 5e vol. p. 202 et la *Revue de Metz*, t. II. p. 242.

[3] Voyez l'*Histoire de Metz*, t. III. p. 142

[4] Voir la translation des restes d'Albert de Briey, à Hatrize. *Austrasie*, 1843.

Digitized by Google

au-dessus de l'entrée de l'ancienne sacristie qui sert aujourd'hui de décharge :

Hoc sacrarium extruendum curavit Claudius Albertus Thibault pastor in Hatrize. 1700.

Dans le cimetière se trouve un ossuaire voûté qui date de 1747. Nous ne reviendrons pas sur la chapelle castrale des seigneurs de Hatrize.

Le Pouillé du diocèse [1] nous fournit les indications suivantes sur la cure de Hatrize.— Lorraine. Village sur l'Orne à une lieue et demie de Briey, 4 de Metz. Patron : la Primatiale de Nancy. Vocable : saint Martin. Annexes : Valleroy une demi lieue; Bomon, hameau, un quart de lieue; Bellaire et Vallières, censes à un quart de lieue; Tichémont, château et basse cour, dépend en partie de Jarny; Mussot, château et annexe de Hatrize. — La primatiale cathédrale de Nancy jouit du droit de patronage de cette cure aux droits de Saint-Martin de Metz. Hillin, archevêque de Trèves, confirma, par une charte de l'an 1157, le droit qu'avait cette abbaye de nommer à la cure de Hatrize. Bertram, évêque de Metz, le lui confirma par une charte de l'an 1186, et le pape Innocent III, par une bulle donnée deux ans après et qui deffend au curé de Hatrize d'exiger les dixmes des nouvelles terres que les religieux de Saint-Martin cultivoient eux-mêmes ou faisoient cultiver à leurs frais [2].

Jacques, évêque de Metz, unit la cure d'Hatrize et ses dépendances à l'abbaye Saint-Martin, par charte de l'an 1253. Cette union fut confirmée par Gérard, archidiacre de Metz, par official de la même ville en 1267. Hugues, cardinal du titre de Sainte-Sabine, légat du Saint-Siége, le ratifia la deuxième année du pontificat d'Innocent IV, par acte passé dans la ville de Besançon.

---

[1] Mss. 59 de la bibl. de Metz.

[2] Ces trois chartes sont reproduites en entier dans l'*Histoire de Metz*, t. III. p. 120, 142, 144.

Digitized by Google

Décimateurs : la primatiale de Nancy pour deux tiers, et le curé pour l'autre tiers. Communiants : 300; revenu du curé : 1,800 livres; fabrique : 170 livres. Langue française.

La terre de Hatrize[1] se composait, au dix-huitième siècle, de la seigneurie basse et foncière, d'un ancien château, d'une chapelle fermée qui est à droite du chœur, et qui a son entrée particulière sans entrer par l'église, 100 jours de terre à la roye, deux chenevières, 68 fauchées de prés, 230 arpents de bois, un moulin à Labry et une chapelle qui est à gauche du chœur de l'église paroissiale dudit lieu.

L'analyse de quelques titres nous donnera les noms des derniers seigneurs qui aient habité ce château flanqué de tourelles qui existe encore.

M. Léopold-Charles-Laurent comte de Gourcy, chevalier, seigneur de Moyenneville-lès-Pagny, l'obtint en exerçant, le 5 septembre 1769, un droit de retrait lignager, et, le 1er mars 1770, un droit de retrait féodal dont le Roi l'avait gratifié et enfin, à la suite de l'achat qu'il en fit, le 20 juin 1770, sur les sieurs Savoy et Le Blan.

Le 7 juin 1773, M. le comte de Gourcy céda Hatrize à son frère François-Antoine-Étienne Comte de Gourcy, chanoine de la Primatiale de Lorraine, qui lui retrocéda en 1779. C'est ainsi que nous voyons au nom de M. l'abbé de Gourcy, une sentence du bailliage de Briey du 4 juillet 1774, rendu en sa faveur contre M. Launay, sgr de Tichémont, au sujet d'un pré à Vallières, et qu'on lisait encore il y a quelques années, l'épitaphe suivante dans la chapelle d'Hatrize :

« Ici repose le corps de très haut et très puissant Seigneur Messire Léopold-Charles-Laurent Comte de Gourcy, chevalier, seigneur de Hatrize, ancien capitaine de grenadiers au service de Sa Majesté

---

[1] Affiches de vente de Hatrize.

Digitized by Google

l'Impératrice Reine, époux de très haute et très puissante Dame, Madame Marie-Thérèse, née Comtesse de Ligniville et du Saint-Empire, décédé à Bain, le 7 juin 1785, d'où il a été ramené pour être inhumé dans sa chapelle seigneuriale du dit Hatrize, le 12 du présent mois, âgé de 68 ans 8 mois 10 jours, dont la mémoire doit engager les fidèles à prier Dieu pour le repos de son âme. *Requiescat in pace. Amen.* »

Les registres de l'état civil de la commune de Hatrize, déposés au Greffe du tribunal de première instance de Briey, relatent aussi ce qui suit :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-sept, le deux août est décédée à neuf heures du matin, munie des saints Sacrements de l'Eglise, en la maison canoniale de M. l'abbé de Gourcy, chanoine de la primatiale de Nancy, son beau frère, Madame Marie-Thérèse-Henriette, née contesse de Ligniville et du Saint-Empire, âgée de quarante-sept ans et demie, douairière de haut et puissant Seigneur Messire Léopold-Charles-Laurent Comte de Gourcy, Seigneur de Hatrize. Le corps de laquelle conformément à la délibération capitulaire du dit jour, a été présenté à l'église Cathédrale par M. l'abbé de Bressey, écolatre, et remis entre les mains de MM. Jean-François Jacquemin, curé de Clévent, et par lui conduit à Hatrize ; et y étant arrivé, le 3 août, environ à midi, y a été le même jour, à 6 heures du soir, enterré dans sa chapelle par ordre et la permission de la Cour du parlement de Nancy, et par son arrêt du 2 du même mois, collationné par Lacroix, en présence des sieurs Jean-François Jacquemin, curé de Clévent ; du sieur Nicolas Tourel, séminariste de Saint-Simon de Metz ; de Nicolas Tourel, laboureur à Hatrize ; de Jean-François Noël, cordonnier et échevin de l'église paroissiale du dit Hatrize, qui ont signé avec nous, lecture faite. »

Digitized by Google

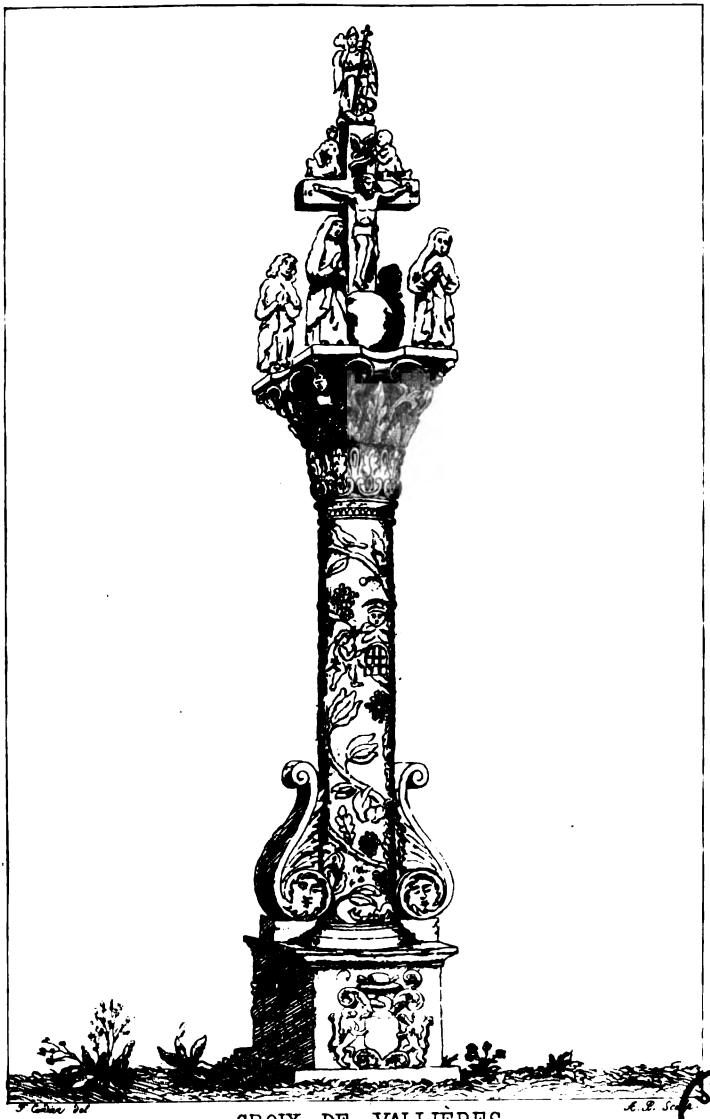

CROIX DE VALLIÈRES.
Cⁿ de Conflans.

Imp. Brebant à Paris

UNIV. OF ILLIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

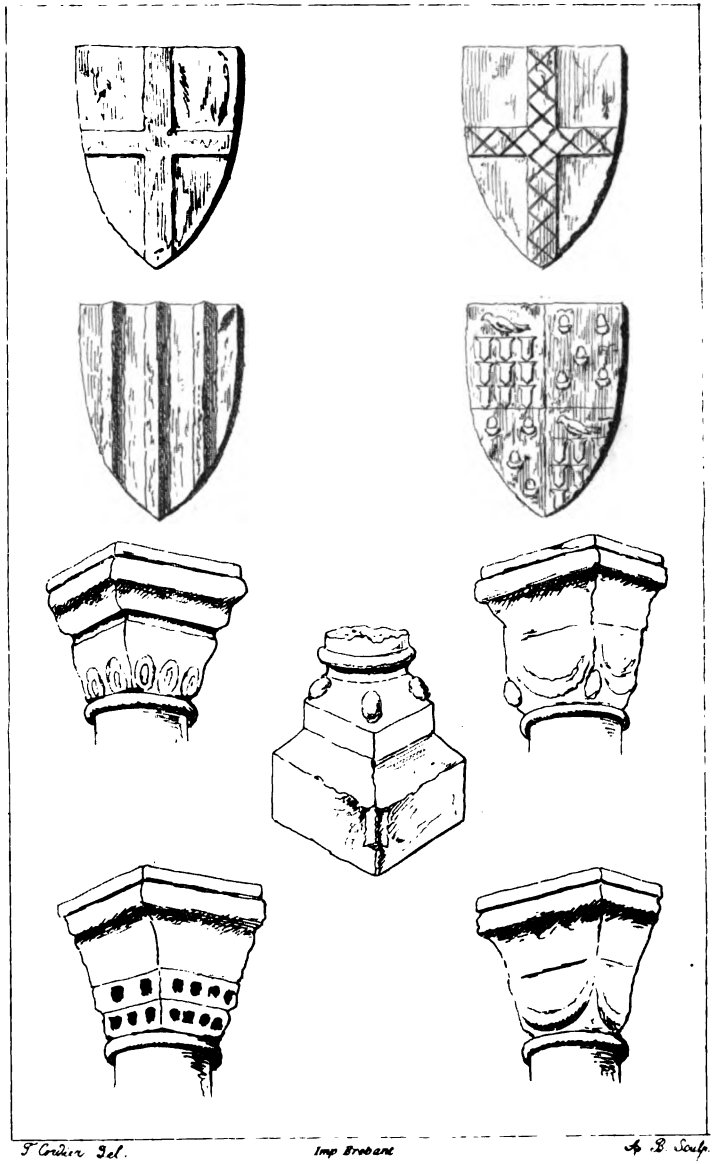

F. Crelier Del. Imp Bretaut A. B. Sculp.

EGLISE DE HATRIZE.

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA

CLASSIFICATION DES ARMOIRIES

Par M. H. de SAILLY

Je vais essayer de parler blason. Ce mot qui eût fait croire à certains grands-pères de la génération présente que les principes de 89 allaient se trouver en péril, n'a rien qui nous étonne aujourd'hui; et comme nos progressistes en histoire s'avisent de causer armoiries, dans ces nombreux manuels feuilletés sur tous les bancs universitaires, je souhaite, en respectant les Puissances, que l'on veuille bien aussi connaître ce que l'on enseigne avec autorité; ces notions bonnes ou mauvaises étant à peu près les seules que nos enfants apportent dans le monde en quittant le collége.

Nous ne sortirons pas du véritable domaine de l'archéologue, qui sait fort bien encore que l'étude des règles et formules générales du blason a son utilité peu contestable. Sans elle, pour tous les pays de l'ancien monde, sans la connaissance des armoiries locales pour ses régions les plus intéressantes à l'époque moderne, il est à peu près impossible de nommer une foule de figures peintes ou sculptées depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours; et l'on s'aperçoit, en dépouillant les titres de nos chartriers, que l'on a

Digitized by Google

dédaigné, sans y prendre garde, un puissant moyen d'investigation et de critique. En somme, ces motifs nous suffisent pour produire notre petit travail, sans crainte de « mécontenter le grand nombre pour le plaisir de quelques-uns » ; et plus tard, si l'indulgence de la *Société* ne me fait point défaut, je changerai quelquefois la route et la manière de nos anciens, pour aborder ces notices animées où se recomposent la vie quotidienne et les sentiments intimes des siècles disparus.

I

Blason, armoiries, sont deux mots que l'usage a rendus presque synonymes, et qu'il serait utile de ne plus confondre, sous peine de renoncer à comprendre le titre développé que l'avocat Ségoing donnait en 1648 à son *Mercure armorial*. Les armoiries existaient avant qu'on ne se mît à raisonner sur elles : on les a observées, décrites, analysées dans leurs rapports. De là des mots, des manières de parler, des signes qui suffisent pour constituer une langue héraldique ayant nécessairement sa grammaire, le *Blason*, science qui nous enseigne à exprimer ces armoiries au moyen de la parole ou des arts du dessin, conformément au meilleur usage.

Puisque le blason est une grammaire, il nous en coûte peu de souscrire à l'opinion très motivée de MM. Grandmaison, Menzel et de Watteville qui ne croient point, avec le P. Ménestrier escorté de ses savants disciples, qu'il faille chercher dans le verbe allemand « *Blasen*, sonner du cor, » l'étymologie, par trop transparente, de notre mot Blason. Blason, en allemand, se dit *Wappen ;* et alors *Blasen*, réellement souffler, signifiera sonner du cor à l'aide d'un sous-entendu, ou enfin blasonner, par une extension ayant tout l'air d'une importation véritable !

Digitized by Google

Les trois auteurs que j'ai cités estiment qu'il faut laisser dormir le cérémonial des tournois et rapporter le mot blason au bas latin *blasus* (arme). M. Menzel y ajoute le substantif germanique *blatt, blad* en danois, suédois et hollandais, devenu *blade* en anglais, lequel signifie feuille ou lame sous sa première forme, et enfin arme, par extension, sous la seconde. — Le verbe français blesser paraît être de la même famille.

Jean-Paul Reinhard, en son *Traité de la Science héraldique* (Nuremberg, 1778), propose de dériver blason « de l'ancien mot germanique *Blase* qui veut dire signe, » et M. L. de Baecker prétend à son tour que la langue allemande possède le verbe « *Blatzen*, couvrir ou fixer au moyen de la couture un morceau de drap sur un autre, — par extension aussi coudre. » Je suis tenté de croire que *Blatzen* et *Blase* appartiennent à l'allemand dont Luther n'a pas voulu ; mais si l'on observe que dans la filiation des mots germaniques, le B et le P se substituent mutuellement, le verbe technique et classique *Platzen* (distinguer en une place, marquer en écussonnant comme le fait le marteau forestier) viendra s'offrir encore aux méditations des étymologistes. Laissons le mot lui-même aux tourmenteurs de la tribu, et passons à la matière que le Blason a réglementée... aux armoiries.

Que sont-elles ces armoiries? — En bon citoyen du dix-septième siècle craignant Dieu et craignant son Roi, le P. Ménestrier répond : « Ce sont des *marques de noblesse* et de dignités, composées régulièrement de certaines figures et d'émaux, *données et autorisées* par le souverain, pour la distinction des personnes et des familles... » ! Et cependant les armoiries n'ont pas de lien essentiel avec la noblesse de race, malgré leur plus ancien caractère d'enseignes chevaleresques ; les dignités s'en accommodent ou s'en passent à l'occasion ; et c'est vers l'époque où commence l'épuisement des idées, des traditions et de l'art du moyen âge, que l'on

Digitized by Google

s'occupe de régler ce que le juste sentiment de l'harmonie créait sans effort deux siècles plus tôt. Enfin les autorisations ou donations souveraines, devenues très tard nécessités légales, n'empêchaient point le roi du P. Ménestrier, Louis XIV en personne, de déclarer par un arrêt du Conseil issu de la grande mesure fiscale de novembre 1696 : « que les brevets d'armoiries ne pouvaient, en aucun cas, être tirés à conséquence pour preuve de noblesse. »

Mais le candide auteur de la *Méthode,* avec plus de foi et de croyances sérieuses que nous n'en possédons nous-mêmes, était, sans le savoir, un énergique centralisateur: pour lui l'action royale, qui se confond avec l'État, prévaut de toute ancienneté sur l'individu, et Paris donne le branle à la province. De là quatre grosses erreurs en huit lignes pour les seules armoiries bourgeoises : « il n'y avait autrefois que les nobles qui eussent le droit d'avoir des armoiries ; mais Charles V, par sa charte de l'an 1372 *(lisez 1371),* ayant ennobli *(sic)* les Parisiens, il leur permit de porter des armoiries, et, sur cet exemple, les bourgeois les plus notables des autres villes en prirent aussi. » L'anoblissement prétendu des Parisiens, accrédité par les méprises de La Roque et du président Hénault, par les hésitations de Chérin [qui suppose de doubles lettres-patentes, afin d'expliquer celles de janvier 1577 accordant la noblesse héréditaire au Prévôt et aux quatre Échevins de Paris] et par toutes les assertions douteuses ou mensongères que la passion, la vanité, l'ignorance et les besoins de l'envie ont généreusement répandues, ne résiste pas à la simple lecture des lettres du 9 août 1371, portant concession de *priviléges de noblesse* et non de noblesse ; mot que les rois Charles VI, Louis XI, François Ier et Henri II ne prononcèrent pas davantage dans leurs patentes successives de confirmation.

La requête des Parisiens au roi Charles V représente *qu'ils ont coutume* d'avoir garde et bail d'enfants, d'acquérir fiefs et francs alleux, d'user, selon leurs moyens, de

Digitized by Google

freins dorés et autres ornements appartenant à l'état de noblesse, etc.; toutes habitudes qui auraient blasonné nos dignes et turbulents bourgeois avant cette permission que le P. Ménestrier suppose pour le seul honneur de l'omnipotence souveraine. Le Prévôt des marchands, Jehan Fleury, alors en charge, portait armoiries; et ses prédécesseurs, à commencer par le plus ancien de tous, Evreux de Valenciennes, prévôt en 1263, pour finir par Jehan Culdoé que ce même Fleury remplaça, se servaient de sceaux armoriés personnels et bien connus. Les grandes cités du domaine royal, et les villes qui, sans lui appartenir au quatorzième siècle, font partie de la France actuelle, n'étaient pas seules en possession de ce que tant d'écrits faits ou à faire appellent et nommeront encore privilége: les plus minces bourgades, ne l'oublions pas, en usèrent, pendant trois siècles au moins, avec une liberté naturelle, que les *citoyens seigneurs de Périgueux,* par exemple, auraient certainement prise, pour peu que la couronne, suzerain immédiat, la leur eût contestée. Le P. Ménestrier, l'historien du *Pennonage* de Lyon, savait tout cela; il savait même que les nobles de la vallée du Rhône ne s'étonnaient pas plus des armoiries prises par les Echevins, Consuls, Procureurs, Conseillers, Recteurs, Syndics, Juges et Mandeurs du pays, que ceux de Pontarlier des armes que se donnaient les *barons* du lieu et du ressort communal. Toutefois comme les hommes de son temps trouvaient aliénés au profit du roi régnant, l'indépendance des classes sociales et des provinces, les droits des villes anciennement confondus avec les priviléges, il lui parut prudent, et peut-être méritoire, d'admettre, sans autre discussion, un droit supérieur historique et primordial qui s'affirmait en si bonnes mains; quitte à priver la langue héraldique, simultanément accueillie chez toutes les nations de l'Europe, du caractère de spontanéité qui lui est propre.

J'en ai dit assez pour faire voir que je n'ai pas la moindre

Digitized by Google

envie de suivre les traces du plus fécond de nos classiques : je lui laisse sans beaucoup de regrets la responsabilité de ses « origines expliquées et establies par de solides raisons, et de fortes authoritez. » Je serai plus exact sans me préoccuper d'être trop littéraire ; et réfléchissant qu'en ces matières, qui touchent par tant de points nécessaires et délicats aux passions les moins généreuses de notre espèce, l'exagération des arguments et l'injustice du parti pris se font trop souvent une large part, je reconnaîtrai, je l'espère, un écueil que de véritables érudits n'ont pas su doubler.

Revenons aux armoiries. — Diverses remarques bibliographiques, dues aux recherches personnelles de MM. Clerx et de Bussy, avaient motivé de ma part certains développements que nos *Bulletins* de *1861* et *1862* ont accueillis. J'y renvoie ceux que les origines de la gravure héraldique et le figuré du blason peuvent préoccuper encore, leur recommandant l'étude du savant ouvrage de Kœller publié à Gœttingue en 1736, et signalé sous le *n° 133* de la *Bibliothèque héraldique de France,* immense et consciencieux travail de M. Joannis Guigard, de la Bibliothèque Impériale.

Ce sujet me paraissant épuisé, on me pardonnera peut-être, en présence de la multitude que j'évoquais il y a deux ans, de l'avoir retrouvée vivante en ces catégories que je prétends définir avec la rigueur dont la science héroïque est réellement susceptible. Qu'on se rassure ! Je n'emprunterai pas mes armes à l'*Essai philosophique sur la classification des connaissances humaines,* et si je reconnais avec plaisir, grâce à l'illustre A.-M. Ampère, que l'examen raisonné de ces catégories appartient aux sciences 1, 2, 3, 4, du premier ordre de l'embranchement D du second règne (sciences noologiques), j'entends ne m'en occuper que sous ces désignations ordinaires d'armoiries de souveraineté, de domaine, de prétention, d'alliance, de succession, de patronage, de communauté, de concession, de choix et de famille, que l'usage a consacrées.

Digitized by Google

II

Armoiries de souveraineté

Ce sont, le plus souvent, celles des familles régnantes dans les États régulièrement constitués, abstraction faite du titre personnel affecté au souverain.

A l'origine de la langue héraldique, le pouvoir royal ne régit qu'une très petite partie de la France actuelle. De la Loire aux Pyrénées et aux deux mers, l'ancienne Gaule est fractionnée en États libres, sous des comtes et des ducs, qui reconnaissent pour la forme l'autorité nominale du suzerain, et le changent au gré de leur caprice ou de leur intérêt. Le vasselage du comte de Flandre n'est pas plus étroit; la Bretagne est indépendante; la Normandie obéit au roi d'Angleterre; la Franche-Comté, la Lorraine, la majeure partie de la Bourgogne et le Dauphiné relèvent de l'Empire d'Allemagne. Tous ces états se divisent à leur tour en une infinité de souverainetés distinctes, variables en étendue, en puissance effective, en attributions politiques, mais soumises à autant de dynasties véritables qui possèdent tous les droits, toutes les prérogatives de la royauté.

Comme les feudataires de Provence, de Guienne, de Languedoc ou de Poitou, le duc ou comte de Bar promène son inconstant hommage entre ses puissants voisins, et plus bas encore dans l'échelle des pouvoirs absolus, le sire de la Tour-en-Voivre, qui craint à bon droit de disparaître, au premier conflit, devant un royal héritier, se déclare vassal du comte de Bar, après avoir été d'ancienneté l'homme-lige du comte de Champagne. Les souverains et leurs pairs naissent de la force des choses; et c'est ce que caractérise nettement dès la fin du dixième siècle, pour la plus grande

Digitized by Google

stupeur des historiens futurs du dix-septième, la réponse si connue, et trop souvent travestie, d'Aldebert de Périgord au message de Hugues Capet [1].

Notre nomenclature est loin d'être complète : la forme féodale a tout envahi.

Les *Seigneurs des communes*, les puissantes cités de Toulouse, de Marseille, d'Arles, de Metz, de Strasbourg, et toutes celles qui leur étaient inférieures à différents degrés, — que la forme républicaine, que l'élément aristocratique ou populaire y dominât, la chose importe peu ; les évêchés, les abbayes d'hommes et de femmes, les chapitres réguliers ou séculiers ont leurs vassaux, leurs sujets et leurs serfs.

Mais l'extinction graduelle et toujours progressive de cette multitude de droits souverains et d'états réellement constitués, au bénéfice de quelques familles providentiellement élues, que le hasard de la fortune ou des alliances, des combinaisons longuement méditées et poursuivies, le juste sentiment des besoins, des aspirations de chaque âge de la vie des peuples, associaient de plus en plus à la destinée des masses, n'ont laissé presque partout en présence que la nation et son gouvernement.

Aujourd'hui, les États de l'Europe, seuls en cause dans les matières qui nous occupent, sont parvenus à un très haut degré d'unité territoriale ; et le dépositaire des pouvoirs publics les représente si clairement à l'esprit de tous, que ses armes propres, là où le souverain n'est pas un être collectif, sont considérées à l'ordinaire comme celles du peuple entier, ou bien en font partie intégrante et nécessaire. Cette règle très générale a pourtant ses exceptions. En somme, les armoiries de souveraineté, fort répandues

---

[1] (Hugo) ei mandavit : Quis te comitem constituit ? Et Aldebertus remandavit ei : Quis te regem constituit ?

(Ademari Cabanensis chron.)

Digitized by Google

aux temps féodaux et dans les premières années de l'existence nationale, se sont successivement réduites. Les anciens hérauts d'armes ne blasonnaient guères que des souverains; et de nos jours, les jeunes dynasties que les peuples se donnent, délaissent quelquefois aussi les armes qu'elles tenaient des aînés de leur race, pour adopter avec eux de nouveaux et glorieux symboles.

Plusieurs exemples feront ressortir ces différences.

Armes de France. — Elles se confondent, à partir de Louis VII dit le jeune, et pendant six siècles, avec celles des rois de la race de Hugues Capet; lesquels portaient *d'azur semé de fleurs de lys d'or sans nombre,* et dès Philippe de Valois selon Ste-Marthe, ou seulement depuis Charles V, *d'azur à trois fleurs de lys d'or;* réduction faite, nous disent nos vieux auteurs, à la révérence de la très sainte Trinité! Les diverses branches de la Maison Royale, en arrivant au trône, les ont uniformément adoptées: ces armoiries, en un mot, étaient celles de France, et n'appartenaient pas aux Bourbons, par exemple, comme on ne le croit que trop généralement encore.

Après les *Journées de Juillet,* une ordonnance royale du 14 août 1830, contre-signée Dupont de l'Eure, avait établi que le sceau de l'État représenterait à l'avenir les armes d'Orléans, — *de France au lambel d'argent en chef,* — timbrées de la couronne fermée et assorties de drapeaux tricolores, avec les attributs ordinaires de la souveraineté, sceptre et main de justice en sautoir derrière l'écu. Mais après les troubles qui prirent leur nom de l'épisode de Saint-Germain-l'Auxerrois, une nouvelle ordonnance du 16 février 1831, contre-signée Mérilhou, vint décider que ce même sceau serait formé d'un livre ouvert avec ces mots: *Charte de 1830.* Par suite de cette entière concession aux hommes et aux choses de Juillet, le sceau de l'État, privé de fleurs de lys, de sceptre et de main de justice, dut se blasonner: *d'azur au livre d'or.*

Digitized by Google

L'Empire Français et la Famille Impériale, que les statuts organiques distinguent de la Famille de l'Empereur, s'arment *d'azur, à l'aigle romaine* [1] *d'or empiétant un foudre du même.* — Les armoiries des Princes du nom de Bonaparte [2] sont *de gueules, à deux barres d'or, accompagnées de deux étoiles du même.*

La Maison de Lorraine, héritière de Marie-Thérèse, le 29 novembre 1780, a modifié les armes de l'Empire, toujours indépendantes des armoiries particulières des souverains successifs sous le régime de l'élection, et chargé la poitrine de l'aigle éployée nationale d'un écu *tiercé en pal: au 1, d'or au lion de gueules couronné d'azur,* qui est de Habsbourg; *au 2, de gueules à la fasce d'argent,* qui est Autriche; *au 3, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent,* qui sont les armes propres du souverain.

Les armoiries d'Angleterre se composent de la réunion des armes des trois royaumes; celles d'Espagne présentent un *écartelé de Léon et de Castille, enté en pointe de Grenade.* Dans l'un et l'autre pays, les écussons des familles régnantes, Brunswick-Lunebourg et Bourbon-France, se placent sur le tout.

Enfin, les armes du royaume de Belgique, — *de sable au lion couronné d'or,* — ne sont point celles de sa maison souveraine, qui est Saxe-Cobourg; et celles des États de l'Église diffèrent, plus naturellement encore, des armoiries personnelles des papes qui se succèdent par voie d'élection sur le trône de Saint-Pierre.

---

[1] L'immortel fondateur de la Dynastie Napoléonienne, en choisissant, par droit souverain, ces armoiries, avait sans doute en vue l'aigle dominateur, l'aigle du Capitole et des Césars, l'aigle romaine en un mot. Sa forme est connue de tous; elle est nette et bien définie, toujours la même, mais ne se rapproche en rien de l'aigle héraldique.

[2] Les Bonaparte de Florence, d'ancienne et noble extraction, reconnurent, par acte du 25 juin 1780, leur communauté d'origine avec les Bonaparte de l'île de Corse. Ils portaient *de gueules à deux bandes d'argent.*

Digitized by Google

Armoiries de domaine

Elles sont prises par un seigneur, de quelque titre qu'il soit d'ailleurs revêtu, pour indiquer ses fiefs, ses prérogatives, ses attributions régulières et ses droits. — Les armes de Navarre accolées à celles des rois de France de la maison de Bourbon, les armes électorales, celles d'Angleterre, d'Espagne, de Russie, en leurs parties le plus nationales, sont de véritables armoiries de domaine ; les pairs ecclésiastiques introduisaient souvent dans leur écu les armes de leur duché ou comté-pairie. Un grand nombre d'évêques, d'archevêques, de chefs souverains d'ordres religieux militaires ; des abbés, des abbesses ont écartelé ou parti leurs écussons des armes qu'avaient reçues ou s'attribuaient les diocèses, les couvents, les chapitres et les diverses *religions*.

Dans tous les temps, l'acquisition et l'octroi d'un fief peuvent se trouver suivis d'accroissements ou de transformations d'armoiries.

Les Rogier ou Roger, comtes de Beaufort en Auvergne, qui ont donné à l'Église le pape Clément V, devenus acquéreurs de la vicomté de Turenne, le 26 avril 1350, s'empressèrent d'augmenter leurs armes, — *d'argent, à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules en orle,* — d'un parti aux armes de Turenne, *coticé d'argent et de gueules*.

Un siècle plus tôt « ly counte de Artoise, sire Robert li fers, » ce vaillant frère du roi saint Louis, tué à Mansourah, chargeait de trois châteaux d'or chaque pendant du lambel de gueules à trois ou quatre pièces qu'il portait sur l'écu de France, en remembrance des châtellenies principales de son comté d'Artois.

Une famille de l'évêché de Verdun, de laquelle sortit dom Didier de La Cour, fondateur de la savante et célèbre congrégation des Bénédictins de Saint-Vanne, portait d'abord

Digitized by Google

d'argent, à cinq annelets d'azur en sautoir, cantonnés en croix de quatre hermines du même. Mais après l'acquisition assez moderne de la seigneurie d'un petit village nommé Monthairon (l'h dans ce mot est aspiré), la maison de La Cour, inclinant au rébus, blasonna ses armes de la manière suivante : *d'azur à trois annelets d'or; celui de la pointe sommé d'un héron d'argent, allumé et membré du second.*

Armoiries de prétention

Elles sont la marque de droits perdus, contestés, traditionnels, sur des pays où l'autorité du titulaire n'est pas reconnue; elles indiquent souvent encore une simple communauté d'origine avec telle autre famille qui l'a admise ou repoussée. Les rois d'Angleterre ont longtemps porté les *armes de France* en leur écu; les rois de Sardaigne écartelaient de *Chypre* et de *Jérusalem,* et les ducs de Lorraine de la maison d'Anjou présentaient des quartiers aux armes de *Jérusalem,* d'*Aragon* et d'*Anjou-Sicile.* Stanislas Leczinski, reconnu souverain viager des duchés de Bar et de Lorraine par le traité de Vienne du 3 octobre 1735, et dépossédé par cet accord final qu'il acceptait pour sa part, de toute prétention au trône de Pologne, n'en conserva pas moins, avec son titre de roi, ses armes, — *d'argent, au rencontre de bufle de sable, accorné et bouclé d'or,* — sur un écartelé de *Pologne* et de *Lithuanie.* La maison d'Averhout, en Champagne, en Picardie et en Hollande, que l'on disait issue d'un cadet des ducs de Bretagne : *fascé d'or et de sable de six pièces, au franc canton d'hermine* aliàs *de Bretagne.*

Armoiries d'alliance

Le désir de rappeler par quelque signe extérieur et cons-

Digitized by Google

tant d'illustres alliances, l'habitude que prirent fréquemment les puînés de la noblesse, de briser leurs armes de celles de la famille maternelle, pour indiquer à la fois la souche commune et le point d'attache; des conditions matrimoniales imposées par les héritières de familles anciennes, célèbres par une grande existence chevaleresque ou simplement opulentes; les satisfactions que l'amour-propre ne se refuse jamais, du sommet de l'échelle sociale aux rangs les plus humbles, ont donné naissance à la majeure partie de ces quartiers qui se voient sur tant d'écussons, en France, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne et en Italie.

La fécondité des ressources de l'art héraldique lui a permis de se prêter à toutes les combinaisons, d'obéir à tous les caprices.

L'écu de famille, parti, coupé, tranché et taillé d'un nombre arbitraire et variable de traits, qui peuvent être brisés, mixtes ou discontinus, a donné par ses répartitions multipliées tous les blasons qu'on a voulu produire. Dans d'autres cas, il s'est trouvé chargé, à toutes les positions, de pièces, de figures et de meubles empruntés aux armoiries d'alliance, émaillés de leurs couleurs caractéristiques; et parfois aussi l'association s'est trouvée si complète, qu'il devient nécessaire d'interroger l'histoire générale ou domestique pour remonter aux armoiries d'origine. En donnant nos exemples, qui ne sauraient naturellement embrasser la série sans fin des combinaisons héraldiques, nous aurons soin de suivre, dans leur ordre, les causes diverses que nous avons signalées.

Après le mariage de Bernard Pelet, tige reconnue de la maison ducale de Narbonne-Pelet, avec Béatrix, veuve de Bérenger-Raymond, comte de Provence, héritière des comtés de Melgueil et de Montferant, les armes de Narbonne, qui sont *de gueules plein,* furent modifiées par un parti à celles de Melgueil: *d'argent au chef de sable, à la bordure de*

Digitized by Google

gueules. Plus tard, l'écusson de Melgueil vint se placer en abîme sur celui de Narbonne, ce qui eût pour effet de faire absorber sa bordure par le champ de l'écu principal. — Narbonne-Pelet se blasonne aujourd'hui: *de gueules, à un écu d'argent au chef de sable.*

Almeran, en Provence, portait *d'argent à la comète de seize rais de gueules*, ainsi que la maison ducale de Blacas. Antoine d'Almeran ayant épousé, le 15 avril 1497, Billonne, héritière de Rougnac, leurs descendants ne manquèrent point d'écarteler de Rougnac: *échiqueté d'or et de gueules*. Ce dispositif héraldique, soit qu'il résulte d'une détermination toute volontaire, soit qu'il procède de conditions expresses sanctionnées par des actes authentiques, est l'un des plus répandus que nous ayons.

Le mariage (19 février 1533) de Jean de Villeneuve, des barons de Tourrette, avec Marguerite de Foix, explique les quartiers de *Foix* et de *Béarn*, de *Navarre*, d'*Aragon* et *Sicile*, d'*Evreux*, sur lesquels s'applique encore aujourd'hui un sur-le-tout aux armes des Villeneuve de Provence: *de gueules fretté de six lances d'or, les claires-voies semées de petits écussons du même; à l'écu d'azur chargé d'une fleur de lys d'or, en cœur.*

Sugny, en Champagne. — Écartelé: *au 1, d'azur, à la croix alaisée d'argent, fleurdelysée d'or*, qui est Le Danois; *au 2, d'or au chef bandé d'argent et de gueules*, qui est Quiévrain; *au 3, d'or à la croix de gueules, au franc canton d'argent chargé d'un lion de sable*, qui est Haraucourt; *au 4, d'argent à trois bandes de gueules*, qui est des Beaufort de Champagne; et cet ensemble, qui ne rappelle en définitive que quatre alliances de prédilection parmi les plus belles de cette famille, reçoit un sur-le-tout *d'azur, à un escot de cinq nœuds d'argent en bande*, qui est Sugny. Les armoiries composées sur ce principe élastique pourront présenter, on le conçoit d'avance, autant d'écus que l'on voudra. Médicis en Toscane: *d'or, à cinq tourteaux de*

Digitized by Google

gueules 2. 2. 1, surmontés d'un écu-tourteau, d'azur à trois fleurs de lys d'or, par concession du roi Louis XII. — La maison d'Autriche-Lorraine, héritière des Médicis, le 9 juillet 1738, avait conservé, dans le grand-duché de Toscane, les armes de ces illustres banquiers du moyen âge.

Les Ficquelmont, de l'ancienne chevalerie de Lorraine, naguères encore représentés avec éclat en Autriche par le feld-maréchal-lieutenant comte Charles-Louis de Ficquelmont, chevalier de la Toison-d'Or, mort à Venise, le 6 avril 1857, portaient anciennement: *d'or, à trois pals alaisés et fichés de gueules,* comme la Maison et la Ville de Briey (Moselle). Marion du Loup, héritière d'une vieille race de l'Ardenne, ayant épousé le seigneur Errard, le domaine héraldique des Ficquelmont s'accrut aussi de ses armes parlantes, *d'or au loup passant de sable;* et depuis Ficquelmont [1] se blasonne: *d'or, à trois pals alaisées et fichés de gueules, sommés* aliàs *surmontés d'un loup passant de sable.*

Cottrel en Tournaisis: *de gueules semé de cottrels d'argent, à la bande d'azur chargée de trois aiglettes d'or.* Cette dernière pièce, introduite dans l'écu de famille après le mariage de Marguerite d'Espléchin, héritière de sa maison, avec Jacques Cottrel, mort en 1421, rappelle, en dépit du dispositif spécial que la bande a nécessité, l'antique blason d'Espléchin, *d'azur à trois aiglettes d'or.*

Chez les Béthune des Plancques, qui se disent appartenir à la suite généalogique des sires de Carency, l'ancien écu, *d'azur à cinq cotices d'or,* disparaît devant celui de Mahaud, héritière de Tenremonde et de Molembecq; puis Hugues

---

[1] Les armoiries des Ficquelmont de Spa, inscrits au *Livre d'or de Belgique,* présentent quelques différences. Les armes des Loup, légèrement modifiées, se superposent au plus ancien blason connu des Ficquelmont, qui n'est pas lui-même rigoureusement reproduit. Ficquelmont de Spa porte: *d'or coupé d'un trait; le premier, au loup contourné passant de sable; le second, à trois pals fichés du même et partis de gueules.*

Digitized by Google

de Carency, seigneur des Plancques, s'étant allié en 1187 à une fille de la maison de Saveuse, on trouve moyen d'associer les prétentions à de grands souvenirs, en s'armant *d'argent, à la fasce de gueules, surmontée à dextre d'un petit écusson de Saveuse.*

Armoiries de succession

A l'époque variable où commence à s'établir dans chaque pays, avec l'hérédité des noms et des fiefs, la permanence plus ou moins régulière de ces symboles qui deviendront des armoiries, la notion de propriété acquiert toute sa puissance. Le nom, qui en est le signe vivant pour l'esprit et pour l'oreille, s'attache aux armoiries des familles qui le rappellent à leur tour aux yeux les plus distraits. Jusqu'à l'Édit royal de juin 1615, les armoiries sont restées en droit *propriété parfaite:* nous avons vu et nous reconnaîtrons au besoin — les titres sont innombrables — qu'on en jouissait en toute liberté; qu'on les modifiait à sa guise; qu'elles pouvaient se transmettre par donation, obligation ou contrat, par ces substitutions que nos codes ont récemment proscrites, par succession légitime ou testamentaire: nous verrons enfin qu'on a pu les aliéner et aussi les acquérir par moyens originaires ou dérivés. Les armoiries de souveraineté, de domaine, de prétention, d'alliance, de patronage et de concession dans certains cas, seront fréquemment encore de véritables armoiries de succession: les conditions du bienfait, établies par la seule volonté du donateur, obligent quelquefois plusieurs degrés de la descendance. Ainsi Diane de Poitiers, dans son testament fait à Lymours, le 6 janvier 1564, exclut du droit de porter dans leurs armoiries personnelles un quartier à ses armes, ceux de ses petits-enfants qui seraient convertis à la Réforme : « Et sy de cas

Digitized by Google

d'adventure les fils venant de mes filles retournoyent à estre gens de bien, et qu'ils ne fussent plus de ceste mauvaise secte, je ne vouldrois leur fere tort et mettront lescusson de mes armes au leur... »

C'est par un contrat véritable, du 12 juillet 1403, qu'un illustre chevalier picard, Robert d'Hervilly, sénéchal et dapifer du Vermandois, chambellan du roi Charles VI, « héritier par le trépas de feu Mgr Renaud, jadis et dernièrement seigneur de Bazentin, dont les armes sont *d'azur à fleurs de lys d'argent* et crie Montauban » fit cession de ce noble legs à son neveu Jean d'Hervilly *dit* Malapert, sous la réserve par ledit Malapert de porter « *un cartier d'or au chief devant* par manière de différence. »

Le vainqueur du duc Robert de Bar à la journée de Ligny, le commandant en chef de cette petite armée de soldoyeurs qui conduisit le gendre du roi de France prendre gîte et prison dans la cité impériale de Metz, au logis de sire Jean Jallée, au Champ-à-Seille, disait simplement dans ses lettres, en faisant allusion à son âge et à la stérilité de sa femme, héritière de Fonsomme : « Je nay ni suis doresnavant halliez d'avoir aulcuns enfants ou hoirs de mon corps. »

En parlant des armoiries d'alliance, nous aurions pu faire observer déjà que les princes de notre vieille famille royale n'échappaient point à la règle commune. Ainsi ceux qui formèrent tiges au-dessus du roi Louis VII, Robert de Dreux et Pierre de Courtenay, enfants du roi Louis-le-Gros; Hugues, comte de Vermandois, fils du roi Robert-le-Pieux, passèrent tout naturellement sous le joug héraldique par leurs mariages divers. Le premier prit ou dut prendre les armes de sa troisième femme Agnès de Braine, — *échiqueté d'or et d'azur;* le second celles d'Élisabeth de Courtenay,— *d'or à trois tourteaux de gueules,* — que l'on retrouve chez les puînés des comtes de Devonshire, issus d'un cadet des comtes d'Edesse, établi en Angleterre sous le règne du roi

Digitized by Google

Henri II; le troisième, Hugues de France, prit ou reçut les armes de sa femme Alix de Vermandois, auxquelles s'ajouta plus tard un chef d'azur chargé de cinq fleurs de lys d'or. Ces fils de France avaient de bonnes raisons pour en agir ainsi, sans prévoir à coup sûr que d'ingénieux auteurs royalistes, assez habiles pour négliger les Courtenay, nous raconteraient sur cet exemple, — les émaux de Braine et de Vermandois étant azur et or, — que la plus ancienne manière de *briser* consistait à changer les pièces de l'écu de famille en conservant les émaux !

Armoiries de patronage

Les armes de patronage sont celles qui s'ajoutent aux armoiries des familles par convention de pairs, par octroi ou grâce spéciale du seigneur dominant, par reconnaissance, par simple courtoisie, ou même encore pour perpétuer la mémoire d'un événement tenu à grand honneur.

Dans ces diverses catégories se placent le *chef* dit *de Malte* ou *de la Religion,* régulièrement affecté aux armoiries des chevaliers de l'ordre; le *chef de France,* accordé ou même imposé à tant de villes et de corporations qui s'étaient associées avec plus ou moins de succès et de bonne volonté aux efforts du pouvoir royal, puis donné, par décrets souverains, à toutes les *bonnes villes* du royaume ou de l'empire; les armes et emblèmes successivement reçûs par d'antiques et nobles abbayes régulières ou séculières, — reines détrônées pour lesquelles rois et princes multipliaient à l'envi les marques extérieures de la dépendance.

Quelques cardinaux augmentent leur écu des armes personnelles du pape qui leur a donné le chapeau, et le sire de Joinville nous apprend de Boemond VI, prince d'Antioche, que « par le gré du roy il escartela ses armes, qui sont

Digitized by Google

vermeilles, aus autres de France, pour ce que li roys l'avoit fait chevalier.[1] »

Armoiries de communauté

Ce sont celles des villes, corporations et sociétés religieuses ou laïques, et celles de leurs subdivisions dans l'ordre matériel, administratif ou politique; ce sont encore, dans des temps plus éloignés de nous, les écus ou enseignes qu'arboraient les *nations* universitaires, des confréries ou de redoutables associations politiques, pour se reconnaître dans les processions, dans la foule, à l'église et sur le chemin du roi.[2]

Toutes les associations, de quelque nature qu'elles fussent, se constituaient d'ailleurs au moyen âge sans l'intervention du pouvoir. La loi ne se souciait guère de réglementer pour

---

[1] Une légende avait fait d'un Alphonse de Goulaines l'heureux agent d'un duc de Bretagne, médiateur agréé des rois de France et d'Angleterre; et l'on expliquait, par une concession simultanée des deux souverains reconnaissants, les armes singulières de cette maison de Goulaines, formées d'un demi-écusson d'Angleterre accolé de la moitié de l'écu de France. Les exploits de chancellerie n'étant pas appréciés à leur valeur aux temps reculés que nous rappelons nécessairement, ne serait-il pas aussi naturel de rapporter l'origine de ces armoiries au désir de perpétuer la mémoire de quelque fait glorieux, accompli par un sire de Goulaines, en présence des souverains de France et d'Angleterre? Les Notre-Dame, *vulgò* Nostradamus, juifs d'origine, émigrèrent de Narbonne à Salon. Le concile provincial tenu à Narbonne en 1227, avait prescrit aux juifs de porter sur la poitrine, comme une marque infamante, la figure d'une roue; et cette roue, on la retrouve dans les armoiries des Nostradamus devenus chrétiens et gentilshommes! N'y aurait-il point là encore un souvenir héraldique de l'abjection première?

[2] En 1358, les ordonnances royales proscrivent les *formellez d'argent parti d'azur*, ornés de la devise *a bonne fin*, ainsi que les chaperons de drap des mêmes couleurs « en signe d'alliance de vivre et mourir avec le dit Prevost (Et. Marcel) contre toute personne. »

Digitized by Google

son plus grand bien le droit de réunion : elle y pensait si peu, que pour elle aussi tout corps commun avait son existence légale comme individu. De là sa place naturelle dans les intérêts et le gouvernement de la cité, dans sa gestion financière, dans ses fêtes civiles ou religieuses; toutes choses que le droit écrit, les coutumes et les chartes n'ont jamais contestées.

Cet être collectif appartenait à la société féodale qui était celle de son temps, et je repousse, pièces en main, la thèse que M. Michelet s'est imposée *(Origine symbolique du droit)* comme les protestations, un peu trop chevaleresques en la cause, que M. Dominique Branche formulait, il y a dix-huit ans, dans les *Annales archéologiques.*

Mais si je ne puis admettre sans de bons motifs que je n'aperçois nulle part, que la création des armoiries des métiers n'ait eu pour objet que la parodie, et par suite l'avilissement des armoiries de la noblesse, je ne vois pas davantage, pour mille raisons historiques cette fois, bien faciles à déduire de l'étude des sceaux de la grande famille nationale, qu'il y ait eu matière pour des gentilshommes à railler « les pauvres manants, épelant ce langage héraldique, *trop élevé, trop mystérieux, trop puissant!* »

Le blason de ces sociétés civiles ou religieuses, aristocratiques ou populaires, politiques ou burlesques, se classe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous, sous huit divisions principales. Étant

1° *Patronal,* il porte l'effigie du patron reconnu par l'association, ou seulement ses attributs liturgiques;

2° *Parlant,* les outils du métier, les instruments de la profession;

3° *Emblématique,* il reproduira la figure des matières que l'industrie met en œuvre, celle des objets qu'elle a confectionnés, des gains effectifs ou imaginaires;

4° *Féodal,* ses pièces et ses émaux ne se rapportent à aucune des phases de l'existence propre de la confrérie;

Digitized by Google

5° *Symbolique,* il rappelle par des allusions plus ou moins réussies, l'origine de l'association, sa destinée, ses mœurs;

6° *Princier,* il montre les fleurs de lys de France, l'aigle d'Allemagne, etc., sur des pièces ou champs qui reproduisent les couleurs, pennes ou métaux des armoiries souveraines;

7° *Mixte,* il se composera d'attributs empruntés aux classes précédentes. Enfin étant

8° *Rébus,* il pourra se dire à peu près contemporain des cinq familles que nous venons de caractériser, puisque les *armes parlantes,* aussi vieilles que le blason même, ne sont que des rébus élémentaires.

Armoiries de concession

Le souverain, quel qu'il soit aujourd'hui et quel qu'il ait été jadis, les accorde par grâce ou *motu proprio,* en récompense de services rendus.

Je donne ici au mot *souverain* toute la généralité dont il est susceptible, car je ne veux, par considération pour la vérité dans l'histoire, enlever ce droit devenu régalien à tous ces privilégiés qui s'en trouvaient implicitement pourvus; et si l'écuyer de noble race, cantonné dans son petit royaume, lié à la série ascendante de ses suzerains par certaines obligations issues de véritables traités, ne se juge pas d'assez haut parage pour anoblir et blasonner, c'est qu'il ne se soucie guère, je dois le croire, d'élever en dignité un voisin qui le touchera du coude, voisin qui ne cherche pas non plus un patronage qu'il rencontre à la portée de la main!

Le bienfait suppose une communauté relative de sentiments dont les concessions héraldiques individuelles ou

Digitized by Google

collectives conservent très-ordinairement la trace: elles peuvent accompagner d'ailleurs la délivrance de lettres de noblesse, modifier ou changer des armoiries plus ou moins anciennes. Le temps, les circonstances, les idées, l'humeur et le caprice du souverain bienfaiteur se combineront parfois avec le crédit de l'impétrant et les habitudes de la chancellerie, pour en varier de mille façons la nature et l'étendue. Elles se sont aussi pliées aux diverses formes sociales, aux divers systèmes de gouvernement: le sujet du royaume de Hongrie, pour ne citer qu'un exemple, les sollicite encore de l'*excelsa cancellaria regia hungarica aulica,* puisque c'est d'elle enfin qu'émanent toutes les affaires de grâce (*grationalia*) telles que donations, lettres de noblesse et d'indigénat, nomination aux emplois, évêchés, archevêchés, abbayes, collations de bénéfices ecclésiastiques, etc., qui sont la manifestation des droits régaliens [1].

Les armoiries de concession rappellent en totalité ou en partie les armes souveraines, ou bien elles en sont entièrement indépendantes. Les premières deviennent d'autant plus rares que l'on se rapproche davantage de l'époque moderne. Arnaud de Barbazan, qui périt à la bataille de Bulgnéville, le 2 juillet 1431, en combattant pour le duc René de Lorraine, tenait cette suprême distinction du roi Charles VII, et fut peut-être le dernier qui l'ait reçue.

Quand les destinées féodales seront accomplies, et que l'essor de la royauté triomphante l'aura conduite dans des régions inconnues jusque-là, l'armée de légistes qui a grandi avec elle et par elle, à la faveur des Droits du Roi, s'empressera de déclarer que toute fleur de lys d'or en champ d'azur, perdue sur le plus modeste écusson, est présumée soustraite au domaine royal.

---

[1] Les expéditions sont signées directement par le roi, qui n'est autre depuis l'union avec la couronne d'Autriche, que le chancelier de Hongrie, sa fiction historique.

Digitized by Google

Ne nous en étonnons point: l'omnipotence et la perfection souveraines sont aussi de droit public, et si bien encore, que le jurisconsulte Charles Loyseau, vingt-cinq ans après le meurtre des Guise à Blois, pourra dire en toute assurance en son *Traicté des ordres et simples dignitez:* « on doit avoüer qu'il n'y a qu'un fol qui osât se comparer au Roi, comme également méritant par les qualitez de l'esprit et du corps. »

Cette sorte d'adoption d'honneur, vague reflet d'un vieil usage que les empereurs de Byzance pratiquèrent au passage des plus redoutables pèlerins des Croisades, était autrefois commune dans toutes les conditions de la souveraineté féodale, mais la concession de l'écu ou d'une partie plus ou moins complète des armoiries du bienfaiteur ne s'est point faite ordinairement, sans qu'il y ait eu certaines différences dans le nombre ou l'agencement des pièces ou des meubles héraldiques; « en sorte, écrit Guy Coquille dans l'*Histoire du Nivernais,* qu'on peut connaistre qu'ils ne sont pas du lignage, mais qu'ils tiennent par bienfait. »

De l'autre côté du Rhin, beaucoup de familles ont acquis depuis deux siècles, par titres réguliers, le droit de porter les armes de l'Empire en quelque quartier ou au point d'honneur de leur écu; mais cette contradiction avec les faits observés dans notre pays n'est réellement qu'apparente, puisque les armes des empereurs électifs n'étaient point celles de l'Empire, et les services que l'aigle impériale a récompensés étaient, pour tout dire, rendus moins à l'empereur qu'à la patrie allemande.

Si pleines qu'elles soient, ces dernières concessions ne représentent point en importance héraldique celle que des lettres de Louis II, roi de Hongrie, données à Bude, le dimanche des Rameaux 1525, octroyaient à Jean Dessoffy de Csernek, commandeur de Malte, et comte héréditaire de Poséga: « Innovans, superaddimus aquilam, gerentem in capite auream coronam, alis extensis, quo vos nostris

Digitized by Google

hæreditariis armis, in signum singularis nostri amoris in vos, fecimus participes. »

Au moyen âge les anoblissements des personnes de libre condition étaient communs, mais ceux des personnes de condition servile étaient, au contraire, prodigieusement rares. Les lettres-patentes mentionnent presque toujours l'état des unes et des autres; ce qui nous permet de constater du même coup que s'il leur arrive, par occasion, de blasonner les premières, elles ne manquent pas, en revanche, de décrire chaque fois, et avec le plus grand soin, les armoiries des autres. Nous en trouvons un exemple célèbre, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, dans ces patentes de décembre 1429 concernant Jacques Darc et Isabelle Romée; mais si le prince qui les a délivrées récompense par l'anoblissement, « Jean Daneau *dit* Goujon, natif du pays de Thiérache, *homme de libre condition,* né en légitime mariage de parents roturiers, servant sous la charge et compagnie de Pothon de Xaintrailles depuis vingt années, ayant fait prisonnier le seigneur Talbot, notre ennemi, à la bataille de Patay, » les lettres données à Limoges, en mars 1438, n'attribuent pas d'armoiries au vaillant homme d'armes, déjà seigneur de Goujon, et touchant à la noblesse par plus d'un côté.

Les anoblissements contemporains, dans les limites qui nous intéressent, n'ont plus heureusement à s'occuper du servage; et quand la chancellerie les régularise, l'impétrant, par un hommage tacite à la liberté du vieux temps, est presque toujours invité à fournir un *projet d'armoiries.* Nous avons parlé, en définissant les armoiries de concession souveraine, de services rendus? Ces services sont fréquemment sans rapports immédiats avec l'intérêt public, et même il leur arrive de revêtir l'apparence de la domesticité la plus intime. Henri IV eut la prétention de l'accuser dans le blason de Gilles Fouquet, sieur de la Varenne et baron de Sainte-Suzanne, — galopin de cuisine fort intelligent,

Digitized by Google

devenu contrôleur général des postes en 1598 et conseiller d'État en 1606. Sa fidélité, sa discrétion entière, furent honorées d'un écu *de gueules, au lévrier passant d'or, colleté d'azur semé de fleurs de lys du second.*

La nourrice du roi Charles IX appartenait par son mari à la famille des Portail. En 1550, les Portail reçurent, à sa considération, un écu *de France ancien, à la vache d'argent, couronnée à l'antique de gueules, accornée et clarinée du même* [1]. Une simple visite aux vieilleries d'un confrère, *noble notaire* de la ville d'Aix, doit aussi nous être un nouveau sujet d'orgueil et d'enseignement. Le ms. 775 de la Bibliothèque Impériale, Fonds d'Hozier, Cabinet des Titres, *Généalogies de Provence*, t. I, p. 247, nous apprend en effet que : « Louis XIII donna par brevet du 30 septembre 1625, à Boniface Borrilli et à sa postérité, tant pour ses services que pour le plaisir qu'il eut de voir son cabinet, permission de porter la figure du baudrier qui avait servi au sacre de S. M. » — baudrier qu'elle avait d'ailleurs généreusement abandonné à la collection de maître Borrilli. En mémoire de ce double présent, ce dernier augmenta ses armes anciennes, — *d'or, à un chevron d'azur accompagné en pointe d'une étoile de gueules*, — d'un *chef d'azur chargé du* dit *baudrier* ou ceinturon *d'argent, verré, bouclé d'or, et sommé d'une couronne royale du même.*

Je pourrais, en rappelant que les mariages ont toujours été la source féconde d'anoblissements et de concessions simultanées d'armoiries, borner ici cette inépuisable nomenclature ; mais je préfère marquer ma dernière station par un dernier exemple que j'emprunte à l'enthousiasme religieux et patriotique.

---

[1] Un paléographe érudit, auteur de *Nobiliana* et de *Nobles et Vilains*, deux brochures-pamphlets de 1857 et 1858, s'est égayé aux dépens des armoiries des Portail et de leur noblesse qu'il rapporte à la même origine. Cette famille, qu'il n'a pas reconnue, s'est heureusement distinguée par le grand nombre de magistrats illustres qu'elle a fournis.

Digitized by Google

Guy de Cailly, écuyer, de la paroisse de Chécy-sur-Loire, fut confirmé dans sa noblesse par lettres-patentes du roi Charles VII, données en juin 1429, à la prière de Jeanne Darc, — avec permission de changer ses armes contre un écu *d'argent, à trois têtes de chérubin au naturel, aîlées et barbelées de gueules,* « en souvenir de l'assistance qu'il prêtait à Jeanne blessée devant Orléans, lors de son extase et vision à l'attaque de la bastille des Tournelles. » Or, Guy de Cailly étant de noble race, n'avait pas à solliciter l'agrément de Charles VII pour changer à sa guise de scel et de blason. Quelle est donc, en plein XV^e^ siècle, la valeur exacte du parchemin royal? Je réponds : Celle que gardent la parole et le sceau d'un glorieux suzerain mis au bas d'une charte, qui témoigne alors comme la vérité!

Armoiries de choix

Si tous les biens, dans l'état primitif des sociétés, appartiennent au premier occupant, se conservent par la possession et se perdent avec elle, c'est que la possession elle-même se confond avec la propriété. Le domaine héraldique avait au moyen âge ce double caractère. Plus tard, le fait de posséder des armoiries et le droit de les avoir sont devenus deux choses distinctes; et quand un pouvoir public, assez fort pour être obéi, s'est trouvé dominateur au bénéfice du droit commun, le blason de famille s'est aussi trouvé propriété légale dans le sens le plus moderne du mot. Les symboles héraldiques, durant quatre ou cinq siècles de notre histoire, n'avaient pas de lieu essentiel avec la noblesse de race. Écuyers, bourgeois, manants et vilains, gens de robe courte ou de robe longue, gens d'église ou bonnes gens, ordres religieux et militaires, communautés, juridictions, confréries, universités et sociétés, tous enfin,

Digitized by Google

de quelque sexe ou condition qu'ils fussent, avaient ou pouvaient se donner un sceau, sur lequel on gravait leurs attributs, leur nom, leurs titres, leurs emblèmes. Son emploi s'étendait à tous les individus; il était pratiqué isolément ou collectivement, et cette liberté commune, qui conduisait au blason de famille, se trouve encore bien reconnue dans les *Remontrances* de la Noblesse française, aux États tenus à Paris en 1614, et dans l'Édit royal de juin 1615 portant création d'un office de conseiller-juge général des armes et blasons de France.

Le roi Louis XIII, représenté par la Régente, voulant donner satisfaction, par ses lettres-patentes du 25 octobre 1612, à Charles du Lys, son conseiller-avocat général en la Cour des Aides de Paris, et à Luc du Lys, écuyer, sieur de Reinemoulin, frères issus en ligne directe de Jean du Lys, échevin d'Arras et neveu de Jeanne Darc, fort humiliés, devons-nous croire, de cette formule des lettres-patentes de décembre 1429 anoblissant leurs auteurs, Jacques Darc et Isabelle Romée, « non obstante quod ipsi ut dictum, ex nobili genere ortum non sumpserint ut forsan alterius quam liberæ conditionis existant, » *doutait* que les impétrants eussent besoin de son autorisation pour écarteler les armes octroyées au père de la Pucelle, « issu de la bonne, riche et ancienne famille Darc, » des armoiries [1] que Charles et Luc du Lys lui supposent.

Louis XIV eut un autre pouvoir et d'autres idées.

En promulgant son Édit de novembre 1696, registré le 18 du même mois, ce prince entreprit de transformer en une sorte de privilége l'innocente liberté dont nos pères usaient jusqu'à lui. Le droit fiscal de constater les armoi-

---

[1] D'azur, à l'arc d'or en fasce, encoché de trois flèches entrecroisées les pointes en haut, deux férues d'or, ferrées et plumetées d'argent et une d'argent ferrée et plumetée d'or; au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.

Digitized by Google

ries ne s'appuyait sur aucune tradition sérieuse : les remontrances de 1614, les ordonnances des rois Charles VIII, Charles IX et Henri III ne voulaient rien de pareil, — il suffit de les lire pour en être convaincu, — à ces prescriptions ou arrêts du Conseil des 5 et 19 mars 1697 ! On obéit avec plus ou moins de bonne grâce parce que le maître était Louis XIV, qui sachant mettre en ses mains le gouvernement de toutes choses, voulut avoir en toutes choses aussi le dernier mot ; mais on fit de fortes observations à son arrière petit-fils lorsqu'il s'avisa, par l'Ordonnance du 29 juillet 1760 [1], de prescrire aux possesseurs d'armoiries de les faire enregistrer moyennant finances : le Parlement, muet sous le grand Roi, décidait, le 3 septembre, que S. M. serait suppliée de mettre à néant le malencontreux édit.

En résumé, la majeure partie des blasons historiques et légitimes appartient aux *Armoiries de choix ;* mais comme il faut parler autant que possible la langue de son époque et répondre aux nécessités du présent, nous reconnaissons bien vite qu'il n'y a plus moyen, pour le commun de nos compatriotes, d'acquérir des titres de noblesse par le seul usage, de remplacer ou de confirmer légalement une signature par l'apposition d'un sceau gravé d'armoiries, puisque le souverain est devenu l'unique dispensateur de ces titres

---

[1] L'*avocat Barbier*, ce fidèle écho du bourgeois parisien, écrit dans son *Journal* (t. VII, pages 285, 286) :

« Cette ordonnance a nombre de dispositions qui donnent lieu à bien des discussions, tant pour le jugement des armoiries que pour le règlement d'icelles, qui ne doit être que d'un *casque*, soit *pour nobles*, soit, *par privilége, pour les bons bourgeois de Paris ;* et cela dans un temps où la couronne de comte sur les carrosses et sur la vaisselle et cachets, est d'un usage général, tel que celui de porter l'épée, sans que cela donne aucun titre ni aucune considération, excepté les gens d'une bourgeoisie décidée et incompatible avec pareille couronne, qui vraisemblablement ne sera portée à l'avenir que par ceux qui en ont réellement le titre et la qualité. »

Barbier, évidemment, s'estime bon bourgeois, d'une bourgeoisie parisienne non décidée, compatible avec toutes les couronnes connues et inconnues !

Digitized by Google

et de ces armoiries; et nous nommerons *Armoiries de choix* celles si nombreuses que prennent de nos jours des familles opulentes sans aucun droit légitime de les porter.

Armoiries de famille

Les armoiries de souveraineté, de domaine, de prétention, d'alliance, de succession, de patronage, de communauté, de concession et de choix, qui sont l'objet de nos développements antérieurs, peuvent former en totalité ou en partie, le blason légitime ou contestable d'une famille. Il ne distingue point la race, ainsi que le répètent trop constamment les modernes traités, parce que la race se compose d'ordinaire de plusieurs familles; mais il sert à la retrouver, quand l'hérédité s'est établie par deux ou trois générations. En tout temps, historiens, archéologues et chercheurs s'inquièteront des brisures, pas toujours uniformes pour un même individu, et trop souvent variables dans un même lignage : ils auront grand soin de ne jamais rejeter sans contrôle, sous prétexte d'hérédité bien acquise, la possibilité d'une mutation d'armoiries, qui peut être accusée par des monuments de tous genres.

Toute tardive qu'elle leur paraisse, elle n'en mérite pas moins d'être étudiée dans ses causes; car il est presque rigoureux d'affirmer, qu'il n'y a pas de suite généalogique, dans les petites ou grandes dynasties féodales, sans changements d'armoiries. L'hérédité prouvée des fiefs l'emportera toujours dans nos appréciations critiques sur l'hérédité des armoiries, — ce qui ne saurait nous empêcher, en fin de compte, d'accueillir avec réserve et respect tous les documents héraldiques, à quelque série qu'ils appartiennent; n'ayant ni cette disposition morose qui anime contre le présent, ni cette insouciance calculée qui s'évanouit bientôt sous la pression des souvenirs.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ŒUVRE

DU

PEINTRE-VERRIER HERMANN

A LA CATHÉDRALE DE METZ

Par M. Ch. ABEL

Une monographie vraiment magnifique serait celle des rosaces de la France.
DIDRON. (*Iconographie chrétienne*).

Grâce aux subventions de l'État, grâce aux louables efforts de la *Société de saint Étienne*, la cathédrale de Metz se débarrasse peu à peu des ornements grecs et romains qui étaient censés décorer ce bel édifice gothique. A l'angle occidental, la fin du dix-huitième siècle avait vu élever un autel à colonnes doriques en l'honneur de saint Jean-Baptiste. On vient de le démolir et ce travail a fait réapparaître enfouie dans le mortier une vieille inscription déjà connue[1], mais qui avait été donnée jusqu'à ce jour d'une manière inexacte quant à la disposition des lignes, et quant à l'orthographe de certains

---

[1] *Recueil des Épitaphes de Metz*, composé par don Dieudonné en 1770. — Manuscrit de la bibliothèque de Metz, n° 215.

Digitized by Google

mots essentiels. Elle est ainsi conçue en belles majuscules gothiques.

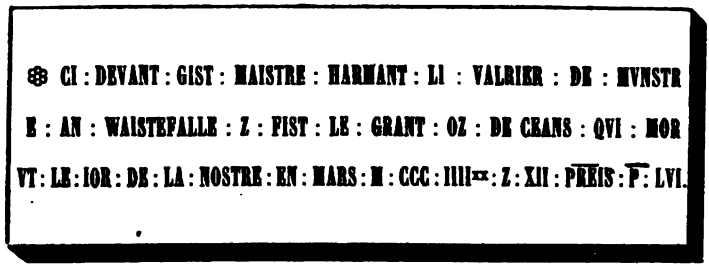

Cette inscription occupe la base d'une arcade ogivale aiguë dans l'intérieur de laquelle on apercevait une peinture à l'eau représentant la sainte Vierge debout vêtue d'une robe d'azur, écoutant les mains jointes un ange qui, descendu du ciel à sa gauche, lui montrait les nuages entr'ouverts pour laisser apercevoir Dieu le père. Ce dernier personnage était le plus maltraité. On distinguait à peine les traits d'un vieillard. De la main droite, il semblait bénir, et de la main gauche sans doute s'échappait un faisceau de rayons lumineux, sillon laissé dans l'air par le saint Esprit qui accourait vers Marie.

On le voit, c'était l'Annonciation ou la fête de Notre-Dame en mars, qu'on avait voulu représenter en souvenir du jour auquel était mort maître Hermann, le verrier de Munster, en Westphalie, l'auteur du *grant oz* de l'église Saint-Étienne de Metz.

Le manuscrit de Dieudonné, qui le premier a recueilli notre inscription, porte en note sur un onglet cette observation : « *Le grant oz de céans ;* n'est-ce pas la rose ? d'autant que les » vitraux en paraissent plus anciens que ceux du chœur et des » chapelles. » L'écriture de cette note remonte à une quarantaine d'années.

En 1837, au congrès scientifique tenu à Metz, M. Émile Bégin, esquissant l'histoire de la peinture sur verre dans

Digitized by Google

notre province, cita *maistre Harmann li valrier de Munster,* et il ajouta [1] que cet artiste « paraît avoir exécuté une grande » partie des vitraux de notre Cathédrale, de l'église des grands » Carmes et de plusieurs autres édifices. » C'est la première fois que dans un écrit il était fait mention de ce peintre-verrier dont je me propose d'étudier l'œuvre.

Lors du congrès archéologique tenu à Metz en 1846, M. Aug. Prost, dans un compte rendu d'une visite générale faite à Saint-Étienne, eut à s'occuper aussi de notre personnage. Il le fit en ces termes : « Bien des détails intéressants » rappellent encore le congrès dans l'intérieur de la basi- » lique. Ce sont d'abord les vitraux, ceux de la grande rose » de la façade attribués, légèrement peut-être, au vieux » peintre Hermann. *Herman le valrier, de Munstre en Wais- » tefalle*, disait son épitaphe qu'on lisait encore avant la ré- » volution dans la Cathédrale, mourut en 1392. »

Pourquoi cette hésitation dans l'attribution des vitraux de la grande rose à notre peintre-verrier? C'est qu'en 1840, M. Bégin, dans son *Histoire de la cathédrale de Metz,* avait émis des doutes en comparant la grande rose avec d'autres vitraux du même édifice, qui lui semblaient porter le chiffre d'Hermann. « Les vitraux de la rose — avait écrit M. Bégin — » semblent faits au douzième siècle et pour un lieu moins » élevé. Remarquables sous le rapport de l'ensemble et de » l'effet lumineux, ils laissent beaucoup à désirer quant au » dessin. Je les crois composés sur d'anciens patrons qui » n'avaient point été faits pour une rose aussi élevée que la » nôtre. Les teintes des draperies jointes au caractère archi- » tectural des encadrements, me confirment dans l'idée d'at- » tribuer au treizième siècle les patrons de ces vitraux, et les » minuties que l'artiste a cachées dans les draperies, minuties » sans objet dès qu'on ne peut en approcher, prouvent assez

---

[1] *Congrès scientifique de France,* V^e^ session, page 188.

Digitized by Google

» que les figures apostoliques de la rose ont eu primitivement » une autre destination. Maître Hermann nous serait connu » sous un rapport peu favorable, si nous n'avions que la rose » pour le juger. Mais les lettres P. H., Philippus Hermanus, » dessinées au bas de huit grands panneaux placés devant la » chapelle de Notre-Dame-la-Ronde, laissent une grande idée » du faire de cet artiste. Je ne doute pas qu'ayant abandonné » la rose à ses élèves, il ne se soit reservé la composition de » ces huit panneaux.

On le voit, M. Bégin ne sait s'il doit attribuer à Hermann les vitraux de la grande rose, et lorsqu'il cite l'épitaphe qui nous occupe, il dit en note : *le grant oz,* la grande verrière. Mais, pour lui, il n'y a pas de doute qu'Hermann ne soit l'auteur des huit panneaux au bas desquels se remarque un écusson de gueules avec un H gothique. Ces vitraux ont été payés par un chanoine, comme l'atteste l'inscription que M. Bégin lit ainsi : *Arnoult, chanone et chantre.*

Dans son *Histoire de Metz,* publiée en 1843, M. Bégin donne une vue de la Cathédrale, prise de la place Napoléon, avec les indications chronologiques des diverses parties de l'édifice. Sans doute par erreur de transposition de chiffres de renvoi, cet écrivain attribue à Hermann de Munster les vitraux placés entre la tour de Mutte et les orgues, vitraux dont une partie vient d'être reportée dans le bras droit du transept. Il est évident que M. Bégin a voulu indiquer les verrières à l'écusson, signalées par lui précédemment et qui se trouvent en face du chœur de Notre-Dame-la-Ronde.

Les assertions de M. Bégin ont fait fortune et en 1849, quand M. Emm. Michel composa sa *Biographie populaire de la Moselle,* il n'eut garde de ne pas nous raconter qu' « au » quatorzième siècle un ouvrier venu de la Westphalie tra- » vaillait aux beaux vitraux que nous pouvons admirer encore » dans la Cathédrale. Philippe Hermann, né à Munster, fit » la grande rose placée au-dessus de l'entrée principale » actuelle. Il se distingua surtout par les huit grands pan-

Digitized by Google

» neaux placés devant la chapelle de Notre-Dame-la-Ronde » et qu'il a pu signer avec orgueil comme les titres de sa » gloire. Il mourut à Metz le jour de Notre-Dame, 15 août, » 1392 [1], et trouva dans la cathédrale un tombeau qui ne » fut pas plus respecté que celui de Pierre Perrat. »

En 1861, M. l'abbé Vogeain, dans sa *Notice historique sur la cathédrale Saint-Etienne*, disait: « C'est de la fin du » quatorzième siècle que datent les vitraux de la façade » occidentale. Parmi ces derniers, ceux de la grande rose » et ceux qui commencent la nef du côté de la place de » Chambre sont l'œuvre d'Hermann de Munster. Plusieurs » même portent le monogramme ℍ de l'artiste verrier. »

Quelque temps après paraissait une autre notice sur la Cathédrale, due à la plume de M. Chabert, et notre peintre westphalien ne fut pas oublié à propos du portail et de sa façade. « Cette clôture translucide, dit M. Chabert, reçut » bientôt le vitrail connu sous le nom de grande rose et » composé suivant l'opinion commune par Philippe Hermann » le Valrier, qui mourut le jour de la fête de Notre-Dame » 1392. Les vitraux appendus le long de la nef n'offrent » rien de remarquable. On aperçoit, au bas de grands pan- » neaux placés devant la chapelle de Notre-Dame-la-Ronde, » les initiales de Philippe Hermann. P. H. »

Voilà tout ce qu'on a trouvé à dire jusqu'à ce jour sur ce peintre-verrier messin dont la tombe vient d'être remise en lumière et réparée. Cette restauration de monument ayant fait d'Hermann et de son œuvre une question d'actualité, je veux en parler à mon tour, non pour répéter ce qu'ont dit mes dévanciers en archéologie locale, mais pour prouver contrairement à leurs dires: 1° qu'Hermann de Munster a bien certainement composé la verrière de la rose et de toute la façade du portail actuel; 2° qu'il n'est nulle-

---

[1] C'est en mars 1392 qu'il fallait dire.

Digitized by Google

ment l'auteur des vitraux marqués H. qui font face à l'arc triomphal de l'ancienne église Notre-Dame-la-Ronde devenue une chapelle de notre Cathédrale.

Mais auparavant il me faut essayer de faire l'historique de cette forme de fenestration appelée rose, historique que j'aborderai timidement puisque je suis le premier, à ma connaissance, qui ose l'entreprendre. Jusqu'à présent on s'est contenté décrire [1] que « la rose gothique est un dévelop-
» pement de l'*oculus* de la basilique des temps primitifs du
» christianisme, » et on a ajouté : [2] « Au centre du triangle
» formé par le fronton des basiliques latines, une ouverture
» circulaire nommée *oculus* donnait de l'air à la charpente
» du comble. Sur la façade d'églises romanes on rencontre
» soit trois fenêtres surmontées ou non de l'œil-de-bœuf du
» fronton, soit une grande baie circulaire à meneaux mas-
» sifs et rayonnants motivée par le souvenir de cet ancien
» œil-de-bœuf du fronton primitif. Il est rare en France de
» trouver l'œil-de-bœuf employé isolément dans le système
» général de fenestration d'une église ; mais il a souvent
» été combiné avec la fenêtre en arcade, soit qu'elle en
» surmonte le sommet, soit qu'il alterne avec elle. Sans
» elle on ne le voit guère que dans les façades où il s'étend
» et s'agrandit de manière à envahir une grande partie de
» leur surface, et prend alors le nom de rose. Après l'intro-
» duction de la fenêtre flamboyante on ne trouve plus de
» traces de l'emploi de l'œil-de-bœuf que dans ces grandes
» roses terminales qui continuent d'occuper le sommet des
» façades et des pignons. »

Ces écrivains si compétents en matières architectoniques font dériver la *rose* de nos églises, de l'*œil-de-bœuf* et de l'*oculus;* mais ils ne nous disent rien sur l'origine de ces

---

[1] Viollet-Leduc. — *Dictionnaire d'architecture au moyen âge.*

[2] Gailhabaud. — *Bibliothèque archéologique.*

Digitized by Google

ouvertures circulaires. Consultons les dictionnaires et voyons si nous serons plus heureux ; nous y trouvons cette définition : « *Œil-de-bœuf*, baie ronde pratiquée dans un mur pour » donner du jour, ainsi nommée parce qu'elle a l'apparence » d'un œil quelconque. » Le mot quelconque est heureusement trouvé ; car, en effet, ces ouvertures ressemblent autant à un œil d'oiseau qu'à celui d'un ruminant. Il y a dans le choix du bœuf une intention qu'il s'agit de démontrer. Pour cela il nous faut remonter au paganisme.

Les temples dans l'antiquité païenne étaient rectangulaires comme nous le voyons pour la maison carrée de Nîmes et le temple de Livie à Vienne. Grâce à Vitruve [1], on connaît les principales règles qui présidaient à leur construction et à leur orientation. Mais cet auteur ne dit rien ou du moins ne dit que très peu de chose sur la façon dont ces édifices religieux étaient éclairés. L'étaient-ils par la lumière du jour ou par des moyens artificiels ? Telle est la question que depuis un siècle se posent les antiquaires et les voyageurs à la vue des ruines qu'a respectées le climat de la Grèce et de l'Italie. Des hommes très versés en cette matière ont soutenu que les temples anciens ne recevaient point de lumière extérieure par des ouvertures spéciales. En effet, sur les murailles des temples on n'aperçoit pas de ces baies appelées *fenestra, fenestrella* (du grec φαίνω, j'éclaire), par lesquels les anciens faisaient pénétrer, comme nous, la lumière du jour dans leurs appartements [2]. On a remarqué que Vitruve fait jouer un rôle essentiel à la porte de chaque temple. Il a soin d'en exagérer la dimension en hauteur, pour que la lumière puisse plus facilement pénétrer dans l'intérieur du bâtiment. Vitruve va même jusqu'à recommander le plus

---

[1] *Traité d'architecture*, dédié à Auguste.

[2] Voir les dessins de Serlio, Labaco, Ligorio, Spon, Montfaucon.

Digitized by Google

grand entrecolonnement dans le pérystile, pour ne pas gêner la vue lorsque la porte de l'édifice était ouverte [1]. Il nous apprend qu'il n'y avait qu'une porte à chaque temple [2] et qu'elle était percée dans la face occidentale, dans le *porticum*, le *pronaos*. La partie opposée s'appelait *posticum*. C'était contre ce mur plein qu'était dressée la statue de la divinité à laquelle était consacré l'édifice. Elle était élevée sur un piédestal faisant face à l'entrée, de manière à être aperçue du dehors par l'entrebâillement de la porte.

Sur un autel placé en avant de la statue, dans le temple, ou sur les marches du péristyle, on procédait aux sacrifices des victimes au son des instruments et à la vue de la foule. Le sacrifice terminé les portes du temple se refermaient, mais il ne faut pas croire qu'il y régnât de l'obscurité. Les personnes vouées au culte avaient pour se guider dans ce lieu la clarté des lampes et des candélabres qui brûlaient nuit et jour devant la statue.

Les écrivains qui partagent cette opinion sont nombreux et quelques-uns portent des noms qu'a rendus célèbres leur science approfondie de l'antiquité ; ce sont : Spon, Wheler, l'architecte Perrault, Galiani, Simon, l'abbé Barthélemy, de Riedesel, le fameux antiquaire Winckelmann, l'abbé Gualtiani, Stieglitz, Joseph de Rosso et Chandler. Cette opinion ralliait l'unanimité des savants quand, en 1805, Quatremère de Quincy est venu lire à l'Institut un mémoire [3] tendant à démontrer que les temples des Grecs et des Romains étaient éclairés à l'aide de jours pris dans les combles.

---

[1] *Valvarum aspectus obstruitur columnarum crebitate, ipsaque signa obscurantur mediumque intercolumnium unum quod erit in fronte trium columnarum crassitudine.*

[2] Le temple seul de Vénus présentait plusieurs entrées pour caractériser que l'amour est accessible à toutes les personnes πανδημος.

[3] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. III, p. 166.

Digitized by Google

Cette démonstration a été acceptée par M. de Caumont [1] et la question en est restée là. Aujourd'hui j'apporte un tempérament à ces deux opinions qui me semblent extrêmes. Pour moi les temples de l'antiquité étaient dépourvus et de fenêtres latérales et de jours de comble, mais ils recevaient la lumière extérieure autrement que par la porte d'entrée.

Aucun monument, aucun dessin, aucune médaille ne nous montre une toiture de temple antique percée d'orifices. Vitruve nous apprend cependant que les pontifes païens avaient décidé que certaines divinités ne pouvaient recevoir d'hommages et de sacrifices des mortels que sous la voûte éthérée, c'était Jupiter tonnant, le ciel, le soleil et la lune. Vitruve en donne cette raison que ces divinités ne manifestent leur présence que dans l'espace et sous la calotte des cieux. Comment les architectes anciens avaient-ils satisfait à ces exigences du culte? En créant, nous dit Vitruve, des temples hypèthres du grec υπο sous αιθρα l'air. Ce genre de construction consistait en deux séries de colonnes parallèles enfermées dans un temple sans toiture, ouvert aux deux extrémités [2]. Cette forme livrait à l'intempérie des saisons les statues d'or, d'argent, d'ivoire, les peintures des murailles. Aussi Vitruve convient-il que Rome ne possédait point de temple hypèthre. Mais ce qu'il ne dit pas c'est qu'à la suite des temps on suppléa à cette forme trop primitive par un expédient consistant à élever des édifices ronds terminés par une voûte en pierre dont le centre était percée d'une ouverture circulaire. Il semble que la première fois que l'on songea à recourir à ce moyen c'est lorsqu'en 520, avant Jésus-Christ, Tarquin-le-Superbe acheva le temple de Jupiter élevé sur le Capitole par son aïeul. Le dieu

---

[1] Cours d'antiquités monumentales, 1838.

[2] *Medium autem sub dio est* sine tecto, *aditusque valvarum ex utráque parte in pronao et postico*, III. c. I.

Digitized by Google

Terme seul, en sa qualité de borne, ne voulut pas se déplacer et il fallut s'arranger de façon à ce que cette divinité pût continuer à contempler les astres [1]. Ce temple n'existe plus, mais nous possédons dans le même genre celui qu'Agrippa fit construire sous Auguste pour recevoir les statues de tous les dieux sous le nom de Panthéon. Il présente à son sommet un orifice de 27 pieds de diamètre. Cette rotonde ainsi éclairée ressemblait au globe d'un œil colossal dans lequel le trou central jouait le rôle d'une pupille, d'une prunelle.

Cette ouverture en prit le nom d'ὀπαιον du mot ὀψις vue, et en latin on le nomma *oculus jovis, oculus mundi,* parce qu'il laissait passer la lumière du soleil et qu'on appelait cet astre, dès la plus haute antiquité [2], l'œil de Jupiter ou l'œil du monde [3].

Cette ouverture appelée par abréviation *oculus* est arrivée jusqu'à nous sous le nom d'œil-de-bœuf, sans qu'aucun auteur se soit donné la peine de rechercher comment l'*oculus jovis* est devenu *oculus bovis,* en grec βοωπις. On en est réduit à conjecturer que le bœuf étant l'animal préféré de Jupiter, pour les sacrifices [4], on donna à ce dieu le surnom de βοωπις, comme on le faisait à Junon son épouse [5], du temps de la guerre de Troyes. Le bœuf est l'animal domestique qui a les yeux les plus gros, on croyait flatter le

---

[1] Nunc quoque se supra ne quid nisi sidera cernat
Exiguum templi tecta foramen habent.
OVIDE.

Unde in Capitolio suprema pars tecti patet, quæ lapidem ipsum Termini spectat. SERVIUS. *Commentaire sur Virgile.*

[2] MACROBE. *De Saturnalibus.*

[3] OVIDE. Métamorphoses.

[4] On sait que sur l'extérieur des temples et sur les autels de Jupiter, on sculptait des têtes de bœufs comme ornements et comme emblèmes.

[5] HOMÈRE. Iliade.

Digitized by Google

roi et la reine des cieux en leur disant qu'ils avaient des yeux de bœuf, c'est-à-dire de grands yeux. On comprend alors que cette ouverture des temples ronds qui laissaient passer les rayons du soleil (c'est-à-dire de l'œil de Jupiter), aient pu dans le vulgaire s'appeler œil-de-bœuf. Et nous avons hérité de cette coutume sans nous inquiéter de sa provenance.

Nous avons dit que la forme rectangulaire était celle qui était adoptée par les temples. On chercha à reporter sur ces temples l'œil-de-bœuf des rotondes, et il semble, d'après le récit de Plutarque, que ce soit un artiste grec du nom de Xénoclès qui ait résolu le problème. Cet architecte avait été chargé de terminer le temple que Périclès élevait en l'honneur de Cérès à Eleusis, vers 450 avant l'ère chrétienne. Plutarque cite comme un fait digne de remarque que, sur le fronton du temple, Xénoclès perça un ὀπαῖον un *oculus*.

Cette innovation dut être d'autant mieux accueillie que, d'après Vitruve, les architectes de l'antiquité s'évertuaient à produire des effets d'optique sur les idoles, de manière à les faire paraître animées aux yeux de la foule. Il faut, disait-il, que la statue placée dans la nef ait la figure tournée vers l'occident, et alors les gens qui viennent sacrifier dirigent en même temps leurs regards vers l'édifice et vers l'endroit du ciel où le soleil se lève. De cette façon les statues paraissent sortir du même endroit que le soleil pour venir recevoir les sacrifices et accueillir les prières des mortels.

Ce que Vitruve ne dit pas, mais ce que des médailles, des bas-reliefs, et des ruines de temples nous apprennent [1], c'est qu'on obtenait ce résultat à l'aide de l'*oculus* percé dans le fronton. On comprend que cette baie circulaire d'un diamètre restreint, placée au sommet de l'édifice, à la hau-

---

[1] Antiquité expliquée et représentée par Montfaucon, t. I, pl. XIII, XV, t. II, pl. XVIII. — Supplément, t. I, pl. XLVIII.

Digitized by Google

teur de la tête de l'idole devait projeter sur cette partie de la statue un faisceau lumineux qui formait un cercle d'or, un *aureola nubes*, que la mythologie donnait comme signe distinctif à tous les dieux descendant de Jupiter. C'est cet emblème que nous appelons auréole ou nymbe et que la peinture et la sculpture placent sur la tête de Jésus-Christ des anges et des saints pour matérialiser leur essence divine.

De même l'*oculus* passa du fronton des temples païens aux façades des temples chrétiens [1] par cette raison fort simple que si des bazars, des basiliques furent convertis en églises, plusieurs temples anciens reçurent aussi la même destination. Tite-Live nous parle d'un temple consacré à l'Honneur et à la Vertu qui fut restauré sous Vespasien et qui existait hors de la porte Capena, au-dessus de la fontaine de la nymphe Egérie. Cet édifice fut témoin du martyre du pape Urbain I, en 230, et les premiers chrétiens s'y réunirent pour adorer Dieu sous l'invocation de saint Urbain. C'est ainsi que cette église que l'on remarque encore [2] de nos jours hors de Rome, sur la colline *la Carafella*, nous est un précieux spécimen des temples antiques que respecta et adopta le christianisme. Il est tout en briques, de forme carré long; son fronton triangulaire, supporté par quatre colonnes de marbre blanc, nous montre son *oculus* percé au-dessus de la porte d'entrée. Il en est de même de l'ancien temple de Mars construit par Néron près du Forum et devenue une église. Cette baie circulaire surmonte aussi la façade des basiliques de Sainte-Agnès et de Saint-Laurent hors des murs de Rome.

---

[1] Il semble que ce soit par une réminiscence de l'*oculus Jovis* qu'on voit au-dessus de nos autels de la Renaissance l'œil de Dieu dans un triangle lumineux. Les monnaies gauloises portent aussi un œil.

[2] *Histoire de l'art par les monuments* de d'Agincourt.

Digitized by Google

De la même époque de transition païenne nous avons en France un spécimen aussi saillant de l'*oculus* sur le fronton du porche de la cathédrale d'Avignon, ædicule qui passe pour un monument d'Hercule ou qui est au moins une copie exacte d'un monument romain. Sur le fronton du temple d'Orange l'*oculus* existe, mais il est rempli par une *imago clypeata* du soleil radié [1].

L'*oculus* quitta la façade des édifices religieux pour apparaître à Rome, le long de la muraille de l'église St-Etienne-le-Rond, reconstruite au cinquième siècle sur les restes d'un temple. Ici l'*oculus* est inscrit dans le plein cintre d'arcades en briques.

On retrouve, à peu de choses près, cette forme dans l'ancien baptistère Saint-Jean à Poitiers [2] que M. de Caumont considère comme un des plus anciens monuments religieux qui existent en France. Le même écrivain reporte au septième siècle la fondation de l'ancienne cathédrale de Beauvais connue sous le nom de la *basse-œuvre*. La façade de cette église est aussi terminée par un fronton triangulaire au centre duquel est sculptée en demi-relief une grande croix ancrée dont le sommet se trouve placé entre deux *oculi*.

On sent que la tradition liturgique sur l'*oculus Jovis* se perd. On a recours à deux ouvertures circulaires. Ainsi sur le portail de l'église Saint-Michel à Pavie, œuvre du huitième siècle, se voient deux *oculi* au-dessus de trois fenêtres à plein cintre, et sur la base de la coupole deux *oculi* flanquent une fenêtre à plein cintre.

Dans l'église de Saint-Généroux (Deux-Sèvres), qui date du neuvième siècle, on remarque aussi deux *oculi;* ils ne

---

[1] Le cathédrale de Clermont renferme un Jacquemart où l'on a voulu représenter Mars et Faune escortant le Temps ; derrière est un temple païen avec l'*oculus* au centre du fronton triangulaire.

[2] *Histoire de l'art*, par Albert Lenoir, planche VI.

Digitized by Google

sont plus sur la façade mais à l'abside, accolés à une grande fenêtre cintrée [1].

La cathédrale de Worms, au dixième siècle, présente son abside percée de trois *oculi,* celui du centre très-grand, flanqué de deux plus petits. L'église Saint-Eutrope de Saintes, au dixième siècle, nous montre une série d'*oculi* inscrits dans des arcades cintrées comme Saint-Etienne-le-Rond à Rome. L'église Saint-Flavien près de Montefiascone, fondée au onzième siècle, a sur sa façade l'*oculus* flanqué de deux pilastres, souvenirs irrécusables du paganisme.

Le onzième siècle voit s'élever les églises de Jumièges, de Colleville près Bayeux, de Rosheim, avec un *oculus* sur le fronton; et dans l'église prieuriale d'Olley (Moselle) sur la façade des transepts. Au douzième siècle dans la chapelle des Templiers de Ramersdorff près de Bonn l'*oculus* à quatre feuilles se développe sur la muraille à chaque travée et y joue l'office de fenêtre. Vers la même époque, l'*oculus* cherche à se développer. Nous le surprenons sur les murs des cathédrales de Mayence, de Worms; sur le fronton de la chapelle prieuriale que l'abbaye de Mouzon possédait à Rozérieulles [2] et sur la façade des transepts de la chapelle prieuriale créée par l'abbaye de Gorze à Morlange [3]; nous l'avons dessiné sur la façade de l'église de Hautvillers. Cet *oculus* est orné, ses contours ne sont plus unis mais sculptés en frettes crénelées, en billettes, en zigzags. La forme circulaire disparaît sous les lobes, et l'*oculus* d'abord treflé devient quatrilobé puis découpé en huit et en seize lobes.

Au treizième siècle l'œil-de-bœuf va faire place à une

---

[1] *Architecture du cinquième au quinzième siècle,* par Gailhabaud.

[2] Village du canton de Gorze (Moselle). Voir l'*album des environs de Metz,* collection de gravures par M. Bellevoye.

[3] Village du canton de Thionville. Voir dans la *Revue d'Austrasie* les dessins de M. Migette.

Digitized by Google

ouverture qui tranche complètement avec le passé. Il a la prétention d'éclairer toute la nef et il veut embrasser la partie supérieure des façades. C'est à la cathédrale de Chartres, vers 1220, que nous voyons tentés ces premiers essais de transformation de l'*oculus* antique.

Ce n'est encore qu'un *oculus*, mais avec un cercle concentrique formé par d'autres *oculi* plus petits et trilobés, lui faisant cortége comme des satellites au soleil. Dans le vide laissé par l'*oculus* on peignit sur verre Jésus bénissant le monde; et dans les petites ouvertures treflées on représenta les attributs divins du fils de Dieu, la force, la sagesse, la prudence, etc., sous les traits de femmes.

A la même époque, des architectes établissaient une ouverture analogue sur le croisillon nord du transept de la cathédrale de Laon et sur la façade de la cathédrale de Lausanne.

Il est permis de supposer que cet exemple fut aussi suivi à Metz pour le portail de notre cathédrale Saint-Etienne, portail qui datait de cette époque et ne dépassait pas l'emplacement des deux tours actuelles.

Cette découpure de la pierre, paraissant faite à l'emporte-pièce [1], était tellement surprenante, qu'un architecte du Cambrésis, Villars de Honnecourt [2], fit un voyage pour aller dessiner sur place les cathédrales de Laon, de Chartres et de Lausanne. Ne sachant quel nom donner à ce nouveau genre d'*oculus*, il les appela *rondes voirierres*, ce qui signifiait fenêtres rondes vitrées. Dans la charte de fondation [3] de la Sainte-Chapelle par saint Louis, nous voyons

---

[1] La fenêtre de Chartres s'appelle la *claire-voye* dans le pays.

[2] M. Quicherat est le premier qui, dans la *Revue archéologique*, ait fait connaître ce précieux manuscrit, qui depuis a été édité en France et en Angleterre.

[3] *De ipsis oblationibus* **verreriis** *ejusdem Capellæ refici et reparari volumus.* — Trésor des chartes.

Digitized by Google

que c'était *verrerias* le nom que portaient les fenêtres ornées de verres de couleur en 1245; Charles VII, confirmant cette donation, se sert du terme *voirrieres* en 1438, et Louis XI de celui de *vairrieres* en 1464. Nous disons aujourd'hui *vitraux* dans le même sens. Villars de Honnecourt pousse même la précaution, dans son texte explicatif, d'écrire à côté des mots *ronde voirriere*, ceux-ci en latin à côté du croquis : *Ista est fenestra in templo sancte Marie Carnoti.*

Il y a dans les façades de Chartres et de Laon plus de parties pleines que de parties vides. La pierre domine et le verre n'y est qu'accessoire. Les imagiers et tailleurs de pierres, à partir du treizième siècle, s'ingénièrent à ajourer presque complètement la façade des églises. La première tentative consista dans l'introduction d'une croix au centre de l'*oculus*, ce qui permit de l'étendre plus que par le passé. On eut ainsi ce qu'on appela une *croisée*. On superposa deux croix de façon à former une étoile à huit branches. « Alors » on commença, dit M. de Caumont, à diviser ces ouver» tures rondes par des meneaux qui, partant du centre, » rayonnaient vers la circonférence et présentaient plus ou » moins de rapport avec les pièces d'une roue. » L'œil de bœuf prit la place de l'essieu, et les jantes de la roue furent formées par des colonnettes supportant des arcades trilobées [1]. Tous les architectes se mirent à dessiner des roues pour leurs cathédrales, et nous voyons Villars de Honnecourt qui en esquisse une avec cette légende : *Vesci desus les figures de la roe de fortune totes les vij imagenes.* Ce croquis nous montre non-seulement la roue que doit établir le tailleur de pierre, mais encore les personnages qui sont le jouet de la Fortune.

---

[1] M. Charles Gautier, architecte, en a placé une sur la façade de l'église Sainte-Rose de Woippy.

Digitized by Google

Jean de Meung venait d'écrire, dans la continuation du *Roman de la Rose,* ces vers sur la Fortune :

Elle a une roe qui torne
Et celi qui est sur la roe
Reverse à son tor en la boe.

Il fut de mode de reproduire cette allégorie sur les façades des cathédrales, de la manière suivante : des gens de tous les états grimpaient d'un côté à la file l'un de l'autre, tandis que ceux qui les avaient précédés se jetaient la tête en avant dans le gouffre de l'éternité.

Cette scène se voit encore aujourd'hui sur un transept des cathédrales d'Amiens et de Beauvais.

Cette forme d'une roue conduisit à la combinaison de plusieurs arcades superposées. La transparence du pignon fut poussée à l'extrême. La pierre s'étonna d'être travaillée de la sorte, les profils des meneaux disparurent dans l'ensemble, et ces ouvertures présentèrent bientôt l'aspect d'une toile d'araignée gigantesque, en latin *oculus aranea* (œil d'araignée). Les peintres-verriers eurent une belle surface à leur disposition, et ils en profitèrent pour représenter de grandes scènes tirées de l'Evangile et de la Bible, les combinant avec la représentation des signes du zodiaque, des mois de l'année, des saisons, le tout agencé dans une série de médaillons placés dans le sommet des arcades, et formant comme autant d'*oculi*. La plus belle *ronde verrierre* en ce genre est celle du transept méridional de Notre-Dame de Paris, qui offre 85 médaillons à sujets. Après elle on peut citer la *ronde verrierre* du transept nord de la cathédrale de Soissons, celle de la façade des cathédrales de Bourges, de Strasbourg, de Reims, celle du transept d'Angers, celle de l'église abbatiale de Wissembourg, et celle de l'église collégiale Notre-Dame-la-Ronde à Metz.

L'œil-de-bœuf apparaît encore dans sa simplicité primitive à l'extrémité des travées dans l'église Sainte-Marie-des-

Digitized by Google

Fleurs, à Florence, chef-d'œuvre du treizième siècle, et dans l'église Saint-Amable, de Riom.

On l'aperçoit à sa place originaire à la pointe des façades de certaines églises, faisant en quelque sorte double emploi avec une *ronde verrierre* développée plus bas. Cet exemple nous est fourni par les cathédrales de Bourges, de Meaux, de Saint-Étienne de Toul, Saint-Maurice de Vienne, et par l'église Notre-Dame de Châlons, l'ancienne église Sainte-Geneviève, celle des Chartreux, à Paris, et celle d'Hautvillers.

L'*oculus* résiste tant qu'il peut à l'envahissement de sa rivale la *ronde verrierre*. Il va se poser, de guerre lasse, au-dessus de la jonction des cintres des fenêtres géminées[1], ou même au-dessus de deux fenêtres ogivales à lancettes, comme cela se voit sur le transept de l'église de Gorze.

Enfin, pourchassé, l'*oculus* se trouve réduit à venir, derrière l'abside des églises, éclairer une armoire creusée dans la muraille pour renfermer les vases sacrés, souvenir de l'*opisthodomos* des temples païens. En 1846, M. Victor Simon appela l'attention du Congrès archéologique de Metz sur cette ouverture qu'il avait fréquemment remarquée en Lorraine et dans le Pays Messin. M. de Caumont déclara en avoir trouvé de nombreux exemples sur divers points de la France sans qu'il ait pu deviner le point de départ de cette coutume.

Nous avons constaté la présence de cet *oculus* dans l'abside de nos églises gothiques de Gorze, Cheminot, Olley, Weymerange, Cattenom, Hatrize, Arry, Sillegny, Louvigny, Goin, Pagny-lès-Goin, Vaudrevange, Lorry-lès-Metz, Lessy, Rozérieulles, Gandrange, Jarny, Batilly, et des chapelles de Metloch, Belle-Tanche, Roussy-le-Bourg, Saint-Avold, Terville, Zœtrich.

Au quatorzième siècle la *ronde verrierre* a atteint son

---

[1] *Cours d'antiquités monumentales*, de M. de Caumont. Atlas, pl. XLVI.

Digitized by Google

épanouissement le plus complet et sa place est désormais marquée aux extrémités des transepts, au-dessus de la porte occidentale des cathédrales et quelquefois au centre de l'abside comme à Laon, par exemple, quand le chœur est carré. Cette place imposée aux *rondes verrieres* leur valut un nom spécial tiré du mot latin *os,* d'où sont dérivés *ostium* (porte), et en vieux langage messin, *oxe* (essieu), *uxe* (entrée).

On prit l'habitude d'appeler *oyteau, oisteau,* les rondes verrières placées au-dessus des portails, et *roe* celles qui, plus petites, avaient conservé la forme d'une roue et occupent d'ordinaire l'extrémité des transepts.

Ainsi nous trouvons dans les comptes de la cathédrale de Troyes: « payé en 1375 audist maistre Guillaume Brisetout » pour verrer le *grant oiteau de la croisée...* Payé en 1379 » pour verrer les VI petites formes basses qui sont dessous » le *grant oiteau de la croisée...* »

Et nous trouvons dans les comptes de l'année 1381 : « payé pour faire visiter la *verrierre de la roe* par devers » la court l'official. »

On voit que dans le même édifice on avait deux fenêtres circulaires appelées l'une le *grant oiteau* et l'autre la *roe.*

A Metz, vers la même époque, on avait donné à ces *rondes verrierres* un nom se rapprochant davantage du latin *os.* On disait le *grant oz* au lieu du *grant oyteau,* comme nous le voyons dans l'épitaphe d'Hermann le verrier en 1392. Dans d'autres parties de la France on appelait ces croisées circulaires grand O pour démontrer qu'elles étaient rondes comme celles de la lettre O, ou plutôt par abrévation du mot *Os* que l'on prononçait sans faire sonner l's final comme nous le faisons encore aujourd'hui pour le mot os *ossa* prononciation qui est la base de ce jeu de société : *le chien de M. le curé n'aime pas les os.*

Les architectes combinèrent les éléments de l'ancienne *roe* et des *oz* et ils atteignirent une forme composite que le vulgaire caractérisa par un mot composé lui-même *roe-oz,*

Digitized by Google

que l'on prononça rose. Les peintres verriers de l'époque, ayant une grande surface à garnir de leurs vitraux, y trouvèrent l'occasion d'y présenter le plus souvent la splendeur du ciel, ou les joies du paradis, s'inspirant, semble-t-il, des descriptions du Dante.

Voici en quels termes le créateur de la poésie italienne s'exprime [1] : « Une lumière est là-haut qui rend le créateur » visible à la créature. Elle s'étend en une figure circu- » laire si immense que sa circonférence serait pour le soleil » une trop large ceinture. S'y meuvent toutes les âmes de » notre monde, retournées là-haut. Elles forment dans » leurs évolutions une grande rose. Vers le cœur doré » de cette rose éternelle s'étage et s'exhale un parfum de » louanges adressées à Dieu, ce qui forme un athmosphère » adorant, révélant un printemps sans fin. C'est ainsi que » sous la forme d'une rose éblouissante de blancheur, se » montrait à moi la milice sainte dont par son sang le » Christ fit son épouse [2]. »

Jusqu'à ce jour on a pensé que le Dante a eu en vue dans cette description, la fleur appelée par les Grecs ῥοδον et par les Latins *rosa:* mais ne serait-il pas possible que le grand peintre ait voulu imager sa pensée par un emprunt fait aux cathédrales de son siècle et qu'il ait voulu dire que les âmes des bienheureux voltigeaient dans l'éthérée en présence du Très-Haut, chantant ses louanges comme cela se voyait dans les *roe-oz* (les roses) des façades illuminées par le soleil; spectacle qui avait dû plus d'une fois ravir son âme de poète? L'image se comprendrait mieux, comme on comprend mieux l'origine des fenêtres roses venant de *roe* et *oz* que de la fleur la rose. En effet, si on avait voulu

---

[1] *Le Paradis,* chant XXXI.

[2] In formà dunque di candida rosa,
Mi si mostrava la milizia santa,
Che nel sus sangue Christo fere sposa.

Digitized by Google

trouver de la similitude avec une fleur, pourquoi ne pas prendre l'héliotrope ou tournesol très bien connu des verriers et du symbolisme chrétien, puisque nous le voyons au-dessus de la tête de saint Jean-Baptiste, sur un vitrail de Saint-Remy à Reims [1]. Enfin pourquoi plutôt n'avoir pas dénommé notre forme de verrière une étoile? un soleil? c'eût été plus juste et plus conforme à l'origine de cette ouverture.

Tout le monde n'est pas de notre avis et le mot rose a semblé une heureuse invention à certains écrivains amoureux de la forme. Ainsi M. Théophile Gautier s'est écrié dans son style romantique [2]: « Qui n'a pas admiré dans les cathédrales gothiques ces belles verrières de couleur et ces roses de vitraux toujours épanouies, fleurs mystiques du jardin de l'Eglise que ne fanent aucun soleil, ni aucun hiver, et qui brillent éternellement dans leur parterre de granit? C'est un des plus splendides ornements de l'architecture gothique si bien adaptée aux besoins du catholicisme et si bien calculée pour faire naître dans les âmes le sentiment de l'immensité et leur faire comprendre Dieu par l'infini. »

Un autre écrivain n'a pas voulu être en reste d'éloges pour cette forme de fenêtre, et M. Didron nous dit [3]:

« Ce qui nous appartient à nous autres Français, sinon exclusivement, du moins en très grande partie, ce sont ces roses de nos cathédrales, astres circulaires, astres lumineux qui éclairent l'édifice immense d'une cathédrale, comme le soleil éclaire notre monde. C'est à bon droit que l'on a donné (et cela dès le quatorzième siècle, peut-être même dès le treizième siècle [4]), le nom de *rose* ou

---

[1] *Annales archéologiques*, 1855.

[2] *Histoire de l'art en France.*

[3] *Annales archéologiques*, 1855.

[4] C'est une erreur, nous avons démontré plus haut que cette fenêtre s'appelait alors *roe, oz, oyteau* et non pas *rose* ou *rosace*.

Digitized by Google

» de *rosace* à ces grands yeux de verre qui sont percés dans » la façade de nos principales églises. La forme est celle » d'une fleur à feuilles ou pétales rayonnants. Les sujets » disséminés dans les fenêtres longues viennent se résumer » et s'épanouir dans le sens de cette rose, comme s'épa- » nouit dans sa fleur la tige d'une plante. »

Si vous consultez nos encyclopédies modernes vous tombez toujours sur cette phrase : En architecture on nomme *rose* » *de moderne* ces grandes fenêtres circulaires qu'on admire » dans les églises gothiques et qui sont formées de ner- » vures de pierre dont les intervalles sont remplis de pan- » neaux de vitres; d'où résultent des compartiments de » toutes sortes de couleurs d'un effet très agréable. »

D'où vient donc ce nom de *moderne* associé au nom de la reine des fleurs? Est-ce un souvenir des anciennes corporations de verriers dont les maîtres se divisaient en vieux six, — en jeunes six — ou modernes? N'est-ce pas plutôt la corruption et la traduction du latin *rotondus os modus arenæ,* ouverture ronde comme les toiles d'araignée?

Après cette digression il est temps de revenir à la rose qui décore le dessus du portail de notre cathédrale Saint-Étienne, il est temps de parler de celui qui la créa. Quand, en 1392, le chapitre fit élever un tombeau au valrier Hermann qui avait contribué à l'ornementation de la basilique, celle-ci n'avait pas les proportions ni la forme qu'elle présente aujourd'hui. Elle se terminait, à l'endroit de l'avant-chœur actuel, par une abside romane flanquée à droite et à gauche de deux tourelles byzantines. Le chœur de la cathédrale de Worms rappelle beaucoup celui que nos aïeux ont vu à Metz [1]. Les tourelles étaient l'œuvre de l'évêque Chrodegand. Ce favori de l'empereur avait su en obtenir des

[1] Cette cathédrale a une abside flanquée de deux tours qui répondent à la description de celles que Philippe de Vigneulles a vu démolir. Elles passent aussi pour avoir été fondées par Charlemagne.

Digitized by Google

libéralités pour son église et les tourelles gardèrent jusqu'au seizième siècle le nom de *tours de Charlemagne.* Elles s'élevaient sur l'emplacement des deux bras du transept actuel.

Ce n'est donc pas de ce côté qu'il nous faut chercher le *grant oz de céans,* c'est-à-dire la grande ouverture vitrée, la rose. Ce n'est point aux bras du transept qui n'existaient pas encore, puisqu'ils datent de 1496 et de 1526. Ce n'était que sur la façade d'entrée que se voyait le *grant oz.* Or, le mur qui fermait Saint-Étienne entre les deux tours était démoli depuis 1347, date de l'absorption de l'église Notre-Dame-la-Ronde, pour l'englober dans la cathédrale. Vers 1380, l'architecte Pierre Pierrat avait soudé les deux édifices et avait fermé la cathédrale, du côté de l'occident, par une grande rose assise sur deux étages de fenêtres ogivales et inscrite elle-même dans une ogive grandiose. C'est bien là le *grant oz de céans que fist le valrier Hermann de Munstre en Waistefalle,* c'est-à-dire qu'il orna de ses vitraux peints. Aux personnes qui hésiteraient il me suffira de leur faire remarquer que toute cette verrière, depuis la base jusqu'au sommet, est faite d'un seul jet et sous une même inspiration. On y reconnaît la main d'un seul maître et on y remarque partout le faire du quatorzième siècle allemand.

Cette unité de conception et de fabrication n'a jamais été saisie, parce que personne ne s'est encore avisé d'étudier, pièce à pièce, cette œuvre qui a son cachet et son mérite.

Voici de quelle manière, en 1770, le bénédictin Dieudonné décrivait cette partie de la cathédrale : « Au-dessus de l'ar» cade de la grande porte est une galerie avec huit archi» voltes en tiers-point, qui ont chacune une vitre avec » dessin, toutes en verres coloriés. Ce sont les tableaux des » apôtres chacun dans une niche gothique. Ces huit archi» voltes sont surmontés d'une vignette en bas-relief qui » sont des espèces de feuilles de vignes. Cette vignette fait » encore saillie et galerie sans archivolte.

Digitized by Google

» Sur cette corniche commence le beau vitrage qu'on » nomme la rose du portail. Elle est soutenue sur huit » fenêtres en tiers-point qui ne sont séparées les unes des » autres que par leur chambranle gothique en forme de » petites colonnes. Ces vitraux sont accouplés deux à deux » et entre eux est au-dessus une rose à quatre feuilles en » forme de croix couronnée par le tiers-point commun au- » dessus des deux fenêtres. La grande rose pose sur tous » ces vitraux oblongs dont les deux pennes des côtés sont » plus élevés que ceux du milieu. La rose a seize feuilles » tréflées et un œil dans leur centre. Seize petites roses » entourent ces feuilles dans leurs pointes ou les intervalles » des unes et des autres. Au-dessus du cercle cinq autres » petits jours de différentes figures occupent l'intervalle des » vitres inférieures jusqu'au cercle du grand œil-de-bœuf » ou de la rose, laquelle est encore enveloppée dans un » grand tiers-point au haut duquel sont placées au-dessus du » cercle trois fenêtres oblongues. »

Voilà où en était l'archéologie à Metz avant la Révolution. Voici en quels termes raisonnait l'archéologie cinquante ans plus tard : « La grande rose, dit M. Bégin [1], sur laquelle » les regards s'arrêtent avec complaisance, est supportée » par une ogive si grêle, si pauvre de conception, qu'elle » détruit l'agrément de la perspective. Les vitraux de la » rose n'ont rien de remarquable. On trouve dans cette » immense croisée ogivale, dont est surmonté le portail de » Louis XV, de la chaleur d'exécution. »

M. Bégin revient sur cette description dans son *Histoire de la Cathédrale de Metz,* et il la modifie en ces termes : « Les trois ogives qui forment la pointe de la rose repré- » sentent le Christ, au milieu et de chaque côté deux per- » sonnages peu distincts. En dessous ce sont des rosaces qui

---

[1] *Revue d'Austrasie,* 1840.

Digitized by Google

» contiennent des personnages bibliques, des prélats, des » martyrs aux figures byzantines. Plusieurs ont un carac- » tère remarquable. Enfin les étages sustentateurs de la » rose sont occupés par des apôtres dont les figures gagnent » à être vues de près. »

Ni Dieudonné, ni M. Bégin n'ont pas vu que notre verrière de la façade, rose, trèfles et fenêtres, forme une page de démonstration religieuse. Hermann le verrier s'est donné la tâche de prouver que la divinité du Christ est attestée à la fois par les anges, les prophètes et les apôtres.

Au sommet de la grande ogive qui sert de cadre à tout le tableau on voit Jésus-Christ, les bras étendus sur la croix et rendant son âme à Dieu son père pour la rédemption de l'humanité tout entière. Cette agonie surhumaine a pour témoins, sa mère la Vierge Marie qui, debout, projette un regard d'amour sur le fruit de ses entrailles, et à la gauche du pied de la croix se tient Jean, le disciple bien-aimé, dont les yeux ne peuvent se détacher de cette scène déchirante. Le fils de Dieu prononce le fameux mot: *Consummatum est,* tout est terminé, et aussitôt deux anges thuriféraires, agenouillés, l'enveloppent des nuées d'encens qui s'échappent de leurs encensoirs.

Nous voici dans le ciel représenté par la grande rose en forme de soleil à seize rayons; au centre est un triangle multicolore et autour se développent des étoiles bleues, rouges et jaunes, formant plusieurs zones. Autour de cette athmosphère lumineuse voltigent seize anges aux ailes d'or, aux robes vertes, tenant d'une main l'Évangile sur la poitrine, et de l'autre indiquant la scène du Calvaire. L'*hosanna* s'échappe de leurs lèvres et ils s'écrient: Salut, gloire et honneur au Fils de Dieu [1]! Leurs voix sont soutenues par

---

[1] Apocalypse de saint Jean. Cap. XIX. — *Audivi vocem turbarum multarum in cœlo dicentium: Alleluia, salus et gloria et virtus Deo nostro est.*

Digitized by Google

quatre anges placés plus bas dans quatre baies tréflées, l'un joue de l'orgue, l'autre du violon, un troisième de la harpe et le dernier du psaltérion. A ce concert céleste viennent se joindre les prophètes et les apôtres, et nous assistons ainsi à la composition du symbole des apôtres conformément à la légende que nous a transmise le moyen âge. Nous tenons de nos pères, dit [1] Guillaume Durand, évêque de Mende au treizième siècle, qu'après avoir été visités par le Saint-Esprit, les apôtres, au moment de partir pour aller prêcher l'Évangile, se réunirent pour convenir d'une manière définitive de l'ensemble des croyances qu'ils devaient répandre, de par le monde, au nom de Jésus-Christ. Ils décidèrent tout d'abord qu'étant unanimes dans leur manière de croire ils devaient prêcher comme un seul homme les mêmes principes. En conséquence ils rédigèrent une série de propositions qui résument la croyance des chrétiens et que l'on appela symbole, du grec συμβολον. Chacun d'eux rédigea un paragraphe de cette profession de foi. C'est ainsi que cet acte s'appelle le symbole des apôtres et qu'il renferme douze articles.

Cette légende fut non-seulement acceptée par les pères de l'Église, mais ils la corroborèrent par une étude comparée des textes de la Bible. Ce qui donne lieu à cette seconde légende : que, longtemps avant le jour de la division des apôtres [2], chaque fragment du symbole avait avait été formulé par un prophète de l'Ancien Testament. Les peintres-verriers s'emparèrent de cette pieuse découverte pour composer de grandes scènes, qu'ils appellèrent la concordance de l'Ancien et du Nouveau Testament. Guillaume Durand nous instruit [3] sur la façon dont l'art de la peinture inter-

---

[1] *Rationale de divinis officiis*. L. IV, chapitre 25.

[2] Désignation rationnelle adoptée au moyen âge, que nous avons remplacée par le nombre grec cinquante, πεντεκοντα devenu le mot de *Pentecôte*.

[3] *Rationale de divinis officiis*. L. I, chapitre 3.

Digitized by Google

prêtait cette situation. « On peint, dit-il, les prophètes tenant à la main des rouleaux de parchemin sur lesquels sont inscrits les faits qu'ils prédisent, mais qui s'accompliront plus tard. Les apôtres, au contraire, ayant connu le Christ et ayant vu dans sa personne la réalisation des prophéties, tiennent à la main le livre de l'Évangile, marquant que tout s'est accompli comme cela avait été annoncé. »

Villars de Honecourt, contemporain de l'écrivain que nous venons de citer, nous montre dans son album [1] comment on représentait, au treizième siècle, les prophètes. On les affublait tantôt du manteau grec et d'une robe retenue à la taille par une courroie, tantôt d'une toge romaine flottant sur des pieds nus. Ces personnages, ou barbus ou imberbes, tenaient de la main gauche un rouleau déployé, et de la droite ils se livraient au geste de la démonstration. Nous savons encore par ces croquis que le symbolisme indiqué par Guillaume, pour les apôtres, n'était pas admis par la généralité des artistes, puisque Villars nous esquisse les douze apôtres dans douze attitudes différentes, tous munis de rouleaux. Sur ces rouleaux on écrivait un des articles du symbole attribué à chaque apôtre. D'autres artistes avaient trouvé une manière plus originale d'exprimer aux yeux du vulgaire l'enseignement de cette vérité toute catholique que l'Évangile n'est que l'entière et complète réalisation des prophéties de l'Ancien Testament. Dans leur amour du grotesque, ils avaient imaginé de représenter les apôtres montés sur le dos des prophètes. Ce symbolisme bizarre se remarque dans des vitraux du treizième siècle, à la cathédrale de Chartres [2], et sur des bas-relief du douzième siècle, dans l'église de Marsbourg en Saxe [3].

---

[1] Manuscrit de la Bibliothèque impériale. Folio 28.

[2] *Histoire de la peinture sur verre en France*, par Lasteyrie. Planche XI.

[3] *Denkmale der Bonkunst der mittel alters in Sachsen*, par Zieger. Planche IV.

Digitized by Google

Ce n'est pas ainsi que notre peintre-verrier a réalisé sa pensée, il a eu l'idée au contraire de mettre en regard un prophète et l'apôtre qui est censé lui donner la réplique; tous deux tiennent à la main un volume de parchemin déployé, un phylactère, sur lequel se lit en minuscules gothiques la prophétie ou l'article du symbole qui en est la confirmation. Chaque personnage est debout, portant une robe longue et par dessus un manteau, sauf deux exceptions. Ils sont placés sur un socle où on lit le nom de chaque personnage; sur leur tête se dresse une forêt de clochetons reliés par des arcs-boutants et assis sur des étages de tourelles crénelées. Les clochetons se terminent par des flammes, et au-dessus deux petits anges qui balancent leurs encensoirs sur un fond réticulaire bleu à raies rouges. Les prophètes tiennent d'une main le rouleau traditionnel, de la main gauche; et de la main droite ils indiquent une tête de Christ nimbée qui occupe la base de la rose, à la rencontre de deux ogives, ayant d'un côté, dans une baie trefflée, saint Étienne, et de l'autre saint Paul, patrons le premier de la Cathédrale, le second du Chapitre. Ils tiennent tous deux d'une main l'Évangile et de l'autre la palme du martyre.

Hermann semble s'être inspiré des vieux maîtres italiens qui ont traité le même sujet un demi-siècle avant lui. Toutes proportions gardées entre des fresques et des vitraux, la manière de notre artiste rappelle les peintures du quatorzième siècle qui décorent le baptistère de Sienne et de celles qui furent faites dans l'église de Subiaco. Seulement notre peintre-verrier s'est trouvé en présence d'une difficulté. L'architecte Pierrat ne lui avait donné que seize fenêtres pour placer vingt-quatre personnages. Hermann a esquivé la difficulté en ne représentant que huit apôtres et partant huit prophètes. Quatre articles du symbole se sont trouvés non point passés sous silence, mais soudés aux voisins. Le drame commence par la gauche de la galerie la plus rapprochée de la rose.

Digitized by Google

Jérémie s'écrie : *Domine Deus ecce tu fecisti cœlum et terram in fortitudine magnâ tuâ.*

Saint Pierre, une clef à la main, le front dégarni, répond à ce prophète qui le précéda de sept siècles : *Credo in Deum patrem omnipotentem creatorem cœli et terræ.*

David, en costume royal, annonce la venue de Jésus en ces termes : *Filius meus es tu ;* ce que lui confirme saint André, un chevalet à la main, en disant : *Et in Jesum Christum filium ejus unicum dominum nostrum.*

Osée, le premier des petits prophètes qui vécut huit siècles avant Jésus-Christ, s'écrie : *Ero mors tua, ô Mors, morsus tuus ero inferne.* Saint Jacques-le-Mineur, avec sa massue, répond : *Descendit ad inferos tertiâ die ressurrexit a mortuis.*

Le berger Amos ajoute : *Qui ædificat in cœlo ascensionem suam ;* et saint Mathias, avec sa hache, continue : *Ascendit in cœlum sedet ad dexteram patris.*

Nous reprenons le côté gauche de la seconde galerie et nous nous trouvons en présence d'un personnage qui se distingue des autres en ce qu'il tient un attribut de la main droite, un rameau vert. Ce n'est pas un prophète, c'est Moïse que distinguent les deux aigrettes vertes surmontant son front. Il tient la verge avec laquelle il fit jaillir l'eau d'un rocher, en disant, au nom de Dieu : *Quia non credidistis mihi non introduceris hos populos in terram quam dabo eis ;* ce que saint Barthélemy, un glaive à la main, commente en ces termes : *Unde venturus est judicare vivos et mortuos.*

Après le patriarche Moïse, voici de nouveau un prophète, Johel qui prédit la venue du Saint-Esprit : *Effundam spiritum meum super servos meos et ancillas et super omnem carnem.* Cette prédiction est confirmée par saint Simon qui s'avance avec sa scie et dit : *Credo in spiritum sanctum.*

Michée, le prophète qui a annoncé la naissance de Jésus-Christ à Bethléem, huit siècles avant l'événement, vient pronostiquer la catholicité de l'Église *et properabunt gentes multæ et dicent : venite adscendamus ad montem Domini et*

Digitized by Google

ad domum Dei Jacob. Saint Jacques-le-Majeur, le patron des pèlerins montre que cela est accompli et déclare qu'il croit: *In sanctum ecclesiam catholicam.*

Ézéchiel, le prophète au style pompeux, qui vivait six siècles avant Jésus-Christ, prédit la foi à une autre vie par ces paroles: *Educam vos de sepulcris vestris, populus meus!* Ce que saint Jude, le dernier des apôtres, sanctionne, une croix à la main, par ces mots: *Remissionem peccatorum, carnis ressurectionem et vitam æternam.* On voit que les quatre apôtres qui manquent dans la série sont: saint Jean, auquel la légende attribue l'article sur la Passion; saint Thomas, qui proclame d'ordinaire la descente de Jésus-Christ aux enfers et sa résurrection; saint Simon, qui annonce la rémission des péchés, et saint Mathias, qui termine d'ordinaire le symbole comme ayant été le dernier appelé à l'apostolat à la place du traître Judas. Saint Jacques-le-Majeur passe pour l'auteur du fragment relatif à la Vierge Marie.

Cette élimination peut s'expliquer au point de vue de l'artiste qui composa la verrière. Saint Jean, la Vierge et la Passion sont représentés à la partie culminante de la verrière, ils occupent la première place dans le tableau. Saint Thomas n'assistait pas à la Passion, saint Simon est confondu en quelque sorte dans un même culte avec saint Jude, et saint Mathias ne figurait pas au nombre des apôtres primitifs.

On voit par cette description écourtée que, comme nous l'avons annoncé, la verrière de la façade de Saint-Étienne révèle une même pensée; c'est tout un poème, partant même harmonie, dans la conception.

Il nous reste à démontrer qu'on y découvre la même main et le même ensemble dans l'exécution.

Tous les personnages sont peints suivant une méthode unique: les prophètes sont enveloppés d'une grande robe orientale et la tête couverte du chaperon et des toques de docteurs allemands; les apôtres ont la toge romaine et la

Digitized by Google

tête nue ; saint Jacques-le-Majeur porte le costume des pèlerins avec un large chapeau semé de coquilles dites de Saint-Jacques-de-Compostelle, il en tient une dans une main, de l'autre il s'appuie sur un bourdon. Sur le dos une panetière est suspendue à une ceinture de cuir.

David est le seul des prophètes qui ne soit pas revêtu d'une robe, il est costumé en empereur d'Allemagne avec brassards et cuissards, la couronne en tête.

Tous les anges se présentent dans des poses différentes, mais dans des conditions identiques de dessin et de costume. L'architecture y est bien traitée dans des tons vigoureux empruntés aux couleurs grises et jaunes. Et cependant Jacques dit l'Allemand n'avait pas encore trouvé à Ulm les oxydes métalliques qui ont depuis fourni à la peinture sur verre ces belles teintes jaunes imitant l'or. Au-dessus de la tête des apôtres et des prophètes se dressent des clochetons et des tourelles à créneaux qui, par leur agencement étagé, forment un dais où se marient harmonieusement le rouge et le jaune. On reconnaît dans ces pinacles, dans ces contreforts, dans ces crochets, dans ces baies trilobées et dans ces tourelles crénelées la fusion du style roman et du style ogival. Les personnages se détachent sur un fond damassé ou rosacé, tantôt rouge, tantôt bleu. Ce genre d'ornementation est tout à fait dans le goût du quatorzième siècle. Aussi notre vitrail en a-t-il les défauts. Ces ædicules en blanc sur des fonds alternant entre le pourpre et l'azur, ces niches à trois à quatre étages, écrasent les personnages. L'accessoire devient le principal. Au premier aspect, quand on regarde notre verrière, l'œil n'aperçoit que ces pyramides découpées d'ogives, hérissées de clochetons et d'arcs-boutans, et on les considère, comme ces dais de pierre qui sur les contreforts de Saint-Étienne sont veufs de leurs statues. Il y a trop de blanc dans le costume des personnages ; tantôt la robe, tantôt le manteau sont complètement blancs.

Ces dessins en grisaille occupent trop de place dans

Digitized by Google

l'œuvre d'Hermann et livre passage à une trop grande quantité de lumière; circonstance qui nuit à l'effet du tableau principal. Aussi est-ce sur la fin de la journée, lorsque le soleil est à l'horizon, qu'il faut le contempler pour en apprécier l'ensemble: l'architecture s'efface et les couleurs des personnages apparaissent dans l'équilibre de tous qu'avait rêvé l'artiste qui les peignit.

Une autre preuve que toute cette verrière a été faite au quatorzième siècle, c'est que les légendes sont écrites en petites minuscules très serrées de cette époque. Les noms des apôtres sont écrits en minuscules maigres élancées du quatorzième siècle, les noms des prophètes au contraire le sont en minuscules grasses.

Enfin, comme preuve concluante à nos yeux, ce sont trois lettres majuscules gothiques que nous avons déchiffrées à droite, à gauche et au bas de la tête nimbée du Christ qui est en quelque sorte le centre de l'œuvre. A première vue on pourrait les prendre pour le monogramme chrétien J. H. S. *Jesus hominum salvator,* ou les deux premières pour A et Ω *alpha, oméga,* le principe et la fin. Ces caractères accompagnent souvent le Christ bénissant, les premiers au quinzième siècle, les seconds au treizième; mais en y regardant attentivement ce sont les trois lettres H. P. S. Pour moi, c'est la signature du créateur de la grande verrière. On peut y lire les trois mots *Hermanus Pinxit Sculpsit,* ou bien les initiales de HERMANN, *Pierre Sébastien.* Dans la première hypothèse, Hermann le verrier aurait été en même temps l'architecte de la façade, ce qui avait lieu quelquefois, comme on le voit pour les deux roses de Saint-Ouen, à Rouen, qui ont été faites par Alexandre Berneval et son élève qu'il a assassiné par dépit. Tous deux étaient sculpteurs et verriers.

Cette explication aurait pour elle l'épitaphe qui dit qu'Hermann *fist le grand oz de ceans.*

Peut-être ces trois lettres sont-elles les initiales de trois

Digitized by Google

artistes qui ont concouru à la création de la façade. Hermann, Perrat, et un troisième resté inconnu, S***

Pour un moment j'avais cru avoir trouvé le chiffre gothique allemand 𝔈 𝔓, *Ernest Hermann,* répété deux fois sur le tympan de la niche de saint Pierre, mais un examen plus approfondi m'a fait reconnaître que ces lettres n'étaient qu'un motif de décoration tréflée. Je n'en parle que pour prévenir le retour d'une semblable illusion d'optique.

En résumé, j'ai montré que notre grande verrière avait été faite sous une seule inspiration, d'après les cartons d'un seul maître, au quatorzième siècle, et que cet artiste avait un nom commençant par H et peut-être des prénoms commençant par P et S, ce qui cadre exactement avec l'épitaphe de notre cathédrale, et il nous semble que nous sommes en droit de conclure que la verrière du portail est bien le *grant oz que fist le valrier maistre Hermann de Munstre en Vaistefalle,* de 1380 à 1392.

Il faut me débarrasser d'une objection qui pourrait sembler avoir une certaine force avant une autre découverte que j'ai faite. Mais, dit-on avec M. Bégin, la cathédrale renferme d'autres vitraux marqués H, que l'on est aussi en droit d'attribuer à Hermann de Munster, et leur facture est tout autre que celle des vitraux de la façade, qui semblent d'un style bien plus ancien. En sorte que s'ils ont été fabriqués dans les ateliers d'Hermann, ce ne peut être que sur d'anciens patrons et par des élèves d'Hermann.

M. Bégin n'a pas complètement lu l'inscription qui accompagne les huit panneaux marqués H, sur champ de gueules. Il n'en a saisi que le sens général, parce que plusieurs lettres ont été interverties lors d'une restauration inintelligente. A première vue voici ce que donne une lecture fidèle :

IXNZ · ss · b · anrolt · chenon itre · de · et · chaie · seans · IXNZ

Avec un peu de patience doublée d'un peu d'habitude,

Digitized by Google

j'ai remis les lettres à leur place et je suis arrivé à lire ces mots :

1452. Sr B. ARNOLT, chenone et chantre de séans. 1452.

Rien que la date géminée, en vieux chiffres arabes, nous reporte à la confection de ces vitraux en 1452, c'est-à-dire à soixante ans après la mort d'Hermann le verrier, de Munster en Westphalie. On ne peut donc pas argumenter du style de ces vitraux qui sont du quinzième siècle, révélé par ses marmousets et des détails de broderies qu'on n'a pu obtenir que depuis l'invention des émaux vitrifiables des frères Van Eick, de Bruges.

Enfin, M. Bégin avait vu dans l'H de l'écusson un monogramme, le décomposant en un P et un H, *Philippus Hermanus,* ne remarquant pas qu'il avait à faire à un ℌ gothique majuscule qui se caractérise par un panache.

Nous ne savons rien de la vie d'Hermann et nous ne connaisssons de lui que sa verrière et son épitaphe.

J'ai compulsé tout ce qui nous reste des archives de la cathédrale Saint-Étienne, et je n'ai rien trouvé concernant notre peintre-verrier et son œuvre. Moins heureux que les archéologues de Champagne, nous avons perdu les comptes de notre cathédrale et c'est ce qui explique la difficulté que nous avons aujourd'hui à préciser les dates de la reprise des travaux séculaires qui nous ont valu notre belle basilique.

Un document emprunté au cartulaire du prieuré de Notre-Dame du Mont-Carmel à Metz [1], nous parle d'une bourgeoise messine Domatte (féminin de Dominique), épouse d'un Pierre Hermann qui, en 1371, achetait aux religieux un cens sur une maison de la rue Saulnerie. Notons que l'église des Carmes, rebâtie en 1370 sur les dessins de P. Pierrat, avait

---

[1] *Notice sur les Grands-Carmes de Metz,* par E. de Bouteiller.

Digitized by Google

au-dessus de son portail une fenêtre ogivale découpée en 38 rosaces ornées de verres de couleur qui étaient peut-être aussi l'œuvre du peintre-verrier Hermann, et de là les relations d'affaires établies entre la femme de Pierre Hermann et la communauté religieuse.

En 1275, un valet du grand archidiacre, nommé Hermann, vint s'établir le long de la Moselle, place de Chambre, en une maison du chapitre, et il y créa un moulin qui pendant longtemps en a gardé le nom de *longe terre,* comme étant installé sur la rive à l'inverse des anciens moulins établis sur bateaux ancrés au milieu de l'eau, ainsi que cela se voit encore de nos jours sur le Rhin, à Bingen et à Mayence. Cet Hermann meunier laissa un fils qui fut charpentier en 1307. A la même époque nous voyons qu'en 1300, un seigneur Hermann était chantre et chanoine de la collégiale Saint-Sauveur. Étaient-ce des parents de notre peintre-verrier ou des homonymes?

Rien ne s'oppose à ce qu'Hermann, de Munster en Westphalie, mort à Metz, y ait fait souche. Il y a peut-être laissé un fils qui aura continué la profession de *maistre valrier.* Metz aurait eu ainsi deux artistes du nom d'Hermann, qui auraient travaillé pour l'église Saint-Étienne, et on peut attribuer à Hermann fils les vitraux marqués au chiffre H et datés de 1452. Je trouve en outre qu'à Troyes en Champagne vivait, en 1451, un peintre-verrier du nom d'Hermant. En 1420 un célèbre peintre-verrier nommé Herman, de Bâle, restaurait les verrières de la cathédrale de Strasbourg. Peut-être vint-il ensuite à Metz en 1452. Ces artistes étaient nomades, comme le prouvent les comptes mêmes de Troyes, qui nous montrent maistre Guillaume Brisetout laissant son *grant oyteau* inachevé et le chapitre faisant continuer le travail en donnant forces gratifications à la femme et aux valets de cet artiste bohême.

Si nous ne savons rien sur l'existence d'Hermann, nous connaissons au moins le lieu de sa naissance. Il était né à

Digitized by Google

Munster en Westphalie où il avait pu contempler cette belle cathédrale de Saint-Paul réédifiée, au treizième siècle, par l'évêque Gérard de Lamarck. Nous savons ainsi dans quel milieu artistique Hermann a vécu avant de venir à Metz, et, chose curieuse, nous retrouvons à Munster des objets qui ne sont pas sans analogie avec l'idée créatrice de notre verrière. On admire encore de nos jours à Munster une belle cuve baptismale du douzième siècle, sur les contours de laquelle Jésus-Christ, baptisé par saint Jean le Précurseur, est entouré des quatre évangélistes et des douze apôtres.

Au-dessus du chœur plane une lanterne en forme de couronne soutenue par une série d'anges tenant chacun un instrument de la Passion. Cette lampe, du quatorzième siècle, éclaire les jours de fête un maître-autel du douzième siècle, qui montrait dans les trois étages de son rétable une longue série de niches remplies de statuettes d'apôtres et des saints particulièrement vénérés en Westphalie, et qui forment un ensemble approchant de celui de notre verrière.

Enfin il est remarquable que la verrière d'Hermann présente de grandes analogies avec les vitraux du quatorzième siècle, de plusieurs églises du nord de l'Allemagne et notamment avec les vitraux de la cathédrale de Cologne. On y reconnaît la même architecture avec profusion de teintes jaunes, et la même manière d'habiller les personnages bibliques. Hermann avait étudié chez les grands maîtres de l'école allemande, et sous ce rapport encore son œuvre était bonne à signaler.

Nous terminons en faisant remarquer aux âmes pieuses que ces peintures sur verre si dédaignées ont leur côté instructif. N'est-ce pas une belle page à lire dans un sanctuaire que cette démonstration figurée de la concordance de l'Ancien et du Nouveau Testament, pour attester que Jésus-Christ mort sur la Croix est bien le fils de Dieu, annoncé par les prophètes, attesté par les apôtres et salué par les anges? Est-il donc inutile de rappeler aux chrétiens indifférents de

Digitized by Google

notre siècle, la composition de cette charte du christianisme, qu'on nomme le symbole des apôtres? N'est-ce donc point avec plaisir qu'on s'arrête sur la représentation de ces légendes qui nous font assister aux premiers temps de l'Église? Il est donc bon d'expliquer ces pauvres vitraux si mutilés, si délaissés, cela fait rêver, cela fait réfléchir, cela fait étudier.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

Pages

Hannès Krantz, ennemi de la cité de Metz, par M. de Bouteiller.. 1

Essai philologique sur les origines gauloises de quelques villes, par le R. P. Bach..... 59

Sur un passage du testament de saint Remy, par M. Jules Thilloy. 65

Notice sur l'anneau de saint Arnould, évêque de Metz, par M. Victor Simon..... 75

Notice sur une villa romaine découverte dans la forêt de Cheminot, par M. Victor Simon..... 79

Notice sur des vases en terre cuite appartenant aux premiers temps chrétiens, par M. Victor Simon..... 83

Agnès, comtesse de Deux-Ponts, dame de Bitche en 1297, par M. Jules Thilloy..... 87

Les bords de l'Orne, par M. Anatole Durand..... 120

De la classification des armoiries, par M. H. de Sailly..... 165

L'œuvre du peintre-verrier Hermann à la cathédrale de Metz, par M. Ch. Abel..... 195

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06822 7795

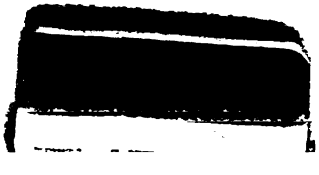

Digitized by Google

Digitized by Google